



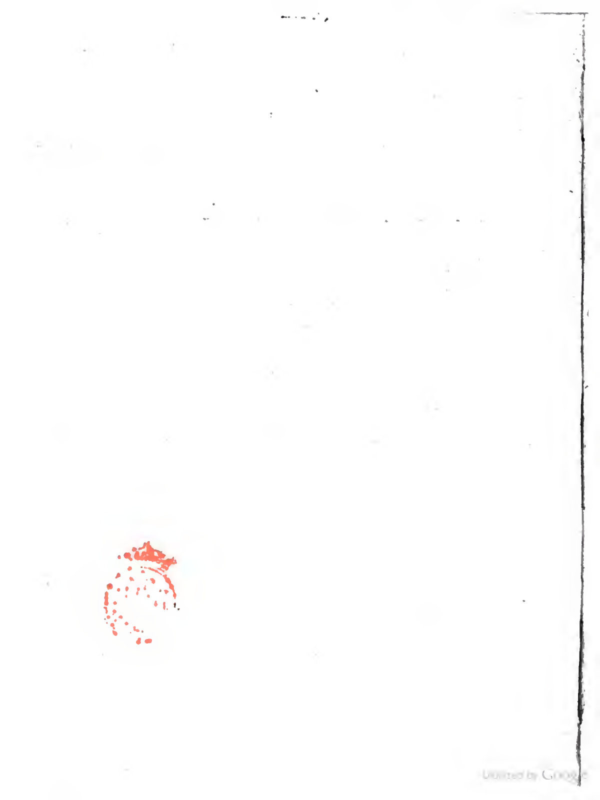
HISTOIRE

DE

FRANCE.



TOME TREIZIEME.

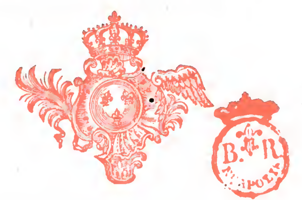


HISTOIRE
DE
FRANCE,

DEPUIS L'ÉTABLISSEMENT DE LA MONARCHIE JUSQU'AU RÈGNE DE LOUIS XIV.

PAR M. GARNIER, Hiſtoriographe du Roi, & de Monſieur pour le Maine & l'Anjou, Inſpecteur & ancien Profeſſeur du Collége-Royal, de l'Académie des Belles-Lettres.

TOME TREIZIEME.



A PARIS,

Chez {SAILLANT & NYON, rue Saint-Jean-de-Beauvais.
Veuve DESAINT, rue du Foin-Saint-Jacques.

M. DCC. LXXVIII.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.





HISTOIRE
DE
FRANCE.

FRANÇOIS PREMIER,

Dit LE GRAND ROI, & LE PERE DES LETTRES.

DEPUIS près d'un siècle la maison de Savoie florissoit en paix sous la protection de la couronne de France. Les ducs sans craindre de compromettre leur indépendance venoient familiérement à la cour de nos rois, transigeoient avec eux sur les objets litigieux qui auroient pu troubler la bonne intelligence, & ne manquoient presque jamais de les consulter sur l'établissement de leurs enfans. Nos rois, de leur côté, loin de se prévaloir d'une déférence purement volontaire, cédoient à

Ann. 1535.
Causes de rupture entre la France & la Savoie.
Manuscr. de Bethune.
Du Bellai.
Ferron.
Dupui, traité des droits.
Guichenon, hist. de Bresse.

Ann. 1535.

l'amitié ce qu'ils auroient refusé à la force, & contens de réserver les droits de leur couronne, ils abandonnoient ordinairement la jouissance des terres contestées : voisins redoutables mais amis généreux, ils se chargeoient pendant les minorités de l'administration du duché, élevoient sous leurs yeux les princes appellés à la succession, régloient le partage des cadets & assignoient sur leur propre trésor une dot aux princesses. Philippe pere du duc régnant avoit été marié deux fois; la premiere avec Marguerite de Bourbon, dont il eut Philibert qui lui succéda dans le duché, & Louise mariée au comte d'Angoulême & mere de François I; la seconde avec Claude de Brosse-Penthievre qui lui donna Charles, Philippe & Philiberte. Dans le contrat de mariage de Philippe, qui n'étoit encore que comte de Bresse, avec Marguerite de Bourbon, il avoit été stipulé que les enfans qui en proviendroient hériteroient de tous les biens paternels à l'exclusion des oncles ou des cousins & même des enfans d'un second lit. En vertu de cette clause la succession entiere de la maison de Savoie sembloit dévolue, après la mort de Philibert décédé sans postérité, à Louise veuve du comte d'Angoulême & mere de François I. Mais comme la loi Salique observée en Savoie ainsi qu'en France, l'excluoit de toute prétention au duché, elle se borna à réclamer, 1°. la dot de Marguerite de Bourbon sa mere; 2°. les trésors & les meubles de Philippe & de Philibert son pere & son frere, successivement ducs de Savoie; 3°. la Bresse & toutes les autres terres qui ne se trouvoient point irrévocablement unies à la couronne ducale. Charles III, l'aîné des enfans du second lit, s'étoit déja mis en possession de toute la succession, & fut d'autant moins allarmé de cette réclamation, que la France engagée dans les guerres d'Italie, avoit le plus grand intérêt à le ménager, & que la comtesse d'Angoulême, haïe d'Anne de Bretagne, ne jouissoit d'aucun crédit à la cour de Louis XII. Lorsquelle se trouva en quelque sorte dépositaire de toute l'autorité sous le nom du roi son fils, ses demandes quoique

beaucoup plus inquiétantes devinrent aussi infiniment moins vives, parce qu'elle sentit combien étoit précieuse Ann. 1515. l'alliance du duc de Savoie, soit pour combattre les Suisses, soit pour se réconcilier avec eux. Elles paroissoient même parfaitement oubliées lorsqu'une tentative imprudente que fit le duc, pour soustraire une partie de ses Etats à la jurisdiction du clergé de France, en sollicitant furtivement à Rome l'érection de deux Evêchés, l'un à Bourg, l'autre à Anneci, réveilla toutes les anciennes querelles. François qui se crut méprisé éclata en menaces, & fit avancer des troupes sur la frontiere : le duc qui n'étoit point en état de résister à une invasion subite prit le sage parti de renoncer sur-le-champ à la grace qu'il venoit d'obtenir du saint Siège. Content d'avoir désarmé le monarque par ce léger sacrifice, il ne songea point à transiger avec la régente, aimant mieux laisser subsister un germe de division entre les deux Etats, que de se dépouiller d'une foible portion de ses revenus. Après ce nuage passager l'union paroissoit rétablie ; François né généreux & sincere continua d'en user envers la maison de Savoie comme en avoient usé ses prédécesseurs : outre l'établissement honorable qu'il avoit déja donné en Provence, à René, bâtard de Savoie, il dota Philiberte en lui faisant épouser Julien de Médicis, frere du pape Léon X ; il attira en France Philippe qualifié comte de Genevois, qui fonda dans le royaume la derniere maison des ducs de Nemours.

Le duc, au contraire, toujours plein de défiance & de soupçons, songea dès-lors à se précautionner contre un nouvel orage en se donnant un allié dont la puissance pût imposer à la France. Il épousa Béatrix de Portugal, sœur de l'impératrice ; & soit par une déférence aveugle aux sentimens de cette princesse, soit plutôt qu'il ne fit que suivre le plan de politique qu'il s'étoit proposé en contractant cette alliance, il s'éloigna de jour en jour de ses premiers engagemens avec le roi. Car bien qu'il gardât encore les apparences d'une exacte neutralité, les bannis de Milan trouvoient un

Ann. 1535. asyle ouvert sur ses terres, au lieu que les couriers François ne les traversoient plus en sûreté : & lorsque le connétable de Bourbon devenu l'ennemi le plus implacable de sa patrie, vint solliciter des secours à la cour de Turin, il y trouva une faveur si déclarée que le duc & la duchesse mirent en gage leurs pierreries pour lui procurer des moyens de remplir ses projets de vengeance : ce fut avec cet argent que fut levée l'armée de lansquenets qui fit François prisonnier à Pavie. Au lieu de compâtir au malheur du roi son neveu & son protecteur héréditaire, le duc avoit eu l'imprudence d'écrire à l'empereur son beau-frere, des lettres de félicitation qui ne resterent point ignorées en France. Enfin, lorsqu'après la pacification de Cambrai, l'empereur vint remplir la cérémonie de son couronnement en Italie, le duc se montra le plus empressé de tous les souverains à lui plaire & reçut pour prix de ses services & de ses complaisances le comté d'Ast, ancien patrimoine de la maison d'Orléans, don insidieux qu'il auroit rejetté avec horreur, s'il eût considéré à quels dangers il s'exposoit en l'acceptant. Car ne pouvant espérer de le garder, si les François mettoient le pied en Italie, il falloit leur en fermer l'entrée, intriguer auprès des Suisses, pour les détacher de l'alliance de cette couronne, exposer ses provinces au premier feu d'un voisin formidable, & se mettre à la merci de la cour de Madrid, qui le sacrifieroit peut-être, mais dont il ne pouvoit plus se dispenser de suivre les ordres quelques contraires qu'ils fussent à ses vrais intérêts : de là le refus qu'il fit au pape & au roi de leur ouvrir les portes de la ville de Nice, qu'ils avoient choisie pour le lieu de leur entrevue : de-là encore le nouveau refus qu'il fit au roi de lui accorder, comme auparavant, le passage sur ses terres, pour aller venger le meurtre de l'écuyer Merveille. Un évènement qui n'étoit ni prévu ni préparé, apprit bientôt au duc combien il avoit eu tort de préférer de petits intérêts à une alliance qui avoit toujours paru si précieuse à ses prédécesseurs.

La ville de Genève enclavée dans ses Etats, comprenoit dans une petite enceinte trois pouvoirs discordans & jaloux : l'évêque qui en étoit qualifié prince & qui en avoit été autrefois l'unique souverain, conservoit encore la puissance législative, le droit de battre monnoie & la haute-Justice ; mais n'ayant plus la force coactive, il voyoit chaque jour son autorité compromise, & il étoit réduit à dissimuler des offenses qu'il n'avoit aucun moyen de réprimer. Les bourgeois en vertu des priviléges qu'ils avoient successivement obtenus, & qu'ils étendoient à leur gré, se créoient des magistrats, avoient la justice criminelle, la police, une milice, un trésor commun, &, ce qui caractérise encore davantage la souveraineté, le droit de se lier par des traités avec les puissances étrangeres. Le duc en qualité de comte de Genevois n'exerçoit dans l'enceinte de la ville que les fonctions de vidome ou vidame, c'est-à-dire, de premier officier de l'évêque ; mais souverain absolu de tout le territoire environnant, & la tenant en quelque sorte bloquée par les châteaux qu'il avoit fait construire sur toutes les issues & jusque dans les fauxbourgs, il avoit mille moyens de perdre ceux qui osoient lui résister. Les prétentions inconciliables de l'évêque & des bourgeois, en le faisant rechercher des deux partis, devoient naturellement aboutir à le rendre maître unique & absolu de la ville, & il se croyoit si sûr d'y parvenir qu'il ne se donnoit pas même la peine de cacher ses prétentions. Pierre de la Baume qui occupoit alors ce siége, fatigué des contradictions qu'il avoit à essuyer de la part des magistrats, s'étoit retiré dans ses terres de Franche-Comté, avec le projet de ne plus reparoître à Genève, & de transiger avec le duc sur les restes d'une souveraineté orageuse & presque méconnue. Les bourgeois allarmés des dispositions de leur évêque, songerent de leur côté à se procurer des traités de combourgeoisie & de garantie, tant avec le canton de Fribourg, toujours zèlé pour l'ancienne religion, qu'avec celui de Berne qui avoit embrassé la réforme de Zuingle.

Ann. 1535.

Révolution de Genève.

Spon, hist. de Gen.
Guichenon, hist. de Bresse.
Du Bellai.
Sleidan.

Au milieu de cette fermentation générale des esprits, quelques réfugiés François, entr'autres Guillaume Farel, chassé dix ans auparavant de Meaux, s'introduisirent à Genève, & sous l'humble dénomination de maîtres d'école, ils y répandirent les principes d'une doctrine trop favorable à la liberté, pour n'être pas goûtée par des esprits impatients de secouer le joug de leur évêque. Le peuple se porta en foule à leurs leçons, & comme ils ne trouvoient point d'écoles assez vastes pour suffire à l'affluence de leurs auditeurs, ils se laisserent entraîner dans les églises. Quelque rapides que fussent les progrès de la nouvelle doctrine, la révolution ne s'opéra pas sans exciter de violens orages. Le clergé qui étoit très-ignorant, mais très-nombreux, les officiers & les pensionnaires de l'évêque & du duc, un nombre plus considérable encore d'honnêtes citoyens attachés à l'ancien culte, & remplis d'horreur pour ces nouveautés s'unirent entr'eux, & appuyés des députés du canton de Fribourg, ils parvinrent après de longs & de sanglans débats à proscrire & à chasser de la ville les prédicans François. Ce premier avantage fut de courte durée. Les partisans de la nouveauté s'appuyant à leur tour des députés de Berne, encore plus redoutés que ceux de Fribourg, ramenerent en triomphe leurs docteurs & les mirent en possession des principales églises. La ville fut pendant plusieurs mois livrée à toutes les horreurs d'une guerre civile & domestique : les bourgeois des deux partis s'attroupoient sur les places publiques, & s'attaquoient sans distinction & sans ménagement : tel fils combattoit contre son pere, & tel mari comptoit sa femme au rang de ses plus mortels ennemis. Les magistrats dont la voix ne pouvoit presque plus se faire entendre, indiquerent une dispute réglée sur les points controversés, afin, disoient-ils, de découvrir la vérité & de parvenir à une conciliation générale; mais en effet pour achever de disposer les esprits à un changement déja résolu. L'évêque qui en fut informé, défendit cette dispute sous peine d'excommunication. Elle ne laissa pas de s'ouvrir au jour

Ann. 1355.

indiqué ; mais il ne se présenta pour soutenir la religion Romaine que deux athlètes de mauvaise foi, qui après avoir passé condamnation sur tous les points finirent par faire une abjuration solemnelle. La messe fut abolie par un décret public : les chanoines, les prêtres, les religieuses & tous ceux qui refuserent de se conformer au nouveau culte, se retirerent à Anneci où le duc leur avoit préparé un asyle. Ann. 1535.

Ce qui venoit de se passer offroit au duc l'occasion la plus favorable qu'il pût désirer d'accomplir enfin ses projets sur Genève. L'évêque étoit d'autant plus disposé à transiger de sa principauté qu'il n'avoit par lui-même aucun moyen de la recouvrer : le pape & le sacré collége qui s'étoient jusqu'alors opposés à un pareil transport n'avoient plus aucun prétexte de rejetter le seul arrangement qui pût rétablir la religion Catholique à Genève, & fermer à l'hérésie la porte de l'Italie. Charles fit envelopper cette ville par quelques corps de milices, & n'auroit éprouvé aucune difficulté à la réduire s'il n'eût eu le malheur de se trouver brouillé avec la France.

François, soit par lui-même, soit par le crédit qu'il avoit parmi les Cantons, pouvoit à son gré assurer ou renverser l'entreprise du duc. S'il n'eût consulté que l'intérêt de l'Etat, il auroit laissé prendre Genève, car puisqu'il vouloit préserver son royaume de l'hérésie, & qu'il condamnoit impitoyablement aux flammes tous ceux qui s'en laissoient infecter, auroit-il pu consentir à la planter en quelque sorte de ses propres mains dans une ville limitrophe, & où l'on ne parloit point d'autre langue que la françoise ? mais aveuglé par son ressentiment, & ne considérant que le plaisir de se venger d'un allié infidèle, il donna ordre à François de Montbel, seigneur de Verets, & à Renzo de Céré, de conduire à Genève un renfort de troupes, & partagea d'avance avec le canton de Berne, les Etats de la maison de Savoie. Les Bernois qui n'avoient rien à démêler avec le duc, & qui ne s'annoncerent que comme les alliés des Genevois, commencerent cependant par s'approprier le riche pays

Ann. 1535. de Vaud & les villes de Lausanne & d'Yverdun : le canton de Fribourg, quoiqu'il eût rompu son alliance avec Genève, aussitôt qu'il s'étoit apperçu quelle penchoit vers la réforme, ne laissa pas de son côté de se mettre en possession du comté de Romont, de peur, publioit-il, que les hérétiques ne s'en emparassent : les Valaisans occuperent une partie du Chablais, tandis que les Genevois démolissoient les châteaux du duc trop voisins de leur ville & se formoient un petit territoire. Toutes ces conquêtes se firent sans effusion de sang, parce que le malheureux duc attaqué en même-tems par un ennemi bien plus redoutable, n'avoit pu se dispenser de réunir toutes ses forces pour sauver au moins la portion de ses Etats la plus facile à défendre.

Avant que de se porter à aucun acte d'hostilité, François fit chercher à la chambre des Comptes tous les titres qui constatoient les droits de la couronne, sur une partie des Etats de la maison de Savoie ; ayant ensuite fait rédiger un mémoire succint de tout ce qu'il avoit à réclamer sur le duc, il lui adressa le président Poyet, avec ordre de demander, 1°. la succession mobiliaire des ducs Philippe & Philibert, dont il se portoit pour héritier, comme substitué aux droits de Louise de Savoie sa mere : 2°. le comté de Nice & la principauté de Piémont, qui avoient fait anciennement partie du comté de Provence, offrant de rembourser le prix de l'engagement : 3°. l'hommage du Faucigni, ancien fief du Dauphiné : 4°. plusieurs places du marquisat de Saluces successivement usurpées sur les petits souverains de cet Etat, qui étoient vassaux de la couronne. Le duc opposoit aux titres dont Poyet appuyoit chaque article de ses demandes, des traités postérieurs qu'il conservoit, disoit-il, précieusement dans ses archives, & il ne demandoit autre chose, sinon qu'on lui laissât le tems de les mettre en ordre & de les produire : mais Poyet qui n'avoit ni la volonté ni la commission d'examiner ces prétendus traités, lui déclara sèchement qu'il falloit sur-le-champ donner satisfaction au roi ou se préparer à la guerre, & partit

partit sans autre explication. Le duc cherchant à gagner du tems jusqu'à ce que l'empereur qui s'étoit arrêté en Sicile, après son expédition de Tunis, pût venir le défendre, envoya des ambassadeurs à la suite de Poyet, pour offrir au roi, 1°. la liberté de traverser comme auparavant ses Etats, s'il avoit dessein de porter la guerre dans le duché de Milan : 2°. la restitution du comté d'Ast, qu'il n'avoit reçu des mains de l'empereur, que pour avoir le mérite de le rendre au roi qui en étoit le vrai propriétaire : 3°. un congrès dans telle ville qu'il plairoit au roi de choisir, où un certain nombre de jurisconsultes examineroient à loisir les titres respectifs sur les provinces en litige, & prononceroient définitivement à qui elles devoient appartenir. Quant aux prétentions formées plus de vingt ans auparavant par madame la duchesse d'Angoulême, sur la succession mobiliaire du duc Philibert & renouvellées après un long silence, il prioit le roi de considérer que fussent-elles aussi fondées qu'elles étoient douteuses, elles se réduisoient à si peu de chose qu'elles ne méritoient certainement pas de troubler l'union qui subsistoit de tems immémorial entre leurs maisons : que Louis XII & sa majesté elle-même en avoient jugé ainsi toutes les fois qu'il en avoit été question : qu'en traitant cette affaire à la rigueur, il conviendroit encore de s'en rapporter à l'avis des jurisconsultes ; mais qu'il aimoit à se persuader qu'un monarque si puissant & si généreux, auroit plus d'égard aux services que les ducs ses ancêtres & lui s'étoient toujours empressés de rendre à la couronne, & au lien étroit de parenté qui les unissoit, qu'au très-mince profit qu'on pourroit se promettre de cette discussion. Le roi répondit qu'il ne reconnoissoit ni pour son ami, ni pour son oncle, un prince qui ne lui rappelloit ces liens sacrés, que pour mieux le trahir & lui retenir son héritage, & tourna le dos à l'ambassadeur. Peu de tems après les troupes déja réparties dans la Bourgogne & le Dauphiné, pénétrerent dans la Bresse & la Savoie, & soumirent ces deux provinces ; tandis que les Suisses, comme nous l'avons déja dit, s'emparoient

Ann. 1535.

avec la même facilité des terres qui étoient à leur bienséance.

Conquête de la Savoie & d'une partie du Piémont.

Du Bellai. Ferron. Sleidan. Paul Jove.

Incapable de résister à tant d'ennemis, le duc s'étoit sagement borné à la défense du Piémont. Il donna ordre à Philippe Torniel & à Jean-Jacques Médequin, marquis de Marignan, d'aller avec un corps de quatre mille hommes d'infanterie, se retrancher au Pas de Suze, d'où il auroit été impossible de les déloger; mais soit qu'il s'en fût avisé trop tard, soit qu'il eût été mal obéi, il fut prévenu par les François. Annebaud & Montejan, le premier, colonel-général de la cavalerie légere, le second, des nouveaux légionnaires, avoient déja établi leur camp à la tête du défilé, lorsque les deux généraux ennemis s'en approcherent. Le duc ne se trouvant plus en sûreté dans sa capitale, embarqua promptement ses effets les plus précieux sur le Pô, & se retira à Verceil, la derniere place de ses Etats du côté du Milanès. Turin & les autres places qu'il abandonnoit, ouvrirent leurs portes aux François. L'amiral, à qui le roi avoit confié la conduite de cette expédition, établit par-tout des gouverneurs, reçut le serment de fidélité des habitans; & quoiqu'il n'eût encore que la moitié des troupes qui devoient composer son armée, il se hâta de marcher du côté de Verceil, afin de ne pas laisser au duc le tems de se reconnoître. S'étant avancé jusqu'au bord de la Doire, il découvrit les ennemis sur la rive opposée, au nombre de cinq mille hommes d'infanterie & de quatre cens chevaux: il n'avoit avec lui qu'environ seize mille légionnaires, & deux cens cinquante chevaux. N'osant hasarder le passage, jusqu'à ce qu'il eût été joint par le reste de sa cavalerie, il se proposoit d'employer ce tems à jetter un pont sur cette riviere: l'ardeur de ses troupes ne le lui permit pas. Un soldat légionnaire, appercevant un bateau attaché sur la rive qu'occupoient les ennemis, se jette à l'eau, traverse la riviere, le délie, & l'entraîne après lui au milieu d'une grêle de balles dont aucune ne l'atteignit: il reçut, à la tête de sa troupe, l'anneau d'or destiné, comme nous l'avons dit, à récom-

penser ces sortes d'actions. L'exemple qu'il venoit de donner enflamma tellement ses compagnons, que l'amiral ne pouvant plus les contenir, prit le parti de les suivre. Ils s'élancerent à la riviere; & quoiqu'ils eussent de l'eau jusqu'à l'estomac, ils s'avancerent en si bon ordre & avec tant d'assurance, que les ennemis intimidés s'enfuirent à Verceil. L'amiral, qui manquoit de cavalerie, ne put les poursuivre : il dressa en toute liberté son pont; & lorsqu'il eut reçu l'artillerie & les troupes qu'il attendoit, il vint reconnoître Verceil qu'il se proposoit d'assiéger. Ann. 1535.

Verceil avoit autrefois fait partie du Duché de Milan, & n'avoit été cédée à la maison de Savoie qu'avec des réserves qui laissoient subsister en partie le droit des anciens propriétaires. Depuis la mort de François Sforce, Antoine de Leve, général de la ligue d'Italie, régissoit le duché de Milan au nom de l'empereur. Avec les épargnes qu'il avoit faites sur les revenus de ce duché, & l'argent qu'il avoit pu tirer des princes & des républiques confédérées, il parvint à mettre promptement une armée sur pied, & vint camper de son côté, si près de Verceil, qu'il devenoit impossible, ou du moins extrêmement dangereux, de livrer un assaut à la place, sans avoir commencé par le déloger. L'amiral, dont l'armée étoit infiniment supérieure à celle des ennemis, auroit bien desiré de se mesurer avec ce fameux général; mais n'ayant été envoyé que contre le duc de Savoie, il n'osoit se charger des suites d'une démarche qui auroit allumé la guerre entre le roi & l'empereur. Il manda son embarras, & reçut ordre de fortifier son camp & de livrer bataille, au cas qu'il fût attaqué, mais de suspendre les opérations du siége & tout acte d'hostilité, jusqu'à ce qu'on vît clairement ce qu'on devoit se promettre des négociations commencées, depuis cinq à six mois, avec l'empereur.

Négociations touchant le Milanois. Dissimulation de l'empereur.

En paroissant tourner tous ses efforts contre les Infidèles, afin de dérober à son rival le véritable objet de ses armemens, Charles avoit compris que cela ne suffisoit pas encore, & que pour lui inspirer plus de sécurité, il falloit

An. 1535.

Du Bellai. Manusc. du cabinet de Fontanieu.

se montrer disposé à lui donner une pleine satisfaction sur le principal objet de leurs contestations. C'est dans cette vue, qu'avant de s'embarquer pour Tunis, il avoit offert l'investiture du duché de Milan à un fils de France, dès que la mort de François Sforce dont la santé dépérissoit de jour en jour, lui permettroit d'en disposer. Cet évènement étoit arrivé beaucoup plutôt sans doute que l'empereur ne s'y attendoit ; & Velli, ambassadeur de France, qui l'avoit suivi à Tunis, n'avoit pas manqué de lui rappeller cet engagement. Charles ne parut point l'avoir oublié ; il prenoit une sorte de plaisir à en conférer avec l'ambassadeur, & promettoit de terminer cette négociation, dès qu'il seroit arrivé en Italie. Il y étoit depuis plusieurs mois ; & la négociation n'avançoit point. François impatienté, chargea Velli de savoir positivement de l'empereur s'il étoit disposé à donner cette investiture au duc d'Orléans, second fils de France, & à quelles conditions ? Charles, considérant que tous ses artifices n'avoient point empêché les François de s'ouvrir la route des Alpes & qu'ils étoient campés sur la frontiere du duché de Milan, ne se montra ni surpris ni embarrassé de la demande du roi. Après avoir fait valoir la grandeur & l'importance du sacrifice qu'il alloit faire à la paix de l'Europe & au bien général de la chrétienté, il déclara qu'il consentoit à donner l'investiture au duc d'Orléans, pourvu que le roi, tant en son nom qu'au nom de ses enfans, renonçât à toute prétention ultérieure, & qu'il donnât des sûretés convenables qu'il ne se prévaudroit point de cette augmentation de puissance pour réveiller d'autres prétentions. Il ajouta que cet arrangement ne pouvant manquer de déplaire au pape, aux Vénitiens & aux autres puissances d'Italie, qui redoutoient, sur toutes choses, le voisinage des François, il étoit bon qu'il restât secret jusqu'au moment de l'exécution ; qu'à la vérité, le roi & lui étoient assez puissans pour se faire écouter, toutes les fois qu'ils agiroient de concert, mais qu'il étoit & plus sûr & plus sage de prévenir les difficultés, que de se donner beaucoup de tourmens pour les vaincre. Quant

au détail des conditions de l'investiture dont le roi vouloit aussi être instruit, il renvoya l'ambassadeur à Granvelle qu'il avoit chargé de les rédiger. Ann. 1535.

Pernot de Granvelle déclara à l'ambassadeur que bien que l'empereur eût eu la prudence de ne point s'expliquer sur l'article du duc de Savoie, dont la France affectoit, de son côté, de ne lui point parler, il étoit si outré des procédés du roi à cet égard, qu'il avoit eu besoin de se faire violence pour ne pas rompre sur-le-champ la négociation; mais que les choses étant si avancées, il ne tiendroit pas à l'empereur qu'elles ne s'achevassent, & qu'on ne parvînt à une paix solide, aux conditions suivantes : que le roi s'engageât à restituer tout ce qu'il avoit conquis sur le duc de Savoie, parce que l'empereur ne pouvoit, sans se déshonorer, abandonner les intérêts de son beau-frère : que le duc d'Orléans donnât les assurances les plus positives, qu'après qu'il seroit établi dans le duché de Milan, il ne troubleroit point la paix d'Italie, pour faire valoir les prétentions de Catherine de Médicis sa femme, sur les duchés de Florence & d'Urbin : que le roi renonçât de la maniere la plus authentique, à toute espèce de prétentions sur les terres actuellement possédées par l'empereur, & sur celles qui devoient un jour lui revenir, afin que parfaitement d'accord, & n'ayant plus aucun motif de querelle, ils travaillassent de concert à réprimer les courses des infidèles, & à faire rentrer dans le sein de l'Eglise Chatholique les princes & les républiques qui s'en étoient séparés : que pour prouver à l'empereur qu'il agissoit de bonne-foi, le roi congédiât de sa cour l'évêque de Winchester, ambassadeur du Roi d'Angleterre, lequel n'y étoit venu que pour y conclure une nouvelle ligue contre l'empereur; qu'il retirât de Rome le cardinal du Bellai; de Venise, le seigneur de Beauvois, & qu'il cassât toutes les levées de lansquenets qu'il faisoit en Allemagne.

Le roi, à qui Velli dépêcha un courier, répondit que n'ayant pris les armes que pour obliger le duc de Savoie à entrer en compte avec lui sur l'héritage de madame

d'Angoulême, il les poseroit, dès qu'il verroit ce prin-
Ann. 1535. ce disposé à écouter la justice : que par rapport aux renonciations, tant au royaume de Naples qu'à toutes les autres possessions de l'empereur, ou de la maison d'Autriche, il les feroit dans la forme la plus authentique, & s'obligeroit de plus, de garantir à ce prince & à ses héritiers toutes leurs provinces, en y comprenant l'Autriche, sans jamais exiger le remboursement des frais où il se trouveroit engagé : qu'il donneroit de même toutes les sûretés qu'on lui demanderoit, pourvu qu'elles fussent en son pouvoir, & que c'étoit à l'empereur à spécifier celles qu'il exigeoit : qu'il demandoit, de son côté, que la nouvelle investiture que l'empereur devoit donner au duc d'Orléans, ne fût qu'une confirmation de celle qui avoit été précédemment accordée par Maximilien, à Louis XII & à ses héritiers : qu'en conséquence, il fût autorisé à conserver pendant sa vie, ou jusqu'à ce qu'il s'en démît volontairement en faveur du duc d'Orléans, la jouissance ou usufruit du duché de Milan. L'empereur & son ministre se récrierent contre cette derniere demande, dont il n'avoit jamais été question, disoient-ils, dans tout le cours de la négociation. Cependant, soit qu'ils espérassent que le roi s'en désisteroit, soit qu'ils ne la regardassent pas comme un objet capital, ils commencerent à conférer avec l'ambassadeur des conditions du traité, & tomberent d'accord sur presque tous les points. L'article des sûretés parut le plus embarrassant, bien que les deux princes parlassent le même langage ; car le roi offroit toutes celles qui seroient raisonnables, & l'empereur n'en demandoit que de raisonnables ; mais il les vouloit si grandes, si précises, que ne pouvant sur-le-champ les spécifier, il demanda du tems pour y songer. Quoiqu'il restât encore quelques autres points sur lesquels on n'étoit pas parfaitement d'accord, les ministres de l'empereur vinrent prier Velli de les recommander au roi son maître, & d'employer ses bons offices, pour qu'ils fussent conservés dans la possession des bénéfices ou des fiefs dont l'empereur les avoit gratifiés dans le Milanès. Toutes ces démonstrations n'ô-

toient point à Velli un reste de défiance, il insistoit toujours pour qu'on donnât la derniere main au traité : on lui répondoit que ce seroit faire un affront à l'amiral, & que ce seigneur auroit droit de se plaindre qu'on appellât de si loin un premier officier de la couronne, uniquement pour mettre son nom au bas d'un acte. Il se retrancha donc à demander qu'on lui délivrât au moins une copie authentique des articles déja convenus, afin qu'on ne le soupçonnât pas à sa cour d'avoir mal entendu & que le conseil pût asseoir ses délibérations sur une base certaine : on se contenta de lui communiquer la dépêche de l'empereur à Leidekerque, son ambassadeur auprès du roi, laquelle contenoit un précis assez exact de toute la négociation. Le conseil moins défiant que Velli, jugea après la lecture de cette dépêche, que la paix étoit faite, & c'est ainsi que s'en exprimoit le grand-maître Montmorenci, en écrivant au duc de Vendôme, qui se croyant à la veille d'une guerre, travailloit à mettre la frontiere de Picardie en état de défense. Ann. 1535.

Pour ne laisser à l'empereur, dont on étoit si content, aucun motif de plainte, on se hâta de congédier sans rien conclure l'évêque de Winchester ; de rappeller de Rome le cardinal du Bellai ; de Venise, Etienne d'Aigue, seigneur de Beauvois, & de licentier tous les lansquenets qu'on levoit en Allemagne ; on avertit l'amiral de faire tous ses préparatifs pour se rendre incessamment auprès de l'empereur. Des avis qu'on reçut consécutivement des cours de l'Europe, ne tarderent pas à montrer qu'on s'étoit trop hâté, & replongerent le conseil dans de nouvelles perpléxités. On apprit que l'empereur, qui avoit recommandé un secret inviolable vis-à-vis du pape, ne lui avoit laissé ignorer aucune des particularités de la négociation : qu'immédiatement après le départ de Beauvois, il avoit envoyé à Venise un ambassadeur extraordinaire, qui sollicitoit vivement la République de conclure une nouvelle ligue pour maintenir la paix d'Italie, contre les entreprises des Turcs & des François : qu'un autre de ses agents en traversant le Milanès, pour se rendre en Allemagne, avoit Ann. 1536.

Ann. 1536. déclaré que son maître ne souffriroit jamais que les François possédassent un pouce de terre en Italie : que le bruit étoit généralement répandu, que l'empereur étoit sur le point d'accorder, moyennant un million d'écus d'or, l'investiture du duché de Milan au frere du roi de Portugal, lequel l'avoit suivi dans son expédition de Tunis. Que Ferdinand, roi des Romains, ayant conclu une trève avec Jean de Scépus, à qui il disputoit le trône de Hongrie, étoit venu s'établir à Trente, d'où il négocioit avec les Suisses & faisoit filer une armée de lansquenets en Italie : que Henri de Nassau, le même qui étoit venu l'année précédente entamer la négociation, aussitôt après son arrivée dans les Pays-Bas, s'étoit mis à pratiquer sourdement dans toute l'Allemagne les principaux capitaines de lansquenets, & les avoit presque tous engagés au service de l'empereur : que Doria faisoit travailler jour & nuit dans les ports de Gênes, à un armement qui devoit surpasser tous ceux qu'on avoit vus jusqu'alors dans la Méditerranée : que l'empereur de son côté recrutoit sourdement son armée, & que pour fournir à tant d'objets de dépense, il vendoit indistinctement des lettres de noblesse aux bourgeois aisés, des privileges aux communautés : qu'il engageoit ou hypothéquoit presque tous ses domaines de Naples & de Sicile, & que ce prince, d'ailleurs si réglé dans sa dépense, empruntoit à un intérêt exhorbitant sur presque toutes les banques de l'Europe. Quoiqu'on pût à la rigueur expliquer la plupart de ces faits par la nécessité d'en imposer aux puissances d'Italie, jusqu'à ce que le traité fût entierement conclu, ou par le projet de l'expédition de Constantinople que l'empereur avoit annoncé à l'Europe, aussitôt après la conquête de Tunis ; cependant comme on avoit lieu de craindre que ce prince ne dissimulât ses vrais desseins, & que le choix qu'il avoit fait de l'amiral Chabot, comme du seul homme avec qui il voulût traiter, ne couvrît le projet de faire attaquer l'armée Françoise dépourvue de son chef, par les troupes combinées d'Antoine de Leve & du duc de Savoie ; on donna ordre à ce général de fortifier son camp & de veiller plus attentivement que jamais sur les démarches de l'ennemi,

nemi, & à Velli de demander une réponse définitive sur les points qui souffroient encore de la difficulté. Velli se mit souvent en devoir de remplir cette commission, mais l'empereur n'étoit plus aussi accessible qu'auparavant. On promit de l'écouter à Gaëte : à Gaëte l'empereur accablé d'affaires, renvoya l'audience à Fundi : à Fundi on parut surpris que l'amiral ne fût point encore arrivé : on se flatta de le trouver à Rome où l'on termineroit promptement cette négociation. Ann. 1536.

Après avoir fait son entrée triomphale dans cette capitale du monde chrétien, Charles eut avec le pape un entretien secret qui dura près de sept heures. Velli s'étant fait accompagner de l'évêque de Mâcon, ambassadeur du roi, à Rome, se rendit le lendemain matin à l'audience du saint pere, & dit que sa sainteté ne pouvoit ignorer les droits des fils de France sur le duché de Milan, en qualité d'héritiers de Valentine Viscomti leur trisayeule: que l'empereur auquel il les avoit exposés, après la mort de François Sforce, avoit promis d'y avoir égard: qu'il avoit dépendu du roi leur maître de terminer cette affaire pendant le séjour de l'empereur à Naples; mais que plein de confiance dans les lumieres, la droiture & la candeur du pere commun des fidèles, il avoit voulu le rendre le médiateur & le garant du traité. Qu'ils le supplioient donc, au nom de leur maître, de vouloir interposer ses bons offices, pour faire tomber cette succession au duc d'Orléans, second fils de France, & qu'ils croyoient pouvoir l'assurer qu'il trouveroit l'empereur favorablement disposé. Paul III répondit que l'empereur, comme prince religieux & zèlé pour l'exaltation de la foi, l'avoit entretenu la veille de la convocation d'un concile général, comme du moyen le plus propre à extirper l'hérésie qui faisoit tous les jours des progrès en Allemagne; qu'empressé de répondre à un désir si salutaire, il alloit assembler le sacré collége pour délibérer du lieu, du tems & des préparatifs de cette auguste assemblée; que sachant parfaitement combien l'union entre les grandes puissances pouvoit accélérer cette sainte entreprise, il ne négligeroit aucun des moyens qui dépen- 7 Avril.

Ann. 1536.

droient de lui, pour l'établir & la consolider; qu'il promettoit donc volontiers au roi ses bons offices auprès de l'empereur, mais qu'il croyoit en même-tems devoir les avertir qu'autant qu'il avoit pu percer dans les secrettes intentions de ce prince, jamais il ne se détermineroit à céder le Milanès au duc d'Orléans.

Velli ne répliqua pas, parce que se rappellant la convention faite avec l'empereur, de ne rien découvrir au pape de ce qui se traitoit, & ne sachant encore jusqu'à quel point ce prince l'avoit lui-même observée, il craignit de commettre une indiscrétion dont on ne manqueroit pas de lui faire un crime. Mais comme d'un autre côté, il lui sembloit dangereux d'aliéner par une défiance outrée l'esprit du souverain pontife, qui alloit être médiateur, si le traité avoit lieu, & dont la bienveillance n'étoit point une chose indifférente au cas que la guerre vînt à se déclarer, il alla sur-le-champ trouver Granvelle, & lui demanda jusqu'à quel point il pouvoit, sans manquer au secret qu'on lui avoit prescrit, s'ouvrir vis-à-vis du pape. Granvelle lui dit qu'il pouvoit parler hardiment, que l'empereur avoit fait les premieres déclarations, mais qu'il avoit trouvé une résistance plus grande encore qu'il ne s'y attendoit; que le pape haïssoit tellement tout ce qui portoit le nom de Médicis, qu'il ne consentiroit que bien difficilement à voir le duché de Milan tomber en partage au mari de l'héritiere de cette maison. Que l'empereur, quoiqu'il ressentît vivement la dureté des procédés dont on continuoit d'user envers le duc de Savoie, tiendroit sa parole; qu'on tâchât seulement d'obtenir le consentement du pape. Velli & l'évêque de Mâcon retournerent à l'audience du pape, & après lui avoir fait un précis de toute la négociation, ils ajouterent que si l'empereur, qui avoit pris avec le roi les engagemens les plus formels avant que d'arriver à Rome, venoit, contre leur attente, à changer de sentiment, tout le monde croiroit que cette variation seroit l'effet des conseils qu'il auroit reçus dans cette capitale; & que dans le cas où la guerre s'allumeroit entre les deux couronnes, le roi leur maître n'en imputeroit point la

cause à l'empereur, puisque ce prince tant qu'il n'avoit suivi que son inclination & ses lumieres, avoit fait tout ce qu'il falloit pour l'éviter; mais au saint pere qu'il n'avoit jamais offensé, qu'il regardoit au contraire comme un ami, comme un pere qui ne lui manqueroit jamais dans l'occasion. Paul qui se sentit piqué, répondit que si le récit qu'ils venoient de lui faire étoit exact, il étoit clair qu'on avoit abusé de leur crédulité, & qu'on s'étoit servi d'eux pour amuser le roi, pendant que l'empereur se préparoit à la guerre. Et afin qu'ils perdissent les injustes soupçons qu'ils formoient contre lui, il leur communiqua les articles définitifs de la pacification que proposoit l'empereur, où il promettoit d'accorder l'investiture du Milanès, non au duc d'Orléans, mais au duc d'Angoulême, sous des restrictions & avec des modifications qui rendoient ce don purement illusoire. Les ambassadeurs se récrierent, que le roi ne consentiroit jamais à ce changement. En ce cas, dit le pape, la guerre est malheureusement inévitable, & il n'a pas de tems à perdre. Ann. 1536.

Dévoré d'inquiétude, Velli voulut s'expliquer avec l'empereur lui-même, & obtint enfin l'audience qu'on lui faisoit attendre depuis si long-tems. Il dit que par les dernieres dépêches qu'il avoit reçues de sa cour, on lui donnoit avis que le roi avoit adressé de pleins-pouvoirs à l'amiral pour signer le traité; mais qu'attendu qu'il restoit encore quelques points sur lesquels on n'avoit pu s'accorder, & que le voyage de ce seigneur ne pouvoit manquer d'exciter la curiosité du public, le roi avoit jugé à propos de le faire précéder par un autre négociateur d'un ordre encore plus distingué, le cardinal Jean, prince de Lorraine, qui sous prétexte de venir assister le pape de ses conseils, conféreroit avec sa majesté impériale, & manderoit l'amiral lorsqu'il n'y auroit plus aucun danger à divulguer le secret de la négociation : que cependant le roi son maître recevoit de toutes parts des avis bien propres à allarmer l'homme du monde le moins défiant : qu'ayant à la premiere réquisition de l'empereur retiré de Venise un gentilhomme de sa chambre, il avoit appris avec la plus grande surprise,

Ann. 1536. que peu de jours après, il s'étoit présenté un ministre de l'empereur qui avoit conclu avec la République, un traité dont le but étoit directement contraire aux engagemens que l'empereur avoit pris avec le roi: » Le traité dont » vous parlez répondit l'empereur, n'est point une innova- » tion, mais une simple prorogation de la ligue de Bologne; » d'ailleurs tout se réduit à des paroles & ne porte préju- » dice à personne: il n'en est pas de même de la conduite » qu'on a tenue à l'égard du duc de Savoie, mon beau- » frere & mon vassal. Sous quelque aspect qu'on l'envisage, » c'est non-seulement une innovation, mais un acte d'hos- » tilité, s'il y en eut jamais. L'amiral, dites-vous, attend » que le traité soit conclu pour venir le signer. Ce n'est pas » ma maniere de traiter avec des gens qui ont les armes » à la main. Je me suis quelquefois trouvé dans des posi- » tions plus embarrassantes, vis-à-vis de votre maître, que » celle qui se présente aujourd'hui, & il auroit dû s'apper- » cevoir que les menaces sont un mauvais moyen pour » obtenir quelque chose de moi. Quant à la demande de » l'usufruit & aux autres points sur lesquels on ne s'est point » accordé, vous trouverez ma réponse définitive dans les » articles que j'ai remis entre les mains du pape «. » Je les » ai lus ces articles, répondit Velli, & jamais surprise n'a » été égale à la mienne, en voyant le nom du duc d'An- » goulême substitué à celui du duc d'Orléans «. » Quand » je promis pour le duc d'Orléans, reprit l'empereur, c'étoit » sous la condition expresse qu'on me donneroit des sûretés » suffisantes: ces sûretés sont impossibles, & d'ailleurs mes » offres n'ont point été acceptées dans le tems «. » Elles » l'ont été dès le huit du mois précédent, répondit Velli, & » mes dépêches en feront foi. Par rapport aux sûretés, le roi » mon maître a promis de donner toutes celles qui seroient » raisonnables, & vous n'en avez jamais demandé d'au- » tres «. » Sans doute, répliqua l'empereur avec un sou- » ris amer, je n'ai rien prétendu exiger de déraisonnable, » & je m'en rapporterai volontiers sur cet article à l'avis » du pape & des Vénitiens «. » Sacrée majesté, dit Velli, » en élevant la voix, il n'étoit question dans vos engage-

» mens ni du pape, ni des Vénitiens. Ce subterfuge, ce » changement de nom dans des articles arrêtés, les prati- » ques secrettes entamées à la cour d'Angleterre, les » offres faites au roi de Portugal, sont des faits sur les- » quels je dois donner des éclaircissemens au roi mon » maître. Que dois-je lui mander? Le bruit court qu'on » n'a feint de négocier avec moi, que pour l'empêcher » de se mettre en défense & le prendre au dépourvu : » aurois-je donc à me reprocher d'avoir contribué à le » tromper en ajoutant foi à la parole d'un empereur «. » Vous qui parlez de la sorte, reprit l'empereur, avec » un regard menaçant, avez-vous des pouvoirs pour con- » clure? Non dit Velli, mais... » C'est donc vous qui » m'amusez depuis si long-tems; commencez par vous en » procurer, & alors je pourrai vous entendre «.

Ann. 1536.

Après une pareille réception, Velli ne pouvoit plus décemment continuer ses fonctions; aussi songea-t-il à se faire remplacer par l'évêque de Mâcon, jusqu'à ce que le roi lui eût nommé un successeur. L'occasion s'en présenta tout naturellement. L'empereur, en conférant avec le pape, avoit paru surpris que cet évêque ne lui eût point encore rendu de visite. Velli le conduisit le lendemain à l'audience, comme s'il n'eût eu dessein que de le présenter. Après avoir fait à l'évêque un compliment flatteur, l'empereut se tournant vers Velli, » Il m'a semblé, » lui dit-il, vous avoir entendu dire, dans notre derniere » conférence, que le roi n'adopteroit pas les articles que » j'ai remis au pape; avez-vous quelque chose de nouveau » à m'aprendre sur ce sujet «? » Il y a si peu de tems, » répondit Velli, que j'en ai eu connoissance, que ma » lettre ne peut être encore arrivée. Je n'ai exposé à votre » majesté que mes propres conjectures; mais je ne doute » point que le roi ne trouve bien étranges ces nouveaux » articles «. » Je ne prétends, reprit l'empereur, ni blâ- » mer ses œuvres, ni justifier les miennes en secret : c'est » à l'Europe à nous juger. Suivez-moi l'un & l'autre » chez le pape : là vous entendrez ma derniere résolution «. Ils trouverent, en arrivant, la salle d'audience remplie de

Ann. 1536.

cardinaux, d'ambaſſadeurs, de princes & de ſeigneurs, que la nouveauté du ſpectacle avoit attirés. L'empereur, après avoir entretenu un moment le pape en particulier, s'avançant au milieu de l'aſſemblée, dit que deux motifs principaux l'avoient amené dans cette capitale du monde Chrétien; le premier, pour ſupplier le très-ſaint père d'aſſembler un concile général; le ſecond, pour prévenir, s'il étoit poſſible, une guerre prête à s'allumer entre le roi de France & lui; qu'à l'égard du premier objet, il avoit trouvé le ſaint père & le ſacré collége dans des diſpoſitions ſi favorables, qu'il ne lui reſtoit plus qu'à les ſupplier d'y perſévérer, ſans ſe laiſſer abbatre par les difficultés ſans nombre qui ne pouvoient manquer de ſe préſenter, offrant de les appuyer de ſon épée & de toute ſa puiſſance : que par rapport au ſecond, les ſoins qu'il s'étoit déja donnés, les offres qu'il avoit faites, avoient eu ſi peu de ſuccès, que jugeant de l'avenir par le paſſé, & regardant la guerre comme malheureuſement inévitable, il avoit du moins voulu rendre compte de ſa conduite devant une ſi auguſte aſſemblée, afin qu'elle prononçât, en connoiſſance de cauſe, lequel, du roi de France ou de lui, avoit un juſte motif de ſe plaindre, & devoit être regardé comme l'auteur des maux qui alloient déſoler la chrétienté.

Diſcours de l'empereur contre le roi en préſence du ſacré collége.

Du Bellai.
Manuſc. de Bethune.
Le Petit, ann. de Holland.

Remontant au tems où il avoit commencé à gouverner les Pays-Bas, il parla du deſir qu'il avoit eu de s'unir étroitement avec la France; des efforts & des ſacrifices qu'il avoit faits pour y parvenir; des fauſſes eſpérances dont on avoit long-tems bercé ſa crédulité, en lui promettant d'abord madame Claude de France que le roi avoit épouſée, enſuite madame Renée mariée depuis au duc de Ferrare, & enfin une fille du roi, ſans qu'on ſe fût jamais mis en peine de remplir aucun de ces engagemens. Paſſant enſuite aux mouvemens qu'ils s'étoient donnés l'un & l'autre pour parvenir à la dignité impériale, il attribua à la jalouſie & au dépit d'avoir ſuccombé, la guerre ſanglante & malheureuſe que le roi lui avoit ſuſcitée. » Quoi» qu'elle dût être terminée, ajouta-t-il, par la journée

» de Pavie & le traité de Madrid, le roi de France, de » retour dans ses Etats, ne voulut ni restituer la Bourgogne, ni se remettre en mon pouvoir, ainsi qu'il s'y » étoit obligé par un article exprès du traité & par la » foi qu'il m'avoit donnée comme chevalier. En effrayant » l'Europe du ridicule fantôme d'une monarchie universelle, il trouva des alliés, & recommença la guerre » avec plus de fureur qu'auparavant. De nouvelles disgraces, la perte consécutive de deux grandes armées, » l'ayant réduit une seconde fois à demander la paix, il » l'obtint à Cambrai ; mais il n'observa pas mieux ce » traité que le premier. Car bien qu'il se fût interdit le » droit de s'immiscer dans les affaires de l'Empire, ce » fut à sa sollicitation & avec son argent que le landgrave de Hesse leva l'armée dont il se servit pour enlever à mon frere le duché de Wirtemberg. Voyant » avec étonnement, sans doute, que loin de voler à la » vengeance, & d'innonder l'Europe de sang, je tournois » tous mes efforts contre les Infidèles, il crut avoir trouvé » un nouveau sujet de querelle dans un acte de justice que » le duc de Milan exerça contre un misérable sans aveu, » convaincu d'un assassinat, mais qu'il plut au roi de décorer, après l'exécution, du titre d'*ambassadeur*. Sous » prétexte cependant de ne point déranger mes projets » qui tendoient au bien général de la chrétienté, mais » comptant, en effet, trouver beaucoup plus de facilité à » l'exécution de ses desseins, après qu'une tempête auroit » dissipé ma flotte, ou qu'une guerre lointaine auroit » épuisé mes forces, il promit de suspendre son ressentiment, & de ne commettre aucune hostilité jusqu'après » mon retour. J'avois achevé la conquête de Tunis, & » je visitois mon royaume de Sicile, lorsque la reine Eléonore ma sœur, m'écrivit que le duc de Milan étoit » mort, & que le roi son mari seroit content d'abandonner tous les sujets de querelle qui pouvoient être » entre nous, & de concourir désormais de toute sa puissance à l'exécution de mes projets contre les Infidèles, » si je consentois à donner l'investiture du duché de Milan

Ann. 1536.

Ann. 1536. » à l'un des fils de France. Quoiqu'elle ajoutât qu'on » desiroit ardemment que je préférasse le duc d'Orléans, » elle me faisoit suffisamment entendre qu'on me laissoit le » choix. Je préférai, sans balancer, le duc d'Angoulême, » & comme plus éloigné de la couronne, & comme moins » suspect que son frere aux puissances d'Italie. Au lieu des » remercimens que j'avois droit d'attendre, je fus accablé » de plaintes & de nouvelles instances pour le duc d'Or- » léans : je balançai, je l'avoue ; & dans l'ardeur où j'é- » tois de pousser plus loin mes conquêtes sur les Infidèles, » j'aurois fini par accorder tout ce qu'on me demandoit, » si l'on avoit pu me donner une caution suffisante que » le duc d'Orléans, une fois établi dans le duché de Milan, » ne troubleroit point l'Italie pour faire valoir les préten- » tions de Catherine de Médicis sa femme, sur les duchés » de Florence & d'Urbin. Mais dans le moment même » où l'on m'étourdissoit de négociations, on attaquoit à » force ouverte, & l'on dépouilloit, contre la foi des » traités, le duc de Savoie, mon beau-frère & vassal de » l'Empire.

» Telle est, très-saint pere, & vous révérendissimes » cardinaux, la conduite que j'ai tenue à l'égard du roi » de France. Dans la conjoncture présente, il me reste » trois partis à lui proposer, & je proteste, en présence » de cette auguste assemblée, que, quel que soit celui qu'il » accepte, il me trouvera disposé à lui donner toute sa- » tisfaction.

» Le premier, c'est de remplir ma parole, en accor- » dant l'investiture du duché de Milan à l'un des fils de » France ; mais je veux que ce don soit un gage de paix, » & non un germe de guerre ; & dès-lors il ne peut re- » garder le duc d'Orléans, mari de l'héritiere des Médicis. » En vain le roi offre des actes de renonciation aux duchés » de Florence & d'Urbin. Il m'a trop appris ce que je » dois en penser ; car qu'elle renonciation fut jamais plus » authentique que celle qu'il avoit faite du duché de » Bourgogne ? Il ne peut donc être question que du duc » d'Angoulême : voici à quelles conditions je lui accor-

» derai

» derai cette faveur : Que le roi renonce à toute préten- » tion ultérieure, de quelque nature qu'elle soit & sur » quelque état qu'elle puisse s'étendre : qu'il déclare en » quoi & comment il entend contribuer à l'extirpation de » l'hérésie & à la guerre contre les Infidèles : qu'il com- » mence par retirer ses troupes de toute l'étendue des » terres du duc de Savoie, & qu'il répare les dommages » qu'elles y ont faits ; car, avant que cela soit exécuté » de sa part, mon honneur ne me permet pas de me prê- » ter à aucun accommodement. Ann. 1536.

» Si ce premier parti ne lui convient pas, je vais lui » en proposer un second qui va droit au but, & je lui » donne vingt jours pour y répondre. Cessons d'inonder » l'Europe de sang ; elle n'a déja que trop gémi de nos » fatales discordes. Pourquoi faut-il que des milliers d'in- » nocens soient égorgés pour la querelle de deux indivi- » dus ? car de quelques titres que la flatterie nous décore, » rois, empereurs, potentats, nous ne sommes que des » hommes un peu plus polis peut-être, plus richement » vêtus, mais souvent plus avides & plus injustes que le » commun des hommes. Puisque la querelle nous regarde, » & que c'est notre faute si nous ne pouvons nous accor- » der, vuidons-la corps à corps & à armes égales. Si l'on » m'oppose que ce projet, tout séduisant qu'il est dans la » spéculation, doit être regardé comme impossible dans » la pratique, à cause des difficultés sans nombre qui se » présenteroient sur le choix & du lieu & des armes, je » réponds qu'il est peut-être moins difficile de convenir » du lieu d'un pareil combat, que de celui d'un congrès : » mille endroits y sont propres, un pont, une isle, un » bateau ancré au milieu d'une riviere. Quant aux armes, » je lui en laisse le choix, à l'épée, au poignard, en che- » mise : j'exige seulement qu'il dépose en main-tierce, » pour prix du combat, le duché de Bourgogne, comme » je déposerai celui de Milan, & qu'il jure entre les mains » de sa sainteté, comme j'en fais aujourd'hui le serment » solennel, que s'il sort victorieux du combat, il tour-

Ann. 1536.

» nera toutes ses forces contre les Hérétiques & les In-
» fidèles.

» Enfin, s'il en faut venir à une guerre, & je proteste de nouveau que c'est avec une extrême répugnance que je propose ce troisieme parti, il convient du moins que ce soit la derniere, & que l'issue en soit telle que l'un de nous deux se trouve réduit à n'être plus que le plus pauvre gentilhomme de l'Europe. Autant qu'il est donné à la prudence humaine de prévoir les évènemens, ce malheur ne me regarde pas : après nous être mesurés si souvent, nous devons avoir appris à nous connoître. Quoique j'aye été pris quelquefois au dépourvu, la victoire n'a jamais abandonné mes étendards. J'ai dans cette occasion, la justice de la cause que je défends, des préparatifs immenses, les troupes les plus braves & les plus aguerries de l'Europe, des officiers pour les commander, déja célèbres par un grand nombre de victoires, tous avantages qui manquent si complettement au roi de France, que si je n'avois que des soldats & des officiers pareils aux siens, j'irois, n'en doutez point, les mains liées & la corde au col, implorer à genoux sa miséricorde. Si donc, sentant si bien mes avantages, je ne laisse pas d'offrir la paix, ce n'est point la peur de l'évènement qui me retient; c'est le cri de l'humanité qui se fait entendre au fond de mon cœur; c'est la désolation des campagnes, le sac des villes, le massacre des vieillards, des femmes & des enfans, victimes déplorables de nos fureurs «.

Le pape commençoit sa réponse, lorsque l'empereur jettant les yeux sur un petit rouleau de papier qu'il tenoit à la main, reprit la parole : » J'oubliois, très-saint pere, l'objet principal de ce discours; c'est de vous supplier de prendre connoissance de ce démêlé, de peser avec l'impartialité la plus exacte, les raisons de part & d'autre : si vous trouvez que j'aye tort, je consens que vous assistiez mon ennemi : si la justice est de mon côté, je vous supplie & vous adjure de vous déclarer ouver-

» tement en ma faveur, & de faire connoître à l'Europe » à quel point vous détestez la fraude & la violence.

Ann. 1536.

Réponse du pape.

Ibidem.

» Très-cher fils, répondit le pape; je remercie Dieu » des sentimens d'humanité & des dispositions pacifiques » qu'il a versés dans votre cœur. Jusqu'ici le roi très-» Chrétien m'a montré & par ses ambassadeurs & par » ses lettres un égal desir de la paix : ainsi j'ai tout lieu » d'espérer qu'elle se conclura sans effusion de sang. Mais » si nous nous flattons en vain, n'allons pas du moins » en voulant éviter un mal, hélas! trop ordinaire, » nous précipiter dans un malheur beaucoup plus grand. » Car quelle guerre pourroit être jamais aussi funeste à » l'Europe, qu'un combat particulier où l'un des deux » défenseurs de la chrétienté, & tous les deux peut-être, » tomberoient sous les coups l'un de l'autre? Qui pré-» serveroit l'Europe du joug des Infidèles? qui réprimeroit » l'insolente audace des Luthériens & des Schismatiques? » Périsse-donc à jamais l'idée d'un si funeste expédient, » & ne songeons qu'à réunir deux cœurs faits pour s'esti-» mer & se chérir réciproquement. Ma qualité de pere » commun, celle de médiateur qui m'a été déférée des » deux côtés, m'imposent la loi de la neutralité la plus » exacte. Je suis résolu de m'y tenir renfermé, sans re-» noncer toutefois à faire usage de l'autorité spirituelle » que Dieu a remise entre mes mains, contre celui qui » se montreroit opiniâtre dans sa haîne & rebelle aux » conseils de la raison «. L'empereur fut si content de cette derniere promesse, qu'il s'inclina profondément pour baiser la main du pape.

Embarras des ambassadeurs de France.

Ibidem.

C'étoit aux ambassadeurs François à répondre aux reproches & aux bravades de l'empereur. L'évêque de Mâcon s'excusa sur ce que n'ayant qu'une connoissance superficielle de la langue Espagnole, il n'avoit presque rien compris au discours de l'empereur. Velli s'avança d'un air embarrassé, & commençoit sa réponse, lorsque l'empereur l'interrompit brusquement, en lui disant qu'il étoit las d'entendre depuis si long-tems les mêmes propos; qu'il vouloit moins de paroles & plus d'effets; qu'au reste, il

leur feroit remettre une copie de fon difcours afin qu'ils
Ann. 1536. préparaffent leur réponfe. Le lendemain le pape manda les ambaffadeurs & leur dit, qu'il avoit été auffi furpris & plus affligé qu'eux de ce qui s'étoit paffé la veille : que s'il eût pu deviner le projet de l'empereur, il fe feroit difpenfé de lui donner audience ; qu'ils avoient pu juger eux-mêmes par le défordre & l'embarras de fa réponfe, qu'il avoit été pris au dépourvu, & obligé de parler fans préparation ; qu'il ne fe fouvenoit pas bien lui-même de ce qu'il avoit dit, mais que s'il lui étoit échappé de faire mention de la puiffance fpirituelle, il ne falloit pas l'entendre des cenfures proprement dites, ni de l'excommunication ; mais uniquement des voies de charité & d'exhortation paternelle. Qu'il proteftoit de nouveau qu'il garderoit une exacte neutralité, & qu'il les prioit d'en bien affurer le roi. Qu'il les prioit encore, puifqu'ils ne pouvoient fe difpenfer de rendre compte à leur cour de ce qui s'étoit paffé, de ne point perdre de vue leur caractere de miniftres de paix, d'adoucir ou même de fupprimer les expreffions peu mefurées, quelques traits trop aigres qu'un mouvement de colère avoit arrachés à l'empereur, qu'un moment de réflexion lui feroit défavouer.

Défaveu de l'empereur.

Ibidem.

Tandis qu'ils examinoient avec le pape s'il y avoit quelque moyen de faire ce qu'il exigeoit d'eux, fans compromettre leur miniftere & s'attirer l'indignation de leur maître, qui peut-être apprendroit d'ailleurs ce qu'ils auroient eu la foibleffe de lui cacher ; l'empereur qui ce jour-là même devoit quitter Rome, vint à l'audience pour prendre congé, accompagné, comme la veille, de tout ce qui fe trouvoit alors de perfonnes de diftinction dans cette capitale. Les ambaffadeurs profitant d'une fi heureufe rencontre, le prierent de vouloir bien leur déclarer d'une maniere claire & précife, fi dans le difcours qu'il avoit tenu la veille devant cette même affemblée, il avoit entendu faire un défi au roi leur maître, & s'il penfoit avoir quelque fujet de le défier ? L'empereur répondit, à voix haute & en italien, afin que tout le monde l'entendît ; qu'il leur favoit d'autant plus de gré de lui fournir cette occafion d'ex-

Ann. 1536.

pliquer sa pensée, qu'il avoit été déja averti que bien des gens, faute sans doute de l'avoir entendu, donnoient un mauvais sens à ses paroles : » En rendant compte de ma » conduite depuis l'instant où j'ai commencé de gouver- » ner par moi-même les Pays-Bas, j'ai voulu me justifier » sans prétendre inculper qui que ce soit. S'il m'est échappé » quelques plaintes sur le compte du roi de France, mon » frere, elles prouvent seulement combien j'ai de regret, » de ne pas tenir dans son cœur le rang que je me flat- » tois d'y avoir mérité, & ne renferment d'ailleurs aucun » reproche dont il puisse s'offenser. Personne ne rend plus » de justice que moi à ses éminentes qualités; je le regarde » non-seulement comme un prince magnanime, mais » comme un chevalier valeureux. Si j'ai proposé de me » battre contre lui, ce n'étoit de ma part qu'une simple » ouverture pour éviter l'effusion du sang chrétien. Si de » même j'ai assigné vingt jours pour répondre, ce n'étoit non » plus qu'une simple précaution; car j'ai calculé qu'après ce » terme, nos armées seroient si proches l'une de l'autre, » qu'il seroit bien difficile de les séparer sans en venir » aux mains «. Le pape applaudit à cette déclaration : les ambassadeurs eux-mêmes parurent s'en contenter. » Sacrée » majesté, dit Velli, il ne m'appartient point de décider » quel parti prendra mon maître sur la proposition du » duel, il me suffit de pouvoir lui mander qu'il n'est point » défié, & qu'il peut à son choix l'accepter ou la rejetter » sans que son honneur soit compromis. Oserai-je faire » encore une priere à votre majesté. Vous devez la justice » aux particuliers comme aux rois : m'avez-vous promis » ou non l'investiture du duché de Milan pour le duc » d'Orléans? J'ai mandé au roi mon maître, que vous » me l'aviez promise : si le fait est faux, je mérite une » punition exemplaire «. Je l'ai promise, répondit Charles d'un air embarrassé; mais à des conditions qu'il est impossible de remplir. » Si vous jugiez ces conditions im- » possibles, pourquoi donc promettiez-vous ce que vous » ne pouviez accorder «? Une de ces conditions, dit l'empereur, plus embarrassé qu'auparavant, étoit le consente-

ment de mes alliés qui n'adopteront jamais un arrangement si préjudiciable à l'Italie. Velli nia fermement qu'il eût jamais été question de ce prétendu consentement, & alloit développer toutes les circonstances de la négociation, lorsque l'empereur l'interrompit brusquement pour s'exhaler en reproches sur le traitement fait au duc de Savoie; puis baissant un peu la voix, & s'adressant à l'assemblée avec un ris moqueur : n'est-il pas bien plaisant, dit-il, qu'il faille que ce soit moi qui prie le roi de France de vouloir bien recevoir le Milanès pour un de ses enfans, qui après tout ne me sont rien? car quand bien même ils seroient mes neveux, fils d'Eléonor ma sœur, il semble qu'on ne pourroit encore raisonnablement me disputer le choix de celui à qui je voudrois donner un établissement.

Ann. 1536.

Suite des négociations.

Ibidem.

Malgré des déclarations si positives, malgré les affronts qu'on lui faisoit dévorer, Velli conservoit encore des espérances. Accoutumé par un long séjour à la cour de l'empereur à douter de ce qu'il voyoit, de ce qu'il entendoit, il se figuroit que Charles n'avoit peut-être arrangé toute cette scène theâtrale que pour tromper plus sûrement & plus long-tems les puissances d'Italie; qu'arrivé à Gênes & trouvant sa flotte prête à mettre à la voile, soit pour Alger, soit pour Constantinople, il leveroit le seul empêchement capable de l'arrêter en cédant enfin, mais avec toutes les apparences de la supériorité, & aux meilleures conditions qu'il pourroit obtenir, un Etat qu'il ne paroissoit point avoir envie de garder pour lui-même, puisqu'il ne disputoit que sur le choix du prince qui devoit en être investi. Granvelle & les autres ministres Espagnols contribuoient à l'entretenir dans cette illusion. Plus leur maître paroissoit s'éloigner, plus ils étoient sûrs d'un heureux dénouement. En envoyant au roi la relation mitigée, suivant le desir du pape, de la harangue de l'empereur, Velli convenoit qu'on ne pouvoit gueres se dispenser d'y répondre, mais conseilloit d'éviter les reparties offensantes & tout ce qui sentiroit l'aigreur, & recommandoit sur-tout de hâter le départ du cardinal de Lorraine, qui jugeroit sur les lieux ce qu'on devoit définitivement craindre ou espérer.

Le cardinal étoit en route; on se garda bien de le rappeller, car puisqu'on avoit fait la faute de se laisser amuser, il falloit tâcher de gagner du tems pour se mettre en état de défense. En traversant le Piémont, le cardinal, en vertu des pouvoirs qu'il avoit reçus du roi, commença par établir une suspension d'armes, & obligea l'amiral de se retirer au-delà de la Doire, sur la parole qu'Antoine de Leve donna de son côté, mais qu'il ne garda pas, de ne point traverser la Sessia. Le cardinal joignit l'empereur à Sienne, & dès la premiere audience il lui fit part de ses instructions: elles satisfaisoient si pleinement à toutes les demandes qui avoient été faites, qu'il n'y avoit plus aucun moyen de reculer, si l'on avoit auparavant agi de bonne-foi. Charles qui avoit déja levé le masque refusa absolument d'entendre parler du duc d'Orléans; il ne vouloit plus même s'engager pour le duc d'Angoulême, qu'à condition que ce dernier se livreroit entierement à lui, en venant résider à sa cour, & abjureroit en quelque sorte sa patrie & sa famille. Le cardinal cachant le mieux qu'il lui étoit possible son indignation & sa surprise, afin de laisser la porte ouverte à la négociation, quitta l'empereur pour se rendre à Rome. Il n'eut pas de peine à faire comprendre au pape & au sacré collége, qu'ils étoient plus intéressés qu'ils ne le pensoient au terrible évènement qui se préparoit, puisqu'on ne frapperoit aucun coup sur la France, dont le contre-coup ne retombât bientôt sur l'Italie: de Rome, il courut à Venise où il tint à-peu-près le même discours, & revint ensuite trouver l'empereur, tant pour acquitter la parole qu'il avoit donnée en partant, que pour s'assurer si la réflexion n'auroit rien changé à ses dispositions. S'appercevant que les flatteries, les triomphes & les honneurs presque divins qu'on lui décernoit dans toutes les villes qu'il traversoit, n'avoient servi qu'à le rendre plus fier & plus intraitable, il lui tint ce discours: » Jusqu'ici, empereur très-auguste, » je vous ai parlé comme ambassadeur: trouvez bon que » déposant pour un moment ce caractere, je ne vous parle » plus que comme prince Lorrain. Autant que j'ai pu le

Ann. 1536.

Ann. 1536.

» comprendre par vos réponses, par vos immenses préparatifs, par les entretiens que j'ai eus à Rome, & dans » différentes villes d'Italie, avec les hommes les plus sages » & les mieux instruits, vos projets ne se bornent point » à la conservation du Milanès, ni au rétablissement du » duc de Savoie: un plus haut dessein occupe depuis longtems toutes vos pensées; vous marchez en France & » déja vous partagez en idée les provinces de cette vaste » monarchie. Vos victoires passées, les lauriers dont la » victoire vient de couronner vos armes en Afrique, des » mesures sagement combinées, tout enfin vous persuade » que le moment est arrivé de donner carriere à votre » ressentiment, & de vous livrer aux plus flatteuses espérances. Sacrée majesté, pardonnez à ma franchise si » je vous dis, que vous écoutez trop deux perfides conseillers, l'ambition & la vengeance. Dois-je vous rappeller combien l'évènement d'une bataille est incertain, » & avec quelle facilité la fortune confond souvent les » projets les mieux concertés. Plus elle vous a élevé, » plus vous devez redouter ses caprices : un jour, une » heure peut vous ravir le fruit de vingt années de travaux, & renverser l'édifice de votre gloire. L'envie, » aussi inséparable de la réputation que l'ombre l'est du » corps, cherchera dans les talens de vos ministres, dans » l'habileté de vos généraux, dans la valeur de vos soldats, dans l'imprudence ou l'indiscipline de vos ennemis, » la cause de vos succès passés, & n'attribuera qu'à votre » présomption un revers qu'il étoit également facile de » prévoir & de prévenir. L'Europe est déja imbue des » dispositions pacifiques & des offres du roi de France, » il y persistera, soyez-en sûr, & ne commencera pas les » hostilités: mais si une fois vos étendards se déployent sur » ses terres, s'il appelle ses sujets à la défense de la patrie; » alors, vous sentirez dans quel danger vous vous êtes » précipité. Vous connoissez mal les François, si vous les » jugez d'après leur conduite dans les pays étrangers, & » d'après la facilité avec laquelle ils se sont presque toujours laissé enlever leurs conquêtes : légers, présomp-

» tueux

Ann. 1536.

» tueux & inconsidérés dans la prospérité, ils ne savent, ni » user avec modération du présent, ni se préparer des » ressources pour l'avenir. C'est une chose ordinaire de » les surprendre sans aucuns préparatifs, plus ordinaire » encore de les trouver entierement dégoûtés d'un séjour » qu'ils ne regardent que comme un exil honorable. S'a- » git-il, au contraire, de défendre leurs foyers contre » un aggresseur injuste, de venger leur roi ou l'honneur » du nom François, ils deviennent tout-à-coup d'autres » hommes. Actifs, infatigables, prodigues de leur for- » tune & de leur sang, vous les verrez se précipiter à » l'envi au milieu des périls, assaillir jour & nuit vos » retranchemens, disputer pied à pied une masure, un » ravin, un fossé, s'animer par leurs propres défaites, & » reparoître le lendemain plus nombreux & plus terri- » bles que la veille : vous rencontrerez un monarque à » qui il ne manquoit qu'un revers pour devenir un gé- » néral accompli ; il ne s'étudiera d'abord qu'à deviner » vos marches, qu'à vous enlever tous les moyens de » subsister, & il attendra tranquillement pour vous ac- » cabler, que votre armée soit à moitié ruinée par les » fatigues & les maladies. Alors engagé dans un pays » inconnu, en proie à la disette, entouré de morts & » de mourans, vous ne demanderez au ciel que de vous » dérober à la vigilance de votre ennemi. Daignez, em- » pereur très-auguste, tandis qu'il en est tems enco- » re, peser avec votre prudence ordinaire toutes ces con- » sidérations, que votre intérêt autant que celui du roi » m'a suggérées, & n'allez pas illustrer à jamais, par » une sanglante défaite, quelque coin de la France aujour- » d'hui ignoré !

» Mon cousin, répondit l'empereur, j'admire bien sin- » cerement votre éloquence & vos lumieres ; mais vous » trouverez bon que je ne vous accorde pas le don de » prophétie : mes préparatifs sont achevés ou peu s'en » faut, cependant je ne refuse point la paix, il ne tien- » dra qu'au roi de l'obtenir aux conditions que je vous » ai déja déclarées «.

Ann. 1536.

Négociations tardives en Angleterre.

Manusc. de Bethune. Du Bellai. Rapin Thoiras.

Le cardinal vint rendre compte à la cour de ses négociations, à Rome & à Venise; des deux entretiens qu'il avoit eus avec l'empereur; des vastes desseins de ce prince; des forces de terre & de mer, qu'il avoit déja sur pied; des mesures qu'il avoit prises pour empêcher que la France ne tirât aucun secours de la Suisse, ni de l'Allemagne. On jugea qu'il n'y avoit point de tems à perdre, & comme la harangue de l'empereur commençoit à se répandre de tous côtés, & pouvoit nuire à la réputation du roi dans l'esprit de ceux qui n'étoient pas instruits de la vérité des faits, on y fit une réponse où l'on ne s'attacha qu'à relever sans aigreur les omissions & les réticences dont elle étoit remplie. Quant au défi, le roi répondoit : » Nos épées sont trop courtes, » pour que nous puissions nous atteindre de si loin : mais si » nous parvenons à nous joindre, comme il y a toute apparence, je ne demande à l'empereur, que de me faire » savoir qu'il n'a point changé de résolution, & je consens, » au cas que je lui refuse une pleine satisfaction, d'être » regardé comme un lâche & une homme déshonoré; ce » que je redouterai toujours beaucoup plus que l'issue du » combat «.

François se hâta d'envoyer au roi d'Angleterre une copie de la déclaration & de la réponse, tant pour remplir l'engagement qu'ils avoient pris de se communiquer respectivement tout ce qui leur viendroit de la part de l'empereur, que pour savoir de bonne-heure quel secours il devoit se promettre de lui dans un besoin si pressant. En jettant les yeux sur la premiere de ces deux pièces, Henri s'apperçut qu'elle étoit mutilée, & afin que le roi n'en doutât pas, il lui envoya la copie authentique qu'il avoit reçue d'un de ses agens secrets à Rome. Il l'avertit ensuite, que puisque malgré tout ce qu'il avoit pu lui dire, il s'étoit laissé prendre au dépourvu, il ne lui restoit qu'un moyen de faire échouer les projets de l'empereur, qu'il consistoit à fortifier une ou deux places au-delà des monts, & à les remplir de toutes les munitions nécessaires pour soutenir un siège de trois ou quatre mois. Il observoit que ce tems suffisoit pour consumer un prince, qui ne mettoit sur pied une

armée si nombreuse qu'avec de l'argent qu'il empruntoit à de gros intérêts, & qui n'en trouveroit bientôt plus pour la faire subsister : qu'alors rien ne seroit plus facile que de lui débaucher ses lansquenets, qui étoient toujours à celui qui les payoit le mieux, & de l'accabler dans cet état de dénuement ou de le forcer à prendre honteusement la fuite. Sur-tout qu'il se souvînt de Pavie, & qu'il se gardât, dans ces premiers momens, d'opposer en rase campagne de nouvelles milices, telles que ses légionnaires & ses aventuriers, à des troupes aguerries & disciplinées. Ces conseils prouvoient l'intérêt que Henri prenoit à la France, mais ne satisfaisoient pas à tout ce qu'on attendoit de lui. Excommunié à la requête de l'empereur, & ne se croyant fermement assis sur son trône, qu'autant de tems que ce dangereux ennemi seroit assez occupé dans le continent pour ne pouvoir diriger ses efforts contre l'Angleterre, il n'avoit cessé depuis quatre ou cinq ans de solliciter le roi de recommencer la guerre à frais communs, offrant pour l'y déterminer plus efficacement de donner au duc d'Angoulême sa fille Elisabeth, qu'il déclareroit son héritiere. On le pria de remplir cet engagement, ou si l'état de ses finances ne comportoit pas une dépense si considérable, d'accorder du-moins les mêmes subsides qu'il avoit fournis pendant la guerre de Naples, en permettant qu'ils fussent déduits de la somme dont la France lui étoit encore redevable. Il est certain que Henri, quelques mois auparavant, auroit souscrit avec joie à un arrangement si commode ; mais voyant que la guerre étoit infaillible, sans qu'il s'en mêlât, il fit de grandes plaintes du peu d'attention que le roi avoit eue pour ses intérêts dans l'entrevue de Marseille, de la froideur avec laquelle on avoit reçu toutes ses avances, & du refus qu'on avoit fait de rien conclure avec l'évêque de Winchester, tant qu'on s'étoit flatté d'obtenir de l'amitié de l'empereur l'investiture du Milanès : il déclara, que puisqu'on lui avoit montré si peu d'égards, lorsqu'on croyoit pouvoir se passer de son secours, il se regardoit comme suffisamment dispensé de contribuer aux frais d'une guerre qui lui étoit parfaitement étrangere : qu'il conrinueroit en

Ann. 1536.

Ann. 1536.

conféquence d'exiger fans retardement & fans aucune diminution le paiement de fes penfions jufqu'au parfait rembourfement. Le confeil parut pour lors fe contenter de cette réponfe, & tourna toute fon attention du côté de l'Allemagne.

En Allemagne.

Du Bellai.

L'empereur n'avoit rien oublié pour foulever jufque dans fes fondemens cette lourde maffe. Il écrivoit aux princes proteftans : qu'il avoit plaidé leur caufe à Rome, avec tant de chaleur & d'intérêt qu'il touchoit au moment de leur procurer une pleine fatisfaction, lorfque le roi de France, qui avoit intérêt d'empêcher la réconciliation & de perpétuer les troubles, avoit rompu toutes fes mefures par l'invafion du Piémont & le fiége de Verceil. Aux évêques & aux princes Catholiques : qu'il avoit enfin obtenu la convocation d'un concile général où il affifteroit en perfonne pour les protéger & les défendre; mais que ce concile ne pouvoit avoir lieu qu'autant que tous ceux qui defiroient la paix & la confervation de l'églife, fe joindroient à lui pour réduire le roi de France à ne fe mêler que du gouvernement de fon royaume, & à refpecter les droits & la liberté de fes voifins. Aux magiftrats & au peuple : que le roi de France avoit fait un traité de ligue offenfive avec le fultan Soliman, par lequel ils partageoient d'avance, moitié par moitié, les provinces d'Allemagne; qu'en exécution de ce traité, le roi avoit commencé par faire brûler à petit feu, en préfence des ambaffadeurs Turcs, tous les Allemands qu'on avoit pu trouver à Paris, fous le vain prétexte qu'ils ne croyoient pas à la préfence réelle dans le facrement de l'Euchariftie : qu'il pouffoit fi loin fa haîne contre cette malheureufe nation, qu'il traitoit avec la même barbarie ceux de fes fujets qui avoient voyagé dans l'empire ou qui avoient eu le moindre commerce avec un Allemand. Des prédicateurs ou gagés ou trompés eux-mêmes, débitoient en chaire toutes ces impoftures. On répandoit avec profufion des exemplaires de la harangue de l'empereur en préfence du pape & du facré collége, remplie de termes injurieux & altérée de cinq ou fix manieres différentes : on y joignoit un prétendu cartel, avec une eftampe où un héraut

de l'empereur présentoit au roi une épée rouge & flamboyante, en lui dénonçant la guerre à feu & à sang, jusqu'à ce qu'il eût renoncé à son traité avec les Turcs. Enfin pour achever de rendre les François exécrables, on avoit suscité dans toutes les contrées voisines du Rhin, une troupe d'incendiaires qui dévastoient les campagnes, & réduisoient en cendres les fermes & les hameaux. Guillaume du Bellai, que le roi envoyoit en qualité d'ambassadeur auprès des princes & états de l'empire, balança quelque tems s'il se hasarderoit de passer la frontiere. S'il marchoit de jour, il ne pouvoit manquer d'être reconnu & livré au roi des Romains, qui faisoit garder les passages; s'il entreprenoit de voyager de nuit, il avoit tout à craindre de la rage des paysans qui barroient les chemins & veilloient toute la nuit pour arrêter les incendiaires. Il se travestit en marchand, & à l'aide de la langue Allemande, qu'il parloit avec facilité, il parvint à s'introduire dans le centre de l'empire. De tous les amis qu'il avoit dans cette contrée, un seul eut le courage de le recevoir dans sa maison, à condition qu'il s'y tiendroit exactement renfermé, & qu'il ne communiqueroit avec personne sans sa permission. Ne pouvant remplir ses fonctions d'ambassadeur, il fit le métier d'homme de lettres. Il composa & fit imprimer en latin & en Allemand, un traité sur les prétentions & la conduite respective de l'empereur & du roi; plusieurs lettres circulaires au nom du roi & de ses enfans, pour demander la convocation d'une diète qui prononçât librement sur leurs droits au duché de Milan. Il montra que le roi en ayant été investi par l'empereur Maximilien, avec le consentement de tous les princes de l'empire, n'avoit pu en être légitimement dépouillé sans leur aveu : que quand même il auroit mérité de le perdre, la confiscation, selon les loix de l'empire, ne devoit point s'étendre sur ses enfans : qu'en laissant une pareille liberté à l'empereur, ils s'exposoient à voir leurs héritages passer en des mains étrangeres & leurs enfans réduits à la mendicité. Il leur reprocha dans les termes les plus forts, l'avilissement où ils étoient déja tombés, l'opprobre éternel dont ils couvroient leur patrie, en souf-

Ann. 1536.

frant que des ambaſſadeurs, dont le caractere eſt reſpecté chez les nations les plus barbares, n'oſaſſent ſe montrer ſur leurs terres, & euſſent à trembler pour leur vie. Ces remontrances ne réveillerent point le courage des princes, tant la crainte les avoit avilis : l'électeur Palatin auquel il s'adreſſa par lettres, comme au plus ancien des électeurs ſéculiers, pour requérir la convocation d'une diète, répondit qu'il venoit d'adreſſer la requête au roi des Romains pour y avoir tel égard qu'il jugeroit à propos. Le duc de Baviere qu'il alla trouver furtivement, pour lui demander les reſtes du dépôt de cent mille écus que le roi lui avoit confié quelques années auparavant, refuſa de les rendre, de peur de ſe rendre ſuſpect à l'empereur ; il conſeilla même à l'ambaſſadeur de fuir promptement de ſes Etats, avant que Ferdinand l'envoyât demander, parce que dans ce cas, il ſe croiroit forcé de le livrer. Tandis que les princes ſe déshonoroient par une conduite ſi lâche, des hommes d'un rang fort inférieur oſerent parler le langage de la vérité & de la reconnoiſſance. Des marchands des principales villes d'Allemagne, s'étant haſardés malgré les bruits de guerre de ſe rendre à la foire de Lyon, non-ſeulement avoient joui d'une entiere sûreté dans toute l'étendue du royaume, mais avoient reçu des careſſes extraordinaires : le roi qui ſe trouvoit dans cette ville avoit daigné s'entretenir avec eux, & leur avoit dit que la guerre, en ſuppoſant qu'elle vînt à ſe déclarer entre l'empereur & lui, ne devoit point interrompre leur commerce ; qu'ils pouvoient dans tous les cas voyager librement dans ſon royaume, & que s'ils craignoient de ſe charger d'argent, il leur avanceroit de ſon tréſor trois ou quatre cens mille livres, qu'ils lui rendroient lorſque la paix ſeroit faite ou qu'ils remettroient à ſes agens pour être employées ſur les lieux. De retour dans leur patrie, ils ne manquerent pas de rendre compte d'un procédé ſi généreux, & du Bellai ſe ſervit utilement de leur témoignage pour détruire radicalement le bruit de la proſcription générale des Allemands en France, la fable du héraut à l'épée flamboyante, & tous les menſonges groſſiers dont on repaiſſoit la crédulité du

Ann. 1536.

peuple. La révolution fut ſi prompte qu'environ quinze mille hommes qui s'étoient déja atroupés pour fondre ſur la Champagne, dès que la grande armée du comte de Naſſau auroit pénétré en Picardie, ſe diſſiperent en peu de jours: à peine en reſta-t-il deux ou trois mille qui ſe trouvant hors d'état de former aucune entrepriſe, allerent ſe joindre partie à l'armée des Pays-Bas, & partie à celle de l'empereur en Italie. C'étoit le ſervice le plus important que du Bellai pût rendre à ſa patrie; car dans les circonſtances où l'on ſe trouvoit, il ne falloit pas ſonger à faire aucune levée en Allemagne. Ann. 1536.

La Suiſſe, quoique un peu moins agitée que l'Allemagne, n'offroit pas non plus une reſſource bien aſſurée. Depuis que la Réforme avoit diſſous l'ancienne confédération helvétique, il étoit devenu impoſſible d'aſſembler une diète générale. Les cantons Catholiques jaloux des progrès des réformés, ſe rapprochoient chaque jour de la maiſon d'Autriche, qui montroit un zèle ſans bornes pour l'ancienne religion, tandis que la France ne prêchoit par ſes ambaſſadeurs que la tolérance, & venoit ſous leurs yeux de favoriſer la révolution de Genève. L'empereur dont les ſoins s'étendoient à tout, voulant dans cette occaſion priver la France des ſecours qu'elle avoit droit d'attendre de leur alliance, avoit obligé le pape, pour prix de la neutralité qu'il vouloit bien lui accorder, à leur payer des penſions qui leur tinſſent lieu, en reſtant dans leur pays, de la ſolde qu'ils auroient retirée du ſervice de France. Les cantons réformés étoient retenus & par la crainte de ſe dégarnir de ſoldats en préſence des Catholiques, & par les principes même de la réforme appuyés de l'autorité civile. Zuingle en marquant le cas où la guerre étoit permiſe, avoit déclamé ſans ménagement contre le barbare uſage où étoit ſa patrie, de vendre le ſang de ſes ſujets aux puiſſances étrangeres, & avoit déclaré coupables d'homicide les magiſtrats qui toléroient cet abus. Cette déciſion traitée d'abord de fanatique & de ſéditieuſe avoit inſenſiblement acquis du poids: les cantons de Zurich & de Berne qui poſſédoient le territoire le plus abondant de la Suiſſe, & qui avoient doublé

En Suiſſe.

Manuſc. de Bethune.

Ann. 1536.

leurs revenus par la réunion des biens eccléſiaſtiques au tréſor public, avoient fini par l'adopter. Cependant il reſtoit toujours un grand nombre de citoyens, qui ne goûtoient point une morale auſſi préjudiciable à l'honneur de leur patrie, qu'à leur fortune particuliere; Louis d'Angerant, ambaſſadeur du roi, les fit agir ſi à propos, & repréſenta lui-même ſi fortement le danger où les Bernois ſe trouveroient expoſés, ſi l'empereur qui avoit épouſé la querelle du duc de Savoie venoit à bout de ſes deſſeins contre la France, que les magiſtrats promirent de laiſſer les paſſages ouverts, & de ne point inquiéter ceux qui s'offriroient volontairement à lui, pourvu qu'ils euſſent l'air de cacher leur ſortie, & qu'ils ne commençaſſent à ſe former en troupes, que lorſqu'ils auroient atteint les frontieres du royaume. Ce nouvel arrangement n'avoit point d'autre inconvénient que d'être un peu plus diſpendieux que les précédens; car il falloit faire autant de traitemens particuliers qu'il ſe préſentoit de capitaines, mais en ne ménageant point l'argent on pouvoit être aſſuré de ne pas manquer de Suiſſes.

Etat des finances.

Manuſc. du cabinet de Fontanieu.

Heureuſement les finances ſe trouvoient en bon état. Depuis quelques années François donnoit à cette branche principale de l'adminiſtration toute l'attention qu'elle méritoit. Son premier ſoin avoit été de retirer des mains des receveurs généraux & des tréſoriers, les deniers de l'Etat, pour les dépoſer dans des grands coffres qu'il avoit établis au Louvre: l'argent y étoit renfermé ſous trois clefs, dont l'une confiée au chancelier, & les deux autres à Jean Briçonnet & Aimar de Nicolaï, préſident de la chambre des comptes. Les longues & rigoureuſes formalités qui précédoient néceſſairement l'ouverture du tréſor, ſervoient & à bien conſtater l'emploi des ſommes qu'on en tiroit & à écarter les demandes indiſcrètes. Au produit du domaine qui pouvoit monter à un million, à celui de la taille ordinaire, porté alors à trois millions cinq cens mille livres, il faut ajouter les décimes ſur les biens eccléſiaſtiques, qui étoient devenues, ſous le nom de don gratuit, une ſorte d'impôt régulier depuis qu'on s'étoit diſpenſé de recourir

à

à Rome, pour avoir la permiſſion de les lever. Quoique les anciennes ne fuſſent point encore entierement acquittées, le roi en demanda trois nouvelles tout à la fois, parce qu'il s'agiſſoit d'une guerre défenſive, & elles lui furent accordées ſans réclamation. Avec ce ſecours & les épargnes qu'il avoit faites ſur le produit des années précédentes, le roi ſe trouva en état ſans augmenter les impôts, ſans aucune aliénation du domaine, & ſans recourir à des créations de nouveaux offices, de faire face à toutes les dépenſes d'une des guerres la plus menaçante, que la France eût encore eſſuyée. Il commença par faire paſſer des ſommes conſidérables à ſon ambaſſadeur en Suiſſe; il en envoya d'autres à quelques capitaines Italiens, qu'il avoit décorés du collier de ſaint Michel, en leur recommandant de lever ſecrètement des compagnies, & de ſe tenir prêts à entrer en campagne auſſi-tôt que l'empereur paſſeroit les Alpes.

Ann. 1536.

Plan de défenſe.

Du Bellai. Paul Jove. Ferron. Belleforêt.

Le premier plan auquel on s'arrêta, fut celui qu'avoit indiqué le roi d'Angleterre. L'amiral Chabot fortifia Turin, y mit toutes les proviſions néceſſaires pour ſoutenir un ſiége de cinq ou ſix mois, & après avoir partagé le commandement de la garniſon entre Annebaud & Burie, il ramena le reſte de l'armée en Dauphiné & en Bourgogne. Bientôt après on fit réflexion, que la ville de Turin ne ſuffiſoit pas pour couvrir une frontiere auſſi étendue que celle qu'on avoit à défendre; que l'empereur en laiſſant une petite armée d'obſervation, pour contenir la garniſon, auroit toujours la facilité de pénétrer en France, ſoit par le comté de Nice, ſoit par le marquiſat de Saluces. On réſolut donc de fortifier encore, ſi le tems le permettoit, une ou deux autres places, qui le forçaſſent de s'arrêter ou d'affoiblir tellement ſon armée par des détachemens multipliés, qu'il ne pût rien entreprendre de bien conſidérable. La commiſſion en fut donnée au marquis de Saluces, que la ſituation de ſon petit état mettoit à portée de fournir une quantité ſuffiſante de pionniers & de vivres.

Trahiſon du marquis de Saluces.

François, marquis de Saluces, n'étoit que le troiſieme fils de Louis, marquis de Saluces, & de Marguerite de Foix, comteſſe de Caſtres. Michel-Antoine, l'aîné, étoit

Ann. 1536.

Du Bellai. Ferron. Manusc. de Fontanieu.

mort, ainsi que plusieurs de ses prédécesseurs, au service de France, sans laisser de postérité : Jean-Louis qui lui avoit succédé, avoit si peu d'esprit, tenoit une conduite si déplorable, que le roi avoit cru devoir l'enfermer à la Bastille, & le déclarer déchu de son fief, dont il avoit sur-le-champ investi François, qu'il avoit nourri à sa cour en qualité de page : dans l'occasion dont il s'agit, il le déclara son lieutenant-général au-delà des Monts, & promit, s'il le servoit bien, de lui rendre toutes les places que les anciens ducs de Savoie avoient conquises sur le marquisat. Tant de bienfaits, d'honneurs & de promesses ne purent rien sur un cœur lâche & mercénaire : un crainte présente, l'appât d'une plus grande fortune l'emporterent sur la reconnoissance & le devoir. Le marquisat de Montferrat se trouvoit alors dévolu à la chambre impériale, par l'extinction totale de la maison des Paléologues : trois princes voisins, le duc de Savoie, le duc de Mantoue & le marquis de Saluces y formoient des prétentions à peu près égales. Le marquis s'imagina, ou plutôt se laissa persuader par Antoine de Leve, qu'un service important rendu à l'empereur dans de pareilles circonstances, feroit pencher la balance de son côté. A ce motif déja si puissant se joignoient, & la crainte de se voir traité comme un rebelle par l'empereur, qui en qualité de suzerain de l'Italie, se croiroit en droit de confisquer le marquisat de Saluces, & les prophéties qui annonçoient clairement la destruction de la monarchie Françoise. Le marquis en les récitant à ses amis avoit eu l'imprudence de dire que quelque attachement qu'il eût pour le roi, il n'avoit point envie de *faire le pendant du prince de Melphe*, alors simple officier au service de France. Dès qu'il fut arrivé au-delà des Alpes, les officiers François qui servoient sous lui s'apperçurent qu'il étoit ou mal-habile ou mal-intentionné : on avoit résolu dans le conseil de guerre de fortifier Coni & Fossan ; au lieu de presser les travaux, il passoit les jours entiers en délibérations interminables, condamnant le soir ce qui avoit été résolu le matin, jettant le découragement dans tous les esprits, & consumant cependant des provisions

qu'il étoit si important de ménager. Leurs soupçons se confirmerent lorsqu'en étudiant de plus près la conduite du marquis, ils se furent assurés qu'il entretenoit un commerce clandestin avec Antoine de Leve; qu'il avoit un agent dans le camp de l'empereur, où lui-même étoit attendu & avoit déja un logement marqué. Ils manderent à la cour leurs soupçons & leur embarras, & comme une dénonciation secrète répugnoit à leur générosité, ils informerent le marquis lui-même de cette démarche, en l'avertissant qu'il lui restoit un moyen bien simple d'effacer à leurs yeux tout ce que sa conduite précédente pouvoit avoir de louche, qu'il ne s'agissoit que de choisir sur-le-champ dans laquelle des deux villes de Fossan ou de Coni, il vouloit définitivement se renfermer. Après avoir essayé de justifier les relations politiques que sa qualité d'héritier du Montferrat l'obligeoit d'entretenir à la cour de l'empereur, il préféra Coni d'autant plus volontiers que c'étoit un moyen sûr, & de se tirer de leurs mains & de signaler sa vengeance, car Coni étoit le principal magasin de l'armée: il se fit suivre par une grande quantité de charrettes, afin de leur envoyer promptement, disoit-il, tout ce qui manquoit encore à l'approvisionnement de Fossan: il parut vouloir tenir cet engagement; mais dès qu'il crut les avoir calmés par l'envoi de quelques munitions, il fit transporter tout le reste dans son château de Ravel où il s'enfuit lui-même, laissant sans aucune ressource & Coni & Fossan. De Ravel, il adressa plusieurs lettres au roi, au grand-maître Montmorenci & aux amis qu'il avoit à la cour, remplies de plaintes contre les officiers qui servoient sous lui, & qui loin d'exécuter ses ordres avoient machiné sa perte & poussé la noirceur jusqu'à l'accuser de trahison: il les traitoit de lâches & de menteurs, & demandoit ou que le roi les châtiât exemplairement ou qu'il lui permît de les combattre en champ clos, ou qu'enfin il lui accordât son congé. On tâcha de l'attirer à la cour en paroissant écouter ses plaintes & en lui promettant une entiere satisfaction: mais au lieu de prendre ce chemin, il s'enfuit auprès d'Antoine de Leve, auquel

Ann. 1536.

Ann. 1536.

il remit des états circonstanciés du peu de provisions qu'il n'avoit pu enlever à la garnison Françoise, & delà au camp de l'empereur pour solliciter la récompense de sa trahison. Charles qui ne pouvoit gratifier l'un des trois compétiteurs sans mécontenter les deux autres, se contenta d'établir une commission devant laquelle les parties durent produire leurs titres & renvoya le jugement à l'hiver suivant.

Siége de Fossan.

Ibidem.

Montpezat & les autres capitaines qui formoient la garnison de Fossan, informerent la cour du triste état où ils se trouvoient réduits par la trahison du marquis. Le roi leur fit réponse que s'ils pouvoient tenir trente jours, il iroit lui-même les dégager : que si ce terme leur paroissoit trop long, ils examinassent entr'eux ce qu'il y avoit de mieux à faire : qu'il leur tiendroit compte de tout le tems qu'ils arrêteroient l'ennemi au-delà des Monts; mais que ne voulant pas se priver de chevaliers aussi braves & d'aussi fidèles serviteurs, il leur recommandoit de n'attendre qu'autant de tems qu'ils pourroient se flatter d'obtenir une capitulation honorable. Ils travailloient avec ardeur à fortifier la place & étoient occupés à démolir les fauxbourgs, lorsqu'Antoine de Leve dérobant adroitement sa marche vint fondre inopinément sur les travailleurs : la garnison sortit pour les soutenir, & il se livra un combat qui dura jusqu'à la nuit. Après trois jours de repos les assiégés arrêterent une sortie générale. Le capitaine Warti, qui commandoit les bandes Gascones, sortit le premier soutenu par les gens d'armes du baron de Castelpers. Il tomba sur le quartier des Allemands qu'il trouva en désordre, renversa les tentes, égorgea ceux qui oserent résister & poussa les autres l'épée dans les reins : Antoine de Leve averti de cette surprise envoya, comme on l'avoit prévu, une partie de ses Espagnols au secours des Allemands. Dans ce moment Sanpetre, capitaine des Corses au service de France, soutenu par Jean d'Estouteville, seigneur de Villebon, sortit par une autre porte & marcha à grands pas vers la tente du général. De Leve qui le vit venir, & qui étoit si tourmenté par la goutte qu'il ne pou-

voit se tenir debout, donna ordre à ses porteurs de le tirer promptement du danger ; se sentant vivement poursuivi, il se fit déposer dans une pièce de bled, tandis que ses porteurs & ceux qui l'accompagnoient continuoient de fuir afin d'attirer les François après eux : cette présence d'esprit le sauva : les assiégés craignant de s'écarter rentrerent dans la place. Echappé au plus grand péril qu'il eut jamais couru, de Leve reprit les opérations du siége : en peu de jours il ruina le seul boulevart qui couvroit la place, & fit aux murailles une brèche si large que trente hommes y pouvoient passer de front. Il ne restoit plus qu'à livrer l'assaut, mais comme il prévoyoit qu'il seroit sanglant, il ne se soucioit pas de sacrifier une grande partie de ses vieux soldats, pour la prise d'une ville qui un peu plutôt ou un peu plus tard seroit forcée de se rendre. Au bout de quinze jours, ne voyant venir personne de la part des assiégés, il conclud ou que l'état des munitions qui lui avoit été remis par le marquis de Saluces étoit infidèle ou qu'ils avoient usé d'une sobriété dont il ne les soupçonnoit pas. Voulant s'en éclaircir, il leur envoya un trompette chargé de la rançon d'un capitaine Espagnol, pris dans la derniere sortie, & de complimens pour la Roche-du-Maine, à qui le général Espagnol faisoit demander, s'il ne s'ennuyoit pas d'être si long-tems sans boire de vin. La Roche-du-Maine pour le convaincre qu'il n'étoit pas encore réduit à cette privation douloureuse, chargea le trompette de lui en remettre deux flacons de sa part. Dans l'entretien que celui-ci ne manqua pas de lier avec les capitaines François, il avança, comme sans dessein, que le marquis étoit au camp de l'empereur. Les François feignirent de n'en rien croire & d'avoir la plus grande envie de s'en éclaircir par leurs propres yeux : le trompette promit de leur donner dès le lendemain cette satisfaction : c'étoit de part & d'autre un moyen détourné d'entamer la capitulation : les François n'avoient pas de tems à perdre, puisqu'il ne leur restoit de vivres que pour quatre jours, & de munitions de guerre que pour soutenir un assaut. Le lendemain matin, ils envoyerent au camp Espagnol, un

Ann. 1536.

Ann. 1536.

jeune gentilhomme nommé Saint-Martin qui servoit dans la compagnie d'ordonnance de Montpezat, sous prétexte de vérifier le fait qu'on leur avoit avancé la veille : » Jeune » homme, lui dit le vieux de Leve, vous ne cherchez » point le marquis, vous n'avez rien à lui dire, & vous » savez aussi-bien que moi où il est. Vous venez voir à » quelles conditions je vous permettrai de sortir de Fossan: » je n'ignore point à quelle extremité vous êtes réduits, » & afin que vous n'en doutiez pas, lisez cet état des muni- » tions qui étoient dans la place quand vous vous y êtes » renfermés. Ce qui m'étonne c'est que vous ayez pu tenir » si long-tems. L'empereur est un prince débonnaire & » j'ai bien autant de crédit auprès de lui que peut en avoir » le marquis. Vous direz à monsieur de la Roche-du-Maine, » mon ami, que je suis véritablement touché de sa situa- » tion, & que par-tout où je pourrai lui faire plaisir je m'y » emploierai de bon cœur «. Saint-Martin répondit, que tout ce qu'il venoit d'entendre étoit nouveau pour lui : qu'il n'avoit commission ni de rien proposer ni de rien écouter de semblable : que cependant il en rendroit compte au seigneur de Montpezat, & reviendroit le lendemain chercher le trompette qui s'étoit chargé de lui faire voir le marquis. S'étant effectivement présenté le lendemain, il n'eut point d'autre réponse du général Espagnol, sinon qu'on lui envoyât un des principaux capitaines, & qu'il lui proposeroit des conditions dont on seroit content. Quoiqu'il eût suffisamment indiqué la-Roche-du-Maine, on craignit que trop de condescendance ne décelât un besoin pressant : on lui députa Villebon : » Je sais, dit de Leve, » où vous en êtes, je puis quand je voudrai prendre » Fossan & vous avoir tous à discrétion ; mais je veux bien » user d'indulgence & vous faire grace de la rançon, je » vous permettrai donc de vous retirer un bâton blanc à » la main «. » Avant que vous exécutiez, répondit Ville- » bon, ce que vous croyez si facile, il vous en coûtera » plus de la moitié de votre armée : quand on sait mourir » on n'écoute point de pareilles propositions «. En achevant il tourna le dos & reprit le chemin de la ville. Les capi-

taines auxquels il rendit compte de la députation louerent sa réponse & jurerent de périr tous sur la brèche ou de s'ouvrir un chemin l'épée à la main. Le lendemain matin parut à l'une des portes de la ville le trompette d'Antoine de Leve : il apportoit à la Roche-du-Maine une corbeille de fruits nouveaux, avoit ordre de lui faire des reproches sur son silence à l'égard d'un vieux ami, & de l'inviter pour le lendemain à dîner où l'on s'efforceroit de le bien régaler. Il s'y rendit à l'heure convenue & conclut le traité aux conditions suivantes : que les François pour remplir le terme des trente jours, que le roi leur avoit demandés, & dont il y en avoit déja vingt-quatre d'écoulés, garderoient Fossan jusqu'au premier de Juillet & auroient même la liberté de réparer la brèche : que s'il ne leur arrivoit de France aucun secours avant ce terme, ils sortiroient de la place avec armes & bagages, tambours battans, enseignes déployées & ne laisseroient que l'artillerie & leurs chevaux de bataille : qu'ils donneroient pour ôtages, outre la Roche-du-Maine, deux autres capitaines dont on lui laissoit le choix : la Roche-du-Maine choisit la Palisse, fils unique du maréchal de Chabannes & d'Assier, fils de Galiot de Genouillac, grand écuyer de France : en présentant au géneral Espagnol ces deux jeunes seigneurs, aussi recommandables par leur bonne mine que par leur naissance, il dit en riant, qu'il avoit encore une petite grace à lui demander, mais qu'il ne s'expliqueroit qu'après qu'il auroit une parole positive qu'elle lui seroit accordée. De Leve s'imaginant qu'il lui alloit demander, au nom de ces deux jeunes seigneurs, la permission d'aller quelquefois rendre visite aux dames de Fossan, jura qu'il l'accordoit, & fut bien étonné quand la-Roche-du-Maine lui déclara que c'étoit de fournir, au prix courant, des vivres à la garnison pendant les six jours qu'elle devoit encore demeurer dans la ville : ne voulant cependant pas révoquer sa promesse, il se contenta de stipuler qu'il ne seroit tenu d'en fournir à la fois que la quantité nécessaire pour passer la journée. Ann. 1536.

L'empereur qui sur ces entrefaites avoit rassemblé sa nombreuse armée, en ordonna une revue générale, &

Ann. 1536.

voulut que les ôtages y assistassent, afin qu'à leur retour, ils en fissent un rapport qui redoublât la terreur. Après avoir promené la-Roche-du-Maine dans tous les rangs, il lui demanda comment il trouvoit cette armée: » Beaucoup » plus belle, fire, répondit-il, que je ne la desirerois; je » suis pourtant bien assuré que si elle se hasarde de passer » les Monts, elle en rencontrera bientôt une autre qui » la vaudra bien «. » Combien comptez-vous de journées, » reprit l'empereur, d'ici à Paris «? » Si par journées, » répondit le capitaine François, votre majesté entend » parler de batailles, il y en a au moins douze, si l'aggres» seur n'a la tête cassée à la premiere «. L'empereur sans s'offenser d'une liberté militaire qu'il avoit lui-même provoquée, continua de bien traiter les ôtages, & lorsque le terme fixé par la capitulation fut expiré, il leur permit, ainsi qu'au reste de la garnison, de se retirer en France.

Plan de défense.

Manusc. du cabinet de Fontanieu. Du Bellai. Bellefor̂et. Ferron. Mémoires de la Vielleville.

La reddition de Fossan changea le théâtre de la guerre, mais ne changea rien au premier plan de défense qu'on s'étoit formé: au lieu d'aller chercher l'empereur en Italie, après que son armée seroit à moitié ruinée par un siege, ainsi qu'on se l'étoit proposé, on résolut de l'attendre dans un camp bien retranché, de dévaster le plat pays pour lui ôter tous les moyens de subsistance, & de lui laisser ensuite la plus grande facilité de consumer ses forces devant une ou deux places qu'on alloit mettre en état de défense. Le dommage que cette irruption devoit causer à la Provence se trouvoit compensé par de très-grands avantages: les vivres & les munitions de guerre coûteroient moins en France qu'en Italie: on seroit plus à portée de bien choisir le camp où l'on vouloit se retrancher; les troupes seroient & plus animées & plus nombreuses. L'empereur, au contraire, n'auroit plus derriere-lui les fertiles plaines du Milanès pour alimenter ses nombreuses légions: il seroit forcé de tirer toutes ses provisions d'Italie, ou par terre, en les voiturant à dos de mulet au travers des Alpes; ou par mer, ce qui le forceroit, ou de ne point s'écarter de la côte, ou d'employer la moitié de son armée à escorter les munitionnaires. Une tempête, la perte d'un convoi,

convoi, pourroit, toutes les ſemaines, le réduire aux plus fâcheuſes extrémités. Il reſtoit deux choſes à craindre; la premiere, que la nouvelle d'une double invaſion en Picardie & en Provence ne jettât la conſternation dans les eſprits : la ſeconde, que l'empereur, malgré toutes les meſures qu'on pourroit prendre, ne parvînt à franchir le Rhône; qu'une ſurpriſe, une nouvelle trahiſon, ne l'introduisît dans le cœur du royaume. Pour obvier au premier inconvénient, le roi, perſuadé qu'un danger, dès qu'il eſt attendu, a preſque perdu le droit d'effrayer, ſe hâta d'annoncer à ſes peuples par une lettre circulaire, les projets ambitieux de ſon ennemi, & les meſures qu'il avoit déja priſes pour les faire échouer. Par rapport au ſecond, il envoya chaque gouverneur réſider dans ſa province, avec ordre d'aſſembler l'arriere-ban, & d'engager les bourgeois, pour leur propre ſûreté, à réparer promptement les places qui en étoient ſuſceptibles. Ann. 1536.

La Picardie exigeoit une attention particuliere. Le duc de Vendôme, qui en étoit gouverneur, informé des immenſes préparatifs du comte de Naſſau, mandoit au roi que, ſelon toutes les apparences, le grand effort des ennemis ſe porteroit de ce côté : que l'empereur ne feignoit des deſſeins ſur la Provence que pour attirer à l'extrémité du royaume toutes les forces de l'Etat, & ouvrir à ſon général une route facile juſqu'aux portes de la capitale : qu'il n'y avoit pas un moment à perdre pour rompre ce projet, parce que dès qu'une fois l'ennemi ſeroit en marche, les troupes n'auroient plus le tems d'arriver : que ſi le roi ne pouvoit, dans ce moment, lui faire paſſer la moitié de la gendarmerie, il le ſupplioit de ne pas lui refuſer du-moins un corps de quatre mille Suiſſes pour inſtruire & affermir les nouvelles milices de légionnaires & d'avanturiers auxquelles on l'avoit réduit. François répondit qu'il étoit contre toute vraiſemblance que l'empereur, avide de gloire comme il l'étoit, s'exposât à recevoir un affront pour ménager un triomphe au comte de Naſſau : que là où les Souverains commandoient en perſonne, là ſe portoient ordinairement les grands coups;

Ann. 1536. que la Picardie étoit garantie par une double haye de places fortes, dont chacune pouvoit arrêter l'ennemi pendant des mois entiers : qu'il ne s'agissoit que de les bien approvisionner & de s'y tenir en sûreté jusqu'à l'arrivée du duc de Guise, gouverneur de Champagne, qui ne manqueroit pas d'aller le joindre, dès qu'on seroit assuré de la marche de l'ennemi : que si leurs forces réunies ne suffisoient pas, il leur feroit passer des secours, ou iroit lui-même les joindre, aussitôt qu'il se seroit débarrassé de l'empereur. Loin donc d'envoyer aucun secours en Picardie, il en retira Canaples, gouverneur de Montreuil, qu'il vouloit tenir auprès de sa personne pendant cette expédition, & Dubiès, gouverneur de Boulogne, qu'il établit maréchal-de-camp de l'armée de Provence, sous les ordres du grand-maître Montmorenci.

La premiere opération fut de s'emparer de la ville d'Avignon qui avoit de fortes murailles & un pont sur le Rhône ; car bien que cette ville fût censée comprise dans le traité de neutralité qu'on avoit signé avec le pape, on jugea qu'il y auroit d'autant plus d'imprudence à se fier sur cet engagement, que le vice-légat qui pouvoit tout dans cette ville, étoit un homme entierement dévoué à Ferdinand de Gonzague, l'un des généraux de l'empereur, & qu'au moindre sujet de plainte, sur le plus léger soupçon, ce prélat Italien pourroit demander une garnison aux Impériaux. On chargea de cette commission le jeune la Vieuville qui parvint dans la suite aux premiers honneurs de la guerre. Il embusqua pendant la nuit, une troupe de soldats dans un lieu fourré, voisin des murailles de la ville : le lendemain matin, il se présenta à l'une des portes, accompagné d'hommes déterminés, qu'il avoit déguisés en laquais, & demanda à conférer avec le vice-légat & les principaux magistrats pour régler quelques articles du traité de neutralité, & en assurer l'exécution. Au milieu de la conférence qui se tenoit au pied de la muraille, la Vieuville s'élança sur le légat & le renversa par terre. Ses compagnons découvrant leurs armes, mirent en fuite les magistrats & leur escorte, s'assurerent sans

résistance de la porte qui étoit ouverte, & introduisirent dans la ville la troupe entiere qui étoit déja sortie de son embuscade. Montmorenci averti du succès, ne tarda pas à se rendre dans cette ville; & considérant avec quelle facilité elle pouvoit dans tous les tems, être approvisionnée par le Rhône, il en fit sa place d'armes & le magasin général de l'armée. Remontant la Durance jusqu'auprès de Cavaillon, il traça sur les bords de cette riviere l'emplacement du camp qu'il avoit dessein d'opposer à l'empereur; & laissant à Dubiès le soin de diriger les travaux, il alla visiter Marseille. Antoine de la Rochefoucaud, seigneur de Barbézieux, & Antoine de Rochechouard, seigneur de Chandenier, l'avoient déja mise en état de soutenir un siege. Il y fit entrer, pour renforcer la garnison, les hommes d'armes de Montpézat, de Villebon & de la Roche-du-Maine, qui ayant perdu leurs chevaux de bataille à Fossan, ne pouvoient tenir la campagne, mais étoient excellens pour repousser un assaut, & supporter les travaux d'un siege. Comme la ville pouvoit être attaquée tout à la fois par terre & par mer, il visita le port, en tira onze galeres dont il confia le commandement à Saint-Blancart, pour aller, de concert avec Barberousse, porter la désolation sur les côtes de Sicile, & rangea le reste sous le canon de la place, afin de défendre l'entrée du port. Ann. 1536.

Arles étoit, après Marseille, la ville de toute la Provence qui méritoit le plus qu'on s'en occupât. Située sur le Rhône, dans l'endroit où ce fleuve se divisant en deux bras, forme l'isle de Camargue, elle donnoit une entrée en Languedoc, province presque dégarnie & limitrophe d'Espagne. Montmorenci s'y rendit; & pendant douze jours qu'il y séjourna, il la couvrit d'un boulevard si épais, qu'elle n'eut plus rien à redouter.

Le sort de la ville d'Aix, capitale de la Provence, fut long-tems incertain. Les premiers commissaires qu'on avoit envoyés pour la visiter, avoient jugé qu'elle devoit être abandonnée. Montéjan qui brûloit de se signaler par une entreprise difficile & hardie, osa prendre sur lui de

Ann. 1536. s'y renfermer, & se faisoit fort de la défendre contre toutes les forces de l'empereur, pourvu qu'on lui fournît une garnison de deux cens lances & de six mille hommes d'infanterie. Sur l'espérance qu'il en avoit conçue, & qu'il cherchoit à inspirer aux autres, qu'on ne rejetteroit pas sa demande, les bourgeois avoient travaillé avec ardeur à relever leurs murailles; les plus riches familles des environs venoient s'y réfugier, apportant avec elles leurs effets les plus précieux. Montmorenci après avoir examiné les travaux, condamna l'entreprise, & rasa les murailles, sans songer apparemment que deux ans auparavant, il avoit impitoyablement fait trancher la tête au premier consul pour avoir porté les clefs de cette même ville au connétable de Bourbon, quoiqu'elle n'eût alors ni fortifications, ni munitions, ni garnison. En vertu de ses pouvoirs de lieutenant-général, il fit proclamer un ordre à tous les habitans de la province de se retirer dans des lieux de sûreté, de brûler, de gâter & de dévaster tout ce qu'ils ne pouvoient pas emporter avec eux, & principalement les moulins, les moissons & les jardins. Le comte de Carces, les seigneurs du Mas & de Calas, donnerent l'exemple au reste de la noblesse; les paysans s'y conformerent sans murmurer : tous s'armerent, & ceux à qui il paroissoit dur d'abandonner leur patrie, allerent se cacher au milieu des bois & sur des montagnes les plus escarpées. Les bourgeois de quelques petites villes qui devoient être évacuées, oserent seuls désobéir; mais leur sort n'en devint que plus fâcheux : des corps nombreux de troupes réparties aux extrémités de la province, formant un cordon à l'approche de l'ennemi, & s'avançant à pas lents, brûlerent & saccagerent tout ce que la négligence ou l'avarice des propriétaires avoit épargné, & pousserent pêle-mêle devant elles, jusqu'au-delà de la Durance, les hommes, les femmes, les animaux domestiques, qu'ils trouvoient sur leur chemin.

Irruption de l'empereur en Provence. *Ibidem.* L'empereur descendoit des Alpes avec une armée de quarante mille fantassins & de dix mille chevaux, formée de l'élite des troupes Espagnoles, Allemandes &

Italiennes. Il avoit si bien combiné sa marche, qu'il passa le Var & mit le pied sur les terres de France le jour où l'Eglise célèbre la fête de S. Jacques, patron d'Espagne, & singulièrement vénéré par les Allemands. Attribuant à une disposition particuliere de la Providence une rencontre d'ailleurs si naturelle, & sachant combien la superstition a d'empire sur l'esprit de la multitude, il assembla son armée, & tint le discours suivant : » Compagnons, l'année derniere, à pareil jour, nous primes » terre en Afrique ; & guidés par le glorieux apôtre S. » Jacques, nous brisâmes les fers des Chrétiens, & arborâmes sur les tours des Infidèles les enseignes triomphantes de notre foi. Nous suivons aujourd'hui le même » guide & nous devons nous promettre les mêmes succès » contre un prince déserteur de l'Evangile, qui n'a point » rougi de faire cause commune avec les Musulmans contre les Chrétiens, & de livrer, autant qu'il étoit en » lui, à ses infâmes alliés, nos églises, nos vases sacrés & » tous les objets de notre culte. Le ciel qu'il a irrité, va » manifester sa vengeance : Dieu l'a déja frappé de l'esprit de vertige & d'erreur qu'il a coutume de répandre » sur les rois & les peuples qu'il veut perdre. Vaincu tant » de fois, alors même qu'il se trouvoit environné de nombreux essaims d'Allemands, que peut-il espérer aujourd'hui » qu'il est pris au dépourvu & réduit à ses propres forces? » Osera-t-il opposer de timides bourgeois, des paysans sans » cœur & sans discipline, à l'élite des troupes des trois plus » belliqueuses nations de l'Europe ? quelque présomptueux » qu'il se soit montré auparavant, je n'ose me flatter qu'il » pousse jusqu'à ce point la témérité & la folie. Il fuira, » n'en doutons point; & notre plus grand travail ne sera » pas de le combattre, mais de le joindre. Mais cette » entreprise fût-elle aussi longue & aussi dangereuse qu'elle » est prompte & facile, considérez quel prix attend les » vainqueurs : il n'est plus question, comme à Tunis, » du pillage ou de la rançon d'une seule ville; il s'agit des » dépouilles & du partage d'un royaume entier qui compte » un nombre infini de cités opulentes, & qui est en pos-

Ann. 1536.

Ann. 1536. » session, depuis plusieurs siècles, de donner de l'inquiétude, & d'inspirer de la jalousie à tous ses voisins, bien » moins par ses forces, que par ses intrigues & ses richesses «. Les principaux officiers, soit qu'ils ajoutassent foi à ces magnifiques promesses, soit qu'ils agîssent de concert avec lui pour enflammer l'ardeur des troupes, tomberent à ses genoux, & lui demanderent, les uns le gouvernement de quelque province; les autres, un des grands offices de la couronne; d'autres enfin, un domaine ou la confiscation des maisons les plus opulentes du royaume. En continuant sa marche, il découvrit les retraites des paysans & des bourgeois qui s'étoient retranchés sur les montagnes avec leur bétail & leurs provisions. Ne voulant ni les laisser derriere lui, de peur qu'ils n'interceptassent ses convois, ni se donner la peine de les attaquer dans les formes, il fit fermer les défilés & mettre le feu aux arbres, consumant ainsi dans les flammes le plus grand nombre de ces malheureux. Cette barbarie occasionna sans doute, servit du-moins à justifier une entreprise qui manqua de lui coûter la vie. Cinq gentilshommes, Albord, Châteauneuf, Balbe, Escragnole & Boniface, quinze légionnaires & trente paysans, allerent s'enfermer dans la tour du Mui, au pied de laquelle l'armée impériale devoit passer. Contens de périr, pourvu qu'ils vengeassent leurs vassaux ou leurs parens, il virent tranquillement défiler les premiers bataillons, mettant toute leur attention à reconnoître l'empereur. Appercevant au milieu d'un groupe d'officiers un personnage d'une grande apparence, monté sur un cheval de prix, couvert de riches habits, & pour lequel tout le reste de la troupe paroissoit avoir une grande déférence, ils le prirent pour l'empereur, quoiqu'il ne fût qu'un des principaux seigneurs de sa cour. Au même instant ils déchargèrent sur lui leurs arquebuses, & l'étendirent sur le carreau. Enveloppés aussi-tôt dans cette tour, ils se défendirent avec la rage qu'inspire le désespoir, & périrent les armes à la main.

A ce premier accident succéda bien-tôt un évènement moins considérable en lui-même que par l'impression fa-

cheuſe qu'il pouvoit produire ſur les eſprits. Montéjan, toujours dévoré du deſir de faire parler de lui, n'ayant pu, comme on l'a vu plus haut, obtenir la permiſſion de ſe renfermer dans la ville d'Aix, obtint du-moins celle de ſe joindre aux capitaines qui achevoient le dégât de la Provence, & de tenter, ſi l'occaſion s'en préſentoit, de faire quelque priſonnier d'importance. A peine Montmorenci l'avoit-il accordée, que réfléchiſſant ſur le caractere audacieux & entreprenant du perſonnage, il envoya un courier pour la révoquer : il n'étoit déja plus tems. Montéjan, informé par Vaſſé lieutenant de ſa compagnie, que Ferdinand de Gonzague, qui commandoit l'avant-garde de l'armée impériale, marchoit ſans beaucoup de précaution, réſolut de l'enlever, & aſſocia à ce projet Claude de Gouffier, ſeigneur de Boiſy; Warti, capitaine Gaſcon; San-Pétre, Corſe, & la Mole, Provençal. Cette troupe compoſée de cent cinquante lances & de trois cens fantaſſins, tous hommes déterminés, alla s'embuſquer près de la petite ville du Leu, où devoit bien-tôt arriver le général ennemi. Ayant été découverte & courant riſque d'être enveloppée, elle ſe retira avec beaucoup de précipitation à Brignole, où il fallut s'arrêter pour laiſſer aux fantaſſins & au chevaux épuiſés de fatigue, quelques heures de repos. Gonzague la ſuivoit. Détachant une partie de ſa cavalerie légère pour aller par un chemin détourné s'emparer d'un défilé où les François devoient paſſer, il vint lui-même, une heure avant le jour, attaquer le village. Les François ſe trouvant déja prêts à partir, ſe battirent en retraite; & quoiqu'ils fuſſent à peine un contre dix, ils cauſerent plus de perte à l'ennemi qu'ils n'en reçurent, juſqu'à ce qu'ils arrivaſſent au lieu de l'embuſcade : alors preſſés de tous côtés, couverts de bleſſures & ne pouvant ni avancer ni reculer, ils poſerent les armes & ſe rendirent priſonniers de guerre. L'empereur, dans la relation qu'il publia de ſon entrée en Provence, parla de cette avanture comme d'un combat décisif entre les deux avant-gardes, où il avoit remporté la victoire la plus complette & fait priſonniers deux che-

valiers de l'ordre du roi, l'un gentilhomme de sa chambre, & l'autre, colonel-général de l'infanterie Françoise. Ses lettres datées d'Aix, capitale de la Provence, persuaderent aux puissances étrangeres que la France touchoit au moment de sa ruine.

Ann. 1536.

Prise de Guise par le comte de Nassau.

Ibidem.

Les nouvelles qu'on recevoit de Picardie, étoient bien propres à confirmer cette opinion. Le même jour que l'empereur avoit passé le Var, le comte de Nassau s'étoit montré sur les bords de la Somme avec une armée de trente mille combattans & une artillerie formidable. Le duc de Vendôme, n'ayant à lui opposer qu'un corps de trois cens lances & la légion de Picardie, composée de six mille fantassins, tâchoit de deviner ses projets, se portoit avec autant d'habileté que de courage, dans tous les endroits menacés, mais comme il ne pouvoit être présent par-tout, la négligence d'un officier subalterne dérangea son plan de défense, & jetta l'allarme jusques dans la capitale. En visitant, un mois auparavant, la ville de Guise, le duc avoit ordonné qu'elle fût démolie, & que les bourgeois se retirassent avec leurs meubles & leurs provisions dans le château. Le commandant, par complaisance pour les bourgeois, avoit différé l'éxécution de cet ordre jusqu'à ce que les ennemis parussent sur la frontière. Le comte de Nassau dérobant sa marche, surprit la garnison & les bourgeois occupés de ces déménagemens : la plupart furent passés au fil de l'épée : ceux qui purent regagner le château, furent si épouvantés, qu'ils forcerent le commandant de capituler.

Mort du dauphin.

Ferron. Belleforêt. Du Bellai.

Ces deux nouvelles que le roi reçut coup sur coup, n'étoient que les avant-coureurs d'un malheur bien plus accablant pour le cœur d'un pere. Le Dauphin, âgé de dix-neuf ans, se rendoit au camp pour faire son apprentissage dans l'art de la guerre. S'étant échauffé à la paume dans une auberge de la ville de Lion, il demanda un verre d'eau : quelque tems après l'avoir avalée, il se trouva si mal, qu'on eut de la peine à le transporter à Tournon. Les Médecins parurent allarmés : on en informa le roi qui accourut dès le lendemain, pour s'assurer par ses propres

pres yeux de l'état de son fils. Le jeune prince averti de cette visite, se fit habiller; & quoiqu'il n'eût déja plus la force de se tenir debout, il dissimula si bien son état, que le roi s'en retourna dès le même jour à Valence, moins effrayé qu'il n'étoit venu. Deux jours après, le prince expira. A la désolation dont furent pénétrés tous ceux qui étoient restés autour de lui, se joignit une vive inquiétude : on connoissoit l'extrême sensibilité du roi, comment lui annoncer cette terrible nouvelle? On en chargea le cardinal de Lorraine, l'homme du royaume pour qui il avoit le plus de considération. Il se rendit à Valence & trouva le roi dans sa salle d'audience, donnant des ordres aux officiers, & bien éloigné de soupçonner le malheur qu'il venoit lui apprendre. Monsieur le cardinal, lui cria-t-il, dès qu'il le vit entrer, comment se porte mon fils? Sire, répondit le cardinal d'une voix rauque & entrecoupée, il est toujours bien mal; mais il faut espérer que Dieu... Mon fils est mort, s'écria le roi. Le cardinal baissa la tête & se couvrit le visage de ses deux mains : la salle retentit de cris de douleur. Le roi, après être resté quelque tems immobile, s'approcha d'une fenêtre qui étoit ouverte, tourna vers le ciel ses yeux baignés de larmes, & pénétré des grands principes de la religion, il s'humilia sous la main qui le frappoit. Après avoir donné le reste de la journée à sa douleur, il fit venir, le lendemain matin, Henri, le second de ses fils, & lui dit : » Mon fils, nous venons de perdre, vous, un frere qui » vous chérissoit, moi, un fils digne de toute ma ten- » dresse; vous succédez à ses titres de Dauphin & de duc » de Bretagne, efforcez-vous de succéder à ses vertus : les » larmes que sa mort fait répandre, vous montrent à quel » point il avoit su se concilier l'amour de la nation : imitez » sa douceur, sa bienfaisance, & tâchez qu'en vous voyant, » les François oublient la perte qu'ils ont faite «. Peu de jours après, il lui accorda la permission de se rendre au camp d'Avignon. Pour lui, il continua de donner ordre aux fortifications de Valence, pendant que le roi de Navarre, qu'il avoit établi son lieutenant-général dans toutes

Ann. 1536.

Ann. 1536.

les provinces méridionales, fortifioit Béziers, afin que si, malgré toutes les mesures qu'on avoit prises, l'empereur venoit à traverser, soit le Rhône, soit la Durance, il se trouvât bientôt arrêté dans sa marche.

Camp de la Durance. *Ibidem.*

Ces deux places pouvoient encore servir de points de ralliement à la grande armée que commandoit Montmorenci, dans le cas où forcée d'en venir aux mains, elle ne soutiendroit pas le choc des Impériaux. Ce général la tenoit renfermée dans un camp bordé d'un large fossé & couvert par un rempart fort épais, sur lequel il avoit élevé de distance en distance, des plates-formes pour y placer ses batteries. Divisant ensuite cette enceinte en plusieurs quartiers, & chaque quartier en rues, il avoit assigné chacun de ces quartiers, chacune de ces rues, aux différens corps, aux différentes compagnies, qui formoient son armée, afin de prévenir toute occasion de querelle entre des hommes qui n'avoient ni les mêmes usages, ni la même langue, ni la même religion. Au centre de cette enceinte, on avoit pratiqué une colline sur laquelle étoit placée la tente du général, & d'où il pouvoit librement promener ses regards sur toutes les parties du camp. Quoique tous les capitaines fussent tenus de s'y rendre alternativement à une certaine heure, il ne manquoit point de se promener réguliérement deux fois le jour dans les différentes rues, entrant fréquemment dans les tentes, soit des officiers, soit des soldats, pour examiner ce qui s'y passoit & voir tout par ses yeux. Le Rhône qu'il avoit à sa droite, lui apportoit des vivres en si grande abondance, qu'ils n'étoient à aussi bon marché en aucune ville du royaume. La Durance couvroit entiérement son camp du côté de l'ennemi : cette riviere qui prend source dans les montagnes de Briançon, est impétueuse & profonde. Dans les endroits où, en élargissant son lit, elle devient guéable, elle a un fonds de cailloux lisses & mobiles qui cédant sous les pieds des hommes & des chevaux, les font trébucher & les entraînent dans le torrent. Montmorenci, sans se reposer entiérement sur ces défenses naturelles, avoit garni toute la rive droite de bastions à

très-peu de diſtance les uns des autres. Ayant eu avis que le nouveau Dauphin ſe rendoit au camp, il alla le recevoir au pont de Sorgues, où il lui préſenta les principaux officiers de l'armée. Après l'avoir promené dans tous les quartiers du camp, il voulut lui céder la tente du commandement, élevée au milieu du camp; mais le prince qui n'étoit venu que pour ſe former ſous ſa diſcipline, ſe contenta d'un logement modeſte à côté de celui du général. Ann. 1536.

L'empereur cependant faiſoit deux entrées triomphales dans la ville d'Aix, l'une comme roi d'Arles, l'autre comme comte de Provence: il créoit dans cette capitale un ſénat à la place du parlement qui s'étoit retiré ſur les terres de France; citoit devant ce nouveau tribunal les propriétaires des terres dont aucun ne comparoiſſoit; obtenoit contr'eux des arrêts par défaut & confiſquoit leurs biens. Il érigeoit dans ſa nouvelle conquête quatre duchés, quatre principautés, quatre marquiſats, & un grand nombre de baronnies qu'il diſtribuoit libéralement à ſes principaux officiers. Au milieu de cette pompe théâtrale dont il repaiſſoit ſes avides mercénaires, il commençoit à ſentir tout le danger de ſa ſituation: les vivres qu'il avoit apportés, ne pouvoient long-tems ſuffire à cette effroyable multitude d'hommes & de chevaux qu'il traînoit avec lui. Il ſe trouvoit confiné dans un déſert où il n'auroit à combattre que la faim; & de quelque côté qu'il portât ſes regards, il découvroit de ſi fortes barrieres, qu'il ne pouvoit, ſans s'expoſer à une ruine preſque certaine, entreprendre de les ſurmonter. Les intelligences ſur leſquelles il avoit compté, étoient déconcertées; & la mortalité qui commençoit à ſe répandre dans ſon camp, venoit de lui enlever Antoine de Leve, le promoteur & l'ame de cette entrepriſe: enfin les nouvelles qu'il recevoit d'Italie, achevoient de le déſeſpérer.

Embarras de l'empereur.

Manuſc. du cabin. de Font. Du Bellai. Mémoires de Montluc.

En quittant cette contrée, il y avoit laiſſé une armée d'obſervation ſous la conduite de Scalenge & de Médequin, marquis de Marignan, avec ordre de bloquer Turin, la ſeule place forte dont il eut négligé de chaſſer les Fran-

Ann. 1536. çois. Ces deux généraux s'étoient acquittés de cette commission ; mais ayant affaire à une garnison plus forte qu'on ne l'avoit cru, ils avoient été contraints de se tenir dans des postes éloignés, sans oser approcher des murailles. Annebaud, qui avoit toujours un grand nombre d'espions en campagne, les fatiguoit par des courses continuelles, brûloit leurs magasins & leur enlevoit fréquemment des convois. Ils avoient déja bien de la peine à se maintenir contre lui, lorsqu'ils apprirent l'arrivée d'un nouvel ennemi. Gui Rangoné, qui avoit long-tems commandé les troupes du saint-siège, Caguin de Gonzague, d'une branche cadette des ducs de Mantoue, Pierre Stozzi, banni de Florence, César Frégose, banni de Gênes, Visconti & Pallavicin, l'un & l'autre bannis du Milanès, ayant assemblé à la Mirandole, avec l'argent qu'ils avoient reçu du roi, une armée de dix mille fantassins & de deux mille chevaux-légers, traverserent une partie du Milanès, ravagerent tout ce qui se présentoit sur leur route, mais sans s'arrêter au siege d'aucune place importante, parce qu'ils manquoient d'artillerie. Au lieu de marcher droit en Piémont, ils se replierent tout-à-coup sur Gênes où ils avoient des intelligences. La prise de cette place auroit mis fin à la guerre & livré l'empereur à la discrétion du roi, puisqu'outre la perte de ses magasins, il ne lui seroit pas resté une seule place de refuge. Trahis par un transfuge qui s'échappa de leur armée, & trouvant les bourgeois sous les armes, ils brûlerent les fauxbourgs, & revinrent dans le Piémont. A leur approche, les généraux de l'empereur leverent le blocus de Turin, & se renfermerent à leur tour dans quelques places fortes. Les François, maîtres de la campagne, réduisirent en peu de tems les places de Carignan, de Montcallier, de Quiers, de Quiérasc & de Saluces.

Dès ce moment, l'empereur n'auroit plus dû songer qu'à la retraite; mais honteux de lâcher si-tôt prise après tant de menaces & de si magnifiques promesses, & voulant au moins se ménager une excuse, il envoya des ambassadeurs aux puissance d'Italie, & particuliérement

au pape, dont les résolutions influoient sur toutes les autres cours, avec ordre de dire, que la guerre qu'il faisoit en France, n'avoit été entreprise ni par un motif d'ambition, ni par esprit de vengeance : qu'ils lui étoient témoins que pour la prévenir, il avoit constamment offert d'accorder l'investiture du Milanès au duc d'Angoulême ou à tel autre prince qu'ils voudroient lui désigner. Que travaillant pour la cause commune & n'ayant d'autre intérêt que de préserver l'Italie des rapines & de l'insatiable ambition des François, il n'avoit pas dû s'attendre qu'ils souffrissent qu'il se formât au milieu d'eux une armée toute composée de leurs propres sujets pour le service de l'ennemi commun, qu'ils vissent d'un œil indifférent les galeres Françoises mêlées avec une flotte Turque, intercepter la navigation sur leurs côtes, montrer aux Infidèles les endroits où ils pouvoient impunément tenter des descentes & former un établissement. Que ce que les François osoient en Italie, dans une conjoncture si embarrassante pour eux, montroit assez à quoi on devoit s'attendre si on leur laissoit le tems de ramasser leurs forces & de combiner leurs projets. Qu'il falloit donc se réunir pour les forcer à une paix durable ou se préparer à soutenir en Italie une guerre plus longue & plus sanglante que toutes celles qui avoient précédé : qu'il avoit rempli sa tâche & montré l'exemple aux autres en soudoyant seul trois armées de terre & une de mer : qu'il étoit tems que tous ceux qui désiroient la paix fissent des efforts proportionnés aux siens : que pour leur prouver qu'il n'avoit point d'autre intérêt que leur conservation & le repos de l'Italie, il offroit de nouveau d'accorder l'investiture du duché de Milan au sujet qu'ils lui présenteroient. Dans une audience secrète, l'ambassadeur proposa au pape cette couronne pour l'un de ses neveux, pourvu que le pontife embrassât ouvertement la cause de l'empereur & entraînât les Vénitiens dans le même parti.

Paul se défiant apparemment d'une offre faite dans de pareilles circonstances, répondit sagement qu'il étoit de son devoir de tout tenter pour rétablir la concorde entre

Ann. 1536. les princes Chrétiens : que la qualité de médiateur qui lui avoit été déférée volontairement par les deux souverains, ne lui permettoit pas de favoriser l'un au préjudice de l'autre : qu'il accepteroit la mort plutôt que l'offre qu'on venoit de lui faire : qu'on ne reprocheroit jamais à sa mémoire, d'avoir sacrifié le repos des peuples & le sang des Chrétiens à l'agrandissement de sa maison : qu'aussitôt que la guerre avoit été déclarée & lorsque les ambassadeurs se retiroient de part & d'autre, il avoit fait partir les cardinaux de Carpi & de Trivulse, pour résider l'un auprès de l'empereur, l'autre auprès du roi, & ménager une conférence : qu'affligé du peu de succès de leurs soins, il alloit envoyer un troisieme négociateur qui peut-être seroit plus heureux, & qu'il le suivroit bientôt lui-même si l'on jugeoit que sa présence pût être de quelque utilité.

Ce troisieme négociateur étoit le seigneur Ambroise, protonotaire apostolique & l'homme de confiance du saint pere. Il trouva l'empereur occupé au siége de Marseille, qu'il avoit préféré à celui de la ville d'Arles, après être allé les reconnoître toutes les deux : les approches coûterent la vie au comte de Horne & à un grand nombre d'illustres guerriers : l'empereur lui-même courut les plus grand risques, & s'il s'opiniâtra à pousser ses travaux, c'étoit beaucoup plus pour tenir ses troupes en haleine & cacher son embarras, que sur aucun espoir de réduire une place si bien défendue. Aussi le seigneur Ambroise n'eut-il aucune peine à se faire écouter. L'empereur content qu'on lui sauvât la honte des premieres démarches ou plutôt qu'on lui ménageât un moyen d'échapper, convint & du jour & du lieu d'un congrès, & nomma sur-le-champ des ministres plénipotentiaires : le roi auroit dû sans doute se montrer plus difficile, mais s'il commençoit à ne rien craindre pour la Provence, il n'en étoit pas de même du côté de la Picardie.

Siége de Péronne. *Relation imprimée, Belleforêt.*

Après la prise de Guise, le comte de Nassau avoit dirigé sa marche vers Péronne, qui n'avoit pour défenseurs que quelques gentilshommes des environs, & une compagnie

de la légion de Picardie, commandée par Saifeval. Le duc de Vendôme y jetta promptement une feconde compagnie de la même légion, commandée par Sercu, & cinquante lances aux ordres de Philippe de Boulainvilliers, comte de Dammartin : quelques jours après le maréchal de Fleuranges qui fortifioit la ville de Laon, & qui avoit toujours défiré de commander en chef dans une ville affiégée, fe fit jour au travers des ennemis & s'introduifit dans la place avec fa compagnie de cent lances. Péronne préfentoit la forme d'un triangle : deux de fes côtés étoient défendus ou par la Somme, qui s'élargit en cet endroit, ou par des marais fubmergés & impraticables ; le troifieme étoit dominé par le Mont Saint-Quentin, d'où l'on découvroit la ville, & n'avoit pour toute défenfe qu'un foffé étroit & prefque comblé, trois groffes tours & une muraille antique. Ce fut de ce côté que le comte de Naffau dreffa fes nombreufes batteries. Au bout de trois jours, il pratiqua deux brèches par chacune defquelles pouvoient paffer vingt hommes de front, & difpofa tout pour livrer le lendemain un affaut général. Fleuranges qui avoit prévu la chute des murailles, avoit préparé d'avance des tas de fumier & de fagots remplis de terre ; & dans l'efpace d'une feule nuit, il pratiqua derriere les brèches un rempart beaucoup plus folide que n'étoit auparavant la muraille. Naffau après une nouvelle décharge de toute fon artillerie livra l'affaut, mais ayant perdu douze ou quinze cens hommes fans pouvoir parvenir à fe loger fur la brèche, il donna le fignal de la retraite. Les affiégés ne perdirent d'homme de marque dans ce premier affaut, que le commandeur d'Eftrepani, de la maifon d'Humieres. Naffau changea fes batteries, en logea quelques-unes fur le Mont Saint-Quentin, d'où il foudroya pendant trois jours les principaux édifices de la ville, qu'il avoit d'abord épargnés : croyant avoir fuffifamment effrayé les bourgeois & la garnifon, il leur envoya fignifier par un héraut, que fi dans vingt-quatre heures, ils ne fe rendoient à difcrétion, il les feroit tous paffer au fil de l'épée : *Héraut*, répondit Fleuranges, *vous direz au comte de Naffau*,

Ann. 1536.

Ann. 1536. *qu'il trouvera tout le monde disposé à lui obéir lorsqu'il sera ici, mais il nous permettra de le saluer en passant.* Nassau offensé de cette plaisanterie, se mit en devoir d'exécuter ses menaces; il pratiqua deux nouvelles brèches, brisa une des portes de la ville & ordonna un nouvel assaut. L'infatigable Fleuranges avoit déja élevé de nouveaux remparts & si bien pris ses mesures, qu'après un combat fort meurtrier qui dura quatre heures, il força les ennemis de se retirer. Cette vigoureuse résistance avoit donné le tems au duc de Guise, qui n'avoit plus rien à craindre pour la Champagne, de venir se joindre au duc de Vendôme. Ils se tenoient avec un camp volant à quelque distance des ennemis, interceptant leurs convois & faisant main-basse sur les fourrageurs. Fleuranges fit descendre, par une corde, un bourgeois de Péronne, qui connoissoit quelques sentiers au travers des marais, pour aller rendre compte aux deux généraux de l'état de la place & demander des secours. Il ne manquoit ni de vivres, ni d'argent. La générosité des gentilshomme de Picardie, renfermés avec lui, ne lui laissoit rien désirer à cet égard. d'Estourmel, l'un des plus riches, avoit ouvert ses greniers aux pauvres & payoit de ses deniers une partie de la garnison; les autres gentilshommes s'étoient taxés en raison de leur fortune pour acquitter exactement la solde des légionnaires. Mais on avoit perdu beaucoup de monde & l'on commençoit à manquer de poudre. Le duc de Guise choisit dans sa troupe quatre cens arquebusiers, auxquels il fit attacher autour du col un sac de dix livres de poudre: prenant ensuite tous les tambours & les trompettes de son armée, il conduisit à l'entrée de la nuit ces quatre cens arquebusiers au bord des marais, au travers desquels le messager de Fleuranges devoit les guider jusqu'au pied des murailles. Pour lui, divisant ses tambours & ses trompettes en deux bandes, il leur ordonna de se répandre sur les côteaux voisins & de battre la marche pendant le reste de la nuit, en changeant souvent de place. Les gardes avancées de l'ennemi ne manquerent pas de donner l'alarme: on crut que les ducs de Guise & de Vendôme s'avançoient

s'avançoient pour attaquer tout à la fois les deux extrémités du camp : Nassau, qui avoit négligé de se retrancher, rangea son armée en bataille autant que l'obscurité pouvoit le permettre, & la tint sous les armes jusqu'au point du jour : alors seulement il dispersa de tous côtés des coureurs pour s'informer d'où venoit le bruit ; ils ne trouverent personne qui pût les en instruire, mais en se retirant ils apperçurent les derniers arquebusiers qu'on enlevoit avec des cordes au-dessus des murailles. Ils en firent leur rapport au comte de Nassau qui n'en fut que plus animé à pousser son entreprise : attribuant le mauvais succès des deux attaques précédentes au peu de soin qu'il avoit pris de garantir ses soldats du feu de la grosse tour de Péronne, si fameuse dans l'histoire par la prison de deux de nos monarques, Charles le Simple & Louis XI, il y attacha le mineur, persuadé qu'avec cette tour fatale tomberoient toutes les espérances & le courage des assiégés. Boulainvilliers qui avoit la garde de ce poste connut le danger ; ses amis le conjurerent de se retirer, mais persuadé, ainsi que l'ennemi, que le salut de la ville en dépendoit, il attendit tranquillement l'effet de la mine & fut enséveli avec ses généreux compagnons sous un morceau de ruines. Nassau livra sur-le-champ un troisieme assaut, & contre toute espérance, il fut encore repoussé.

Ann. 1536.

Le roi qui recevoit jour par jour des nouvelles de ce qui se passoit en Picardie, jugeant que les efforts les plus héroïques ne pouvoient retarder que de quelques jours la prise de cette place, & qu'ensuite l'ennemi ne trouveroit plus rien qui l'arrêtât jusqu'à Paris, accepta le congrès proposé par le seigneur Ambroise, sous la médiation des deux cardinaux, & fit partir sur-le-champ une partie de sa cavalerie pour aller renforcer l'armée du duc de Vendôme. Comme sa présence n'étoit plus d'aucune utilité à Valence, il s'embarqua sur le Rhône pour se rendre au camp de la Durance contre l'avis de Montmorenci, qui imaginoit toutes sortes de prétextes pour l'en tenir éloigné : depuis quelque tems ce général avoit beaucoup de peine à contenir l'ardeur de ses troupes, qui calculant leurs

Evasion de l'empereur.

Manusc. de Bethune.
Du Bellai.

Ann. 1536.

forces s'indignoient qu'on les retînt derriere des retranchemens & demandoient à grands cris qu'on leur montrât l'ennemi, il appréhendoit que le roi échauffé par ces clameurs & emporté par son humeur martiale ne remît au hasard d'une bataille une victoire déja toute acquise. Il ne tarda pas à être pleinement rassuré; le jour même que le roi arriva au camp, & que les plénipotentiaires devoient se rendre au lieu du congrès, l'empereur leva le siége & regagna avec précipitation le bord de la mer où il fit embarquer sa nombreuse artillerie & s'embarqua lui-même, laissant à ses officiers généraux le soin de ramener en Italie, une armée que la faim, la mortalité, la cavalerie légere & les paysans avoient réduite à la moitié. Ce même jour le comte de Nassau leva de son côté le siége de Péronne & regagna la frontiere des Pays-Bas, avant que les nouvelles troupes que le roi envoyoit en Picardie fussent à portée de lui couper le chemin de la retraite : le seigneur de Liques qu'il avoit établi gouverneur de Guise, en retira la garnison & fit sauter toute les fortifications du château : les ducs de Vendôme & de Guise qui venoient l'assiéger tinrent un conseil de guerre, où ils dégraderent de noblesse les officiers & autres gentilshommes qui avoient si lâchement rendu la place au comte de Nassau.

Recherches sur la mort du dauphin : supplice de Montecuculo.

Recueil hist. de Camusat.
Mémoires de Riöier.
Manusc. de Fontanieu.
Du Bellai.

Ainsi Charles après tant de bravades & de menaces, après s'être jetté dans une dépense qui de son propre aveu montoit à plus de trois millions de ducats, s'évadoit à la faveur d'une intrigue, exposé aux reproches du duc de Savoie, du marquis de Saluces, des évêques de Genève & de Lausanne, qu'il abandonnoit à leur mauvais sort, évitant jusqu'aux regards de ses principaux officiers auxquels il avoit d'avance partagé les provinces de France : une horrible découverte mit le comble à son humiliation.

Les circonstances dans lesquelles le dauphin venoit d'être enlevé à la France; la nature de sa maladie; le rapport uniforme des chirurgiens & des médecins, persuaderent qu'il avoit été empoisonné. Il avoit pour échanson le comte Sébastien de Montecuculo, gentilhomme Italien : en-

viron deux mois auparavant ce gentilhomme s'étoit joint à la troupe de chevaux-legers du comte Jean-Paul des Ursins, fils de l'illustre Renzo ou Laurent de Ceré, lequel s'étoit chargé d'introduire dans Turin, déja bloquée par les ennemis, les secours pécuniaires que le roi y envoyoit. Seul de toute la bande, Montecuculo avoit disparu, soit qu'il se fût écarté de dessein prémédité, soit qu'il eût été arrêté prisonnier & relâché en payant sa rançon, comme il le disoit après son retour auprès du dauphin. Chez une nation plus circonspecte, on n'auroit point confié l'emploi d'échanson à un étranger, on auroit du moins examiné scrupuleusement quel degré de croyance on devoit accorder aux raisons qu'il donnoit de son absence. On ne commença à le soupçonner que lorsqu'il n'en étoit plus tems : on s'assura de sa personne, & en visitant ses effets, on trouva un traité de l'usage des poisons, écrit de sa main, de la poudre d'arsenic sublimé, du *riargart* & le vase de terre rouge dans lequel il avoit présenté au dauphin le breuvage qui lui avoit donné la mort. Appliqué à la question, il déclara que dans son dernier voyage d'Italie, il avoit conféré avec Antoine de Leve& Ferdinand de Gonzague, qui l'avoient engagé par d'immenses promesses à empoisonner le roi & ses trois fils : qu'ensuite il avoit été présenté à l'empereur lui-même qui lui avoit fait plusieurs questions sur l'ordre qui s'observoit en France dans les cuisines du roi, & l'avoit renvoyé à Antoine de Leve, en lui recommandant d'ajouter foi à ce qu'il lui diroit. Interrogé s'il n'avoit point de complices en France, il dit que s'étant rencontré à Turin & à Suze avec Guillaume d'Inteville, seigneur des Chenets, premier maître-d'hôtel du roi, il lui avoit fait part de son projet. Confronté avec l'accusé, il désavoua ce qu'il venoit d'avancer. Pendant que la procédure s'instruisoit à Lion par des maîtres des requêtes & des conseillers du grand conseil, le roi visitoit la Provence ; lorsque la procédure fut achevée, il se rendit dans cette ville accompagné des principaux seigneurs de la cour, d'un grand nombre d'évêques & de tous les ambassadeurs étrangers pour en entendre la lecture &

I 2

Ann. 1536.

assister au jugement. L'arrêt porte que » le comte Sébastien Montécuculo, convaincu d'avoir empoisonné François, Dauphin & duc propriétaire de Bretagne, fils aîné du roi, avec de la poudre d'arsenic sublimé, & de s'être mis en devoir d'empoisonner le roi lui-même, sera traîné sur la claye jusqu'au lieu de la Grenette, où il sera tiré & démembré à quatre chevaux, & que pour réparation de la fausse accusation intentée contre Guillaume de d'Inteville, seigneur des Chenets, il sera condamné à une amande de dix mille livres au profit de l'accusé «. Quoique Guillaume de d'Inteville paroisse pleinement justifié par cet arrêt, il reste douteux s'il étoit innocent ou coupable. Car la même accusation ayant été intentée peu de tems après, contre Gaucher d'Inteville, seigneur de Vanlai, il s'y trouva impliqué de nouveau, ainsi que François de d'Inteville, évêque d'Auxerre. Les trois freres n'osant apparemment s'exposer aux suites de cette action, s'enfuirent en Italie, où ils avoient été employés tous les trois en qualité d'ambassadeurs. On mit leur tête à prix; & Montmorenci, quoiqu'il ne pût les désavouer pour ses parens, les poursuivit par-tout avec tant d'acharnement, qu'ils ne purent long-tems trouver d'asyle sur les terres d'aucun Souverain, qu'en célant leur nom & le lieu de leur retraite.

Le roi voulant donner à cette procédure tout l'éclat dont elle étoit susceptible, ne se contenta pas d'y appeller les ambassadeurs des puissances étrangeres; il en envoya un extrait dans les principales cours de l'Europe. Antoine de Leve & Ferdinand de Gonzague s'y trouvoient nommés comme instigateurs du forfait. Mais quoique l'empereur eût donné à Rome l'exemple dangereux de manquer aux égards dûs aux Souverains, on eut l'attention de supprimer ce qui le concernoit personnellement. Le public n'en devint que plus hardi à former des conjectures. C'étoit-là, disoit-on, l'explication toute simple de cette harangue si indécente & si menaçante, prononcée dans la capitale du monde Chrétien; de tant de libelles répandus en Allemagne, où l'on dévouoit le roi à l'exécration publique

de ces prophéties semées en Italie, & même en France où l'on annonçoit clairement la destruction de la monarchie. Ce superbe ennemi qui avoit partagé d'avance les provinces du royaume à ses officiers, qui ne vouloit que savoir combien on comptoit de journées de Fossan à Paris, n'avoit pas plutôt appris que la conspiration étoit découverte, qu'il étoit resté comme stupéfait dans la ville d'Aix, sans essayer de traverser ou le Rhône, ou la Durance, & n'avoit paru reprendre ses esprits que pour fuïr ignominieusement au-delà des Alpes. Les Littérateurs qui ne sont le plus souvent que les échos du peuple, remplirent l'Europe de satyres en vers & en prose, qui se débiterent aussi publiquement à Rome qu'à Paris, sans que l'autorité du pape pût en arrêter le cours. Elles parvinrent jusqu'aux oreilles de l'empereur lui-même, qui parut indigné qu'il se trouvât des hommes ou assez stupides ou assez méchans pour le soupçonner d'une pareille atrocité. Il disoit que, selon toutes les apparences, on avoit tort de chercher une cause extraordinaire de la mort du Dauphin, tandis qu'il s'en présentoit une bien naturelle & bien simple : qu'un jeune prince qui ne se contraignoit point sur l'article des femmes, qui peut-être avoit passé la nuit dans la débauche, & qui certainement s'étoit échauffé à la paume, ayant eu l'imprudence d'avaler un verre d'eau froide, s'étoit donné la mort, sans qu'il fût besoin que personne s'en mêlât : qu'au reste, s'il étoit vrai que Montécuculo, dans les tourmens de la question, se fût donné des complices, on avoit eu un plus grand tort encore de le faire mourir si promptement, puisqu'il répugnoit à l'équité naturelle d'inculper des absens, sans leur laisser les moyens de se justifier : que pour lui, il procédoit plus franchement en ces sortes d'affaires, puisqu'ayant arrêté & tenant prisonniers douze François qui déclaroient avoir servi sur les vaisseaux de Saint-Blancart, associés à la flotte des Turcs, il s'étoit bien gardé de les faire exécuter : qu'au contraire, il permettoit à tout le monde de les interroger, & offroit de les confronter avec tous ceux qui voudroient les convaincre de mensonge. Ann. 1536.

Antoine de Leve étoit mort : Ferdinand de Gonzague

Ann. 1536. consulta les plus célèbres jurisconsultes d'Italie; & d'après leur conseil, il publia un manifeste en forme de cartel, où il traitoit de lâches & de menteurs tous ceux qui osoient l'accuser d'avoir participé, soit directement, soit indirectement, au crime de Montécuculo, offrant de prouver son innocence les armes à la main, contre tout chevalier qui entreprendroit de maintenir l'accusation. Mais comme il sut que le roi, peu satisfait d'une pareille apologie, menaçoit toujours, si le sort d'une bataille le faisoit tomber entre ses mains, de le traiter, non en prisonnier de guerre, mais en criminel de lèze-majesté, il eut recours à la médiation de toutes les personnes qui avoient quelque crédit sur l'esprit du roi, & disoit pour sa défense, *qu'il aimeroit mieux être cent pieds sous terre que de se voir chargé de chose si infâme, & qu'il ne se trouvera jamais qu'il ait parlé à ce malheureux paillard, sinon en présence de l'empereur & de plus de vingt-cinq gentilshommes.* C'est donc un fait avéré que Montécuculo, dans son dernier voyage d'Italie, avoit été présenté à l'empereur. Mais quel dessein conduisoit l'échanson du Dauphin à l'audience du plus grand ennemi de la France? qui l'avoit présenté? sur quoi roula l'entretien? C'est ce qu'il est impossible de savoir, si l'on refuse d'ajouter foi aux dépositions arrachées par les tourmens de la question.

Quant aux écrivains postérieurs & impérialistes qui ont voulu détourner le soupçon sur Catherine de Médicis & Henri, second fils de France, parce qu'eux seuls profiterent du crime, & que l'empereur ne tiroit aucun avantage de la mort du Dauphin, ces écrivains oublient que le coupable, de son propre aveu, n'avoit exécuté que la moindre partie de son projet : ils ne font point attention que Catherine, étrangere dans le royaume, sans considération, sans appui, & regardée comme stérile, étoit alors en danger d'être répudiée, & que ne pouvant prévoir que six ou sept ans après, elle auroit des enfans qui consolideroient sa fortune, elle ne devoit point aspirer à un rang qui, selon les dispositions où l'on étoit à son égard, ne pouvoit que précipiter sa ruine. Conçoit-on d'ailleurs, que Monté-

cuculo pouvant éviter, ſinon la mort, du-moins l'infamie publique, & forcer ſes juges à enſevelir toute la procédure dans le ſilence le plus profond, en nommant les vrais auteurs du crime, eût eu la mal-adreſſe de ſe donner des complices qui, loin de lui être d'aucun ſecours aggravoient le délit & contribuoient à rendre la réparation plus éclatante.

Ann. 1536.

Mariage du roi d'Ecoſſe avec Madeleine de France.

Du Bellai.

Au ſortir de Lyon, où tout lui retraçoit ſa perte d'un fils chéri, François eut la conſolation d'en embraſſer un autre que la nature ne lui avoit point donné. Jacques V, qui s'honoroit de ce titre & qui brûloit du deſir de le réaliſer, apprenant le danger où étoit expoſée la Picardie, avoit raſſemblé tous ſes vaiſſeaux pour y porter des ſecours. Arrêté par les vents contraires, il avoit abandonné le commandement de ſa flotte à ſes lieutenans; & montant ſur le premier vaiſſeau qui ſe préſenta, il débarqua ſur les côtes de Normandie, traverſa la France comme un ſimple avanturier; & n'ayant pu arriver aſſez-tôt pour ſe trouver au camp d'Avignon, comme il le déſiroit, il alla rencontrer le roi ſur le mont Tarare, vola dans ſes bras & le combla de ſurpriſe, d'admiration & de joie. Depuis environ deux ans, il ſollicitoit la main de Magdeleine de France, fille aînée du roi. Henri VIII ſon oncle, s'étoit déclaré ſon rival moins par amour que par jalouſie politique, & s'étoit tellement prévalu des embarras où ſe trouvoit le roi, qu'il avoit tiré de lui une parole poſitive que la demande de Jacques ſeroit rejettée. En effet, François s'étoit juſqu'alors excuſé ſur la mauvaiſe ſanté de Magdeleine, & avoit voulu lui ſubſtituer la fille aînée du duc de Vendôme, qu'il offroit de doter plus richement que ſi elle eût été ſa propre fille. L'arrivée inattendue de Jacques leva tous les obſtacles : il vit la princeſſe & parvint à s'en faire aimer. François, de ſon côté, comparant la généroſité, la candeur & le dévouement du roi d'Ecoſſe, avec la froide indifférence que venoit de lui témoigner le roi d'Angleterre, révoqua la parole qu'il lui avoit donnée, & alléguant ſa qualité de pere qui ne lui permettoit pas de s'oppoſer au bonheur de ſa fille, il unit les deux amans.

Ann. 1536.

Ligue avec Soliman.

Manusc. du cabinet de Fontanieu.

Ribier, recueil de pieces.

Tandis qu'on célébroit ces nôces à Paris, la guerre se poursuivoit avec chaleur en Piémont. L'empereur y avoit fait passer la plus grande partie des troupes qu'il ramenoit de Provence, & leur avoit donné pour chef le marquis de Guast qui venoit de succéder à Antoine de Leve dans le gouvernement du Milanès. Le roi, au contraire, s'étoit contenté de renouveller la garnison de Turin, & de retenir à sa solde l'armée Italienne qui s'étoit formée à la Mirandole, & qu'il croyoit suffisante pour harrasser l'ennemi pendant l'hiver, se proposant de passer l'été suivant en Italie, à la tête d'une armée formidable, & de se remettre en possession du Milanès. Jusqu'alors il n'avoit pas tiré de son alliance avec Soliman tout le parti qu'il pouvoit s'en promettre : diverses considérations l'en avoient empêché : l'infamie que l'opinion publique attachoit encore à une pareille association, l'intérêt de la religion, son titre de roi très-Chrétien, un reste d'attachement pour les puissances d'Italie, que la crainte seule empêchoit peut-être de se déclarer ouvertement en sa faveur. Poussé à bout & enveloppant dans son ressentiment tout ce qui pouvoit mettre obstacle à sa vengeance, il envoya à Constantinople le protonotaire Montluc, depuis évêque de Valence, & attira à sa cour un ambassadeur Turc, pour rédiger un nouveau traité qui, bien qu'il portât encore le nom de *trève*, renfermoit tout ce qui caractérise une véritable confédération. François & Soliman s'obligeoient respectivement d'attaquer l'empereur en Italie, le premier, en conduisant en personne cinquante mille combattans dans le duché de Milan, & le second, en faisant passer cent mille hommes dans le royaume de Naples, & ils se garantissoient mutuellement leurs conquêtes. Heureusement pour l'Italie, le secret transpira. Les Vénitiens allarmés des grands préparatifs de la Porte, en découvrirent l'objet, & ne manquerent pas d'en faire part à toutes les puissances intéressées. L'empereur, qui n'avoit plus ni le tems ni les moyens de mettre le royaume de Naples en état de défense, eut assez de crédit sur l'esprit de Ferdinand son frere, pour lui persuader d'attirer les armes du Turc sur la Hongrie où la guerre devoit

devoit se faire en grande partie aux dépens du corps Germanique. D'un autre côté, le roi se trouva embarrassé dans une autre entreprise qu'il avoit regardée comme l'affaire de quelques semaines, & qui cependant consuma la plus grande partie de l'année.

Ann. 1537.

Cette entreprise consistoit à se mettre en sûreté avant que d'attaquer; car devant conduire en Italie toutes les forces du royaume, il comprit par ce qui s'étoit passé l'année précédente, combien il seroit imprudent & dangereux de laisser à l'ennemi la facilité d'entrer en Picardie, & de jetter une seconde fois l'épouvante jusques dans les murs de Paris. On jugea qu'il ne s'agissoit que de fortifier deux ou trois postes avancés, & qu'en commençant de bonne-heure, ce travail pouvoit être achevé avant la fin du printems. Dès le 15 de Janvier, le roi vint tenir au parlement son lit de justice, ayant à sa droite le roi d'Ecosse, le Dauphin, le roi de Navarre, le duc de Vendôme, le comte de Saint-Paul, créé duc d'Estouteville depuis son mariage avec l'héritiere de cette illustre maison, & le comte de Nevers; à sa gauche, les cardinaux de Lorraine, archevêque de Rheims, de Bourbon, évêque de Laon & l'évêque de Châlons, pairs ecclésiastiques; en face, sur des bancs inférieurs, les quatre présidens, le grand-maître Montmorenci & l'amiral Chabot, un grand nombre d'évêques, les maîtres des requêtes & les conseillers du parlement. Lorsque tout le monde eut pris place, le premier huissier dit: *Plaise au roi, notre souverain seigneur, donner audience à son procureur-genéral contre Charles d'Autriche, comte de Flandres & d'Artois.* Alors Cappel, premier avocat-général, montra dans un long discours, que les comtés de Flandres & d'Artois avoient toujours fait partie de la monarchie, & relevoient de la couronne: que les deux renonciations consécutives que Charles avoit extorquées à Madrid & à Cambrai, ne pouvoient être regardées que comme des actes de violence qui ne fondoient aucun droit nouveau: que le même prince qui avoit dicté ces deux traités, les ayant ensuite violés, soit en portant le premier la guerre sur les terres de France, soit en autorisant une

Lit de Justice contre Charles-Quint, comte de Flandres & d'Artois.

Mémoires de Ribier.

Ann. 1537.

conspiration contre la vie du roi, son souverain seigneur, & celle de ses enfans, avoit encouru la peine infligée par les loix aux vassaux félons & rebelles, & méritoit, par conséquent, d'être privé de ses fiefs : il finit par requérir que Charles fût sommé de venir répondre aux conclusions du procureur-général ; & s'il ne comparoissoit pas au terme qui lui seroit indiqué, qu'il fût déclaré contumace & privé de tous ses fiefs. Les sommations furent faites ; mais quoique personne ne comparût, la sentence ne fut point portée, parce que le roi, content de montrer aux Flamands un moyen légal de se soustraire aux impôts dont on les écrasoit, n'avoit alors aucun dessein de pousser bien avant ses conquêtes dans les Pays-Bas.

Plan général des opérations militaires en Italie & dans les Pays-Bas.

Du Bellai. Heuter. rer. Austr. Chroniq. de Holl. & Zel. Manusc. de Fontanieu.

Les nouvelles qu'il recevoit de Piémont, l'avertissoient de se hâter, s'il désiroit de conserver cette principauté. Tout y étoit dans le plus grand désordre : plusieurs des capitaines Italiens ne tenant à la France que par la solde qu'ils en recevoient, s'entendoient avec leurs compatriotes qui servoient l'empereur, vendoient à leur profit les vivres ou les bêtes de somme qu'ils enlevoient aux laboureurs, & ne songeoient qu'à s'enrichir & à ménager leurs compagnies : les autres, rivaux & jaloux, se tendoient des pieges & ne pouvoient que bien difficilement agir de concert. Caguin de Gonzague, le plus distingué par sa naissance, refusoit d'obéir à Gui Rangoné que le roi avoit déclaré son lieutenant-général, & haïssoit tellement César Frégose, qu'il lui avoit envoyé un cartel. N'espérant point que le roi lui sacrifiât ces deux rivaux, il demanda son congé qu'on fut forcé de lui accorder. La concorde ne fut point rétablie ; & bientôt après, on prit le parti d'éloigner Gui Rangoné, en le chargeant d'une commission plus honorable. Jean-Paul de Céré, qui lui succéda dans les fonctions de lieutenant-général, ne fut ni plus considéré, ni mieux obéi par les autres capitaines : il fallut en soustraire quelques-uns à son commandement, & avoir jusqu'à trois ou quatre lieutenans-généraux tout à-la-fois en Piémont. Le roi faisant attention que s'il rencontroit quelque obstacle à ses desseins, qui le forçât de prolonger son séjour dans

les Pays-Bas, il courroit risque de trouver le Piémont perdu & les passages des Alpes étroitement gardés, leva une armée de dix mille lansquenets aux ordres de Christophe, fils unique du duc de Wirtemberg : ils furent précédés de trois cens lances & de trois mille légionnaires que commandoit Jean d'Humieres, chevalier de l'ordre de Saint-Michel. Ces deux renforts joints aux dix mille Italiens & aux garnisons Françoises établies dans le Piémont, paroissoient devoir mettre Humieres à portée d'achever la conquête du Piémont & d'entamer celle du Milanès avant l'arrivée du roi. Ann. 1537.

François rassembloit alors sur les bords de la Somme sa grande armée composée de douze cens lances, quinze cens chevaux-légers, neuf mille lansquenets, commandés par Guillaume de Furtemberg, & quatorze mille, tant légionnaires qu'avanturiers. Tout ce que la France avoit de vaillans capitaines, d'habiles généraux, s'y trouvoit rassemblé, à la réserve des deux guerriers qui, l'année précédente, avoient si bien servi l'Etat en Picardie, le maréchal de Fleuranges & le duc de Vendôme.

Mort du maréchal de Fleuranges & du duc de Vendôme.

Le maréchal, après la belle défense de Péronne, s'étoit rendu à Blois pour recueillir dans les embrassemens du roi & les applaudissemens des dames, la plus flatteuse récompense qu'il se fût promise de ses travaux, lorsqu'un courier vint lui annoncer la mort du duc de Bouillon son pere : il prit la poste pour aller se mettre en possession de ses Etats; mais il fut arrêté au bourg de Lonjumeau par une fièvre maligne qui en peu de jours le conduisit au tombeau.

Charles de Bourbon, duc de Vendôme, que ni l'exemple du chef de sa maison, ni les offres les plus séduisantes, n'écarterent jamais de son devoir, & qui plus solide que brillant, n'aspira point à d'autre gloire qu'à servir utilement le roi dans ses conseils & à la tête des armées, fut atteint, à la fin de Mars, de la même maladie qui venoit d'enlever Fleuranges & Henri de Nassau, général des troupes impériales. Il laissa, outre plusieurs filles, Antoine qui lui succéda dans le gouvernement de Picardie, & fut pere de

Ann. 1537.

Henri IV; François, comte d'Anguien, qui, à vingt-cinq ans, avoit gagné la bataille de Cérisoles, & périt malheureusement trois ans après, dans une partie de plaisir; Charles, cardinal & archevêque de Rouen, qui fut roi de la ligue sous le nom de Charles X; Jean, comte d'Anguien, qui cherchant à soutenir un nom que son frere avoit rendu cher à la nation, périt glorieusement à la bataille de Saint-Quentin; & Louis, prince de Condé, ce fameux chef des Huguenots.

Prise de Hesdin.

Du Bellai. Ferron. Heuter. rer. Austr. Paul Jove.

L'armée s'avança sous les murs de Hesdin, conquise en 1521, & rendue à l'empereur par le traité de Cambrai. La ville proprement dite n'opposa aucune résistance, parce que la garnison & tous ceux des bourgeois qui étoient en état de porter les armes, s'étoient retirés dans le château. Cette garnison avoit pour commandant un vieux capitaine nommé *Samson*, qui s'étoit acquis une grande réputation de fermeté & de bravoure dans les guerres des Pays-Bas. Voulant s'en montrer digne, en donnant aux généraux de l'empereur tout le tems de venir le dégager, il ne s'occupa que des moyens de prolonger la durée du siege. Les murailles passoient pour être à l'épreuve du canon: on eut recours à la sape; & au bout de quinze jours, on parvint à renverser la partie extérieure d'une des tours; mais comme la muraille intérieure ne paroissoit point endommagée, on douta si l'on étoit beaucoup plus avancé qu'auparavant. On dressa, pour s'en assurer, une si forte batterie contre cette portion de muraille interieure, qu'en quatre jours, on y pratiqua une brèche. Les jeunes volontaires de l'armée s'y précipiterent, sans attendre l'ordre du général: plusieurs y périrent; les autres se retirèrent criblés de blessures. Leur imprudente audace eut plus de succès qu'on ne l'avoit cru; car ils avoient mis hors de combat un si grand nombre de défenseurs, & tellement effrayé les autres, que, dès le milieu de la nuit suivante, le commandant envoya des députés à la tente du grand-maître Montmorenci pour régler les articles de la capitulation: ils fussent dressés sur-le-champ; le lendemain matin, Montmorenci les présenta au roi à son

réveil, qui les ſigna ſans balancer. On accordoit à la garniſon la permiſſion de ſe retirer avec armes & bagages, en laiſſant dans le château l'artillerie & toutes les munitions de guerre & de bouche qui s'y trouvoient. On travailla, dès le même jour, à réparer les brèches.

Ann. 1537.

Fortification de la ville de St-Pol : défaite de la garniſon Françoiſe.

Ibidem.

Cette conquête ne rempliſſoit point encore l'objet qu'on s'étoit propoſé ; il falloit y joindre une autre place qui établît une communication entre Heſdin & Térouanne, comme la ville d'Ardres en formoit une entre Térouanne & Boulogne, afin que les fortes garniſons qu'on jetteroit dans ces cinq places, à portée de ſe communiquer, tînſſent la Flandres & l'Artois dans des allarmes continuelles, & couvrîſſent la frontiere de Picardie. En examinant toutes les poſitions voiſines, on n'en trouva point de plus convenable que celle de la petite ville de Saint-Pol, dont le domaine utile appartenoit à un prince François. Un ingénieur Italien, qu'on envoya ſur les lieux, rapporta qu'en un mois ou ſix ſemaines, il la mettroit en état de tenir contre toutes les forces du monde entier. On lui délivra ſur-le-champ tout ce qu'il voulut demander ; & afin que rien ne troublât les travailleurs, le roi vint aſſeoir ſon camp à Pernes & poſter des détachemens à Lillers & à Saint-Venant. Au bout de ſix ſemaines, il vint viſiter les travaux ; & quoiqu'il n'y eût encore rien d'achevé, il crut qu'en rempliſſant la place de vivres & de munitions, en y mettant une forte garniſon ſoutenue d'un corps de réſerve placé à Dourlens, il pouvoit s'éloigner avec d'autant moins de danger, que, ſelon toutes les apparences, il s'écouleroit plus de trois mois avant que l'armée des Pays-Bas parvînt à ſe former, & qu'avant ce terme, les fortifications de Saint-Pol, auxquelles on ne ceſſeroit point de travailler, ſeroient entiérement achevées. Il y laiſſa trois mille légionnaires ſous la conduite des capitaines la Palletiere, la Salle & Saint-Aubin ; deux cens chevaux-légers aux ordres de Martin du Bellai, & les deux compagnies, chacune de cinquante lances, de Villebon & de Moyencourt. Il plaça à Dourlens les huit mille lanſquenets de Fuſtemberg ; & ayant tout ar-

Ann. 1537.

rangé pour que l'argent ne manquât point aux travailleurs, il fit prendre au reste de l'armée la route de Lyon, où il devoit aller la rejoindre, après qu'il auroit passé quelques jours à Fontainebleau. A peine y étoit-il arrivé, qu'il apprit le danger, puis la ruine de la ville de Saint-Pol & la perte totale de la garnison. La reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, avoit eu l'art de dérober ses préparatifs; & contente de jetter des garnisons dans les places menacées, elle avoit attendu tranquillement que l'armée Françoise se fût retirée, pour mettre la sienne en mouvement. Tout-à-coup cette armée, composée de vingt-trois mille lansquenets, six mille Wallons & huit mille chevaux, se montra sous les murs de Lens, marchant à grands pas sur Dourlens, pour enlever les neuf mille hommes de Fustemberg. Une lettre interceptée, où l'on rendoit compte au grand-maître de tout ce qui manquoit encore aux fortifications de Saint-Pol, changea cette premiere résolution. Floris d'Egmond, comte de Bures, entre les mains de qui cette lettre étoit tombée, vint investir Saint-Pol, & au bout de six jours de tranchée, il livra un assaut général. La vigoureuse résistance des assiégés ne servit qu'à mieux assurer leur perte : ils furent tous passés au fil de l'épée, à la réserve de Villebon, de Martin du Bellai & de deux ou trois autres capitaines, dont on se promettoit de fortes rançons. Les fortifications élevées avec tant de dépense, furent renversées & démolies jusques dans les fondemens.

Perte de Montreuil.

Ibidem.

Cette premiere perte en entraîna une autre. On avoit tiré de Montreuil presque toutes les munitions de guerre qu'on avoit mises dans Saint-Pol, & l'on ne s'étoit pas donné le tems de les remplacer. Le comte de Bures, en ayant été instruit, vint bientôt assiéger cette place. Canaples, qui en étoit gouverneur, n'avoit pour garnison que mille légionnaires & deux cens gentilshommes de l'arriere-ban de Normandie. Quoiqu'il manquât de poudre, il attendit, pour parler de capitulation, qu'une partie des murailles fût renversée, & il obtint des conditions honorables. Le comte de Bures, qui craignoit d'affoiblir son armée

en y plaçant une garnison, acheva de la démolir. Se repliant ensuite sur Hesdin dont il n'osa pourtant entreprendre le siege, il alla investir Térouanne, la place la plus avancée du côté des Pays-Bas. François de Montmorenci, frere du grand-maître, y jetta un renfort deux jours avant que les ennemis arrivassent. Elle se trouva pourvue assez abondamment d'hommes & de vivres; mais on s'apperçut dès les premiers jours du siege, qu'on étoit à la veille de manquer de poudre. Bernieulles, gouverneur de la place, fit sortir un soldat déterminé, qui trompant les gardes ennemies, alla en donner avis au dauphin & au grand-maître.

Ann. 1537.

Ils traversoient la Champagne pour se rendre à Lyon, lorsqu'un courier étoit venu leur apprendre le danger où étoit exposée la garnison de Saint-Pol. Ils avoient rebroussé chemin, amenant avec eux la cavalerie & tout ce qu'il y avoit de plus dispos dans l'armée, & ordonnant à l'infanterie de les suivre d'aussi près qu'il seroit possible. N'ayant pu arriver assez-tôt pour sauver ni Hesdin, ni Montreuil, ils songerent à secourir Térouanne, & chargerent de cette commission Annebaud, colonel-général de la cavalerie-légere. Celui-ci ayant choisi quatre cens arquebusiers auxquels il lia un sac de poudre autour du corps, partit de Hesdin à l'entrée de la nuit, avec une compagnie de cent lances & quinze cens chevaux-légers. Quoique les ennemis eussent été avertis de son projet, il leur donna si habilement le change & combina si bien sa marche, qu'il introduisit les quatre cens arquebusiers dans Térouanne, sans perdre un seul homme. Il se seroit retiré avec le même bonheur, si les jeunes volontaires qui s'étoient joints à sa bande; fâchés de perdre une si belle occasion de rompre des lances, ne se fussent écartés à son insu, pour aller provoquer l'ennemi: il pouvoit, peut-être même il devoit les abandonner à leur mauvais sort; mais touché de compassion pour une imprudente jeunesse, & n'osant s'exposer aux reproches d'une multitude de familles distinguées, il prit le parti de les attendre au bord d'une riviere, faisant passer de l'autre côté de l'eau d'Ossun

Siege de Térouanne.

Du Bellai. Belcarius. Heuter. rer. Austr.

Ann. 1537. avec la cavalerie-légere, & se rangeant avec les cent lances à la tête du pont, afin de laisser le passage ouvert aux fuyards au travers de sa troupe, & de soutenir aussi long-tems qu'il seroit possible, l'effort des ennemis. Ce qu'il avoit prévu, ne manqua pas d'arriver. Ces jeunes gens fuyoient à bride abbatue, poursuivis par l'ennemi la lance dans les reins : il leur ménagea une retraite; mais ce fut aux dépens de sa liberté & de celle de la plupart de ses compagnons. Accablé par la foule des ennemis & renversé de cheval, il fut fait prisonnier avec de Piennes, Villars, d'O, Sansac, George Capussiment, capitaine des Albanois, & un grand nombre d'autres gentilshommes. D'Ossun qui n'avoit pu le secourir, s'enfuit à Hesdin, où n'étant resté que le tems nécessaire pour changer de chevaux, il revint sur le champ de bataille, trouva les ennemis en désordre, les attaqua, sans leur donner le tems de se reconnoître, fit des prisonniers & recouvra quelques-uns de ceux qui avoient été pris trois ou quatre heures auparavant. Peu de jours après, Cani, lieutenant de la compagnie du duc de Vendôme, enfermée dans Térouanne, enleva, dans une sortie, le sénéchal de Hainaut & quelques autres officiers distingués. Ces deux avantages donnerent la facilité de retirer par des échanges, Annebaud & tous les François pris avec lui.

Trève de Bommi.

Ibidem. Traités de paix.

Quoique Térouanne se trouvât dès-lors en état d'opposer une longue résistance, Montmorenci se hâta de marcher à l'ennemi, soit pour lui faire lever le siege, soit pour livrer bataille. La gouvernante des Pays-Bas, qui avoit tout à redouter des suites d'une défaite, & presque rien à espérer de la victoire la plus complette, recourut aux négociations. Depuis plusieurs années elle entretenoit avec la reine Eléonor sa sœur, une correspondance que la guerre même n'avoit point interrompue, & qui avoit pour objet de procurer une paix solide entre les deux beaux-freres. Cependant ce ne fut point à elle que la gouvernante eut recours; car, outre qu'Eléonor avoit peu de crédit sur l'esprit de son mari, elle se trouvoit trop éloignée des frontieres pour la tirer assez promptement d'embarras.

d'embarras. Elle s'adressa au Dauphin par l'entremise du duc d'Arscot, en le priant de vouloir bien envoyer des députés au village de Bommi, dans le comté de Saint-Pol, pour entendre des propositions qui tourneroient à l'avantage des deux Etats. Les députés du Dauphin furent Saint-André, l'un des ses gentilshommes ; le président Poyet & le secrétaire Bertereau. La gouvernante proposa, pour les Pays-Bas seulement, une trève de six mois, pendant lesquels elle espéroit d'amener l'empereur son frere, à une paix finale & générale, s'il plaisoit au roi de faire accompagner les agens qu'elle alloit envoyer en Espagne, par un homme de confiance, chargé de pleins-pouvoirs. Le roi, toujours malade, s'étoit fait transporter de Fontainebleau à Compiegne, afin d'être plus à portée de diriger les opérations de l'armée. Ainsi, on ne pouvoit, sous aucun prétexte, se dispenser de le consulter. Montmorenci, en lui faisant passer cette offre de la gouvernante, lui conseilloit de la rejetter, promettant de réparer en peu la perte de Saint-Pol. Le roi, au contraire, considérant que les conquêtes dont on le flattoit, ne compenseroient pas la perte du Piémont, & que ses finances ne pouvoient plus suffire à soudoyer tout-à-la-fois deux grandes armées, accepta la trève & chargea Velli d'accompagner en Espagne les députés de la reine de Hongrie. Ann. 1537.

Humieres, nouveau gouverneur du Piémont, n'avoit pas parfaitement répondu à l'idée qu'on s'étoit faite de ses forces & de ses talens. En arrivant, il s'étoit emparé sans beaucoup de difficulté, de Chivas, d'Albe & de Quieras ; il avoit forcé l'ennemi de lui abandonner la campagne ; mais il avoit bientôt perdu cette supériorité, moins peut-être par sa faute que par la mauvaise volonté de ses troupes. Les lansquenets, que l'on n'avoit préférés aux Suisses que parce qu'on les supposoit plus dociles & moins intéressés, se montrerent & plus violens & plus injustes. Non contens d'exiger une solde pour dix mille hommes, quoiqu'ils ne fussent que six mille, ils vouloient être payés d'avance & refusoient le service jusqu'à ce qu'on les eût satisfaits. Christophe de Wirtemberg, leur colonel, man-

Etat des affaires de Piémont.

Manusc. du cabin. de Fontanieu.

Du Bellai.
Paul Jove.

quoit d'autorité, ou connivoit ſecrettement à ce déſordre.

Ann. 1537. Quoique ſouvent déconcerté par ces contradictions, Humieres s'étoit maintenu dans une ſorte de ſupériorité juſqu'à ce que la perte ineſpérée de Saint-Pol & de Montreuil eût forcé le gouvernement de tourner à la défenſe de la Picardie les fonds deſtinés à l'armée de Piémont : alors Humieres non-ſeulement perdit l'eſtime & la confiance de ſon armée, mais il ſe vit en danger d'être maſſacré. Hans Ludovic, l'un des principaux chefs des lanſquenets, leva ſur lui l'épée, ſans que perſonne ſe mît en devoir de l'arrêter. Le roi envoya ordre à Humieres de caſſer cette milice inſolente, de renforcer les garniſons des places les plus importantes, & de ſe retirer avec le reſte de l'armée en Dauphiné. C'eſt le ſeul parti qui reſtoit à prendre, quoiqu'il fût aiſé de prévoir que des garniſons abandonnées dans un pays lointain, perdroient bien-tôt courage : la plupart, en effet, ne demanderent que la liberté de ſuivre leur général. Le marquis de Guaſt reprit en peu de jours Albe, Quiers, Quieras, Carignan ; & après s'être emparé du pas de Suze, il ſe contenta de bloquer Pignerol & Turin que la diſette ne pouvoit manquer de livrer entre ſes mains. Elle fut ſi extrême à Turin, qu'on y vendoit au poids de l'or la chair de cheval & les alimens les plus dégoûtans. *Toutefois*, ajoute un hiſtorien, *les François ne ſe voulurent jamais rendre aimant mieux mourir de male-rage, comme chiens attachés, que de perdre une demi-heure d'honneur.*

Le pas de Suze emporté par les François.

Ibidem.

Le Dauphin & Montmorenci accouroient à leur ſecours avec l'armée de Picardie & voituroient au travers des Alpes un convoi qui devoit rétablir l'abondance en Piémont. Il s'agiſſoit de franchir ce redoutable pas de Suze, où dix mille Impériaux s'étoient retranchés. Montmorenci ayant remarqué qu'ils avoient négligé d'occuper les ſommets des deux montagnes qui dominoient leur camp, ne déſeſpéra pas de les déloger. Séparant du gros de l'armée deux troupes d'arquebuſiers, chacune de douze cens hommes, il leur ordonna de gravir ſur ces montagnes, d'où elles feroient pleuvoir une grêle de bales ſur les retran-

chemens, tandis qu'il les attaqueroit lui-même de front avec une troupe d'hommes déterminés, par l'ouverture étroite qui se trouvoit entre ces deux montagnes: ses ordres furent ponctuellement exécutés. Au moment où les arquebusiers firent feu du sommet des montagnes, la division que commandoit Montmorenci, se jettant à corps perdu dans les fossés, gagna les retranchemens. Les ennemis, surpris de ces trois attaques & ne sachant de quel côté faire face, ne songerent qu'à se dérober par une prompte fuite. Montmorenci réduisit en passant, les châteaux de Suze, de Veillane, de Rivole & de Grouillas: il fit entrer sans obstacle dans Turin & à Pignerol les convois qui suivoient l'armée. Le marquis de Guast n'osant hasarder une bataille contre des troupes fraiches & supérieures aux siennes, s'étoit allé retrancher sur les bords du Pô, ayant derriere lui le pont de Montcallier, d'où il tiroit ses vivres. A l'approche de Montmorenci, il se retira encore de l'autre côté du fleuve, coupa le pont & vint asseoir son camp sous les murs de Quiers. Les habitans de Montcallier, qui regrettoient la domination Françoise, envoyèrent secrettement des députés au camp du Dauphin, pour lui indiquer les moyens de traverser le fleuve, & lui livrerent les magasins de l'ennemi, où l'on trouva de quoi approvisionner Turin pour une année entiere. Le marquis ne se croyant plus en sûreté à Quiers, y laissa quatre mille hommes de garnison & se retira avec le reste de l'armée dans l'Astésan. Le Dauphin se disposoit à le suivre lorsqu'il fut arrêté par les ordres du roi. François voulant tenir, quoiqu'un peu tard, l'engagement qu'il avoit pris avec Soliman de conduire en personne une armée dans le Milanès, traversoit les Alpes & craignoit que la bataille ne se donnât sans lui. Dans le conseil de guerre qui se tint après son arrivée, on se détermina pour le siege de Quiers, quoiqu'on fût déja au milieu du mois de Novembre, tems où finissent ordinairement les opérations militaires. Deux ou trois jours après, arriva le courier qui apportoit la copie d'une trêve générale conclue à Monçon le 16 Novembre. Elle devoit durer trois mois, pendant lesquels

Ann. 1537.

les plénipotentiaires des deux puissances s'assembleroient
Ann. 1537. près de Leucate, sur les frontieres du Languedoc & du Roussillon, pour travailler à une paix définitive. Ainsi le roi ne sembla être venu que pour se montrer à ses nouveaux sujets & prendre connoissance de sa conquête. Il établit pour son lieutenant-général en Piémont, Montéjan qu'il décora, bientôt après, du grade de maréchal de France; & pour gouverneurs particuliers, à Turin, Guillaume du Bellai; à Pignerol, le comte de Pontresme; à Savillan, le baron de Castelpers; à Véroline, Ludovic Birague; à Mondévis, Charles de Dros, seigneur Piémontois. Il disposa pour la troisieme fois, du marquisat de Saluces, dont il faut reprendre l'histoire.

Le marquis François, que la crainte de perdre son Etat & le desir d'acquérir le Montferrat, avoient porté à trahir si lâchement son Souverain, avoit été doublement puni; car, d'un côté, l'empereur avoit assigné le Montferrat à Frédéric de Gonzague, duc de Mantoue, qui pouvoit lui rendre des services importans, & n'avoit réservé au duc de Savoie & au marquis de Saluces, dont l'alliance lui devenoit purement onéreuse, que de foibles démembremens; & de l'autre, Gui Rangoné, accouru de la Mirandole au secours des François dans le tems où le marquis accompagnoit l'empereur dans l'expédition de Provence, étoit entré sans obstacle dans ce petit Etat & en avoit conquis toutes les places. Le roi qui étoit le maître de le garder, se souvint de Jean-Louis qu'il avoit enfermé à la Bastille; & croyant apparemment qu'une longue détention l'auroit rendu plus sage, il le remit en possession de son Etat, en se contentant de lui former un conseil d'hommes sages & fidèles dont il devoit prendre les avis, & en l'avertissant sur-tout de se tenir en garde contre les embûches de son frere, ennemi dangereux & le premier auteur de toutes ses disgraces. Jean-Louis le jura; mais né crédule & sensible, il n'eut pas la force de refuser à ce frere une conférence qu'il lui demandoit pour derniere faveur. Il fut si touché de son repentir, il ajouta une croyance si pleine à tout ce qu'il voulut lui dire pour sa

justification, qu'il se livra à lui sans réserve. François, frere aussi dénaturé que sujet infidèle, confina de nouveau le malheureux dans une étroite prison & le força d'abdiquer sa souveraineté pour embrasser l'état ecclésiastique. Il le remit ensuite entre les mains de l'empereur qui l'emmena en Espagne où il devoit lui conférer de riches abbayes. Cette seconde trahison ne réussit pas mieux au marquis que la premiere : les officiers qui avoient accompagné Jean-Louis & qui n'avoient pu l'empêcher de courir à sa perte, se maintinrent en possession des principales places du marquisat, & ne demanderent au roi qu'un nouveau chef dont ils pussent prendre les ordres. Il restoit en France un quatrieme frere nommé *Gabriel*, déja pourvu de l'évêché d'Aire, quoiqu'il ne fût point encore promu aux ordres sacrés. Le roi le retira de la carriere ecclésiastique où l'empereur engageoit l'aîné, & l'envoya en qualité de son lieutenant-général, défendre les places qui tenoient encore pour la France. Le marquis François, devenu l'exécration des Français, la risée des Italiens & le rebut des Espagnols, forma le siege de Carmagnole, la plus forte place du marquisat, où s'exposant comme un homme qui n'a plus rien à perdre, il périt d'une mort trop honorable pour un traître. Ce fut, selon toutes les apparences, pendant le voyage de Piémont que le roi, qui n'avoit encore donné à Gabriel qu'un grade militaire, lui conféra l'investiture du marquisat. Ann. 1537.

Le roi revint à Lyon d'où il fit partir avec des pleins-pouvoirs, le cardinal de Lorraine & le grand-maître Montmorenci pour assister aux conférences de Leucate. L'empereur, qui s'étoit montré si prompt à convenir d'une trève, ne paroissoit pas se soucier de la paix. Plus il avoit été malheureux dans les deux campagnes précédentes, plus il affectoit de hauteur & d'indifférence. Il remit entre les mains de ses plénipotentiaires un écrit contenant les conditions auxquelles il vouloit bien donner la paix, en leur défendant de se relâcher sur aucun article. Cet écrit portoit qu'il feroit épouser sa niece, fille du roi des Romains, au duc d'Orléans, second fils du roi, & donneroit pour dot le duché de Milan aux conditions, 1°. que le Ann. 1538. Congrès de Leucate. *Manuscr. de Bethune. Recueil des traités de paix.*

Ann. 1538. jeune prince viendroit résider à sa cour, ou que lui, empereur, garderoit les places fortes de cet Etat, jusqu'à ce que le mariage fût consommé; 2°. que le roi confirmeroit les traités de Madrid & de Cambrai, & jureroit de nouveau de les accomplir : 3°. qu'il rendroit à l'empereur la ville de Hesdin, & au duc de Savoie, toutes les places qu'il lui avoit enlevées, tant en-deçà qu'au delà des monts : 4°. qu'il renonceroit à toutes les ligues & confédérations qu'il pouvoit avoir en Allemagne, & s'obligeroit de n'en plus contracter au préjudice de la maison d'Autriche : 5°. qu'il promettroit d'intervenir à la célébration du concile général qui seroit indiquée par le pape, & d'en faire observer les décisions par tous ses sujets : 6°. qu'il s'obligeroit de fournir son contingent dans toutes les guerres, soit offensives, soit défensives, que les Chrétiens auroient à soutenir contre les Turcs.

Le roi auquel cet écrit fut communiqué, répondit qu'il accepteroit pour son second fils le duché de Milan à titre de dot, quoiqu'il dût le reclamer à titre d'héritage : qu'il consentiroit que l'empereur gardât, tant que cela lui feroit plaisir, toutes les places fortes de cet Etat, pourvu que ce prince trouvât bon qu'il gardât de son côté Hesdin & les places fortes de Piémont & de Savoie, & ne fût tenu de les évacuer qu'à mesure que les places du Milanès lui seroient remises : qu'il observeroit celles des conditions des traités de Madrid & de Cambrai qui seroient jugées tolérables par des arbitres désintéressés : qu'il n'entretiendroit ni en Allemagne ni ailleurs aucune confédération préjudiciable à la maison d'Autriche, lorsqu'il pourroit compter sur l'amitié des princes de cette maison, mais qu'il ne vouloit point en faire un article du traité : qu'il en étoit de même, à plus forte raison, des deux autres articles concernant le concile général & la guerre contre les Turcs : qu'il connoissoit les devoirs que lui imposoit le titre de roi très-Chrétien, & ne consentiroit jamais que l'Europe eût obligation à un autre de ce qu'il prétendoit faire pour la cause commune. Comme l'empereur rejettoit avec dédain ces modifications, le roi proposa de proroger la trève pour deux ou même pour dix ans, & de s'en rapporter à l'arbitrage

du ſaint pere, ſur les objets qui leur avoient mis les armes à la main. La trève fut prorogée pour trois autres mois; & les miniſtres ſe ſéparerent.

Ann. 1538.

En conſidérant d'un côté l'empreſſement du roi pour obtenir ou la paix ou une longue trève, & de l'autre l'indifférence & le refus de l'empereur, on ſeroit naturellement porté à juger que le premiet ſe trouvoit beaucoup plus embarraſſé que le ſecond à continuer la guerre; & cependant on ſe tromperoit: car, quoique les coffres du Louvre fuſſent épuiſés, & que, pour ſubvenir aux frais extraordinaires des deux dernieres campagnes, le roi eût été forcé d'impoſer des décimes extraordinaires ſur le clergé, & une crue de ſix cens mille livres ſur les tailles, les mêmes reſſources lui étoient ouvertes pour les années ſuivantes, & il n'avoit point contracté d'autres dettes qu'un foible emprunt ſur l'hôtel-de-ville de Paris; au lieu que l'empereur, poſſeſſeur de tout l'or du nouveau monde, en pouſſant au déſeſpoir ſes ſujets, en payant mal ſes troupes, en vendant une grande partie de ſes domaines, avoit contracté une dette de ſept millions de ducats, & ne trouvoit plus une ſeule banque en Europe où il pût emprunter à douze, ni même à quatorze pour cent. Pourquoi donc le roi, qui connoiſſoit l'avantage de ſa poſition, étoit-il ſi éloigné de s'en prévaloir, qu'il paroiſſoit au contraire diſpoſé à faire des ſacrifices pour obtenir la paix? Ce n'eſt certainement ni dans la frayeur que lui cauſoit ſon ennemi, ni dans une prétendue modération, quelquefois miſe en avant, toujours démentie par les faits, qu'on doit chercher la ſolution de ce problême: c'eſt uniquement dans les diſpoſitions des principales cours de l'Europe à ſon égard. La ligue, peut-être néceſſaire, qu'il avoit contractée avec Soliman, le rendoit ſuſpect à toutes les Puiſſances Chrétiennes: quoiqu'il cherchât à la déguiſer ſous le nom de trève marchande, il ne ſe flattoit pas de pouvoir longtems en impoſer à l'Europe, ſur la nature de ſes engagemens. Déja Barberouſſe, en exécution du traité, venoit de faire une deſcente dans le royaume de Naples, où il avoit ſaccagé la Pouille, tandis que la grande armée de

Diſpoſitions des principales cours de l'Europe.

Ibidem.
Mémoires de Ribier.

Soliman, destinée d'abord pour l'Italie, s'étoit avancée
Ann. 1538. en Hongrie, & avoit remporté sous les murs d'Essek, une victoire qui avoit coûté la vie ou la liberté à trente mille Chrétiens, & privé l'Allemagne de ses plus fermes défenseurs. A la premiere nouvelle de ce désastre, le pape & les Vénitiens avoient formé, avec l'empereur, une ligue par laquelle ces trois Puissances se garantissoient respectivement leurs possessions & s'obligeoient d'agir de concert contre l'ennemi commun. A la vérité, cette ligue ne sembloit encore dirigée que contre le Turc; mais n'étoit-il pas à craindre qu'elle n'enveloppât bientôt son allié? c'étoit où tendoient visiblement toutes les négociations de l'empereur. Car d'un côté, sachant le desir que le pape avoit d'élever sa famille, & de lui laisser en mourant un puissant protecteur, il promettoit de faire épouser à Octave Farnèse, neveu du pape, sa fille naturelle, deja veuve du duc de Toscane, & recherchée par plusieurs souverains; & de l'autre, il proposoit le mariage de sa nièce, Marie d'Angleterre, fille aînée d'Henri VIII, avec le frere du roi de Portugal, offrant pour la dot de sa nièce, le duché de Milan, à condition que les deux rois accéderoient à la ligue d'Italie, & s'uniroient à lui pour maintenir les deux époux dans une position si enviée. On avoit découvert le secret de cette négociation, par des lettres interceptées; le conseil du roi étoit d'autant plus allarmé, qu'en effet Henri VIII, après avoir fait déclarer, par un acte du parlement d'Angleterre, sa fille bâtarde & incapable de lui succéder, ne pouvoit jamais trouver une occasion plus favorable & moins odieuse de s'en débarrasser. Aussi ne nia-t-il point à l'ambassadeur François, qu'il n'eût prêté l'oreille à cette proposition; il affecta même, pour se venger du chagrin que lui avoit causé le mariage de Madeleine de France avec le roi d'Ecosse, de représenter cette négociation comme beaucoup plus avancée qu'elle ne l'étoit réellement, & entreprit de la lui faire approuver. Cependant, si elle s'achevoit, & si l'empereur parvenoit encore à brouiller le roi avec les Protestans d'Allemagne, qui n'étoient ni moins fatigués ni moins allarmés des incursions

cursions des Turcs que les princes Catholiques, la France enveloppée d'ennemis, alloit se trouver exposée au plus grand danger. Dans une position si critique, le parti le plus sage étoit donc de paroître désirer la paix, & même de se montrer disposé à l'acheter par des sacrifices, afin que si malgré ces avances la guerre ne laissoit pas de continuer, tout l'odieux en retombât sur un aggresseur injuste & opiniâtre, & qu'on excusât même l'alliance avec le Turc, par la nécessité d'opposer une forte barriere aux entreprises d'un prince qui tendoit visiblement à la monarchie universelle: c'est l'effet que produisirent en partie les conférences de Leucate. L'Europe, qui en attendoit son repos, plaignit le roi, & laissa éclater sa juste indignation contre l'empereur; & quelque intérêt qu'eût le pape à le ménager, il ne put s'empêcher de dire librement sa pensée sur une proposition qui faisoit dépendre la tranquilité publique du futur mariage d'un enfant de six à sept ans. Il remercia le roi de la confiance qu'il venoit de lui témoigner, en le prenant pour arbitre de ses différens; il le pria de persister dans les mêmes dispositions, & d'être persuadé que si les sollicitations qu'il alloit faire auprès de l'empereur, restoient sans succès, quelque alliance qu'il eût d'ailleurs avec ce prince, il persisteroit & retiendroit les Vénitiens dans la plus exacte neutralité. C'est tout ce qu'on pouvoit raisonnablement attendre de lui dans de pareilles circonstances : cependant le roi ne s'en contenta pas. Pour balancer le crédit que devoit donner à l'empereur le mariage de sa fille naturelle avec Octave Farnèse, il ne rougit pas de proposer le mariage d'Antoine, duc de Vendôme & premier prince du sang, avec Vittoria Farnèse, fille de Pierre Louis, bâtard de Paul III.

Ann. 1538.

Ce pontife me paroît avoir été beaucoup trop décrié par les écrivains Protestans. S'il eut une jeunesse licencieuse; si dans un âge avancé il céda trop à la passion, d'ailleurs si naturelle, d'élever sa famille, ces défauts de l'homme privé, n'égarerent jamais l'homme public. Distingué parmi les cardinaux, par une pénétration vive, un jugement exquis, & une connoissance profonde des

Entrevue de Nice.

Mémoires de Ribier.
Manusc. de Bethune.
Du Bellai.
Brantome.
Regiſtres du parlement.

Ann. 1538.
intérêts de l'Europe, il parvint au souverain pontificat sans brigue, sans simonie, sans l'appui d'aucune couronne. Pere commun des Chrétiens, il refusa constamment de prendre parti dans les longues querelles de Charles-Quint & de François I, souffrant patiemment les maux qu'il ne pouvoit empêcher, & saisissant avec empressement la premiere occasion qui se presentoit d'en tarir la source. Dès le commencement des troubles de la religion, il avoit opiné, comme cardinal, à la tenue d'un concile général: devenu pape, il ne changea point de sentiment; & supérieur à tous les petits motifs de crainte ou d'intérêt qui avoient retenu ses prédécesseurs, il poursuivit son projet avec cette persévérance qui triomphe à la fin des plus grands obstacles. Il l'avoit d'abord indiqué dans la ville de Mantoue: déconcerté par la défiance du souverain de ce petit Etat, qui refusa d'ouvrir les portes de sa capitale à un si grand concours d'étrangers, à moins qu'on ne lui donnât des sûretés incompatibles avec la liberté qui doit régner dans un concile, Paul venoit, par une nouvelle bulle de le transférer à Vicence, ville du domaine des Vénitiens, & en avoit fixé l'ouverture au premier de Septembre, espérant qu'avant ce tems la paix seroit rétablie entre les deux grands potentats de l'Europe, sans l'assistance desquels il ne falloit rien entreprendre. Déconcerté encore une fois par la rupture des conférences de Leucate, il agit si fortement auprès de l'empereur, que ce prince, qui commençoit à s'appercevoir combien son obstination lui faisoit d'ennemis, promit de se trouver à une entrevue, que le pape, en qualité de médiateur, indiqua pour le premier de Mai dans la ville de Nice. Le roi, de son côté, balança long-tems s'il se rendroit à cette invitation; car, outre qu'il vouloit plutôt paroître desirer la paix, qu'il ne la desiroit en effet, il ne pouvoit se défendre d'une sorte d'inquiétude sur les liaisons du pape avec l'empereur, que les ambassadeurs Espagnols affectoient de représenter comme intimes & indissolubles. Cependant, comment reculer après avoir fait de si grandes avances? Et que diroit l'Europe en voyant un vieillard

Ann. 1538.

ſeptuagénaire ſe tranſporter à l'extrémité de l'Italie, l'empereur traverſer les mers, ſi celui qu'on venoit en quelque ſorte viſiter, refuſoit de ſe rendre ſur la frontiere de ſes Etats? On eſſaya d'abord de dégoûter le pape d'une entrepriſe ſi haſardeuſe & beaucoup trop précipitée; mais comme il s'étoit mis en route, & ne vouloit rien écouter; on inſinua au duc de Savoie, que l'empereur, qui n'avoit pu juſqu'alors le faire conſentir à recevoir une garniſon Eſpagnole dans le château de Nice, n'avoit imaginé cette ſcène théâtrale que pour le dépouiller adroitement de ce dernier aſyle. Le duc étoit aſſez malheureux pour qu'on dût lui pardonner de la défiance : mais comme il étoit preſque auſſi dangereux pour lui de la laiſſer paroître, que de négliger un avis qui pouvoit être bien fondé, il engagea ſous main ſes officiers & ſes bourgeois à le tirer d'embarras, en refuſant d'obéir à tous ordres qu'il leur enverroit d'ouvrir leurs portes. Ce nouveau contretems n'arrêta point le pape. Aſſez grand pour être reſpecté en quelque endroit qu'il ſe trouvât, il envoya marquer ſon logis dans un couvent de cordeliers hors des murs de la ville. François, qui traverſoit alors le Dauphiné, chargea Nicolas Thibault, porcureur-général au parlement de Paris, d'aller dire de ſa part à la cour, qu'il avoit entrepris le voyage de Nice, à la ſollicitation du pape, & ſur la promeſſe que l'empereur avoit faite de s'y rendre de ſon côté pour traiter de la paix; qu'il préſumoit bien que ce prince cherchoit moins la paix qu'un prétexte honnête pour être diſpenſé de fournir à la ligue, qu'ils nommoient *ſainte*, les cinquante galères armées, & les cinquante mille hommes qu'il avoit promis, & qui lui coûteroient cinq cens mille ducats par mois; dépenſe qu'il lui étoit impoſſibe de porter, dans l'état d'épuiſement où ſes finances étoient réduites : que ſans doute ce prince ſentant le tort qu'il s'étoit fait, en rompant la conférence de Leucate, n'avoit mis celle-ci en avant, que dans la perſuaſion où il étoit que le roi la rejetteroit à ſon tour, & ſe chargeroit par ce refus de tout l'odieux de la guerre : que ne voulant pas donner cet avantage ſur lui à l'empereur, il ſe

rendroit à Nice, quand bien même celui-ci refuseroit de s'y trouver : qu'il étoit averti par son ambassadeur en Espagne, qu'on n'avoit encore fait aucuns préparatifs pour ce voyage, & qu'il n'y avoit pas trois galères en état de tenir la mer dans le port de Barcelonne; mais qu'il savoit très-certainement que le pape continuoit de s'avancer & se trouveroit à Nice au jour marqué.

Ann. 1538.

Trève de dix ans.

Ibidem.

L'empereur avoit apparemment dérobé la connoissance de sa marche à l'ambassadeur de France, dans le dessein de rallentir celle du roi, & de se ménager un entretien particulier avec le pape avant l'ouverture des conférences. Il est certain qu'il arriva le premier à Villefranche, où le pape, qui passoit dans le voisinage, ne crut pas pouvoir se dispenser de lui rendre visite. Cette démarche, de la part d'un médiateur, parut à la cour de France, déplacée & suspecte. Le roi menaça de retourner sur ses pas, & le pape ne put l'adoucir, qu'en offrant d'aller lui rendre, à Villeneuve, le même honneur qu'il avoit rendu à l'empereur à Ville-franche : c'étoit les deux endroits où ces fiers rivaux s'étoient arrêtés, contens d'envoyer de-là des ministres plénipotentiares à Nice, ou de s'y rendre quelquefois eux-mêmes à des heures où ils étoient assurés de ne pas se rencontrer, & résolus de ne se point voir, jusqu'à ce qu'ils fussent parfaitement réconciliés. Le pape se tourmenta long-tems à vouloir accorder les plénipotentiaires, au moins sur quelques points : mais comme chaque partie vouloit s'en tenir à ses titres, & que chaque titre fournissoit matiere à d'immenses contestations, il comprit enfin qu'une paix finale ne pouvoit être le fruit du peu de séjour qu'il devoit faire à Nice, & se réduisit à proposer une trève de dix ans, pendant laquelle les deux souverains enverroient leurs titres à Rome, où ils seroient mûrement examinés, afin qu'en sa qualité de médiateur, il pût prononcer, en connoissance de cause, sur tous les objets de contestation. Ce parti plut aux deux souverains; à l'empereur, parce qu'en sacrifiant un malheureux allié, qui ne lui étoit plus bon à rien, il conservoit le Milanès, & retenoit, au moins pour dix ans, l'Italie dans sa dépendance; au roi, parce

que ſans porter atteinte à ſes droits, il gardoit la Savoie & le Piémont; province d'un moindre revenu, mais auſſi beaucoup plus à ſa bienſéance que le duché de Milan. Le duc de Savoie, au dépens duquel ſe faiſoit cette eſpèce de pacification, fut ſommé de déclarer, dans l'eſpace d'un mois, s'il vouloit y être compris; & au cas qu'il ne donnât pas ſes lettres d'adhéſion, l'empereur ne devoit plus prendre aucune part à ce qui le regardoit. Il donna ces douloureuſes lettres dans la forme qu'on voulut lui preſcrire : mais à quelque humiliation qu'il ſe trouvât réduit, quelques offres qu'on lui fit pour l'engager à céder volontairement au roi le comté de Nice, & à venir chercher en France un ample dédommagement de toutes ſes pertes, il rejetta conſtamment une opulence qu'il ne pouvoit ſe procurer que par la perte de ſon rang. Le pape demanda, pour prix des peines qu'il s'étoit données, que les deux ſouverains envoyaſſent dès ce moment à Vicence leurs ambaſſadeurs avec tous les évêques qu'ils avoient amenés avec eux, & qu'ils donnaſſent ordre à ceux qui étoient reſtés dans leurs diocèſes de ſe rendre au concile. Voyant qu'ils s'en excuſoient l'un & l'autre, ſur l'obligation indiſpenſable où étoient ces prélats, qu'il vouloit faire partir ſur-le-champ, de conférer auparavant avec leurs confreres, & de s'informer des beſoins de leurs égliſes, & apprenant bientôt après que ſes légats étoient ſeuls à Vicence ſans qu'il ſe préſentât un ſeul ambaſſadeur, un ſeul évêque d'aucune partie de la chrétienté, il fut forcé de proroger, pour la troiſieme fois, l'ouverture du concile.

Ann. 1538.

Sorti avec ſi peu de profit, & moins de réputation encore, d'une guerre dont il s'étoit promis de ſi grands ſuccès, & convaincu par cet eſſai, qu'il ſe feroit plus de mal à lui-même qu'il n'en cauſeroit à ſon ennemi en l'attaquant à force ouverte, Charles changea, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, toutes ſes batteries : aux reproches amers, aux propos inſultans & aux menaces, nous allons voir ſuccéder de perfides careſſes, des promeſſes illuſoires, de fauſſes confidences & une feinte ſi adroite,

Entrevue d'Aigues-Mortes.

Manuſc. de Bethune.
Dom Vaiſſette, hiſt. du Languedoc.
Du Bellai.

que la France se trouva plus affoiblie par une trève de trois
Ann. 1538. ans, qu'elle ne l'avoit été par vingt années de guerre.

Tant qu'avoient duré les conférence de Nice, & même après qu'elles furent terminées, il avoit refusé une entrevue avec le roi, quoique le pape l'en priât, & que la seule bienséance semblât en faire une loi à deux beaux-freres si voisins l'un de l'autre. Il mit à la voile pour l'Espagne, sans rendre à la reine Eléonor sa sœur, & aux dames Françoises qui l'avoient accompagnée, la visite qu'elles lui avoient faite à Villefranche. Dans le trajet, il aborda à l'isle Sainte-Marguerite, soit de dessein prémédité, soit qu'il y fût porté par la force des vents contraires. N'ayant plus à redouter la présence d'un témoin aussi clairvoyant que l'étoit Paul III, il dépêcha un courier au roi pour lui dire combien il auroit de plaisir à l'embrasser avant que de s'éloigner de ces parages, & pour lui demander une entrevue dans la ville d'Aigues-Mortes. François étoit à Avignon avec toute sa cour : sans examiner d'où pouvoit provenir un changement si subit, il partit presqu'en même-tems que le courier qui portoit sa réponse. Craignant de céder en générosité à un ennemi à peine réconcilié, qui venoit se livrer à lui, il fit équiper une galère, & d'aussi loin qu'il apperçut la flotte de l'empereur, il mit à la voile, accompagné du duc & du cardinal de Lorraine, & passa sur le vaisseau où l'empereur avoit rassemblé autour de lui ce qu'il avoit d'officiers les plus distingués, afin de les présenter au roi qui les caressa tous, sans même en excepter le célèbre André Doria. Le lendemain, 15 de Juillet, l'empereur descendit sur le rivage où le roi arrivoit de son côté pour le recevoir : dès qu'ils purent se joindre, ils volerent dans les bras l'un de l'autre. La reine Eléonor les entrelassant de ses bras, les mouilla de ses larmes & les tint long-tems embrassés, tandis que les spectateurs, doutant si ce qu'ils voyoient n'étoit pas un rêve, admiroient, les uns, que deux princes qui avoient paru se haïr mortellement quelques mois auparavant, & qui avoient encore tant de sujets de se défier l'un de l'autre,

fussent devenus tout-à-coup des amis si tendres ; les autres, pourquoi il avoit fallu que plus de deux cens mille hommes fussent égorgés avant qu'on s'avisât d'une réconciliation qui tenoit à si peu de chose. Les cavaliers François & Espagnols monterent sur des mules richement caparaçonnées, menant chacun une dame en croupe : ils traverserent dans cet équipage la ville d'Aigues-Mortes au bruit du canon, au son des cloches & aux acclamations redoublées du peuple qui mêloit les noms de l'empereur & du roi : le reste de la journée & une partie de la nuit furent donnés à la bonne-chere & à la danse. Le lendemain matin, les deux Souverains eurent un entretien où ils n'admirent que leurs principaux ministres. François, toujours emporté par le sentiment, déclara le premier que la trève de dix ans qu'ils venoient de conclure, équivaloit à ses yeux à une paix finale : qu'il consentoit de son côté, à lui en donner & la force & le nom, sans rien changer à ce qui avoit été stipulé : que s'il persistoit à desirer le duché de Milan pour son second fils, ce n'étoit qu'autant que cet arrangement conviendroit également à l'empereur & pourroit servir à unir leurs maisons : qu'il s'en rapportoit entiérement à sa bonne volonté : qu'un refus absolu non-seulement ne lui feroit point recommencer la guerre, mais ne l'empêcheroit ni de contribuer de son argent aux frais d'une expédition contre les Infidèles, ni d'employer ses bons offices pour pacifier les troubles de l'Empire. Charles, de son côté, protesta qu'il étoit fermement résolu d'accorder l'investiture du Milanès au duc d'Orléans, en lui faisant épouser ou sa niece, ou sa propre fille : qu'il n'étoit arrêté que par l'âge des deux époux : que, bien que ce mariage dût nécessairement s'achever avant l'expiration de la trève, on pouvoit avec une dispense du saint-siege, en hâter le moment & changer la trève en un pacte de famille : qu'en attendant, il ne formeroit aucune entreprise sans y associer le roi son frere : qu'il lui communiqueroit tous ses projets, bien assuré que ce qu'ils voudroient tous les deux, il faudroit bien que les autres finissent par le vouloir : qu'une seule chose le

Ann. 1538.

Ann. 1538.

chagrinoit, la querelle ſur la Navarre, parce que, d'un côté, il prévoyoit que tant que cette conteſtation dureroit, il n'y auroit point une union ſi ſolide qu'il le deſiroit entre la France & l'Eſpagne; & que, d'un autre côté, il eſſayeroit vainement de la rendre, puiſque les Eſpagnols n'y conſentiroient jamais : qu'après y avoir mûrement réfléchi, il ne voyoit point d'autre moyen de ſortir de cet embarras, que de ſuivre l'indication de la nature, en faiſant épouſer à Philippe ſon fils, prince des Aſturies, l'unique héritiere du roi de Navarre. Avec quelque adreſſe que cette propoſition eût été amenée, François ſentit ce qu'elle avoit de captieux : la princeſſe, indépendamment de ſes droits ſur le royaume de Navarre, devoit hériter du Béarn, du comté de Foix & de pluſieurs terres conſidérables en Gaſcogne : c'eût été, par conſéquent, livrer à l'Eſpagne des provinces Françoiſes & donner naiſſance à une querelle plus interminable que celle qu'on vouloit étouffer. François expoſa ces inconvéniens à l'empereur qui n'inſiſta pas. L'entretien finit par de nouvelles proteſtations d'une confiance ſans réſerve, d'une union indiſſoluble. Après un dîner auſſi gai que le permettoit la qualité des convives, l'empereur remit à la voile, content des diſpoſitions où il laiſſoit la cour de France.

Fautes contre la politique, du connétable Anne de Montmorenci.

Mémoires de Ribier.

Manuſc. du cabin. de Fontanieu.

Actes de Rimer.

Elles étoient telles en effet, qu'il ne pouvoit en deſirer de plus favorables, tant de la part du roi que de celle du miniſtre abſolu qui préſidoit à tous les conſeils, ſurveilloit les autres miniſtres & exerçoit par lui-même le département des affaires étrangeres, celui de tous pour lequel la nature l'avoit le moins fait. Je parle du célèbre Anne de Montmorenci, homme infatigable dans le travaille, auſtere dans ſes mœurs, partiſan déclaré de l'ordre & de la juſtice, mais confiant dans ſes propres lumieres, opiniâtre dans ſes réſolutions, dur & hautain dans ſes manieres & dans ſes propos, ami impérieux, implacable ennemi, plus jaloux d'inſpirer du reſpect que de la confiance, inſatiable de titres, d'honneurs & de biens qu'il auroit voulu entaſſer tous ſur ſa tête, ou du-moins concentrer dans ſa maiſon. Aux charges de grand-maître, de maréchal

maréchal de France, de gouverneur de Languedoc, il venoit d'ajouter celle de connétable; & le roi avoit choisi pour lui conférer cette suprême magistrature, le château même de Moulins, d'où Bourbon s'étoit enfui. Ministre plénipotentiaire aux conférences de Leucate & de Nice, admis à l'entretien secret d'Aigues-Mortes, il regardoit la trève comme son ouvrage & croyoit son honneur intéressé à la maintenir. Ann. 1538.

Il étoit aisé de prévoir quelles allarmes une réconciliation si peu attendue devoit causer au roi d'Angleterre, aux princes de la ligue de Smalkalde, & à Soliman lui-même. La prudence exigeoit donc, si l'on vouloit conserver leur alliance, qu'on s'empressât de les rassurer: mais pour tenir à la fois à deux partis si opposés, & ménager l'amitié de l'un sans perdre la confiance des autres, Montmorenci auroit eu besoin d'une souplesse d'esprit que la nature lui avoit refusée. Sous prétexte que ces alliances étoient ou onéreuses, ou flétrissantes, & que le seul besoin d'opposer une digue à l'ambition de l'empereur les avoit fait contracter, il ne se donna aucun mouvement pour les conserver, & regarda comme un avantage d'en être délivré. La France payoit tous les ans à l'Angleterre une somme de cent mille écus, en déduction de celle de deux millions, dont elle s'étoit reconnue redevable par le traité de Moore, conclu pendant la prison du roi, enregistré dans tous les parlemens, & garanti par les bonnes villes du royaume. Les paiemens s'en étoient faits régulierement jusqu'au commencement de la guerre de Provence: alors seulement ils avoient été suspendus, sans que le roi d'Angleterre, qui connoissoit la détresse de son allié, eût paru s'en offenser. Il ne doutoit point qu'à la paix, les choses ne reprissent leur ancien cours. C'est cependant ce qui n'arriva pas. L'ambassadeur d'Espagne, qui s'étoit insinué dans la confidence de Montmorenci, lui représenta qu'il avoit un moyen bien simple de secouer ce tribut odieux; qu'il suffisoit pour cela de sommer Henri de rentrer dans le sein de l'église; & en cas de refus, de rompre tout commerce avec lui, & de fermer les ports de France à

tous les marchands Anglois, comme l'empereur de ſon
Ann. 1538. côté leur interdiroit l'entrée de toutes les terres de ſon obéiſſance. Ces malignes inſinuations produiſirent leur effet. A la vérité, on eut honte de paſſer bruſquement & ſans aucun motif apparent du langage de la confiance & de la plus tendre amitié, aux injures & aux menaces. On ſe contenta d'abord de marquer de la froideur: on voulut enſuite ſavoir ſur quoi étoient primordialement fondées les créances que Henri faiſoit valoir contre la France; & on croyoit cette demande d'autant plus juſte, que le traité de Moore avoit été conclu ſans la participation du roi, & dans des conjonctures où le conſeil n'avoit eu ni le tems ni la facilité de rien examiner: on ajoutoit qu'il y auroit peu de généroſité au roi d'Angleterre de ſe prévaloir d'un engagement forcé, pour exiger plus qu'il ne lui étoit dû; que les divers paiemens déja faits, rempliſſoient & au-delà, les dettes légitimes: que le roi, quelque cas qu'il fît d'ailleurs de l'alliance & de l'amitié du roi d'Angleterre, n'étoit ni dans le cas, ni dans la diſpoſition de l'acheter; qu'il ne la croiroit ſincère, qu'autant que, fondée ſur une eſtime réciproque, elle ſeroit dégagée de tout intérêt pécuniaire. Henri répondit que la conduite qu'il avoit tenue, & pendant la priſon du roi, & pendant celle des fils de France, montroit aſſez qu'il ſavoit comment on doit aimer ſes amis, & ne pas ſe prévaloir de leur détreſſe: que les difficultés qu'on oppoſoit au paiement d'une dette ancienne & ſacrée, étoient quelque choſe de ſi nouveau, de ſi incroyable, qu'il n'en pouvoit conclure autre choſe, ſinon qu'on ſe laſſoit de ſon amitié, & qu'il y avoit dans le conſeil du roi ſon frere, des gens qui n'approuvoient pas l'alliance de l'Angleterre, de même qu'il y en avoit dans ſon propre conſeil qui blâmoient ſes liaiſons avec la France: que puiſqu'on ne pouvoit ſe diſpenſer de les entendre, il falloit peſer leurs raiſons, ſonder les motifs ſecrets qui les faiſoient parler, & ne pas les croire ſur parole. Que très-certainement ceux-là trompoient le roi ſon frere, qui vouloient lui perſuader que l'empereur lui rendroit de bonne amitié le duché de

Milan : qu'il étoit inconcevable comment après avoir été si souvent & si cruellement trompé par ce prince, on pouvoit encore ajouter quelque foi à ses promesses : qu'il se rappellât le tems & les circonstances de l'entrevue de Boulogne, où, le cœur ulcéré des traitemens qu'il avoit reçus à Madrid, il plaça à ses côtés le Dauphin & le duc d'Orléans, & déclara qu'il les désavoueroit pour ses fils, s'ils oublioient un jour de le venger. Qu'il réfléchît donc, encore une fois, sur le parti qu'il sembloit vouloir prendre, & qu'il pesât mûrement si la somme modique dont il prétendoit s'affranchir valoit mieux que les avantages qu'il avoit précédemment tirés, & qu'il pouvoit encore tirer de l'alliance avec l'Angleterre : que pour lui, il n'avoit point à délibérer : que jugeant son honneur intéressé à poursuivre le payement d'une dette sacrée & légitime, il ne consentiroit jamais à s'en désister. Ann. 1538.

Si cette discussion pécuniaire eût été la seule cause de refroidissement entre les deux cours, il se présentoit une occasion de la terminer. Madeleine de France, mariée au roi d'Ecosse, venoit de mourir sans laisser de postérité, & le jeune monarque ne vouloit se remarier qu'à une princesse Françoise. La seconde fille du roi n'étoit pas encore nubile : on jetta les yeux sur la fille aînée du duc de Guise, déja veuve du duc de Longueville. Henri, à qui cette liaison inspiroit la plus violente jalousie, se déclara une seconde fois le rival du roi d'Ecosse son neveu. Il se trouvoit veuf de sa troisieme femme ; & pour mieux s'assurer d'une préférence qu'il se croyoit due à tous égards, il promettoit à ce prix de transiger aux conditions qu'il plairoit au roi, sur la dette contestée, & d'unir indissolublement ses intérêts à ceux de la France. Le roi ne put se dispenser de promettre ses bons offices tant auprès du duc de Guise & du cardinal de Lorraine, pere & oncle de la princesse, qu'auprès de la princesse elle-même ; mais en leur laissant à tous le libre exercice des droits que leur donnoit la nature. Ils préférerent le roi d'Ecosse : Henri ne doutant point qu'il n'eût été joué, Ann. 1539.

refusa durement la main de la princesse de Vendôme
Ann. 1539. qu'on lui offroit pour dédommagement, & essaya s'il ne réussiroit pas à son tour à inspirer de la jalousie à la France. En paroissant donc accepter la proposition du mariage de Marie sa fille aînée avec le prince de Portugal, aux conditions que l'empereur, en qualité d'oncle de la princesse avoit le premier proposées, il demanda pour lui-même une autre nièce de l'empereur, fille du roi de Dannemarck détrôné, & veuve de François Sforce, dernier duc de Milan. Ce projet lui réussit, mais autrement qu'il n'avoit compté; car au-lieu de ramener à lui, par ce moyen, le conseil de France, il acheva de le pousser dans les bras de l'empereur. Montmorenci, qui n'attendoit pour se livrer aveuglément à ce prince que la confirmation par écrit des principaux articles dont on étoit convenu verbalement à Aigues-Mortes, ayant été instruit des négociations du roi d'Angleterre, la sollicita plus ardemment que jamais, & eut la satisfaction de voir enfin arriver cet écrit. L'empereur y promet *sur sa foi & son honneur*, d'accomplir le mariage du duc d'Orléans avec la princesse d'Espagne, sa fille aînée, ou avec sa nièce, la seconde fille du roi des Romains, *duquel sa majesté Impériale se fait fort*, & de disposer du duché de Milan en faveur des deux époux : il promet de faire épouser à son fils Philippe, prince des Asturies, madame Marguerite de France, derniere fille du roi, ou du-moins de ne prendre aucun autre engagement par rapport au mariage de son fils, sans le consentement du roi, à condition que le roi s'oblige à la même condition par rapport au mariage de sa fille. Quant au projet de changer la trève de dix ans en une paix perpétuelle, l'empereur déclare qu'il s'en rapporte à la parole du roi qui annonça, dès que cette trève fut conclue, qu'il la tenoit pour une vraie paix pendant toute la durée de leur vie, & qu'ils ne laisseroient pas de demeurer amis & alliés, quand même ils ne pourroient s'accorder sur leurs prétentions respectives : que pour ce qui le concerne, il est d'avis & desire ardemment, que dans toutes leurs entreprises ils agissent de concert, qu'ils

ſoient amis des amis, ennemis des ennemis l'un de l'autre, & que cette confédération s'étende juſques ſur leurs enfans : *ainſi le promettons & jurons*, ajoute Charles, *ſur notre foi & honneur, par le préſent écrit, ſigné de notre main.* Ann. 1539.

Après un engagement de cette nature, l'empereur ne pouvant plus accéder aux demandes du roi d'Angleterre, s'excuſa ſur le danger de contracter un mariage entre des parens ſi proches ſans une diſpenſe du ſaint ſiege, qu'on n'obtiendroit jamais, tant que ce monarque refuſeroit de reconnoître la ſupériorité du pape & demeureroit excommunié. C'étoit l'empereur lui-même qui avoit ſollicité la bulle d'excommunication, en ſe chargeant de la mettre à exécution. Paul III, qui avoit ſuſpendu ſon juſte reſſentiment, tant qu'il avoit vu le roi d'Angleterre uni au roi de France, conſidérant que le changement ineſpéré qui venoit de s'opérer dans le ſyſtême politique, ne laiſſoit plus à l'empereur aucun prétexte de différer, lui adreſſa le cardinal la Pole ou Polus, proche parent, mais l'un des plus ardens ennemis du ſchiſmatique Henri. L'empereur l'accueillit ; mais ſous prétexte qu'il ne pouvoit rien entreprendre ſans la participation de ſon allié, il l'adreſſa au roi de France, en promettant d'adopter ſans réſerve le parti que celui-ci croiroit devoir prendre. Henri, fut informé de ce qui ſe tramoit contre lui, & comme, malgré ſes plaintes, il n'avoit point encore rompu avec la France, il pria le roi, *comme ſon bon frere & ſon meilleur allié*, de lui livrer le traître Polus qu'il qualifioit de *ſujet rebelle*. François ſe hâta d'interdire à Polus l'entrée de ſes Etats, en lui marquant cependant qu'il étoit dans la diſpoſition de ſe joindre au pape & à l'empereur, mais ſeulement en qualité d'auxiliaire, le ſeul rôle, en effet, qui lui convînt dans cette querelle, puiſqu'il n'avoit perſonnellement aucun motif de plainte contre le roi d'Angleterre. Malgré ce contre-tems, le projet d'invaſion ſe pourſuivoit, même à la cour de Henri. On calculoit, d'après les diſpoſitions de la nation à l'égard de ſon Souverain, que la conquête entiere du royaume pouvoit ſe faire à peu de frais

& en moins d'un an : que le partage ne souffriroit aucune
Ann. 1539. difficulté, en donnant au roi d'Ecosse les provinces septentrionales, au roi de France, la partie occidentale, & à l'empereur, l'orientale jusqu'à la Tamise qui serviroit de bornes entre ces deux derniers Souverains. Henri apprit ou devina une partie de ces négociations secrettes. Non content d'armer toutes les milices d'Angleterre, il voulut se procurer un appui en Allemagne, en épousant la princesse de Cleve, belle-sœur de l'électeur de Saxe. A la faveur de cette alliance & au moyen des sommes qu'il promettoit aux confédérés de Smalcalde, il se crut assuré de pouvoir faire passer dans son isle tous les lansquenets dont il auroit besoin.

L'empereur étoit trop sage pour ne pas sentir tout ce que le projet de partager l'Angleterre avoit de chimérique. Content d'avoir amené les choses au point qu'il pourroit, lorsqu'il le voudroit, brouiller irrévocablement l'Angleterre avec la France, & ne cherchant plus qu'à se procurer le même avantage sur cette derniere couronne vis-à-vis des protestans d'Allemagne, il répondit aux nouvelles sollicitations du pape & de Polus, qu'on perdroit son tems en attaquant directement Henri, tant qu'on lui laisseroit la liberté de tirer des soldats d'Allemagne; que ce prince avoit des trésors immenses, mais peu ou point de troupes aguerries; qu'il falloit donc commencer par lui ôter ses défenseurs, en pacifiant l'Allemagne, & qu'après cela on l'auroit bientôt à discrétion : qu'en conséquence il venoit d'indiquer une diète, où il envoyoit deux commissaires qui avoient ordre de passer par la France, & de communiquer au roi leurs instructions : qu'il ne doutoit point que s'il plaisoit au roi de les faire accompagner d'un ministre de confiance, qui parlât le même langage qu'eux, les protestans abandonnés à eux-mêmes, & privés de tout appui, n'acceptassent avec soumission les conditions qu'on voudroit leur prescrire. Montmorenci tomba encore dans ce nouveau piége : envain le maréchal de Montejan, gouverneur de Piémont, venoit de lui donner avis d'une conjuration tramée par le marquis de Guast, pour surprendre

Turin ; envain les miniſtres du roi, dans les différentes cours d'Italie, lui rendoient compte d'un grand nombre de propos qui auroient dû lui ouvrir les yeux; incapable de revenir ſur ſes pas, il révoqua ſucceſſivement les anciens miniſtres qui ne ſe prêtoient que difficilement à ſon nouveau plan, & donna ordre à ceux qu'il nommoit pour les remplacer, de concerter toutes leurs démarches avec les ambaſſadeurs de l'empereur, ſans ſonger un moment qu'il s'ôtoit à lui-même tout moyen d'être averti, ſi l'empereur le trompoit.

Ann. 1539.

Malheureuſement il ne ſe trouvoit alors perſonne dans le conſeil qui eût, ou aſſez de courage, ou aſſez de crédit, pour élever la voix contre un pareil aveuglement. Le chancelier Antoine du Bourg étoit mort l'année précédente, par un accident dont il ſemble que ſa dignité auroit dû le préſerver. Il aſſiſtoit avec toute la cour à l'entrevue du roi & de la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-Bas, dans la ville de Laon. La foule des ſpectateurs étoit ſi grande, & l'on avoit pris ſi peu de précautions, que ce premier magiſtrat du royaume fut renverſé de ſa mule, foulé aux pieds, & étouffé avant qu'on pût lui porter du ſecours. Entre les diverſes ordonnances rédigées par ſes ſoins, il en eſt une qui fait époque dans la juſtice criminelle. En 1434, les brigands s'étoient extraordinairement multipliés. Les uns infeſtoient les grands chemins; les autres ſe répandant dans les fermes & les hameaux, levoient des contributions, enfonçoient les portes, & maſſacroient tout ce qui oſoit leur réſiſter. Comme la potence paroiſſoit ne plus les effrayer, le chancelier remit en vigueur le ſupplice de la roue, dont on trouve des veſtiges ſous la premiere race de nos rois, & qui s'étoit apparemment conſervé dans quelques contrées de l'Allemagne. La loi porte, que tous les criminels convaincus de vols ſur les grands chemins, ou avec effraction, auront les bras & les cuiſſes rompus en deux endroits, & ſeront élevés ſur une roue pour y faire pénitence & attendre la mort, ſans qu'il ſoit permis à perſonne de leur donner du ſecours. Quelque plauſible que fût le motif qui animoit le légiſlateur, on peut raiſonnablement dou-

Adminiſtration intérieure. Supplice de la roue.

Apologie d'Hérodot. Recueil d'ordonnances.

Ann. 1539.

ter s'il atteignit le but qu'il se proposoit : outre que ce supplice, long & atroce, est plus propre par sa nature à jetter dans le désespoir qu'à inspirer des sentimens de pénitence, n'auroit-il pas été à désirer qu'on n'eût pas puni du même supplice le simple vol, soit sur les grands chemins, soit avec effraction, & le vol joint à l'assassinat, puisque ce dernier crime est infiniment plus préjudiciable à la société ?

Au chancelier Antoine du Bourg, succéda le fameux Guillaume Poyet, fils d'un avocat d'Angers, long-tems avocat lui-même, puis président du parlement de Paris. Comme il devoit au connétable son élevation, il continua de se regarder bien moins comme son associé que comme son premier commis. Au reste, nourri dans l'étude des loix & des formes judiciaires, & ayant souvent eu occasion de remarquer les imperfections de notre jurisprudence, il se proposa d'y remédier par l'ordonnance de Villers-Cotterets, conçue en 192 articles, dont quelques-uns méritent d'être observés.

Ordonnance de Villers-Cotterets.

Fontanon.

Les premiers règlent les limites entre les officialités ou tribunaux ecclésiastiques, & les justices séculieres. Dans toutes les causes personnelles, à la réserve toutefois des matieres de sacrement ou autres purement spirituelles, il est défendu, sous peine d'amende arbitraire, de citer aucun laïc devant les juges d'église ; & à ces mêmes juges de provoquer ou de recevoir la connoissance de ces sortes d'affaires.

La difficulté de constater juridiquement l'heure de la mort des bénéficiers, la difficulté plus grande encore de constater le tems de la majorité des enfans mineurs, & les degrés de consanguinité dans les familles, donnerent naissance à un établissement si simple, & d'une utilité si générale, qu'il est étonnant qu'on s'en soit avisé si tard. Les chapitres, monastères, & cures, tiendront un registre des sépultures de toutes personnes tenant bénéfice, où ils marqueront le tems précis de la mort des bénéficiers, & qui fera foi en justice : les curés tiendront un pareil registre en bonne forme, des baptêmes de tous les enfans, où

où l'on marquera le jour & l'heure de leur naissance: les curés & chapitres seront tenus de remettre tous les ans ces registres au greffe du bailliage le plus voisin, afin qu'ils puissent être consultés dans le besoin Ann. 1539.

Un jargon scientifique, moitié latin, moitié françois, deshonoroit non-seulement les plaidoyers des avocats & les remontrances des magistrats, mais les arrêts des cours souveraines, & presque tous les actes judiciaires. C'étoit déja un grand abus que les titres qui assuroient l'état & la fortune des citoyens, ne pussent être entendus du plus grand nombre de ceux pour qui ils étoient faits: mais c'en étoit un plus monstrueux encore, que beaucoup de praticiens ignorant la valeur des termes latins, dont ils avoient la manie de se servir, donnassent naissance à de nouveaux procès, plus difficiles à terminer que la premiere contestation. Le nouvel édit abolit l'usage du latin dans tous les actes judiciaires, & ordonne que les arrêts soient enregistrés & délivrés aux parties, en langage maternel François.

La procédure criminelle, déja très-rigoureuse parmi nous, le devint encore davantage par le changement suivant. L'accusé contre lequel on produisoit des témoins, entendoit leurs dépositions avant que de déclarer les raisons qu'il pouvoit avoir de les récuser ou de les tenir pour suspects. Par-là, il évitoit d'aigrir mal-à-propos des hommes qui pouvoient, ou lui servir, ou lui nuire. La loi ordonne que le juge, en présentant les témoins à l'accusé, & avant que de lui donner aucune connoissance de leur déposition, lui enjoindra de déclarer s'il a quelque reproche à proposer contre eux: s'il n'en allègue aucun, ou après qu'on aura mis par écrit ceux qu'il auroit allégués, il sera procédé à la lecture des dépositions, après laquelle l'accusé ne sera plus reçu à rien proposer qui puisse infirmer leur témoignage.

Dans le nombre considérable de réformes & d'innovations que présentoit l'ordonnance, il s'en trouva plusieurs qui déplurent aux magistrats: ils arrèterent des remontrances; mais avant que d'avoir pu les présenter, ils reçurent ordre de procéder, sans aucun délai, à l'enregistrement,

Ann. 1539.

L'ordre du roi étoit accompagné d'une lettre du chancelier, à l'avocat-général Raimont, qui lui avoit donné avis de ce qui se passoit au parlement : *M. l'avocat, j'ai reçu vos lettres, & pour réponse, ce n'est autre chose que cette forme ancienne ; si mal reçue & goûtée de ceux qui ont puissance de commander qu'il n'est possible de plus. C'étoit assez qu'en votre présence les choses avoient été lues, & ne se y devoit perdre le tems ja employé. Vous y penserez & en ferez votre devoir : & à Dieu, auquel je prie vous donner ce que vous desirez. A Villers-Cotterets, ce 24 Août ; votre bon ami Guillaume Poyet.*

Le parlement, après avoir transcrit sur ses registres l'ordre du roi & la lettre du chancelier, enregistra l'ordonnance avec la clause, *de l'ordre & du commandement du roi.* Cette clause, qui n'étoit insérée que pour constater la violence, déplut au roi & au chancelier, qui demanderent un enregistrement pur & simple. La cour députa deux de ses conseillers à Villers-Cotterets, avec ces mêmes remontrances qu'on avoit réfusées de recevoir auparavant : ils ne purent parler au roi qui étoit dangereusement malade ; le chancelier leur réitéra l'ordre d'*obtempérer :* ils s'y déterminerent enfin, mais en se réservant la liberté de renouveller leurs remontrances lorsque le roi viendroit prendre séance au parlement. Cette précaution ne fut pas nécessaire : l'expérience ne tarda pas à justifier les observations du parlement ; & l'on donna successivement deux ou trois déclarations pour corriger quelques articles de l'ordonnance.

Maladie du roi. Histoire des maladies vénériennes.

La Marre, traité de la police.

Astruc.

La honteuse maladie dont le roi étoit atteint, le forçoit à se tenir étroitement renfermé, afin d'en dérober, autant qu'il étoit possible, le spectacle à tous ses sujets. Cette maladie, long-tems étrangere à notre continent, se manifesta pour la premiere fois à Naples, sous le règne de Charles VIII. Des matelots de cette ville, qui avoient accompagné Christophe Colomb à la découverte du nouveau monde, l'avoient puisée dans le commerce des femmes de Saint-Domingue & transportée dans leur patrie. Les compagnons de Charles VIII, abusant des droits de la vic-

toire, s'en étoient infectés dans le commerce des Napolitaines, & l'avoient bientôt répandue dans le reste de l'Italie & en France. Voici les signes auxquels on la reconnoissoit: l'abbatement, l'insomnie, une sombre mélancholie, un dégoût général, la maigreur, un teint livide, des pustules qui couvroient tantôt le front, tantôt d'autres parties du corps : ces pustules dégénérant en ulceres, consumoient les chairs, s'attachoient aux os, rongeoient le palais, la trachée-artere ou les cloisons du nez : quelques-uns perdoient la barbe, les cheveux & les paupieres; ce qui leur donnoit un air effaré & ridicule; d'autres, les lèvres, les dents, le nez, les yeux ou les organes de la génération : là étoit le foyer du mal. Des écoulemens âcres & purulens, des tumeurs qui obstruoient les conduits naturels, livroient tout-à-la-fois ces déplorables victimes & aux tourmens les plus cruels & au plus affreux abandon. L'exemple de la lèpre & de quelques autres maladies contagieuses qui se communiquoient par la respiration ou le simple attouchement; les mensonges des malades qui, pour exciter la pitié, nioient le désordre de leur conduite; l'odeur infecte qu'ils exhaloient, tout contribuoit à écarter les mains dont ils auroient dû attendre des secours. Les médecins, qui ne trouvoient dans leurs livres aucun spécifique contre une maladie ignorée avant eux, n'osoient ni sonder les plaies, ni respirer le même air. Tandis que ces hommes pusillanimes trahissoient ainsi leur devoir, que les prédicateurs exhortoient les fidèles à fléchir par des jeûnes & des aumônes, la colere céleste; le parlement chargé de la haute police, voyant avec inquiétude que le nombre de ces tristes victimes de la débauche se multiplioit de jour en jour, rendit, de concert avec l'évêque de Paris, un arrêt en forme de reglement, par lequel il enjoignoit *de par le roi*, *& sous peine de la hart*, à tous ceux qui se trouvoient infectés de cette maladie, s'ils étoient étrangers & non domiciliés, de sortir de la ville dans l'espace de vingt-quatre heures, en recevant des mains de deux commis préposés aux portes Saint-Denis & Saint-Jacques, quatre sous parisis pour se retirer où bon leur sembleroit,

Ann. 1539.

Ann. 1539.

avec défense de rentrer; s'ils étoient domiciliés, de ne sortir de leur maison ni de jour ni de nuit sous la même peine; à ceux qui n'avoient point de domicile qui leur appartînt, ni aucun moyen de se procurer des secours, de se retirer, dans le même espace de vingt-quatre heures, dans les granges du fauxbourg Saint-Germain, où ils seroient nourris sur les fonds destinés aux aumônes.

Ce règlement & quelques autres plus séveres encore étoient plutôt des préservatifs contre le danger chimérique d'une contagion générale, qu'un secours efficace contre les progrès de la maladie. Le premier remède vint du lieu même d'où elle avoit été apportée : la sage nature y faisoit croître un bois résineux & noirâtre, nommé *gayac* ou *guïac*, dont les naturels du pays formoient une tisane sudorifique qui les guérissoit promptement & sans douleur. Les Espagnols établis à Saint-Domingue en tenterent l'usage avec le même succès, & ne tarderent pas à l'apporter en Europe où il eut d'abord un débit prodigieux. Mais soit qu'il eût perdu une partie de sa vertu en traversant les mers, soit plutôt que la transpiration fût plus difficile & moins abondante dans un climat tempéré, que sous la zone torride, on reconnut bientôt qu'autant il étoit efficace en certains cas, autant il étoit insuffisant ou même dangereux en beaucoup d'autres, & qu'il falloit chercher un spécifique plus puissant, si l'on vouloit extirper le poison. Le hasard, & non l'étude, en procura la découverte. Quelques charlatans accoutumés à guérir les maladies de la peau par des frictions de mercure, en tenterent l'essai sur cette nouvelle maladie, & furent eux-mêmes étonnés du succès. Ce n'est pas qu'opérant sans principes & appliquant indifféremment la même dose sur toutes sortes de personnes, il ne tuassent beaucoup de malades; mais ils en guérirent radicalement quelques-uns, & il n'en fallut pas davantage pour engager les vrais médecins à perfectionner cette découverte.

Il y avoit quarante ans que cette maladie étoit connue en France, & l'art de la traiter avoit déja fait des progrès, lorsque François I, que son rang sembloit devoir en préserver, puisqu'elle n'étoit point encore sortie des dernieres

classes de la société, eut le malheur d'en être atteint. Il étoit devenu amoureux d'une simple bourgeoise de Paris, que les mémoires du tems ne désignent point autrement que sous le nom *de la belle Feronniere*. Le mari transporté de jalousie & content d'exposer sa vie, pourvu qu'il parvînt à se venger, alla puiser dans les lieux de prostitution le venin dont il infecta sa femme, & qu'elle ne tarda pas de communiquer à son amant. Le mari se mit sur-le-champ entre les mains des médecins, & guérit: la femme mourut; & le roi, malgré la vigueur de son tempérament, resta long-tems désespéré. A la fin, un aposthume qui s'étoit formé à la jointure des cuisses, creva & laissa couler une partie du venin; mais soit que Burgensis & les autres médecins de la cour manquassent d'expérience dans le traitement de ce genre de maladie, soit qu'ils craignissent d'appliquer des remèdes trop forts, le germe du mal subsista & se reproduisit, quelques années après, avec une nouvelle violence. Ann. 1539.

Tandis que le monarque expioit par un long supplice l'erreur d'un moment, le connétable, trop fidèle au plan de politique qu'il s'étoit formé, ne laissoit échapper aucune occasion d'obliger l'empereur, sans même examiner si celui-ci répondoit bien exactement à tant d'avances. Après la mort de l'impératrice, le marquis de Guast, gouverneur du Milanès, vint trouver Montéjan, gouverneur de Piémont, & lui fit observer que cet évènement pouvoit servir à resserrer les liens de l'union qui subsistoit déja entre leurs maîtres; que l'empereur étoit trop jeune pour ne pas songer à un nouveau mariage, & qu'il n'y avoit point pour lui de parti plus sortable que la princesse Marguerite, seconde fille du roi. Quoiqu'il affectât de parler en son nom & par maniere d'avis, Montéjan ne douta point qu'une visite & une conversation si extraordinaires n'eussent été suggérées par le conseil d'Espagne: il en rendit compte au connétable qui se hâta d'envoyer en Espagne, avec la qualité d'ambassadeur extraordinaire, *le gros* Brissac, afin de sonder, à cet égard, les dispositions de l'empereur, en lui offrant pour lui-même la princesse déja

Fautes politiques de Montmorenci.

Ribier. Manusc. de Bethune.

promise à Philippe, prince des Asturies. L'empereur, qui
Ann. 1539. n'avoit apparemment voulu que se faire rechercher, montra de l'éloignement pour un second mariage, & ne vouloit, disoit-il, rien changer aux arrangemens précédens.

Les Vénitiens s'étoient laissés entraîner, quelques années auparavant, dans la ligue conclue entre l'empereur & le pape contre les Turcs : s'appercevant trop tard que la plus forte dépense, les pertes & les risques, tomboient sur eux, au lieu que tous les avantages tournoient au profit de l'empereur & de Ferdinand son frere, voisins non moins redoutables pour la république que les Turcs eux-mêmes, ils sollicitèrent ou une paix ou une longue trève, & employerent utilement la médiation des ministres François à la Porte. L'empereur ne pouvant les retenir voulut être compris dans le traité & ne manqua pas de s'adresser à Montmorenci, qui lui auroit rendu ce service, si Soliman n'eût mieux connu les intérêts du roi que le ministre auquel ils étoient confiés. Voici sa réponse.

Sultan Soliman, empereur. A très-illustre & très-excellent prince, le chef des Chrétiens & le plus renommé de la génération du Messie, pacificateur & modérateur de tous les gestes des Nazaréens, clément, vaillant, prudent, digne de tout honneur & éminence, empereur des domaines & royaumes de France, le roi François mon frere ; que l'accroissement de toute félicité se perpétue sur lui.

En recevant mon sceau impérial, qu'il vous soit notoire que par les lettres adressées à votre ambassadeur, vous avez marqué que Charles, roi d'Espagne, avec ses partisans, desire & recherche par votre médiation, une trève de ma sublime Porte. Persévérant dans l'affectionnée fraternité qui a été jusqu'ici entre moi & vous, & la confirmant de nouveau par ma foi impériale, je déclare que si le roi d'Espagne souhaite une trève & que cela vous fasse plaisir, il faut qu'il commence par remettre entre vos mains toutes les provinces, terres & seigneuries, qu'il vous détient : lorsqu'il aura rempli cette condition, vous en donnerez avis à ma sublime Porte & je ferai tout ce qui pourra vous plaire : notifiant & déclarant qu'alors ma sublime Porte sera ou-

verte à quiconque voudra s'y adresser, soit pour la paix, soit pour la guerre. Donné au milieu de la lune de Mucarem, l'an de l'Hégire 946. On devine aisément que l'empereur ne désira plus de trève à cette condition.

Ann. 1539.

Révolte des Gantois.

Chronique de Hollande & de Zélande.

Heuter. rer. Austr.

Belcarius.

Du Bellai.

La troisieme occasion qui s'offrit au connétable d'obliger l'empereur, mérite, à toutes sortes d'égards, qu'on s'attache à la développer. Dans la guerre qui se perpétuoit depuis près de vingt ans, entre Charles-Quint & François I, les peuples des Pays-Bas, & comme les plus riches de la domination impériale, & comme les plus voisins du danger, avoient été le moins ménagés. Ces peuples cependant avoient des priviléges très-étendus; mais la reine de Hongrie, qui les gouvernoit avec un conseil composé de douze seigneurs, ne leur laissoit gueres que le soin de répartir entr'eux les contributions qu'elle exigeoit arbitrairement. Dans la derniere guerre, ces impositions avoient été portées jusqu'a douze cent mille florins, dont quatre cent mille devoient être acquittés par la seule province de Flandre. Les Gantois ne se croyant obligés qu'à défendre la patrie, toutes les fois qu'elle étoit envahie par l'ennemi, offrirent un corps de milices & refuserent absolument d'acquitter leur cote-part de l'imposition. Pour les y forcer, la gouvernante fit arrêter les plus riches marchands de Gand, que le commerce avoit attirés dans le Hainaut & le Brabant, & menaça de les tenir dans les fers jusqu'à ce que la dette fût acquittée : les Gantois solliciterent la délivrance de leurs bourgeois, offrant de s'en rapporter à la décision des tribunaux & d'acquitter la somme qu'on leur demandoit, si les titres d'exemption qu'ils avoient à produire, n'étoient pas décisifs & à l'abri de toute contestation. La gouvernante, au contraire, exigeoit qu'ils commençassent par payer, sans toutefois leur refuser la permission de produire leurs titres devant le conseil souverain de Malines. Comme ce tribunal, composé de créatures ou de pensionnaires de la gouvernante, leur paroissoit suspect, ils demanderent & obtinrent la permission d'aller plaider leur cause en Espagne, devant l'empereur lui même. Les députés qu'ils y envoyerent furent reçus avec mépris &

renvoyés pour toute réponse, au conseil de Malines. La
Ann. 1539. sentence que porta bientôt contr'eux ce tribunal, les préparatifs de guerre que faisoit la reine de Hongrie pour mettre cette sentence à exécution, acheverent d'aigrir les esprits & entraînerent les Gantois dans une révolte ouverte. Ils s'armerent tumultuairement, massacrerent quelques-uns des officiers de la reine, & chargerent les autres de fers pour servir d'ôtages à leurs bourgeois emprisonnés. S'adressant ensuite aux autres villes de Flandres, il leur représenterent qu'aussi long-tems que leurs despotes s'étoient donné la peine de voiler leurs usurpations & de garder les dehors de la justice, ils avoient, de leur côté, étouffé leurs plaintes, dissimulé les infractions qu'on faisoit journellement à leurs priviléges, & porté les fardeaux énormes dont on les écrasoit, se flattant toujours qu'on mettroit un terme à leurs souffrances, qu'on ne leur ôteroit pas du-moins l'espérance, la seule consolation qui reste aux malheureux : qu'au contraire, leur longue patience n'avoit servi qu'à endurcir leurs tyrans; qu'ils s'offensoient de leurs larmes, rejettoient avec un mépris insultant leurs humbles remontrances, emprisonnoient sans forme de procès, d'honnêtes citoyens, qui sur la foi publique exerçoient paisiblement leur négoce dans les différentes villes des Pays-Bas, & qu'enfin ils armoient pour exterminer tous les malheureux Gantois. Cependant quel crime avoit-on à leur reprocher? D'avoir offert, au lieu d'une somme qu'ils n'avoient pas, de prendre eux-mêmes les armes & de verser jusqu'à la derniere goutte de leur sang pour la défense de la patrie. Où vouloit-on qu'ils trouvassent encore de l'argent dans l'état d'épuisement où les avoient réduits les impositions des années précédentes? Qu'on calculât les sommes énormes qui étoient sorties de la province depuis vingt ans, & l'on cesseroit d'être surpris de leur pauvreté. Où étoient allé se perdre ces sommes énormes qui auroient suffi pour acheter une province plus étendue que la Flandre? Falloit donc le demander, puisque personne n'ignoroit qu'une partie étoit passée en Espagne, l'autre, en Italie & en Hongrie, pour y acheter des alliés ou des traîtres? Etoit-il juste

juste que les Gantois achevassent de ruiner leurs enfans pour enrichir des gens qu'ils ne connoissoient pas? Qu'ils prioient leurs compatriotes de faire de sérieuses réflexions sur la conjoncture présente, puisqu'elle devoit décider si les Flamands auroient encore des loix, une propriété, ou si, réduits à la condition des brutes, ils n'étoient plus réservés qu'à servir de pâture à leurs maîtres: qu'il étoit clair qu'abandonnés à leurs propres forces, les Gantois succomberoient, mais qu'à l'exemple de leurs peres qui s'étoient toujours dévoués pour la cause commune, ils préféroient une mort certaine à la honte de l'esclavage: que les autres Flamands ne pourroient du-moins se dispenser de les plaindre, & sans doute se repentiroient un jour de les avoir abandonnés. Ann. 1539.

La plupart des villes de Flandres, quelques-unes du Hainaut & du Brabant, prêtoient l'oreille à ces plaintes, & laissoient clairement appercevoir que si elles n'embrassoient pas le même parti, elles n'étoient plus retenues que par le colosse imposant de la puissance Autrichienne & par le peu d'espérance de trouver des secours étrangers. Pour achever de les entraîner, les Gantois envoyerent des députés en France, avec ordre de déclarer que les priviléges qu'ils réclamoient, leur avoient tous été ou accordés ou garantis par nos rois: que membres de la monarchie, sujets de la couronne, ils avoient le droit incontestable d'appeller leur comte devant le tribunal suprême de la nation: qu'ils avoient usé de ce droit tant qu'ils avoient été gouvernés par des princes François: que c'étoit au même titre & sous la même condition qu'il s'étoient soumis à des princes Autrichiens: que ceux-ci, en se séparant ouvertement de la monarchie, avoient anéanti le titre primordial de leur possession, & laissé aux Flamands la liberté de relever directement de leur souverain primitif: qu'enfin ils obéissoient au dernier arrêt du parlement, qui déclarant Charles d'Autriche déchu de tous ses droits, comme vassal félon & rébelle, leur enjoignoit de s'attacher directement au roi: qu'ils le supplioient donc de les prendre sous sa protection & sa sauve-garde, & qu'ils offroient, à ce prix,

Ann. 1539.

de lui livrer non - ſeulement leur ville & leur territoire, mais la Flandre entiere & la meilleure partie des Pays-Bas.

Ces offres, quoique tardives, ne paroiſſoient pas devoir être rejettées : juſqu'à ce jour, la France n'avoit point méconnu ſes droits ſur la Flandre & l'Artois; les ſeuls actes qui puſſent y donner atteinte, étoient les Traités de Madrid & de Cambrai, contre leſquels elle avoit proteſté. Si l'on regardoit cette ceſſion comme valide, pourquoi, depuis deux ans, le roi tenant ſon lit-de-juſtice, avoit-il fait prononcer la confiſcation de ces comtés, & leur réunion à la couronne ? N'avoit - il voulu que tendre un piége aux malheureux Flamands ? Les conjonctures d'ailleurs étoient ſi favorables, qu'à quelque degré de puiſſance que fût parvenue la maiſon d'Autriche, elle perdoit ſans retour les Pays-Bas, ſi la France les eût pris ſous ſa protection. Le roi d'Angleterre haïſſoit perſonnellement l'empereur; & ſi depuis quelques années il ſembloit ſe rapprocher de lui, ce n'étoit qu'une feinte pour donner de la jalouſie à la France : on pouvoit encore le ramener à ſes premiers engagemens en rétabliſſant ſes penſions. Les confédérés de Smalkalde, qui formoient une puiſſance redoutable, ayant tout à craindre de l'empereur, étoient cenſés les alliés de ſes ennemis. Enfin, le prince qui par ſa poſition pouvoit le plus influer ſur le ſort des Pays-Bas, le duc de Cleves & de Juliers, étoit entierement dévoué à la France, parce qu'il devoit à la protection de cette couronne, l'acquiſition du duché de Gueldres & du comté de Zutphen. Charles d'Egmont, le dernier ſouverain de ces deux provinces, ſe voyant vieux & ſans enfans, avoit inſtitué le roi pour ſon héritier, & avoit deſiré de l'en mettre en poſſeſſion dès ſon vivant. Forcé de changer cette diſpoſition, tant par la révolte de ſes ſujets que par la froideur du roi, qui aimoit mieux avoir au-delà du Rhin un allié puiſſant chez lequel il pût au beſoin faire des recrues de lanſquenets, qu'une ſouveraineté litigieuſe & ſans communication avec le reſte de la monarchie, Charles d'Egmont avoit, par le conſeil du monarque lui-même, inſtitué pour ſon légataire, le duc de Cleves & de Juliers ſon parent, en dérogeant à tous

les engagemens antérieurs que la néceſſité ſeule lui avoit fait contracter avec la maiſon d'Autriche. Ann. 1539.

Aucune de ces conſidérations n'ébranla l'inflexible Montmorenci. Non content de repouſſer les députés, il fit parvenir à l'empereur leurs propoſitions, & lui offrit toutes les troupes Françoiſes dont il auroit beſoin pour châtier les rebelles. Charles-Quint n'accepta point ce ſecours, mais parut ſi ſenſible à la franchiſe de ce procédé, que n'ayant plus aucun doute ſur l'amitié du roi, il vouloit, diſoit-il, en reſſerrer les nœuds, en avançant le terme des mariages projettés. Il alloit donc ſe rendre inceſſamment dans les Pays-Bas, & auſſi-tôt qu'il les auroit pacifiés, il indiqueroit au roi un rendez-vous ſur la frontiere, où il auroit encore une fois le plaiſir de l'embraſſer : il feroit enſorte que le roi des Romains y arrivât de ſon côté; & là, ils uniroient leurs intérêts & leurs maiſons par des liens indiſſolubles. Le trajet d'Eſpagne dans les Pays-Bas ne pouvoit s'exécuter que de l'une de ces trois manieres, ou en s'embarquant ſur l'Océan pour ſe rendre dans un port de Flandres, ou en traverſant la Méditerranée, le haut de l'Italie, & la plus grande partie de l'Allemagne; ou enfin, en traverſant la France dans toute ſon étendue. Le premier moyen étoit impraticable, parce que l'empereur manquoit de vaiſſeaux de tranſport, & n'avoit ni le tems, ni la facilité de s'en procurer : le ſecond ſouffroit de grandes difficultés; car s'il prenoit le parti de conduire avec lui une armée, la marche ſeroit lente, & la dépenſe énorme; s'il ſe contentoit d'une ſimple eſcorte, il couroit riſque d'être inſulté, ou peut-être enlevé ſur les terres des princes proteſtans. C'eſt cependant celui pour lequel il parut pencher, & qu'il ſe hâta d'annoncer à l'Europe, en laiſſant à des agents ſubalternes, & qu'il pourroit déſavouer, le ſoin de faire des ouvertures ſur le troiſieme, le ſeul qui remplît parfaitement ſes vues. Montmorenci ſaiſiſſant vivement cette nouvelle occaſion d'obliger l'empereur, en fit la propoſition dans le conſeil : elle parut ſi extraordinaire, que quelque aſcendant qu'il y eût déja pris, elle eſſuya bien des contradictions; car c'étoit non-ſeulement

Ann. 1539. livrer sans retour les Flamands à la maison d'Autriche, mais s'exposer à perdre pour jamais la confiance du roi d'Angleterre, des princes protestans d'Allemagne, des républiques d'Italie, & de l'empereur des Turcs : étoit-on bien assuré que l'empereur, après avoir dénué la France d'alliés, n'abuseroit point de sa supériorité ? & la prudence n'exigeoit-elle pas, qu'avant de se prêter à un arrangement dont les suites pouvoient être si funestes, on s'assurât autrement que par des paroles, que ce prince rempliroit ses engagemens ? Le roi, qui penchoit naturellement pour tout ce qui avoit l'air de la générosité, fit prévaloir l'avis de Montmorenci, & l'on expédia un courrier pour prier l'empereur de ne point prendre d'autre route que celle de France. Paroissant alors accorder plutôt que de recevoir une grace, il déclara que bien qu'il fût résolu de célébrer sans aucun délai le mariage de sa nièce ou de sa fille avec le duc d'Orléans, & d'expédier aux deux époux l'investiture du duché de Milan, & qu'il en donnât de nouveau sa parole, il ne vouloit point qu'on pût soupçonner que la contrainte fût entrée pour quelque chose dans cet arrangement : & qu'ainsi, il manderoit, pendant son séjour en France, Ferdinand son frere, soit à Metz, soit à Cambrai, où le roi & lui se rendroient de leur côté ; que ce seroit dans une de ces deux villes impériales que se célébreroit le mariage, & qu'on dresseroit tous les actes qui y seroient relatifs : que tout le tems qu'il passeroit à la cour du roi son frere, devoit être donné à l'amitié ou au plaisir. Ces conditions furent acceptées, & lorsqu'il fut près de se mettre en route, les ambassadeurs de France & d'Espagne allerent de compagnie en donner avis, tant au pape qu'au roi d'Angleterre. Cette nouvelle inattendue produisit des effets bien différens sur ces deux souverains.

Paul III la reçut avec transport ; car bien qu'il eût été sensible à l'indifférence que lui témoignoient l'empereur & le roi depuis leur réconciliation, & qu'il ne pût s'empêcher de regretter la qualité de médiateur qu'il n'avoit point mérité de perdre, il desiroit si ardemment la paix de l'Europe, & il étoit si convaincu qu'ils alloient agir de

concert pour faire rentrer les protestans d'Allemagne & le roi d'Angleterre dans le sein de l'église, qu'il comptoit pour rien la petite humiliation que lui causoit le silence des ambassadeurs sur les conditions du traité de paix; car il ne doutoit point qu'il ne fût conclu. Il fit partir le cardinal Farnèze son neveu, pour assister en qualité de légat à l'entrevue de l'empereur, du roi de France & du roi des Romains, & y ménager les intérêts de l'église. Henri VIII, au contraire, pâlit en écoutant les ambassadeurs; il ne revint de son trouble, qu'en soupçonnant toujours que l'empereur pourroit bien ne vouloir que tromper encore une fois le roi. Au reste, regardant cette démarche de l'ambassadeur de France comme une bravade, il se proposa de se venger, avec le tems, de la violence & de la contrainte qu'il se faisoit en ce moment.

Ann. 1539.

L'empereur traversoit alors les Pyrénées avec un train modeste. A l'entrée du royaume, il rencontra le connétable & les deux fils de France, qui offrirent d'aller lui servir d'ôtages en Espagne: ce n'étoit apparemment de leur part qu'une simple politesse, qu'il n'accepta pas: au contraire, il vouloit les avoir à ses côtés, & ne s'en plus séparer, s'il étoit possible. Le connétable donnoit des ordres pour que l'empereur fût reçu dans toute les villes qui se trouvoient sur son passage, de la même maniere que l'auroit été un souverain qui se seroit montré pour la premiere fois à ses sujets: cette précaution n'étoit presque pas nécessaire: pénétrés d'admiration pour un guerrier illustre, autrefois le vainqueur, maintenant l'allié de leur maître, les peuples prévinrent ou passerent de bien loin les ordres du connétable. » J'ai vu, dit un auteur contemporain, les » entrées solennelles de trois de nos rois; j'ai lu les en» trées & triomphes de leurs prédécesseurs, & je n'ai vu » ni lu que jamais roi de France ait été reçu en si grand » triomphe «. Le roi, dont la santé commençoit à se rétablir, alla au-devant de lui à quelque distance de Fontainebleau, & l'accompagna jusqu'aux portes de Paris, où le monarque entra secrettement, pendant que les différentes compagnies se mettoient en marche pour aller complimenter l'empereur.

Passage de l'empereur par la France.

Relation imprimée. Bouchet, annal. d'Aquit. Belleforêt. Matthieu. Brantome.

L'entrée solennelle se fit le premier jour de Janvier 1540 : Ann. 1540. les ordres religieux, l'université, les cours de justice, le chancelier avec les officiers du grand-conseil, & les maîtres des requêtes, les gentilshommes de la maison du roi, les cardinaux, les princes : enfin, le connétable l'épée nue à la main, précédoient la marche de l'empereur, qui n'étoit vêtu que de noir, parce qu'il étoit toujours en deuil de l'impératrice. Après avoir fait une courte priere dans l'église Notre-Dame, il alla descendre au Palais : le roi le reçut au bas de l'escalier de marbre, & le conduisit dans la grande salle, où l'on avoit préparé le banquet royal : le souper fut suivi du bal, & pendant les huit jours que l'empereur séjourna dans cette capitale, les tournois & les danses se succédérent sans interruption. Cependant, bien des gens s'étonnoient, & de la confiance de l'empereur, & de la crédulité du roi : les ennemis du connétable se réveillerent, & crurent pouvoir hasarder quelques représentations : *Mon frere*, dit le roi à l'empereur en lui montrant la duchesse d'Etampes, *voyez-vous cette belle dame ; elle me conseille de ne point vous laisser partir d'ici que vous n'ayez révoqué le traité de Madrid. Eh bien*, répondit l'empereur un peu déconcerté, *si l'avis est bon, il faut le suivre.* C'en fut un pour lui de mettre la duchesse dans ses intérêts. Le lendemain, lorsqu'il se lavoit les mains, suivant l'usage, avant que de se mettre à table, il laissa tomber, à dessein, une riche bague aux pieds de la duchesse, qui s'empressa de la relever & voulut la rendre : elle est en trop belle main, dit l'empereur ; & il la força de l'accepter. En tâchant de se concilier les ennemis du connétable, il avoit l'attention de ne lui point donner de jalousie, en lui réservant toujours les faveurs les plus distinguées : quelquefois même il se déroboit de la table du roi pour aller à Chantilli surprendre le ministre, qui n'auroit osé l'inviter ; & il ne se lassoit point d'admirer le bel ordre & la sage magnificence qui régnoient dans cette maison. Il se seroit certainement épargné ces visites, s'il eût pu soupçonner le danger auquel elles l'exposerent. Le dauphin, le roi de Navarre, & le duc de Vendôme, prirent

des mesures pour l'arrêter en leur nom dans le château même de Chantilli, & l'y retenir prisonnier, jusqu'à ce qu'il eût restitué à l'un le Duché de Milan, à l'autre le royaume de Navarre, & au troisieme quelques seigneuries situées dans les Pays-Bas. Persuadés qu'il seroit plus facile de faire approuver au roi l'exécution que le projet; qu'en tout cas, il se trouveroit toujours forcé de pardonner à son héritier présomptif, à son beau-frere, & au premier prince du sang; ils n'étoient plus retenus que par la crainte de manquer essentiellement au connétable. Le dauphin qui avoit en lui une confiance sans réserve, le prit à l'écart & lui confia cet important secret. *Monsieur*, lui répondit Montmorenci, *cette maison est à vous, & vous y pouvez tout. Mais, puisque vous me demandez mon avis, trouvez bon que je vous dise que l'on ne prend point les taureaux par les cornes, ni les rois par la violence. Le roi, votre pere, a donné sa parole à l'empereur, & ne souffrira pas que personne dans son royaume le fasse passer dans l'Europe pour un prince infidèle & parjure.* Le Dauphin resta confondu, & abandonna son projet. Quoiqu'il y ait toute apparence que l'empereur ignora toujours ce secret, il n'en désira pas avec moins d'ardeur de se tirer au plus vîte du royaume. Ferdinand, son frere, qui dans le premier arrangement avoit dû se rendre dans la ville de Metz, étoit retenu pour quelque tems en Autriche, par des affaires de la derniere conséquence: mais il promettoit de se rendre dans les Pays-Bas, d'où ils reviendroient ensemble trouver le roi sur la frontiere, & mettre le dernier sceau à leur union, cependant le désordre croissoit dans les Pays-Bas, & il étoit dangereux de laisser à la rébellion la liberté de se propager. Telles furent les raisons qu'allégua l'empereur, & dont il fallut se contenter. Le roi, suivi de toute la cour, l'accompagna jusqu'à Saint-Quentin, tant pour lui faire honneur, que pour être plus près du lieu où se devoit tenir la conférence. Le connétable & les fils de France le reconduisirent à Valenciennes, la premiere place de sa domination. Ann. 1540.

L'arrivée subite de l'empereur, ses liaisons avec la France,

répandirent une consternation générale parmi les Flamands. Les villes qui penchoient pour la révolte, sans cependant s'être ouvertement déclarées, furent les plus empressées à donner des marques de soumission & de respect. Les Gantois, universellement abandonnés, voyant marcher contr'eux, d'un côté toutes les forces des Pays-Bas commandées par l'empereur en personne, de l'autre le roi des Romains, qui amenoit du fond de l'Allemagne une armée de lansquenets, perdirent tout espoir de se défendre. Attendris par les larmes de leurs femmes & de leurs enfans, ils mirent bas les armes, & s'abandonnerent à la miséricorde de l'empereur. Les chefs de la sédition furent condamnés à mort, & exécutés sur la place publique. Parmi les principaux citoyens, les uns furent bannis de toute l'étendue des Pays-Bas, les autres envoyés en pélerinage à Jérusalem, d'où ils ne revinrent jamais. La ville fut condamnée à une amende de cent cinquante mille florins pour les frais de la construction d'une citadelle, & à une redevance annuelle de six mille florins pour l'entretien d'une garnison : on lacéra & on jetta au feu tous les priviléges que Gand avoit obtenus de ses anciens souverains, on traita de la même manière les contrats ou constitutions de rente qu'elle avoit sur le gouvernement, tandis qu'on l'obligeoit de payer & les rentes & les intérêts des sommes qu'elle avoit été obligée d'emprunter; enfin, en abolissant les sociétés, les corporations & les confrairies qui faisoient sa force, en lui interdisant toute espèce d'assemblée, on parvint à mettre tous les habitans dans une dépendance immédiate & absolue du gouvernement.

Ann. 1540. Soumission des Gantois. *Belcarius. Chroniq. de Holl. Du Bellai.*

Le roi des romains qui avoit été retenu en Autriche par des affaires pressantes, tant que l'empereur étoit en France, arriva presque aussitôt que lui dans les Pays-Bas, amenant, ainsi que nous l'avons observé, une armée de lansquenets, dont on auroit pu s'épargner les frais s'il ne s'étoit agi que de réduire la ville de Gand. Après l'avoir entretenu pendant plusieurs jours en particulier, l'empereur ne pouvant plus se dispenser de donner une réponse définitive à la France, fit venir George de Selve, évêque de Lavaur, que

L'empereur offre de céder les Pays-Bas au duc d'Orléans. *Manusc. de Bethune. Ribier.*

que le roi avoit laissé auprès de lui, en qualité d'ambassadeur, & lui dit qu'il confessoit à regret qu'il s'étoit longtems abusé sur le compte de Ferdinand son frere; que croyant qu'il craindroit de le désobliger, & qu'il auroit assez de confiance en lui pour suivre ses conseils, il avoit contracté avec la France un engagement qu'il n'étoit pas en son pouvoir de remplir puisque, de quelque maniere qu'il s'y fût pris, jamais il n'avoit pu obtenir le consentement de son frere, tant par rapport au mariage projetté, qu'à la cession du duché de Milan: que cependant il ne permettroit pas que le roi eût à souffrir du caprice de Ferdinand; qu'il alloit donc proposer un échange dont il présumoit que le roi seroit content; qu'au-lieu de sa nièce il donneroit sa fille; & qu'à la place du duché de Milan, il céderoit les Pays-Bas. » Je n'ignore point, ajouta-t-il, que bien des gens seront » étonnés que je dépouille mon fils d'une portion si con» sidérable de son patrimoine, pour en former une dot » à sa sœur; mais il lui restera encore après ma mort des » domaines si étendus, & il trouvera tant d'avantages dans » une union solide avec la France, qu'il n'aura point à se » plaindre de cette disposition. Je ne fais aucun doute qu'à » ce prix le roi de France mon frere, ne consente à res» tituer au duc de Savoie les terres qu'il lui détient, & à » remplir tous les engagemens qu'il a déja pris à mon égard. L'ambassadeur avoua sans peine que l'échange étoit tout à la fois honorable & utile; & il ne doutoit point que sa cour n'en portât le même jugement. Mais il fit observer, avec tous les ménagemens convenables, que plus il étoit avantageux, & plus on devoit craindre qu'il ne se trouvât retardé par quelque condition ou restriction, sur laquelle on auroit peut-être de la peine à s'accorder. Il supplia donc l'empereur de vouloir bien lui expliquer quand, comment, & à quelles conditions il rempliroit ses nouvelles offres, afin que le conseil du roi pût en délibérer? L'empereur déclara qu'aussitôt après la célébration du mariage, il feroit prêter, par toutes les villes & communautés des Pays-Bas, le serment de fidélité aux deux nouveaux époux: qu'il leur formeroit un conseil d'administration pendant leur mino-

Ann. 1540.

Ann. 1540.

rité, qui régiroit en leur nom, mais ne rendroit compte qu'à lui; qu'enfin, il leur donneroit un état de maison à sa cour, jusqu'à ce qu'ils fussent en âge de gouverner par eux-mêmes. De Selve, en quittant l'empereur, alla visiter ses deux ministres de confiance, afin d'en tirer, s'il étoit possible, de plus amples éclaircissemens. Le Peloux & Granvelle, après l'avoir entendu, convinrent qu'une pareille offre avoit de quoi étonner; qu'eux-mêmes auroient eu de la peine à la regarder comme sincere, s'ils n'eussent remarqué depuis long-tems l'excessive tendresse de l'empereur pour sa fille: qu'ils vouloient bien lui confier qu'il l'aimoit de préférence à tout, & qu'il n'y avoit point de sacrifice qu'il ne fût capable de faire pour la rendre heureuse; que l'ambassadeur pouvoit donc en toute sûreté mander cette bonne nouvelle à sa cour, & l'assurer que pourvu qu'on profitât des dispositions où se trouvoit l'empereur, & qu'on eût l'attention d'écarter les minuties, les chicannes, & une défiance toujours offensante lorsqu'elle est poussée à l'excès, cette grande affaire seroit promptement terminée.

Sans se laisser éblouir par ces lueurs, de Selve rendit au roi un compte précis & fidèle de ce qu'il avoit entendu; ensuite établissant l'état de la question, il entreprit de la discuter à charge & à décharge, afin, disoit-il, de mettre le conseil à portée de prononcer sur l'affaire la plus importante qui se fût présentée depuis long-tems; d'un côté, il s'agissoit d'acquérir, sans aucuns frais, dix-sept provinces, & des droits certains à toute la monarchie d'Espagne, si le fils unique de l'empereur venoit à mourir sans postérité, de l'autre, de perdre tout espoir de recouvrer jamais ni les Pays-Bas ni le duché de Milan, & de replonger le royaume dans une guerre difficile; car il n'étoit presque pas douteux que l'empereur regarderoit un refus absolu comme un affront, & que le roi de son côté auroit de la peine à se contenir, s'il venoit à se persuader qu'il avoit été joué: ils commenceroient donc par s'observer, & ne tarderoient pas à en venir à une rupture ouverte. Sous ce premier aspect, il paroissoit qu'on devoit accepter, & ne pas s'ex-

poſer au reproche qu'on feroit éternellement à la mémoire de Louis XI, pour avoir laiſſé échapper une occaſion toute pareille d'acquérir ces mêmes provinces. Ann. 1540.

Mais les offres de l'empereur étoient-elles ſincères? Et après tant de paroles données, & toujours rétractées, par rapport au duché de Milan, à quoi ne devoit-on pas s'attendre dans cette nouvelle négociation? Peut-être ne vouloit-il que gagner du tems? peut-être étoit-ce une ruſe pour ſe faire donner en ôtage le duc d'Orléans, qui lui répondroit de la patience & de l'inaction de la France, pendant qu'il exécuteroit ſes vaſtes projets? Il exigeoit que le roi ſe déſiſtât de ſes droits ſur le Milanès, & reſtituât ſur-le-champ la Savoie & le Piémont; & cependant il ſe bornoit à faire prêter au duc d'Orléans un ſtérile hommage par les villes des Pays-Bas, il y formoit un conſeil d'adminiſtration qui ne dépendroit que de lui; il conſervoit par conſéquent un moyen infaillible d'anéantir tous ſes engagemens, lorſqu'il le jugeroit à propos. C'étoit à titre de dot que l'infante d'Eſpagne apportoit à ſon mari la ſouveraineté des Pays-Bas. Qu'arriveroit-il ſi la princeſſe venoit à mourir ſans enfans, ou même avant que le mariage fût conſommé? N'étoit-il pas clair que le prince ſe trouveroit dépouillé, mépriſé & renvoyé? Qu'arrivoit-il encore ſi par un malheur qu'il eſt toujours bon de prévoir, alors même qu'on ſe flatte qu'il n'arrivera pas, le dauphin qui n'avoit point encore d'enfans venoit à mourir, tandis que ſon frère réſideroit en Eſpagne? Oſeroit-on aſſurer que l'empereur ne ſe prévaudroit point de cette funeſte conjonćture?

En ſuppoſant, ou que l'empereur agît de bonne-foi, ou qu'on trouvât des moyens ſûrs de parer à tous ces inconvéniens, & même de l'envelopper dans ſes propres filets, il reſteroit encore à examiner s'il étoit avantageux à la France d'avoir un prince du ſang preſque auſſi puiſſant que le monarque. Pour réſoudre la queſtion, il ſuffiſoit de ſe rappeller les maux qu'avoit cauſés au royaume la redoutable maiſon de Bourgogne, & ce qu'il en avoit coûté pour l'abbatre. Enfin, l'ambaſſadeur obſervoit, que bien

Ann. 1540.

que l'empereur ne ſpécifiât point encore quel prix il mettoit à la ceſſion apparente des Pays-Bas, on pouvoit croire qu'il ne s'oublioit pas. Il y avoit tout lieu de préſumer qu'il méditoit la conquête de l'Italie entiére, dont il poſſédoit déja la meilleure partie, & que ſous prétexte d'exterminer les hérétiques, il ſe propoſoit de réduire l'Allemagne en une monarchie abſolue : s'il rempliſſoit ces deux projets ſans que le roi s'y oppoſât, la France ſe trouvât-elle accrue de toutes les provinces des Pays-Bas, devenoit reſpectivement plus foible qu'elle ne l'avoit jamais été, puiſqu'elle ceſſeroit de tenir la balance dans le ſyſtême politique de l'Europe.

Intrigues & factions à la cour.

Brantome. Belcarius. Manuſc. de Fontanieu.

Tandis que de Selve épuiſoit la ſagacité de ſon génie, à ſonder tous les replis de la politique de Charles-Quint, & prêtoit à ſes offres un grand nombre de motifs auxquels il ne ſongea peut-être jamais, il laiſſoit échapper, ou bien il évitoit d'indiquer le plus apparent & vraiſemblablement le ſeul véritable. L'ambition & l'intrigue partageoient la cour en deux factions. La ducheſſe d'Etampes, maitreſſe du roi, haïſſoit Diane de Poitiers, veuve de Brezé, grand ſénéchal de Normandie, & alors maitreſſe du dauphin. Diane, ſupérieure à la ducheſſe par la naiſſance, & au moins ſon égale par la beauté, quoiqu'un peu plus âgée, affectoit, à l'égard de cette orgueilleuſe favorite, une indifférence plus offençante que la haîne, & attendoit le moment où, dépoſitaire, pour ainſi dire, de l'autorité ſuprême, par l'aſcendant qu'elle ſe flattoit de conſerver ſur l'eſprit de ſon amant, elle donneroit une libre carrière à ſon reſſentiment. Autant cette perſpective la flattoit agréablement, autant elle effrayoit la ducheſſe, qui, ſongeant dès-lors à ſe ménager un protecteur, travailloit de tout ſon pouvoir à élever ſi haut la fortune du duc d'Orléans, ſecond fils de France, qu'il ne dépendît que le moins qu'il ſeroit poſſible de ſon aîné. Le roi, ſans peut-être s'en douter, céda aux inſinuations de la ducheſſe. Les marques de prédilection qu'il donnoit au duc d'Orléans, exciterent la jalouſie du dauphin, engendrerent de la défiance, de l'aigreur; & enfin, une antipathie déclarée, qui, ſe communiquant de

proche en proche, d'abord aux gentilshommes de leur maison, ensuite aux courtisans, gagna jusqu'aux ministres qui formoient le conseil d'état : l'amiral étoit chef du parti du duc d'Orléans; le connétable, de celui du dauphin. L'empereur, qui, pendant son séjour en France, avoit eu la facilité d'observer ces semences de troubles, les recueillit avidement, & cherchoit les moyens les plus propres à les fomenter & à les accroître. En paroissant céder au duc d'Orléans une souveraineté limitrophe de la France, où tous les mécontens & les brouillons seroient assurés de trouver un asyle & des récompenses, il enhardissoit les fauteurs & les partisans de ce jeune ambitieux à tout oser. A la vérité, il reconnoissoit mal les services du connétable Montmorenci; mais il acquéroit un parti puissant dans la maison & jusques dans le conseil du roi son rival. Ann. 1540.

Cette ruse politique n'eut pas d'abord tout le succès qu'il en espéroit : le conseil n'apperçut dans cette variation de l'empereur qu'un manquement de parole : on chargea l'ambassadeur d'insister uniquement sur les premiers engagemens; & le roi, qui s'étoit avancé jusques sur la frontiere pour se rendre plus promptement au lieu de la conférence, honteux de s'être donné en spectacle, reprit la route de Compiegne.

L'empereur parut consterné en apprenant ce départ. Qu'avoit donc sa proposition de si offensant pour être rejettée avec tant de mépris? & que diroit l'Europe entiere en voyant qu'une négociation dont elle attendoit son repos, avoit été rompue au moment où elle étoit à peine entamée? Qui ne s'imagineroit qu'il formoit des demandes odieuses & absurdes? Cependant, si l'on y prenoit bien garde, il ne demandoit rien pour lui : il achetoit par le sacrifice de son patrimoine, la paix générale & l'alliance du roi. Ne s'étoit-il pas toujours réservé le choix ou de sa nièce, ou de sa fille, lorsqu'il avoit été question du mariage du duc d'Orléans? Et puisqu'il ne pouvoit disposer de la premiere, la seconde étoit-elle un parti à dédaigner? & quant à la dot, les dix-sept provinces des Pays-Bas, sous quelque aspect qu'on les envisageât, n'étoient-elles pas un ample

Ann. 1540.

dédommagement du Milanès ? Elles étoient inconteſtablement & plus étendues & plus riches. Si la France riſquoit de perdre par la mort prématurée de l'infante, ne riſquoit-elle pas auſſi de gagner infiniment davantage, ſi le prince des Aſturies venoit à mourir ſans laiſſer de poſtérité ? Quand l'archiduc Philippe ſon pere, épouſa Jeanne d'Arragon, il couroit riſque de n'avoir qu'une ſomme très-modique qui conſtituoit la dot de cette princeſſe, puiſqu'elle ſe trouvoit précédée dans l'ordre de la ſucceſſion par un frere & deux ſœurs : c'eſt cependant ce mariage qui avoit fait entrer dans la maiſon d'Autriche toutes les couronnes d'Eſpagne. Par quel privilége la France ſeule vouloit-elle toujours gagner ſans courir aucun riſque ? D'ailleurs les inconvéniens qui l'effrayoient, étoient-ils réels, étoient-ils ſans remède ? La choſe valoit bien la peine d'être approfondie.

Infidélité de l'empereur.

Ribier, Sleidan. Brantome. Du Tillet.

Soit qu'on ſe perſuadât que l'empereur parloit ſincérement, ſoit plutôt que le parti du duc d'Orléans commençât à prendre le deſſus, le roi ſe rapprocha de la frontiere & envoya une nouvelle inſtruction à l'évêque de Lavaur ; mais l'empereur, qui ſe vit recherché, ne montra plus le même déſintéreſſement qu'il avoit affiché juſqu'alors : il forma des demandes qu'il s'attendoit à voir réjettées ; entr'autres, le mariage de Philippe ſon fils, avec l'héritiere du royaume de Navarre, mariage qui non-ſeulement auroit légitimé l'uſurpation de Ferdinand le Catholique, mais porté à l'Eſpagne la province de Béarn & une partie de la Gaſcogne. Dans le tems qu'il amuſoit l'ambaſſadeur François, il traitoit ſérieuſement avec les miniſtres du roi d'Angleterre & des princes proteſtans qu'il avoit attirés des Pays-Bas & qu'il combloit de careſſes. Il ſe ſervit, dit-on, pour les brouiller irrévocablement avec la France, de quelques confidences que le roi ou ſon premier miniſtre lui avoient faites pendant ſon ſéjour à Paris, dans ces inſtans de gaieté où le cœur ſe déploie en liberté, en croyant parler à un ami. Quoi qu'il en ſoit, & le roi d'Angleterre & les princes de la ligue de Smalkalde rompirent, dès cet inſtant,

tout commerce avec la France. Le légat Farneze, neveu du pape, & envoyé, comme nous l'avons dit, pour assister à la conférence qui devoit unir par des liens indissolubles les trois grands Souverains de l'Europe, & réunir leurs efforts contre les ennemis de l'Eglise, voyant avec douleur que les affaires prenoient une marche directement contraire, osa hasarder quelques représentations; mais elles furent si mal reçues, que craignant d'être arrêté, il s'évada secrettement des Pays-Bas. Le cardinal Marcel Cervin, qui resta chargé des affaires, & le nouveau nonce qui vint le remplacer, se conduisirent avec une extrême circonspection; car, bien que le pape, en apprenant par l'ambassadeur de France à Rome, ce qui se passoit dans les Pays-Bas, se fût échappé jusqu'à déclarer qu'il regardoit l'empereur comme une *peste publique* & un *homme abominable*, cependant, comme il n'ignoroit pas qu'il dépendoit, dans ce moment, de ce prince de soustraire entierement l'Allemagne à l'Eglise Romaine, il enjoignit à ses agens d'éviter, sur toutes choses, de l'irriter & de souffrir patiemment les maux qu'ils ne pourroient empêcher. Ann. 1540.

Le roi lui-même fut forcé de dissimuler; car réfléchissant, d'un côté, que la négociation étoit aussi peu avancée que le premier jour, & de l'autre, qu'il étoit alors bien moins en état que l'empereur de recommencer la guerre, il étouffa son dépit & fit déclarer à ce prince, qu'ayant été assez heureux pour trouver une occasion de l'obliger, il s'y étoit porté sans intérêt & sans aucun retour sur lui-même: que toutes les fois qu'il s'en présenteroit de pareilles, il les saisiroit avec le même empressement: qu'il étoit content de ce qu'il possédoit & fermement résolu d'observer, de son côté, la trève de dix ans. L'empereur, au contraire, paroissoit désolé de ne pouvoir faire goûter ses offres, & ne se consoloit, disoit-il, que par l'espérance qu'on y reviendroit, lorsque de nouvelles réflexions en auroient mieux montré le prix: & comme il importoit que l'Europe demeurât persuadée que cette discussion n'avoit rien changé à leurs dispositions pacifiques, il prioit

Ann. 1540.

le roi de le faire accompagner à la diète de l'Empire par des miniſtres plénipotentiaires qui en fiſſent publiquement la déclaration. Il fallut pouſſer la complaiſance juſques-là; mais perſonne ne fut la dupe de ces démonſtrations extérieures : en voyant les ſoins qu'ils ſe donnoient l'un & l'autre pour acquérir des alliés, on ne douta point que la guerre ne dût bientôt recommencer.

Mariage de Jeanne d'Albret avec le duc de Cleves.

Ibidem.

Il n'y avoit plus en Allemagne qu'un ſeul prince dont la France pût encore ſe promettre l'alliance : c'étoit Guillaume de la Mark, duc de Cleves & de Juliers : il devoit, ainſi que nous l'avons rapporté, à la modération & aux bons offices du roi l'acquiſition importante des provinces de Gueldres & de Zutphen qui lui étoient diſputées par l'empereur. Tout foible qu'il étoit, la France ne dédaigna pas de faire les premieres avances, parce que ſi la guerre venoit à ſe déclarer, il étoit également à portée ou de fondre, du côté de l'Allemagne, ſur les Pays-Bas, ou de faire paſſer dans le royaume tous les lanſquenets dont on auroit beſoin; mais convaincu qu'on ne le recherchoit que parce qu'il ſeroit le premier expoſé aux coups, & que ſes Etats deviendroient un avant-mur qui couvriroit la France, il mit à ſon alliance une condition qui auroit dû en dégoûter. Car voulant s'aſſurer par un gage certain, qu'après l'avoir engagé dans une entrepriſe qui ſurpaſſoit infiniment ſes forces, on ne l'abandonneroit point, il exigea qu'on lui fît épouſer ſur-le-champ une princeſſe du ſang, dont la dot lui tînt lieu de ce qu'il pourroit perdre en Allemagne. Il n'y en avoit alors que deux ſur qui l'on pût jetter les yeux, la derniere fille du roi qui étoit encore enfant, & ſa nièce, fille unique de Marguerite ſa ſœur, & de Henri d'Albret, roi de Navarre, laquelle même n'étoit pas nubile; car elle n'avoit alors qu'onze ans accomplis. C'eſt ſur elle qu'on s'arrêta, malgré les juſtes réclamations du pere & de la mere qui ſe plaignoient amérement qu'on leur enlevât le gage précieux de leur union, la plus riche héritiere de l'Europe, pour la confiner dans une cour obſcure d'Allemagne où elle vivroit ſans appui & ſans aucune communication

nication avec ses fidèles sujets. Les écrivains, qui ont recherché les raisons qui purent porter François I à un procédé si dur envers une sœur dont il étoit tendrement aimé, & envers un beau-frere dont il n'avoit jamais eu à se plaindre, rapportent que l'empereur desirant ardemment de faire épouser à son fils l'héritiere du royaume de Navarre, & n'espérant plus de vaincre sur cet article la répugnance de François I, s'étoit adressé secrettement au pere & à la mere, qui, soit qu'ils préférassent à l'intérêt du royaume l'élévation de leur fille, soit qu'ils espérassent de tirer pour eux-mêmes un parti avantageux de cette négociation, avoient paru goûter cette ouverture : que ce commerce clandestin fut découvert par Grammont, archevêque de Bordeaux & lieutenant-général de Guyenne, qui parvint à intercepter les lettres & les fit parvenir au connétable de Montmorenci : que le roi, à l'instigation du connétable, avoit ôté la jeune princesse à ses parens, & que trouvant une occasion de l'établir, sinon avantageusement pour elle, au moins d'une maniere qui ne préjudicioit point au royaume, il ne voulut écouter aucunes représentations. Le duc de Cleves vint en France, & usant de toute l'autorité du roi, il épousa solennellement la jeune princesse contre le gré du pere & de la mere qui protesterent contre la violence. La seule grace qu'on leur accorda, fut qu'attendu le bas âge de la princesse, le mariage ne seroit pas consommé. Le mari entra dans la couche nuptiale, mais en présence de témoins qui ne lui auroient pas permis d'user de ses droits. Après cette vaine cérémonie, il retourna seul en Allemagne pour se préparer à la guerre dont il étoit menacé de la part de l'empereur.

Ann. 1540.

Ann. 1541.

Assassinat de Rincon & de Frégose, ambassadeurs du roi.

Du Bellai. Belcarius. Ferron. Paul Jove. Ribier.

Il restoit à s'assurer de l'alliance de l'empereur des Turcs qu'on se reprochoit d'avoir trop négligée; car, quoiqu'on n'eût point cessé d'entretenir un ministre à Constantinople, on avoit presque cessé d'avoir des relations avec cette cour depuis la trève de Nice & l'entrevue d'Aigues-Mortes. Charles-Quint profitoit de ce silence pour accréditer le bruit d'une croisade générale contre

Ann. 1541. l'ennemi commun de la chrétienté, à laquelle le roi de France avoit promis de se joindre. Le passage de l'empereur par la France, un grand nombre de dépêches de ce même empereur, datées de Paris & portées par des couriers François dans différentes contrées de l'Europe, d'où elles étoient passées à Constantinople, accréditerent tellement ces bruits, que le ministre du roi fut plusieurs fois en danger de perdre la vie & n'osoit plus se montrer dans les rues. La seule chose qui lui conserva un reste de crédit, c'est qu'en même-tems que l'empereur affectoit de se louer, dans les termes les plus emphatiques, des dispositions du roi de France à son égard, & parloit de la croisade comme d'une entreprise certaine & arrêtée, il sollicitoit, soit en son nom, soit au nom de Ferdinand son frere, l'alliance de la Porte aux conditions les plus humiliantes; ce qui impliquoit une contradiction trop manifeste. Cependant on sentit qu'il n'y avoit pas de tems à perdre; en conséquence, le roi fit partir sans délai Rincon & Frégose avec le titre d'ambassadeurs, le premier, pour Constantinople où il avoit déja été employé; le second, pour résider à Venise d'où il feroit parvenir les dépêches de Paris à Constantinople en même temps qu'il observeroit les mouvemens de l'Italie & tâcheroit d'y nouer des intelligences. L'empereur averti du départ des deux ambassadeurs & de la route qu'ils devoient prendre, envoya ordre au marquis de Guast, gouverneur du Milanès, de s'en défaire le plus secrettement qu'il feroit possible, & de lui faire parvenir leurs instructions dont il comptoit tirer un grand parti auprès du corps Germanique. Rincon & Frégose se rendirent à Turin d'où ils devoient traverser le Milanès à la faveur de la trève qui subsistoit toujours entre l'empereur & le roi. En vain Guillaume du Bellai, gouverneur de Piémont, voulut les engager à prendre une route détournée, parce que ses espions lui donnoient avis des mesures que prenoit le marquis de Guast pour garder les passages: tout ce qu'il put obtenir, fut qu'ils lui confiassent leurs instructions qu'il s'engageoit de leur faire parvenir à Venise, dès qu'il sauroit leur arrivée.

Quant à leurs perſonnes, raſſurés ſur leur qualité d'hommes publics, ils crurent n'avoir rien à redouter & s'embarquerent ſur le Pô. Ils navigeoient depuis deux jours, lorſqu'ils ſe virent ſubitement aſſaillis par deux barques remplies d'hommes armés qui fondirent ſur eux l'épée à la main, les maſſacrerent avec tout ce qui formoit leur cortege, chargerent de chaînes les bateliers & les confinerent dans un cachot obſcur. Fruſtré du fruit de ſon crime, puiſqu'il ne trouva point les inſtructions qu'il cherchoit, le marquis ſe flatta du-moins d'avoir ſi bien pris ſes meſures, qu'on ne pourroit jamais dévoiler ce myſtere. Mais du Bellai, qui lorſqu'il s'agiſſoit du ſervice de l'Etat, ne ménageoit point la dépenſe, parvint non-ſeulement à bien conſtater le délit, mais à retirer du cachot les bateliers, témoins oculaires, & même quelques-uns des agens du marquis qui ſe plaignoient de n'avoir pas été ſuffiſamment récompenſés. Il ne manqua pas de communiquer au roi ſes découvertes; & afin que les affaires de France à Conſtantinople ſouffriſſent le moins qu'il ſeroit poſſible de cet accident, il remplaça Rincon par le capitaine Polin dont il ſera ſouvent mention dans la ſuite. Polin étoit originaire du bourg de la Garde, en Languedoc, & né ſi pauvre, qu'un ſimple caporal, qui lui trouva une phyſionomie heureuſe, ne craignit point de le demander au pere & à la mere pour l'attacher en qualité de goujat au ſervice de la compagnie. La demande fut rejettée; mais le jeune Polin ſe dérobant de la maiſon paternelle, ſuivit de près ſon guide, le ſervit deux ans, parvint ſucceſſivement au grade de ſoldat, d'enſeigne, de lieutenant & de capitaine, toujours ſupérieur, par ſon activité & ſon intelligence, aux emplois qu'on lui conféroit. La commiſſion dont l'honora du Bellai, développa en lui les talens les plus rares pour les négociations; mais comme cette carriere, toute glorieuſe qu'elle étoit, ne convenoit ni à ſa fortune ni à ſes goûts, il l'abandonna pour s'attacher au ſervice de mer. Il devint bientôt, ſous le nom de *baron de la Garde*, Général des galeres de France. Malgré quelques diſgraces paſſageres

Ann. 1541.

Ann. 1541.

& des profits immenſes, il ſe maintint dans ce poſte envié juſqu'à l'âge de plus de quatre-vingt ans, & mourut preſque auſſi pauvre qu'il étoit né.

L'empereur tenoit la diète de Ratisbone où, pour achever de ſe concilier les proteſtans, il leur accordoit ce fameux *interim* qui cauſa tant de chagrin à l'Eglife Romaine, lorſque le roi lui envoya demander raiſon de l'injure qui venoit de lui être faite dans la perſonne de ſes deux ambaſſadeurs, empriſonnés ou maſſacrés en traverſant le Milanès. L'empereur paroiſſant pénétré de douleur & d'indignation, promit de faire les recherches les plus exactes & de punir de la maniere la plus exemplaire les brigands qui avoient commis ce crime, s'il parvenoit, comme il y avoit lieu de l'eſpérer, à découvrir le lieu de leur retraite. François, de ſon côté, évita pour lors d'entrer en explication, parce que l'état de ſes finances ne lui permettoit pas encore de recommencer la guerre.

Recherches ſur ceux qui s'étoient enrichis aux dépens de l'Etat.

Brantome. Ferron. Manuſc. de Fontanieu.

Comme on avoit compté ſur la trève de dix ans, on avoit négligé de remplir les coffres du Louvre : preſque tout l'argent qu'on avoit épargné ſur la dépenſe courante, avoit été employé ou à retirer des domaines engagés, ou à ſatisfaire le goût du roi pour les bâtimens. Dans la poſition où l'on ſe trouvoit, il falloit des ſecours extraordinaires & prompts. On réſolut de rechercher la conduite & d'examiner les comptes de tous ceux qui avoient eu quelque maniement des deniers publics : les financiers furent arrêtés & condamnés pour la plupart à des amendes conſidérables. Cette redoutable inquiſition ne ſe borna point à eux, comme cela s'étoit toujours pratiqué : le roi, que la maladie avoit rendu chagrin & difficile, voulut l'étendre ſur les têtes les plus conſidérables de l'Etat, ſans en excepter ceux de ſes favoris dont la fortune pouvoit paroître exceſſive ou mal acquiſe. Une converſation qu'il avoit eue autrefois avec André de Vivonne, ſénéchal de Poitou, avoit fait une profonde impreſſion ſur ſon eſprit. Comme il ſe plaignoit en préſence de cet homme véridique, de n'avoir pas été auſſi-bien ſecondé qu'il auroit dû l'être, à la bataille de Pavie,

par une partie de sa noblesse, » sire, lui avoit-il répondu, Ann. 1541.
» vous ne devez pas en être surpris, puisque vous aviez
» réservé vos faveurs à trois ou quatre hommes, dont la
» fortune étoit une insulte pour tout le reste de votre no-
» blesse; car à quel propos Brion a-t-il reçu tant de bien-
» faits de vous, que de sa seule fauconnerie il a soixante
» chevaux en son écurie? lui qui n'est que gentilhomme
» comme un autre, & encore cadet de sa maison, & que
» j'ai vu n'ayant pour tout son train que six ou sept che-
» vaux «. Ce discours qui, suivant la remarque de Brantome, ne l'avoit pas corrigé d'abord, lui revint à la mémoire; & dans le besoin où il étoit d'argent, il desira d'approfondir la source de toutes les grandes fortunes. Quelques ennemis du grand-écuyer Galiot de Genouillac lui rapporterent qu'il avoit fait bâtir le superbe château d'Assier, dans le Querci: qu'il l'avoit orné avec une magnificence inconnue jusqu'alors, de meubles de soie, de draps d'or & d'argent, & qu'il y avoit beaucoup d'apparence que ces richesses provenoient des larcins ou gains illicites qu'il avoit faits, & comme grand-écuyer & comme grand-maître de l'artillerie. Le roi lui demanda des éclaircissemens: » Il est bien certain, sire, répondit Ga-
» liot, & il faut que je le confesse, que quand je vins à
» votre service à la charge des grands Etats que vous m'a-
» vez donnés, je n'étois nullement riche; mais par votre
» moyen & grace, je me suis fait tel que je suis, & c'est
» vous qui m'avez élevé par la faveur que vous m'avez por-
» tée. J'ai épousé deux femmes fort riches, dont l'une de la
» maison d'Archiac; le reste est venu de mes gages &
» profits dans les Etats que vous m'avez donnés. Bref,
» c'est vous qui m'avez fait tel que je suis; c'est vous qui
» m'avez donné les biens que je tiens; vous me les avez
» donnés librement; aussi librement vous me les pouvez
» ôter, & je suis prêt à vous les rendre. Pour quant à aucun
» larcin que je vous aie fait, faites-moi trancher la tête, si
» je vous en ai fait aucun «. Ces paroles, ajoute Brantome, attendrirent si fort le cœur du roi, qu'il lui dit: » Mon
» bon-homme, oui, vous dites vrai de tout ce que vous

Ann. 1541.

» avez dit : aussi ne vous veux-je ni reprocher ni ôter » ce que je vous ai donné : vous me le redonnez, & » moi, je vous le rends de bon cœur. Aimez-moi, & » servez bien, comme vous avez fait; & je vous serai » toujours bon roi «.

Procès de l'amiral Chabot.

Pasquier. Brantome. Addit. aux Mém. de Castelnau. Procès du chancel. Poyet.

Philippe Chabot, comte de Charni & de Buzançois, dont le faste avoit offensé les yeux de la noblesse dès le tems où il n'étoit encore que Brion, ne se comporta pas avec la même adresse, quoiqu'il dût encore mieux connoître le caractère du monarque : au lieu de parler le langage du dévouement & de la reconnoissance, il s'offensa des soupçons du roi, répondit avec aigreur qu'il n'avoit rien à redouter, & qu'on lui feroit plaisir de le mettre à portée de justifier sa conduite dans les tribunaux. Peut-être au reste cette fierté, assez pardonnable à un gentilhomme qui croyoit son honneur blessé, ne lui auroit-elle point nui dans l'esprit du roi, s'il n'eût eu des ennemis puissans intéressés à le perdre. Il étoit alors le seul gentilhomme françois qui n'eût point fléchi sous le crédit énorme de Montmorenci : élevés l'un & l'autre auprès du roi, promus presque en même-tems aux premieres dignités, ils avoient gardé l'un vis-à-vis de l'autre un ton d'égalité qui se contracte ordinairement dans une éducation commune : tandis que le chancelier & des cardinaux donnoient au connétable le titre de *monseigneur*, l'amiral ne l'appeloit que son *bon compagnon & son frere*. Heureux si, en conservant ces noms, ils n'eussent jamais oublié les sentimens qu'ils devoient leur rappeller ; mais devenus chefs des deux factions qui partageoient la cour, ils avoient commencé par se craindre & ils finirent par se détester. L'amiral s'étoit allié à la duchesse d'Etampes, & favorisoit le duc d'Orléans; Montmorenci s'étoit allié avec Diane de Poitiers, & portoit les intérêts du Dauphin, qui étoient visiblement ceux du royaume. Ne pouvant toutefois se dissimuler à lui-même les fautes énormes qu'il venoit de commettre contre la politique, & craignant que ses ennemis ne s'en prévalussent pour le supplanter, il saisit avidemment

l'occasion de perdre l'amiral, le seul homme à la cour qui lui fît ombrage. Après avoir insinué malicieusement que Chabot n'auroit point répondu avec tant d'aigreur à une question toute simple, s'il s'étoit senti aussi innocent qu'il vouloit le paroître, il promit de mettre bientôt le roi à portée de s'assurer par-lui-même de ce qui en étoit, & peu de tems après il lui présenta des cahiers d'informations & de dépositions qu'il avoit recueillies, tant en Bourgogne que dans différens ports de mer. Le chancelier auquel le roi avoit remis ces cahiers, assura qu'il y avoit compté jusqu'à vingt-cinq délits qui tous méritoient la mort. On constitua l'amiral prisonnier au château de Melun; on lui choisit des juges parmi les maîtres des requêtes & les magistrats des différens parlemens du royaume, & l'on se crut si assuré de sa condamnation, que le connétable, son délateur, ne rougit pas de solliciter & de se faire expédier des lettres sans date, qui lui assuroient une partie de la confiscation. Le chancelier Poyet, qui avoit examiné la procédure, qui en avoit dit son sentiment, qui avoit nommé les juges, auroit dû s'exclure; mais ce viel ambitieux, qui, à l'âge de soixante-dix ans, venoit de se faire ordonner prêtre, & qui attendoit de la protection de Montmorenci un archevêché & le cardinalat, non-seulement se réserva la place de président de la commission, mais employa la bassesse & l'intrigue pour n'être pas récusé. Il avertissoit, ou faisoit avertir en confidence la duchesse d'Etampes que cette affaire si sérieuse, en apparence, n'étoit au fond qu'une tracasserie telle qu'il s'en élevoit journellement entre les meilleurs amis : que loin de porter aucun préjudice à l'amiral, elle tourneroit à son avantage, puisqu'elle mettroit au grand jour sa fidélité & son innocence : qu'il avoit vu les divers chefs d'accusation qui rouloient sur de si grandes minuties, ou sur des bruits si destitués de vraisemblance, que pourvu qu'on eût de la confiance en lui, il dévoileroit bientôt l'imposture, & confondroit les calomniateurs. Parvenu, malgré son dévouement pour le connétable, à se faire regarder

Ann. 1541.

Ann. 1541.

comme le protecteur secret de l'amiral, il disoit aux commissaires que ce n'étoit qu'après une mûre délibération que le roi s'étoit déterminé à abandonner l'amiral à la sévérité des loix; qu'il vouloit montrer par cet exemple qu'il préféroit l'Etat à ses favoris : qu'au reste il attendoit de leurs lumieres & de leur probité une justice rigoureuse & impartiale, & qu'ils devoient être assurés que leur sentence seroit mise à exécution. Chabot étoit amiral & gouverneur de Bourgogne, comme amiral, il avoit, de sa propre autorité, haussé les droits qui se percevoient à son profit sur la pêche du hareng; comme gouverneur de Bourgogne, il avoit exigé à la rigueur, & s'étoit approprié certains autres droits réservés dans les provinces frontieres pour l'entretien & les fortifications des villes de guerre. C'est à ces deux chefs que se réduisoient en derniere analyse toutes les accusations intentées contre lui. Il répondoit sur le premier que les frais de l'amirauté étant devenus plus considérables depuis que la navigation avoit pris des accroissemens, il s'étoit cru suffisamment autorisé par sa charge à y pourvoir; que l'augmentation qu'on lui reprochoit étoit si peu onéreuse au public, que personne, jusqu'à ce jour, ne s'en étoit plaint; qu'au reste il n'avoit fait qu'user de ses droits, & que jamais on n'avoit disputé à ses prédécesseurs le privilége de rendre de semblables ordonnances : & par rapport au second, que les droits réservés pour l'entretien des places fortes étant à la disposition du gouverneur, étoient censées avoir rempli leur destination toutes les fois que les fortifications de ces places n'étoient point dégradées : qu'en comparant l'état actuel des places de la Bourgogne avec celui où elles se trouvoient lorsqu'il prit possession de ce gouvernement, on se convaincroit qu'il ne méritoit aucun reproche à cet égard : qu'au reste on ne pouvoit raisonnablement exiger, ni de lui, ni d'aucun de ses pareils, qu'ils justifiassent chaque article de recette & de dépense, puisque leur métier n'étoit pas de tenir des registres. Quoique ces réponses fussent plutôt une excuse qu'une justification, la plupart des commissaires pensoient

pensoient qu'on ne devoit pas punir à la rigueur des abus devenus si communs, qu'ils sembloient en quelque sorte autorisés par l'usage; mais on exigeoit d'eux un exemple de sévérité qui servit de leçon aux autres gouverneurs ou dépositaires de l'autorité. Ainsi malgré les sentimens de pitié dont ils ne pouvoient se défendre, ils le déclarèrent convaincu de concussions, d'exactions indues, de malversations, & autres entreprises sur l'autorité royale, & le condamnerent à quinze cens mille livres d'amende, à la privation de ses charges & offices, au bannissement & à la confiscation de ses biens. Cette sentence, toute rigoureuse qu'elle étoit, ne satisfaisoit pas le chancelier, parce qu'en effet elle ne répondoit point à la promesse qu'il avoit faite au roi. Ainsi, sous prétexte que c'étoit à lui, en qualité de président du tribunal, à y donner la derniere forme, il se la fit apporter le soir par le greffier; il ajouta de son chef aux concussions & malversations dont étoit convaincu l'amiral, les mots *infidélités & déloyautés;* à la privation des offices & au bannissement auxquels on le condamnoit, la clause *sans pouvoir jamais être rappellé pour quelque occasion ou mérite que ce fût*, & enfin à la confiscation, *la réunion au domaine de la couronne*, & la fit transcrire toute la nuit. Le lendemain les juges se rendirent dans l'appartement du chancelier, qui, avant que de leur donner audience, leur fit présenter par un maître des requêtes l'arrêt mis au net, afin qu'ils le signassent. Surpris d'y rencontrer les additions dont nous venons de parler, & ne sachant encore à qui les attribuer, ils s'en plaignirent avec chaleur, & refuserent leur signature : le chancelier, qui les écoutoit, sortit de sa chambre, rouge de colere, les accabla d'injures, & menaçant de dénoncer au roi les réfractaires, il les intimida au point qu'ils signerent aveuglement. Alors il se chargea de les présenter au roi, qui les reçut avec bonté, & leur déclara que bien qu'ils eussent usé de beaucoup d'indulgence, il étoit content de leur conduite. Cette rigueur ne se soutint pas long-tems contre les larmes de la duchesse d'Etampes : l'amiral obtint la

Ann. 1541.

permission de mettre sous les yeux des mêmes commissaires quelques pieces qui servoient à sa justification, & qui n'avoient point été produites pendant le cours de la procédure. Les commissaires, sans porter atteinte au premier jugement, déclarerent l'accusé exempt de crime de lèse-majesté, & d'infidélité au premier chef. Bientôt après le roi lui permit de venir à la cour. » Eh bien, » lui dit-il, vanterez-vous encore votre innocence? Sire, » répondit humblement l'amiral, j'ai trop appris que » nul n'est innocent devant son Dieu & devant son roi, » mais j'ai du moins cette consolation, que toute la ma- » lice de mes ennemis n'a pas pu me trouver coupable » d'aucune infidélité envers votre majesté «. Abbatu par ce revers, & ne conservant plus rien de sa premiere fierté, il sollicita & obtint des lettres de grace qui le déchargeoient de l'amende, & le rétablissoient dans ses emplois, mais au dépens de son honneur, puisqu'il paroissoit s'interdire à jamais tous les moyens de revenir contre le premier jugement. Le chancelier qui les dressa, non-seulement y inséra mot à mot le premier arrêt, mais il eut l'attention d'ajouter qu'il avoit *été porté au vu & su du roi, & muni de son approbation*, ce qui achevoit de le mettre à l'abri de toute révision.

Ann. 1541.

Disgrace du connétable Montmorenci.

Ibidem.
Mémoires de Ribier.
Mémoires de la Vielleville.

Le rétablissement de l'amiral fut un coup de foudre pour le connétable: sentant bien qu'après ce qui s'étoit passé il ne pouvoit plus se trouver assis à côté de lui dans le conseil, il prit le parti de se retirer à Chantilly, d'où il continua d'expédier les affaires de son département, attendant, pour reparoître à la cour, qu'il plût au roi de lui ménager une réconciliation, au moins apparente, avec son ennemi. Cette foiblesse, de la part d'un homme qui n'avoit jamais reculé, annonça clairement une disgrace prochaine, & délia toutes les langues que la crainte avoit jusqu'alors tenues captives. Le comte de Furstemberg crut devoir déférer au roi une dépêche directement contraire aux intérêts de la France, & dont il supposoit par cette raison que le monarque n'avoit point été instruit; mais sentant lui-même tout ce que le rôle de dé-

lateur a d'avilissant, il donna par le même courier avis au connétable de l'accusation, afin qu'il ne se tourmentât pas à en découvrir l'auteur. Montmorenci, qui se crut bravé, répondit par un cartel: *comte Guillaume de Furstemberg, j'ai reçu une lettre de toi ..... sur ce, & pour te faire réponse là-dessus, je vois bien que tu veux toujours de plus en plus faire connoître & mettre en évidence tes accoutumées folies & mensonges; mais afin que tu entende bien une autrefois ce que tu écris, je te dis que si toi ou autre de la chrétienté, (réservé ceux que je dois réserver) veut dire que telles lettres d'importance & de conséquence dont peut être celle-là que tu accuse, voire encore qu'elles fussent de moindre conséquence, aient été ou soient dépêchées sans que le roi les ait bien entendues, tu as faussement, lâchement & méchamment menti par la gorge, & pour corriger, si bon te semble, ce méchant & vicieux propos, je te renvoie le susdit article.* Ann. 1541.

Toutes les fautes politiques du connétable de Montmorenci procédoient d'une excessive crédulité & d'une fausse combinaison qu'il avoit faite des intérêts de l'empereur avec ceux de la France: le roi, qui n'avoit pas été moins crédule, & qui avoit goûté ce chimérique systême de pacification, ne pouvoit, sans se condamner lui-même, rien reprocher à son ministre. Il falloit, pour achever de le perdre, lui trouver des torts d'un autre genre, & c'est à quoi ses ennemis travaillerent. Malgré l'austérité de ses mœurs & la sorte de censure qu'il exerçoit contre tous les états, l'immensité de sa fortune étoit déja un fâcheux préjugé. En cherchant à l'approfondir, on s'assura que s'il respectoit les loix, au moins n'étoit-il pas bien délicat sur les moyens de s'enrichir. On avoit été étonné que Jean de Laval, seigneur de Châteaubrient, l'un des plus riches seigneurs du royaume, lui eût fait don de dix grandes terres, la plupart titrées & situées en Bretagne ou en Anjou. On ne concevoit pas quel motif avoit porté ce seigneur à frustrer ses héritiers d'une portion si considérable de sa succession. On ne tarda pas à découvrir que cette donation avoit été extorquée. Châ-

Ann. 1541.

teaubrient, gouverneur de Bretagne, avoit logé le roi pendant la fameuse tenue d'Etats où cette province fut irrévocablement unie à la couronne, & où l'on forma le projet de rendre la Vilaine navigable jusqu'a Rennes. Le roi assigna des fonds pour cette entreprise, & en confia, suivant l'usage, la perception & l'emploi au gouverneur. Celui-ci, ou négligea de les percevoir, ou se les appropria; le canal fut bientôt oublié. Dans le tems où le roi portoit une inquisition si sévere sur tous ceux qui s'étoient enrichis aux dépens de l'Etat, Montmorenci se chargea de la commission d'examiner les comptes du gouverneur de Bretagne. Muni de ce pouvoir, il commença par lui envoyer un de ses secrétaires chargé de l'effrayer & de l'amener adroitement à se racheter par un sacrifice qui, après tout, ne devoit pas beaucoup lui coûter, puisqu'il n'avoit point d'enfans. Châteaubrient avoit perdu sa femme, qui, par son crédit, auroit pu le tirer d'embarras; il étoit vieux, & craignoit les affaires. Il goûta le parti qu'on lui proposoit, d'intéresser son juge à la conservation de son bien, en l'instituant pour l'un de ses principaux héritiers. Le connétable ne tarda pas à se rendre en Bretagne, & loin de le chagriner sur son administration, il en rendit un compte si favorable, qu'il lui fit obtenir le collier de Saint-Michel.

Il étoit lui-même gouverneur de la province du Languedoc, & quoiqu'il n'en remplît pas les fonctions, il ne laissoit pas de toucher réguliérement les dons que la province étoit dans l'usage de lui assigner à chaque tenue d'Etats, comme au premier commissaire qui étoit censé y assister de la part du roi. On essaya apparemment de lui en faire un crime, il est au moins certain que ce fut dans ces circonstances que le roi rendit une ordonnance, par laquelle il étoit défendu, sous peine de désobéissance & d'être réputé criminel de lèse-majesté, à tous lieutenans-généraux & gouverneurs de province, de rien exiger des peuples, soit aux tenues d'Etats ou autrement, & aux gens des Etats de rien imposer pour cet objet: & afin qu'on ne pût douter qu'elle ne regardât principa-

lement Montmorenci, quoiqu'on ne prétendît pas sans doute donner à cette loi un effet rétroactif, elle fut adressée directement à la province de Languedoc. Ann. 1541.

Tandis que les ennemis du connétable sappoient les fondemens de sa fortune, une imprudence des seuls partisans qui lui restassent, acheva de la renverser. Le dauphin donnoit à dîner à ses gentilshommes; quelqu'un s'avisa de lui demander ce qu'il feroit lorsqu'il seroit roi? Il ne manqua pas de rappeller aussi-tôt le connétable, & il se mit à distribuer d'avance les grands offices à ceux qui se trouvoient présens, donnant à celui-ci un bâton de maréchal, à l'autre la charge de grand-maître, & ainsi de suite, sans songer à l'inquiétude & au chagrin qu'il alloit causer à ceux qui possédoient ces emplois, s'ils venoient à être instruits qu'il en avoit déja disposé. Il y avoit dans la chambre du festin un fou du roi, nommé Briandas, dont on ne se doutoit point, & qui ne perdoit pas un mot de ce qui se disoit: ce dangereux fou vint trouver le roi au moment où il se levoit de table, & lui dit: *Dieu te garde, François de Valois. Ouais, Briandas*, lui dit le monarque, *qui t'a donc appris cette leçon? Par le sang Dieu*, reprit le fou, *tu n'es plus roi, je viens de le voir; & toi, de Taix, tu n'es plus grand-maître de l'artillerie, c'est Brissac;* & toi, dit-il à un autre, *tu n'es plus premier chambellan, c'est Saint-André;* puis revenant au roi, *par la mordieu, tu verras bientôt M. le connétable qui te commandera à la baguette & t'apprendra à faire le sot; fuis-t'en: je renie Dieu, tu es mort.* Dans toute autre circonstance, le roi n'auroit donné à cette extravagance que le degré d'attention qu'elle méritoit: l'affoiblissement de sa santé & les intrigues qui agitoient la cour, le rendoient excessivement jaloux de son autorité: il fit prendre les armes aux archers de la garde & s'avança à leur tête pour surprendre les convives. Un messager secret étoit déja venu leur annoncer le danger; & ils s'étoient évadés par une porte de derriere. Entré dans la salle du festin &

Ann. 1541.

n'y trouvant plus aucun de ceux qu'il cherchoit, il déchargea sa colere sur les pages, les valets-de-chambre, les laquais, qu'on fit sauter à coups de hallebardes, par les fenêtres, renversa les tables, brisa les meubles & arracha les tapisseries. Le dauphin, après s'être absenté quelque tems de la cour, eut la permission de reparoître & obtint successivement le retour de tous ceux qui avoient eu part à sa disgrace, à la réserve du connétable : les fonctions qu'il remplissoit dans le ministere furent partagées entre le cardinal de Tournon & l'amiral Chabot.

Procès du chancelier Poyet.

Procès manuscrit.

Il ne manquoit plus au triomphe de ce dernier que de perdre le chancelier, ce vil esclave de la faveur, l'instrument plutôt que le complice de Montmorenci. Poyet ne s'étourdissoit point sur le danger de sa position : renfermé dans sa maison dont il n'osoit presque plus sortir, ne trouvant ni au dedans de lui-même, ni dans tout ce qui l'environnoit, aucune ressource, aucun réconfort; & vaincu avant que d'avoir été attaqué, il regardoit, les bras croisés, de quel côté fondroit l'orage : sa lâcheté fut son plus dangereux ennemi. Dans le tems de sa faveur, le roi lui avoit fait don des restes de la succession de madame Louise de Savoie, que Poyet lui avoit représentés comme un objet de huit à neuf mille livres, mais qu'il avoit eu l'adresse de porter à dix-neuf, en prolongeant de trois mois le terme de sa jouissance, & afin d'en dérober la connoissance aux examinateurs de la chambre des comptes, il n'avoit donné au receveur que des quittances informes & partielles. On arrêta Barguin, (ainsi se nommoit le receveur) & on le somma de produire ses comptes. Poyet connut que c'étoit à lui qu'on en vouloit : il fit un effort pour aller trouver le roi & solliciter l'élargissement du prisonnier; mais il ne put articuler quatre paroles de suite & versa un torrent de larmes. Le roi le jugeant dès-lors plus coupable encore qu'il ne l'étoit, le fit arrêter prisonnier à Argilli, & donna les sceaux à Montholon, avocat-général, qui s'étoit, comme Poyet, signalé dans la carriere du bar-

reau, mais qui joignoit à la connoiſſance des loix & au talent oratoire une grandeur d'ame & un déſintéreſſement qui l'ont fait ſurnommer l'*Ariſtide François*. Ann. 1541.

Si Poyet n'avoit eu à ſe reprocher que cette fraude, il en auroit été quitte pour une diſgrace à laquelle il étoit tout préparé; car on auroit eu honte d'intenter un procès criminel au premier magiſtrat du royaume ſur une pareille minutie; mais il ſavoit qu'il s'étoit fait un grand nombre d'ennemis : il s'attendoit à les voir fondre ſur lui de toutes parts, ayant à leur tête l'amiral qu'il avoit ſi cruellement offenſé. Comme les baſſeſſes ne lui coûtoient rien, il implora ſa miſéricorde & oſa même réclamer ſa protection pour un vieillard ſeptuagénaire & infirme qui ne méritoit plus d'exciter d'autres ſentimens que la pitié. L'amiral n'écouta que la vengeance, & l'on délivra un grand nombre de commiſſions pour informer dans différentes provinces & entendre les dépoſitions de témoins. Ces informations durerent trois ans entiers : dans cet intervalle, l'amiral mourut & fut remplacé par Claude d'Annebaud, maréchal de France & gouverneur de Piémont.

Le ſort de Poyet n'en devint pas meilleur. La veuve de Chabot & la ducheſſe d'Etampes, intéreſſées à venger ſa mémoire, pourſuivirent le procès avec acharnement & animerent tellement le roi, qu'oubliant ſa qualité de premier juge, il ſe rendit accuſateur & dépoſa lui-même devant les commiſſaires vingt-cinq griefs dont il certifioit la vérité & ſur leſquels il falloit l'en croire, puiſque ſon rang ne permettoit pas qu'on le confrontât avec l'accuſé. Le priſonnier avoit été transféré d'Argilli à la Baſtille, & de la Baſtille à la Conciergerie du palais. Il ſemble qu'on auroit dû laiſſer la conduite de cette procédure au parlement de Paris : cependant, ſous prétexte qu'il étoit chargé d'une multitude d'affaires courantes qu'on ne vouloit pas ſuſpendre, mais en effet, parce qu'on ſe défioit d'un grand nombre de magiſtrats, on prit le parti de former un tribunal ambigu qui n'étoit proprement ni une commiſſion, ni le parlement. On commença donc par préſenter à l'accuſé une liſte de tous les magiſtrats du royaume, en lui per-

Ann. 1541. mettant d'effacer les noms de tous ceux qui lui paroîtroient suspects, afin que le roi pût ensuite choisir ceux dont il entendoit se servir, & qui dès-lors ne pourroient plus être récusés. Poyet craignant avec raison de se faire autant d'ennemis qu'il effaceroit de noms, rejetta la proposition, se réservant toutefois la liberté de récuser, lorsqu'il en seroit tems, ceux dont il pourroit prouver la partialité, & il n'usa pas même de ce droit, ainsi que nous le verrons bientôt. Le roi choisit vingt conseillers du parlement de Paris, cinq du grand-conseil, & deux de chacun des autres parlemens du royaume. Il conféra, de sa pleine puissance, à ce tribunal la même autorité qu'auroit eue le parlement de Paris, *auquel, en qualité de cour des pairs, appartient la connoissance des grandes affaires*, & dérogea, en tant que besoin seroit, à l'édit qu'il avoit précédemment rendu pour soustraire le chancelier de France à la jurisdiction de tous les tribunaux. On nomma pour remplir conjointement les fonctions de procureur-général, Raimond, premier président du parlement de Normandie & créature de la duchesse d'Etampes; & Bourgeois, président des requêtes du parlement de Bourgogne & pensionnaire de l'amiral Chabot : on leur associa, mais seulement pour la forme, Martineau, substitut du procureur-général de Paris, lequel refusa long-tems, & ne consentit que par pure obéissance, de communiquer avec eux. André Guillart, président des requêtes, fut quelque tems à la tête de la commission; mais comme ses lumieres & sa fermeté embarrassoient les procureurs-généraux, on lui substitua Antoine Minard, président des requêtes, proche parent du secrétaire Bayart, qui avoit obtenu d'avance des lettres de don d'une portion considérable des biens de l'accusé. Le malheureux Poyet n'ignoroit aucune de ces particularités : n'osant cependant récuser ouvertement des hommes qui lui étoient suspects à si juste titre, il tâchoit de les mettre dans le cas de se récuser eux-mêmes. En répondant aux griefs contenus dans les requisitoires des deux procureurs-généraux, il paroissoit quelquefois les désigner par les titres odieux de ses *délateurs*, de *calomniateurs*, de *ministres des vengeances*

geances d'une grande dame. Lorſqu'ils crurent ne pouvoir plus s'y méprendre, ils voulurent avoir avec lui une explication en préſence des juges. Raimond, qui portoit la parole, expoſa ſommairement les raiſons qui avoient forcé le roi à s'aſſurer du chancelier & à commettre divers magiſtrats pour recevoir & vérifier les différentes dépoſitions qui arrivoient en foule de preſque toutes les provinces du royaume. Il dit qu'ayant été du nombre de ces commiſſaires, il avoit long-tems refuſé la commiſſion de procureur-général qu'il exerçoit, & n'avoit cédé qu'à un ordre exprès du ſouverain auquel il ne lui étoit pas permis de déſobéir. Adreſſant enſuite la parole au chancelier, il lui demanda s'il croyoit avoir à ſe plaindre du roi? à qui s'adreſſoient, dans ſes réponſes, les titres de *calomniateurs, de délateurs* & de *miniſtres des vengeances d'une grande dame?* s'il entendoit déſigner par-là madame la ducheſſe d'Etampes? enfin, s'il les regardoit, Bourgeois & lui, comme ſes ennemis? Il ajouta que s'il deſiroit ſincérement de les connoître, ſes véritables ennemis, il n'avoit qu'à rentrer en lui-même & ſonder ſon propre cœur: qu'il découvriroit bientôt que c'étoient & ſon inſolent orgueil & ſon inſatiable avarice, qui en le rendant tout-à-la-fois odieux & mépriſable à tous ceux qui l'approchoient, avoient creuſé le précipice où il étoit tombé: qu'il falloit que ces deux paſſions fuſſent bien enracinées dans ſon ame, puiſque la chute affreuſe qu'il avoit faite n'avoit encore pu l'en guérir. Poyet, qui n'étoit point préparé à cette étrange ſcène, répondit qu'il étoit facile, mais peu glorieux à un homme revêtu d'une grande autorité, d'accabler un malheureux: que cependant il devoit remercier le procureur-général de lui avoir révélé ſes défauts & de s'être efforcé de lui en inſpirer une honte ſalutaire en préſence d'une ſi auguſte aſſemblée: qu'il ne prétendoit plus s'en défendre, puiſqu'un ſi habile homme les avoit obſervés: qu'il convenoit encore que l'orgueil & l'avarice étoient deux grands vices, mais qu'il ne ſe ſouvenoit point d'avoir jamais lu que ce fuſſent des crimes qui euſſent juſqu'à ce jour été déférés aux tribunaux de la juſtice; que ſes juges lui étoient témoins ſi,

Ann. 1541.

Ann. 1541.

loin de se plaindre du roi, il ne s'étoit pas fait un devoir de confesser, toutes les fois que l'occasion s'en étoit présentée, qu'il ne devoit qu'à sa justice & à sa bonté de l'avoir soutenu & protégé contre une foule d'ennemis conjurés contre lui : que la dame dont avoit parlé le procureur-général & dont le nom n'auroit point dû être prononcé dans ce lieu, lui avoit long-tems servi d'appui, & qu'il mettroit encore en elle sa confiance, s'il n'aimoit mieux la mettre en Dieu & en l'équité de ses juges : qu'ils étoient plus en état que personne de décider, d'après l'examen qu'ils avoient déja fait des accusations intentées contre lui, si les qualifications de *calomniateurs* & de *délateurs* étoient trop fortes pour caractériser ses ennemis : qu'après tout, on ne devoit pas exiger d'un homme persécuté, des expressions bien mesurées : qu'enfin il rendoit tellement justice aux procureurs-généraux, que la chose du monde qu'il désireroit le plus, seroit de les compter parmi ses juges.

Raimond & Bourgeois parurent se contenter de cette déclaration. Le chancelier craignant qu'elle n'eût fait la même impression sur tous les esprits, demanda le lendemain une audience particuliere, & l'ayant obtenue, il dit que dans la réponse qu'il avoit faite la veille, il avoit usé d'une dissimulation qu'on excuseroit sans doute, si l'on réfléchissoit sur sa position : qu'il n'y avoit de vrai que ce qu'il avoit dit en dernier lieu aux procureurs-généraux, qu'il désireroit de les avoir pour juges, parce qu'en effet, ils seroient moins à portée de lui nuire en cette derniere qualité que dans l'emploi qu'ils remplissoient : qu'il avoit toutes sortes de raisons de les récuser, mais qu'il n'osoit les faire valoir, depuis que ses neveux ayant tenté une pareille démarche, n'avoient pu parvenir à se faire écouter ni du parlement ni du roi : qu'il se réservoit de délibérer avec son conseil sur la conduite qu'il tiendroit à cet égard, mais qu'en attendant, il demandoit qu'on lui communiquât la déposition de Saint-Ravi que les procureurs-généraux devoient avoir entre les mains.

Saint-Ravi avoit été l'homme de confiance du chancelier jusqu'au moment de sa disgrace : soit qu'il appréhendât de

la partager, soit qu'il se fût laissé gagner par le parti contraire, il s'étoit hâté de confesser qu'il avoit fait un trafic de la justice, des offices & des graces; & il prétendoit n'avoir agi de la sorte que par ordre du chancelier auquel il rendoit fidèlement compte du produit de cet infâme commerce. Sa déposition, qui peut-être avoit été concertée pour achever de ruiner le chancelier dans l'esprit du roi, n'étoit point produite au procès. En vain le président Guillart, tant qu'il s'étoit trouvé à la tête de la commission, avoit sollicité des ordres pour faire arrêter cet homme qui se confessoit coupable & qui avoit encore l'audace de se montrer dans le palais de la justice : ses représentations avoient déplu & lui avoient fait substituer le président Minard. La demande de l'accusé fut également infructueuse : Saint-Ravi ne fut point arrêté, & l'on assura que sa déposition avoit été égarée. Ann. 1541.

On accusoit le chancelier, 1°. d'avoir reçu de Nolles, commerçant de Toulouse, à qui il avoit fait obtenir un privilége exclusif des traites foraines, un présent de fourrures d'un grand prix.

Il répondoit qu'il n'avoit envisagé que le bien du royaume, en affermant à cent mille écus une branche des revenus publics qui ne rapportoit jusqu'alors que sept à huit mille livres : que n'ayant rien exigé, il ignoroit si en effet on lui avoit adressé quelques fourrures.

2°. D'avoir reçu des officiers municipaux de la ville de Rouen, auxquels il avoit expédié des lettres-patentes, une pierre gravée avec un cadre d'or valant plus de six cens livres.

Il répondoit que ceux de la ville de Rouen connoissant son goût pour les antiques, lui avoient présenté cette pierre, & qu'il n'avoit consenti à l'accepter qu'autant qu'ils recevroient le prix du cadre : qu'il avoit donné des ordres pour leur faire toucher la somme à laquelle il avoit été évalué, & que s'ils n'avoient pas été remplis, il la devoit encore.

3°. D'avoir créé dans différentes villes du royaume des charges de mesureurs de grains, d'aulneurs de toile & d'huis-

Ann. 1541.

fiers à la connétablie, & de les avoir ou données à ses domestiques pour leur tenir lieu de gages, ou fait vendre à son profit particulier par Saint-Ravi & l'abbé de Saint-Melaine.

Il répondoit que ces créations d'offices avoient toutes été précédées d'une enquête juridique & rapportées dans le conseil du roi : qu'étant le maître d'en disposer, il avoit pu, à l'exemple de ses prédécesseurs, en gratifier quelques-uns de ses domestiques : qu'il avoit ignoré jusqu'à ce jour, que Saint-Ravi & l'abbé de Saint-Melaine en eussent tiré de l'argent, qu'en tout cas, ils avoient eu grand soin de lui cacher cet odieux trafic.

4°. D'avoir évoqué au conseil, c'est-à-dire devant un tribunal qu'il présidoit & dont il nommoit tous les membres, les procès pour faussetés & falsifications du sceau, & de s'être approprié les amendes ou confiscations auxquelles il condamnoit les coupables.

Il répondoit que c'étoit un des droits de sa charge, & qu'il n'avoit fait que suivre en cela l'exemple de ses prédécesseurs, & notamment du chancelier Duprat.

5°. D'avoir trompé le roi sur les restes de la succession de madame Louise de Savoie, en se procurant dix-neuf mille livres d'un don qu'il n'avoit fait envisager que comme un objet de huit à neuf mille, & d'avoir si bien senti toute la noirceur de ce procédé, qu'il avoit fondu en larmes en apprenant que Barguin étoit arrêté & que la fraude alloit être découverte.

Il répondoit que c'étoit au conseil d'état, où le chancelier n'entroit point, que le roi avoit expédié les lettres du don qu'on lui reprochoit d'avoir surpris ; que l'amiral, en les lui remettant, avoit ajouté qu'il devoit être moins reconnoissant de la chose en elle-même, que de la maniere dont le roi s'y étoit porté. Que la générosité du monarque ne s'étoit point bornée à si peu de chose à son égard, puisque bientôt après il lui avoit donné huit mille écus pour l'aider à se meubler : qu'il en avoit usé avec plus de libéralité encore, tant envers le chancelier Duprat, auquel il avoit donné en un seul jour une somme de dix mille écus,

& les baronnies de Castelnau & de Saint-Sulpice, qu'envers plusieurs autres de ses serviteurs qu'il étoit inutile de citer; & que pour s'en tenir à ce qui le concernoit personnellement, le roi lui avoit donné deux abbayes, qu'il lui promettoit l'archevêché de Narbonne, & sollicitoit pour lui à Rome un chapeau de cardinal, peu de jours avant qu'il donnât ordre de l'arrêter. Que s'il avoit négligé de remettre sous les yeux du roi le tableau de la quotité exacte du premier don qu'il en avoit reçu, c'est qu'il jugeoit ces détails indignes de l'occuper; qu'il falloit en effet que ses ennemis exerçassent un terrible empire sur son esprit, pour qu'il daignât s'abaisser à de pareilles minuties: qu'il ne disconvenoit point qu'il avoit donné un libre cours à ses larmes, en apprenant la détention de Barguin, non qu'il craignît, comme on l'avançoit, que la fraude prétendue ne fût mise au grand jour, mais parce que cet homme ayant été arrêté à son insçu, & sur une commission scellée du sceau de la chambre du roi, il ne lui avoit plus été permis de douter qu'on ne fût déja parvenu à lui enlever la confiance dont le roi l'avoit toujours honoré; qu'il avoit véritablement pleuré cette perte, & qu'il la pleureroit jusqu'au dernier instant de sa vie. Ann. 1541.

Les reproches concernant le procès de l'amiral Chabot, étoient & plus graves, & en plus grand nombre: ils formoient seuls soixante-douze chefs d'accusation déférés par des hommes constitués en dignité, exposés dans toute leur force par les deux procureurs-généraux, & munis de l'autorité d'une piece qui auroit fermé la bouche au chancelier, si l'on en eût produit l'original: c'étoit le dispositif de l'arrêt tel qu'il avoit été rédigé par les commissaires, avec les ratures & additions qu'il y avoit faites: Cottel, maître des requêtes, s'étoit vanté d'être le dépositaire de cette piece importante, mais il n'en avoit jusqu'alors produit qu'une copie qu'on avoit droit de suspecter.

Poyet demandoit qui avoit fourni aux procureurs-généraux ces soixante-douze articles, car il n'y avoit point eu d'autres témoins de la procédure que les juges eux-mêmes, & ils craignoient ou feignoient de craindre si fort d'être

Ann. 1541. entendus, qu'ils fouilloient les lits & armoires de la chambre où ils tenoient leurs assemblées, & plaçoient des gardes dans les environs pour s'assurer que personne ne les écoutoit. Il n'y avoit donc qu'eux qui pussent parler en connoissance de cause de ce qui s'étoit passé : or ces juges, en vertu de leur serment, n'étoient pas moins obligés au secret que des confesseurs. Si les témoins qui déposoient étoient étrangers, il étoit clair qu'ils n'étoient pas recevables, puisqu'ils n'avoient pu s'assurer des faits : si c'étoient les juges eux mêmes, ils ne l'étoient pas davantage, puisqu'ils se trouveroient tout-à-la-fois parjures, délateurs & témoins. L'amiral, ajoutoit-il, n'avoit ignoré aucune des particularités de cette affaire : malgré la loi sacrée du silence, il avoit été informé à point nommé, non-seulement des opinions & des propos, mais de la contenance & des moindres gestes de chacun de ses juges. Après qu'il fut rentré en grace, il avoit obtenu la révision du procès & avoit eu la mortification de voir confirmer, au moins indirectement, la premiere sentence. Ce n'avoit été qu'après ce second examen qu'il s'étoit enfin déterminé à prendre des lettres de grace : les eût-il sollicitées, ces lettres flétrissantes, s'il eût pu convaincre ses premiers juges d'avoir prévariqué, s'il ne s'étoit senti coupable ? Cette sentence, qu'on s'avisoit bien tard d'attaquer, étoit signée de plus de vingt-quatre magistrats distingués, & son nom s'y lisoit le dernier. Pourquoi donc ne se trouvoient-ils point impliqués dans l'action intentée contre lui ? Ceux qui osoient dire que la plupart n'avoient signé que par force, avançoient un fait & bien absurde en lui-même & bien déshonorant pour ces magistrats, qu'ils prétendoient disculper ; car quelle contrainte pourroit jamais les excuser d'avoir participé à une semblable iniquité ? Le dernier reproche qu'on lui faisoit n'étoit pas mieux fondé : s'il s'étoit fait apporter le dispositif de l'arrêt pour y donner la derniere forme avant que de le présenter au roi, il y étoit autorisé par sa qualité de président du tribunal : il s'étoit conformé à ce qui se pratique dans tous les parlemens ; car donner la derniere forme à un arrêt, n'est pas en changer les dispositions, en altérer la

substance : que ceux qui l'accusoient de cette horrible prévarication, commençassent donc par en fournir la preuve ; & puisqu'ils se vantoient d'avoir en main l'original qui constatoit ces altérations, qu'ils ne différassent plus à le montrer ; car, quant à la copie modelée, disoit-on, sur ce prétendu original & collationnée par deux notaires, elle portoit des caracteres si évidens de fausseté, les deux notaires qui avoient été entendus en la cour se contredisoient si manifestement, enfin Bourgeois & Cottel se donnoient l'un à l'autre des démentis si publics & si scandaleux, qu'il n'en falloit pas davantage pour couvrir d'ignominie & les auteurs & les fauteurs de cette infâme supposition. Ann. 1541.

L'instruction du procès s'étoit faite par les commissaires dans la salle de S. Louis : l'arrêt fut prononcé dans la salle du plaidoyer, toutes les chambres assemblées, afin qu'il parût être émané du parlement entier. Poyet, qu'on avoit placé dans le parquet des avocats, en entendit la lecture debout & la tête nue. Cet arrêt porte » que pour raison » des fautes, abus, malversations, entreprises, outre & » par-dessus son pouvoir de chancelier, crimes & délits » particuliers par lui commis, ledit Poyet sera privé, & » le prive ladite cour, de son état de chancelier ; le déclare » inhabile & incapable de jamais tenir office royal, & pour » plus ample réparation, le condamne à cent mille livres » d'amende envers le roi & à tenir prison jusqu'à ce qu'il » ait payé cette amende : & par rapport à l'instance for» mée par dame Françoise de Longwi, veuve du feu amiral » Chabot, la cour déclare l'arrêt prononcé à Melun, nul » pour le regard des charges & clauses, faisant mention d'a» mendes particulieres & en ces mots, *infidélités & déloyau» tés ;* en ceux-ci, *sans espérance de pouvoir jamais être » retabli par quelque mérite & cause que ce soit ;* & enfin, » en ceux de *réunion au domaine de la couronne ;* & pour » le surplus, la cour laisse subsister ledit arrêt, sauf à la dame » de Longwi à se pourvoir en cassation «.

Le roi parut surpris & indigné de l'excessive indulgence du parlement : échauffé par les murmures de ceux qui

Ann. 1542.

par la longueur des marches, par les fatigues d'un siege, affoiblis par les désertions & les maladies, fussent hors d'état de résister : que la guerre se feroit en Hongrie, pays entiérement dévasté, & dont les habitans, quoique chrétiens, redoutoient encore plus la domination Autrichienne, que celle de l'empereur des Turcs. Que si l'on risquoit une bataille générale, & qu'on eût le malheur de la perdre, l'ennemi auroit le tems de pénétrer jusqu'au centre de l'Allemagne, avant qu'on pût lui opposer une seconde armée. Que d'après toutes ces considérations, il sembloit qu'on n'avoit rien de mieux à faire que de fortifier & de remplir de bonnes garnisons les places frontieres de la Bohême & de l'Autriche, & de travailler cependant à rétablir la concorde & l'union entre tous les membres de l'Empire : que ceux qui avoient étudié l'histoire avoient dû remarquer que c'étoient les divisions intestines qui avoient perdu les Empires les plus florissans ; que c'étoit en suscitant des querelles entre les cités des Gaules, & en paroissant défendre les plus foibles contre les plus puissantes, que César avoit, en moins de dix années, subjugué un peuple dont le nom seul, pendant des siècles, avoit fait trembler les Romains : que c'étoit par le même art que Tibere avoit conquis la plus grande partie de la Germanie ; enfin que c'étoit à la faveur des querelles & des divisions entre les princes chrétiens, qu'une horde de Turcs s'étoit emparée du trône de Constantinople, & étoit successivement parvenue à un tel degré de puissance, qu'il n'y avoit plus qu'une confédération générale entre ces mêmes princes, qui pût lui assigner des bornes.

Ce discours excita un murmure général dans l'assemblée ; on se persuada que le roi ne conseilloit d'abandonner la Hongrie aux Turcs, que parce qu'il agissoit de concert avec eux, & vouloit leur frayer la route d'Allemagne. On congédia durement les ambassadeurs, & on accorda au roi des Romains les secours qu'il demandoit : cependant le bruit qui commençoit à se répandre du désastre arrivé devant Alger, refroidit sensiblement la ferveur

de punir exemplairement les assassins. Le marquis, après beaucoup de perquisitions apparentes, fit dire à du Bellai, gouverneur de Turin, que quelques tourmens qu'il se fût donnés, il n'avoit trouvé aucun indice de cet assassinat, & qu'il falloit nécessairement ou qu'il n'eût point été commis dans l'étendue du Milanès, ou que les brigands eussent pris des précautions bien extraordinaires pour se soustraire à tous les regards. Du Bellai répondit que sans se donner autant des tourmens, il avoit été infiniment plus heureux que lui, puisqu'il savoit très-certainement en quel endroit, à quelle heure, par qui ce forfait avoit été commis; où avoient été portés les effets & la dépouille des ambassadeurs, & qu'il donneroit sur tous ces points des notions satisfaisantes, lorsqu'il en seroit tems. Cette réponse, en apprenant à l'empereur que tout étoit découvert, lui fit comprendre très-clairement que la guerre étoit inévitable, & que si le roi différoit à la déclarer, ce n'étoit que pour mieux s'y préparer & attendre une occasion de la commencer à son avantage. Cependant il étoit forcé d'attendre l'évènement; car n'ayant aucun motif de se plaindre du roi, il n'ignoroit pas qu'en commettant les premieres hostilités, il souleveroit contre lui toutes les puissances du second ordre qui s'intéressoient au maintien de la paix, & exciteroit des murmures & des plaintes de la part de ses propres sujets. N'osant donc ni désarmer, de peur d'être pris au dépourvu, ni faire aucun usage des troupes qu'il avoit levées à son entrée dans les Pays-Bas, & qui épuisoient inutilement ses finances, il forma un plan, qui en le tirant de cet embarras, devoit le couvrir de gloire & lui attirer mille bénédictions.

Ann. 1541.

Sleidan. Pallavicin.

Depuis que Barberousse s'étoit emparé d'Alger, les côtes d'Italie & d'Espagne étoient devenues le théâtre du brigandage & de la désolation. Non-seulement on n'osoit plus naviguer de port en port, les grandes routes même à une certaine distance de la mer, offroient à chaque pas des dangers. Les corsaires cachant leurs bâtimens derriere des rochers, se répandoient dans l'intérieur des terres, enlevoient les voyageurs ou les paysans que les travaux de la

Causes de l'expédition d'Alger.

Paul Jove. Sandoval. Epist. Caroli V. ad Paulum III.

Ann. 1542.

tenir la campagne & établir de fortes garnisons par-tout où il en seroit besoin. Quelque séduisante que fût cette offre de la part d'un homme qui n'avançoit rien légérement, on crut ne pas devoir l'accepter pour ce moment. On réfléchit que les conquêtes les plus brillantes au-delà des monts n'auroient rien de solide tant que la France resteroit ouverte, puisqu'à la premiere irruption qu'y feroient les ennemis, soit du côté de l'Espagne, soit du côté des Pays-Bas, on se trouveroit forcé à rappeller les troupes qu'on auroit envoyées à grands frais en Italie, & par conséquent à évacuer les places dont on se seroit emparé. Il parut donc & plus sage & plus sûr de profiter de l'embarras de l'empereur pour lui enlever promptement deux ou trois villes frontieres qui donnassent entrée dans ses Etats, & couvrissent la France; après quoi l'on pourroit transporter l'excédent des troupes en Italie, & y faire des conquêtes stables & permanentes. Les villes de Luxembourg & de Perpignan parurent les plus propres à remplir le double objet qu'on se proposoit: Luxembourg couvroit la province de Champagne, & offroit un point de communication avec le duc de Cleves, soit pour recevoir les lansquenets qu'il feroit passer en France, soit pour aller le défendre s'il étoit le premier attaqué: Perpignan, situé au pied des Pyrénées, mettoit à couvert le Languedoc, & donnoit entrée dans la Catalogne. Cette ville avoit de bonnes fortifications, mais Montpezat, qui l'avoit fait reconnoître, assuroit que la garnison étoit foible, & indiquoit les moyens de l'investir avant que les Espagnols, qui ne s'attendoient pas à être attaqués de ce côté, pussent y jetter aucuns renforts. C'est d'après ces considérations qu'on dressa le plan général de la campagne. Toutes les troupes qu'on avoit pu rassembler, furent partagées en trois armées: la plus foible, destinée seulement à opérer une diversion dans les Pays-Bas, fut confiée à Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, gouverneur de Picardie: la seconde, composée de six cens lances, de huit mille lansquenets, & de six mille légionnaires, au duc d'Orléans, second

fils de France, & sous ses ordres, à Claude de Lorraine, duc de Guise, qui devoit le diriger & l'instruire: la réputation de ce guerrier n'avoit pas moins contribué que la faveur du duc d'Orléans à attirer dans cette armée la plus brillante jeunesse de la cour. On y distinguoit entr'autres, François de Bourbon, comte d'Enghien, frere puîné du duc de Vendôme, les deux la Mark, princes de Sedan, François de Lorraine, comte d'Aumale, fils aîné du duc de Guise, & Gaspard de Coligni-Châtillon, neveu du connétable, alors amis inséparables, bientôt rivaux dangereux, puis ennemis irréconciliables. Ann. 1542.

La troisieme armée, plus forte seule que les deux autres ensemble, eut pour chef le dauphin Henri, & pour lieutenans-généraux Claude d'Annebaud, maréchal de France, & Montpezat, lieutenant du connétable dans le gouvernement du Languedoc, & le premier instigateur de l'entreprise. On avoit commencé par lui faire parvenir successivement, & le plus secrètement qu'il étoit possible, les troupes qu'il avoit jugé nécessaires pour investir Perpignan. Le dauphin partit en poste pour aller en prendre le commandement. Le roi se chargea de conduire lui-même le gros de l'armée: car prévoyant que l'empereur, à la premiere nouvelle qu'il recevroit de ce siege, armeroit toutes les milices d'Espagne, & livreroit bataille avant qu'on lui enlevât cette clef de ses Etats, il ne vouloit pas, au cas que ce prince prît le parti de commander lui-même son armée, céder à son propre fils la gloire de le combattre. Après la prise de Perpignan, qu'on croyoit infaillible, l'armée qui se trouveroit toute portée dans les provinces méridionales, devoit prendre la route d'Italie, & mettre à exécution, s'il en étoit encore tems, les projets de du Bellai.

Le duc de Vendôme pénétra sans obstacle dans l'Artois, rasa les châteaux de Montoire & de Tourneham, dont les garnisons tenoient dans des allarmes perpétuelles la frontiere de Picardie & du Boulonès, ravagea les environs de Bethune, d'Aire, & de Saint-Omer, tandis Opérations militaires. *Ibidem.*

Ann. 1542. que Martin van Roſſem, maréchal de Gueldres, à la tête de deux mille chevaux Clevois, & Longueval, avec dix mille lanſquenets, pénétroient dans le Brabant, & jettoient la conſternation dans Anvers & Louvain. Ils ſe ſeroient emparés de ces deux places, s'ils n'euſſent préféré de fortes contributions, qu'ils tournoient à leur profit particulier, au butin qu'ils n'auroient pu ſe diſpenſer de partager avec leurs ſoldats.

Le duc d'Orléans entrant avec la même facilité dans le Luxembourg, réduiſit la ville de Danvilliers, qui fut raſée à la ſollicitation des la Mark, ſouverains de Bouillon, dont elle reſſerroit la frontiere. Enſuite il inveſtit Ivoi, la plus forte place de la contrée, & la mieux pourvue de tout ce qui étoit néceſſaire pour oppoſer une longue réſiſtance. Les troupes Impériales ſe laiſſerent effrayer, & contentes d'obtenir une capitulation honorable, elles rendirent la place aux François, qui y mirent garniſon. Arlon, avantageuſement ſituée, mais dont les fortifications étoient en mauvais état, ouvrit ſes portes au comte d'Enghien : Montmédi ſuivit cet exemple, & la ville de Luxembourg elle-même, quoique couverte d'un large foſſé taillé dans le roc, & défendue par une garniſon nombreuſe, n'attendit pas, pour ſe rendre, qu'elle fût réduite aux dernieres extrémités. Le duc d'Orléans croyant n'avoir plus rien à faire, puiſqu'il n'entendoit point parler de l'ennemi, & qu'il manquoit d'argent pour réparer ces places, ſe contenta d'y laiſſer des garniſons; & congédiant le reſte de ſon armée, il prit la poſte & courut jour & nuit, afin de ſe trouver à la bataille que l'empereur, comme le bruit en couroit, devoit bientôt livrer aux François: le roi, qui étoit alors à Montpellier, fut étonné de voir arriver ſon fils, & lui ſut d'autant plus mauvais gré de cette démarche inconſidérée, qu'on reçut preſque en même-tems la nouvelle que les ennemis tenoient la campagne dans le Luxembourg, & avoient déja repris la ville de Montmédi : le duc de Guiſe, qui ne s'étoit pas éloigné de la frontiere, ramaſſant promptement les garniſons des places les moins

expoſées, reprit Montmédi, & obligea les ennemis à ſe diſperſer une ſeconde fois. Ann. 1542.

La grande armée du Rouſſillon, qui devoit porter le coup déciſif, arriva trop tard. Quelque précaution qu'on eut priſe pour cacher ſa véritable deſtination, l'empereur en avoit été inſtruit aſſez à tems pour jetter dans Perpignan toutes les munitions de bouche & de guerre qu'il avoit pu ſauver de ſa malheureuſe expédition d'Alger. Le duc d'Albe, s'y renfermant avec un corps nombreux de milices Eſpagnoles, acheva de la mettre en état de n'avoir rien à craindre. Les approches furent difficiles & meutrieres dans un terrein découvert & ſablonneux, où il étoit impoſſible d'ouvrir des tranchées : l'artillerie dont la place étoit hériſſée, les fréquentes ſorties des aſſiégés, causerent de grandes pertes aux François, qui luttoient vainement contre des difficultés inſurmontables. Enfin après ſix ſemaines de ſiege, le roi conſidérant que les travaux étoient peu avancés, & que les pluies d'automne, en faiſant déborder les torrens, couperoient peut-être le chemin de la retraite, envoya au dauphin un ordre précis & abſolu de lever le ſiege. Des compagnies de ſoldats Italiens, au ſervice de France, avoient, en ſe retirant, enlevé un grand nombre de femmes Eſpagnoles, que leurs maris réclamerent. Les Italiens ſoutenoient qu'ils n'avoient fait qu'uſer de repréſailles, d'autant que les ſoldats Eſpagnols en avoient agi de la ſorte dans toutes les contrées de l'Italie où ils s'étoient trouvés les plus forts : le roi, qui ne vouloit ni approuver cet odieux brigandage, ni mécontenter les Italiens, dont il avoit encore beſoin, acquitta de ſon tréſor la rançon de ces captives, & les renvoya gratuitement à leurs parens.

La levée du ſiege de Perpignan dérangea tous les projets qu'on avoit formés : au lieu de faire paſſer les Alpes à cette armée, qui auroit été ſuffiſante pour conquérir en peu de mois le duché de Milan, il fallut en laiſſer une partie pour garantir le Languedoc des incurſions des Eſpagnols : le roi en prit une autre pour aller réprimer dans ſa naiſſance une ſédition qu'il auroit été

Ann. 1542.

trop dangereux de laiſſer fermenter : la troiſieme partie ſeulement paſſa en Italie, ſous la conduite de l'amiral d'Annebaud. Guillaume du Bellai, qui, pendant toute la durée de cette campagne, avoit, avec une poignée de monde, défendu le Piémont contre une armée trois fois plus nombreuſe que la ſienne, offenſé du peu d'égards que lui marquoit ce nouveau général, & voyant que malgré toutes ſes repréſentations, il s'attachoit au ſiege d'une place qu'il ne prendroit pas, quitta l'Italie pour venir expliquer ſes projets au roi lui-même dont il eſpéroit être mieux écouté : une révolution de goutte l'enleva à Saint-Saphorin, près le mont Tarare, dans la cinquante-deuxieme année de ſon âge. Général actif & plein de reſſources, négociateur profond & délié, écrivain judicieux & auſſi éloquent que le permettoit ſon ſiècle, il joignoit à tant de rares qualités un amour pour la patrie & un déſintéreſſement malheureuſement trop rares dans nos gouvernemens modernes : gouverneur du Piémont pendant une année de diſette, & ne pouvant obtenir aſſez promptement du roi l'argent ou les vivres dont la province ne pouvoit ſe paſſer, il avoit engagé tout ſon patrimoine à une compagnie de commerçans pour faire venir des bleds étrangers : ſes freres acquitterent religieuſement cette glorieuſe dette & payèrent juſqu'à cent mille livres à un ſeul de ces marchands.

Impôt ſur le ſel : révolte de la Rochelle.

Bouchet, annal. d'Aquit. Relation imprimée.

La ſédition, qui forçoit le roi à ſe faire accompagner d'une partie de ſon armée, avoit eu l'origine ſuivante : l'impôt ſur le ſel étoit très-inégal & ſe percevoit d'une maniere toute différente dans les diverſes contrées du royaume. Dans les pays de gabelle, & l'on comprenoit ſous ce nom preſque toutes les provinces de l'intérieur du royaume, le roi levoit quarante-cinq livres par chaque muid de ſel ; & cet impôt étoit perçu par les grenetiers & contrôleurs répartis dans preſque toutes les villes, & qui avoient le privilége excluſif de cette marchandiſe : au contraire, dans les contrées maritimes, telles que l'Aunis, la Saintonge, la Guyenne, les iſles de Ré & d'Oléron, le com-

merce de sel étoit libre, en payant au roi le quart de l'achat. Ce droit, tout modique qu'il étoit, n'étoit pas exactement acquitté, parce qu'il étoit presque impossible d'empêcher la collusion entre les acheteurs & les vendeurs. D'ailleurs, comme il y avoit un gain considérable à voiturer frauduleusement du sel des provinces maritimes dans les pays de gabelle, il s'étoit établi un commerce de contrebande que ni la sévérité des loix ni la vigilance des préposés ne pouvoit arrêter. Pour remédier d'une autre maniere à cette fraude, les receveurs de la gabelle se transportoient fréquemment dans les paroisses de leur district, entroient chez les habitans & les obligeoient de leur représenter des certificats du grenetier qui constatassent la quantité de sel qu'ils avoient levée pour leur consommation : s'il s'en trouvoit, & ce cas n'étoit pas rare, qui chargés de famille n'en eussent levé qu'une petite quantité, ou qui refusassent de montrer leurs certificats, on les accusoit d'avoir fraudé la gabelle; & sur le seul soupçon, on les condamnoit à des amendes, moitié au profit du roi, moitié au profit des receveurs. Ces vexations, qui réduisoient tous les ans une multitude de familles à la mendicité & qui tenoient les autres dans des allarmes perpétuelles, étoient d'autant plus odieuses qu'il en revenoit peu de profit à l'Etat; car les frais de perception absorboient la plus grande partie du produit. On avoit calculé dans le conseil du roi, qu'en simplifiant la perception de cet impôt, en l'étendant indistinctement à toutes les provinces & en réduisant à la moité les droits qui se percevoient sur les pays de gabelle, le roi en retireroit encore une somme beaucoup plus considérable qu'auparavant : qu'il n'y auroit plus de contrebandiers & que les habitans de la campagne seroient délivrés des vexations des employés. Il ne s'agissoit que d'établir les bureaux de perception sur tous les marais salans, de réduire le droit du roi à vingt-quatre livres par muid de sel, que les propriétaires de ces marais acquitteroient eux-mêmes, & de permettre ensuite le commerce & la libre exportation de cette denrée. Ce projet spécieux offroit

Ann. 1542.

des inconvéniens auxquels on ne songea point à remédier.
Ann. 1542. Les provinces maritimes & exemptes étoient proportionnellement plus chargées de tailles que les pays de gabelles, & on ne parloit point de leur ôter cet excédent : ces provinces étoient peuplées en grande partie de matelots & de pêcheurs, qui n'ayant point assez d'avances pour charger leurs barques de sel, lorsque cette denrée seroit renchérie, alloient se trouver sans emploi & réduits à la mendicité. Enfin, les propriétaires des marais salans, indépendamment des gênes & de la contrainte auxquelles on vouloit les assujettir, voyoient clairement qu'un renchérissement si considérable écarteroit les marchands étrangers qui venoient de presque toutes les parties de l'Europe se charger de sel dans les ports de France, & qu'en diminuant les ventes, on diminuoit dans la même proportion leurs revenus. Aussi le nouvel édit excita-t-il des murmures & une fermentation générale dans toutes ces provinces.

Charles de Chabot, comte de Jarnac, gouverneur de la Rochelle & du pays d'Aunis, fut d'autant plus allarmé de cette disposition des esprits, qu'il n'ignoroit pas à quel point il s'étoit rendu personnellement odieux aux Rochellois, en s'armant quelques années auparavant de l'autorité du roi, pour changer la forme de leur administration municipale. Ne se croyant plus en sûreté au milieu d'eux, il obtint du roi la permission de lever une compagnie de trois ou quatre cens avanturiers, & sous prétexte qu'on étoit menacé d'une descente de la part des Anglois, mais en effet pour contenir les habitans & intimider ses ennemis personnels, il la fit entrer dans la ville. Les bourgeois, qui remplissoient eux-mêmes les fonctions de soldats, & qui se croyoient assez forts pour repousser les Anglois, virent de mauvais œil l'arrivée de ces étrangers, & ne discontinuerent point de monter eux-mêmes la garde. Bientôt il s'éleva une querelle entre un de ces avanturiers & un bourgeois; les deux partis coururent aux armes pour défendre leurs camarades, & il se livra un combat assez vif, où les avanturiers furent mis

mis en fuite : plusieurs perdirent la vie, d'autres furent désarmés & traînés dans les prisons : Chabot, qui se trouva sans défense, au milieu d'un peuple mutiné, ne songea plus qu'à s'évader. Le feu de la révolte se répandit bientôt dans les contrées voisines ; les commissaires que le roi avoit envoyés pour prendre connoissance des marais salans, furent si mal reçus par-tout où ils se présenterent, qu'ils ne purent remplir leur commission : ils ne tarderent pas à revenir escortés de l'arriere-ban du Poitou ; mais trouvant tout le pays en armes, ils prirent encore une fois le sage parti de se retirer. Le roi dissimula cette offense tant que dura le siege de Perpignan ; à son retour, il manda dans la ville de Cognac vingt-cinq des principaux habitans de la Rochelle, les syndics & procureurs des villes & communautés voisines, pour justifier, s'il y avoit lieu, la conduite qu'ils avoient tenue envers ses commissaires. Il fallut obéir, car ils étoient sans défense, & le roi s'approchoit avec une partie de son armée. Arrivés à Cognac, ces députés furent mis aux arrêts, & on leur signifia qu'ils seroient responsables de la réception que feroient les Rochellois à Jarnac leur gouverneur. Il retournoit dans cette ville rebelle avec la compagnie de cinquante hommes d'armes du seigneur de Rothelin, & deux cens légionnaires : trouvant les portes ouvertes & le peuple entier livré aux pratiques de pénitence & de dévotion, car les prédicateurs, dont la voix est toujours puissante dans les calamités publiques, les avoient exhortés à recourir à Dieu, qui tient dans sa main le cœur des rois, Jarnac assit tranquillement des corps-de-gardes au coin des rues, ordonna aux bourgeois d'apporter sur la place publique toutes les armes qu'ils tenoient dans leurs maisons, & leur défendit, sous peine de la vie, de sortir de nuit, & de se trouver de jour plus de six personnes ensemble. Quoique la soumission des Rochellois fût sans bornes, le tribunal établi à Cognac s'arma contr'eux de la plus grande sévérité. Il déclara criminel de lèse-majesté tous ceux qui s'étoient opposés aux commissaires du roi, chargés de l'exécution de son

Ann. 1542.

Ann. 1542. édit, & regardant les propriétaires des marais salans comme les auteurs ou les instigateurs de la sédition, il confisqua leurs biens au profit du roi, & réunit ces marais salans au domaine de la couronne. Le roi, qui vouloit effrayer les rebelles, mais ne pas les pousser au désespoir, sursit par des lettres-patentes l'exécution de cet arrêt, voulant laisser le tems & la liberté aux accusés de produire tous leurs moyens de défense, & il les avertit de lui adresser de nouveaux députés dans la ville de la Rochelle, où il leur donneroit audience. L'entrée qu'il y fit avoit l'air imposant & terrible : les malheureux bourgeois n'obtinrent pas même la permission d'offrir au monarque l'image de leur désolation & de leur repentir. Jarnac les tint étroitement enfermés dans leurs maisons, & rangeant ses soldats en deux haies, il alla recevoir à l'une des portes de la ville les premiers corps de troupes qui se présenterent, & qui continuerent de former des files dans toutes les rues. Les archers de la garde menoient au milieu d'eux les vingt-cinq députés de la Rochelle, & les syndics des communautés voisines, chargés de chaînes & dans l'équipage de criminels qu'on traîne au supplice ; ils allerent les déposer dans la prison. Le roi parut ensuite armé de toutes pieces, précédé de ses gentilshommes ordinaires, & suivi des princes, cardinaux & ministres, il alla descendre au logis que Jarnac lui avoit préparé. Le lendemain il traversa à pied une grande partie de la ville pour visiter le port. Par-tout régnoient l'épouvante, le silence & l'horreur. Cependant une troupe d'enfans des deux sexes s'élançant tout-à-coup du coin d'une rue, ou par la négligence, ou par la connivence des gardes, vint tomber aux pieds du roi, & cria *miséricorde*. Quelque effort qu'il fît pour armer son visage de sévérité, la puissante nature, dans cette rencontre inopinée, revendiqua ses droits, & lui arracha des larmes. Dès le soir il ordonna qu'on déliât les captifs, & qu'on leur laissât une honnête liberté, sans cependant leur ouvrir les portes de la prison, jusqu'au lendemain, où il leur donneroit audience. On bâ-

tiſſoit ſous les fenêtres de ſon appartement un vaſte échafaud, où il parut à l'heure indiquée, accompagné des ducs d'Orléans, de Vendôme, d'Eſtouteville, des cardinaux de Lorraine, de Ferrare & de Tournon, de Montholon, garde des Sceaux, de Raimond, premier préſident de Normandie, & de quelques autres magiſtrats. Au pied de l'échafaud étoient les accuſés, ayant à leur tête deux orateurs, l'un pour les Rochellois, l'autre pour les communautés. Quoiqu'on affectât de donner à cette action une forme judiciaire, les deux orateurs ſentant que ce n'étoit pas le moment de diſcuter un point de droit, ne s'attacherent qu'à fléchir la colere de leur juge, & confeſſant humblement leur faute, ils implorèrent ſa clémence & ſa miſéricorde : les accuſés, & ceux des bourgeois à qui l'on avoit permis d'approcher, couchés par terre, & les mains tendues vers le trône, répéterent à grands cris *miſéricorde.* » Je ne ſuis point » étonné, répondit le roi, que vous n'ayez pas même » entrepris de juſtifier votre conduite à mon égard : car » ſous quelque point de vue qu'on l'enviſage, elle eſt » vraiment inexcuſable. Tandis que je veillois jour & » nuit à votre défenſe, au moment où mes fils & moi » expoſions nos vies pour mettre à couvert nos frontiè» res, & maintenir la ſûreté publique ; non contens de » vous refuſer aux dépenſes qu'entraîne néceſſairement » l'entretien de quatre ou cinq armées, vous avez, au » mépris de la dignité royale, outragé des officiers char» gés de mes ordres, levé l'étendard de la révolte, & » ouvert, autant qu'il étoit en vous, aux Eſpagnols & » aux Anglois l'entrée de nos provinces. Connoiſſez» donc toute l'énormité de votre faute, & jugez vous» même quelle réparation j'ai droit d'exiger. L'exemple » des Gantois a dû vous l'apprendre. Bien moins coupa» bles que vous, puiſqu'ils paroiſſoient ne reclamer qu'une » juſtice impartiale, & qu'ils offroient de ſe ſoumettre à » la déciſion du parlement, ils ont vu leurs principaux » citoyens expirer par la main du bourreau, un grand » nombre d'autres bannis & dépouillés de leurs biens :

Ann. 1542.

Ann. 1542.

» la ville entiere, privée de tous ses priviléges, a été condamnée à bâtir à ses frais une citadelle, & à soudoyer » à perpétuité une garnison. Tel est le traitement auquel » vous avez dû vous attendre, & que vous éprouveriez » sans doute, si je n'étois que votre maître, mais je suis » votre pere; vous détestez votre faute, & vous implorez ma clémence; hélas! j'ai besoin plus qu'aucun de » vous peut-être, que le Souverain arbitre des peuples » & des rois me pardonne mes offenses. Enfans, plus » imprudens encore que coupables, ne craignez rien pour » vos vies, pour vos biens, je n'en veux qu'à votre cœur; » & puisque le repentir est sincere, le pardon doit être » entier & sans réserve : écoutez donc l'arrêt que prononce votre roi : J'impose silence à mon procureur-» général, & j'abolis tous les actes de cette procédure, » sans qu'ils puissent jamais être reprochés ni préjudicier » aux communautés, ni aux particuliers; je vous rends » vos priviléges, les clefs de votre ville, vos armes; » servez-moi toujours comme vos peres ont servi mes » prédécesseurs; & loin de porter atteinte à vos libertés, » je les étendrai. J'ordonne & j'entends que Jarnac vous » commande avec douceur, & que vous lui obéissiez » avec zèle comme à mon lieutenant-général; & pour » vous montrer à quel point je me fie en vous, je veux » que toutes les troupes, sans en excepter ma maison, » qui sont à présent dans la ville, en sortent avant la » fin du jour, & que vous formiez vous-mêmes ma garde » tant que je serai parmi vous «. Il est plus facile d'imaginer que de dépeindre l'effet qu'une si heureuse surprise produisit sur l'ame des Rochellois : à l'abbatement, au silence morne & profond qui régnoient dans l'assemblée, lorsque le roi commença son discours, succéderent par degrés une lueur d'espérance, un frémissement, un doux murmure, des larmes, des cris involontaires que la joie arrachoit, que le respect & le desir d'entendre jusqu'au bout étouffoient, & qui recommençoient encore. Enfin, donnant un libre essor aux mouvemens qui les oppressoient, ils firent retentir la place publique d'acclamations

redoublées ; puis courant dans les rues comme des forcenés, & embrassant le premier qui se présentoit, ils tâchoient de lui répéter une partie de ce qu'ils venoient d'entendre. Aux cris de joie se mêlerent le son de toutes les cloches & le bruit du canon. Le peuple accouroit en foule de tous les quartiers de la ville devant le logis du roi, il s'y attroupoit, renouvelloit ses acclamations, l'appelloit son sauveur, son pere, & desiroit de le voir encore. Pour lui procurer cette satisfaction, & jouir lui-même du plaisir de faire des heureux, François envoya demander à souper aux officiers municipaux dans la grande salle de l'hôtel-de-ville où tout le monde pourroit entrer, & il voulut qu'eux-mêmes le servissent, ne gardant de tous ses officiers de bouche qu'un maître-d'hôtel pour arranger les plats. Le souper fut suivi d'un bal auquel les bourgeoises de la Rochelle furent invitées, & qui se prolongea fort avant dans la nuit. Le roi, pour animer la fête, ne dédaigna pas de se mêler dans la troupe des danseurs : le lendemain, il quitta la ville & alla rejoindre ses troupes qui s'étoient mises en marche la veille. Il passa l'hiver à Paris, afin de mettre ordre à ses finances & de se tenir prêt à ouvrir la campagne, dès que la saison le permettroit.

Ann. 1542.

Au milieu du bruit des armes dont déja retentissoit l'Europe, Paul III, fidèle à la parole qu'il avoit donnée quelques mois auparavant à l'empereur, indiqua la célébration d'un concile général à Trente, la premiere ville d'Allemagne que l'on rencontre en quittant l'Italie. Le choix d'un lieu si éloigné de Rome étoit dû aux remontrances des protestans : ils n'avoient point cessé de représenter que puisque le principal objet de ce concile étoit de prononcer sur les points de doctrine & de discipline qui les séparoient de l'Eglise Romaine, il étoit indispensable qu'il se tînt en Allemagne, afin que leurs députés pussent s'y rendre sans avoir à redouter l'inquisition : cependant le choix de la ville de Trente leur déplut encore, ainsi que nous le dirons bientôt. Dans la bulle de convocation, Paul invitoit *l'empereur, le roi très-chrétien, & les autres rois, ducs & prin-*

Convocation du Concile de Trente : manifeste de l'empereur.

Fra-Paolo. Pallavicin. Epist. Caroli V. ad Paulum pontificum.

Ann. 1542.

ces, d'assister eux-mêmes au concile, ou s'ils en étoient empêchés, d'y envoyer leurs ambassadeurs avec les évêques & prélats de leurs royaumes & seigneuries. Quoique le pontife ne se fût point écarté de la formule ordinaire, l'empereur s'offensa, 1°. que le roi de France se trouvât nommé à côté de lui; ce qui sembloit mettre entr'eux une sorte d'égalité préjudiciable à la majesté impériale : 2°. que ce même roi se trouvât décoré de *très-chrétien*. Il falloit, disoit-il, supposer que le saint pere, ou bien avoit voulu retracer l'exemple du pere de l'Evangile, qui montra une joie si vive sur le retour d'un fils rebelle, ou bien apprendre à l'Europe que le roi de France n'étoit que trop bien fondé à se vanter, comme il faisoit ordinairement, qu'il disposoit à son gré de la cour Romaine : que dans la premiere supposition, le saint pere auroit au moins dû imiter en tout la conduite de ce pere, qui en témoignant sa tendresse à l'enfant prodigue, évita avec soin de donner aucun motif légitime de plainte au fils toujours docile & soumis : que dans la seconde, il autorisoit l'empereur à se précautionner contre les effets d'une injuste partialité. Mettant ensuite en balance, d'un côté, les soins qu'il s'étoit donnés, depuis son avènement à l'empire; pour étouffer dans leur naissance les querelles de religion; le zèle avec lequel il avoit maintenu l'autorité du saint siege contre les attaques de l'hérésie; les instances vives, mais toujours soumises, qu'il avoit faites pour obtenir la convocation d'un concile général; les périls sans nombre auxquels il s'étoit exposé pour sauver, au prix de son propre sang, les Chrétiens du joug des Infidèles; l'oubli, ou plutôt le généreux sacrifice de ses intérêts les plus chers, dont il avoit donné l'exemple toutes les fois que l'Europe avoit eu un besoin pressant de la paix : & de l'autre côté, les liaisons ouvertes que le roi de France n'avoit point cessé d'entretenir avec les hérétiques; les secours pécuniaires & les promesses dont il fomentoit leur opiniâtreté; les menées sourdes qu'il faisoit encore en Danemarck & en Hongrie pour embraser l'Europe entiere; les raisons frivoles dont il coloroit l'infraction des traités les plus sacrés; enfin, l'asso-

ciation si publique & si scandaleuse de ce monarque avec les Turcs ; il demandoit comment deux princes, dont la conduite étoit si diamétralement opposée, avoient pu être rangés sur la même ligne? & comment enfin, le fauteur des hérétiques & le frere de Soliman se trouvoit décoré par la plume du souverain pontife, du titre *de très-chrétien?* Entrant ensuite dans le détail historique de ce qui s'étoit passé entre lui & le roi de France, il disoit qu'immédiatement après la trève de Nice, conclue par la médiation & sous la garantie du saint pere, il étoit allé rendre visite au roi dans la ville d'Aigues-Mortes sans aucune espèce de précaution, afin de lui donner clairement à connoître par cette généreuse marque de confiance, à quel point il desiroit qu'il ne restât aucune trace de leurs anciennes divisions & qu'ils vécussent à l'avenir dans une parfaite union : que quelque tems après, ayant été appellé dans les Pays-Bas par la mutinerie de quelques brouillons de la ville de Gand, gens sans aveu, & qu'il lui auroit été facile de réprimer sans se déplacer, il avoit cédé aux instances du roi & de tous les seigneurs François qui l'invitoient à traverser la France, en lui marquant qu'ils se croiroient offensés & deshonorés, s'il prenoit une autre route : qu'en conséquence, il avoit rompu les préparatifs qu'il avoit déja faits pour passer par l'Italie & une partie de l'Allemagne, & étoit allé confier une seconde fois sa vie & sa liberté au roi : qu'il avoit manqué de payer bien cher cette aveugle complaisance, puisqu'il savoit de très-bonne part qu'au moment même où on l'étouffoit en quelque sorte de caresses, on délibéroit dans le conseil si on ne devoit pas l'arrêter prisonnier : qu'échappé presque miraculeusement à ce danger & toujours résolu de sacrifier son ressentiment particulier au bien général de l'Europe, il avoit offert pour prix de la restitution des terres violemment usurpées sur le duc de Savoie, & de quelques prétentions aussi mal-fondées sur le Milanès, un établissement utile & honorable au second fils de France; mais que le monarque, plutôt que de rendre justice au duc de Savoie son oncle, avoit rejetté des offres si avantageuses

Ann. 1542. & rompu assez brusquement la négociation, en déclarant toutefois qu'il étoit content de ce qu'il possédoit & persistoit dans la ferme résolution de garder la trève : qu'au moment même où il faisoit cette déclaration dans une diète de l'Empire, il agitoit toutes les cours de l'Europe par des émissaires secrets, formoit des ligues avec l'usurpateur du trône de Danemarck, avec la veuve du chef des rebelles de Hongrie, qui étoit mort excommunié; appelloit à grands cris son fidèle allié Soliman auquel il promettoit de se joindre : que ne cherchant plus qu'un prétexte pour remplir cet engagement, il croyoit apparemment l'avoir trouvé dans la perte de deux fugitifs, l'un Espagnol, l'autre Génois, qu'il lui plaisoit de décorer du titre de *ses Ambassadeurs*, & qui avoient péri, on ne savoit trop comment, en traversant furtivement le Milanès : que le marquis de Guast, auquel on avoit voulu imputer ce meurtre, avoit offert de s'en purger par les voies judiciaires ou par un combat en champ clos : que de son côté, sur la premiere plainte qui lui avoit été faite, il avoit renvoyé la connoissance de toute cette affaire au pape auquel elle appartenoit incontestablement en qualité de garant & de conservateur de la trève : que, bien qu'il n'en entendît plus parler, il n'avoit pas cru devoir s'engager dans une expédition aussi périlleuse que l'étoit celle d'Alger, sans s'être auparavant assuré des dispositions du roi de France : qu'il lui avoit donc adressé de Lucques, conjointement avec le pape, une ambassade extraordinaire pour savoir définitivement sur quoi il pouvoit compter, & qu'il avoit reçu les assurances les plus positives que la trève seroit observée : que le désastre qui lui étoit arrivé devant Alger, ayant apparemment fait espérer au roi qu'il pourroit impunément l'endommager, ce prince n'avoit pu résister à une pareille tentation, & avoit mis tout-à-la-fois quatre armées sur pied pour envahir en même tems l'Espagne, l'Italie & les Pays-Bas : qu'il se trouvoit donc forcé à repousser la force par la force, & que, bien qu'il ne refusât pas absolument d'envoyer à Trente un ambassadeur & un certain nombre d'évêques, il lui sembloit qu'on ne devoit songer

à

à ouvrir le concile qu'après que la paix seroit solidement établie, & que le seul moyen de l'accélérer étoit que tous ceux qui la désiroient, agissent de concert pour réprimer l'ambition démesurée d'un prince que les disgraces les plus éclatantes n'avoient pu corriger. Qu'il supplioit le très-saint pere, s'il souhaitoit sincérement l'union des fidèles, l'extirpation des hérésies & l'exaltation de la foi, de déployer toute l'autorité spirituelle & temporelle qu'il tenoit de Dieu, contre le perturbateur du repos public, l'auteur de toutes les discordes, le fauteur des hérétiques & l'allié des Turcs. Ann. 1542.

Paul III. ne jugeoit pas sans doute François I. aussi coupable que l'empereur vouloit le représenter. Fermement résolu de ne prendre aucune part à leur querelle, il offrit sa médiation & fit partir les cardinaux Sadolet & Viseu pour ménager, s'il étoit possible, une nouvelle conférence. Sadolet, prélat vertueux & l'un des hommes les plus éloquens de son siecle, fut accueilli, comme il le méritoit, à la cour de France : au contraire, Viseu fut congédié dès la premiere audience. Pour justifier un procédé si dur, l'empereur adressa au pape un nouvel écrit contre le roi, aussi violent que le premier. Comme ils étoient apparemment destinés à échauffer le peuple, on ne manqua pas de les livrer à l'impression.

Ann. 1542.

Apologie de François I.

Pieces imprimées.

L'Europe en étoit inondée depuis six mois, lorsque le roi, après avoir balancé long-tems s'il répondroit à ces deux libelles diffamatoires & de quelle maniere il y répondroit, crut, dit-il, ne pouvoir se dispenser de suivre pas à pas son adversaire, de prendre son ton, &, à la calomnie près, dont il lui laissoit tout l'avantage, de le traiter avec aussi peu de ménagement qu'il en avoit été traité; car, bien qu'il sentît combien il étoit avilissant pour des rois de faire assaut d'injures & de se permettre des expressions bannies depuis long-tems du commerce des honnêtes gens, il avoit à craindre, s'il gardoit le silence, que le peuple, c'est-à-dire la plus grande partie des hommes, ne s'imaginât qu'il s'avouoit coupable, &, s'il se renfermoit dans les bornes de la décence & de la modé-

ration, qu'on n'imputât ce ménagement à foiblesse ou à
Ann. 1543. lâcheté. D'ailleurs souffriroit-il que l'empereur se glorifiât de l'avoir outragé impunément?

Commençant donc par le titre de *très-chrétien* qu'on paroissoit vouloir lui disputer, il confessoit qu'il le devoit originairement à la pieuse munificence de ses ancêtres & à la juste reconnoissance des souverains pontifes : il prioit Charles de chercher parmi les empereurs d'Allemagne, ou parmi ses ancêtres, des souverains qui eussent rendu au saint siege des services comparables à ceux des Charles Martel, des Charlemagne, des Louis; mais peut-être, ajoute-t-il, nous n'avons hérité ni l'un ni l'autre des qualités de nos ayeux; peut-être serons-nous devenus, lui, le défenseur, & moi, le persécuteur de l'Eglise? c'est du-moins ce qu'il a voulu indiquer par l'application modeste qu'il fait à l'un & à l'autre de la parabole de l'Evangile, puisqu'il s'y donne pour le fils toujours soumis & docile, tandis qu'il me représente comme l'enfant prodigue & rebelle. Sur cet article, nous ne devons en être crus ni l'un ni l'autre : il faut examiner les faits. L'empereur étoit-il ce fils toujours docile & soumis, lorsque se faisant un jeu cruel d'endormir par des négociations frauduleuses & de faux sermens, la prudence de Clément VII, il lâchoit contre lui une armée de brigands, livroit Rome au pillage, les tombeaux des apôtres, les saintes reliques & tous les objets de notre culte, à la profanation? lorsque joignant la dérision à l'outrage, il ordonnoit en Espagne des prieres publiques pour la délivrance du pere commun des fidèles, qu'il tenoit prisonnier & qu'il rançonnoit impitoyablement dans le château Saint-Ange? Etois-je l'enfant rebelle, lorsqu'insensible à mes propres intérêts, négligeant la conquête du duché de Milan qui m'étoit facile, je brisois les portes d'une odieuse prison, je rendois la liberté au souverain pontife, au collége des cardinaux, & sauvois comme du naufrage tout ce qui avoit échappé à la barbare avidité des Espagnols? Puisque ce premier exemple ne nous met point sur la voie, cherchons-en d'autres plus propres à justifier les titres magnifiques qu'il se donne

de *pierre angulaire de la chrétienté & de bouclier de l'Eglise*. Il a porté la guerre en Afrique; il a planté ses enseignes triomphantes sur les tours de Tunis; mais étoit-ce par zèle pour la foi, ou par un motif d'avarice? comme prince chrétien ou comme marchand? Les faits parlent : il a fait asseoir un Maure à la place d'un Turc; l'Alcoran n'y a rien perdu; qu'y a donc gagné l'Evangile? Depuis bien des années, il fait une guerre opiniâtre aux Turcs dans le royaume de Hongrie, quel en a été l'objet? De renverser du trône un prince chrétien, lequel y avoit été appellé par les suffrages de la nation, & de rendre patrimoniale dans sa maison une couronne purement élective: quelles en ont été les suites? De forcer un prince naturellement ennemi des Turcs, & un peuple regardé jusqu'alors comme l'avant-mur de la chrétienté, d'implorer la protection & l'appui des Infidèles contre des ravisseurs injustes; d'épuiser l'Allemagne d'hommes & d'argent; de perdre des batailles & d'abandonner successivement toutes les places fortes de ce royaume. Voilà cependant à quoi se réduisent dans la réalité tous les triomphes du héros de la chrétienté; car, pour cette belle équippée d'Alger, où toutes les dispositions étoient si bien faites qu'il n'a paru que pour tourner le dos devant une poignée de corsaires, il faut espérer qu'il n'en parlera qu'avec modestie. Ann. 1543.

Je n'ai pris, je l'avoue, aucune part à toutes ces guerres: plusieurs raisons m'en ont empêché. L'injustice évidente, ou plutôt l'odieuse violence qu'on exerçoit contre un prince qui m'avoit élu pour arbitre de ses droits; l'orgueil du chef de ces expéditions qui ne peut souffrir d'égal & qui se croit né pour commander aux rois; les embûches d'un voisin inquiet, dont les caresses sont encore plus dangereuses que les menaces; la nécessité, par conséquent, de me tenir toujours armé & de chercher dans l'alliance des autres princes ce qui pouvoit me manquer pour être en état de balancer sa puissance. Cette derniere considération a même été assez forte pour me faire accepter une partie des offres qui m'étoient proposées par l'empereur des Turcs.

Ann. 1543.

Senſible à ſes avances & cédant à la nécéſſité, j'ai formé avec lui, non point une confédération, non point une ligue offenſive, comme l'avance fauſſement l'empereur; mais une trève, un traité de commerce pareil à ceux que la République de Veniſe entretient depuis des ſiècles avec cette même puiſſance; & puiſque c'eſt-là le point capital de l'accuſation que l'empereur a intentée contre moi, & l'arſenal des traits envenimés qu'il lance contre ma réputation, je crois devoir entrer, à cet égard, dans une courte diſcuſſion des principes du droit naturel.

La nature, en formant l'homme, l'a en quelque ſorte recommandé à lui-même & lui a donné pour premiere loi le ſoin de ſa propre conſervation : en vertu de cette loi, il aime & doit rechercher tout ce qui tend à le conſerver ou à lui faire du bien : il hait & doit fuïr tout ce qui tend à lui nuire ou à lui cauſer quelque préjudice. Les ſociétés, qui ne ſont qu'un aſſemblage d'hommes, ſont aſtreintes, comme les individus, à cette loi primitive. Elles ſont alliées toutes les fois que leur propre conſervation, ou leur intérêt, les porte à ſe prêter des ſecours mutuels; elles deviennent ennemies, dès que l'une cherche à ſe prévaloir de ſa ſupériorité pour priver l'autre de quelqu'un de ſes droits. Cette loi primordiale peut & doit être modifiée par les rapports plus ou moins éloignés de parenté, de reſſemblance, d'habitudes; mais elle ne peut ni ne doit jamais être détruite. La religion ne la contredit point; car, bien qu'elle exige un entier dévouement & le ſacrifice abſolu de tout autre intérêt, lorſque ſes intérêts ſont compromis, elle n'ordonne nulle part de traiter comme des bêtes féroces ou venimeuſes des peuples qui ont le malheur de ne pas la connoître : ils ſont à plaindre; mais nous n'avons pas droit de les haïr, tant qu'ils ne nous ſont point de mal; & rien ne nous diſpenſe d'obſerver à leur égard les loix de la bienfaiſance générale que la nature a établie entre les hommes. Auſſi voyons-nous que les plus ſaints perſonnages de l'ancienne & de la nouvelle loi, un David, un Salomon, un Conſtantin, un

Théodose, n'ont fait aucune difficulté de contracter des alliances avec des princes & des nations idolâtres. Tant que les Turcs ont voulu opprimer les Chrétiens & répandre à main armée leur fausse religion, mes ancêtres, on le sait, traverserent les mers, attaquerent ces barbares sur leurs foyers & leur inspirerent un effroi qui dure encore. Si le besoin étoit le même, j'irois, sur leurs traces, & sans m'informer si les autres princes me suivroient, déployer mes enseignes sous les murs d'Antioche & de Jérusalem; mais depuis bien des siecles, les Turcs se sont guéris de cette ardeur fanatique : la guerre qu'ils font en Hongrie, n'a point d'autre objet que de maintenir sur le trône un prince qui a imploré leur protection : ils combattent, non pour étendre leur superstition, mais pour réprimer l'ambition de Charles & de Ferdinand d'Autriche. Devois-je donc à mon préjudice & contre tout principe d'équité, favoriser l'usurpation du trône de Hongrie, parce qu'elle étoit tentée & poursuivie avec acharnement par des princes Catholiques, & m'opposer aux généreux efforts des Turcs pour défendre un opprimé, par la seule raison qu'ils professent une fausse religion? C'est à quoi se réduit la question; & pour la décider, je ne demanderois point d'autres juges que mes propres accusateurs, s'ils vouloient parler sincérement. Des princes qui ont eu recours à ma médiation pour solliciter une trève de Soliman, & qui, dans ce moment même, offrent de se rendre ses tributaires, s'il consent à leur sacrifier la veuve & le fils de l'infortuné roi de Hongrie, prétendroient-ils nous faire accroire que s'ils eussent été à ma place, ils auroient rejetté ses offres? Sans m'avilir comme eux, j'ai obtenu l'établissement d'une compagnie de religieux Franciscains pour la garde des saints lieux, une entiere sûreté pour les pélerins que la dévotion y conduira, un commerce avantageux dans les ports du Levant pour tous ceux des Chrétiens qui navigeront sous mes bannieres; enfin le droit de tenir un ministre ou représentant à Constantinople, afin d'être instruit à tems de tous les projets que les Turcs Ann. 1543.

Ann. 1543. pourroient former contre les Chrétiens, & d'en prévenir l'exécution; avantages si considérables pour l'Europe entiere, qu'il n'y a qu'une aveugle jalousie qui puisse les méconnoitre. Examinons maintenant si la conduite particuliere que j'ai tenue avec l'empereur, a pu donner lieu à des reproches mieux fondés.

Je l'avois chassé de Provence; mes armes avoient une supériorité bien décidée en Flandre & en Italie, lorsque cédant aux instances du saint pere, je signai à Nice une trève de dix ans. L'empereur en fut si content, qu'il vint me visiter à Aigues-Mortes. Il prétend qu'on doit lui savoir gré de la généreuse confiance avec laquelle il remit entre mes mains sa vie & sa liberté, & il oublie que je lui en donnai l'exemple en allant, accompagné seulement de deux personnes, le trouver sur sa propre galere. Peu après survint la révolte de Gand qui l'obligeoit à se transporter dans les Pays-Bas. Envain il cherche à déguiser des faits connus de toute l'Europe: il ne s'apperçoit pas qu'en évitant un précipice, il tombe dans un autre; car si la révolte des Gantois n'étoit, comme il voudroit le faire entendre, qu'une émeute passagere de quelques gens sans aveu qu'il lui auroit été facile de réprimer, sans même se déplacer, comment se lavera-t-il d'avoir puni du dernier supplice, de la confiscation & de l'exil, un si grand nombre de citoyens distingués, d'avoir ôté à la ville tous ses priviléges, & d'avoir extorqué de la plupart des autres villes des Pays-Bas, des amendes si considérables? Si, au contraire, cette sédition ne tendoit à rien moins qu'à lui enlever les Pays-Bas; si j'étois vivement sollicité de les recevoir sous ma protection, il faut qu'il confesse qu'en lui ouvrant la porte de ces provinces, qu'en lui livrant en quelque sorte les rebelles pieds & poingts liés, j'avois droit de compter sur son amitié, que je ne songeois pas du-moins à rompre la trève. Il voudroit nous faire accroire qu'il avoit dessein de passer par l'Italie & une partie de l'Allemagne, & qu'il ne s'est déterminé à traverser la France que sur mes vives instances & celles de mes enfans; mais il passe

ſous ſilence l'écrit qui avoit précédé cette invitation; les perſécutions, les promeſſes & les faux ſermens de Saint-Vincent ſon ambaſſadeur; il ne dit point qu'informé de ma maladie & craignant que la mort ne m'enlevât pendant qu'il traverſeroit le royaume, il écrivit à mes enfans, à ma ſœur, au roi de Navarre, pour tirer d'eux des réponſes qui lui tinſſent lieu de ſauf-conduits. Il traverſa mes Etats, comblé d'honneurs & de careſſes, mais toujours morne, ſoucieux & rêveur, parce que ſentant au fond de ſon cœur qu'il abuſoit de la foi des ſermens, il craignoit que je ne fuſſe tenté de l'imiter. Je pouvois bien le préſerver du danger; mais comment le guérir de la crainte, compagne inſéparable de la fraude. Il avance aujourd'hui que j'eus deſſein de le faire arrêter & que la choſe fut miſe en délibération dans mon conſeil. La preuve qu'il avance une fauſſeté, c'eſt qu'il ne le fut point; car ſi j'en euſſe formé le deſſein, qui m'auroit retenu? Un mot, un geſte auroit ſuffi: qu'il ne s'imagine cependant pas que j'aie été un moment la dupe de ſes promeſſes; j'avois trop appris à le connoître. D'ailleurs la ruſe étoit groſſiere; car pourquoi, par exemple, cette précaution imaginée après coup, de ne vouloir rien conclure qu'en préſence de Ferdinand qui devoit ſe faire attendre autant de tems que cela conviendroit à ſon aîné? Dans l'écrit qui précédoit le paſſage, Charles ne s'étoit-il pas fait fort de Ferdinand; D'ailleurs, ſi le conſentement de ce dernier étoit néceſſaire, n'y avoit-il pas mille moyens de ſavoir quelles étoient ſes diſpoſitions à cet égard? Ils s'écrivoient tous les jours, & ils avoient des miniſtres à la cour l'un de l'autre, qui pouvoient en un moment s'en éclaircir. Je n'eſpérois donc point qu'il me rendroit le duché de Milan; je ne voulois que le démaſquer aux yeux de l'Europe, afin qu'il ne reſtât aucun doute ſur le véritable auteur des troubles, ſur l'infracteur des traités. Arrivé dans les Pays-Bas, & bientôt délivré de l'inquiétude que lui avoient donnée les Flamands, il crut s'appercevoir que la ceſſion du duché de Milan, aux conditions qu'il avoit preſcrites & que j'avois

Ann. 1543.

Ann. 1543. bien voulu accepter pour le bien de la paix, lui devenoit onéreuse : il n'y avoit, disoit-il, aucun moyen d'y faire consentir Ferdinand, & son refus rompoit tous les engagemens qu'on avoit eu l'imprudence de prendre sans le consulter : il falloit donc chercher quelque autre expédient ; & voici celui auquel il crut pouvoir s'arrêter sans danger. L'empereur érigeoit en royaume les provinces des Pays-Bas, les assignoit pour dot à sa fille qui devoit épouser mon second fils, lorsque cette princesse auroit atteint l'âge nubile, à condition que de mon côté, j'assignasse à ce fils des provinces limitrophes qui lui formassent un appanage & le missent en état de soutenir le haut rang auquel on vouloit l'élever ; à condition encore qu'il allât, jusqu'à ce que le mariage fût achevé, résider à la cour de l'empereur qui devenoit son pere adoptif, & qu'en attendant, je rendisse purement & simplement au duc de Savoie les provinces & les places que je lui avois enlevées, & que je renonçasse à toute prétention sur l'Italie. On ne me supposoit pas assez aveugle pour accepter un arrangement qui ne mettoit dans la balance que des espérances éloignées contre une possession réelle, & qui dans la supposition la plus favorable, démembroit mon royaume. On se flattoit donc qu'indigné d'avoir été pris pour dupe, je courrois aux armes. On se trompa : en rejettant avec le mépris qu'elles méritoient, ces offres insidieuses, je déclarai que jusqu'à ce qu'il se présentât un autre moyen de parvenir à une paix solide, j'observerois la trève de dix ans. Cette modération ne s'accommodoit point avec les desseins de l'empereur. Résolu de me pousser à bout, & croyant trouver dans les dépêches de deux de mes ambassadeurs, de quoi me noircir aux yeux de l'Europe, il les fit assassiner contre la foi publique & au mépris du droit des gens. N'ayant rien trouvé de ce qu'il cherchoit, il nia le fait, & ne répondit à mes instances, plusieurs fois réitérées, que par des défaites qui équivaloient à un déni de justice. Voulant entiérement s'en débarrasser, il mit en avant cette belle expédition d'Alger, & voulut s'assurer aupa-

ravant

ravant ſi je n'y mettois aucun obſtacle. Je promis de ſuſpendre mon juſte reſſentiment juſqu'à ſon arrivée ; Ann. 1543.
& il ne peut ſe plaindre que je lui aie manqué de parole, puiſque ce n'a été que plus de quatre mois après ſon retour, que ne recevant aucune ſatisfaction, j'ai pris enfin le parti de lui déclarer ouvertement la guerre. Il ſe plaint des termes d'*aſſaſſinat* & d'*infraction du droit des gens* qui ſe liſent dans cette déclaration : nous autres Gaulois, comme le remarque un ancien, nous ſommes des hommes ſimples qui appellons chaque choſe par ſon nom. Que l'empereur m'en fourniſſe d'autres qui rendent mieux l'idée du meurtre de deux hommes publics médité, combiné & exécuté en pleine paix ; & je conſentirai volontiers à m'en ſervir. Enfin, il m'accuſe, & c'eſt la derniere de ſes calomnies, de n'avoir ſuſcité cette nouvelle guerre que pour mettre un obſtacle invincible à la célébration du concile général & à la pacification des troubles de religion dans le corps Germanique qu'il eſt de mon intérêt de fomenter. Il ſemble qu'un dénonciateur, lorſqu'il eſt réduit à ne pouvoir articuler des faits vrais, devroit au moins n'en alléguer que de vraiſemblables. Or, quelle apparence y a-t-il que je veuille ſuſciter des obſtacles à la tenue d'un concile général ? La doctrine qu'il s'agit de proſcrire, eſt-elle prêchée ou tolérée dans mon royaume ? & ſi l'on réforme les abus qui ont pu s'introduire dans la diſcipline de l'Egliſe, n'en réſultera-t-il pas un très-grand bien pour mes ſujets ? Enfin, quel préjudice peut me cauſer la tenue d'un concile ? Quant aux princes de la ligue de Smalkalde, j'avoue qu'ils ſont mes alliés au même titre que leurs peres l'ont été de mes prédéceſſeurs : J'avouerai encore, ſi l'on veut, que nous ne pouvons, eux & moi, prendre trop de précautions contre un ennemi commun, qui confondant perpétuellement la cauſe de Dieu avec celle de ſon ambition, & voilant du manteau de la religion les noirceurs & les injuſtices les plus criantes, prétend abuſer le monde juſqu'à ce qu'il ſoit parvenu à tout perdre & à tout envahir ; mais n'y a-t-il pas une abſurdité manifeſte à ſuppoſer que j'aie

aucun intérêt à empêcher leur réunion au saint siege ?
Ann. 1543. S'ils étoient Catholiques, en seroient-ils plus disposés à se laisser opprimer, à renoncer à leurs droits, à leurs prérogatives? L'entiere conformité de sentimens qui se trouveroit alors entr'eux & moi, ne contribueroit-elle pas, au contraire, à resserrer nos liaisons politiques? L'empereur termine sa longue lettre par supplier votre sainteté de s'armer de ses foudres, de m'exterminer comme une peste publique, & de ne me laisser aucune place ni parmi les vivans, ni parmi les morts. Mes conseils, très-saint pere, seront plus charitables & moins violens. Vous lui direz que ce seroit compromettre étrangement les intérêts de la religion, que de la mêler dans des querelles purement politiques : que ce seroit vouloir la deshonorer publiquement, que de la faire servir d'instrument à l'oppression & à la vengeance : qu'il perd sa peine & son tems à vouloir flétrir la réputation des autres, puisque la fraude & la médisance sont des armes usées entre ses mains : que ceux-là le trompent, qui veulent lui faire accroire qu'il a droit de commander à l'Europe entiere, & qu'en mattant les rois, il les pliera insensiblement au joug : qu'au contraire cette chimérique prétention, cette politique barbare, le feront généralement détester : qu'il se seroit facilement apperçu à quel point elles l'ont déja rendu odieux, s'il avoit pu être témoin de la joie qui éclata dans toutes les contrées de l'Europe, sur le bruit qui s'étoit répandu qu'il avoit péri devant Alger : qu'enfin, il achevera de se guérir de la manie des conquêtes, s'il considere ce que lui a déja coûté l'usurpation du duché de Milan : quel a été le succès de ses entreprises sur la Provence & sur la Hongrie ; quel a été ou quel est encore le sort de ceux qui se sont attachés à la fortune de Christiern II. son beau-frere, de Bourbon, de Saluces, de Charles de Savoie & de Henri de Brunswich.

Tels sont, très-saint pere, les conseils vraiment chrétiens que votre qualité de pere commun vous autorise à donner à l'empereur : s'il a le courage d'y déférer, la paix sera bientôt rétablie dans toute l'Europe, & rien ne

pourra retarder la célébration du concile : s'il persiste, au contraire, à vouloir maîtriser ceux que la naissance a fait ses égaux, & à ne connoître d'autres droits que l'astuce & la violence, alors n'imputez qu'à lui seul les maux qui continueront de désoler l'Europe. Dépouillé du duché de Milan, outragé dans la personne de mes représentans, & n'obtenant aucune satisfaction sur l'un & l'autre article, j'ai pris les armes dans la ferme résolution de ne les poser que lorsqu'il sera disposé à me faire justice. Votre sainteté qui connoît, & les devoirs, & les droits des souverains, ne peut blâmer cette résolution.

Ann. 1543.

Précautions contre les progrès de l'hérésie.

Sleidan. Spondan. Fra-Paolo. Regiſtres du parlement.

Quoique le roi se flattât d'avoir suffisamment détruit par cette réponse toutes les accusations intentées contre lui, cependant craignant encore qu'on ne le soupçonnât à Rome d'avoir eu principalement en vue, en suscitant cette nouvelle guerre, de s'attacher les Protestans, justement allarmés de la convocation du concile, il crut devoir prendre de nouvelles précautions pour empêcher que leur doctrine ne se répandît parmi ses sujets. La faculté de théologie venoit de les lui indiquer. Allarmée des expressions équivoques & des réticences dont usoient quelques prédicateurs, en traitant des matieres controversées, elle rédigea en vingt-six articles un formulaire qui dut être signé par tous ses membres, sous peine de dégradation. François, après l'avoir fait examiner dans son conseil, & s'être assuré qu'il ne contenoit rien de contraire à la foi ni aux maximes de son royaume, le revêtit de lettres-patentes qu'il adressa à tous les évêques, chapitres & couvens de son royaume, afin qu'il devînt une loi de l'état, & que les juges fussent autorisés à traiter ceux qui ne s'y conformeroient pas, comme des séditieux, des conspirateurs & des rebelles. Cette précaution qui n'avoit été imaginée que pour contenir les prédicateurs publics, ne remédioit qu'à un désordre rare, & ne remontoit point à la source du mal. Les ennemis les plus à craindre n'étoient pas des hommes que leur profession ou leur devoir obligeoit de parler en public, & qui dès-lors avoient des ménagemens à garder; mais des gens sans caractere &

Ann. 1543.

sans aveu, qui s'enveloppant de ténèbres, travailloient sourdement à faire des prosélytes, & évitoient, avec le plus grand soin, de se donner en spectacle. Le roi renouvellant à leur égard les anciens édits, donna ordre aux parlemens, & à tous les ministres inférieurs de justice, de rechercher & de punir du dernier supplice, ceux qui avoient chez eux des livres défendus, tenoient des assemblées illicites, n'observoient pas les commandemens de l'Eglise par rapport à l'abstinence de la viande dans certains jours, & prioient Dieu en langue vulgaire. On continuoit de les désigner dans cet édit par le nom de Luthériens, quoique déja les vrais Luthériens eussent en quelque sorte disparu parmi nous. Une autre secte, qu'il est tems de faire connoître, les avoit supplantés.

Commencemens du Calvinisme.

Spondan.
Sleidan.
Florimond de Rémond.

Jean Calvin naquit à Noyon le 10 de Juillet 1509 : son pere, tonnelier de profession, & procureur fiscal de l'évêque, obtint pour son fils, encore enfant, une chapelle dans la cathédrale de Noyon, puis la cure de Marteville, qu'il permuta deux ans après contre celle de Pont-l'Evêque. Ainsi le jeune Calvin, par un abus alors fort commun, se trouva deux fois curé sans avoir jamais été engagé dans les ordres sacrés. Il étudioit à Paris au collége de Fortet, lorsque le recteur Cop prononça devant l'université un discours latin rempli de maximes Luthériennes. On accusa Calvin d'y avoir travaillé, & le lieutenant-criminel, Morin, prit des mesures pour l'arrêter. Il s'évada, & alla se cacher d'abord à Bourges, ensuite à Angoulême, où mettant à profit tous les moyens que lui laissoit une vie extrêmement sobre, & trouvant dans la riche bibliothèque du chanoine du Tillet tous les secours dont il avoit besoin, il composa son *institution chrétienne*, l'ouvrage le plus profond, le plus méthodique & le mieux écrit que l'erreur eût encore enfanté. Car Luther, comme nous l'avons observé, jetté dans le tourbillon de la dispute sans s'y être préparé, n'avoit eu, ni le loisir, ni peut-être le talent de combiner & de lier ensemble toutes les parties de son systême. Les nombreux ouvrages qu'il avoit mis au jour arrachés, pour ainsi dire,

par le besoin du moment, se ressentoient, & de la précipitation avec laquelle ils avoient été composés, & de la colere qui les avoit dictés : homme de bonne chere, aimant la société lorsque ses occupations lui permettoient d'en jouir, toujours emporté au-delà du but par une imagination fougueuse, comment auroit-il pu se livrer à de profondes méditations? Enfin il vouloit plaire au peuple, & devoit par conséquent se mettre à sa portée. Calvin, au contraire, maître de son tems, & libre de n'entrer en lice que lorsqu'il s'y seroit préparé, dénué d'imagination, mais pourvu en revanche d'une rare sagacité & d'un jugement exquis, opiniâtre dans le travail, rêveur, austere, & n'ayant d'autre passion que celle de dominer, s'attacha à donner à ses compositions l'ordre, la clarté, l'élégance, la correction qui pouvoient les faire goûter & en assurer la durée. Moins propre que son rival à émouvoir un nombreux auditoire, ou plutôt sans talens pour la prédication, mais logicien & homme de goût, il devoit mieux réussir auprès des savans & des gens de lettres. C'est pour eux qu'il travailla, persuadé que leur suffrage entraîneroit à la longue celui de la multitude. Quittant sa retraite d'Angoulême, il vint s'établir à Poitiers, où il y avoit une université fameuse, & s'insinua dans la familiarité de quelques professeurs auxquels il communiqua, mais avec de grandes précautions, la lecture de son livre : parvenu à se former des disciples courageux & ardens, il les dispersa sous des noms empruntés dans les provinces méridionales du royaume ; & forcé de s'éloigner de Poitiers, il revint à Paris, où il se croyoit parfaitement oublié. Ne s'y trouvant pas en sûreté, il prit le parti de se retirer à Strasbourg, tant pour prendre la direction d'une église de réfugiés François, que pour vaquer sans crainte à l'impression de son grand ouvrage. Il osa bien, à l'exemple de Luther & de Zuingle, le dédier à François I ; car quoique ce monarque témoignât assez ouvertement son éloignement pour leur doctrine par les supplices auxquels il condamnoit ceux de ses sujets qui s'en laissoient infecter,

Ann. 1543. on s'obstinoit à séparer le roi politique, forcé à garder de grands ménagemens tant avec un clergé nombreux qu'avec la cour de Rome, de l'homme privé, qui aimoit la vérité, cherchoit à s'instruire, protégeoit tous les talens & avoit pour confidens & pour ministres d'autres hommes, sinon ouvertement déclarés pour les nouvelles opinions, du-moins excessivement tolérans. En passant par Genève pour se rendre en Allemagne, Calvin ne manqua pas de rendre visite à l'infatigable Farel, le nouvel apôtre de la Suisse, qui le présenta aux partisans qu'il avoit dans cette république, & songea dès-lors à l'associer à ses travaux. C'étoit dans le tems de la grande agitation des esprits & avant que la révolution fût opérée. Calvin, qui ne prévoyoit pas qu'elle s'achevât, sans qu'il y eût beaucoup de sang répandu, & qui, comme il le confesse lui-même, étoit foible & timide, alla s'établir à Strasbourg d'où Farel le rappella après la révolution de Genève. Flatté de la perspective brillante que lui présentoit une ville célèbre, limitrophe de la France, & où on ne parloit point d'autre langue que la Françoise qu'il écrivoit mieux qu'aucun homme de son siecle, il accepta la direction de cette nouvelle église. Cependant, pour laisser encore aux esprits échauffés le tems de se calmer, il pénétra en Italie sous un nom emprunté, & eut des entretiens secrets avec madame Renée de France, duchesse de Ferrare, qui, de même que la célèbre Marguerite, reine de Navarre, avoit puisé dans la lecture & dans le commerce des savans les principes de la réforme, & donnoit un asyle dans sa maison à tous les littérateurs que la sévérité des loix forçoit de s'expatrier. Quoiqu'il ne restât plus de Catholiques à Genève & que les esprits fussent aussi favorablement disposés qu'il pouvoit le désirer, Calvin essuya une bourasque qui manqua de le submerger : en se roidissant avec l'opiniâtreté d'un théologien scolastique, contre l'usage des azymes dans l'Eucharistie, il souleva le peuple & fut honteusement chassé de la ville. Rappellé, bientot après, par les citoyens les plus

Ann. 1545.

accrédités ; devenu premier ministre de la parole par la retraite volontaire de Farel, qui abandonna Genève, dès qu'il n'y eut plus aucun danger à courir ; consulté comme un oracle par les magistrats, & dirigeant les délibérations de tous les conseils, il donna à son église un corps de doctrine & une police que nous ne pouvons nous dispenser de faire connoître, puisque Genève va devenir le modèle & la métropole de toutes les églises qui ne tarderont pas à s'établir dans les diverses provinces de France.

Par rapport au dogme, Calvin ne différa essentiellement de Luther que sur l'article de l'Eucharistie : Luther, ainsi que nous l'avons observé, admettoit la présence réelle & ne s'éloignoit de la doctrine de l'Eglise catholique qu'en ce qu'il nioit la transubstantiation, conservant toujours, après la consécration, la substance du pain & du vin qui servoient d'enveloppes au vrai corps & au vrai sang de Jésus-Christ. Calvin, au contraire, n'admettoit qu'une présence spirituelle & représentative, où il n'y avoit ni chair ni sang. Luther traitoit Calvin de *sacrilege* & de *visionnaire ;* Calvin traitoit Luther d'*homme charnel* & d'*antropophage.* Par rapport au culte extérieur, la différence entre les deux réformateurs étoit énorme. Luther avoit conservé presque toutes les cérémonies de l'Eglise Romaine, non qu'il y attachât, disoit-il, un grand mérite, mais parce que l'homme composé d'un corps & d'une ame, avoit besoin d'être averti par les sens, & qu'il valoit mieux, puisqu'on ne pouvoit se passer de cérémonies, conserver celles auxquelles le peuple étoit accoutumé, & qui pour la plupart remontoient aux premiers siècles de l'Eglise, que de se fatiguer à en imaginer de nouvelles qui ne vaudroient pas mieux. Il conservoit donc la forme extérieure & intérieure des églises, la croix, les calices, les habits sacerdotaux, les cierges, le plein-chant accompagné des instrumens de musique. Calvin entêté de ses idées de spiritualité, proscrivit toutes ces pratiques comme des stigmates de l'ancienne servitude & les livrées avilissantes du judaïsme & de l'idolatrie.

Ann. 1543. Il renversa les autels, mit en pièces les vases sacrés, démolit jusqu'aux fondemens les églises, n'épargna pas le signe vénéré de la rédemption du genre humain; & dans sa fureur iconoclaste, il ne fit pas grace à une statue de Charlemagne, le fondateur de la ville de Genève. Une grange, une halle, une étable, ou toute autre enceinte qui mît à couvert des injures de l'air, pourvu qu'elle n'eût rien qui la distinguât des habitations ordinaires; des bancs, une table de bois, un verre ou un gobelet de terre, un morceau de pain; voilà tout ce qu'il exigea pour la célébration du culte. Le ministre, bien ou mal vêtu, mais toujours sans aucune marque distinctive, lisoit en françois un chapitre de l'Evangile qu'il accompagnoit d'un commentaire ou explication, prononçoit ensuite les paroles de la Consécration & distribuoit le pain & le vin à tous les assistans. Dans la suite cependant, Calvin sentit lui-même tout ce que cette extrême simplicité avoit de morne & de rebutant. Deux de ses premiers disciples, Clément Marot & Théodore de Beze, ayant traduit les pseaumes en vers françois, il les fit mettre en musique par les plus habiles compositeurs & en accrut sa liturgie: il n'eut point à se repentir de cette condescendance. Cette nouveauté attira une foule de nouveaux prosélytes; mais s'accordoit-elle bien avec le systême de recueillement & de spiritualité du réformateur? Les voix d'une multitude de filles & de femmes animées par une musique molle & passionnée, faisoient-elles des impressions moins fortes sur les sens que le plein-chant & les orgues qu'il proscrivoit? la plupart des airs adaptés aux pseaumes avoient été empruntés de chansons amoureuses ou bacchiques: or, comment empêcher que l'air ne rappellât à la mémoire les premieres paroles beaucoup plus familieres que les secondes, & ne causât au moins de fâcheuses distractions?

Enfin les deux réformateurs différoient encore essentiellement dans la constitution politique de leurs églises; car, à la réserve du pape, des cardinaux & des moines, Luther avoit conservé la hiérarchie de l'Eglise Romaine &

& n'avoit gueres changé que les noms, appellant *ſuperintendans* nos évêques, *paſteurs*, nos curés; & quoiqu'il ne regardât point la confeſſion auriculaire comme un acte néceſſaire à la vraie pénitence & à la rémiſſion des péchés, il la recommandoit comme une pratique qui n'avoit rien en ſoi que de ſalutaire & qui ne pouvoit que diſpoſer à une meilleure vie. Calvin avoit totalement ſupprimé les évêques & avoit mis ceux qu'il ſubſtituoit aux curés, dans une dépendance abſolue du peuple qu'ils devoient régir, puiſqu'il pouvoit les deſtituer, en leur retranchant leurs ſalaires. Il avoit proſcrit la confeſſion auriculaire comme une invention tortionnaire & tyrannique, mais avec peu de profit pour ſes ſectateurs, puiſqu'à une confidence, ou, ſi l'on veut, à une confuſion ſecrette, il ſubſtituoit une inquiſition redoutable & une diffamation publique. Chaque égliſe étoit compoſée d'un miniſtre de la parole, chargé d'expliquer l'Evangile & d'adminiſtrer la cêne; de diacres dépoſitaires du tréſor des fidèles, receveurs & diſpenſateurs des aumônes & des taxes ou contributions que ces égliſes s'impoſoient, lorſque le beſoin l'exigeoit, & d'anciens, dont la fonction étoit de veiller ſur les mœurs publiques & particulieres, & de dénoncer tous ceux qui pouvoient devenir une occaſion de ſcandale; car le miniſtre, les diacres & les anciens, formoient un tribunal nommé *conſiſtoire*, qui s'aſſembloit tous les mois, & tenoit un regiſtre exact de ſes délibérations. Sur la ſimple dénonciation d'un des anciens, on ſommoit les pécheurs de comparoître; & s'ils ne pouvoient juſtifier leur conduite, on exigeoit d'eux non-ſeulement qu'ils ſe corrigeaſſent, mais qu'ils réparaſſent publiquement la faute qu'ils avoient déja commiſe. Ainſi un mari qui vivoit mal avec ſa femme, une femme infidèle à ſon mari, une fille qui avoit eu quelque foibleſſe pour ſon amant, un fils indocile ou diſſipateur, non-ſeulement étoient diffamés parmi leurs concitoyens, mais voyoient avec douleur leur honte conſignée dans des regiſtres qui devoient

Ann. 1543.

la transmettre de génération en génération. Les affaires majeures étoient portées au sinode composé des députés de tous les consistoires; & enfin, celles qui étoient d'une nature à intéresser la totalité des églises réformées, étoient renvoyées à une assemblée nationale, composée, à son tour, d'un certain nombre de députés de chaque province. Les sinodes se tenoient tous les ans, les conciles, quand le besoin l'exigeoit & lorsqu'on le pouvoit sans un danger manifeste; car le nouvel apôtre ne bornoit point ses vues à la conquête spirituelle de Genève, ni de quelques cantons de la Suisse; il tenoit ses regards fermement attachés sur sa patrie où il se promettoit des lauriers plus abondans.

Deux moyens pouvoient accélérer ses succès, des écoles & des livres. Tous les revenus ecclésiastiques, qui étoient restés à la république, après que les Bernois, ses avides protecteurs, se furent nantis de tout ce qui étoit à leur bienséance, furent destinés, partie à fonder un hopital, & partie à doter des chaires. Calvin se réserva celle de théologie comme la plus importante, même dans l'ordre civil, puisqu'alors cette science décidoit du sort des Empires : il conféra les autres à Théodore de Beze, à Olivetan & à d'autres littérateurs que la persécution chassoit de France. En peu d'années, Genève devint l'école la plus florissante de l'Europe. Parmi la foule d'étudians que la curiosité, l'ardeur de s'instruire, ou l'amour de la nouveauté, y attiroit de toutes parts, Calvin s'attachoit d'une maniere plus particuliere ceux qui n'ayant point d'autre ressource que leurs talens, trouvoient dans leur pauvreté même un puissant motif de tout oser pour acquérir de la célébrité : il les adressoit, sous des noms déguisés, aux amis qu'il conservoit en France, & leur faisoit obtenir la direction d'une église ou d'une école. Après les professeurs & les ministres, les hommes que Calvin recherchoit avec le plus de soin, étoient les imprimeurs & les libraires; il procuroit à ceux qui desiroient de s'établir à Genève, tous les droits

Ann. 1543.

de citoyen; aux autres, des gains assez considérables pour les dédommager des risques qu'il leur faisoit courir. Ainsi la France se remplissoit sourdement de prédicans, de traités dogmatiques & de satyres en prose & en vers contre l'Église Romaine. Le nouvel édit du roi & les rigoureuses inquisitions dont il fut suivi, dissiperent, pour un moment, ces prétendus missionnaires : les uns fuirent à Genève; les autres, sur les terres de la reine de Navarre; mais la guerre, déja déclarée entre l'empereur & le roi, en tournant d'un autre côté l'attention du gouvernement leur fournit bientôt l'occasion de reparoître.

Opérations militaires : fortification de Landrecies.

Du Bellai. Belcarius. Ferron. Belleforêt.

Dès que la saison le permit, François se mit en marche pour aller exécuter par lui-même le plan dont il avoit chargé, l'année précédente, le duc d'Orléans, & que la précipitation de ce jeune prince avoit rendu inutile, puisque les ennemis avoient repris successivement presque toutes les places du Luxembourg. Avant que d'entrer une seconde fois dans cette province, le roi voulant la sequestrer en quelque sorte du reste des Pays-Bas, pénétra dans le Hainaut, & vint assiéger Landrecies, avantageusement située sur la Sambre, mais sans aucune fortification réguliere. A l'approche des François, les habitans allerent se cacher dans une forêt voisine, persuadés qu'une armée nombreuse ne séjourneroit pas plus d'un jour ou deux dans une place déserte, & qu'alors ils pouroient en toute sûreté retourner dans leurs maisons; mais le roi, qui amenoit avec lui une seconde armée, pour ainsi dire, de pionniers tirés de Picardie & de Champagne, auxquels il associa presque toute son infanterie, employa cette multitude de bras à creuser des fossés, à élever des murailles & des tours, tandis qu'avec le reste de son armée, il s'avança sur le territoire ennemi pour couvrir les travailleurs. Cette entreprise, qu'on n'avoit regardée, dans le conseil, que comme l'ouvrage de quelques semaines, emporta une grande partie de l'été, parce qu'une pluie abondante, qui dura trois semaines sans interruption, rendoit les charrois lents & souvent impraticables.

Ann. 1543.

Soumiſſion du duc de Cleves à l'empereur.

Ibidem. Sleidan. Heuter. rer. Auſtr. Chronique de Zélande.

L'empereur profita de ce retardement pour écraſer le duc de Cleves, qui n'ayant reçu de la France que quelques ſecours pécuniaires, ne ſe trouvoit point aſſez fort pour tenir la campagne contre une armée compoſée de l'élite des milices Eſpagnoles, Italiennes & Allemandes. Après avoir diſperſé la plus grande partie de ſes troupes dans ſes places fortes du côté de l'Allemagne, & avoir apporté tous ſes ſoins à mettre la ville de Duren en état d'oppoſer une longue réſiſtance, il s'étoit retiré avec un camp volant à l'autre extrémité de ſes Etats, où il pouvoit être plus promptement joint par les François. L'empereur entrant ſans obſtacle dans le pays, vint inveſtir la ville de Duren & envoya ſommer les habitans de lui ouvrir leurs portes. Ils répondirent en riant, qu'on les prenoit apparemment pour des imbécilles : qu'ils ſavoient fort bien que l'homme dont on leur parloit, avoit été mangé par les cabillaux, tant le bruit du naufrage de l'empereur devant Alger s'étoit enraciné dans les eſprits. Après avoir abbatu une partie des murailles, Charles livra un premier aſſaut où il perdit beaucoup de monde. Les ſoldats, qui formoient la garniſon, & les bourgeois exercés au maniement des armes & endurcis à la fatigue, jurerent de garder leur foi à un prince qui les abandonnoit, & de s'enſevelir ſous les ruines de la place : ils ne réſiſterent point à un nouvel aſſaut & furent tous paſſés au fil de l'épée : la ville fut abandonnée au pillage & réduite en cendres. Le duc, qui ne devoit pas s'attendre que les autres places de ſes Etats imitaſſent ce glorieux, mais trop dangereux exemple, appelloit à grands cris les François. Le roi, qui, de ſon côté, n'avoit pas oublié le déſaſtre arrivé, quelques années auparavant, à la garniſon de Saint-Pol, & qui ne pouvoit conſentir à perdre les frais énormes qu'il venoit de faire pour fortifier Landrecies, différoit de ſemaine en ſemaine le départ de l'armée auxiliaire qu'il avoit promiſe. Lorſque les travaux de Landrecies furent achevés, on s'apperçut qu'elle ne pouvoit que bien difficilement établir une ligne de communication avec les Etats de Cleves, & que l'armée qu'on

fe propofoit d'envoyer fur les bords du Rhin, n'auroit aucune place de refuge, en cas de malheur. Il fallut donc fonger à s'emparer une feconde fois de la ville de Luxembourg : le dauphin fut chargé de cette expédition. Cette ville, qui n'avoit pour défenfe qu'un large foffé, s'obftina, dans cette occafion, à foutenir un fiege, & ne parla de capitulation qu'après avoir fait perdre un tems précieux. L'armée alloit enfin fe mettre en marche pour fe rendre fur les bords du Rhin, lorfqu'on reçut la nouvelle que le duc de Cleves avoit fait fa paix avec l'empereur. N'efpérant plus de voir arriver les François, & s'abandonnant aux lâches confeils de quelques-uns de fes miniftres que l'empereur avoit gagnés, il étoit allé, fans fauf-conduit, embraffer les genoux du vainqueur & implorer fa miféricorde. L'empereur lui ayant fait dévorer cette humiliation, confentit par pitié à lui laiffer la jouiffance de Cleves & de Juliers, en exigeant une renonciation abfolue & fans réferve au duché de Gueldres & au comté de Zutphen qu'il unit à fes domaines des Pays-Bas ; & après lui avoir fait jurer qu'il n'entretiendroit aucune alliance, foit directe, foit indirecte, avec la France, il promit, pour le dédommager de la perte de l'héritiere de Navarre, de lui faire époufer une de fes nièces, fille de Ferdinand. Soit qu'il fe repentît bientôt de cet engagement, foit qu'il voulût que la rupture de fon premier mariage parût venir du côté de la France, le duc ne tarda pas à envoyer un ambaffadeur au roi pour juftifier fa conduite & demander qu'on lui amenât fa femme. François, qui le méprifoit trop pour entrer en explication, fe contenta de répondre qu'il n'étoit que l'oncle de la princeffe, qu'elle avoit un pere & une mere auxquels on feroit bien de s'adreffer. Après la proteftation qu'ils avoient faite, leur refus n'étoit pas douteux ; & le duc s'y attendoit. Il fallut cependant recourir de part & d'autre au pape, qui bien informé que le mariage n'avoit été ni confommé, ni libre du côté de la princeffe, le déclara nul. Le duc obtint, deux ans après, la main de Marie d'Autriche, & devint un des plus zélés

Ann. 1543.

Ann. 1543.

partisans de l'empereur. La princesse de Navarre épousa en 1548, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, & fut mere de Henri IV.

Comme depuis la défection du duc de Cleves, la conquête de Luxembourg n'avoit plus d'objet, les officiers qu'on y avoit laissés en garnison, représenterent au roi que dans l'état où étoit cette ville, elle ne pouvoit être regardée comme une place de guerre : qu'il en coûteroit des sommes énormes pour la mettre en état de défense : qu'ensuite on seroit réduit à tirer du royaume toutes les provisions nécessaires pour nourrir la garnison : qu'il falloit compter au moins trois jours de marche par des chemins difficiles & dangereux, pour y jetter des convois ou des renforts, autant pour se retirer; au lieu que les ennemis la tenant, pour ainsi dire, bloquée par un grand nombre de châteaux & de places fortes dans les environs, épieroient jour & nuit l'occasion de surprendre la garnison, & y réussiroient infailliblement : qu'enfin ne rapportant pas, à beaucoup près, autant qu'elle coûteroit, elle ne seroit entre ses mains qu'un objet d'inquiétude & de dépense. Malgré ces considérations, François s'obstina à la garder: il avoit, disoit-il, des droits incontestables sur cette province; il avoit ajouté à ses titres celui de duc de Luxembourg auquel il ne vouloit pas renoncer, & il sentoit que ce titre prêteroit au ridicule, s'il ne possédoit pas la capitale de cet Etat : enfin cette conquête le vengeoit aux yeux de l'Europe, de la perte du duché de Milan, & détermineroit peut-être l'empereur à un échange.

Charles étoit alors sur la frontiere de cette province, laissant ignorer s'il s'avanceroit pour la recouvrer, ou s'il dirigeroit sa marche sur Landrecies, déja investie par les milices des Pays-Bas. A la fin il se décida pour ce dernier parti, afin d'être plus à portée de profiter des secours qui lui arrivoient d'Angleterre.

Mort de Jacques V, roi d'Ecosse.

Aussi-tôt que la France avoit commencé à s'appercevoir des liaisons de Henri VIII. avec l'empereur, elle s'étoit appliquée à susciter au monarque Anglois des affaires qui

l'occupassent assez dans son isle pour lui faire perdre de vue le continent; & elle avoit trouvé dans Jacques V. un prince parfaitement disposé à la servir. Une querelle ancienne, quelquefois assoupie, mais jamais éteinte, sur les limites des deux royaumes, occasionna des troubles. Henri assigna une conférence au roi d'Ecosse son neveu, qui promit de s'y rendre, & qui, après s'être fait attendre, envoya s'excuser. Outré de cet affront, Henri prit les armes & ne laissa pas au roi d'Ecosse le tems de recevoir les secours qu'il attendoit de France. Jacques rassemblant promptement la noblesse & les milices de son royaume, marcha au-devant de l'ennemi sur la frontiere; mais cette noblesse indocile, qui déja n'approuvoit pas les motifs de cette guerre, indignée qu'il prétendît encore l'assujettir à prendre les ordres d'Olivier de Sainclair son favori, refusa de combattre & se retira sans prendre congé. Réduit à fuir devant un simple détachement de l'armée Angloise, Jacques s'abandonna à un si violent désespoir, qu'il mourut en peu de jours, laissant pour unique héritiere une fille encore au berceau, sous la conduite d'une mere peu accréditée, & au milieu d'un peuple violemment agité par les querelles de religion. Il n'est presque pas douteux que si Henri VIII, qui avoit toujours ambitionné la conquête de l'Ecosse, eût su profiter du moment, il ne fût venu à bout de ses desseins; mais trop persuadé que cette conquête ne pouvoit désormais lui échapper, & qu'il la rendroit plus solide, en obtenant l'agrément ou le vœu de la nation pour le mariage de la jeune héritiere avec son fils Edouard qui n'étoit gueres plus âgé qu'elle, il retira ses troupes, & ne remplit l'Ecosse que de négociateurs. N'ayant gueres d'oppositions à redouter que de la part de la France & des partisans qu'elle avoit en Ecosse, il se hâta d'envoyer un secours de dix mille hommes à l'empereur qui auroit pu s'en passer, puisqu'il se trouvoit déja à la tête d'une armée de quarante mille combattans.

Ann. 1543.

Buchanan. Du Bellai. Rapin Thoiras. Paul Jove.

Il la conduisit devant Landrecies, qui, depuis près de trois mois, se trouvoit investie par les milices des Pays-

Landrecies assiégée par l'empereur &

Ann. 1543.

Secours de par le roi.

Du Bellai. Belcarius. Ferron.

Bas. D'Essé & le capitaine Lalande, qui commandoient la garnison, avoient mis dans leur défense un art & une intelligence dont on n'avoit point encore l'idée en Europe. Quoiqu'ils se fussent principalement attachés à conserver leurs soldats & à ménager leurs provisions, les différentes sorties qu'ils avoient faites, soit pour combler les travaux, soit pour briser les canons, leur avoient emporté beaucoup de monde ; & réduits à un petit nombre, ils étoient encore embarrassés à pouvoir les faire subsister. Il falloit informer le roi de leur détresse ; ce qui devenoit très-difficile depuis que l'empereur avoit enveloppé la place. Yville, gentilhomme Normand, osa se charger de cette dangereuse commission. Il trompa les gardes de l'empereur, traversa le camp, & vint apprendre au roi que la garnison n'ayant plus, depuis longtems, ni vin ni biere, & réduite à une demi-ration de pain, alloit succomber sous le poids de la fatigue, si elle n'étoit promptement rafraîchie. François avoit déclaré que si l'empereur venoit à Landrecies, il s'approcheroit si près de lui, qu'on jugeroit aisément qu'il ne demandoit qu'à vuider leur différend par une bataille. C'étoit le moment de tenir sa parole : aussi se hâta-t-il de rassembler ses quartiers ; & quoiqu'il restât encore fort inférieur à son rival, il vint camper à Catteau-Cambresis, également à portée ou d'attaquer une des divisions de l'armée Impériale, ou de faire entrer des secours dans Landrecies. La position de cette ville étoit telle que l'empereur n'avoit pu l'investir sans faire passer au-delà de la Sambre une partie de son armée. A l'approche de l'armée Françoise, cette portion, qui couroit risque d'être enlevée, se réfugia dans le camp de l'empereur. L'amiral d'Annebaud & le comte de Saint-Pol profiterent de ce mouvement pour retirer de Landrecies l'ancienne garnison, & la remplacer par une nouvelle dont on donna le commandement à Jacques de Couci, seigneur de Vervins, & à Roche-Baron. Le roi voulant récompenser des hommes qui l'avoient si bien servi, donna à d'Essé un état de gentilhomme de sa chambre, à la Lande & à la

la Chapelle-Rinſon, des offices de maîtres-d'hôtel ordinaires ; aux ſimples ſoldats, des lettres de nobleſſe perſonnelle. La nouvelle garniſon emporta avec elle quelques munitions : il ne reſtoit plus, pour la raſſurer entièrement, qu'à lui fournir une ample proviſion de vivres. Martin du Bellai, l'un des principaux capitaines de la cavalerie légere, fut chargé de cette commiſſion, & s'en acquitta avec tant d'adreſſe & de bonheur, qu'il ne perdit pas un ſeul homme de ſa troupe. Ann. 1543.

L'objet que le roi s'étoit propoſé, étoit rempli ; & l'inaction de l'empereur, dans des momens ſi déciſifs, prouvoit aſſez qu'il n'avoit aucun deſſein de livrer bataille. L'hiver approchoit ; ainſi l'on ne ſongea plus qu'à la retraite : elle étoit dangereuſe en préſence d'une armée infiniment ſupérieure. Le roi la fit à l'entrée de la nuit, le lendemain de la Touſſaint. L'empereur auſſi-tôt qu'il en fut averti, donna ordre à Ferdinand de Gonzague de ſe mettre à la ſuite des François & d'engager le combat, promettant de le joindre avec le reſte de l'armée. Mais Briſſac, colonel général de la cavalerie légere, avoit ſi bien pris ſes meſures, qu'il arrêta Gonzague à la tête de chaque défilé & ne lui permit pas de joindre l'armée. Forcé par la diſette & l'approche de l'hiver, à lever le ſiege de Landrecies, l'empereur parvint à ſe procurer un dédommagement plus utile que glorieux.

Surpriſe & aſſerviſſement de Cambrai. *Ibidem.*

Cambrai, ville libre & impériale, formoit une république qui ſe gouvernoit par ſes loix & qui avoit la ſageſſe de ne prendre aucun parti dans les querelles des deux grandes puiſſances dont elle étoit enveloppée. La priſe de Landrecies & le voiſinage des deux armées ennemies, qui traverſoient alternativement ſon territoire, lui donnerent de l'inquiétude. L'empereur prit ſoin de l'augmenter par l'entremiſe de l'évêque qui lui étoit entiérement dévoué. Il fit inſinuer aux magiſtrats que le ſeul moyen de ſe préſerver d'une ſurpriſe étoit de conſtruire une vaſte citadelle où ils puſſent ſe réfugier, dans un beſoin preſſant, & attendre les ſecours qu'il ne manqueroit pas de leur envoyer. Dès qu'elle fut achevée, il y fit

Ann. 1543.

entrer une garnison Espagnole, & unit la ville au domaine des Pays-Bas, dérobant, comme prince Autrichien, ce qu'il auroit dû défendre comme empereur.

Arrivée de Barberousse: siége de Nice.

Du Bellai. Mémoires de Montluc. Mémoires de la Vieuville. Belcarius. Belleforêt. Paul Jove.

Cette supercherie que le roi n'avoit pu ni prévoir ni empêcher, ne diminua rien de la réputation qu'il venoit d'acquérir dans cette derniere campagne, où, avec des forces bien inférieures, il avoit endommagé son ennemi, & conservé les places qu'il lui avoit enlevées : la fortune le traita moins favorablement en Italie, où tout cependant sembloit lui promettre les plus brillans succès. Le capitaine Polin avoit négocié avec tant de dextérité à la cour de Soliman, que, malgré les intrigues de Charles-Quint, & les fâcheuses dispositions où il avoit trouvé les principaux bachas, il avoit obtenu des secours beaucoup plus considérables qu'on n'avoit osé l'espérer. Barberousse étoit arrivé sur la fin de l'été dans les ports de Provence avec une escadre de cent galeres armées, des troupes de débarquement & un grand nombre de vaisseaux de transport, chargés de toutes sortes de munitions. Le comte d'Enghien, qui, malgré sa jeunesse, avoit été envoyé en Provence pour y recevoir l'armée des Turcs, & diriger les opérations de la campagne, ne put y joindre que soixante galeres Françoises mal équipées, parce qu'on ne lui avoit point donné l'argent nécessaire pour les mettre en bon état. Après avoir distribué des présens au général & à tous les officiers Turcs, il prit le commandement de cette armée navale; car Barberousse, malgré sa qualité de roi de Tunis, avoit reçu ordre de Soliman d'obéir aveuglément aux ordres du lieutenant-général du roi, & il la conduisit devant la ville de Nice, la seule place importante qui restât au duc de Savoie. Après deux jours de siege, la ville capitula; mais on n'y trouva que des murailles : la garnison & les habitans s'étoient retirés dans le château & avoient emporté avec eux tous leurs meubles & jusqu'aux cloches de leurs églises. Cette premiere conquête se réduisoit donc à rien, si l'on ne parvenoit à soumettre le château; mais on ne pouvoit gueres y réussir que par la famine; car ce château se trouvoit assis sur la cime

d'un roc vif & escarpé, hors de la portée du canon & impénétrable à l'art du mineur. Les François & les Turcs, après bien des efforts inutiles, apprenant que le marquis de Guast, renforcé des troupes du pape & de presque tous les autres souverains d'Italie, s'avançoit pour leur livrer bataille, mirent le feu à la ville & revinrent en Provence, parce que la saison déja fort avancée ne leur permettoit plus de tenir la mer. Barberousse y séjourna jusqu'au printems, & retourna ensuite à Constantinople, fort mécontent des François qui ne l'étoient gueres moins de lui, puisque sans leur procurer aucun avantage réel, il leur avoit occasionné beaucoup de dépense.

Ann. 1543.

Prise de Carignan par les Impériaux : disgrace de Boutieres.

Ibidem.

Le marquis de Guast, qui par cette retraite, n'avoit plus d'ennemis à combattre dans le comté de Nice, se rabatit sur le Piémont & vint assiéger Montdévis. Cette place n'avoit pour toute garnison qu'une ou deux compagnies de Suisses, troupe excellente en rase campagne, mais regardée généralement comme peu entendue dans l'attaque & la défense des places. Ceux-ci voulurent venger leur nation de ce reproche. A la bravoure qui leur étoit ordinaire, ils joignirent une patience & une intelligence qu'on ne leur soupçonnoit pas, & ne voulurent entendre parler de capitulation qu'après avoir épuisé leurs provisions & perdu toute espérance de recevoir des secours. Ils avoient obtenu la permission de se retirer avec armes & bagage; mais les Espagnols, au mépris de cette capitulation, se jetterent sur eux & massacrerent ceux qui ne vouloient pas se laisser dépouiller. Après avoir établi une garnison à Montdévis, le marquis marcha du côté de Carignan située au centre des possessions Françoises en Italie. Regardée comme une place sans conséquence, sous la domination des ducs de Savoie, elle avoit attiré l'attention de Guillaume du Bellai, qui, dans les dernieres années de son administration, y avoit commencé d'excellentes fortifications : le défaut d'argent avoit empêché son successeur de les continuer. A l'approche de l'ennemi, il manda à d'Aussun de raser promptement ces ouvrages imparfaits, de peur que les ennemis ne s'y

Ann. 1543. logeassent, & de se retirer avec sa garnison dans les places voisines. L'arrivée subite du marquis de Guast empêcha l'exécution de cet ordre : il tomba sur les travailleurs, qui furent dissipés en un instant. D'Aussun voulant au moins sauver sa garnison, se battit en retraite, perdit une partie de sa compagnie de gendarmerie, & fut lui-même renversé de cheval; mais il donna le tems à l'infanterie de se réfugier dans Montcallier. Maître de Carignan, le marquis employa cinq semaines à relever les fortifications & y laissa une garnison de quatre mille vieux soldats Espagnols ou Allemands, & pour commandant, Pierre Colonne, qui avoit pris le surnom de *Pyrrhus d'Epire* l'un des successeurs d'Alexandre, & fameux par ses guerres contre les Romains.

La prise de Carignan, qui étoit en quelque sorte le point de communication entre toutes les possessions Françoises, entraînoit la perte non-seulement de Savillan, de Beine, de la Roque de Bau & de Cental, où il devenoit impossible de porter des secours, mais encore, par succession de tems, celle de Turin & de Pignerol, qui ne pourroient plus subsister que par des convois tirés de France & voiturés à grands frais au travers des Alpes. Le roi, qui comprit jusqu'où cette perte pouvoit s'étendre, fit promptement passer en Italie un renfort de trois cens lances & de neuf mille hommes d'infanterie, avec ordre à son lieutenant-général d'investir la ville de Carignan avant que les ennemis eussent achevé de s'y fortifier, & de ne point s'en éloigner jusqu'à ce qu'il l'eût reprise.

Ce lieutenant-général étoit Giuffroi, seigneur de Boutieres, parent & élève du chevalier Bayart. Dès sa plus tendre jeunesse, il avoit donné des preuves si éclatantes de courage, que le bon chevalier, qui aimoit à le montrer, avoit prédit qu'il parviendroit un jour aux premiers honneurs de la guerre. Boutieres avoit jusqu'alors justifié cette prédiction; né simple gentilhomme, sans manège, sans autre recommandation que ses services, il avoit été préféré à tout ce que la France possédoit alors de princes,

de ſeigneurs & d'illuſtres guerriers, pour un gouvernement réſervé à un maréclal de France, ou à un homme qui alloit le devenir. Mais ſoit que la nature lui eût refuſé l'activité & l'étendue de génie qu'exige le gouvernement d'une grande province, ſoit qu'il eût de bonnes raiſons de ſe défier de la plupart des officiers généraux qui lui étoient ſubordonnés & qui ne lui obéiſſoient qu'à regret, il mit dans toutes ſes opérations une lenteur dont l'ennemi profita, & qu'on ne manqua pas de traiter à la cour de lâcheté ou d'ignorance. Le renfort que le roi lui envoyoit, le mit en état de tenir la campagne; ce qui ne lui étoit point encore arrivé depuis qu'il commandoit en Piémont. Il s'approcha de Garignan, & parvint, après un combat vif & dangereux, à couper le ſeul pont qui ſervoit à l'appriviſionnement de la ville; mais bien informé qu'elle avoit des vivres & des munitions de guerre pour plus de ſix mois, il jugea qu'il étoit plus expédient d'employer ſon armée du côté où les ennemis ne l'attendoient pas, que de la laiſſer ſe conſumer inutilement devant une place qui ne pouvoit être réduite que par famine. Il dirigea ſa marche du côté de Verceil, réduiſit la ville de Saint-Germain, & aſſiégeoit Ivrée, lorſqu'il reçut la nouvelle que le roi venoit de lui nommer un ſucceſſeur. C'étoit le comte d'Enghien, qui, à ſon arrivée dans le Piémont, lui fit notifier ſes pouvoirs, & lui envoya demander une eſcorte qui le conduisît en sûreté juſqu'au camp. Au lieu d'une eſcorte, Boutieres lui amena l'armée entiere: il la rangea en bataille; & s'avançant deux pas hors de la premiere ligne, il lui dit à voix haute: » Je me tiens heureux, Monſieur, de ce qu'il a plu au » roi de me donner pour ſucceſſeur un prince du ſang: je » félicite cette armée compoſée d'officiers diſtingués, de » capitaines valeureux & expérimentés, & de braves ſoldats, d'avoir à leur tête un général capable tout-à-la- » fois de les bien commander & de faire valoir à la cour » leurs ſervices. Je vous la remets & je vous prie de » croire que vous la recevez de la main d'un homme de » bien, qui n'a connu, pendant tout le cours de ſa vie, Ann. 1543.

Ann. 1543.

» d'autre ambition que de servir l'Etat, qui a quelquefois » manqué de bonheur, jamais de zèle, que ni la crainte » ni aucun intérêt personnel n'a jamais écarté de son de- » voir. Je sai qu'on a tâché d'inspirer au roi une toute » autre idée de moi; & peut-être êtes-vous chargé de » prendre des informations sur ma conduite. La seule » grace que je demande, c'est qu'elles se fassent à visage » découvert & en ma présence, puisqu'enfin, je ne suis » plus à craindre; & c'est uniquement dans cette vue que » je vous amène un si grand nombre de témoins. Offi- » ciers, capitaines, soldats, si quelqu'un de vous a sujet » de se plaindre de moi, s'il a quelque reproche à propo- » ser contre mon administration, qu'il élève la voix «. Tous baisserent les yeux & garderent le silence. Le comte d'Enghien, un peu embarrassé, répondit qu'il étoit venu par ordre du roi prendre le commandement de cette armée, mais qu'il n'avoit aucune commission de faire des informations sur la conduite d'un guerrier blanchi dans les travaux militaires, couvert de lauriers, & à qui tout le monde rendoit justice: que toute son ambition, que la grace qu'il demandoit le plus ardemment à Dieu, étoit de marcher sur ses traces & de parvenir un jour à la même réputation. Boutieres, que ce glorieux témoignage ne consoloit pas entiérement de la perte de son emploi, se retira dans sa terre de Dauphiné, où il se proposoit d'achever paisiblement sa carriere; mais ayant appris, au bout de quelques mois, qu'il devoit se livrer une bataille en Piémont, il sentit renaître son ancienne ardeur; il y courut & trouva l'occasion qu'il desiroit de confondre ceux qui osoient l'accuser de lâcheté ou d'ignorance.

Ann. 1544.

Diète de Spire où les François sont déclarés ennemis publics.

Sleidan. Du Bellai. Belcarius.

Ce ne fut pas seulement en Italie que l'arrivée de Barberousse nuisit à la France; elle produisit des effets bien plus fâcheux encore en Allemagne. L'empereur venoit d'indiquer pour le premier jour de Janvier, une diète à Spire, qu'il devoit présider lui-même, & où tous les princes étoient invités à se trouver en personne, à la réserve des alliés des François, s'il en restoit quelques-uns. Personne ne vouloit plus être de ce nombre: aussi ne se souvenoit-on

point d'avoir jamais vu une assemblée si nombreuse. Le roi des Romains, les sept électeurs, tous les princes ecclésiastiques & séculiers, s'étoient empressés d'y arriver. L'empereur rendit compte, dans un discours fort étudié, des soins qu'il s'étoit donnés depuis son avènement au trône, pour faire régner la concorde entre les divers ordres de l'Empire, étouffer les germes de toute division intestine, & tourner leurs efforts réunis contre les ennemis du dehors. Il attribua le peu de succès de ses soins & les malheurs dont on se plaignoit, à la tiédeur & à la méfiance qu'il avoit trouvée dans les esprits toutes les fois qu'il les avoit avertis des pernicieux desseins du roi de France & des liaisons de ce prince avec les Infidèles. » Aujourd'hui, ajouta-t-il, qu'il a levé le masque, » & que sans aucun respect humain, il a mêlé ses enseignes avec celles des Musulmans, vous croirez sans peine » que tous les mouvemens qu'il s'est donnés jusqu'à ce » jour pour empêcher la tenue d'un concile & faire rejetter tous les moyens de conciliation que je vous proposois, n'avoient point d'autre objet que de nous livrer » sans défense à ses infâmes alliés avec lesquels il avoit » déja partagé nos provinces. Vous ne douterez plus » que cette foule d'ambassadeurs dont il nous fatiguoit, » ne fussent des espions titrés, qui venoient étudier nos » divisions pour en rendre un compte exact à Soliman, » & lui indiquer les momens favorables de nous attaquer. » Convaincus maintenant d'une trahison que vous ne » pouviez croire, il ne vous reste plus qu'à examiner la » marche que vous devez suivre. Inutilement marcherions-nous contre les Turcs tant que nous souffrirons » au mileu de nous celui qui préside à leurs conseils, qui » dirige leurs mouvemens, qui les encourage & qui les » rassure contre les suites d'une défaite, en se montrant » toujours prêt à opérer une diversion en leur faveur. » C'est donc contre cet ennemi domestique que nous devons diriger nos efforts; c'est sur lui que doivent tomber » nos premiers coups, puisque ce n'est qu'après l'avoir mis » hors d'état de nous nuire, que nous triompherons uti-

Ann. 1544.

Ann. 1544. » lement des Turcs. Considérez qu'il n'y a pas un mo» ment à perdre, puisque les boulevards qui couvroient » auparavant nos frontieres, sont tombés; que la Hon» grie est aux abois, l'Italie envahie, & qu'il n'y a plus » qu'un généreux effort qui puisse sauver de l'esclavage » nos femmes & nos enfans «.

Pour justifier ce qu'il venoit d'avancer sur la proximité du danger, l'empereur fit entrer les ambassadeurs de Hongrie, qui déclarerent qu'ayant satisfait à tout ce que l'Europe pouvoit attendre d'un peuple courageux & zélé pour la cause commune, & n'ayant plus aucune espérance de pouvoir résister au déluge de barbares qui inondoient leurs pays, ils prendroient, s'ils n'étoient puissamment secourus, le douloureux parti de céder à la nécessité : qu'on ne devoit point être surpris si se trouvant trahis & lâchement abandonnés par les Chrétiens leurs freres, ils préféroient une condition affreuse sans doute, à l'exil & à la mendicité.

Parurent ensuite les ambassadeurs du duc de Savoie, qui commencerent par excuser leur maître de ne s'être pas présenté en personne devant une si auguste assemblée, n'ayant pas, disoient-ils, de quoi fournir aux frais du voyage, & ne pouvant s'absenter sans risquer de perdre encore le peu qui lui restoit. Ils dirent au nom de ce prince infortuné, que le roi de France, non content de l'avoir, sans aucune cause légitime, dépouillé de la plus grande partie de ses Etats, avoit, l'automne dernier, lâché contre lui Barberousse avec une escadre formidable : que les Turcs & les François ayant assiégé conjointement la ville de Nice, & s'en étant rendu maîtres par composition, avoient, contre la foi donnée, livré cette ville aux flammes, enchaîné sur leurs galeres ses malheureux sujets : qu'ils avoient assiégé le château, & qu'ils auroient fait le même traitement à la garnison, si les secours de l'empereur & du pape n'étoient arrivés assez à tems pour leur arracher cette proie : que le péril n'étoit que différé, puisque les Turcs étoient toujours à Toulon, & reviendroient, selon toutes les apparences, dès la fin de

de l'hiver : qu'il supplioit donc l'assemblée de prendre en considération l'injustice qui lui avoit été faite, l'affreuse pauvreté où il étoit réduit, & l'indispensable nécessité de faire passer promptement de puissans secours en Italie, si l'on vouloit préserver cette contrée du joug des Infidèles. Ann. 1544.

Le roi de France prévoyant qu'il seroit particulièrement question de lui dans cette diète, voulut y adresser de son côté, une ambassade composée du cardinal du Bellai, évêque de Paris, du président Olivier & d'Africain de Mailli, bailli de Dijon. Ils s'avancerent jusqu'à Nanci; mais comme les lettres de convocation excluoient de cette assemblée les partisans & les alliés des François, ils craignirent que leur caractere ne les mît pas à couvert d'une insulte qui rejailliroit sur la couronne, & ils eurent la sage précaution de se faire précéder par un héraut chargé de remettre aux électeurs & aux princes les lettres du roi, & de demander un sauf-conduit pour ses ambassadeurs. Le héraut fut conduit au logis de Grandvelle, qui s'étant fait rendre compte de l'objet de sa mission, & l'ayant forcé de lui remettre toutes les lettres dont il étoit porteur, le tint quatre jours enfermé dans une chambre, sans lui permettre de parler à personne; après quoi, il lui remit les lettres du roi toutes cachetées, & lui dit, le visage enflammé de colere, qu'il avoit mérité la mort pour avoir mis le pied sur les terres de l'Empire au nom d'un prince qui ne devoit plus jouir du droit des gens, depuis qu'il avoit foulé aux pieds tous les droits des nations & trahi la république chrétienne, en s'associant avec les Infidèles: qu'il s'en retournât donc sans regarder derriere lui, & rendît grace à la clémence de l'empereur qui vouloit bien lui pardonner cette premiere faute, à condition qu'il disparût promptement & qu'il ne revînt pas, parce qu'autrement rien ne le sauveroit de la potence. Le héraut rapporta aux ambassadeurs cette dure réponse. Le duc de Lorraine auquel ils ne purent se dispenser d'en faire part, parut si effrayé des menaces de l'empereur, si allarmé pour lui-même, qu'ils partirent dès la nuit suivante, &

Ann. 1544. regagnerent, comme des fugitifs, la frontiere du royaume. Arrivés en lieu de sûreté, ils publierent le discours qu'ils se proposoient de tenir devant la diète, & qu'ils avoient eu la précaution de faire imprimer d'avance, afin d'en répandre un grand nombre d'exemplaires à leur retour. Il portoit en substance qu'il y avoit une absurdité manifeste à supposer que le roi eût eu la moindre intention de nuire au corps Germanique, puisqu'il ne le pouvoit sans se faire du mal à lui-même : qu'il y avoit entre les François & les Allemands une fraternité antique, des rapports de sympathie, des alliances héréditaires, en un mot, tous les liens que la nature a formés pour unir entr'eux les hommes & les nations : que n'ayant jamais reçu des princes de l'Empire que des preuves d'intérêt & d'amitié, il ne s'imaginoit pas qu'il leur eût jamais donné aucun motif de se plaindre ou de se défier de son voisinage : que ceux qui l'accusoient d'avoir armé les Turcs contre les Chrétiens, étoient les premiers & les uniques auteurs de cette guerre désastreuse, puisqu'ils ne pouvoient disconvenir qu'en voulant, contre toute justice & à quelque prix que ce fût, détrôner le roi de Hongrie, ils avoient réduit ce prince infortuné à recourir à la protection des Infidèles, & qu'en attaquant Tunis, sans qu'il en résultât aucun avantage réel pour la chrétienté, ils avoient dû prévoir qu'ils s'exposoient à de fâcheuses représailles; qu'après ces défis imprudens & le refus qu'ils avoient fait des secours qu'en qualité de roi très-chrétien il leur avoit souvent offerts, ils ne devoient imputer qu'à eux-mêmes les défaites, la honte & les pertes qu'ils avoient souffertes : que Barberousse ne s'étoit avancé sur la côte de Gênes que pour se venger de Doria son ennemi personnel : que n'ayant pu le joindre, il avoit pris sur lui d'assiéger la ville de Nice : que les François n'ayant pu l'en détourner, avoient cru devoir se joindre à lui, afin de s'emparer de la place, si elle étoit prise d'assaut, & d'empêcher que les Turcs n'y formassent un établissement : qu'à la vérité, Polin, ambassadeur de France à Constantinople, avoit profité de cette occasion

Ann. 1544.

pour s'en revenir ; mais que sa présence, loin d'avoir été préjudiciable aux Chrétiens, leur avoit été très-avantageuse, puisqu'il avoit eu assez d'ascendant sur l'esprit des chefs pour réprimer, pendant toute la traversée, l'ardeur naturelle des Turcs pour le brigandage : qu'enfin, le roi ne prétendoit point nier qu'il n'eût avec Soliman un traité de commerce tel à-peu-près que la Pologne & Venise en entretenoient depuis des siècles, avec cette même puissance, sans qu'il en fût résulté aucun inconvénient à la république chrétienne : que, quand bien même ce traité renfermeroit quelque chose de plus, on ne pourroit lui en faire un crime, sans envelopper dans la même condamnation David, Salomon, les Machabées, Constantin, Théodose, & deux grands personnages encore vivans, qui avoient ardemment desiré & qui peut-être sollicitoient en ce moment un pareil traité à des conditions deshonorantes : que le roi étoit vivement touché des maux qui affligeoient la république chrétienne : qu'il desiroit la paix & qu'elle seroit bientôt rétablie, si les électeurs & princes pouvoient déterminer l'empereur à restituer le patrimoine des enfans de France : que les électeurs & princes avoient droit de connoître de cette querelle, puisqu'il s'agissoit d'un fief de l'Empire, & que les deux investitures accordées à Louis XII. par Maximilien, avoient été rédigées de concert avec eux : qu'il n'en demandoit que le renouvellement ou l'exécution, & qu'à ce prix, il contribueroit de toute sa puissance à garantir l'Allemagne & l'Italie de toute invasion.

Ce discours, dont on ne manqua pas de faire parvenir un grand nombre de copies à Spire, n'y produisit aucun effet. Loin de paroître flattés de la sorte de déférence que leur témoignoit un grand roi, en les constituant arbitres de sa querelle, les princes ne s'offenserent point, ou du moins ils ne porterent aucune plainte de l'injure personnelle que leur faisoit l'empereur, en interceptant & en renvoyant, sans leur aveu, des lettres qui leur étoient adressées. Les protestans, sans songer qu'ils n'étoient que tolérés, que bientôt peut-être ils seroient dans

Ann. 1544.

le cas d'implorer la protection du monarque avec lequel on cherchoit à les brouiller ouvertement, ne se montrèrent pas moins passionnés que les Catholiques. Les François furent déclarés ennemis publics ; & l'on enjoignit aux magistrats de punir de mort quiconque s'enrôleroit pour le service de cette couronne. On adressa ensuite des lettres au pape pour le remercier des secours qu'il avoit envoyés à Nice, & le supplier de ne point épargner les trésors de l'Eglise dans une occasion où il s'agissoit de préserver la république chrétienne dont il étoit le pere, du joug des Infidèles : aux Cantons, tant catholiques que protestans, pour leur reprocher de contribuer aux malheurs de leurs freres en permettant à leur jeunesse de s'enrôler pour le service d'un prince qui s'étoit déclaré l'ennemi public par l'alliance impie qu'il avoit contractée avec les Turcs ; il les exhortoient à rappeller promptement leurs troupes qui aussi-bien devoient rougir de se trouver dans un camp où l'on invoquoit Mahomet : aux Vénitiens, pour les engager à se joindre à la confédération générale, en leur remontrant, d'une part, l'intérêt qu'ils avoient d'empêcher que les Turcs ne formassent un établissement en Italie, & de l'autre, la facilité qu'ils trouveroient à recouvrer promptement leurs anciennes possessions dans le Levant.

Le pape répondit qu'il continueroit de veiller à la conservation de Nice, mais qu'on ne devoit attendre de lui que des secours proportionnés à sa foiblesse, puisque personne n'ignoroit combien les revenus du saint-siege étoient diminués par la défection d'une portion considérable de la chrétienté : que depuis qu'il étoit monté sur la chaire de S. Pierre, il n'avoit laissé passer aucune année sans envoyer en Hongrie, soit des troupes, soit des sommes considérables : qu'il avoit contribué aux deux expéditions en Afrique, envoyé de fréquentes légations & entrepris lui-même de longs voyages toutes les fois qu'il s'étoit agi de prévenir une rupture entre les souverains, ou de ménager une réconciliation : que deux ans s'étoient écoulés depuis qu'à la priere de l'empereur & par condes-

cendance pour les membres de l'Empire, il avoit convoqué à Trente, ville d'Allemagne, un concile général pour réformer les abus qui pourroient s'être glissés dans la discipline de l'Eglise; étouffer les disputes qui altéroient la charité chrétienne; concilier les intérêts des princes & prendre en commun des mesures contre les incursions des Infidèles : qu'il y entretenoit à grands frais des légats, sans qu'aucun prince, qu'aucun Etat chrétien, eût prêté l'oreille à sa voix, se fût mis en devoir de le seconder: qu'une république touchoit à sa ruine, lorsque chaque citoyen, indifférent pour la chose publique, ne s'occupoit que de son intérêt personnel : que comme ils lui avoient recommandé la conservation de Nice, il leur recommandoit la conservation de la république chrétienne dont le salut dépendoit en grande partie des délibérations qu'ils alloient prendre : que les discordes des princes & des rois avoient ouvert la porte à l'hérésie : que l'hérésie avoit frayé aux Turcs la route de la Hongrie & de l'Italie : qu'il falloit donc, à l'exemple des habiles médecins, détruire le principe du mal, en travaillant sérieusement, & sans esprit de parti, à réconcilier les princes & les peuples, afin qu'unis d'intérêt, ils dirigeassent leurs efforts vers un but commun : qu'autrement, il ne falloit pas se flatter qu'on pût sauver ni la ville de Nice, ni aucune autre contrée de la chrétienté : que toutes se trouveroient successivement accablées des mêmes calamités, & tomberoient au pouvoir des Infidèles. Ann. 1544.

Les Suisses répondirent que leurs colonels & leurs capitaines, qu'ils avoient interrogés séparément & à plusieurs reprises, n'avoient su ce qu'on vouloit leur dire par rapport aux Turcs : qu'ils n'en avoient apperçu aucun en France & n'avoient point entendu dire qu'il dût en arriver : que le roi de France se plaignoit qu'on eût refusé d'entendre à la diète de Spire ses ambassadeurs qui alloient porter des paroles de paix & détruire les calomnies dont on noircissoit sa réputation : que ce procédé ne leur paroissoit ni bon ni honnête : que quelques cantons, comme on le savoit, s'étoient obligés par des traités à

Ann. 1544. fournir au roi de France des corps de milice toutes les fois qu'il leur en demandoit : que les autres, sans s'être imposé la même obligation, vivoient en bonne intelligence avec lui, & n'avoient, ainsi que beaucoup de contrées de l'Allemagne, aucun moyen d'empêcher ceux de leurs sujets qui manquoient d'occupation chez eux, d'aller chercher du service chez leurs voisins : qu'ils pensoient donc que ce qu'on avoit de mieux à faire, étoit d'écouter les ambassadeurs François & de travailler à un traité de paix : que si l'on jugeoit qu'ils pussent en accélérer la conclusion, ils s'y employeroient volontiers.

Les Vénitiens, plus allarmés que les Suisses, parce que plus près du danger ils avoient infiniment plus à gagner ou à perdre, délibéroient sur le parti qu'ils devoient prendre ; & quoiqu'ils se fussent trouvés réduits, deux ans auparavant, à mendier, pour ainsi dire, une trève qu'on leur avoit vendue bien cher, peut-être auroient-ils fini par la rompre, si le roi, qui n'ignoroit pas combien leur adhésion fortifieroit le parti de l'empereur, ne leur eût adressé un habile négociateur. Jean de Montluc, évêque de Valence, qui ne pouvoit leur en imposer sur la nature des engagemens du roi avec le grand-seigneur, après avoir excusé, le mieux qu'il étoit possible, un traité qui, après tout, n'avoit rien de répréhensible que les motifs qu'on lui prêtoit malicieusement, fit si bien valoir la conduite pleine d'égards que Barberousse avoit tenue en côtoyant les domaines de la république ; montra si clairement le danger présent dont l'ambition effrénée & l'énorme puissance de Charles-Quint menaçoient toutes les puissances de l'Europe, & particulièrement la république, qu'il parvint sinon à leur faire approuver la conduite du roi son maître, du-moins à les retenir dans la neutralité.

Ainsi l'empereur ne retira aucun avantage de ses avances vis-à-vis des puissances d'Italie : les Allemands l'en dédommagerent. Les protestans, séduits par ses caresses, & se confiant trop légérement sur des promesses d'autant plus magnifiques qu'il n'avoit pas intention de les

observer, ne se montrerent ni moins ardens, ni moins désintéressés que les Catholiques. Les secours furent si abondans, qu'après s'être réservé une armée de cinquante mille combattans, l'empereur put encore faire parvenir au marquis de Guast des troupes qu'on jugeoit suffisantes pour chasser en quelques semaines les François du Piémont & les poursuivre jusqu'au cœur du royaume : d'un autre côté, le roi d'Angleterre, qui dans le partage qu'on avoit déja fait de nos provinces, devoit avoir la portion la plus considérable, ne voulant ni se montrer inférieur en puissance, ni avoir obligation à son associé, levoit une armée de terre de cinquante mille combattans & équipoit une flotte qui devoit répandre la terreur dans toutes les provinces maritimes. Il pouvoit aisément fournir à cette dépense par la précaution qu'il avoit eue de grossir son épargne des trésors & des vases sacrés des abbayes, des communautés, des colléges & des hopitaux, qu'il avoit détruits dans toute l'étendue de son royaume.

Ann. 1544.

François, au contraire, sur qui seul alloient fondre tant de forces réunies, se trouvoit tout-à-la-fois épuisé par les frais des deux campagnes précédentes, & réduit à n'oser augmenter les impôts. La taille fixée d'abord à douze cent mille livres pour l'entretien des compagnies d'ordonnance, se trouvoit portée à plus de quatre millions, parce qu'en effet, le nombre de ces compagnies avoit plus que doublé : cet impôt se payoit par les habitans des campagnes. Après l'établissement des légions, le roi avoit établi sur les habitans des villes un autre impôt permanent sous le nom de *paie de cinquante mille hommes.* Le produit des gabelles s'étoit accru par l'acceptation que le roi avoit faite, en retirant son dernier édit, d'une contribution de vingt sols par muid de sel, payable par tous les propriétaires des marais salans. Les traites foraines, qui ne montoient auparavant qu'à six ou sept mille livres, ainsi qu'on a dû l'observer dans le procès du chancelier Poyet, se trouvoient portées à cent mille écus : les décimes sur le clergé se percevoient réguliérement ; & cependant

Etat des finances : aliénation des domaines ; création de nouveaux offices.

Regiſtres du Parlement. Dom Vaiſſette, hiſt. du Languedoc. Bouchet, hiſt. d'Aquit.

Ann. 1544.

tous ces impôts, avec quelque économie qu'ils fussent administrés, ne répondoient qu'à peine aux dépenses courantes, parce qu'au lieu de quinze cens lances & de la milice des francs archers, qui ne coûtoit rien au roi, mais qui molestoit le peuple, & qu'on avoit tenté, sous le règne précédent, de remplacer par des compagnies éphémères d'avanturiers, on s'étoit trouvé forcé d'entretenir trois armées toujours sur pied. Les immenses préparatifs des ennemis obligeoient d'augmenter encore le nombre des troupes, & cependant on couroit risque, en augmentant les impôts ordinaires dans la même proportion, d'en tarir absolument la source : il fallut donc recourir aux expédiens. Une partie considérable des domaines de la couronne étoit devenue le patrimoine de quelques maisons particulieres. Le roi, par de premieres lettres-patentes, les retira tous, à la réserve des appanages des princes du sang; & par de secondes lettres, il les aliéna de nouveau, d'abord au denier dix, sur le prix des baux, ensuite au denier douze; mais comme cette marchandise trop décriée attiroit peu d'acheteurs, il fallut se résoudre à en proposer une autre beaucoup plus attrayante pour les François, mais en revanche, infiniment plus préjudiciable à l'Etat. On créa quatre charges de maîtres des requêtes, une chambre dans le parlement de Paris, sous la dénomination de *chambre du conseil*; une chambre des requêtes dans tous les autres parlemens du royaume, sur le modèle de celle qui se trouvoit anciennement établie dans le parlement de Paris, des bailliages ou des sénéchaussées dans un grand nombre de villes du second ordre qui s'en étoient passées sans inconvénient jusqu'alors. Tous ces nouveaux officiers de justice jurerent qu'ils n'avoient rien donné ni promis pour obtenir leurs charges, *outre le prêt qu'ils avoient fait au roi à leur corps défendant pour subvenir à ses affaires*. On publia le ban & l'arriere-ban dans toutes les provinces du royaume; mais comme une grande partie des fiefs se trouvoit dès-lors occupée, ou par des gentilshommes si pauvres qu'ils n'avoient pas de quoi se procurer

procurer une armure de chevalier, ou par des roturiers qui n'avoient pas le droit de la porter, ou enfin par des ecclésiastiques à qui le service militaire étoit défendu, on permit aux premiers d'acquitter personnellement le service de leur fief dans l'équipage de fantassins, en se faisant accompagner de deux de leurs serviteurs ou vassaux, dont l'un seroit armé d'une pique, & l'autre, d'une arquebuse ; & aux autres, de se racheter de ce devoir, moyennant une somme suffisante pour l'entretien d'un chevalier ou d'un écuyer, selon la nature du fief qu'ils possédoient. Toute cette noblesse dut se former, autant qu'il seroit possible, en compagnies de trois cens hommes chacune, qui serviroient à leurs dépens, pendant trois mois, dans l'intérieur du royaume, & pendant quarante jours seulement, hors des limites : si le roi vouloit les conserver au-delà de ce terme, il ne le pourroit qu'en leur assignant une paye. Comme on ignoroit de quel côté tomberoit l'effort des ennemis, & qu'il y avoit un danger manifeste à dégarnir aucune des provinces limitrophes ou maritimes, on résolut, dans le conseil, de se tenir par-tout sur la défensive, & de ne point livrer de batailles, tant qu'il resteroit un moyen de l'éviter.

Ann. 1544.

Dans le tems même qu'on prenoit cette résolution, le comte d'Enghien, gouverneur du Piémont, députoit à la cour Blaise de Montluc, frere de l'évêque de Valence, pour solliciter & la paye de ses troupes à qui il étoit dû quatre mois de solde, & la permission de livrer bataille, parce que les affaires en étoient au point qu'il n'y avoit plus qu'une victoire éclatante qui pût conserver cette province à la France. Depuis son arrivée au-delà des monts, il s'étoit attaché à bloquer si étroitement la ville de Carignan, qu'il n'y étoit entré aucune espèce de munition; & il touchoit au moment de la réduire, lorsqu'il apprit que le marquis de Guast, ayant reçu un renfort considérable, s'avançoit avec des forces bien supérieures aux siennes, pour la dégager. Il falloit donc nécessairement ou se retirer, ou marcher à sa rencontre. En prenant

Délibération du conseil sur les affaires du Piémont.

Mémoires de Montluc.

Ann. 1544. cuirasses & le convoi qu'ils se proposoient d'introduire dans Carignan. Parmi les bagages, on fut étonné de trouver plusieurs charriots chargés de chaînes & de menottes. Le marquis les avoit fait fabriquer à Milan, & les montrant aux dames, il avoit promis de les faire servir à leur amener ce jeune fou d'Enghien & tous ces jolis François qu'il envoyeroit bientôt après dans cet équipage servir sur les galeres de l'empereur. Il se croyoit, en effet, si sûr de la victoire, qu'en quittant la ville d'Ast, il avoit défendu aux bourgeois de lui ouvrir leurs portes, s'il ne revenoit vainqueur. Il fut ponctuellement obéi & ne trouva d'asyle qu'à Milan, où il fit battre la caisse pendant plus de vingt jours, pour rappeller les fuyards & faire de nouvelles levées, sans que personne se présentât, tant la terreur avoit glacé les courages. Le seul Pirrhus d'Epire, (c'est le nom de guerre que se donnoit Pierre Colonne) ne se laissa point abbatre par ce revers. Pendant dix jours entiers, il refusa de capituler, parce qu'il doutoit encore si le Marquis, en rassemblant les débris de son armée, ne parviendroit pas à lui faire parvenir un convoi. Ce ne fut qu'après avoir épuisé absolument toutes ses munitions de bouche, qu'il consentit à sortir de Carignan, en stipulant pour la garnison, qu'elle ne serviroit point pendant six mois, contre les troupes du roi; & pour ce qui le concernoit personnellement, qu'il tiendroit prison en France pendant un an. Quand les commissaires François entrerent dans la place pour dresser un état de l'artillerie & des munitions, ils furent surpris & effrayés de n'y trouver que deux pains de son, pas un grain de bled, des hommes décharnés & si foibles, qu'il leur fallut fournir des charrettes pour les porter dans le Milanès. Il auroit donc été facile au comte d'Enghien de les faire prisonniers de guerre : un jour de plus lui livroit le général & les soldats. L'impatience de ses troupes ne lui accorda pas ce seul jour : ils étoient eux-mêmes réduits aux plus fâcheuses extrémités; & les ennemis les appelloient par dérision *soldats de la besace*, parce qu'en effet, depuis plus de quatre mois, ils ne

touchoient pour toute solde qu'une ration de pain. D'Enghien, en rendant compte au roi des contrariétés qu'il éprouvoit de la part de ses soldats, & du peu d'espérance qu'il avoit de les rendre dociles, tant qu'il n'auroit pas d'argent à leur donner, lui représentoit qu'à la premiere nouvelle qui s'étoit répandue de la victoire de Cérisolles, toutes les contrées de l'Italie avoient montré combien elles haïssoient la domination Espagnole : qu'un grand nombre de capitaines avoient de leur propre mouvement, & sans y être invités, fait des levées de soldats jusqu'aux portes de Rome, & formoient à la Mirandole, une armée de dix mille hommes, prête à venir le joindre, au lieu que le marquis de Guast, quelque tourment qu'il se donnât, n'avoit encore pu lever une seule compagnie : qu'en mettant à profit l'ardeur des troupes, la bonne volonté des Italiens & la consternation des ennemis, on pourroit, sans des frais énormes, non-seulement recouvrer le duché de Milan, mais pousser jusqu'à Naples & forcer l'empereur à faire passer en Italie les troupes qu'il destinoit à envahir la France : qu'il ne demandoit point de renforts, parce que les forces qu'il avoit lui suffisoient, & qu'avec de l'argent, il trouveroit sur les lieux plus d'hommes qu'il n'en pourroit employer : que la seule chose qu'il ne pouvoit se dispenser de demander, c'étoit qu'on assignât à son armée des fonds certains & qui ne fussent sujets à aucun retardement. Le roi parut goûter cette ouverture, & sans doute, il n'auroit pas balancé à la suivre, s'il eût pu espérer, comme le comte l'en flattoit, de détourner sur l'Italie l'armée formidable, prête à envahir la France; mais considérant, d'un côté, que l'empereur étoit trop habile & déja trop avancé pour prendre si facilement le change, & de l'autre, que ses finances ne pouvoient suffire à entretenir à-la-fois trois grandes armées, il négligea prudemment le leurre que la fortune lui offroit en Italie, pour ne s'occuper que de la conservation de son royaume. Ainsi, loin d'envoyer aucune espèce de secours au comte d'Enghien, il lui retira douze mille hommes de vieilles troupes dont il vouloit se servir

Ann. 1544.

Ff 2

Ann. 1544.

en France, & ne lui laissa que trois mille Suisses & quelques nouvelles milices, sans même lui fournir de quoi les soudoyer. Dans cet état d'abandon, le jeune prince ne perdit point courage : avec l'aide de Pierre Strozzi, parent de la dauphine, & l'un des principaux chefs de l'armée de la Mirandole, il s'empara de Cazal, d'une partie du Montferrat & du fertile pays des Langhes, qui nourrit son armée. Le marquis de Guast, qui n'étoit pas moins embarrassé que lui, puisqu'il n'avoit aucun secours prochain à espérer de l'empereur, proposa une trève de trois mois, que le prince accepta & qui fut confirmée par les deux souverains occupés alors des plus grands intérêts.

L'empereur entre en Champagne : siége de Saint-Disier.

Du Bellai. Ferron. Belcarius. Belleforêt.

L'empereur avoit passé le Rhin & dirigeoit sa marche sur cette partie de la Champagne, qui contiguë à la Lorraine & aux Trois-Evêchés, manquoit de places fortes, parce qu'elle sembloit n'avoir rien à redouter d'un si foible voisinage. La petite ville de Ligni se trouvoit sur la route; elle n'avoit qu'un vieux château mal entretenu & dominé par une montagne. Le comte de Brienne, à qui cette place appartenoit, persuada au roi qu'elle étoit défensable, & obtint la permission de s'y renfermer avec le comte de Roussi son frere, cent hommes d'armes & quinze cens fantassins. Dès que le canon eut fait brèche à la muraille, la garnison ne songea plus à se défendre. Pendant qu'on régloit les articles de la capitulation & qu'on négligeoit de garder la brèche, les ennemis entrerent & firent tous ces guerriers négligens prisonniers de guerre. L'empereur en releva les fortifications & y laissa une forte garnison pour favoriser les convois qu'il tiroit de la Lorraine; car ce n'étoit qu'à condition qu'elle lui fourniroit des vivres, qu'il avoit consenti à permettre au duc de garder la neutralité. Sans s'arrêter au siége de Sténai, où le comte d'Aumale, fils aîné du duc de Guise, étoit allé se renfermer, il vint assiéger Saint-Disier, ville *champêtre*, dit du Bellai, & qui n'avoit jamais passé pour une place de guerre. Louis de Beuil, comte de Sancerre & lieutenant de la compagnie de cent lances du duc

Ann. 1544.

d'Orléans; la Lande, déja ſignalé par la belle défenſe de Landrecies, capitaine d'une compagnie de mille légionnaires, & le vicomte de la Riviere, avec une pareille compagnie, avoient eu le courage de s'y renfermer. A l'approche de l'ennemi, le comte de Sancerre rompit les écluſes de quelques étangs ſupérieurs, inonda le terrein environnant, & travailla jour & nuit à fortifier la place du ſeul côté par où elle pouvoit être abordée. L'armée du roi, moins forte & moins diſciplinée que celle de l'empereur, s'aſſembloit au camp de Jalon, en-deça de la Marne, ſous la conduite des deux fils de France & de l'amiral d'Annebaud qu'on doit regarder comme le véritable général. N'oſant s'approcher de Saint-Diſier, de peur de ſe trouver forcé de livrer une bataille, dont la perte auroit ouvert le chemin de la capitale à l'empereur & au roi d'Angleterre, & ne voulant cependant pas avoir l'air d'abandonner la garniſon qui s'y étoit renfermée, l'amiral donna commiſſion à Briſſac, colonel-général de la cavalerie légere, d'aller, avec une partie de ſa troupe & deux mille hommes d'infanterie, s'emparer d'un poſte d'où il pût fatiguer le camp de l'empereur & retarder les opérations du ſiege. Briſſac choiſit la petite ville de Vitri, ſituée à égale diſtance de Châlons & de Saint-Diſier. Son intention n'étoit pas d'y ſoutenir un ſiege, la place ne le comportoit pas, mais uniquement de ſe précautionner contre un coup de main: de-là il faiſoit de fréquentes excurſions juſqu'au camp de l'empereur, exterminoit ſes fourrageurs, brûloit & ſaccageoit toute la campagne des environs. L'empereur voulant ſe délivrer d'un voiſin ſi incommode & le punir de ſa témérité, donna ordre à François d'Eſt, frere du duc de Ferrare, & au duc Maurice de Saxe, d'aller, avec un corps nombreux de cavalerie légere & douze cens chevaux Allemands, lui couper le chemin de Châlons, tandis que Guillaume de Fuſtemberg iroit l'attaquer dans Vitri, avec huit à dix mille lanſquenets & un train d'artillerie. Des ſentinelles, que Briſſac avoit répandues le long de la petite riviere qui paſſe par Vitri, découvri-

Ann. 1544. rent heureusement les premieres compagnies de la cavalerie ennemie. La Motte Gondrin passa le pont de Changi pour aller les reconnoître, & se trouva si vigoureusement assailli, qu'il eut beaucoup de peine à rejoindre la compagnie de Martin du Bellai, qui étoit restée en-deça du ruisseau. Ils se battirent en retraite pendant près d'une lieue, & alloient être enveloppés, lorsque Brissac lui-même vint fort à propos les dégager. Il soutint le combat avec assez d'égalité jusqu'à l'arrivée du comte de Fustemberg. Connoissant alors qu'il n'avoit pas un moment à perdre, il se battit en retraite du côté de Châlons, faisant marcher son infanterie la premiere, restant à la queue avec ses arquebusiers à cheval, qui empêchoient les ennemis d'approcher. Il perdit peu de monde jusqu'au passage d'un ruisseau qui se trouvoit sur la route : renversé, dans cet endroit, sur son infanterie, il y porta le désordre & se trouva forcé de l'abandonner. Elle fut presque toute passée au fil de l'épée : trois cens fantassins s'étoient jettés dans une église où il auroit été facile de les faire prisonniers de guerre. Fustemberg trouva qu'il étoit plus court d'y mettre le feu. Après une suite de combats, où Brissac lui-même se trouva deux fois pris & deux fois recouvré, il parvint à Châlons où le comte de Nevers s'étoit renfermé avec une garnison deux ou trois fois plus forte que celle de Saint-Disier.

L'expérience & la bravoure des officiers qui défendoient cette derniere place, suppléoient à la foiblesse de la garnison. Le neuvieme jour du siege, on eut le malheur de perdre le capitaine la Lande. Après s'être fatigué toute la journée autour des remparts, il étoit entré dans sa maison pour s'y reposer un moment : un boulet de canon enfilant la brèche & traversant une partie de la ville vint le mettre en pièces dans sa chaise. Le comte de Sancerre cacha, le plus long-tems qu'il put, cette perte à ses soldats. Quelque grande qu'elle fût, elle se trouva en quelque sorte compensée, dès le même jour, par un pareil accident. Le prince d'Orange passoit de son quartier à celui de l'empereur : un boulet de canon, tiré

au hasard sur la tranchée, brisa presque à ses pieds un rocher dont un éclat le froissa mortellement. Comme il n'étoit point encore marié, il légua par testament tous les biens qu'il possédoit en France, à son cousin Guillaume de Nassau, le fondateur de la république de Hollande. Ann. 1544.

Deux jours après, l'empereur donna un assaut général. Les Espagnols monterent les premiers à la brèche, & au bout d'une heure, ils furent relevés par un corps d'élite de sept à huit cens hommes armés de casques & portant tous des casaques de velours. Après un combat meurtrier & opiniâtre, ils firent place aux Allemands qui, pour écarter les assiégés de la brèche, y portoient des barils de poudre, des fusées & d'autres feux d'artifice; mais ils furent renversés si précipitamment, qu'ils perdirent leurs barils & leurs armes. Ce premier assaut, qui avoit duré depuis neuf heures du matin jusqu'à quatre heures du soir, coûta à l'empereur huit cens hommes de ses meilleures troupes, sans y comprendre un nombre plus considérable encore de blessés. Les assiégés y perdirent deux cens légionnaires & environ quarante tant hommes d'armes qu'écuyers. Le comte de Sancerre fut blessé au visage d'un éclat de sa propre épée qu'un boulet de canon lui brisa dans la main pendant qu'il donnoit des ordres sur la brèche. A l'entrée de la nuit, il fit descendre dans le fossé un ingénieur & une compagnie de soldats avec des pics & des bèches, pour rendre la brèche encore plus escarpée & d'un accès plus difficile qu'elle n'étoit auparavant. Ils rapporterent le matin avec eux les barils de poudre que les Allemands sembloient n'avoir déposés là que pour fournir aux assiégés le moyen de tenir plus long-tems. L'empereur n'osant risquer un nouvel assaut, entreprit de pousser ses tranchées jusqu'au pied des murailles, afin d'y attacher le mineur. Cette fouille donna ouverture à une source si abondante qu'elle remplit les tranchées d'eau. Les efforts qu'on fit pour l'épuiser & la détourner, avertirent les assiégés du danger : ils mirent dehors, pendant la nuit, Limieres, gentilhomme Nor-

Ann. 1544.

mand, avec une troupe de soldats. Se jettant avec eux dans les tranchées, il tua les mineurs, combla les travaux, & rentra dans la place avant le jour. Dès-lors il ne resta plus à l'empereur d'autre parti à prendre que d'attendre que la faim lui livrât cette intrépide garnison; mais, outre la perte d'un tems précieux, il commençoit à redouter pour lui-même la disette. Le comte d'Aumale, qu'il avoit négligé de déloger de Sténai, se répandant au loin dans la campagne, dressoit des embûches sur toutes les grandes routes, paroissoit subitement où l'on ne l'attendoit pas, & lui enlevoit fréquemment des convois.

Dans une position si embarrassante, Granvelle, son ministre de confiance, imagina une ruse qui abrégea la durée du siege. Il avoit intercepté, on ne sait comment, le chiffre du duc de Guise que le roi, par une distinction flatteuse, avoit retenu auprès de sa personne, pour s'aider de ses conseils & qu'il réservoit comme une derniere ressource, en cas de malheur. Sur cette découverte, Granvelle fabriqua une lettre par laquelle le duc mandoit au comte de Sancerre que le roi ne voulant pas perdre de fidèles serviteurs & n'ayant aucun moyen de les dégager, lui ordonnoit de n'attendre, pour rendre la place, qu'autant de tems qu'il pourroit encore se flatter d'obtenir une capitulation honorable. Cette dépêche fut mystérieusement remise par un paysan à un tambour que le comte de Sancerre envoyoit au camp ennemi pour l'échange de quelques prisonniers. Ni le comte, ni aucun des officiers renfermés avec lui, ne soupçonna la supposition. Comme les munitions de bouche & de guerre étoient fort diminuées, on députa vers l'empereur Jacques de la Châteigneraie, qui trouvant les conditions qu'on lui proposoit trop humiliantes, ne voulut pas même se charger d'en faire son rapport. Ce ne fut qu'au troisieme message que l'empereur se relâchant toujours par degrés, consentit enfin, qu'il y auroit une trève de douze jours entre la garnison & les assiégeans, pendant laquelle le comte de Sancerre auroit la liberté de faire parvenir au roi les articles de la capitulation,

capitulation; & qu'au cas qu'il ne les approuvât pas, la capitulation seroit regardée comme nulle & non avenue: qu'au cas que le roi l'agréât & qu'il ne pût avant l'expiration de cette trève, introduire, de quelque maniere que ce fût, des secours dans la place, la garnison se retireroit avec armes & bagages, quatre pièces d'artillerie, tambours battans & enseignes déployées. Cette trève, que le roi confirma, donna occasion à des conférences pour la paix générale. L'empereur, dès son entrée en France, en avoit fait porter les premieres paroles par la reine de Hongrie sa sœur, gouvernante des Pays-Bas, laquelle entretenoit avec Eléonor un commerce épistolaire que la guerre n'avoit point interrompu. On convint, de part & d'autre, d'envoyer des ministres plénipotentiaires au lieu de la Chaussée, à égale distance de Châlons & de Vitri. Ceux de l'Empereur furent Ferdinand de Gonzague & Granvelle; ceux du roi, Annebaud & le garde des sceaux, Errault, seigneur de Chemans, & successeur de Montholon. On expédia une pareille commission au cardinal du Bellai, au président Raimond & au secrétaire Laubépisne, pour aller remplir les mêmes fonctions au camp du roi d'Angleterre.

Ann. 1544.

Descente du roi d'Angleterre: siége de Boulogne & de Montreuil.

Henri n'étoit débarqué à Calais que plusieurs jours après que l'empereur se fut attaché au siege de Saint-Disier. Leur traité portoit qu'ils s'avanceroient, chacun de son côté, jusqu'aux portes de Paris, où devoit se faire la jonction des deux armées. L'empereur, qui s'étoit trouvé forcé de déroger à cette condition par le nécessité indispensable d'applanir, pour ainsi dire, la route, & d'assurer ses convois, auroit voulu que Henri eût marché en avant; & pour l'y déterminer, il lui représentoit que tandis qu'il avoit attiré en Champagne toutes les troupes Françoises & qu'il les y tenoit en quelque sorte en échec, l'armée Angloise pénétreroit sans aucun risque jusqu'au cœur du royaume; car si les troupes Françoises prenoient le parti de quitter leur camp pour se rapprocher de Paris, les Allemands les suivroient de si près, qu'elles se trou-

Ibidem.

Ann. 1544. veroient infailliblement enveloppées de tous côtés. Quelque spécieuses que fussent ces raisons; Henri ne s'y rendit point. A la vérité, la France ne lui opposoit point d'armée en Picardie; mais de quelque côté qu'il entreprît de percer, il rencontroit sur son chemin des places de guerre, & dans ces places, de fortes garnisons qu'il ne pouvoit laisser derriere lui, sans exposer son armée à toutes les horreurs de la famine. Il jugea donc qu'il n'avoit rien de mieux à faire que de suivre l'exemple que lui donnoit l'empereur, & il investit tout-à-la-fois Boulogne & Montreuil. Le maréchal du Biez étoit gouverneur de Boulogne. Après l'avoir approvisionnée de tout ce qui étoit nécessaire pour soutenir un siege, il en avoit confié la défense à Jacques de Couci, seigneur de Vervins, son gendre, & étoit venu se renfermer dans Montreuil, place foible, mais néanmoins importante, parce qu'elle avoit un pont sur la Somme & donnoit entrée en Picardie. Le duc de Norfolk l'y tint étroitement renfermé, tandis que le roi d'Angleterre, avec la meilleure partie de ses forces de terre & un grand nombre de vaisseaux, investit si étroitement Boulogne, qu'il n'y pouvoit entrer aucun secours. Quoiqu'il eût tout lieu de se promettre un plein succès, il n'osa rejetter ouvertement la proposition d'un congrès; mais il donna ordre à ses plénipotentiaires de traîner la négociation en longueur. L'empereur, au contraire, qui n'avoit voulu que pressentir ce qu'il avoit à se promettre de l'embarras du roi, dicta des conditions si dures, que les plénipotentiaires François crurent devoir se retirer. A l'expiration de la trève, il entra dans Saint-Disier; mais il la trouva en si mauvais état & si dépourvue de toute espèce de munitions, que sans se donner le tems d'en réparer les brèches, il tira droit à Châlons. Impatiens de le voir arriver, Brissac, avec sa cavalerie, Chabannes de Curton, avec une compagnie de gendarmerie, & un grand nombre de jeunes volontaires que l'attente d'un siege y avoit attirés, allerent plus d'une lieue à sa rencontre. Ils se mêlerent hardiment avec

l'avant-garde, & ne se retirerent que lorsqu'ils s'apperçurent qu'ils couroient risque d'être enveloppés. Deux jeunes gentilshommes, Genlis & des Bordes, perdirent la vie à coups de pistolet, arme nouvellement inventée par les Allemands, & beaucoup plus commode pour la cavalerie, que n'étoit l'arquebuse dont on se servoit en France. L'empereur comprenant, & par cette attaque & par tout ce que lui avoit déja coûté la prise de Saint-Disier, qu'il acheveroit de ruiner son armée devant Châlons, passa outre & s'approcha de la Marne, comme s'il eût eu dessein de la traverser. En effet, peu de jours après, les gardes avancées du dauphin surprirent, en deçà de la riviere, le comte de Fustemberg, qui ayant découvert un gué, venoit de la passer à pied. Ils le saisirent & l'emmenerent prisonnier à la Bastille. Ce spectacle ne rassura point les Parisiens; car puisque Fustemberg avoit traversé à pied la Marne, toute l'armée pouvoit de même la traverser & se présenter le lendemain devant leurs murailles. Les précautions peut-être excessives qu'on prenoit pour les rassurer, produisoient un effet contraire: on fortifioit Meaux & on avoit détaché de l'armée le comte de Montgommeri avec un corps de six mille légionnaires pour se retrancher dans Lagni. Les habitans, allarmés des brigandages que commettoient sur la route ces bandes mal payées, fermerent les portes de leur ville. Montgommeri en prit occasion de les représenter comme des rebelles, & obtint un ordre de les châtier exemplairement. La férocité barbare avec laquelle il le remplit, lui laissa des remords; & l'année suivante, il sollicita des lettres-patentes par lesquelles le roi avouoit l'exécution, interdisoit toute poursuite aux malheureux habitans, & imposoit silence à son procureur-général. Le parlement ne consentit à les enregistrer qu'après trois lettres de jussion consécutives, & en y ajoutant la clause *du très-exprès commandement du roi.* C'est apparemment ce même Montgommeri qui, après avoir involontairement donné la mort au roi Henri II, finit par perdre la tête sur un échafaud.

Ann. 1544.

Ann. 1544.

Allarmes des Parisiens.

Registres du Parlement.
Félibien, hist. de Paris.

Les malheureux bourgeois, échappés au massacre de Lagni, les laboureurs & tous les habitans des campagnes, accouroient à Paris, traînant avec eux leurs familles désolées, leurs bestiaux & ce qu'ils vouloient dérober aux ravages de l'ennemi, ou à la licence effrénée des troupes Françoises. On y transportoit le trésor de Saint-Denis, les vases sacrés & les ornemens des églises circonvoisines, tandis que les Parisiens, saisis d'une terreur bien moins fondée, chargeoient, de leur côté, des chariots & tout ce qu'ils pouvoient se procurer de charrettes, de leurs effets les plus précieux, & fuyoient, les uns, à Rouen, les autres, à Orléans, ou dans les provinces méridionales. Le dauphin profita de ces circonstances pour demander le rappel du connétable Montmorenci, en représentant que la présence de cet illustre guerrier, qui, dans une pareille occasion, avoit forcé l'empereur à fuir de Provence, pouvoit seule rétablir la confiance dans l'esprit des soldats & du peuple. Mais, comme la faction qui dominoit alors à la cour, redoutoit encore plus l'ascendant de Montmorenci que les armes de l'empereur, & que le roi, plus susceptible qu'il ne le croyoit, des impressions étrangeres, haïssoit alors ce guerrier autant qu'il l'avoit aimé, il imposa durement silence à son fils, & lui donna ordre de déférer plus que jamais aux conseils de l'amiral d'Annebaud. Cependant allarmé lui-même de l'effroi des Parisiens, il se transporta dans cette capitale, accompagné du duc de Guise & du cardinal de Tournon; & ayant mandé les députés du parlement, il déclara que Paris étant la capitale de son royaume, il n'avoit voulu se décharger sur personne du soin de la défendre : qu'il venoit vivre ou mourir au milieu d'eux: que, bien que l'ennemi se fût approché de bien près, il n'étoit encore survenu, grace au ciel, aucun accident qui dût causer de l'effroi : qu'il pouvoit bien préserver les Parisiens du danger, mais qu'il ne pouvoit les guérir de la peur, tant que ceux qui, par leur état, auroient dû inspirer de la confiance au reste des citoyens, donneroient le dangereux exemple de la foiblesse & de la pusillanimité :

qu'aucune raison n'avoit pu autoriser le parlement à interrompre le cours de la justice : qu'il leur ordonnoit donc de reprendre sur-le-champ leurs fonctions ordinaires, & d'enjoindre aux marchands d'ouvrir leurs boutiques, & aux artisans, de vacquer à l'exercice de leur profession. Après avoir proféré ce peu de paroles avec une contenance qui, malgré la contrainte qu'il se faisoit, n'étoit guere propre à rassurer, il se déroba promptement à leurs regards. Le premier président Lizet supplia le cardinal de Tournon de vouloir bien lui représenter qu'il n'étoit pas au pouvoir de la cour de reprendre ses fonctions aussi promptement que le roi le desiroit, parce que les procureurs, les avocats & les plaideurs, s'étoient évadés pour la plupart, & avoient emporté leurs papiers : que de donner des arrêts sans écouter les raisons des deux parties, ce ne seroit pas rendre la justice, mais commettre des larcins. Le cardinal promit de faire goûter ces raisons au roi, pourvu qu'ils se rendissent eux-mêmes au palais & montrassent qu'il ne tenoit pas à eux que la justice ne fût administrée.

Ann. 1544.

Dès le même jour, le roi monta à cheval & se promena dans les rues de Paris, accompagné du duc de Guise. Parlant avec bonté au peuple, *mes enfans*, leur disoit-il, *Dieu vous garde de la peur, & je vous garderai des ennemis.* Doutant cependant si l'armée du dauphin contiendroit long-tems les troupes Impériales au-delà de la Marne, & voulant lui assurer une retraite, en cas de malheur, il entreprit d'envelopper Montmartre par de larges fossés, afin de pouvoir asseoir son camp sur cette éminence & envoyer de-là des détachemens dans tous les quartiers de la ville.

L'empereur, qui inspiroit alors tant de terreur, n'étoit pas lui-même sans inquiétude ; car, bien qu'il eût passé la Marne & qu'il se fût emparé de Château-Thierri & d'Epernai, où il avoit trouvé des magasins de vivres & de fourages amassés pour l'armée Françoise, cette abondance passagere, qu'il devoit à la négligence ou à la trahison de l'officier que le dauphin avoit chargé de

Traité de Crespi.

Recueil des traités de paix. Chroniq. de Zelande. Du Bellai. Belcarius. Heuter. rer. Austr.

détruire ces magasins, ne le tiroit point d'embarras. Ann. 1544. La saison s'avançoit; son armée s'affoiblissoit à vue d'œil, tandis que celle des François, recevant presque tous les jours de nouveaux renforts, l'égaloit déja & bientôt la surpasseroit en nombre. Le roi d'Angleterre, qu'il avoit déja fait sommer plusieurs fois de venir le joindre, croyoit son honneur intéressé à la prise de deux villes qu'il assiégeoit, & qui pouvoient encore le retenir long-tems. Si l'empereur attendoit que les pluies d'automne rendissent les chemins impraticables, ou que la famine moissonnât la fleur de ses troupes, il se trouveroit réduit à fuir encore une fois, sans conserver un seul hameau en France. Il commença donc à se repentir d'avoir par trop de hauteur, rompu les premieres conférences, & tâcha de les renouer par un de ces moyens indirects qui lui étoient familiers. Un religieux Dominicain, qui se disoit député par le confesseur de l'empereur, fut l'agent dont il se servit pour entamer cette négociation avec la reine Eléonor & la duchesse d'Etampes, qui, depuis la mort de Chabot, étoit devenue le chef de la faction du duc d'Orléans. Les troupes Françoises, qui commençoient à calculer leurs forces & qui brûloient d'en venir aux mains, frémissoient de colere en voyant ce moine intriguant passer & repasser continuellement au milieu d'elles; & vraisemblablement elles n'auroient pas respecté ses saufconduits, si le dauphin, dont le parti étoit écrasé à la cour & qui avoit les plus grands ménagemens à garder, n'eût pris des précautions extraordinaires pour le soustraire à leur fureur. Après bien des messages, où les préliminaires furent arrêtés, les ministres plénipotentiaires se rendirent au jour marqué à Crespi, en Laonnois, & tomberent bientôt d'accord, parce que les deux souverains desiroient également la paix; l'empereur, pour sauver son honneur & tirer quelque avantage d'une expédition très-dispendieuse; le roi, pour délivrer, s'il en étoit tems encore, les villes de Boulogne & de Montreuil qui se trouvoient alors réduites aux plus fâcheuses extrémités. On prit pour base de ce nouveau traité les conditions que

l'empereur avoit offertes au roi, après son passage par la France, & que le monarque avoit toujours rejettées avec indignation; mais, outre qu'on y fit des changemens importans, la faveur prépondérante du duc d'Orléans triompha de la répugnance du roi. On stipula donc que le duc épouseroit, dans un an au plus tard, ou la nièce ou la fille de l'empereur, & que dans quatre mois, à compter de la date du traité, l'empereur déclareroit pour laquelle des deux il voudroit se décider : que la premiere auroit pour dot le duché de Milan, la seconde, les Pays-Bas, en y comprenant la Hollande & la Franche-Comté: que quatre mois après cette déclaration; s'il s'agissoit de sa nièce, & huit, s'il s'agissoit de sa fille, le mariage seroit célébré & les époux mis en possession réelle des provinces cédées pour dot : que le roi, de son côté, donneroit au duc d'Orleans en accroissement d'appanage les duchés de Bourbonnois, de Châtelleraut ou d'Alençon, jusqu'à la concurrence de cent mille livres de rente: qu'en considération de ce mariage, il renonçoit à toutes prétentions sur le royaume de Naples, la province de Roussillon, le duché de Luxembourg, les châtellenies de Douai, Lille & Orchies, & à toute suzeraineté sur les provinces de Flandre & d'Artois : qu'il rendroit au duc de Savoie les terres qu'il lui avoit enlevées, aussi-tôt que le duc d'Orléans seroit en possession réelle, soit de Milan, soit des Pays-Bas. Enfin, on stipula une restitution réciproque de toutes les places qu'on s'étoit enlevées depuis la trève de Nice, soit en-deçà, soit au-delà des monts, ce qui ôtoit à la France un tiers de ses possessions en Italie; & pour s'assurer que cet article seroit exécuté, l'empereur exigea quatre ôtages, le cardinal de Meudon, le duc de Guise, le comte de Laval & la Hunaudaie, fils de l'amiral. Le dauphin dont on exigea la signature, la donna par obéissance; mais il protesta devant deux notaires & un grand nombre de témoins. Le duc d'Orléans, auquel on sacrifioit l'Etat, se rendit, avec la permission du roi, au camp de l'empereur & l'accompagna jusques dans les Pays-Bas. Bientôt après, on vit partir de la cour

Ann. 1544.

la reine Eléonor & la duchesse d'Etampes, qui, sous prétexte d'assister à la ratification solennelle que l'empereur devoit faire du traité, alloient recueillir le prix de leurs soins & jouir de leur triomphe : la duchesse dut être humiliée des honneurs excessifs qu'on lui prodigua. Charles-Quint ne rougit point de dégrader en quelque sorte sa propre sœur, pour donner par-tout le pas à cette ambitieuse rivale, malgré les murmures des Flamands indignés de cet avilissement de la majesté royale & de ce scandaleux oubli de toutes les bienséances.

En France, le mécontement étoit général. Ces mêmes Parisiens, qui, après la réduction de Saint-Disier, avoient montré tant de foiblesse & de lâcheté, crioient alors plus haut que les autres contre une paix insidieuse qui devoit armer bientôt les deux freres l'un contre l'autre & livrer le royaume à toutes les horreurs d'une guerre civile. N'osant attaquer directement le roi, ils s'en prenoient aux plénipotentiaires qu'ils taxoient d'ignorance ou de trahison, sans songer qu'ils n'avoient été que simples rédacteurs dans ce traité, dont tous les articles étoient accordés avant qu'ils se rendissent à Crespi, & sans prendre garde que les deux souverains n'avoient cherché qu'à se tirer avec quelque décence d'une position embarrassante, & n'avoient ni l'un ni l'autre aucune envie que le traité s'accomplît.

Prise de Boulogne par les Anglois.

Du Bellai. Belleforêt. Ferron. Belcarius. Montluc.

Le but du roi, ainsi que nous l'avons déja observé, étoit de sauver les places de Montreuil & de Boulogne étroitement assiégées par l'armée d'Angleterre. La premiere fut délivrée, parce que l'empereur, aussi-tôt après la signature du traité, rappella les Flamands qui étoient à la solde du roi d'Angleterre, & que cette désertion obligea le duc de Norfolk à se retirer promptement avec ses Anglois au camp de Henri VIII, devant Boulogne. Mais il étoit déja trop tard pour songer à secourir cette derniere, & ce n'avoit été que sur la certitude où il étoit qu'elle ne pouvoit plus lui échapper, que Henri ne s'étoit point opposé au traité de l'empereur & n'avoit voulu y prendre aucune part. Le siege duroit depuis deux mois. La garnison, qui étoit

étoit nombreuse, & les bourgeois, exercés au maniement des armes, ne s'étoient attachés qu'à disputer pied à pied le terrein. Près de se voir forcés dans la ville basse qu'ils avoient courageusement défendue, ils y mirent eux-mêmes le feu, pour se retirer dans la ville haute qui étoit beaucoup mieux fortifiée. Les Anglois s'empressèrent d'éteindre l'incendie & se servirent avantageusement des édifices que la flamme avoit épargnés, tant pour se mettre à couvert contre le feu des assiégeans que pour y pratiquer des plates-formes & y établir leurs batteries. Etant parvenus à renverser une partie des murailles de la ville haute, ils livrerent trois assauts consécutifs, dont le dernier dura depuis huit heures du matin jusqu'à quatre heures du soir. Quinze cens Anglois y périrent, & trois cens hommes seulement de la garnison; mais dans ce nombre, étoit un excellent officier de l'isle de Corse, nommé *Philippe*, qui, par ses lumieres & son activité, s'étoit acquis la confiance universelle, & sur qui rouloient toutes les opérations. Vervins, affoibli par cette perte, effrayé de la durée du dernier assaut, considérant qu'il lui restoit peu de munitions & que les murailles menaçoient ruine en trois ou quatre endroits, prit le parti d'assembler un conseil de guerre, où ayant exposé ses motifs de crainte & le peu d'apparence de recevoir assez promptement aucun secours, il fit décider, à la pluralité des voix, qu'on envoyeroit trois députés au camp du roi d'Angleterre, pour y traiter des conditions de la reddition de la place. Henri n'en voulut point accorder d'autres que de permettre aux bourgeois d'emporter leurs effets & de se retirer avec la garnison, parce qu'il avoit dessein de repeupler la ville de familles Angloises. Envain les citoyens, qu'on vouloit expatrier, supplierent le commandant & les officiers de ne point livrer à l'ancien ennemi de la couronne une des principales clefs du royaume. Comme on ne leur répondoit rien, ils se réduisirent à demander que si la garnison étoit résolue de les abandonner, elle ne stipulât que pour elle & leur laissât la liberté de verser jusqu'à la derniere goutte de leur sang pour la défense de

Ann. 1544.

leur patrie. Se voyant encore refusés & passant subitement des gémissemens & des larmes à l'emportement & à la fureur, ils se jetterent sur les députés qui avoient osé se charger de pareilles propositions, & les blesserent dangereusement. Vervins persistant dans sa premiere résolution, envoya de nouveaux députés, conclut une trève, & jura de rendre la ville le 14 Septembre, si elle ne recevoit aucun secours avant ce terme. Le lendemain, une violente tempête dispersa les vaisseaux qui bloquoient le port, détrusit une partie des travaux des assiégeans & les força de se tenir renfermés dans leurs cabanes. Les bourgeois croyant que le ciel combattoit pour eux, presserent de nouveau Vervins de recommencer les hostilités : il demeura inflexible. Saint-André, qui se trouvoit sur les côtes de Picardie, voulant profiter de l'éloignement de la flotte Angloise, s'embarqua avec une troupe d'hommes déterminés : trois fois il se montra aux assiégés, & trois fois les vents contraires le chasserent loin du port. Le 14 de Septembre, la ville fut évacuée par la garnison & par les habitans. Henri, après l'avoir pourvue de tout ce qui étoit nécessaire pour soutenir un siege, se hâta de se retirer à Calais avant l'arrivée du dauphin qui s'avançoit à grandes journées pour lui couper le chemin de la retraite. En apprenant de Vervins lui-même que la ville étoit prise, & que Henri étoit en sûreté, le dauphin fut informé que ce monarque avoit tellement précipité son départ, qu'il avoit laissé dans la ville basse, qui étoit toute ouverte, son artillerie & ses munitions; qu'on pouvoit, en se hâtant, s'en saisir, & que si la chose réussissoit, la ville haute ne tiendroit pas huit jours. Il continua sa marche, & à une certaine distance de la ville, il forma ses dispositions. De Taix, colonel-général des bandes Gasconnes & Piémontoises, partit avant le jour & dut être suivi par les Allemands & successivement par les autres corps de l'armée. Partageant sa troupe en trois divisions, il entra, au même instant, par les trois brèches qui restoient ouvertes, & trouva tout ce qu'on lui avoit annoncé. Mais au lieu de se former sur la grande place, ou d'aller

Ann. 1544.

promptement se retrancher à la tête des rues qui communiquoient à la ville haute, les soldats, à la faveur de l'obscurité, se disperserent en un instant dans les maisons pour y chercher quelque butin. D'un autre côté, Annebaud, général trop circonspect pour une entreprise nocturne, retarda la marche des Allemands jusqu'à ce qu'il pût être éclairci du succès de la premiere division. Les Anglois s'étant apperçus de la surprise, descendirent promptement de la ville haute & surprirent, à leur tour, les Piémontois & les Gascons, qui se trouvant épars dans tous les quartiers d'une ville qu'ils ne connoissoient point, & n'ayant aucun point de ralliement, se précipiterent en désordre vers les brèches par où ils étoient entrés, de peur que les Anglois ne s'y retranchassent, tous fuïrent, à la réserve des offiiers, qui se formant en compagnie, soutinrent le choc des Anglois & se battirent en retraite. De Taix fut dangereusement blessé; Théligni & deux capitaines Italiens furent faits prisonniers; Dandelot, Nouailles & Montluc, soutinrent jusqu'au bout les différentes charges des corps qui les poursuivoient, & regagnerent heureusement le camp, sans que personne s'avançât pour les dégager. Les pluies d'automne, la difficulté de se procurer de subsistances dans un pays dévasté, forcerent le dauphin de se retirer. Il congédia une partie de l'armée & remit l'autre à du Biez, afin de harceler les Anglois pendant l'hiver, & de les réduire à ne subsister que des provisions qu'ils tireroient de leur isle. Ann. 1544.

On ne pouvoit plus espérer de réduire Boulogne qu'en lui coupant encore cette derniere communication; & pour y réussir, il falloit être le plus fort sur mer. Une autre considération non moins puissante poussoit le roi à tourner ses vues du côté de la marine. Depuis la mort de Jacques V, l'Ecosse, déchirée par des factions, étoit à la veille de devenir une province de l'Angleterre. La reine douairiere, Marie de Lorraine, & le cardinal de Saint-André, résistoient avec courage aux nombreux partisans de Henri VIII; mais abandonnés par presque toute la haute noblesse, entourés d'espions & de traîtres,

Secours envoyés en Ecosse.

Buchanan. Du Bellai. Rapin Thoiras. Belleforêt.

& n'ayant qu'une autorité précaire, ils trembloient, à chaque moment, qu'on ne leur enlevât la reine Marie encore au berceau & déja promise au jeune Edouard. François, informé de leur détresse & voulant leur procurer un appui, avoit fait passer en Ecosse Mathieu Stuart, comte de Lenox, qui résidoit à sa cour, & lui avoit donné des sommes considérables pour acquérir des partisans à la douairiere & au cardinal. Lenox les ayant employées à se former à lui-même un parti, s'étoit ouvertement brouillé avec eux : & n'ayant plus rien à se promettre de la France, il avoit fini par se vendre à Henri VIII. dont il devoit épouser la niéce. Le roi considérant qu'il n'y avoit plus de tems à perdre, se hâta d'y envoyer Montgommeri, comte de Lorges, avec six mille hommes de vieilles troupes, tant pour intimider les ennemis de la reine, que pour discipliner les Ecossois qu'on pourroit mettre sur pied & faire une diversion dans le nord de l'Angleterre, tandis qu'une flotte Françoise, chargée de troupes de débarquement, attaqueroit les provinces méridionales & tâcheroit d'y former un établissement.

Ann. 1544.

Ann. 1545.

Etat de la marine Françoise : projet de fortifier l'isle de Wigt.

Ibidem.
Dom Lobineau, hist. de Bretagne.
Hist. du Canada.

Le projet d'attaquer sur ses propres foyers une puissance insulaire qui avoit déja l'ambition de dominer sur les mers, n'étoit cependant ni chimérique ni même aussi téméraire qu'il le paroît au premier coup d'œil. Le génie entreprenant & actif du monarque, s'insinuant, pour ainsi dire, dans toutes les parties du corps politique, leur avoit imprimé le mouvement & la vie. Presque toutes les villes situées sur les grandes rivieres, ou sur les rivages de la mer, avoient vu se former au milieu d'elles des associations de riches marchands qui, sans exiger du gouvernement ni avances ni protection, remplissoient déja les ports de vaisseaux de toutes grandeurs, & peuploient le royaume de pilotes & de matelots. En tems de paix, ils chargeoient leur vaisseaux de marchandises, ou les employoient à la pêche dans les mers du Nord. Si la guerre venoit à se déclarer, ils les louoient au roi ou à quelques gentilshommes riches qui les armoient en guerre & les remplissoient de soldats, souvent même ces compagnies de mar-

chands faisoient les frais de ces armemens & les envoyoient, à leurs propres périls, attaquer les ennemis de l'État jusques dans les mers du nouveau monde. C'est ainsi que la flotte Espagnole, qui apportoit à Charles-Quint le premier or du Pérou, fut enlevée par des navires Bretons qui étoient allés la guetter dans les isles de l'Amérique. Un gentilhomme de la même province, n'ayant pu obtenir aucune satisfaction d'une injustice qui lui avoit été faite par des commerçans Portugais, déclara en son nom la guerre à cette nation, & s'étant associé un grand nombre de ses compatriotes, il intercepta si bien le commerce de Lisbonne, fit des prises si considérables, que le roi de Portugal, pour se rédimer de cette vexation, fut obligé de recourir à la médiation du roi de France & d'accorder à ce gentilhomme une satisfaction qu'il avoit toujours refusée. Le vaste continent de l'Amérique septentrionale avoit été découvert par des navires François qui avoient remonté le fleuve Saint-Laurent, mais qui ne trouvant dans ces immenses déserts que des Sauvages nuds & chasseurs, s'étoient contentés d'en prendre possession au nom du roi de France, & avoient dédaigné d'y former un établissement. Ainsi l'on ne doit pas être surpris que François I, dans un seul hiver, & sans beaucoup de dépense, soit parvenu à rassembler une flotte de cent-cinquante gros navires & de soixante vaisseaux d'une moindre grandeur. Il y joignit vingt-cinq galeres, qui sorties de la Méditerranée par le détroit de Gibraltar, vinrent, sous les ordres de Philippe Strozzi, prieur de Capoue, & du fameux capitaine Polin, se joindre au reste de la flotte dans les ports de Normandie. Le roi voulant encourager par sa présence les troupes & les officiers qui devoient s'embarquer sur cette flotte, se rendit à François-Ville, ou Ville-Françoise, à l'embouchure de la Seine. Ce nom, qui paroît pour la premiere fois dans l'histoire, indique assez le fondateur. En visitant, au commencement de son règne, les côtes de la Normandie, il avoit remarqué un large bassin où les plus grands vaisseaux trouvoient un abri commode, mais connu des pêcheurs

Ann. 1545.

Ann. 1545. seulement, sous le nom de *Havre-de-Grace*, & couvert de quelques cabanes. Il y traça le plan d'une ville réguliere qu'il prit soin de fortifier, & à laquelle il voulut donner son nom. L'habitude, plus forte que la reconnoissance, a fait prévaloir l'ancien. C'est dans cette place qu'il avoit indiqué le rendez-vous général de sa flotte & des troupes qui devoient s'embarquer. Annebaud ne laissa pas échapper cette occasion d'exercer véritablement ses fonctions d'amiral; car jusqu'alors il n'avoit commandé que des armées de terre. L'escadre devoit s'approcher des côtes de l'Angleterre, combattre, si l'occasion s'en présentoit, l'armée navale de Henri VIII, & après avoir ravagé les côtes, aller débarquer à Boulogne des renforts & des munitions que le roi envoyoit au maréchal du Biez. L'amiral s'approcha des côtes de l'isle de Wigt, où il fit ses dispositions pour livrer bataille. Les Anglois, qui n'avoient pu mettre en mer que soixante gros vaisseaux & un grand nombre de remberges, se tenoient à couvert, sous le canon de Porstmouth, dans le fond d'un golfe, dont l'entrée étroite étoit bordée d'un grand nombre d'écueils à fleur d'eau. Annebaud, averti du péril par ses pilotes, se tint toujours en pleine mer & se contenta de détacher ses galeres pour engager le combat & attirer l'ennemi. Les galeres pénétrerent dans le golfe, coulerent à fond le vaisseau la Marie-Rose, qui avoit six cens hommes d'équipage, & maltraiterent tellement le Grand-Henri, qu'il auroit eu le même sort, s'il n'eût été promptement dégagé. Au moment où toute la flotte ennemie s'ébranloit pour leur donner la chasse, elles se retirerent vers la flotte Françoise; mais les Anglois cesserent bientôt de les suivre. Annebaud ne pouvant, par ce moyen, les tirer hors de leur golfe, s'avança d'un autre côté, & fit deux ou trois descentes sur la côte, persuadé que le monarque Anglois, plutôt que de souffrir que les François ravageassent impunément ses provinces, ordonneroit à sa flotte de les suivre & d'engager le combat. Henri se contenta de leur opposer quelques milices levées à la hâte; & la flotte resta immobile. Après ces vaines tentatives,

les François retournerent à leur premiere station sur les côtes de l'isle de Wigt; & ayant remarqué une rade, en forme de croissant, qu'on pouvoit aisément fortifier, ils mirent en délibération si ce qu'ils pouvoient faire de mieux n'étoit pas d'y former un établissement. Ceux qui appuyoient ce sentiment, représentoient que jamais la fortune n'avoit offert à la France une si belle occasion d'humilier les Anglois & de venger les ravages qu'ils avoient autrefois exercés dans nos provinces: qu'on devoit regarder comme une disposition particuliere de la Providence, qu'au moment où ces insulaires n'osoient tenir la mer, la flotte Françoise se trouvât chargée de quatre mille hommes de débarquement, de trois mille pionniers & d'une abondante provision de toutes sortes de munitions: qu'à la vérité, ces troupes de débarquement, ces pionniers & ces munitions, avoient été destinés à la construction & à l'approvisionnement du fort d'Outreau qui devoit fermer l'entrée du port de Boulogne; mais que ceux qui objectoient cette destination, devoient considérer qu'on ne s'y étoit arrêté que parce qu'on n'imaginoit point alors d'autre moyen de recouvrer cette place importante: qu'au fond, il étoit douteux si le fort d'Outreau pourroit s'achever, plus douteux encore s'il produiroit l'effet qu'on en attendoit, au lieu qu'en adoptant le parti qu'ils proposoient, non-seulement on fermoit aux Anglois l'entrée du port de Boulogne, mais on mettoit en la main du roi Guines, Calais & tout ce qu'ils possédoient encore sur le continent, puisqu'ils n'oseroient jamais porter leurs forces au-delà de la mer, tandis qu'ils verroient les François établis aux portes de Porstmouth & de Londres: qu'on ne devoit point être arrêté par la crainte de manquer de vivres, puisqu'on se trouvoit dans le voisinage de la Normandie, & que les mêmes vaisseaux qui auroient débarqué dans l'isle de Wigt les troupes de terre, les pionniers & les munitions, pouvoient, sans que la flotte en fût affoiblie, aller se charger de farines & de bleds dans les ports de cette province, & revenir en peu de jours: qu'on ne pouvoit non plus être arrêté Ann. 1545.

Ann. 1545.

par la considération des frais qu'entraîneroit l'entretien de cette garnison, puisque l'isle seule, mise en culture, acquitteroit, & au-delà, la paye de six mille hommes qu'on se proposoit d'y laisser : qu'enfin, ce n'étoit point contrevenir aux ordres du roi, mais plutôt les surpasser, puisqu'il n'avoit fait la dépense de cet armement que pour empêcher les ennemis de rafraîchir la garnison de Boulogne, & qu'il n'y avoit point de moyen plus sûr de leur en ôter non-seulement la facilité, mais même la pensée, que de les faire trembler pour leurs propres foyers : qu'au reste, le succès de cette entreprise, dépendant principalement de la célérité avec laquelle elle seroit exécutée, il falloit que, dès ce jour, & sans perdre un instant, tout le monde mît la main à l'œuvre, afin que les fortifications se trouvassent achevées avant que les vents d'automne forçassent la flotte à s'éloigner.

Annebaud convenoit de la solidité de ces raisons; seulement il doutoit si les finances du roi pourroient faire face à cet accroissement de dépense, & il remontra fortement la nécessité de le consulter; ce qui ne pouvoit entraîner une grande perte de tems, puisque le monarque séjournoit encore sur les côtes de Normandie. La réponse, sans doute, ne fut pas favorable; car peu de jours après, la flotte fit voile vers Boulogne, & mit à terre, dans le voisinage, les troupes & les munitions que demandoit le maréchal de Biez. Au retour, elle fut accueillie d'une tempête qui la mit en désordre & la poussa sur les côtes d'Angleterre. Henri VIII. en ayant été informé, envoya ordre à son amiral de la poursuivre & de la combattre; car le même vent qui paroissoit devoir la faire échouer sur la côte, apportoit à pleines voiles les vaisseaux Anglois. Annebaud, dans cette occasion périlleuse, se servit avantageusement des galeres; mais ce qui acheva de le tirer d'embarras, ce fut que le vent changea à l'approche des vaisseaux Anglois : ils perdirent par-là toute envie de combattre, & retournerent promptement se cacher derriere leurs écueils. Annebaud les fit poursuivre par ses galeres qui leur causerent encore

quelque

quelque dommage, & rentra, de son côté, dans les ports de Normandie.

Ann. 1545.

Mort du duc d'Orléans. Suite de la guerre contre les Anglois.

Ibidem.

Le roi, qui s'étoit jusqu'alors tenu dans cette province, s'avança jusqu'à l'extrémité de la Picardie du côté de Boulogne, & envoya Martin du Bellai visiter le fort d'Outreau qu'il croyoit achevé; mais l'ingénieur Italien, qui dirigeoit les travaux, en avoit si mal pris les dimensions, qu'il fallut le recommencer. Ce contre-tems prolongea le séjour du roi dans une contrée dévastée, l'année précédente, par les Anglois, & alors ravagée par une maladie contagieuse. Le duc d'Orléans, qui se trouvoit logé dans le voisinage d'une maison abandonnée & où personne n'osoit entrer, se faisant une gloire insensée de braver la peste, alla en arracher les lits, les découpa à coups d'épée, & en répandit les plumes sur ceux qui l'accompagnoient. En revenant, il se sentit atteint de la maladie & expira, peu de jours après, entre les bras du roi, que le péril & les représentations des courtisans n'avoient pu arracher à ce funeste spectacle. La nation ne partagea point sa douleur. Une figure séduisante, quelques qualités aimables ne la rassuroient point contre l'ambition démesurée, la témérité & l'audace du jeune prince, & sur-tout contre l'antipathie déclarée qui se faisoit remarquer entre les deux freres.

Le fort d'Outreau ne s'acheva pas sans de rudes combats; car, d'un côté, la garnison de Boulogne, qui, malgré toutes les mesures qu'on avoit prises, continuoit à recevoir des renforts d'Angleterre; de l'autre, les garnisons de Calais & de Guines, considérablement accrues par la désertion des bandes Italiennes à qui Henri offroit une paye plus forte que celle qu'ils touchoient en France, harceloient continuellement le camp du maréchal de Biez & tentoient de lui enlever des quartiers. Dans une de ces rencontres, le maréchal, qui n'avoit alors autour de lui que cinquante lances & quatre mille hommes d'infanterie, voyant sa cavalerie mise en déroute, sauta de cheval; & malgré sa vieillesse, il saisit une pique, combattit de pied ferme à la tête de l'infanterie, & poursui-

Ann. 1545. vit les ennemis jusqu'aux portes de Boulogne. Dans une autre occasion, François de Lorraine, comte d'Aumale, s'appercevant qu'un détachement de l'armée alloit être enlevé, & ne considérant pas s'il étoit suivi, alla presque seul se jetter au-devant d'un escadron, l'arrêta dans sa marche, mais fut atteint entre le nez & l'œil d'un coup de lance qui lui perça la tête de part en part & se brisa dans la plaie. Continuant encore de combattre & ayant conservé assez de vigueur pour se dégager, il se présenta dans cet état aux chirurgiens qui n'oserent lui donner aucun secours, de peur qu'il n'expirât entre leurs mains. Le seul Ambroise Paré, l'un des restaurateurs de la chirurgie, ne désespéra point de le sauver, pourvu qu'il soutînt l'opération sans faire aucun mouvement. L'étendant aussi-tôt sur l'herbe & lui posant un pied sur le front, il saisit avec des tenailles de maréchal le tronçon de la lance & l'arracha d'un bras vigoureux, sans que le prince poussât un seul cri, donnât aucune marque de douleur, *pas plus*, ajoute un témoin oculaire, *que si on lui eût arraché un poil de la tête.*

Lorsque le fort d'Outreau fut achevé & que le maréchal y eut déposé quatre mille légionnaires pour contenir la garnison de Boulogne, il se transporta avec le reste de l'armée dans un lieu où il pouvoit plus aisément endommager les Anglois. La terre d'Oye est un canton marécageux & fertile, de quatre lieues de long sur trois de large, tenant, d'un côté, à Calais, de l'autre, à Guines & au Château de Ham, & fournissant à ces trois places de la domination Angloise des fourrages, des légumes & tous les autres rafraîchissemens dont elles avoient besoin : c'étoit dans ce lieu que les troupes Angloises, après avoir traversé la mer, se tenoient en sûreté jusqu'à ce qu'elles se formassent en corps d'armée; c'étoit un point de ralliement & une retraite assurée après une défaite. Les Anglois, qui connoissoient toute l'importance de cette possession, n'avoient rien épargné pour la préserver d'une surprise. Non contens de l'envelopper de fossés remplis d'eau, ils l'avoient en quelque sorte cou-

verte de forts peu diſtans les uns des autres & à portée de s'entre-ſecourir. Au centre, étoit le bourg de Marcq avec de bonnes fortifications & toujours rempli de troupes. Les capitaines François & le maréchal lui-même connurent bientôt que la ſaiſon où l'on ſe trouvoit, car l'automne étoit déja avancé, apportoit un obſtacle invincible à une conquête qui eût pu réuſſir quelques mois auparavant. Ils ſe ſeroient retirés ſur-le-champ, ſi la crainte de déplaire au roi, qui leur avoit ordonné cette expédition, ne les eût déterminés comme malgré eux à tenter l'entrepriſe. De Taix avec ſes bandes Piémontoiſes & Gaſcones, fut chargé de la premiere attaque : Montluc, qui ſervoit ſous lui, ne voulant pas donner aux ennemis le tems de ſe reconnoître, ſonda avec le bout de ſa pique la profondeur des foſſés, ſe jetta à l'eau, & atteignant, après beaucoup de fatigue, le bord oppoſé, il attaqua le premier fort. Commençant par y jetter quelques ſoldats déterminés, il crioit aux autres de ſuivre, ſe démenant des pieds & des mains, & s'aidant de ſa hallebarde, comme s'il eût voulu gravir un des premiers. » Un » d'eux, raconte-t-il naïvement, me fit, ce jour-là, » beaucoup plus vaillant que je ne voulois l'être; car ce » que j'en faiſois, n'étoit que pour donner du courage » à tout le monde de ſe jetter de l'autre côté; mais » celui-là me fit oublier la ruſe & franchir le ſaut; car » me prenant par les feſſes, il me lança dans le baſtion «. Le fort fut emporté l'épée à la main, on pourſuivit les ennemis dans un ſecond qui ne fit pas une plus longue réſiſtance. Le maréchal & les principaux officiers tenoient conſeil, lorſque le bruit de l'arquebuſerie leur apprit qu'on étoit aux mains : jettant alors leurs regards ſur la plaine, ils apperçurent les Anglois fuyant de toutes parts, & les Gaſcons déja maîtres des deux premiers forts. Chacun courut aux armes & fit avancer ſa troupe. Briſſac & Bourdillon paſſerent les premiers, mais avec tant de difficulté, qu'ils étoient le plus ſouvent obligés de mettre pied à terre & de mener leurs chevaux par la

Ann. 1545.

Ann. 1545.

bride. Ils arriverent fort à propos. Deux mille Anglois accouroient de leur côté pour reprendre les bastions : il se livra un combat vif & meurtrier dans la plaine. Les Anglois lâcherent le pied, mais ils ne furent point poursuivis, à cause des fossés dont toute la plaine étoit entrecoupée, & qui arrêtoient la cavalerie. Le maréchal pendant ce tems, combloit les premiers fossés & pratiquoit une ouverture non-seulement à la gendarmerie, mais à quelques pièces d'artillerie qu'on se proposoit de conduire devant le bourg de Marcq, & de-là devant Calais. Une pluie abondante, qui rendit impraticable la seule chaussée qui conduisit au bourg, & couvrit d'eau les marais qui étoient des deux côtés, força les François à quitter la terre d'Oye & à se rapprocher du fort d'Outreau.

La contagion, qui avoit désolé toutes les contrées voisines, venoit de s'y introduire & faisoit de tels ravages dans cette multitude d'hommes entassés les uns sur les autres, qu'il en mouroit jusqu'à cent dans une nuit. Comme les habitations étoient en quelque sorte creusées sous terre, on ne prenoit point d'autre précaution, lorsqu'une chambrée étoit morte, que d'en boucher exactement l'ouverture, & on élevoit dessus une cabane où une nouvelle chambrée se logeoit, sans que personne se plaignît qu'on continuât de renfermer des hommes vivans dans ces espèces de sépulcres. Un autre danger menaçoit le fort d'Outreau. Henri VIII, qui ne pouvoit se regarder comme véritablement maître de Boulogne, tant que ce fort subsisteroit, venoit de prendre à sa solde une armée de lansquenets, qui joints aux troupes Angloises qu'il avoit fait passer dans le continent, devoient, selon les apparences, le délivrer promptement de toute inquiétude à cet égard. Le maréchal de Biez prit des mesures si sages, que ces Allemands, trouvant tous les chemins fermés, & déja mécontens de n'avoir pas touché les sommes qu'on leur avoit promises, retournerent dans leur patrie, après s'être seulement montrés sur la frontiere.

Tandis que François I. & Henri VIII. se tourmen-

toient ouvertement, l'un, pour recouvrer, l'autre, pour conserver Boulogne, Charles-Quint travailloit sourdement à un projet qu'il méditoit depuis bien des années, & dont la réussite devoit le conduire à la monarchie universelle. L'Allemagne, la contrée la plus peuplée & la plus aguerrie de l'Europe, ne conféroit plus à son chef que de stériles honneurs & d'immenses prétentions méconnues depuis bien des siècles & presque entièrement oubliées. Toute la force réelle résidoit dans un certain nombre de familles, qui regardant l'empereur comme leur ennemi le plus dangereux, avoient pour maxime fondamentale de leur conduite, de se réunir contre lui toutes les fois qu'il paroissoit vouloir sortir des limites qu'ils avoient prescrites à son autorité. Le seul moyen de briser ces entraves, consistoit à nourrir la discorde entr'eux, à se servir alternativement de l'ambition des forts pour molester les foibles, & du juste ressentiment des opprimés, pour abbatre les oppresseurs. Comme le Luthéranisme, en brouillant irréconciliablement & les divers ordres de l'Empire & même les familles, pouvoit devenir un puissant instrument entre ses mains, il s'étoit bien gardé de l'exterminer dans sa naissance. Content de se déclarer pour les catholiques qui formoient toujours le parti le plus nombreux, il avoit laissé le tems & la liberté aux protestans de s'accroître, fermant les yeux sur leurs entreprises & donnant quelquefois lieu de douter s'il ne finiroit pas par se ranger ouvertement de leur côté. Lorsqu'ils se furent tellement aggrandis qu'ils ne pouvoient plus être détruits sans opérer une révolution dans le gouvernement & procurer à leur vainqueur une autorité sans bornes, il s'étoit trouvé forcé d'user d'une extrême dissimulation à leur égard, parce qu'il auroit vainement tenté de les soumettre, tant qu'ils auroient été soutenus par les rois de France & d'Angleterre. On doit donc regarder comme le chef-d'œuvre de la politique de Charles-Quint d'avoir si habilement fasciné les yeux des protestans, qu'ils contribuassent eux-mêmes à humilier le roi de France, leur plus ferme appui, & de

Ann. 1545.

Projets ambitieux de Charles-Quint.

mer les proteſtans contre François I, il leur avoit accordé le libre exercice de leur religion & le droit de partager avec les catholiques les magiſtratures de la chambre impériale, mais ſeulement juſqu'à la tenue d'un concile libre, ou juſqu'à ce que l'on fût parvenu à un plan de conciliation. En terminant bruſquement la guerre contre la France, il avoit exigé par un article ſecret du traité de Creſpi, que le monarque s'obligeât à concourir à la célébration du concile de Trente; il en preſſa l'ouverture, & fit ſommer les proteſtans d'y envoyer leurs députés. En vain ils repréſenterent qu'on abuſoit des mots, en donnant pour un concile libre une aſſemblée dirigée par le pape qui les avoit condamnés d'avance, préſidée par des cardinaux intéreſſés au maintien des abus, & uniquement compoſée d'évêques intriguans & vendus à la faveur; que c'étoit donc plutôt une conjuration qu'un tribunal où ils puſſent eſpérer d'être entendus: que la ville de Trente, quoique ſituée ſur les frontieres, étoit plutôt Italienne qu'Allemande: qu'elle obéiſſoit à un évêque, c'eſt-à-dire, à un eſclave de la cour de Rome: que l'exemple de Jean Hus & de Jerôme de Prague avertiſſoit aſſez leurs députés du ſort qui les attendoit, s'ils avoient la ſimplicité de les imiter: qu'aucune loi ne pouvant obliger un homme à ſe ſoumettre au jugement de ſes ennemis déclarés, ils proteſtoient de nouveau & contre le choix du lieu, & contre la qualité des juges, & contre toutes les déciſions qui tourneroient à leur préjudice. Malgré la force de ces raiſons, ils ne purent éviter le reproche d'avoir les premiers abuſé des mots, en promettant, comme ils avoient fait juſqu'alors, de ſe ſoumettre aux déciſions d'un concile libre, aſſemblé dans une ville d'Allemagne, & en récuſant enſuite le concile de Trente, ſous prétexte qu'il étoit convoqué par le pape, préſidé par des cardinaux & compoſé d'évêques. Car Trente étoit inconteſtablement une ville d'Allemagne, & l'on n'avoit point d'idée qu'un concile général eût été autrement compoſé.

Ann. 1546.

L'empereur ſe trouvant dégagé, par ce refus, de tou-

Ann. 1546.

tes les paroles qu'il leur avoit données auparavant, acquéroit le droit de les attaquer à force ouverte. Il conclut avec le pape un traité de ligue offensive, par lequel le souverain pontife accordoit à l'empereur la moitié de tous les revenus ecclésiastiques d'Espagne pendant une année, & la liberté de vendre pour cinq cens mille écus de biens monastiques. Paul promettoit de son côté, douze mille hommes d'infanterie, cinq cens chevaux & deux cens mille écus. En remplissant cet engagement, il devoit partager avec l'empereur toutes les conquêtes qui seroient faites sur les protestans. Au reste, cette ligue n'étoit conclue que pour six mois, & devoit rester secrette jusqu'au moment de l'exécution.

Ce prince calculant les forces des protestans & la facilité qu'ils avoient à les rassembler, crut que le seul moyen d'en triompher, étoit d'écarter toute idée d'une guerre de religion ; de ne se donner d'abord que pour conciliateur ; de faire parler les loix de l'Empire ; & au cas qu'elles ne fussent pas écoutées, de n'en paroître que le vengeur. Il continua donc à caresser les protestans ; & pour calmer la crainte que leur causoit l'ouverture du concile de Trente, il assigna en Allemagne de nouvelles conférences entre les principaux théologiens des deux partis pour parvenir à une conciliation déja tentée plusieurs fois, mais toujours sans succès. Ces conférences dûrent être immédiatement suivies d'une diète à Ratisbonne où les électeurs & tous les princes étoient avertis & instamment priés de se rendre en personne, afin qu'on y prît une derniere résolution ; car l'empereur ne laissoit point ignorer qu'il conserveroit toujours assez d'autorité sur un concile assemblé à sa requête, pour lui faire adopter ce qui auroit été arrêté par tous les membres de l'Empire C'étoit un moyen presque infaillible de s'assurer des principaux chefs de la ligue de Smalkalde, soit qu'on prît le parti de les arrêter prisonniers au milieu de la diète, soit qu'en leur permettant de se retirer, on les fît suivre de près par des corps de troupes chargées d'exécuter la sentence qui seroit portée contr'eux. Deux contre-tems dérangerent

dérangerent ce premier plan; car, d'un côté, les protestans, avertis des levées qui se faisoient sourdement en Italie & dans les Pays-Bas, commencerent à en deviner l'objet; & d'un autre côté, le pape, ne comprenant pas le but des caresses que l'empereur faisoit aux protestans, & justement indigné que ce prince ordonnât de son autorité privée, des conférences sur le dogme & la discipline de l'Eglise, au moment même où le concile de Trente, assemblé à sa requête, ouvroit ses premieres séances, crut que le meilleur moyen de se préserver des embûches qu'on tendoit peut-être à sa crédulité, étoit de rendre public le traité de ligue dont on lui avoit si fort recommandé le secret. Ainsi, sous prétexte d'appeller les Suisses à la défense de l'Eglise, il manifesta les mesures que l'empereur & lui venoient de prendre pour extirper l'hérésie dans toute l'étendue de l'Allemagne. Ann. 1542.

Les protestans songerent à se mettre en état de défense; & comme la guerre opiniâtre que se faisoient les rois de France & d'Angleterre, leur ôtoit toute espérance de secours étrangers, ils tenterent tous les moyens de les réconcilier, & ménagerent, à cet effet, des conférences où ils envoyerent leurs représentans. Henri VIII soupçonnant apparemment que François I, pour s'épargner la honte des premieres démarches, faisoit agir les Allemands; exigeoit que le roi lui abandonnât Boulogne; qu'il retirât ses troupes d'Ecosse, & qu'il promît de ne plus se mêler des affaires de ce royaume. François croyant son honneur intéressé à défendre une orpheline dont le pere s'étoit sacrifié pour lui, & assuré, depuis la construction du fort d'Outreau, de reprendre tôt ou tard Boulogne, rejettoit absolument ces deux conditions, & offroit seulement de donner satisfaction sur les griefs qui avoient obligé le roi d'Angleterre à prendre les armes. Les conférences furent rompues; & l'on se préparoit de part & d'autre à recommencer la guerre, lorsque Henri, après s'être assuré, par une démarche qui dut coûter à son orgueil, qu'il n'avoit plus rien à se promettre de son alliance avec l'empereur; considérant que son épargne étoit épuisée;

Paix avec l'Angleterre.

Recueil des traités.
Mémoires de Montluc.
Annal. de Belleforêt.

Ann. 1546.

qu'il ne pouvoit, fans courir les plus grands rifques, établir de nouveaux impôts fur fes fujets; qu'enfin, fes archers & fes arbalêtriers Anglois, malgré leur bravoure, n'ofoient plus fe mefurer en rafe campagne, contre les arquebufiers & les piquiers légionnaires, rabattit beaucoup de la fierté de fes premieres demandes; & content d'obtenir des conditions qui miffent fon honneur à couvert, il fe relâcha fur les deux articles qui avoient rompu les premieres conférences. Les deux amiraux de France & d'Angleterre s'étant abouchés fur la frontiere, à égale diftance d'Ardres & de Guines, conclurent un traité par lequel François s'obligeoit d'acquitter les arrérages des penfions qui avoient été affurées à Henri par le traité de Moore, & dont les paiemens avoient été fufpendus depuis la guerre de Provence; d'ajouter à cette premiere dette une indemnité tant pour les frais de la derniere guerre que pour les réparations & les nouvelles fortifications que les Anglois avoient faites à Boulogne. On ftipula que ces différentes fommes montant à deux millions d'écus d'or, feroient acquittées dans l'efpace de huit années, au bout defquelles Henri, en recevant le dernier terme, remettroit au roi la ville & le port de Calais avec l'artillerie & les munitions de guerre qui s'y trouveroient, fans qu'il fût permis à la garnifon de rien détruire & de rien emporter. Les Ecoffois furent compris dans le traité de paix comme partie contractante, mais à condition qu'ils fe tiendroient dans leurs limites & ne donneroient au roi d'Angleterre aucun motif légitime de reprendre les armes.

Adminiftration intérieure.

Ordonnances de Fontanon.

François, fans perdre de vue les grands intérêts qui agitoient alors l'Allemagne, profita de cet inftant de calme pour s'occuper de l'adminiftration intérieure de fon royaume. Depuis la difgrace du chancelier Poyet, il n'avoit eu que des gardes des fceaux: François de Montholon, François Errault, feigneur de Chemans, & Matthieu de Longuejoue, évêque de Soiffons, s'étoient rapidement fuccédés dans cette dignité. Après la deftitution juridique de Poyet, le roi retira les fceaux des mains

de l'évêque de Soiſſons pour les conférer, avec l'office de chancelier, à François Olivier, préſident du parlement de Paris. Ce vertueux magiſtrat crut ne pouvoir mieux répondre à la confiance du roi qu'en lui peignant des couleurs les plus fortes la néceſſité de remédier promptement au ſcandale & au déſordre qu'avoient apportés dans le ſanctuaire de la juſtice l'exceſſive multiplication & la vénalité des offices. Il obtint d'abord que la charge de préſident qu'il laiſſoit vacante, & celle d'Auguſtin de Thou que la mort venoit d'enlever, demeureroient ſupprimées. Encouragé par ce premier ſuccès, il refuſa de ſceller aucunes proviſions nouvelles, & enfin, il rédigea un édit par lequel le roi ſupprimoit indiſtinctement tous les offices créés depuis la mort de Louis XII, à meſure qu'ils viendroient à vacquer; fixoit à trente ans l'âge où l'on pourroit parvenir à la magiſtrature, & preſcrivoit la forme de l'examen qui devoit précéder la réception. Le préambule de cet édit préſente un tableau ſi naïf des abus auxquels on ſe propoſoit de remédier, qu'il mérite d'être tranſcrit. » Comme il nous » ſoit venu par ci-devant, dit le roi, & vienne encore » continuellement infinies plaintes de la part de tous les » états de notre royaume, tant de la multiplication des » procès dont la plupart ſont fondés en pures cavilla» tions; les autres, en choſes quaſi de néant; qu'auſſi » ſemblablement des longueurs & embrouillemens qui » s'y font par le dol & malicieuſes inventions des prati» ciens qui tiennent comme une banque de tromperie & » de mauvaiſe foi, & conſtituent le fondement de leur » art à prolonger & obſcurcir les procès, introduire & » multiplier incidens ſur incidens, qui remettent quelque» fois les pauvres parties, au bout de trente ans, en plus » grande controverſe & involution qu'elles ne furent » oncques; d'où il arrive que la ſubſtance de nos ſujets, » ſoit de ceux qui gagnent comme de ceux qui ſuccom» bent, finalement eſt fondue & conſumée ès mains des » juges, procureurs & avocats, qui, par tels moyens, » s'enrichiſſent des miſeres, travail & vexation de nos

Ann. 1544.

Ann. 1544.

» sujets ; & combien qu'à plusieurs de nos prédécesseurs » ayent été faites semblables plaintes ; sur quoi, ils ont » fait plusieurs ordonnances, néanmoins pour n'avoir » été gardées, mais enfreintes tout ouvertement par ceux » qui y devoient tenir la main, les choses sont toujours » allées en empirant, & enfin parvenues au dernier de- » gré d'indignité. Par quoi, après avoir le tout bien pesé » & considéré, il se connoît bien clairement que la prin- » cipale cause de la multiplication & longueur des pro- » cès, & l'extrême dépense qui s'y fait, ensemble de » tout le désordre étant au fait de la justice, est précé- » dée, tant par multitude d'avarice & peu de devoir des » officiers de la justice, lesquels encore qu'ils ayent été par » nous créés & augmentés pour l'urgente nécessité de nos » affaires à notre très-grand regret & déplaisir ; toute- » fois à l'examen & réception d'iceux, nos cours sou- » veraines ont eu peu de respect & considération à l'âge, » au savoir & aux autres qualités requises en telles char- » ges & états ; de sorte qu'il ne s'en est jamais trouvé » un seul refusé ; & qu'aussi pour le nombre effréné » des procureurs & praticiens, & la malice de plusieurs » de cet état, n'ayant un seul grain de probité, & consti- » tuant leur principal fin à forger plusieurs différends & » procès les uns sur les autres, & à y jetter le plus de » ténèbres que ils peuvent, desquels (combien que notoi- » rement ils fassent profession de tromperie & mauvaise » foi) il ne s'est jamais fait aucune punition. A ces » causes, &c «..... Cet édit fut reçu avec transport par tous les vrais citoyens, & attira au chancelier mille bénédictions. Ce n'est pas qu'on ignorât combien peu, dans une administration toujours subordonnée au besoin du moment & au caprice de ceux qui gouvernent, l'on doit compter sur une réforme qui ne doit s'opérer qu'au bout d'une génération ; mais, d'un côté, l'épuisement des finances, & de l'autre, l'incertitude où l'on étoit si la guerre ne recommenceroit pas bientôt avec l'empereur, ne permettoient pas de songer à un remboursement ; & l'on doit toujours savoir gré à un ministre, toutes les fois

que ne pouvant atteindre au plus grand bien possible, il se décide pour ce qu'il y a de mieux à faire dans la conjoncture où il se trouve, & prépare la voie à son successeur. Ann. 1544.

Les réformés, c'est le nom que se donnoient les disciples de Calvin, n'avoient pas manqué de profiter des embarras du gouvernement pour recommencer leurs prédications & former peu-à-peu des églises. Le roi, sur les remontrances du cardinal de Tournon & du président Liset, décerna un grand nombre de commissions aux conseillers du parlement pour se répandre dans les provinces du ressort, & arrêter ceux qui leur seroient dénoncés; & afin que personne n'échappât, on publia dans les paroisses des monitoires où il étoit enjoint aux fidèles, sous peine d'excommunication, de dénoncer indistinctement, & sans aucun égard pour le degré de parenté, tous ceux qui favorisoient les nouveautés ou paroissoient mal penser de la religion. Cette effroyable inquisition n'eut pas des suites aussi terribles qu'on auroit dû naturellement s'y attendre. Les massacres récens des Cabrieres & de Mérindol, dont on rendra compte dans le volume suivant; l'exécration publique & l'animadversion qui poursuivoient déja les instigateurs & les exécuteurs de ce forfait, contribuerent sans doute à inspirer de la modération aux nouveaux commissaires. On n'amena que trente personnes dans les prisons de la Conciergerie, & quatorze seulement qui ne voulurent donner aucune marque de repentir, furent livrés au dernier supplice. Le chancelier Olivier trouvant encore cette procédure trop violente, profita de la disposition générale des esprits pour ôter aux tribunaux séculiers la connoissance de ces sortes de crimes, & la renvoyer à la correction des évêques; mais il tomba peut-être dans un autre excès. Comme plusieurs ne résidoient point dans leurs diocèses & ne pouvoient même y résider assidument, puisqu'ils possédoient tout-à-la-fois cinq ou six évêchés, & qu'il s'en trouvoit déja quelques-uns qui penchoient pour les nouvelles opinions; il donna, sans le vouloir, la plus

grande liberté à l'erreur de s'enraciner & de se propager.

Ann. 1546.

Premiere guerre de religion en Allemagne.

Sleidan. De Thou. Belcarius. Pallavicin.

L'empereur, ainsi que nous l'avons vu, se disposoit alors à lui porter le coup décisif en Allemagne. N'ayant pu, par toutes ses feintes caresses & les fausses protestations de Granvelle, attirer à la diète de Ratisbonne l'électeur de Saxe & le landgrave de Hesse, les deux principaux chefs de la ligue de Smalkalde, il ne songea plus qu'à diviser cette ligue formidable, en mettant à l'écart tout intérêt de religion, en intimidant les foibles & en corrompant les ambitieux. Dans le discours qu'il tint devant cette compagnie, il ne se plaignit que des violences exercées contre plusieurs membres de l'Empire, de l'oubli des loix & du mépris scandaleux qu'on faisoit de ses rescrits & de tous les arrêts de la chambre impériale. Il attribua ces désordres à l'insatiable cupidité de l'électeur & du landgrave, qui, après s'être emparés à main armée du revenu des évêchés & des monasteres, croyoient ne pouvoir se maintenir dans leurs premieres usurpations & se frayer la route à de nouvelles, qu'en imposant silence aux loix & en renversant de fond en comble la constitution Germanique. C'étoit dans cet esprit, disoit-il, qu'ils s'étoient refusés à tous les plans de conciliation qu'il avoit proposés; qu'ils venoient de rompre les nouvelles conférences qu'il avoit indiquées; qu'ils avoient contracté des ligues avec les ennemis de la patrie; qu'ils refusoient orgueilleusement de se rendre aux assemblées où il devoit être question du rétablissement de la paix publique, & qu'oppsant perpétuellement la conjuration de Smalkalde aux diètes légitimes, ils exerçoient une tyrannie qui ne connoissoit plus de frein. Il ajouta, que revêtu de la majesté impériale, il se jugeroit lui-même indigne de ce haut rang, s'il toléroit plus long-tems de pareils excès. Non content de les déférer à la diète, il adressa une lettre circulaire aux villes impériales, où répétant les mêmes plaintes, il les avertissoit de tout ce qu'elles avoient à redouter, si les loix cessoient d'être respectées & si les forts pouvoient impunément dépouiller

les foibles. Ces plaintes, ces allarmes, qui étoient toutes ou bien fondées, ou apparentes, produisirent leur effet. L'électeur Palatin & l'archevêque de Cologne, qui venoient d'embrasser la réforme, promirent la neutralité & entraînerent par leur exemple, plusieurs villes libres & impériales. Les princes des maisons de Brandebourg & le duc Maurice de Saxe, quoique membres de la ligue de Smalkalde, se déclarerent pour l'empereur. Ann. 1544.

L'électeur & le landgrave ne se laisserent point abbatre par la défection de leurs principaux alliés. Regardant la lettre circulaire de l'empereur comme une déclaration de guerre, ils résolurent de le prévenir & donnerent ordre sur-le-champ à leurs préparatifs : les conjonctures les servirent bien. François I, après avoir fait la paix avec le roi d'Angleterre, venoit de congédier des corps nombreux de lansquenets, qui, zélés pour la doctrine de Luther, & se trouvant sans occupation, allerent offrir leurs services aux deux chefs de la secte, & ne se rendirent pas difficiles sur la solde. En peu de jours, ils rassemblerent une armée de soixante-dix mille hommes d'infanterie & de quinze mille de cavalerie. L'empereur étoit toujours à Ratisbonne & n'avoit encore auprès de lui que huit à neuf mille hommes. Malgré sa foiblesse, il ne laissa pas de les mettre au ban de l'Empire, & de les déclarer, de son autorité privée, ennemis publics. S'ils eussent continué de marcher avec la même célérité qu'ils avoient mise dans leurs préparatifs, il n'est pas douteux qu'ils ne l'eussent bientôt forcé à se rétracter. Un reste d'égards pour le chef de l'Empire, un excès de circonspection à l'égard des autres princes leur enleverent tous leurs avantages; car tandis qu'ils perdoient le tems à répondre aux diverses inculpations de l'empereur, à dévoiler sa mauvaise foi, & à montrer qu'il ne les attaquoit qu'à cause de leur religion ; tandis qu'ils prêtoient imprudemment l'oreille à des médiateurs apostés qui ne cherchoient qu'à les amuser; tandis qu'ils négocioient longuement la liberté du passage avec le duc de Baviere, dont ils devoient traverser les Etats, l'empereur reçut les douze mille cinq

cens hommes que le pape lui envoyoit d'Italie, & bientôt
Ann. 1544. après, les troupes que la reine de Hongrie avoit levées par ses ordres dans les Pays-Bas. Se trouvant alors à la tête d'une armée bien moins nombreuse, à la vérité, que celle des confédérés, mais toute composée de troupes aguerries & commandée par des officiers de la plus grande distinction, il s'approcha des protestans comme s'il eût eu dessein de leur livrer bataille. Ce n'étoit cependant point son intention : persuadé que cette levée tumultuaire de bourgeois & de paysans armés périroit ou se dissiperoit bientôt faute de subsistances, il eut l'attention de n'asseoir son camp que dans des lieux escarpés qu'il fortifioit encore par des tranchées & des bastions. Après la faute que les protestans avoient faite de lui permettre de rassembler ses forces, ils n'avoient point d'autre parti à prendre que de l'attaquer dans ses retranchemens aux risques d'être battus, parce que la défaite la plus complette ne pourroit jamais leur être aussi préjudiciable que l'inaction. C'étoit l'avis du landgrave & de tous les capitaines les plus expérimentés; mais l'électeur de Saxe, qui avoit la principale autorité, s'obstina toujours à rejetter un parti si hasardeux.

Tandis qu'il temporisoit, le duc Maurice de Saxe ayant grossi ses forces de quelques troupes auxiliaires de Bohême, se mit en possession de l'électorat, à la réserve de trois ou quatre places fortes où il y avoit des garnisons. Courant risque de se trouver dépouillé, l'électeur marcha promptement à la défense de ses sujets, & emmena avec lui la plus grande partie de l'armée. Le landgrave, qui ne se trouvoit plus assez fort pour tenir la campagne, se retira de son côté avec tous ceux qui voulurent le suivre. C'étoit abandonner à la discrétion de l'empereur les confédérés des cercles de Suabe, de Franconie & du Haut-Rhin. Il se mit en possession de Norlingue, de Hall & de Rottembourg. La ville d'Ulm, l'une des plus fortes de la Suabe, n'opposa qu'une foible résistance. Strasbourg & Franfort-sur-le-Mein, quoiqu'éloignées du danger & en état de se défendre, prévinrent, par leur soumission, l'arrivée de l'empereur. Le duc de Wirtemberg

berg & l'électeur Palatin implorerent, dans la posture la plus humiliante, la miséricorde d'un maître irrité. Ann. 1546. Le pardon qu'il daigna leur accorder, ne fut ni entier, ni désintéressé. Le duc de Wirtemberg livra son artillerie & ses forteresses, paya trois cens mille écus ; la ville d'Ausbourg, cent cinquante mille ; Ulm, cent mille ; Francfort, quatre-vingt mille ; Memmingen, cinquante mille : toutes livrerent leur artillerie, leurs munitions, leurs forteresses ; renoncerent avec serment à la ligue de Smalkalde, & ne purent rien stipuler par rapport à l'exercice de leur religion. L'empereur se réservoit de s'expliquer sur cet article & sur la confirmation de leurs priviléges, au tems où tous les confédérés auroient mis bas les armes & imploreroient sa clémence. C'en étoit fait de la liberté Germanique, si François I, auquel l'électeur & le landgrave ne manquerent pas de recourir, eût refusé de les assister. Oubliant généreusement des torts dont ils étoient assez punis, il reçut avec bonté leurs députés, s'engagea à leur fournir quarante mille écus par mois, tant que dureroit la guerre, & promit d'opérer, le printems suivant, une diversion qui les mettroit à portée de réparer leurs pertes. L'empereur venoit de lui donner un motif bien légitime de recommencer la guerre ; car se regardant comme déchargé, par la mort du Duc d'Orléans, de tous les engagemens qu'il avoit pris par rapport au Duché de Milan, il refusoit nettement de donner aucune satisfaction au roi à cet égard, & il en conféra, bientôt après, l'investiture à Philippe, son fils & son héritier. Ce dénouement, auquel on auroit dû s'attendre depuis long-tems, consterna les Italiens : presque aussi allarmés que les Allemands, ils chercherent, comme eux, à se rapprocher de la France, parce qu'ils ne voyoient plus que cette puissance qui pût les préserver du joug Autrichien. Le pape sur-tout ne se pardonnant pas d'avoir servi d'instrument à l'oppression générale, rappella promptement ses troupes & révoqua, autant qu'il étoit en son pouvoir, les graces qu'il avoit accordées à l'empereur. La conjuration des Fiesques pour changer le gouverne-

Ann. 1546.

ment de Gênes, parut à Charles la premiere étincelle d'un incendie prêt à embrâser l'Italie. Il s'arrêta donc sur les frontieres de l'Italie & de l'Allemagne, ne pouvant encore deviner de quel côté il seroit attaqué. François, dont il observoit particulièrement les démarches, levoit des troupes, mettoit à couvert la Bourgogne & la Champagne par un cordon de places fortes qui se prolongeoit depuis Bourg-en-Bresse jusqu'à Guise; & non content des alliés qu'il s'étoit faits en Allemagne & en Italie, il négocioit

Ann. 1547.

tout-à-la-fois à Londres, à Copenhague & à Constantinople, afin de soulever tous les souverains contre un prince qui menaçoit la liberté de tous. Au milieu de ces agitations, il perdit Henri VIII, & avec lui toutes les espérances qu'il avoit fondées sur les secours de l'Angleterre. Cette perte parut le consterner; car malgré les nuages passagers qui avoient plus d'une fois altéré leur union, ils n'avoient point cessé de sentir l'un pour l'autre un penchant involontaire qui les rapprochoit; les noms de *frere* & de *meilleur ami* n'étoient dans leur bouche que l'expression naïve d'une sympathie & d'une cordialité infiniment rares entre les chefs de deux nations voisines & rivales; enfin, il y avoit si peu de différence entre leurs âges, que la mort de l'un sembloit un fâcheux présage pour l'autre.

Mort de François I.

Du Bellai. Sleidan. Galand, vit. Castellani. Pieces justificatives. De Thou.

Cette derniere considération fit sur l'esprit du roi une impression d'autant plus forte qu'il dépérissoit à vue d'œil. La cruelle maladie, qui huit ans auparavant l'avoit conduit aux portes de la mort, se reproduisoit avec des symptômes effrayans dans un corps usé & par les souffrances & par les remèdes. Tandis que par les conseils des médecins il cherchoit à se dissiper en changeant souvent de lieu, un accès de fièvre le força de s'arrêter au château de Rambouillet; il ne comptoit y passer qu'un jour; mais l'épuisement & la lassitude ne lui permirent pas d'en sortir. Après vingt jours de maladie & quelques lueurs de guérison, renonçant enfin à toutes les espérances dont on continuoit encore de le flatter, il ne songea plus qu'à se préparer à la mort. Appellant à son secours la religion,

qu'il avoit respectée même au milieu des égaremens de la jeunesse, il reçut, dans le plus grand appareil, les derniers Sacremens; & ayant fait approcher le dauphin Henri, il lui dit: » Venez recevoir mes derniers embrassemens. » Je n'ai qu'à me louer de votre conduite. Vous avez rempli à mon égard les devoirs d'un bon fils; Dieu vous » en donnera la récompense. Puisque ma fin approche & » que le ciel a permis que vous me succédiez, écoutez » mes derniers avis. Craignez Dieu, mon fils; honorez » l'Eglise & opposez une barriere insurmontable aux » dangereuses nouveautés qui pourroient altérer la religion. Tous les Chrétiens, en quelques pays qu'ils existent, sont vos freres; vous devez les aimer; mais cette » bienveillance générale ne vous acquitteroit pas envers » le peuple que la Providence a spécialement confié à vos » soins. Ce peuple, le plus fidèle, le plus généreux & le » plus affectionné à ses rois, qui existe & qui ait jamais » existé sur la terre, a des droits tout particuliers sur » votre cœur; il mérite que vous l'aimiez par-dessus tout » ce qui peut vous être cher, & que dans tous les instans » de votre vie, vous soyez prêt à lui sacrifier vos goûts, » vos plaisirs & jusqu'à la derniere goutte de votre sang. » Si vous gagnez sa confiance, vous repousserez aisément » toutes les attaques de vos voisins; mais inutilement le » feriez-vous triompher au dehors, si la paix & la concorde ne règnent pas au dedans: c'est l'union qui fait » la force des Empires, & l'union ne peut se trouver que » dans un pays où la justice est respectée. Veillez donc » attentivement à ce qu'elle préside à vos conseils, à ce » qu'elle soit administrée d'une maniere impartiale dans » vos tribunaux, & ne souffrez point que pour quelque » considération que ce soit, on lui porte jamais, soit directement, soit indirectement, la moindre atteinte. » Songez, mon fils, que vous arriverez au terme où vous » me voyez parvenu, & que la plus grande consolation » qui me reste maintenant, c'est de pouvoir dire que je » n'ai fait sciemment d'injustice à personne «. Passant de ces conseils généraux à des avis particuliers, il lui dit de

Ann. 1547.

Ann. 1547. ne point rappeller auprès de lui le connétable de Montmorenci, d'écarter de l'adminiſtration les princes de la maiſon de Guiſe, dont l'ambition & les talens commençoient à lui donner de l'ombrage; de continuer de ſe ſervir du cardinal de Tournon, du ſecrétaire Bayart & ſur-tout de l'amiral d'Annebaud, qu'il lui recommandoit ſpécialement comme le ſeul homme de la cour qui n'eût jamais eu en vue que le bien de l'Etat, qui ſe fût appauvri dans le maniement des affaires publiques, & auquel, en conſidération de ſa probité & de ſes ſervices, il léguoit une ſomme de cent mille livres. François expira le 31 Mars, dans la cinquante-troiſieme année de ſon âge : ſon corps dépoſé pendant quelques jours dans l'abbaye de Hautes-Bruyeres, fut apporté à Saint-Cloud, dans la maiſon de l'évêque de Paris, où l'on dreſſa la pompe funèbre. Lorſque le convoi traverſa Paris, les crieurs annonçoient à l'entrée de chaque rue : *Priez Dieu pour l'ame de très-haut, très-puiſſant & très-magnanime François par la grace de Dieu, roi de France très-chrétien, premier de ce nom, prince clément, pere des arts & des lettres.*

On fut étonné qu'au ſortir d'une guerre longue & très-diſpendieuſe, qu'après les ſecours pécuniaires qu'il venoit de donner à ſes alliés d'Allemagne, & les énormes dépenſes qu'avoit dû entraîner la fortification d'une multitude de places frontieres en Champagne & en Bourgogne, le roi laiſsât encore dans ſes coffres quatre cent mille écus & un quartier de ſes revenus payable le premier d'Avril, c'eſt-à-dire, le lendemain de ſa mort. Cette épargne étoit le fruit & du déſintéreſſement de ſes miniſtres & de l'application ſérieuſe qu'il donnoit alors à ſes affaires; car autant il avoit été prodigue & diſſipé pendant les premieres années de ſon règne, autant l'âge & l'expérience l'avoient rendu attentif & économe. Il eſt vrai qu'il avoit ſucceſſivement doublé ou même triplé les impôts, & qu'indépendamment d'une multitude d'offices créés pour de l'argent, il avoit, contre l'uſage de ſes prédéceſſeurs, conſtitué ſur l'hôtel-de-ville de Paris & ſur la banque de Lyon des rentes qu'il ne ſongea point à rem-

bourser ; mais on doit observer, pour sa justification, que depuis l'accroissement prodigieux & subit de la maison d'Autriche, les dépenses nécessaires & absolument indispensables pour la sûreté de l'Etat, s'étoient accrues du double ou du triple ; car au lieu de quinze cens lances & de la milice des francs archers qui étoient aux frais des paroisses, ou de celle des aventuriers qu'on ne levoit que pour trois ou quatre mois, François avoit entretenu jusqu'à trois mille lances, cinq ou six mille hommes de cavalerie légere, cinquante mille hommes d'infanterie permanente, auxquels on joignoit encore, dans le besoin, douze ou quinze mille, soit Suisses, soit lansquenets. La disproportion n'étoit pas moins forte par rapport aux ambassades. Sous les règnes précédens, on se contentoit d'envoyer six ou sept évêques, abbés ou magistrats, résider dans les principales cours de l'Europe avec lesquelles on avoit des intérêts à démêler ; & ces ministres ne coûtoient presque rien à l'Etat, parce que dispensés de représentation, ils vivoient ou des revenus de leur bénéfice, ou des gages de leur office, comme ils auroient vécu en France, & quelquefois même à moindres frais. Lorsqu'on vouloit récompenser leurs services, on leur conféroit ou une magistrature supérieure, ou un second bénéfice, sans charger le trésor public. Ce n'étoit que très-rarement, & pour des causes importantes, qu'on envoyoit des ambassades solennelles & dispendieuses ; & alors elles ne duroient gueres qu'un mois ou six semaines. Sous le règne de François I, & lorsque Charles-Quint eut commencé à se rendre redoutable, on multiplia le nombre des ambassadeurs, tant ordinaires qu'extraordinaires : on en envoya pour la premiere fois à Constantinople, en Hongrie, en Danemarck, en Suède, à presque toutes les diètes de l'Empire, & même dans les cours du second ordre, d'où l'on pouvoit recevoir des avis importans ; & quoique l'on continuât à préférer, pour ces fonctions, les gens d'église ou de robe, cet article de dépense monta ordinairement à la somme de trois cens mille livres, à laquelle il faut ajouter celle de cent trente mille livres

Ann. 1547.

Ann. 1547. que l'on distribuoit à des pensionnaires secrets en Italie, en Allemagne, en Espagne & en Angleterre, qui devoient entretenir correspondance avec les ambassadeurs. Les pensions des Suisses formoient un article séparé; comme leur alliance étoit absolument nécessaire pour conserver ou pour recouvrer le duché de Milan auquel on ne vouloit point renoncer, & que d'ailleurs par leur discipline & leur position à l'égard du royaume, ils formoient en quelque sorte un corps de réserve qu'il étoit bon de se ménager pour les besoins urgens, François, après les avoir vaincus à Marignan, avoit racheté leur amitié en doublant les pensions que ses prédécesseurs, depuis Louis XI, donnoient aux Cantons, & en s'attachant par des pensions particulieres les hommes qui avoient le plus de crédit dans la nation. Ces pensions générales & particulieres, en y comprenant celles des alliés des Cantons, montoient à la somme de cent cinquante-mille livres. Dans les intervalles de repos que lui laissoient ses interminables démêlés avec Charles-Quint, il fonda trois villes; Térouenne, détruite de fond en comble sous le règne précédent; Vitri-le-François, où il tenta vainement de transférer les habitans de la ville du même nom, qu'un détachement de l'armée impériale avoit réduite en cendres pendant le siége de Saint-Dizier, & qui se releva malgré les ordres du roi sous le nom de Vitri-le-brûlé; enfin Ville-Françoise ou le Havre-de-Grace, sur la côte de Normandie. Il bâtit, aux portes de Paris, les châteaux de Madrid dans le bois de Boulogne, de Villers-Coterets pour le plaisir de sa chasse, de Folembrai en Picardie, & de Chambort dans le Blaisois. Il répara & agrandit considérablement le château de Saint-Germain-en-Laye, où il faisoit sa résidence ordinaire, & celui de Fontainebleau qu'il affectionnoit singulierement. Non content de les décorer des meubles les plus précieux & des plus belles tapisseries que l'on connût encore, il attira de l'Italie, où les arts atteignoient dès-lors à la perfection, des architectes, des sculpteurs & des peintres qui prirent soin de les décorer: de ce nombre furent Léonard Vinci, l'émule de

Michel-Ange, André del Sarto, maître Roux & le Primatice. Mais de toutes les dépenses de ce monarque, la moins onéreuse pour son trésor, & cependant la plus glorieuse pour sa mémoire & la plus utile à la nation, fut celle qu'il fit pour l'amélioration des études & l'avancement des connoissances humaines. Avant que d'entrer dans le récit des faits, qui lui mériterent dès son vivant le surnom de *pere & de restaurateur des lettres*, qu'on me permette quelques observations préliminaires qui trouveront bientôt leur application.

Ann. 1547.

Observations historiques sur l'éducation.

Comme une société ne renferme rien de plus précieux que les membres mêmes qui la composent, l'éducation ou l'art de perfectionner les facultés naturelles de l'homme, a dû dans tous les siècles attirer la premiere attention du gouvernement. Aussi voyons-nous que les plus sages législateurs en firent la base de leurs établissemens, persuadés, ainsi qu'ils s'en expliquent, que si dans tout le reste de leurs institutions il se rencontroit des imperfections & des défauts, des hommes éclairés & vertueux s'en appercevroient promptement & ne manqueroient pas de les corriger : au lieu que les loix les plus sages seroient bientôt dépravées entre les mains d'hommes ignorans ou corrompus.

Les Grecs entourés de nations barbares & privés de toute communication avec des peuples plus anciennement policés, puiserent dans la nature les principes d'une éducation simple mais sublime. Aux exercices du corps, destinés à former des guerriers, ils joignirent l'étude de la musique propre à tempérer la rudesse que l'ame n'auroit pu manquer de contracter dans le maniement continuel des armes. Les poëtes-musiciens qui furent les premiers instituteurs de ces sociétés naissantes, tantôt couvrant du voile de l'allégorie & des charmes de la fiction des préceptes salutaires, & tantôt ne s'attachant qu'à énoncer avec une nerveuse précision des maximes lumineuses & profondes, employerent toutes les ressources de leur art à inspirer la crainte des dieux, l'horreur du crime & l'amour de la vertu. La langue créée par leur imagination & façonnée par la musique, devint presqu'au berceau la plus

pittoresque, la plus souple & la plus mélodieuse que les hommes aient jamais parlée. A mesure que les sociétés s'affermirent & que la liberté acquit des fondemens plus solides, l'éducation prit de nouveaux accroissemens. C'étoit au milieu de la place publique & dans des assemblées générales où tous les citoyens avoient un droit égal, que l'on délibéroit sur les grands intérêts de la patrie, que chaque citoyen étoit appellé par la voix d'un crieur public à ouvrir un avis salutaire, & que l'on conféroit les magistratures & tous les emplois de quelque importance. L'éloquence ou l'art de se faire écouter avec intérêt, d'échauffer ou de calmer à son gré une multitude orageuse & de l'entraîner dans son opinion, devint l'art le plus important, puisqu'il assuroit une sorte de royauté sur des hommes libres. Tous ceux qui se sentirent quelque ambition s'y livrerent avec fureur, & les citoyens les plus indifférens sur la gloire & les richesses, ne purent se dispenser de le cultiver jusqu'à un certain point, afin d'avoir des moyens de se défendre s'ils étoient attaqués, & de ne pas succomber sous une accusation injuste. Mais cet art si universellement recherché supposoit ou embrassoit un grand nombre d'autres connoissances; car pour être en état d'ouvrir un avis salutaire sur les intérêts de la patrie, il falloit connoître ce qui fait le bonheur ou le malheur d'une société, par quels moyens elle fleurit ou décline, enfin être initié dans la politique ou la science du gouvernement : pour montrer ce qui étoit juste, honnête, digne de louange ou de blâme; pour enflammer de colere ou toucher de pitié un auditoire, il falloit avoir fait une étude approfondie de l'ame humaine & des principes de la morale : enfin pour mettre de l'ordre dans ses idées, déduire d'un principe une longue chaîne de conséquences, réfuter ou éluder les raisons de son adversaire, il falloit s'être exercé dans la logique ou l'art du raisonnement. Toutes ces connoissances digérées & fondues ensemble ne formoient, à proprement parler, qu'une seule science qu'on pourroit appeller la science du citoyen. L'étude n'en étoit bornée, ni à de certaines heures, ni à un

Ann. 1547.

un certain âge, elle remplissoit tout l'espace de la vie; car quelle autre occupation auroient préférée des hommes libres à celle qui en perfectionnant les facultés de leur ame, les remplissoit d'une douce satisfaction, les élevoit au-dessus de leurs rivaux, & les mettoit continuellement à portée de rendre des services importans, & à la patrie & à leurs amis. Ann. 1547.

Rome, pendant bien des siècles, ne montra aucun goût pour les lettres. Fondée par des pâtres grossiers, & forcée de combattre pour se procurer des femmes, des troupeaux & des terres, elle emprunta de ses voisins une police & des loix. Ses citoyens endurcis à la fatigue, & uniquement occupés du maniement des armes & des travaux rustiques, n'admirerent que les talens militaires qui les faisoient redouter au dehors, & les richesses qui procuroient au dedans des distinctions flatteuses. Ce ne fut qu'après avoir achevé la conquête de l'Italie, que déja mêlés par des intérêts politiques avec la plupart des républiques de la Grèce, ils se passionnerent tout-à-coup pour les sciences & la discipline des Grecs. Une simple ambassade composée des trois plus célèbres philosophes de leur tems, fut l'époque de cette heureuse révolution. La jeunesse Romaine s'empressa de les entendre, & saisie d'un nouvel enthousiasme, elle se porta en foule à leurs leçons. En vain les vieux sénateurs qui appréhenderent les suites de cette effervescence, s'empresserent-ils de renvoyer ces ambassadeurs dans les écoles d'Athènes, & la jeunesse Romaine à ses anciens exercices du Champ de Mars; on les suivit au-delà des mers, & les préjugés des magistrats tinrent si peu contre l'ardeur générale, que ceux même qui avoient porté le décret, finirent par apprendre la langue grecque dans un âge fort avancé. Observons ici une différence bien considérable entre les Grecs & les Romains. Les premiers, riches de leur propre fonds, n'eurent besoin d'apprendre aucune langue étrangere; toute l'éducation consista chez eux à mettre entre les mains des jeunes gens des morceaux choisis des meilleurs écrivains nationaux, où ils puisoient sans contrainte & sans effort

Ann. 1547.

des modèles du beau en tous les genres, & des maximes de morale & de politique qu'on devoit leur développer dans un âge plus avancé. Les seconds, au contraire, crurent ne pouvoir se dispenser d'apprendre la langue grecque, & ce travail ingrat en soi consuma un tems toujours précieux. Malgré ce désavantage, passionnés comme ils l'étoient pour la gloire, il auroient égalé les Grecs si les changemens qui s'opérerent dans la constitution politique, n'eussent bientôt étouffé leur ardeur. Quoique Rome fût un plus grand théâtre qu'Athènes, jamais elle n'avoit présenté une carriere aussi vaste aux talens; car jamais un simple citoyen n'avoit été appellé par la voix du crieur public, à monter sur la tribune aux harangues & à donner des conseils à sa patrie; & dans le tems où les lettres commençoient à fleurir, les loix ne pouvoient déja plus se faire écouter. Ce n'étoient ni la vertu ni les talens qui ouvroient l'entrée aux magistratures, mais l'argent, la brigue & la violence; & dans les délibérations publiques on cherchoit moins ce qui étoit juste ou utile à la patrie, que ce qui pouvoit servir à la faction à laquelle on s'étoit vendu. Bientôt les guerres civiles & les proscriptions moissonnerent les citoyens les plus distingués; la tête de Cicéron exposée sur la tribune aux harangues, fut une leçon effrayante pour quiconque auroit ambitionné de lui ressembler. A l'anarchie républicaine succéda une tyrannie timide sous Auguste, ombrageuse sous Tibere, insolente sous Néron & ses successeurs; & quoique la plupart affectassent d'encourager les lettres, ce n'étoit qu'autant qu'elles se prostituoient à la faveur, ou qu'elles servoient à distraire l'attention des citoyens des objets qui auroient dû les occuper. Les grands n'y chercherent plus qu'une consolation ou un stérile amusement, les hommes sans fortune qu'un moyen de s'introduire dans la familiarité des grands. L'éloquence telle que nous l'avons dépeinte exigeoit trop de préparations & de travaux pour que personne voulût l'acquérir à ce prix. On chercha une route abrégée, & l'on livra la jeunesse à l'exercice des déclamations qui accoutumant à parler sans avoir rien à dire, à s'échauffer

sans rien sentir, ne procuroit une grande loquacité qu'aux dépens du goût & du bon sens. Cette contagion infecta presque tous les écrits depuis la mort d'Auguste. Ce n'est pas qu'on méconnût ou qu'on méprisât les bons modèles: une classe d'hommes plus utile que brillante, celle des grammairiens, consacroit ses veilles à en expliquer les beautés: on les admiroit, on s'accordoit à leur donner des louanges, mais personne n'avoit plus la force de les suivre. Les richesses, la servitude, le luxe & la mollesse avoient énervé le corps & abbatu le courage. Bientôt les barbares revêtus, en qualité d'auxiliaires, de presque toutes les dignités de l'empire, mépriserent des efféminés devenus incapables de se défendre & s'approprierent les provinces qui étoient à leur bienséance. Ann. 1547.

Rien n'auroit été plus facile aux fondateurs de ces nouvelles monarchies, que de ranimer les études & de faire fleurir les lettres dans leurs Etats : ils trouverent dans toutes les villes un peu considérables des écoles & des professeurs : mais comment des hommes accoutumés à n'estimer que la force & à regarder toute occupation sédentaire, comme l'apprentissage de la servitude, auroient-ils senti le prix d'une meilleure éducation? A leur défaut c'eût été aux évêques qui jouissoient de très-grandes richesses, & d'une autorité presque sans bornes dans leurs cités, à se charger de ce soin : l'affaissement général des esprits, une dévotion mal entendue, & peut-être d'autres raisons moins pardonnables encore enchaînerent leur zèle. Sans considérer que ministres de la parole, ils ne pouvoient remplir dignement leurs fonctions s'ils ne se rendoient supérieurs aux autres hommes du côté des lumieres & de l'éloquence, & que leurs prédécesseurs avoient regardé comme la persécution la plus cruelle l'édit de l'empereur Julien, qui interdit aux chrétiens l'étude des auteurs profanes, ils ne rougirent pas d'avancer qu'il étoit indigne de la liberté évangélique, de s'astreindre aux règles de la grammaire, & qu'il y avoit une sorte de sacrilége à associer l'étude des poëtes & des orateurs payens à celle des livres saints. Les écoles tomberent, &

l'ignorance devint si générale, que l'on n'imagina plus d'autre moyen de terminer les procès qui s'élevoient entre les particuliers, que d'ordonner le combat en champ clos, ou les épreuves abominables du fer rouge & de l'huile bouillante.

Ann. 1547.

Les ténèbres s'épaississoient sur la face de l'Europe, & la terre s'abreuvoit en silence du sang de ses féroces habitans, lorsque Charlemagne, non moins guerrier, mais plus d'homme d'état qu'aucun de ses prédécesseurs, fit briller les premiers rayons de lumiere. Appellant de toutes les parties de l'Europe le peu d'hommes qui eussent conservé une teinture des lettres, il forma dans son palais une académie dont il partageoit les travaux & à laquelle il s'efforçoit de s'associer les personnages les plus distingués de l'empire. Considérant qu'il y avoit dans ses Etats des fondations immenses pour l'exercice du culte public, & qu'il ne s'en trouvoit plus aucune pour l'instruction, il affecta dans les chapitres & les principaux monasteres des prébendes, pour enseigner la grammaire, la musique, l'arithmétique & l'écriture sainte.

Après sa mort, l'académie qu'il avoit formée dans son palais disparut; les écoles subsisterent : celles de Rheims, de Laon, de Metz, de Poitiers & du Mans, acquirent successivement une sorte de célébrité. La ville de Paris qui renfermoit dans son enceinte & dans ses fauxbourgs un riche chapitre & trois ou quatre abbayes, se distingua de bonne heure par l'affluence des étudians : les ducs de France étant montés sur le trône & trouvant ces écoles toutes formées dans leur capitale, accorderent aux maîtres & aux étudians des priviléges qui furent confirmés & augmentés par l'autorité pontificale, plus étendue & plus respectée, même dans le royaume, que la puissance royale. C'est un spectacle bien extraordinaire que de voir s'élever subitement du sein de la barbarie & de la servitude, une république dont la constitution n'auroit point fait de déshonneur aux anciens législateurs; on la nomma Université, parce qu'elle se proposoit d'embrasser tous les genres de connoissance; mais, il en faut convenir, la fa-

gesse qui en avoit réglé la constitution ne se retrouve plus dans le plan, le choix & la nature des études, ce qui étoit cependant le point important; le besoin seul en décida. C'étoit à l'ombre des cloîtres, & uniquement pour l'usage des ecclésiastiques, que les premieres écoles s'étoient formées: on continua de ne consulter que leurs besoins dans le plan d'étude qu'adopta l'université. Les livres saints, les ouvrages des peres de l'église, les conciles, les décrétales ou constitutions des souverains pontifes, renfermoient tout ce qu'il est utile de savoir à un ministre des autels. Mais ces ouvrages étoient en langue latine, & cette langue, quoiqu'elle n'eût point cessé d'être en usage, s'étoit étrangement dénaturée par le mêlange des idiomes des peuples du nord. Il falloit non-seulement en apprendre la plupart des mots, mais le génie & la syntaxe; c'est par ce travail pénible que commença l'éducation. Dans le recueil des œuvres de S. Augustin, on trouva un traité de logique assez superficiel; on crut devoir l'apprendre par cœur, avec d'autant plus de raison que presque tous les peres de l'église, ayant eu pour principal objet de combattre les hérésies qui s'étoient élevées de leur tems, on ne pouvoit entendre parfaitement leurs écrits si l'on n'étoit initié dans l'art du raisonnement. Ces préparatifs ouvroient l'entrée à l'étude de la théologie, proprement dite, c'est-à-dire des textes de l'écriture sainte, des conciles & des peres. Mais comme l'étude des textes auroit été trop vaste pour former la matiere d'un enseignement, on recueillit & l'on rassembla sous différens titres les passages qui pouvoient servir à décider les questions les plus importantes; c'est ce qu'on nomma le *livre des sentences* que chaque théologien dut apprendre par cœur: dans toute cette éducation, comme on peut le remarquer, la mémoire étoit la seule des facultés de l'ame qui fût exercée. La découverte des livres d'Aristote changea à plusieurs égards la forme de l'enseignement. Ann. 1547.

On croit communément qu'ils avoient été traduits du grec en arabe, d'arabe en mauvais latin, & apportés dans cet état d'Espagne en France. Quoique horriblement dé-

Ann. 1547. figurés par cette double traduction, ils parurent un effort si prodigieux de la raison humaine; ils inspirerent une si profonde vénération, qu'on fut tenté de les ranger dans la classe des livres inspirés. On ne se permit plus d'examiner si l'auteur avoit toujours dit la vérité, on chercha seulement à bien saisir sa pensée, à le concilier avec lui-même, & à le mettre par des commentaires à la portée de toutes sortes d'esprits. Cependant Aristote avoit fourni lui-même & l'exemple & les moyens de le redresser lorsqu'il se trompoit; car il avoit réfuté sans ménagement les philosophes qui l'avoient précédé, ceux même auxquels il ne disconvenoit pas qu'il n'eût les plus grandes obligations; & dans ses livres de dialectique, ce génie vaste & profond, soumettant à une analyse rigoureuse toutes les formes du raisonnement, avoit fourni des règles infaillibles pour discerner le vrai du faux. Ses ouvrages envisagés sous leur vrai point de vue, auroient éclairé & dirigé la raison; par l'abus qu'on en fit ils ne servirent qu'à l'égarer. Lorsque l'éducation n'influe pas assez fortement sur les mœurs publiques pour les corriger, les mœurs ne manquent jamais de corrompre & de dépraver l'éducation. Dans un siècle où la force seule décidoit de la fortune & du mérite; les gentilshommes, & cette dénomination s'étendoit alors à tous les hommes libres, ne s'appliquoient dès l'enfance qu'à se couvrir d'une armure impénétrable, qu'à manier la lance & l'épée: c'étoit la passion générale, & elle duroit autant que la vie. Un jeune homme qui aspiroit aux grades d'écuyer ou de chevalier; un chevalier qui vouloit s'annoncer dans une contrée où il n'étoit point encore connu, alloient se poster sur une route fréquentée, & s'obligeoient à défendre pendant un certain nombre de jours ce passage contre tous ceux qui se présenteroient pour le traverser; ou bien ils appendoient dans une place publique leur bouclier, en s'engageant de combattre ceux qui oseroient le toucher. A l'exemple de ces preux, tous ceux qui songerent à se distinguer dans les lettres, puiserent dans la dialectique d'Aristote un nouveau genre d'escrime, s'armerent de distinctions,

& en ſe prémuniſſant avec le plus grand ſoin contre les ſophiſmes qu'on auroit pu leur propoſer, ils ſe tourmenterent à imaginer des difficultés capables d'embarraſſer un adverſaire. Se croyoient-ils ſuffiſamment exercés, ils affichoient à la porte d'une école une ſorte de défi qu'on nomma thèſe, en s'obligeant de défendre contre tout aſſaillant les propoſitions qui s'y trouvoient énoncées : & de même que dans les vrais tournois ou combats de chevaliers, on étoit convenu de certaines loix qu'on ne pouvoit enfreindre ſans ſe déshonorer, de même dans les diſputes ſcholaſtiques on étoit convenu de ne jamais contredire formellement l'autorité d'Ariſtote ni d'aucun docteur de l'égliſe. Cependant il étoit clair qu'en s'interdiſant la faculté de ne rien changer à ce qui avoit été déja dit ou penſé auparavant, on donnoit des entraves à la raiſon humaine, & que cette manie de diſputer éternellement ſe réduiſoit en derniere analyſe à rendre les eſprits contrarians, querelleurs & opiniâtres. Ce n'eſt pas-là le plus grand mal qu'elle ait produit. Admiſe dans la théologie ſous le nom de *ſcolaſtique*, elle lui imprima ſon caractere, & s'identifia tellement avec elle, qu'il devint preſqu'impoſſible de diſtinguer ce qui appartenoit à l'une, de ce qui étoit purement du reſſort de l'autre. Elle infecta le droit & la médecine, lorſque ces deux branches importantes des connoiſſances humaines commencerent à faire partie de l'enſeignement; enfin elle corrompit même les humanités. Car comme la langue latine manquoit de mots pour exprimer les vaines ſubtilités qu'on imaginoit tous les jours, les maîtres ſe donnerent la liberté d'en forger, & ſous prétexte que dans les ſciences relevées, il s'agit moins des mots que des choſes, ils forgerent un jargon barbare qui n'avoit preſque plus du vrai latin que les terminaiſons. Ann. 1547.

Naiſſance de la Littérature Françoiſe.

Tandis qu'un plan d'éducation ſi mal digéré dépravoit les lumieres naturelles, la gaîté & la galanterie vinrent réveiller l'imagination aſſoupie depuis bien des ſiècles. Les châteaux des ducs, des comtes & des barons étoient devenus pour la nobleſſe une ſorte d'école, où la jeuneſſe de l'un & de l'autre ſexe, occupée des exercices

qui leur étoient propres, converſoit librement enſemble ſous
Ann. 1547. la ſauve-garde de l'honneur : là, ſe formoient de tendres engagemens & des liens d'autant mieux aſſortis, qu'ils étoient fondés ſur une eſtime réciproque & une longue habitude. C'eût été une honte pour une jeune perſonne de n'avoir point trouvé de guerrrier qui ſe déclarât ſon chevalier ; c'eût été dans un jeune guerrier la preuve d'un caractere féroce ou mépriſable, de n'avoir point cherché ou de n'avoir pu parvenir à gagner le cœur d'une maitreſſe : c'étoit à nourrir cet amour réciproque, que ſe rapportoient toutes leurs penſées, tous leurs ſoins. L'amant en affrontant les périls & en cherchant des avantures, avoit pour principal objet de plaire à ſa dame & de faire confeſſer l'excellence de ſa beauté par les ennemis qu'il avoit vaincus. La dame s'intéreſſoit vivement à la gloire de ſon chevalier, & dans les tournois, l'ornoit de ſes couleurs & l'encourageoit à mériter le prix de la victoire. Des hommes ſans études & dès-lors plus près de la nature & plus ſuſceptibles d'enthouſiaſme, tracerent la peinture de ces combats, décrivirent les merveilleuſes avantures des chevaliers, les angoiſſes mortelles des dames, les ſoupirs ou l'ivreſſe des deux amans. Empruntant de la crédulité vulgaire l'idée des fées & des magiciens, il en formerent une ſorte de merveilleux, qui employé avec diſcernement, auroit pu, à bien des égards, remplacer la mythologie des anciens ; mais ne connoiſſant point l'art de graduer les paſſions, ni le ſecret beaucoup plus difficile encore de nuancer ou de diverſifier les caracteres, & d'enchaîner à une action unique une multitude d'évènemens & de perſonnages, ils donnerent naiſſance à un genre ambigu de compoſition, qui n'atteignit ni à la majeſté de l'épopée, ni à la dignité de l'hiſtoire. On le nomma *roman*, du nom de la langue dont on ſe ſervoit, laquelle n'étant plus latine, dérivoit cependant de celle des anciens Romains. D'autres hommes également doués d'une ſorte de génie naturel, entreprirent de plier cette langue rude & informe aux tons de la muſique ; & s'introduiſant dans les cours des barons, ſous le nom de troubadours & de jongleurs, ils chanterent au

au ſon des inſtrumens, des virelais, des ballades ou autres petits poëmes de leur compoſition. En réfléchiſſant ſur la conformité ſinguliere qui ſe rencontre entre ces troubadours & les premiers poëtes de la Grèce, tels qu'Homere nous les a dépeints, on ſe demande avec étonnement, comment des cauſes & des moyens ſemblables en apparence, ont produit des effets ſi différens : en voici, ſi je ne me trompe, les vraies cauſes. Les premiers poëtes Grecs prenant, pour ainſi dire, la langue au berceau, & la façonnant par le ſecours de la muſique, l'avoient rendue flexible, pittoreſque & harmonieuſe : concentrés dans une petite ſociété dont ils étoient les inſtituteurs, ils ornerent des charmes de la fiction, des preſtiges de l'harmonie, les maximes utiles pour la conduite de la vie & le maintien de l'ordre public. Miniſtres & interprètes des dieux, leur perſonne fut ſacrée, leurs poéſies furent la baſe de l'éducation ; les enfans les apprenoient par cœur ; on les chantoit dans toutes les aſſemblées politiques ou religieuſes. Nos troubadours, au contraire, trouvant une langue monotone, inflexible, & déja répandue dans une vaſte monarchie, déſeſpérerent de ſe l'aſſujettir, & n'eurent d'autre ſecret pour la plier à la muſique, que de ranger ſur des lignes parallèles le même nombre de ſyllabes, & de marquer le rapport de ces lignes entr'elles par le retour du même ſon qu'ils nommerent la *rime*, ſans qu'il réſultât de ce mécaniſme groſſier, d'autre avantage qu'une ſorte de ſurpriſe agréable dans un rondeau ou une chanſon ; puérile, faſtidieuſe & aſſommante dans un ouvrage de longue haleine : artiſans de volupté, ils mirent tout leur art à échauffer l'imagination & à chatouiller les ſens, ne ſe propoſant d'autre récompenſe de leurs travaux que les faveurs d'une belle, ou l'admiration paſſagere d'une cour provinciale. Leurs ouvrages, proſcrits de l'éducation, périſſoient en naiſſant, & ils étoient eux-mêmes tellement convaincus de la futilité & de la baſſeſſe de leur profeſſion, qu'ils finiſſoient ordinairement par l'abjurer.

Ann. 1547.

L'eſprit humain auroit vieilli dans une éternelle enfance,

Ann. 1547. si trois ou quatre évènemens, presque simultanés, ne l'eussent arraché de sa léthargie. Le premier de ces évènemens fut la découverte de l'imprimerie, qui en multipliant à peu de frais les exemplaires des bons livres de l'antiquité, mettoit tout le monde à portée de se les procurer, & sembloit inviter à les lire. Observons néanmoins que cet avantage n'étoit pas aussi précieux en lui-même qu'il pourroit le paroître au premier coup-d'œil, car ce n'étoit pas de modèles qu'on manquoit avant la découverte de l'imprimerie, mais de l'art de les imiter & d'exercer convenablement les facultés naturelles de l'ame : peut-être même cette découverte, en surchargeant l'esprit des pensées des autres, sans lui laisser le tems de produire les siennes, n'eût-elle en effet contribué qu'à nourrir sa paresse, si le second évènement dont nous allons parler, n'eût servi à corriger cet inconvénient. La prise de Constantinople par les Turcs, fit refluer dans le reste de l'Europe des Grecs d'un mérite distingué, qui n'ayant plus que leurs talens pour vivre, ouvrirent des écoles, & non contens d'enseigner leur langue, donnerent avec succès des leçons d'éloquence & de philosophie. La protection des papes & la générosité des Médicis, fixerent les plus célèbres en Italie, où ils ne tardèrent pas de former des élèves qui les surpasserent, & firent en quelque sorte revivre les beaux jours de Rome. Dans le même tems les écoles d'Allemagne acquéroient un autre genre de célébrité. Entraîné par les circonstances à se déclarer chef de secte, l'audacieux Luther s'attacha à tourner en ridicule la théologie scolastique, la seule arme que ses adversaires eussent à lui opposer. Etablissant sa doctrine sur des textes de l'écriture, bien ou mal interprétés, il exerça ses disciples dans l'étude des langues & de tous les monumens qui pouvoient servir à constater les dogmes & la discipline de la primitive église, & força ceux qui entreprirent de le réfuter, de se livrer aux mêmes travaux. Du conflit des opinions & des efforts que faisoit chaque parti pour rendre favorable à sa cause les passages qui offroient quelque difficulté, se forma l'art de la *critique*, qui concentrée d'abord dans les matieres ecclésiastiques, étendit sa jurisdiction sur toutes

les productions de l'esprit humain, & devint avec le tems le flambeau de la littérature. L'Université de Paris prenoit peu de part à cette révolution; attachée à ses usages antiques & entièrement dominée par la théologie scolastique, elle étoit à la veille de perdre sa considération & sa prépondérance, si François I ne l'eût tirée de cette léthargie.

Ann. 1547.

Ce prince qui n'avoit reçu lui-même qu'une éducation fort superficielle, mais qui tenoit de la nature un génie ardent & une insatiable curiosité, avoit trouvé à la cour de Louis XII son beau-pere, des savans d'un mérite distingué, tels que le cardinal Jean du Bellai, Guillaume Budée, maître des requêtes, Guillaume Cop, premier médecin, & Guillaume Parvi, confesseur du roi. N'étant encore que Dauphin, il avoit recherché leurs entretiens; devenu roi, il n'avoit pas dédaigné de les admettre dans sa familiarité. Par leur canal il lia un commerce épistolaire avec le célèbre Erasme, qui sans fortune & sans état, tenoit alors le sceptre de la littérature, dominoit sur l'opinion publique, & étoit recherché de tous les souverains. Ces hommes estimables s'attacherent à persuader au jeune monarque que le plus grand service qu'il pût rendre à l'humanité, le moyen le plus sûr d'acquérir une gloire durable, consistoit à faire fleurir les lettres dans ses états, & qu'il n'y parviendroit qu'en perfectionnant l'éducation publique. Tous sentoient l'insuffisance & les vices de celle que l'on donnoit alors, mais aucun d'eux, osons le dire, ne se trouva en état de former un nouveau plan combiné sur la nature des facultés de l'ame humaine qu'il s'agissoit de perfectionner, & sur les besoins de la société qu'il falloit servir. On étoit persuadé que les anciens avoient dit tout ce qu'il étoit utile de savoir, & qu'ainsi l'éducation se réduisoit à mettre ceux qui désiroient de s'instruire à portée de lire avec fruit leurs ouvrages : l'étude des langues fut donc le principal objet qu'on se proposa. La langue hébraïque s'enseignoit en Allemagne, & étoit infiniment utile pour l'intelligence des livres saints; les écoles d'Italie cultivoient avec succès les lettres grecques & l'éloquence latine.

Histoire du CollégeRoyal.
Du Bellai. Hist. univers Paris. Duval. Hist. du Collége Royal. Goujet, Erasmi Epistol. Arch. du Collége Royal.

Ann. 1547. François I, vers l'année 1530, fonda dans l'université de Paris trois chaires pour ces trois professions; il en ajouta une pour les mathématiques, science alors infiniment trop négligée, quoiqu'indispensable pour la perfection de presque tous les arts; une pour la philosophie grecque & latine, & une pour la médecine. Car bien que ces deux dernieres professions tinssent depuis long-tems un rang distingué dans l'enseignement public, comme leur mêlange avec la scolastique les avoit fait dégénérer en des disputes de mots, & en un amas de vaines subtilités, on désira de les rappeller à leur véritable institution.

Depuis la chûte de l'Empire Romain les professeurs n'avoient eu pour subsister, que les foibles rétributions qu'ils tiroient de leurs écoliers : François I assigna deux cens écus d'or de gages à chacun des professeurs qu'il venoit d'instituer, & dont il se réserva la nomination. Cette magnificence dont on ne connoissoit point d'exemples, l'attention qu'eut le monarque d'appeller de toutes les parties de l'Europe les savans les plus distingués pour remplir les nouvelles chaires; la familiarité dont il daigna quelquefois les honorer, firent retentir ses louanges du nord au midi : on le combla de bénédictions & on lui déféra d'une voix unanime le glorieux nom *de pere & de restaurateur des lettres.*

Quoique la reconnoissance semblât ne nous laisser que l'embarras dans le choix des éloges sur un établissement auquel nous devons & le peu de connoissance que nous avons acquises, & tout le loisir qu'il nous est permis de consacrer aux lettres, osons, en qualité d'historien, y remarquer quelques défauts.

Dans ce grand nombre de fondations de chaires, on n'en trouve aucune pour les progrès de la langue & de la littérature Françoise : cette langue cependant étoit devenue l'organe de la chaire, du barreau, des négociations, des traités; c'étoit la seule qui fût en usage & à la cour & à la ville. François I la parloit avec une sorte d'élégance; la célèbre Marguerite de Navarre sa sœur la manioit avec succès en vers & en prose : déja même Clément Marot & Melin de Saint-Gelais, avoient mon-

tré par leur exemple qu'elle étoit susceptible des graces de la poésie; Froissard, Philippe de Comines, les freres du Bellai & l'historien du Chevalier Bayard, qu'elle n'étoit point au-dessous du genre historique. Comment donc négligea-t-on de perfectionner un instrument devenu d'un usage si général ? on n'en peut imaginer d'autre cause que la docilité de François I pour les savans qui le dirigeoient dans la formation de cet établissement, & qui n'estimant les choses qu'en raison de leur rareté, dédaignoient comme un jargon barbare, une langue qu'on parloit dans les boutiques. C'est à cette orgueilleuse indifférence qu'on doit attribuer la rusticité, la pédanterie & le mauvais goût, qui continuerent pendant plus d'un siècle à défigurer presque tous les ouvrages écrits en langue vulgaire. Ann. 1547.

Enfin cet établissement n'offroit ni ensemble ni proportions : chaque chaire formoit un objet d'enseignement isolé; la mesure, le tems, le lieu, étoient abandonnés à la discrétion des professeurs & des étudians. Mais comment des hommes dispersés dans différens colléges, & qui n'avoient aucun point de ralliement, auroient-ils pû concerter leurs exercices? Ce dernier défaut fut bientôt apperçu, & l'on se proposa d'y remédier. Il y avoit alors à la cour de François I, un homme, qui bien qu'inférieur en réputation à beaucoup d'autres savans, connoissoit mieux qu'eux les rapports qui lient toutes les connoissances humaines & la méthode d'étudier. Pierre du Chatel, né gentilhomme, mais pauvre, d'abord professeur à Dijon, correcteur d'imprimerie à Bâle, précepteur à Bourges, secrétaire d'un ambassadeur à Rome, professeur dans l'isle de Chypre, facteur au Caire, interprète à Constantinople, puis secrétaire du cabinet & lecteur du roi, & enfin évêque de Mâcon; toujours dévoré de la soif de s'instruire, & mettant à profit ses lectures, ses voyages & ses observations sur les mœurs, les loix & les usages des différens peuples, avoit amassé un trésor de connoissances bien digérées, qui faisoient rechercher sa conversation de tout ce qu'il y avoit de plus distingué à la cour : c'étoit le seul savant, disoit François I, qu'il n'eût pu parvenir à épuiser,

ni à trouver en défaut. Lié d'amitié avec les premiers professeurs royaux, il employa utilement son crédit pour assurer leur sort. Leurs gages n'avoient point encore d'assiette fixe, & malgré la faveur dont les honoroit le monarque, il pouvoit, entraîné par les soins du gouvernement, les perdre de vue, ils risquoient à sa mort de se trouver sans protecteur & sans état : du Chatel les fit placer sur la liste des officiers domestiques & commensaux de la maison du roi, ce qui leur assuroit le paiement de leurs gages. Choqué du peu de concert qui se remarquoit entre leurs exercices, il fit approuver au roi le projet de les réunir dans une même enceinte, de leur donner, outre cette multitude d'auditeurs bénévoles qui suivoient leurs leçons, six cens élèves choisis, qui seroient nourris aux dépens de l'Etat, de régler tellement leurs exercices, que dans le cours de dix années, ces six cens élèves, destinés à former une pépinière de littérateurs, pussent s'initier dans toutes les sciences, & de doter ce nouveau collége de cinquante mille écus de revenu. Mais comme cette dépense auroit été trop onéreuse aux finances de l'Etat, du Chatel persuada facilement au roi d'y employer les revenus d'un certain nombre de bénéfices, en lui remontrant qu'on ne pouvoit faire un usage plus saint de ces biens légués, pour ainsi dire, au commun profit de la société, que de les employer à répandre & à propager les lumières. En conséquence le roi manda à la chambre des comptes de chercher dans le trésor des chartres, quelles prébendes & quels prieurés de fondation royale il pouvoit, sans beaucoup d'inconvéniens, réunir au nouveau collége : l'emplacement étoit choisi, c'étoit le terrein occupé par l'ancien hôtel de Nesle, en face du louvre, où l'on voit aujourd'hui le collége mazarin & l'hôtel des monnoies. Les plans furent arrêtés, & les lettres-patentes qui nommoient les trésoriers & l'architecte, furent enregistrées avec un applaudissement général ; mais comme la dépense des bâtimens devoit rouler sur le compte du roi, le chancelier Poyet, qui avoit la principale direction des finances, bien qu'il dût lui-même aux lettres son prodigieux avancement, prétexta successivement divers obstacles qui suf-

Ann. 1547.

pendirent, puis firent entièrement abandonner l'exécution de ce projet. Les professeurs continuerent donc à vivre dispersés, à enseigner dans des écoles d'emprunt, & à se conformer aux règlements de l'Université, autant que la nature de leurs exercices le comportoit. La nouveauté, leur célérité, leur zèle, attiroient une foule si prodigieuse d'auditeurs, que comme il ne se trouvoit point de salles assez grandes pour les contenir, on fut obligé de doubler & quelquefois même de tripler les chaires dans chaque profession. Outre les services qu'ils rendoient par leurs leçons, de vive voix, ils s'attacherent à publier presque tous les ans des ouvrages de leur composition. Les premiers publierent des grammaires & des dictionnaires qui facilitoient l'étude des langues : d'autres obtenant des congés, visitoient la Grèce pour y chercher d'anciens manuscrits dont ils donnoient des éditions, & qu'ils déposoient ensuite dans la bibliothèque de Fontainebleau. Quelques-uns, enfin, ne dédaignerent pas d'associer à leurs fonctions celle d'imprimeur, afin de veiller par eux-mêmes à la correction des ouvrages qu'ils mettoient au jour. Frappée du succès presqu'incroyable de leurs travaux, l'Université de Paris qui les avoit vus avec chagrin s'établir dans son sein, parce qu'en effet ils faisoient un tort manifeste à ses anciens membres, en donnant gratuitement, au moyen de leurs gages, des leçons que ceux-ci étoient forcés de vendre pour se procurer une subsistance, l'Université, dis-je, les accueillit avec transport, & plus sensible à l'intérêt général qu'au profit particulier de quelqu'individus, elle décerna de solennelles actions de graces au roi, qui avoit jetté des regards paternels sur cette branche importante de l'administration. A la faveur du nouveau jour qui commençoit à se répandre, on fut en état d'apprécier les puériles frivolités qui avoient jusqu'alors occupé les esprits. On rougit de la grossiereté & de la barbarie du langage usité dans les écoles. On porta des règlemens pour étendre le cours d'humanités, borné jusqu'alors à deux ou trois ans : on lut avec de nouveaux yeux, on étudia avec plus d'intérêt, & peu-à-peu on se proposa d'imiter les bons écrivains de Rome & d'Athènes.

Ann. 1547.

Ann. 1547. Dans cette commotion générale des esprits, la philosophie elle-même fut à la veille d'éprouver une révolution. Un génie ardent & indomptable, Pierre Ramus, comparant, comme il le dit lui-même, les productions que dans son siècle on nommoit philosophiques, avec les écrits de Platon, de Xenophon & de Cicéron, & attribuant à l'admiration exclusive qu'on avoit vouée à Aristote, la stérilité dont l'esprit humain sembloit frappé, osa s'élever contre une domination qu'il croyoit usurpée, & composa contre Aristote & ses stupides adorateurs, un écrit rempli de fiel. Cet attentat excita un soulèvement général : depuis que la philosophie d'Aristote s'étoit mêlée & comme incorporée avec la théologie, on ne croyoit pas qu'on pût toucher à l'une sans ébranler l'autre. Le parlement & le roi lui-même, furent obligés d'intervenir dans cette querelle : on nomma des commissaires aux parties belligérantes, mais il étoit difficile d'en trouver d'impartiaux. Dès les premieres conférences, Ramus crut s'appercevoir qu'ils ne lui seroient pas favorables, & voulut décliner leur jugement. Le roi en fut tellement irrité, qu'il l'auroit sur-le-champ envoyé aux galeres, si du Chatel n'eût fait révoquer un ordre qui n'auroit flétri que les lâches qui l'avoient sollicité, & le monarque qui avoit eu la foiblesse de l'accorder. On se contenta de supprimer les ouvrages de Ramus, & il lui fut défendu sous les peines les plus sévères, de rien enseigner contre la doctrine du prince des philosophes. Ce silence fut de courte durée. Après la mort de François I, le cardinal de Lorraine, qui s'étoit chargé de la direction du collége royal, y procura une chaire à Ramus, & lui permit d'enseigner & d'écrire tout ce-qui lui paroîtroit pouvoir contribuer aux progrès de la raison humaine. Ramus ne tarda pas à faire revivre sa premiere accusation contre Aristote, & substitua aux ouvrages presque inintelligibles qu'il combattoit, une logique plus claire & mieux proportionnée à la foiblesse de ses auditeurs : mais autant cet ouvrage étoit supérieur aux insipides rapsodies qu'on débitoit dans les écoles sous le nom d'Aristote, autant il étoit inférieur

aux

aux traités du philoſophe, enviſagés ſous leur vrai point de vue. La ſecte des Ramiſtes, tranſportée dans quelques contrées de l'Allemagne, s'y perpétua; mais elle ne put prendre racine au collége royal. Le ſeul avantage que Ramus procura à la nation, fut de lui ouvrir les yeux ſur le vrai but qu'on devoit ſe propoſer dans l'éducation; devenu doyen du collége royal, il tâcha de rendre à cet établiſſement un ſervice d'un autre genre. Ann. 1547.

François I avoit fondé les chaires royales pour les ſavans les plus célèbres, ſans aucune diſtinction de regnicoles ou d'étrangers : paſſionné pour ſon ouvrage, & entouré d'hommes d'un mérite diſtingué, qu'il ne manquoit pas de conſulter, il n'avoit fait que d'heureux choix, mais devoit-il ſe promettre la même attention de la part de ſes ſucceſſeurs? Sous la minorité de Charles IX, un Italien intriguant obtint la chaire de mathématiques qu'il n'étoit point en état de remplir. Ramus qui ſe trouvoit alors doyen des profeſſeurs & auquel il préſenta ſes lettres, l'intimida au point qu'il ſe démit de ſon office en faveur d'un autre homme qui n'étoit guères plus en état que lui de le bien exercer, mais qui avoit plus de poids & de conſidération perſonnelle. Ramus traduiſit ce nouveau profeſſeur au parlement, & le couvrit de confuſion; mais il ne put parvenir à le deſtituer. Profitant du ſcandale public qu'occaſionnoit cette affaire, il ſollicita & obtint de Charles IX des lettres-patentes, qui mettoient toutes les chaires royales à la diſpute, à meſure qu'elles viendroient à vaquer. Ce règlement, qui avoit échappé à la ſageſſe du fondateur, ne fut jamais exécuté. L'uſage généralement établi des réſignations pour les offices comme pour les bénéfices; l'uſage non moins vicieux des ſurvivances, empêcherent qu'aucune de ces chaires ne vînt à vaquer, & les troubles de l'Etat firent perdre de vue tous les principes d'une ſage adminiſtration. Le collége royal ne fut donc pas plus à l'abri des mauvais choix, que toutes les autres compagnies du royaume; on ſeroit cependant tenté de croire qu'il en eut moins à ſouffrir qu'aucune autre, ſi l'on jette les yeux ſur cette liſte d'hommes,

Ann. 1547. plus ou moins célèbres, qui remplirent ces chaires sans interruption. Ce que l'on ne craint point d'assurer, c'est qu'aucun autre corps littéraire dans l'Europe, à nombre égal, n'a produit un aussi grand nombre d'ouvrages. On doit, sans doute, attribuer cette émulation des professeurs, & à l'attention du public, qui avoit les yeux ouverts sur ce précieux établissement, & à la protectiou constante dont l'honorerent les successeurs de François I. Henri II y fonda une nouvelle chaire d'éloquence latine; Charles IX une de philosophie grecque & latine; Henri III une de chirurgie, & une de langue arabe. Ce monarque s'étoit solennellement engagé de mettre à exécution le projet de François I, par rapport à la fondation & à la dotation d'un nouveau collége; les guerres civiles, les fureurs de la ligue, le réduisirent bientôt à ne pouvoir plus même payer les gages des professeurs. Réduit à la plus extrême pauvreté, en butte à la haîne des ligueurs qui connoissoient leur attachement pour l'autorité légitime, plusieurs de ces professeurs allerent chercher un asyle dans les pays étrangers. D'autres plus courageux, resterent constamment attachés à leurs fonctions. Denys Lambin osa, dans ses commentaires sur Cornelius Nepos, rappeller les François à leurs sermens, & ne fut redevable qu'à sa vieillesse, d'un reste de vie qu'on eut honte de lui arracher. Jean Passerat, dans la satyre Menippée, se servit des armes du ridicule, pour confondre les conseils des ligueurs; le trait que nous allons rapporter, mérite d'être transmis à la postérité. Henri IV assiégeoit Paris, & curieux de savoir quelles étoient les dispositions des bourgeois à son égard, il avoit engagé quelques officiers à s'introduire dans la ville en habit déguisé, & à recueillir les propos qu'ils entendroient dans les rues: l'un deux apperçut un grand concours d'étudians sur la place Cambrai; c'étoit l'heure où le professeur d'hébreu alloit donner sa leçon; le gentilhomme se mêla dans la foule, & entra dans la salle d'assemblée. Le hasard voulut que le professeur expliquât ce même jour le pseaume *Exaudiat:* entraîné par son sujet, il établit avec tant de force les droits sacrés du trône, il peignit avec

tant de chaleur les fléaux dont le ciel ne manque point d'accabler un peuple rebelle, que ses auditeurs se précipitant avec lui à genoux, & oubliant dans ce moment d'enthousiasme ce qu'ils avoient à redouter de la part des ligueurs, firent retentir l'air des prières que l'église adresse au ciel pour la conservation des jours du roi. Il paroît que Henri, à qui cette scène touchante fut rapportée, n'oublia point des preuves si éclatantes de fidélité. Lorsqu'après la réduction de Paris, les professeurs royaux allerent solliciter le payement de leurs gages, qui avoit été suspendu depuis le commencement des troubles: *J'ordonne*, dit ce monarque, *qu'on retranche un plat de ma table, jusqu'à ce que les gages de mes lecteurs soient acquittés, monsieur de Rosni les payera.* Ils allerent trouver ce redoutable sur-intendant des finances, devenu si célèbre depuis sous le nom de duc de Sulli. Après les avoir entendus, & s'être éclairci de la nature de leur institution & de leurs travaux, il leur dit avec sa liberté gauloise: *les autres vous ont donné du parchemin & de la cire, le roi vous a donné sa parole, & moi je vais vous donner de l'argent.* Non content d'acquitter ce qui leur étoit dû, il devint un de leurs plus zélés protecteurs, & dès que les finances furent rétablies, il se joignit au cardinal du Perron, pour presser le roi de leur procurer des écoles, un logement & une augmentation de gages, que le renchérissement survenu depuis leur institution dans toutes les choses de premier besoin, rendoit juste & indispensable. On ne songea plus à l'hôtel de Nesles: les colléges contigus de Cambrai & de Tréguier, où les professeurs donnoient déja leurs leçons, présentoient un terrein vaste & commode au centre de l'Université: on persuada au roi d'en faire l'acquisition, d'y construire non-seulement les nouvelles écoles, mais une galerie où il déposeroit la bibliothèque royale de Fontainebleau, une imprimerie, des atteliers pour les artistes, & de doter cette nouvelle maison de dix mille écus de rente. Les fondations étoient jettées, les murs commençoient à s'élever, lorsqu'un bras parricide enleva à la patrie le grand

Ann. 1547.

Ann. 1547. Henri. Louis XIII vint trois mois après, accompagné de la reine sa mere, poser la premiere pierre de la seule aîle du bâtiment qui ait été achevée : c'étoit celle qui avoit été destinée à loger la bibliothèque de Fontainebleau : comme les troubles de la régence firent cesser les travaux, on y pratiqua trois salles, qui servirent d'écoles aux professeurs, mais ils n'eurent ni logemens, ni augmentations de gages.

Vers le même tems une querelle particuliere brouilla les professeurs royaux avec le corps de l'Université : en voici l'occasion. Ce même Ramus, dont nous avons tant parlé, mécontent de n'avoir pu parvenir à l'exécution des lettres-patentes qui mettoient toutes les chaires royales à la dispute, à mesure qu'elles viendroient à vaquer, en avoit fondé à ses propres dépens une de mathématiques, qui devoit être disputée tous les trois ans, & il avoit établi pour juges du mérite des contendans, les professeurs royaux, assistés de quelques magistrats. Dans une de ces disputes, un contendant, qui soupçonnoit les professeurs royaux de ne lui être pas favorables, fit intervenir le recteur de l'Université. Celui-ci voulant terminer avec hauteur une affaire qui lui étoit étrangere, ne trouva pas toute la docilité qu'il avoit attendue; il se plaignit que sa dignité n'avoit pas été respectée : dans l'action qu'il intenta aux professeurs royaux, il produisit les lettres de Charles IX, qui mettoient toutes les chaires royales au concours, & comme aucun n'avoit été pourvu par cette voie, il se fit autoriser à saisir leurs gages entre les mains des trésoriers. Les professeurs appellerent au conseil, où après bien des démarches inutiles, ils désespéroient d'être entendus, lorsque le cardinal Alphonse de Richelieu fut pourvu de la charge de grand-aumônier, à laquelle se trouvoit alors annexée la direction du collége royal. Frere du premier ministre, il obtint, sans beaucoup de difficulté, un arrêt du conseil, qui imposoit silence à l'Université, & réduisoit à très-peu de chose l'autorité du recteur sur les professeurs royaux. Il en résulta deux inconvéniens : car d'un côté, le ressentiment sépara deux corps, qui essentiellement liés, quoique occupés d'études différentes, ne pouvoient atteindre leur but que par la concorde, &

une mutuelle intelligence; & de l'autre côté, les grands-aumôniers qu'aucune considération n'arrêtoit plus, abuserent tellement de leur pouvoir, que le roi fut obligé de leur ôter la direction du collége royal, pour la confier au secrétaire d'état, chargé du département de la maison du roi. Louis XIII fonda dans ce collége deux nouvelles chaires pour l'étude du droit canon; Louis XIV en fonda une pour la langue syriaque. C'est à quoi se bornerent les bienfaits de ce monarque, si célèbre par la protection qu'il accorda aux lettres. Jaloux du titre de fondateur, & ne considérant pas assez qu'il est encore plus intéressant d'encourager des établissemens dont l'utilité a été connue par une longue expérience, que d'en former de nouveaux; il fonda une superbe bibliothèque publique, une imprimerie, un jardin des plantes, des académies, & ne songea à réaliser ni le projet de François I, ni même celui de Henri IV. Cependant le collége royal avoit plus besoin que jamais que le gouvernement s'en occupât. Indépendamment de la modicité des gages des professeurs, qui n'avoit plus aucune proportion avec les besoins de la vie, & qui devenoit plus sensible encore par la comparaison avec les nouveaux établissemens, il venoit de s'opérer une révolution dans les lettres, dont le contre-coup ne pouvoit manquer de retomber sur le collége royal. La philosophie ancienne, trop au-dessus de la portée & des maîtres qui l'enseignoient, & des étudians qu'il falloit instruire, céda enfin aux efforts de l'heureux Descartes. Ses partisans regardant l'admiration que l'on conservoit pour Aristote, comme le plus grand obstacle aux progrès de la nouvelle secte, remplirent leurs écrits de déclamations contre l'ancienne philosophie. On ne s'arrêta pas-là: notre littérature avoit fait des progrès rapides sous le règne de Louis XIV: en se livrant à une étude réfléchie des bons écrivains de l'antiquité, non plus comme autrefois, pour savoir ce qu'ils avoient dit, & emprunter d'eux quelques maximes, mais pour marcher sur leurs traces, & leur dérober leur art, quelques hommes de génie s'étoient approchés de leurs modèles; on chercha à se persuader qu'ils les avoient surpassés, &

Ann. 1547.

Ann. 1547.

qu'ainſi il étoit ſuperflu & abſurde de ſe donner beaucoup de peine pour chercher dans la Grèce & à Rome ce qu'on trouvoit, & beaucoup mieux & beaucoup plus commodément chez ſoi. Pour accréditer cette prétendue ſupériorité, on traita Homère, Sophocle & Démoſthène, comme on avoit traité Ariſtote & Platon : on ſent aſſez quel préjudice cette nouvelle façon de penſer devoit porter à un établiſſement ſpécialement conſacré à cultiver la littérature ancienne, & à former des ſavans : à meſure qu'elle s'établiſſoit, les écoles royales ſe dépeuploient. Attirés par l'extrême facilité que préſentoit la carriere littéraire, & impatients d'acquérir de la réputation, les jeunes gens à qui la nature avoit donné quelques diſpoſitions, s'y précipitoient à l'envi, ſans examen & ſans préparatifs, tandis que les profeſſeurs royaux, réduits à un petit nombre d'auditeurs que la contagion n'avoit point encore gâtés, déploroient l'affoibliſſement progreſſif des études, & ne ſe conſoloient que par l'eſpérance que la réflexion & l'expérience, rameneroient des tems plus heureux. Mais il falloit pouvoir les attendre, & les choſes en étoient venues au point qu'il n'y avoit pas un inſtant à perdre. Leurs gages étoient réduits à ſix cens livres ſur le tréſor royal, & expoſés à de fâcheux retardemens. Obligés de ſe diſperſer dans tous les quartiers de Paris, pour s'y procurer des logemens plus commodes ou moins diſpendieux, ils conſumoient à traverſer cette capitale un tems auſſi conſidérable que celui qu'emportoient leurs exercices, & ne pouvoient que bien difficilement arriver à l'heure préciſe, indiquée pour leurs leçons. Pluſieurs manquoient abſolument d'auditeurs, d'autres n'en trouvoient qu'un petit nombre, qui ſouvent avoient plus de loiſir & de curioſité que d'ardeur & de diſpoſitions. Il n'y avoit que trois écoles pour les dix-neuf profeſſeurs, & de quelque maniere qu'ils concertaſſent les heures de leurs exercices, il arrivoit, pendant les courtes journées d'hiver, que le profeſſeur & les étudians étoient obligés d'attendre, expoſés à toutes les intempéries de la ſaiſon, qu'une ſalle ſe vuidât, pour pouvoir s'y mettre à couvert : enfin ces trois ſalles, auxquelles on n'avoit point fait de réparations

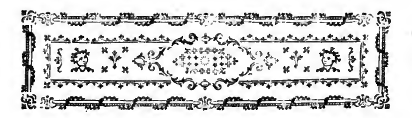
depuis le règne de Louis XIII, étoient à la veille de s'écrouler.

Au moment où tant de causes physiques & morales concouroient à l'anéantissement du seul établissement où les jeunes gens, qui au sortir du cours des études ordinaires, désirent de se perfectionner dans quelque genre de science ou de littérature, soient assurés de trouver de nouveaux guides, qui leur montrent la route & leur en applanissent les difficultés; monsieur le duc de la Vrilliere, qui en avoit la direction, proposa au conseil un moyen facile de lui rendre une nouvelle vie. Louis XV à son avènement au trône, voulant procurer l'éducation gratuite à ses sujets dans la premiere école de son royaume, avoit réuni les messageries de l'Université à la ferme générale des postes & messageries de France, & avoit assigné aux professeurs, tant à titre d'indemnité que pour leur tenir lieu des contributions qu'ils tiroient auparavant de leurs écoliers, le vingt-huitieme effectif de cette ferme générale. Dans la derniere distribution qu'il avoit faite de ce revenu, après avoir pourvu à tous les besons de l'Université, il avoit réservé & mis en dépôt une somme annuelle de trente mille livres, dont il promettoit de fixer l'emploi pour le bien de l'instruction, principalement dans le sein de l'Université de Paris. En rappellant les professeurs royaux à leur premiere institution, & en les faisant rentrer dans cette même Université, dont ils n'avoient jamais dû se croire séparés, il pouvoit sans déroger à aucun de ses engagemens, les faire participer à un revenu dont il n'avoit point encore marqué la destination. Des lettres-patentes attribuerent à la réparation & à l'agrandissement des écoles, les arrérages accumulés de cette rente, & assignerent quinze mille livres annuelles pour suppléer à la dotation des chaires. Un arrangement si naturel, a porté les gages des professeurs à quatorze cens livres, & leur a procuré non-seulement des écoles, mais neuf logemens pour les anciens. Toutes les chaires étoient doubles ou triples, même dans des genres d'enseignement qui n'attiroient presque plus d'auditeurs. En conservant tous

Ann. 1547. les genres d'instruction déja établis, puisqu'il n'y en a effectivement aucun qui ne puisse trouver utilement sa place dans une grande monarchie, & en se contentant de changer la destination de celles de ces chaires qui étoient en quelque sorte surnuméraires, le roi, sans charger son trésor, a créé de nouvelles chaires pour le turc & le persan, pour la littérature françoise, l'astronomie, la méchanique, la chymie, l'anatomie, l'histoire naturelle, & le droit de la nature & des gens. Depuis cette époque, les exercices du collége royal se sont ranimés; mais ne nous flattons pas qu'ils reprennent leur ancienne vigueur, jusqu'à ce que les esprits désabusés cherchent dans la culture des lettres, non plus une vaine ostentation ni un stérile amusement, mais des connoissances utiles & une solide instruction. C'est aux professeurs royaux qu'il appartient principalement de hâter, & par leurs leçons & par leurs écrits, une si heureuse révolution.

Le continuateur de cette histoire, n'ayant à y consacrer que les momens que lui laissent des devoirs impérieux; aussi impatienté que le public des lenteurs qu'il a mises dans la publication des volumes précédens, mais jugeant que dans une matiere aussi grave il ne pouvoit procéder avec trop de retenue & de maturité; effrayé de l'énorme quantité d'écrits contradictoires que les catholiques & les protestans ont publié à l'envi, pour le maintien ou l'honneur de leur cause, & qu'il faut avoir tous comparés, discutés & analysés, avant que d'asseoir son jugement sur aucun des personnages qui vont occuper la scène; & fermement convaincu que cette nouvelle tâche demandoit un homme tout entier, avoit résolu de terminer ici sa carrière. Après plus d'un an d'interruption, cédant aux instances de ses amis & voyant approcher le terme où il lui sera permis d'aspirer à la vétérance d'une chaire qu'il remplit depuis dix-huit ans, il a ramassé & mis en ordre les matériaux des deux règnes suivans qu'il se propose de livrer incessamment à l'impression.

HENRI



HENRI II.

HENRI, âgé de vingt-huit ans, parvint au trône le 31 Mars, à pareil jour qu'il étoit né. Des trois fils de François I, c'étoit celui qui avoit le moins réussi à lui plaire. Une complexion vigoureuse, des traits réguliers, mais sans expression, un air pesant, un maintien timide & embarrassé, une passion démesurée pour les exercices du corps, peu ou point d'aptitude pour tout ce qui exige quelque contention d'esprit, n'annonçoient aucune de ces qualités brillantes qui avoient séduit la nation en faveur du pere. On disoit que le jeune prince ressembloit à Louis XII, son ayeul maternel. Si cette conformité avoit d'autre fondement que quelques rapports extérieurs, on devroit regretter que la fortune ne leur eût pas ménagé la même éducation : l'ame de Louis s'étoit fortifiée & épurée à l'école de l'adversité ; celle de Henri dut s'engourdir & se corrompre au sein des voluptés, dont l'artificieuse Diane de Poitiers prit soin de l'abreuver.

Ann. 1547.

Etat de la Cour.

Brantome. Matthieu. Mémoires de la Vieuville. Manusc. de Fontanieu.

Cette femme célèbre s'étoit montrée à la cour sous le règne précédent à l'occasion de la révolte du connétable de Bourbon, & avoit acheté, dit-on, par le sacrifice de son honneur, la grace de Saint-Vallier son pere, le complice & l'un des principaux agens de la conjuration. Elle avoit dès-lors desiré de s'y établir, mais rappellée par sa famille, elle ne put réaliser ce projet, qu'après la mort de son mari, Maillé de Brezé, grand sénéchal de Normandie. Trouvant François I engagé dans d'autres liens, & Henri, second fils de France, trop négligé, elle voulut se charger de son éducation, & le demanda

Ann. 1547. au roi pour son chevalier, en lui faisant entendre que l'amour étoit le plus excellent maître pour aiguiser l'esprit & former le cœur d'un jeune homme. Ceux qui croyoient avoir deviné à quel prix Diane avoit racheté la vie de son pere, & qui ne jugeoient pas le nouveau commerce qu'elle lia avec Henri aussi pur & aussi respectueux qu'on se le figuroit dans ces siècles de chevalerie, où un mari ne s'offensoit point de voir un autre chevalier paré des couleurs de sa femme, s'indignoient de la monstrueuse complaisance du pere & du peu de délicatesse du fils : on jetta sur le lit de Henri un écrit, qui contenoit la malédiction de Jacob contre son fils Ruben. D'autres ne concevoient pas comment la mere de deux filles, déja nubiles, avoit su tellement captiver le cœur d'un prince dans la fleur de l'âge, que tant qu'il vécut il sembla ne respirer que pour elle ; ils attribuoient cet empire si entier & si durable aux fortiléges & à la magie. L'étonnement cesse & tout rentre dans l'ordre, si l'on réduit cette galanterie à un commerce de sentiment & de confiance : c'est le sens que présente une médaille symbolique, sur laquelle la grande sénéchale est représentée avec tous les attibuts de la chaste Diane, foulant aux pieds l'Amour, avec cette légende : *j'ai vaincu le vainqueur du monde entier*. Ajoutons que bien qu'elle eût donné des preuves de sa fécondité, elle n'eut aucun enfant du roi qui en laissa un grand nombre de légitimes & de naturels : que dans un siècle où l'on étoit délicat sur tout ce qui touche l'honneur, deux princes de maisons souveraines ambitionnerent de devenir ses gendres : que les jeunes personnes qui, suivant l'usage du tems, composoient sa cour, & devenoient en quelque sorte ses filles, appartenoient aux familles les plus distinguées du royaume. Or quelle apparence que ces familles lui eussent confié des gages si précieux, si elle eût été aussi décriée du côté des mœurs, qu'il a plû à quelques faiseurs de libelles de la représenter, si elle n'eût conservé au moins de la décence & toutes les bienséances extérieures ?

Henri perdit dans le commerce de Diane la rudesse &

la férocité que le maniement des armes & les autres exercices violens auxquels il étoit fort adonné, n'eussent pu manquer de lui faire contracter; il y puisa une affabilité, une égalité d'ame & une douceur de caractere, qui ne se démentirent dans aucun instant de sa vie ; mais sans doute il y puisa aussi cet esprit de dissipation, ce goût de faste & de représentation, & cette aveugle prodigalité qui ruinerent ses finances & préparerent les malheurs des regnes suivans; & dans ce sens on peut assurer que les avantages d'une pareille éducation n'en compenserent point les inconvéniens : cette éducation ne fut pas la seule qu'on prit soin de lui procurer. Dès que la mort de son frere aîné l'eut approché du trône, François I, qui jusqu'alors l'avoit peu considéré, voulut qu'il assistât à tous les conseils, mais seulement pour écouter & pour s'instruire : deux fois il lui confia le commandement général des armées, sous la direction du connétable de Montmorenci, & deux autres fois sous celle de l'amiral d'Annebaud : mais cet apprentissage propre à développer & à faire connoître à la nation les talens de celui qui devoit la gouverner, ne servit qu'à convaincre plus fortement le public & le prince lui-même du besoin qu'il auroit toujours d'être gouverné. Le connétable qui sous un extérieur rude & repoussant, cachoit toute la souplesse d'un vieux courtisan, s'étoit si bien établi dans son esprit, qu'il ne pouvoit passer un seul jour sans le voir ou sans du moins recevoir quelques-unes de ses lettres. Aussi malgré la promesse qu'il n'avoit pu refuser à un pere mourant de ne point se servir de Montmorenci, commença-t-il par le rappeller de son exil, le rétablir dans toutes ses charges, & lui faire payer la somme de cent mille écus, à laquelle montoit le produit de cinq années de ses gages qu'on avoit cessé d'acquitter depuis le moment de sa disgrace.

Ann. 1547.

Le premier usage que fit le connétable de l'ascendant qu'il avoit sur l'esprit du roi, fut de lui persuader de régler invariablement le tems & la durée des diverses occupations qui devoient partager la journée. Il lui proposa pour modèle ce qu'il avoit vu pratiquer dans son jeune

âge à la cour de Louis XII. D'après les détails qui nous
Ann. 1547. ont été transmis, il paroît que le lever du roi étoit à sept heures, que tous les seigneurs & gentilshommes qui se trouvoient à la cour avoient la liberté d'entrer, que le roi pendant qu'on l'habilloit conversoit familièrement avec eux, sur-tout avec ceux qui étoient nouvellement arrivés de leurs terres, & s'informoit avec soin de l'état de leur famille & de tout ce qui pouvoit les intéresser. Il se retiroit ensuite avec ses quatre secrétaires, signoit les expéditions, entendoit le rapport des principales dépêches de ses ambassadeurs ou des gouverneurs de provinces, ordonnoit les réponses, renvoyoit les plus difficiles au connétable ou à la discussion du conseil qui se tenoit à la même heure dans une salle contigüe à son cabinet. Il alloit y prendre séance toutes les fois que l'importance des matières qu'on y traitoit exigeoit sa présence. A dix heures il alloit entendre la messe, accompagné du grand-aumônier, des cardinaux & des évêques qui étoient à la cour. Au sortir de la chapelle il se mettoit à table, & après qu'on avoit desservi il donnoit sans se déplacer une courte audience à tous ceux de ses sujets qui avoient des requêtes à lui présenter ou quelque plainte à former contre ses officiers : on ne refusoit la porte à personne, ce qui contribuoit à retenir les dépositaires de l'autorité dans le devoir. De-là il passoit dans son cabinet avec un petit nombre de courtisans ses favoris.

C'est le tems que François I consacroit à la discussion de quelques questions de littérature ou d'histoire naturelle qu'on avoit effleurées pendant son dîner. Mettant à profit les méditations & les veilles de tout ce qu'il y avoit de savans dans son royaume, il avoit acquis dans ces entretiens des connoissances qui passoient la portée des esprits ordinaires, en s'épargnant le travail & les méprises inséparables d'une étude solitaire. Henri né sans curiosité n'éprouvoit pas le même besoin de s'instruire ; soit à table, soit dans les momens de retraite, ses conversations furent moins sérieuses, & jamais il ne chercha ses délassemens dans les exercices de l'esprit. Ce n'est pas qu'il méprisât

lès lettres; témoin de l'éclat qu'elles venoient de répandre sur la vie de son pere, il continua de les protéger, & créa, comme nous l'avons dit, deux nouvelles chaires au collége royal. Les savans d'ailleurs ne manquoient pas d'illustres protecteurs, les cardinaux de Lorraine, de Châtillon, du Bellai, d'Armagnac, le chancelier Olivier, & tout ce qu'il y avoit de plus distingué dans le clergé & la magistrature s'intéressoient à leurs travaux, & cherchoient à se les attacher par des bienfaits. La littérature françoise malgré le peu de considération dont elle jouissoit encore, fit des progrès assez rapides : tandis que François Rabelais & Jacques Amiot essayoient de répandre du nombre & de l'harmonie sur la prose; Ronsard & les six autres poètes qui formoient ce qu'on nomma la Pleïade françoise, entreprirent de donner des aîles à la poésie. On peut dater de ce règne la renaissance de la poésie dramatique parmi nous. Les freres de la Passion forcés d'abandonner leur premier théâtre pour venir s'établir à l'hôtel de Bourgogne, n'obtinrent la liberté d'y donner des représentations, qu'à condition qu'ils puiseroient tous leurs sujets dans l'histoire profane : le parlement, par un arrêt, leur interdit la représentation de ces farces grossières, moitié dévotes, moitié boufonnes, qui avoient jusqu'alors amusé la pieuse simplicité de nos aïeux. Etienne Jodelle & Robert Garnier furent les premiers qui prenant pour modèles les grecs & les latins, frayerent la route à leurs successeurs : leurs pièces charmerent la cour & la ville, Henri goûta sur-tout la Cléopâtre de Jodelle, & assigna à l'auteur une gratification de cinq cens écus sur son épargne. Ann. 1547.

Après une courte retraite, le roi suivi d'un grouppe de seigneurs se rendoit dans l'appartement de la reine, où se trouvoient déja rassemblées toutes les dames & demoiselles de la cour. Là chacun étoit libre de prendre part à la conversation générale, ou de se livrer à des entretiens particuliers que l'amour animoit quelquefois : c'étoit nonseulement une école de politesse & d'urbanité, mais une sorte de foyer propre à enflammer les courages & à épurer

Ann. 1547.

les ſentimens. Avant qu'on ſe ſéparât le roi annonçoit le genre d'exercice auquel il deſtinoit ſa ſoirée : ſi c'étoit à la chaſſe, on indiquoit le rendez-vous, où les dames ne manquoient guères de ſe trouver ; ſi c'étoit à la paume, à l'eſcrime, à courre la bague, à rompre des lances, à dompter de jeunes chevaux, tout cela ſe paſſoit ſous les fenêtres d'une galerie, d'où elles pouvoient commodément juger de la force ou de l'adreſſe des combattans. Au reſte, ces exercices varioient ſuivant les lieux & les ſaiſons : dans les grands froids de l'hiver le roi & toute la jeune cour s'amuſoient à gliſſer ſur les étangs de Fontainebleau, où la mal-adreſſe & la chûte des novices apprêtoient de grands éclats de rire aux ſpectateurs. Si la neige ſéjournoit quelque tems ſur la terre on en formoit à la hâte une ſorte de baſtions & un prodigieux nombre de pelottes ; la troupe partagée en aſſaillans & en aſſiégés offroit l'image d'un aſſaut régulier. Tous ces exercices fourniſſoient à la jeune nobleſſe un moyen facile de ſe faire connoître avantageuſement du monarque : il oublioit rarement ceux qui s'y diſtinguoient, & confondoit trop gratuitement, ſans doute, la force & l'adreſſe avec le courage & le mérite qu'elles ne ſuppoſent pas toujours. Ces paſſe-tems divers faiſoient place à un nouveau travail du roi avec ſes ſecrétaires, & au conſeil du ſoir qui ſe tenoit comme celui du matin dans une pièce contigüe à ſon cabinet, mais auquel il aſſiſtoit rarement. Le ſoupé venoit enſuite, puis un nouveau cercle chez la reine, & des danſes qui ſe prolongeoient bien avant dans la nuit ; le roi en rentrant dans ſon appartement, trouvoit ſon lecteur, mais cette charge importante & difficile à remplir ſous Louis XII & François I, perdit ſes fonctions ſous Henri & ſes ſucceſſeurs.

Diſgraces & perſécutions des anciens Miniſtres.

Belcarius. *De Thou.* *Le Laboureur,*

En confiant à Montmorenci l'exercice preſqu'illimité de l'autorité ſouveraine, le roi devint, ſans s'en douter, le complice ou l'inſtrument d'un grand nombre de vengeances particulieres. La ducheſſe d'Etampes avoit principalement contribué à chaſſer le connétable de la cour, elle en fut chaſſée à ſon tour : mais ſoit qu'on reſpectât

encore en elle la mémoire du roi, soit qu'on craignît en la poussant à bout d'aliéner les familles puissantes auxquelles elle s'étoit alliée, on se contenta de la renvoyer à son mari qu'elle n'avoit pas assez ménagé dans le tems de sa faveur. Celui-ci voulant se relever de quelques engagemens onéreux & injustes qu'elle l'avoit forcé de contracter, eut la bassesse de lui intenter un procès, où un grand nombre de courtisans, & le roi lui-même, furent entendus comme témoins des violences & des menaces employées contre cet infortuné mari. Bientôt on la dépouilla des libéralités indiscrètes d'un monarque qui ne vivoit plus : l'hôtel d'Etampes fut donné à Diane de Poitiers, & la terre de Chevreuse au cardinal de Lorraine. Pour indemniser le mari, & obtenir de lui une cession volontaire de ses prétentions sur le duché de Bretagne, le roi lui céda le comté de Penthièvre à la réserve de quelques places fortes sur les bords de la mer.

Ann. 1547. *addit. aux Mémoires de Castelnau. Manusc. de Béthune. La Vieuville.*

Si l'on crut devoir user de quelques ménagemens envers la duchesse elle-même, on s'en dédommagea sur ses partisans. Nicolas de Bossut, seigneur de Longueval, étoit son homme de confiance; on l'accusa d'avoir, dans la guerre de 1545, servi d'agent à la duchesse pour trahir la France, & révéler à l'empereur les secrets du cabinet. Sur ce soupçon, il fut traîné en prison, d'où il ne seroit point sorti, s'il n'eût mis dans ses intérêts le cardinal de Lorraine, en lui cédant sa belle maison de Marchez : Gilbert Bayart, l'un des quatre secrétaires des finances, que l'on commença sous ce règne à nommer *secrétaires d'état*, mourut dans les fers, victime de quelques propos indiscrets qui avoient été rapportés au connétable. Le cardinal de Tournon, maître de la chapelle du roi & chancelier de son ordre, fut dépouillé de ces deux offices, privé de l'abbaye Saint-Jean-des-Vignes & rayé de la liste de conseillers d'état. L'amiral d'Annebaud, l'homme le plus désintéressé & le meilleur citoyen du royaume, à qui François I avoit légué cent mille livres par son testament, fut sommé de se démettre de l'office de maréchal de France, sous prétexte que cet office étoit

Ann. 1547.

incompatible avec celui d'amiral. Cette attaque uniquement dirigée contre l'amiral, tourna contre le connétable lui-même. Le roi avoit promis le premier bâton de maréchal qui viendroit à vacquer, à Saint-André son favori & fils de son gouverneur, & à Robert de la Mark, prince de Sédan, qui avoit épousé la fille aînée de la grande sénéchale. Comme la maitresse & le favori faisoient valoir avec acharnement leurs prétentions, le roi qui ne vouloit désobliger ni l'un ni l'autre se trouvoit dans le dernier embarras. On lui fit observer que le seul moyen d'en sortir étoit d'engager Montmorenci à se démettre d'un pareil office, comme avoit fait Annebaud, puisque le bâton de maréchal étoit censé bien plus incompatible encore avec la dignité de connétable, qu'avec celle d'amiral. Mais le roi n'osoit ni en faire la proposition à son compere, ni même autoriser celui qui auroit la hardiesse de se charger d'une pareille commission. Il fallut que la Vieuville parlât en son propre nom: Montmorenci, qui malgré tout son crédit redoutoit la grande sénéchale, céda le titre de cet office & conserva les appointemens. Au reste la disgrace de l'amiral & du cardinal ne fut pas de longue durée : la protection de Catherine de Médicis fit rentrer Annebaud dans le conseil, la considération que Tournon acquit dans le sacré collége, & le zèle patriotique avec lequel il continua de servir l'Etat, forcerent le roi & le ministere à lui faire une sorte de réparation. Ce fut sans retour que le brave de Taix, colonel-général de l'infanterie françoise & grand-maître de l'artillerie, se trouva destitué de ces deux emplois : le premier fut donné à Gaspard de Coligni, neveu du connétable, le second, à Charles de Cossé, seigneur de Brissac, colonel de la cavalerie légere. D'Escars, Grignan, Tavannes & le capitaine Polin, qui avoient oublié le connétable dans sa disgrace, perdirent pareillement leurs emplois.

Procès criminel de Couci-Vervins & du Maréchal du Biez.

Deux victimes non moins illustres offrirent un exemple bien plus effrayant des orages de la cour & de l'instabilité des grandeurs humaines. Oudard Dubiez, gentilhomme de Picardie, s'étoit élevé par de longs services aux

aux premiers honneurs militaires. Il jouissoit d'une telle réputation de bravoure & d'habileté, qu'en 1538, François I l'avoit tiré de la ville de Boulogne, dont il étoit gouverneur, pour lui confier les opérations du camp de la Durance, & que le dauphin Henri, qui faisoit alors ses premieres armes, avoit voulu recevoir de sa main l'ordre de chevalerie. Dubiez se comporta avec tant de sagesse, qu'il partagea avec Montmorenci la gloire d'avoir sauvé la France en faisant échouer tous les projets de l'empereur. Après la disgrace du connétable, Dubiez, regardé comme le plus habile général de la France, & honoré du grade de maréchal, se trouva chargé des commissions les plus difficiles. Ainsi lorsqu'en 1545, on fut obligé d'opposer toutes les forces du royaume à l'empereur qui avoit pénétré fort avant dans la Champagne, on laissa le soin à Dubiez de défendre la Picardie contre les troupes réunies du roi d'Angleterre & des Pays-Bas, & on n'eut à lui donner que les garnisons réparties dans les différentes places de cette frontiere. Prévoyant avec sa sagacité ordinaire que l'effort des ennemis tomberoit sur Boulogne & sur Montreuil, il avoit confié la garde de cette premiere ville qui étoit bien fortifiée, à Jacques de Couci, seigneur de Vervins son gendre, déja signalé par la défense de Landrecies contre toutes les forces de l'empereur, & étoit venu se renfermer dans Montreuil qui avoit été presque aussi-tôt investie par le duc de Norfolk & le comte de Bures. Malgré la foiblesse de la place, il avoit soutenu un siége de près de quatre mois & forcé l'ennemi à la retraite. Vervins avoit été moins habile ou moins heureux : assiégé pendant six semaines, par mer & par terre, par le roi d'Angleterre, après avoir soutenu un assaut meurtrier qui dura sept à huit heures, voyant sa garnison affoiblie, les murailles ouvertes en plusieurs endroits, & n'ayant aucune espérance de recevoir assez promptement des secours, il avoit livré la place à l'ennemi malgré les larmes & les représentations des bourgeois qu'on forçoit d'abandonner leurs foyers. Le premier soin de Vervins avoit été de courir au-devant de l'armée du

Ann. 1547.

Belleforêt, Annal. de Fr. Dupui, recueil de pr. crim. Manusc. de Brienne.

Ann. 1547. dauphin, qui s'avançoit trop tard au ſecours de la place, & de lui ſuggérer un moyen de la reprendre, qui auroit réuſſi infailliblement, ſi l'exécution en eût été mieux concertée. Depuis ce tems il avoit continué de ſervir dans l'armée de ſon beau-pere, employée à combattre les Anglois ſur les frontieres de Picardie, & à reprendre ſur eux la ville de Boulogne : quoique Dubiez n'eût pas réuſſi dans cette derniere commiſſion, il n'avoit point ceſſé d'être honoré de la confiance de ſon maître.

Après la mort de François I, Vervins expoſé au reſſentiment & aux clameurs des malheureux habitans de Boulogne, réfugiés dans la capitale, effrayé des rigueurs qu'on exerçoit contre tous ceux qui avoient eu part à l'adminiſtration ſous l'ancien règne, & croyant avoir à ſe défier des diſpoſitions de quelques-uns de ceux qui avoient en main l'autorité, prit le parti de ſe retirer pour quelque tems en Lorraine. Cette démarche ſuſpecte enhardit ſes ennemis; on le déféra comme coupable de trahiſon, & on le ſomma, s'il ſe ſentoit exempt de tout reproche à cet égard, de venir ſe juſtifier en préſence du roi. Il ne balança pas ſur la parole du maréchal de la Mark de ſe rendre à Compiegne où il fut arrêté, & avec lui le maréchal Dubiez ſon beau-pere, qu'on n'avoit point accuſé juſqu'alors. On créa pour les juger une commiſſion compoſée de maîtres des requêtes, de quelques membres du parlement ou du grand-conſeil, & dirigée par Raimond, premier préſident de Normandie. Le vrai crime de Vervins conſiſtoit à n'avoir pas déféré au vœu des bourgeois qui vouloient ou ſauver Boulogne ou s'enſevelir ſous ſes ruines. Mais étoit-il obligé de céder à un mouvement de déſeſpoir, s'il jugeoit qu'une plus longue réſiſtance ne ſauveroit point la ville & feroit égorger des milliers d'innocens ? Il n'avoit agi que par l'avis du conſeil de guerre, & dès-lors il étoit à l'abri de tout reproche. Dans l'impoſſibilité de le condamner ſur ce chef d'accuſation, on empoiſonna les relations indiſpenſables que le commandant d'une place aſſiégée eſt forcé d'entretenir avec le chef des aſſiégeans, & l'on fit entendre des té-

moins qui affirmerent avec serment que Vervins avoit reçu du roi d'Angleterre des flacons remplis d'or, & que le maréchal étoit complice de cette trahison. Sur cette inculpation l'héritier d'un nom illustre fut traîné sur un échaffaud où on lui trancha la tête. Le procès du maréchal se prolongea encore deux ans sans que l'animosité de ses ennemis se refroidît. Enfin le 3 Août 1551, il fut déclaré coupable de péculat & de trahison; condamné à cent mille livres d'amende, à perdre la tête & à être suspendu au gibet de Montfaucon. Cette sentence alloit être exécutée, lorsque le roi touché d'un reste de compassion pour son pere adoptif dans la profession des armes, & craignant que le supplice d'un maréchal de France n'imprimât une forte de flétrissure au corps de la noblesse françoise, commua la peine en une prison perpétuelle: on ne tarda pas même à rendre la liberté à un vieillard octogénaire, & il vint mourir dans sa maison du fauxbourg Saint-Victor. Cinq ou six ans s'étoient écoulés, lorsque Médard Pepin, Becquet & Jean de Bourionne, dit le *chanoine botté*, se trouverent impliqués dans une autre affaire & pendus comme faux témoins. C'étoit principalement sur la déposition de ces trois scélérats qu'on avoit condamné l'infortuné Dubiez & son gendre. Cette affreuse découverte prépara les voies à la réhabilitation de leur mémoire, & en 1575, Jacques de Couci, fils de Vervins, obtint de Henri III des lettres-patentes qui abolirent toute cette procédure, & leur fit célébrer de magnifiques funérailles.

Ann. 1547.

Massacre des Vaudois. Procès criminel intenté contre leurs persécuteurs.

De Thou. Gauffredi, hist. de Prov. Perrin, hist. des Vaudois. Godefroi, hist. de Charles VIII.

Un procès non moins important par sa nature & par la multitude de personnes qui s'y trouvoient impliquées, partageoit alors l'attention du public. Un reste des anciens Vaudois échappé aux persécutions du treizieme siècle, vivoit ignoré dans les gorges des montagnes qui séparent le Dauphiné du Piémont. Leur unique occupation étoit de paître leurs troupeaux & de cultiver en paix les déserts que leurs peres avoient défrichés: seulement ils s'assembloient à certains jours pour prier en commun & recevoir de leurs *Barbes* des explications sur les livres de l'ancien

Ann. 1547. & du nouveau Teſtament, mêlées d'invectives contre le pape, les cardinaux, les moines & tout le clergé de l'égliſe romaine. On les avoit perdus de vue depuis quatre ſiècles, lorſque le pape Innocent VIII, ſur la dénonciation de quelques évêques du Dauphiné, députa, en qualité de légat, ſous la minorité du roi Charles VIII, Albert de Catanée, archidiacre de Crémone, avec de pleins-pouvoirs pour les réconcilier à l'égliſe, s'ils faiſoient abjuration, & un ordre de les exterminer, s'ils demeuroient opiniâtres. Madame de Beaujeu qui avoit alors le plus grand intérêt de ménager la cour de Rome, permit au légat de ſe faire accompagner par les milices des provinces voiſines. Catanée, avec une eſcorte formidable, pénétra inopinément au centre des habitations vaudoiſes. La ſurpriſe & l'effroi arracherent aux plus foibles toutes les abjurations qu'on leur preſcrivit : la plupart prirent la fuite ; ceux qu'on put arrêter furent impitoyablement maſſacrés ; les plus agiles gravirent ſur des montagnes eſcarpées où l'on déſeſpéra de pouvoir les atteindre. Après le départ du légat ces mêmes vallées ſe repeuplerent de Vaudois, & le parlement de Grenoble, ſur les dénonciations de quelques voiſins avides ou mal intentionnés, les cita à comparoître & inſtruiſit contr'eux un grand nombre de procès. En 1501, Louis XII traverſant le Dauphiné à la tête d'une armée qu'il conduiſoit en Italie, fut ſupplié d'employer une partie de ſes forces à purger la province de ce dangereux levain. Avant que de ſe porter contr'eux à aucune violence, il voulut s'aſſurer s'ils étoient coupables, & ſe défiant de tous les rapports, il députa Guillaume Parvi, ſon confeſſeur, & Adam Fumée, maître des requêtes, pour vérifier ſur les lieux tous les chefs d'accuſation. Soit que ces dignes miniſtres d'un roi clément ne cherchaſſent point trop curieuſement à trouver des coupables, ſoit que le voiſinage de l'armée forçât les Vaudois à diſſimuler leurs ſentimens, le rapport fut ſi favorable que Louis s'écria en jurant, *ils ſont meilleurs chrétiens que nous :* car dans les principes de cette ame ſimple & compatiſſante, aimer ſes freres, pratiquer les

vertus sociales, étoit une loi du christianisme encore plus indispensable que la croyance des vérités spéculatives. Il ordonna qu'on rendît aux Vaudois les biens qu'on leur avoit enlevés, défendit qu'on les inquiétât à l'avenir, & fit jetter dans le Rhône toutes les procédures déja commencées. Ils vécurent pendant plusieurs années dans une paisible obscurité : heureux s'ils l'eussent toujours chérie ! Ann. 1547.

Vers l'an 1530, le bruit du protestantisme qui bouleversoit la Suisse & l'Allemagne retentit jusque dans leurs vallées. Ils apprirent que des docteurs accrédités déclamoient avec le plus grand succès contre le pape, le clergé séculier & régulier de l'église romaine ; qu'ils condamnoient les vœux, proscrivoient les reliques, traitoient d'idolatrie le culte des images, l'invocation des saints, le sacrifice de la messe, rejettoient la tradition, & ne proposoient pour règle de foi que le symbole des Apôtres, & les livres saints traduits en langue vulgaire. C'étoit précisément ce que Valdo avoit enseigné, trois siècles auparavant, & ce qu'ils avoient toujours cru depuis. Ils députerent quelques-uns de leurs Barbes pour conférer avec les nouveaux docteurs. Bucer & Œcolampade, auxquels ils furent adressés, saisirent avec d'autant plus de transport cette découverte, qu'ils crurent y appercevoir une réponse au reproche d'innovation, & au défi qu'on leur faisoit d'assigner sur toute la face de la terre, une seule église visible qui eût enseigné la même doctrine qu'eux avant la naissance de Luther. Une fois enté sur les Vaudois, les protestantisme acquéroit déja trois siècles d'existence, & l'on ne désespéroit plus, à l'aide de quelque autre secte persécutée, de le porter jusqu'au tems des apôtres, ou du moins jusqu'à ce siècle de corruption & de ténèbres, où l'ambition des papes, la superstition des moines & l'ignorance du clergé séculier avoient, selon Luther, défiguré l'église, & rendu le christianisme méconnoissable. Les Vaudois de leur côté ambitionnerent de se lier à des républiques puissantes, qui leur offroient ou des intercesseurs ou des asyles contre une nouvelle persécution. Mais pour rendre cette liaison étroite

Ann. 1547. & durable, il falloit être d'accord sur tous les points de doctrine, & il s'en trouvoit un assez grand nombre dans la réforme que les Vaudois ne pouvoient adopter sans déroger à leur ancienne croyance. A la fin ils céderent aux instances réitérées de Bucer, de Calvin & de Viret, & signerent un traité d'union. En adoptant les dogmes des réformés ils ne surent pas se préserver de leur esprit d'indépendance. Devenus aussi jaloux de se montrer, qu'ils l'avoient été jusqu'alors de se cacher, ils firent imprimer leur profession de foi & leur liturgie à Neuchâtel, donnerent plus de solemnité à leurs assemblées, & ne craignirent plus de laisser appercevoir les progrès de leur population. Outre leurs anciennes vallées, ils possédoient dans le comtat Vénaissin, la petite ville de Cabriere, dans la Provence, le gros bourg de Mérindol & environ trente villages. Les prêtres & les moines qu'ils regardoient comme leurs espions & leurs délateurs, ne furent pas en sûreté au milieu d'eux : sur les plaintes de l'archevêque d'Aix, le parlement de Provence donna en 1540, un décret d'ajournement contre dix-huit des principaux habitans de Mérindol, qui n'ayant osé comparoître, furent déclarés rebelles à la justice, & faute de pouvoir être arrêtés, bannis à perpétuité de toute l'étendue de la province, *& attendu*, ajoute l'arrêt, *que le lieu du Mérindol est notoirement la retraite & le receptacle de tous ceux qui professent ces sectes damnables & réprouvées ; la cour ordonne que ce lieu sera rendu désert & inhabitable ; que toutes les maisons seront brûlées & démolies, & que tous les châteaux, retraites & bois seront rasés à deux cens pas à la ronde.* Cet arrêt ne pouvoit être exécuté qu'avec le secours des milices de la province ; le comte de Grignan, qui en étoit gouverneur, refusa de prêter main-forte aux officiers du parlement, s'il n'y étoit autorisé par un ordre exprès du roi. François I, indécis entre le parlement qui demandoit l'exécution de son arrêt, & les Vaudois qui en sollicitoient la cassation, chargea Guillaume du Bellai, gouverneur de Piémont & voisin de la Provence, de prendre

fur les lieux de nouvelles informations. Il réfulta de fes recherches que fi les Vaudois erroient dans plufieurs points de leur croyance, ils étoient irréprochables dans leurs mœurs, laborieux, fobres, charitables, fujets fidèles, n'ayant d'autre ambition que de mettre en valeur les terres en friche qu'on vouloit bien leur vendre ou leur céder; qu'à force de foins & de travaux ils faifoient régner l'abondance par-tout où ils s'établiffoient : que leur induftrie enrichiffoit les propriétaires qui leur cédoient des terres à cens ou à bail emphithéotique : qu'une terre accenfée auparavant quatre écus par an, en rapportoit jufqu'à trois cens cinquante : qu'ils acquittoient fans aucune efpèce de contrainte les droits du roi & les redevances feigneuriales, exerçoient l'hofpitalité autant que le permettoient leurs facultés, & n'avoient parmi eux aucun mendiant : qu'on difoit à la vérité qu'ils entroient rarement dans les églifes, & que fi cela leur arrivoit, ils prioient Dieu les yeux baiffés contre terre fans regarder ni faints ni faintes; qu'ils ne prenoient point d'eau bénite, ne connoiffoient ni pélerinages ni neuvaines, ne faifoient dire de meffe ni pour les vivans ni pour les morts. Sur ces informations le roi voulut bien leur accorder des lettres de grace ou plutôt de furféance; car il leur étoit enjoint de fe préfenter perfonnellement dans le terme de trois mois, devant l'archevêque d'Aix, pour demander d'être réconciliés à l'églife; ce terme expiré, il étoit permis au parlement de les pourfuivre dans la rigueur des ordonnances, avec injonction à tous les officiers civils & militaires de lui prêter main-forte. Les Vaudois ne firent point d'abjuration, & cependant cefferent pendant quelques années d'être inquiétés. Voici la caufe d'une tolérance fi inattendue; quoique puérile & minutieufe, elle n'eft pas abfolument indigne de trouver place dans l'hiftoire, puifqu'elle peint les mœurs du fiècle. Ann. 1547.

Chaffanée, premier préfident de Provence, avoit publié un gros livre (*), où il raconte que dans le tems qu'il

(*) *Catalogus gloriæ mundi.*

exerçoit à Autun la profession d'avocat, il pullula tout-à-
Ann. 1547. coup une si grande multitude de rats, que les campagnes furent dévastées & qu'on craignit une disette générale. Comme les remèdes humains paroissoient insuffisans contre ce fléau, on eut recours aux surnaturels; le grand-vicaire fut chargé de les excommunier. Pour rendre cette excommunication valide, on crut devoir suivre toutes les formalités de l'ordre judiciaire. Sur la plainte rendue par le promoteur, les rats furent assignés à comparoître: après les délais expirés, le promoteur obtint un arrêt par défaut & demanda qu'on procédât à la sentence définitive; le grand-vicaire constitua d'office un défenseur aux accusés, & ce défenseur fut Chassanée. Il s'attacha d'abord à prouver que les rats dispersés dans un grand nombre de villages, n'avoient point été suffisamment appellés par une simple assignation, & qu'elle devoit leur être signifiée au prône de chaque paroisse, ce qui lui fit obtenir un délai assez considérable. Lorsqu'il fut expiré sans que les parties eussent comparu, il entreprit de les excuser sur la longueur & les incommodités du voyage, sur le danger évident de mort auquel ils étoient exposés de la part des chats leurs ennemis jurés qui les guettoient à tous les passages; enfin il remontra les inconvéniens & l'injustice de ces proscriptions générales qui enveloppent les enfans avec les peres, les innocens avec les coupables, & fit si bien valoir toutes les raisons, soit d'équité naturelle, soit de droit positif qui étoient favorables à sa cause, qu'il acquit dès-lors de la célébrité, & jetta les fondemens de son élévation. Dans le tems qu'il poursuivoit avec chaleur l'exécution des arrêts du parlement d'Aix, contre les Vaudois, d'Allens, gentilhomme Provençal, alla le trouver, & lui remettant sous les yeux cet endroit de son ouvrage; » pensez-vous, lui dit-il, » qu'un premier président doive moins qu'un avocat res» pecter l'ordre judiciaire & en observer les formes; » ou croyez-vous qu'une société d'hommes mérite moins » d'égards qu'un vil amas d'insectes «. Le président rougit, & s'il ne désavoua pas publiquement ses premiers arrêts,

arrêts, il en suspendit tant qu'il vécut l'exécution. A Chassanée succéda Jean Meinier, baron d'Oppède, qui joignit à la charge de premier président la lieutenance-générale de la province & le commandement militaire en l'absence du comte de Grignan. Ce magistrat guerrier avoit, dit-on, des motifs personnels de haîne contre les Vaudois : un de ses fermiers lui avoit dérobé le prix de sa terre & s'étoit caché parmi eux ; la comtesse de Cental qui n'étoit devenue riche que parce qu'elle avoit peuplé ses terres d'habitations vaudoises, avoit rejetté avec mépris l'offre de sa main. Quoiqu'il en soit, il jura leur perte & pour ne point trouver d'obstacles à ce dessein, il commença par les rendre suspects au gouvernement. Dans des mémoires secrets qu'il fit parvenir au conseil, il les peignit comme des séditieux qui entretenoient des liaisons criminelles & suspectes avec les puissances étrangeres, qui avoient des intelligences & des espions dans les principales villes de la province, & qui aspiroient visiblement à se cantonner à l'exemple des Suisses leurs voisins. Il ajoutoit qu'ils formoient en silence des magasins de vivres & de munitions de guerre, fortifioient par des retranchemens & des bastions les lieux de difficile accès; qu'ils pouvoient d'eux-mêmes former une armée de seize mille hommes & tirer en peu de jours un pareil nombre d'auxiliaires ; que si on leur laissoit le tems d'achever leurs préparatifs, on ne pourroit plus espérer de les réduire qu'en faisant marcher contre eux toutes les forces du royaume. Les Vaudois avoient eux-mêmes donné du poids à ces calomnies, en priant les Cantons protestans, qu'on ménageoit infiniment à la cour de France, d'intercéder en leur faveur. François surpris ou intimidé, signa les ordres que sollicitoit le baron d'Oppède. Celui-ci ne se hâta pas de les annoncer à sa compagnie ; craignant, s'ils venoient à être divulgués, que sa proie ne lui échappât, il attendit pour les faire connoître qu'il fût en état de les exécuter. En 1545, François I méditant une descente en Angleterre, donna ordre au baron de la Garde de tirer deux mille hommes des vieilles bandes d'Italie, de les em-

Ann. 1547.

Ann. 1547. barquer au port de Marseille & de les amener sur les côtes de Normandie. D'Oppède, en sa qualité de lieutenant-général, ordonna de son côté une levée extraordinaire de milices dans toute la Provence. Les Vaudois n'en furent point allarmés; car en voyant les préparatifs qui se faisoient dans le port de Marseille, personne ne doutoit que ces milices ne fussent destinées à l'embarquement. Dès qu'elles furent prêtes à marcher, d'Oppède communiqua enfin au parlement les ordres du roi, fit revivre l'ancien arrêt rendu contre les Vaudois, se chargea de le mettre à exécution, & demanda pour adjoints le président de la Fonds, les conseillers Badet & de Tributiis, & l'avocat-général Guérin. Partageant avec eux le commandement de ses nouvelles milices, il alla sans perdre de tems se joindre à la troupe du baron de la Garde. En voyant ces troupes s'avancer du côté de leurs habitations, les Vaudois s'apperçurent enfin que leur perte étoit résolue. On put connoître alors la fausseté & la noirceur des bruits que l'on avoit affecté de répandre sur leurs préparatifs de guerre : pas un ne songea à se mettre en défense : des cris aigus & lamentables portés dans un moment de villages en villages, avertirent ceux qui vouloient sauver leur vie de fuir promptement du côté des montagnes. La surprise, la douleur & le désespoir jetterent d'abord les esprits dans l'abattement & une sorte d'abandon ; mais le desir naturel de conserver ses jours, la crainte de voir égorger sous ses yeux les objets de sa tendresse, reprenant le dessus, tout se mit à fuir, hommes, femmes, vieillards & enfans, chacun se chargeant même au-delà de ses forces de ce qui pouvoit le plus commodément être transporté, & sentant vivement la perte de tout ce qu'ils étoient forcés d'abandonner. Ce sacrifice ou plutôt cet abandon involontaire, étoit cependant ce qui pouvoit contribuer le plus à leur évasion : car tandis que les soldats s'amusoient à piller les maisons désertes, & qu'en exécution de l'arrêt du parlement, ils incendioient les granges, détruisoient les jardins & les arbres fruitiers; les malheureux fugitifs marchoient jour

& nuit autant que leurs forces pouvoient le permettre : déja ils avoient atteint le pied des montagnes, lorsque les feux qui s'élevoient tout autour d'eux leur faisant juger qu'ils alloient être enveloppés, les réduisirent à prendre un parti bien douloureux. Les femmes, les vieillards & les enfans tombant de lassitude & épuisés de fatigue ne pouvoient plus avancer : ils les abandonnerent dans un vallon pour y prendre quelques momens de repos, tandis que les hommes gravissoient par des sentiers escarpés, espérant que la vue de cette troupe désolée, si elle ne pouvoit échapper aux mains des persécuteurs, leur inspireroit quelque pitié. En effet on raconte qu'un soldat des bandes piémontoises qui marchoit à la découverte, ayant apperçu du sommet d'une colline ces malheureuses femmes étendues pêle-mêle dans la plaine & la plupart endormies, se mit à rouler de grosses pierres & à leur crier de toutes ses forces de fuir au plus vîte. Elles suivirent ce conseil ; mais elle ne tarderent pas à être enveloppées. On rougit de leur arracher la vie ; mais on leur ôta jusqu'à leurs vêtemens, & on les traita avec tant de brutalité, que plusieurs ne voulant pas survivre à leur honneur, se tuerent de leurs propres mains ; d'autres périrent de faim & de fatigue avant que de pouvoir rejoindre leurs époux ou leurs peres. Tandis que le baron de la Garde donnoit la chasse aux fugitifs, d'Oppède investissoit Mérindol où l'on ne trouva plus qu'un jeune homme de l'âge de dix-huit ans qui avoit dédaigné de fuir avec les autres. Le président le fit attacher à un olivier & tuer de sang froid à coups d'arquebuses : on brûla les maisons, & les troupes réunies allerent investir la ville de Cabrieres. La plupart des habitans avoient pris la fuite, & il n'y restoit plus qu'environ soixante hommes en état de porter les armes & une multitude de femmes & d'enfans : ils fermerent les portes, moins dans l'idée de soutenir un siége que d'obtenir une capitulation : comme on ignoroit leur foiblesse elle fut accordée & violée sur-le-champ. On traîna les hommes dans un pré voisin, & on les égorgea sans résistance. Les femmes qui s'étoient réfu-

Ann. 1547.

Ann. 1547. giées dans les églises furent violées jusques sur les marches des autels : on enferma les plus vieilles dans une grange pleine de paille & on y mit le feu. Elles voulurent se précipiter par une fenêtre, mais les barbares qui s'amusoient de leurs cris & de leur embarras les repoussoient à coups de piques jusqu'à ce qu'elles fussent dévorées par les flammes. Plusieurs seigneurs qui avoient des Vaudois établis sur leurs terres, les avoient empêché de fuir en se chargeant de les garantir de toute recherche ; mais sans doute ils avoient trop présumé de leur crédit; on se crut en droit de les traiter eux-mêmes comme fauteurs d'hérétiques & de ravager impitoyablement leurs terres : vingt-deux villages furent brûlés. Les caluls les plus modérés évaluent à quatre mille le nombre des personnes qui perdirent la vie dans cette persécution ; sept cens des plus robustes furent réservés pour servir en qualité de forçats sur les galeres : le nom de Vaudois disparut ; car ceux de ces malheureux qui purent échapper, resterent confondus avec les calvinistes dont ils avoient épousé les dogmes.

Le récit de tant d'atrocités souleva la nation entiere contre d'Oppède & ses complices ; car les yeux & les oreilles n'étoient point encore familiarisés avec ces scènes d'horreur qui devinrent si communes sous les règnes suivans. Si des loix inhumaines & dès-lors contraires à l'esprit du christianisme, prononçoient une peine capitale contre les hérétiques, ce n'étoit du moins que contre ceux que leur obstination rendoit absolument incorrigibles, & dont l'exemple & la conversation pouvoient répandre la contagion. Un désaveu, le moindre signe de repentir, la simple promesse de se faire instruire, suffisoient pour en arrêter l'exécution ; & dans ce sens, il étoit vrai de dire qu'on n'ôtoit la vie qu'à ceux qui consentoient en quelque sorte à la perdre; au lieu que dans la conduite qu'on venoit de tenir à l'égard des Vaudois, on s'étoit dispensé de toutes formalités; on ne leur avoit donné aucun moyen de s'instruire ; on leur avoit dérobé jusqu'à la connoissance du dernier arrêt

prononcé contre eux ; & c'étoit le flambeau d'une main & le fer de l'autre qu'on étoit allé l'exécuter : cependant qu'avoit-on à reprocher à des citoyens paisibles, à des hommes sans lettres, & uniquement occupés des travaux champêtres, qu'une erreur involontaire ? & comment s'étoit-on assuré que dans cette multitude de femmes & d'enfans qu'on livroit au supplice ou à l'infamie, aucun ne consentiroit à se laisser instruire, n'ouvriroit les yeux à la vérité ? Des citoyens courageux mirent ces considérations sous les yeux du roi & du conseil. Oppède & la Fonds en furent avertis, accoururent à la cour & demanderent à être entendus : quoique le roi refusât absolument de les voir, & qu'ils ne pussent se dissimuler l'horreur qu'inspiroit leur présence, ils obtinrent par le crédit du cardinal de Tournon, ennemi implacable de toutes les nouveautés, une déclaration qui sembloit devoir les mettre à l'abri de toute recherche. Après la mort du roi & la disgrace du cardinal de Tournon, la comtesse de Cental & les autres seigneurs provençaux dont on avoit ravagé les terres, rendirent plainte & furent favorablement écoutés : car le connétable Montmorenci qui cherchoit à décrier l'ancien ministere, ne laissa pas échapper une si belle occasion de compromettre, ou du moins de perdre de réputation le cardinal de Tournon. Les magistrats & le baron de la Garde furent arrêtés & conduits dans les prisons : la procédure commencée au grand-conseil fut renvoyée au parlement où elle s'instruisit de nouveau avec le plus grand appareil : tout ce qu'il y avoit de plus fameux avocats furent entendus ; mais le président d'Oppède ne voulut point se reposer sur un autre du soin de sa défense ; il parla avec le même enthousiasme qu'il avoit agi, & avec d'autant plus de succès, que le premier président Lizet & la plupart de ses juges, n'étoient ni plus éclairés ni moins fanatiques que lui. Après cinquante audiences consécutives, les magistrats furent déchargés d'accusation & renvoyés à leurs fonctions, à la réserve de l'avocat-général Guérin, qui, convaincu d'avoir falsifié des actes, fut condamné à la potence. Il ne paroît pas que le cardinal

Ann. 1547.

Ann. 1547.

Conseil d'Etat & favoris.

Mémoires de Ribier. Matthieu. La Vieuville. Brantome. Belcarius. Manusc. du cabin. de Fontanieu. Vie de l'amiral de Coligny. Mémoires de Tavannes.

de Tournon ait été dans le cas de se justifier : vu de mauvais œil, il se retira en Italie.

Pour réparer le vuide que la disgrace des anciens ministres laissoit dans le conseil, & empêcher que les gouverneurs de provinces & les chevaliers de l'ordre ne se crussent en droit d'y prendre séance lorsqu'ils se trouvoient à la cour, le roi dressa la liste de tous ceux à qui il en permettoit l'entrée. Au conseil du matin où se traitoient les affaires les plus importantes, pouvoient assister, Henri d'Albret, roi de Navarre, le cardinal Jean de Lorraine, Antoine de Bourbon, duc de Vendôme, Charles de Lorraine, archevêque duc de Rheims & qui reçut peu de mois après le chapeau de cardinal, le connétable Anne de Montmorenci, le chancelier Olivier, François de Lorraine duc d'Aumale, Robert de la Marck, prince de Sédan, Humieres, les deux Saint-André, pere & fils, le président Bertrand, Villeroi & les quatre secrétaires des finances, Bochetel, Clausse, Laubespine & du Thier. Chacun des princes & seigneurs que nous venons de nommer avoit encore la liberté d'assister au conseil du soir où se traitoient les affaires courantes, & qui étoit particulierement composé des cardinaux de Bourbon, de Ferrare, du Bellai, de Chatillon, des ducs de Nevers, de Guise & d'Etampes, des évêques de Soissons & de Coutances, de Raimond, président de Normandie, & des quatre secrétaires des finances. Ces deux listes comprenoient, non ceux qui formoient habituellement le conseil, mais ceux qu'on n'avoit pas cru devoir en exclure : le roi de Navarre, par exemple, ennemi du connétable dont il avoit hâté la disgrace, sous le règne précédent, vivoit dans ses terres de Gascogne & ne paroissoit plus à la cour : le duc de Vendôme étoit trop jeune & trop dissipé pour avoir aucune influence dans les affaires; & sous prétexte que le pape ne pouvoit vivre long-tems, & qu'il importoit à la France d'influer sur l'élection de son successeur, on se hâta de faire passer les cardinaux en Italie : ainsi Montmorenci, quoiqu'il ne se trouvât qu'au cinquieme rang sur la liste du conseil, le présidoit ordinai-

rement & y dominoit toujours. Car ayant ſeul le maniement des grandes affaires, ou bien il faiſoit lui-même le rapport de celles qu'il jugeoit à propos de communiquer au conſeil, ou il en chargeoit quelqu'un des hommes de robe qui y ſiégeoient, & qui lui étant redevables de leur fortune & de leur avancement, prenoient de lui leurs inſtructions. D'ailleurs, à quoi auroit-il ſervi de le contredire, on ſavoit que le roi ne s'écartoit jamais de l'avis de ſon compere. Son crédit étoit tel que le vieux duc de Guiſe alla lui préſenter ſes ſix fils, en le priant de vouloir prendre pour eux des ſentimens de pere, & en leur recommandant de l'honorer & de le ſervir comme des enfans reſpectueux. Si ce conſeil étoit ſincere, il ne tarda pas à être oublié. Nés avec des talens & de l'ambition, les Guiſes ne voulurent bientôt plus reconnoître de ſupérieur ni même d'égal, & ils y parvinrent ſur-tout par des mariages. Leur premier pas avoit été de s'appuyer de la faveur de la grande ſénéchale : François, l'aîné, avoit, dit-on, ſongé à épouſer une des filles de la favorite; mais flatté de la perſpective d'obtenir la main d'Anne d'Eſt, fille du duc de Ferrare & petite-fille par ſa mere du roi Louis XII, il avoit eu l'adreſſe de ſe ſubſtituer ſon troiſieme frere en faveur duquel le roi érigea bientôt après le comté d'Aumale en duché-pairie : & comme il ne paroiſſoit pas convenable qu'un cadet ſe trouvât revêtu d'un grade ſupérieur à ſon aîné, François en conſerva le nom & les honneurs juſqu'à ce que la mort de ſon pere l'eût mis en poſſeſſion du duché de Guiſe. Dans la ſuite ils marierent Marie Stuart, reine d'Ecoſſe, leur niéce, avec le dauphin, qui régna ſous le nom de François II, & enfin le prince de Joinville, fils aîné de François, avec Claude de France, fille de Henri II. C'eſt ainſi qu'en s'étayant d'une part ſur la faveur de Diane, & en s'entrelaſſant de l'autre avec la branche régnante, ils parvinrent non-ſeulement à balancer l'autorité du connétable, mais à laiſſer derriere eux & à éclipſer les princes du ſang qui ne jouiſſoient point de la même faveur : car c'eſt de cette premiere année du règne de Henri II, qu'il faut dater

Ann. 1547.

l'origine de ces factions & de ces ligues qui bouleverserent le royaume sous les règnes suivans. A cette premiere époque on en distingua jusqu'à cinq, celle de Diane de Poitiers, celle du connétable, celle des Guises, celle du maréchal Saint-André & celle de Catherine de Médicis.

Ann. 1547.

Diane reçut du roi pour premier don le produit de la confirmation des offices & du renouvellement des priviléges. L'argent qui en provenoit avoit été anciennement affecté aux frais des funérailles du monarque défunt, & de la cérémonie du sacre & du couronnement de son successeur. François I en avoit fait don à sa mere : cette libéralité peut-être indiscrette, avoit trouvé son excuse dans la piété filiale : celle de Henri excita un murmure général. Il y ajouta successivement le comté de Valentinois, qu'il érigea pour elle en duché, & dont elle commença de porter le nom, la terre d'Anet, où elle bâtit un superbe château, celle de Limours, plusieurs hôtels & des terreins vagues qu'il possédoit dans l'enceinte de Paris; & ce qui la rendit beaucoup plus odieuse encore, les confiscations des protestans que l'on condamnoit à mort où qui fuyoient à Genève pour se soustraire à la persécution.

Montmorenci surveillant à l'administration générale, & remplissant par lui-même les départemens de la guerre & des affaires étrangeres, avoit toute sorte de facilités pour s'acquérir des partisans & des créatures; mais la dureté de son caractère, son avarice & son extrême partialité pour sa nombreuse parenté, écartoient de lui une partie de la haute noblesse. Sous le règne précédent il n'avoit laissé écouler presque aucune année sans étendre ses domaines par quelques acquisitions, & jamais homme, peut-être, n'avoit accumulé tant d'offices sur sa tête : outre sa charge de connétable, il touchoit, comme nous l'avons dit, les appointemens de maréchal de France : il étoit en outre grand-maître de la maison du roi, pourvu du riche gouvernement de Languedoc, gouverneur particulier de Nantes, de Saint-Malo, de la Bastille, du bois de

de Vincennes, & enfin bailli du palais sous le nom d'un de ses fils qui n'avoit pas l'âge requis pour posséder cet office. Il tenoit du roi le domaine de Beaumont-sur-Oise, une pension considérable sur la *composition* de Briançon, une autre sur la succession de Louise de Savoye, mere de François I. Il montra moins d'ardeur pour les titres ou décorations honorifiques, attendant pour faire ériger sa baronnie de Montmorenci en duché-pairie qu'il y en eût deux dans la maison de Guise, ce qui lui donna la cruelle mortification de se voir précédé par ces princes étrangers dans toutes les cérémonies publiques. Ann. 1547.

Les Guises tinrent une conduite directement opposée à celle du connétable: affables, généreux, & plus avides d'honneurs que de richesses, ils se contenterent toujours des possessions qu'ils tenoient de leurs peres, & ne solliciterent que des titres. Outre les deux duchés de Guise & d'Aumale, ils firent ériger plusieurs grandes terres qu'ils possédoient dans le Maine en un seul marquisat, & la baronnie de Joinville en principauté. Ils eurent, par une faveur particuliere, & qu'on n'accordoit même que très-difficilement aux maisons régnantes, deux chapeaux de cardinal en même-tems; mais quoique ces cardinaux, en accumulant sur leur tête cinq ou six évêchés & une douzaine d'abbayes, égalassent en quelque sorte la fortune des souverains, ils poussoient si loin la magnificence, ils répandoient leurs bienfaits avec tant de profusion, que loin d'enrichir leur maison, ils moururent presque tous insolvables.

Saint-André réunissoit au grade de maréchal de France & de gouverneur du Lionnois, Bourbonnois, Forès & Beaujolois, la charge du premier chambellan, qui lui donnant un accès libre à toutes les heures du jour & de la nuit, le mettoit à portée de tout obtenir d'un monarque qui ne refusoit rien. Il obtint le prix de l'affranchissement des servitudes, qui subsistoient encore en Bourbonnois, les droits de main-morte, & de nouveaux acquêts dans la province de Languedoc.

Ann. 1547. Enfin, Catherine de Médicis, long-tems dédaignée, étoit parvenue par la souplesse de son esprit & sa profonde dissimulation, à se mettre à la tête d'un parti. Caressant la duchesse de Valentinois qu'elle détestoit, flattant l'orgueil du connétable, & lui demandant continuellement ses conseils, quoiqu'elle le regardât comme son plus grand ennemi, & ne se refusant à rien, pourvu qu'elle arrivât à son but, elle obtint, & pour elle & pour ceux qui s'attachoient à son parti, des graces assez considérables : mais ce parti n'étoit gueres embrassé que par ceux qui étoient trop fiers, ou qui manquoient de facilités pour s'attacher à un autre. Les principaux furent le vidame de Chartres, de l'ancienne maison de Vendôme, l'amiral d'Annebaud, qu'elle fit rentrer dans le conseil, Pierre & Léon Strozzi ses parens, bannis de Florence, & Gaspard de Saulx Tavannes.

Le reste de la cour, ou plutôt la nation entiere, se partagea insensiblement entre les quatre prémiers partis, parce qu'il ne restoit point d'autre moyen de s'avancer. Grades militaires, ambassades, charges à la cour, évêchés, abbayes, magistratures, pensions & emplois, tout passoit par leurs mains, & ne se donnoit qu'à leur recommandation. » Et ne leur échappoit, dit un auteur contemporain, non plus que les mouches aux hirondelles, que » tout ne fût incontinent englouti. Ils avoient pour cet » effet, en toutes les parties du royaume, des gens » apostés & des serviteurs gagés, pour leur donner avis » de tout ce qui mouroit, & à Paris, où tous les grands » abondent, ils avoient des médecins attitrés, qui ne » manquoient pas de les avertir de l'état de leurs patiens, » lorsqu'il y avoit quelque chose à gagner. De sorte » qu'il étoit quasi impossible à ce prince débonnaire, » d'étendre à d'autres sa libéralité; car ils étoient quatre » qui le dévoroient, comme un lion dévore sa proie, » au point que si par quelque cas extrordinaire il vouloit » porter ailleurs quelque bienfait, il étoit contraint de » mentir à ceux-ci, en disant qu'il en avoit déja disposé; » encore étoient-ils si impudens, qu'ils se débattoient

» souvent contre lui par l'impossibilité qu'il y avoit, attendu » la secrette diligence de leurs avertissemens «. Faut-il donc s'étonner, si mettant quatre personnes entre lui & la nation, il se trouva si peu considéré lui-même, & tellement abandonné, que personne ne paroît s'être attaché directement à lui, sinon la Chateigneraie, qui sans doute seroit devenu lui-même un chef de parti, si une coupable indiscrétion n'eût bientôt tranché le fil de ses jours.

Ann. 1547.

Duel judiciaire entre Jarnac & la Chateigneraie.

Procès-verbal imprimé.

Brantome.

François de Vivonne, seigneur de la Chateigneraie, & Gui de Chabot, seigneur de Jarnac, tous deux originaires de la province d'Angoumois, avoient été placés presque en même-tems, l'un dans la maison du dauphin, l'autre dans celle du duc d'Orléans : malgré l'antipathie qui divisoit leurs maîtres & qui s'étoit communiquée à leurs officiers, ils étoient demeurés amis inséparables. Toute la cour étoit étonnée de la magnificence de Jarnac, & la Chateigneraie, qui connoissoit mieux que les autres la fortune de son ami, ayant voulu savoir d'où il tiroit tant d'argent, celui-ci lui avoit confié qu'il lui étoit fourni clandestinement par sa belle-mere qu'il avoit séduite. La Chateigneraie avoit confié cet horrible secret au dauphin, qui avoit commis la même indiscrétion, & le bruit en étoit devenu si public, qu'il parvint aux oreilles du pere de Jarnac. Il manda son fils, qui tombant à ses genoux, lui demanda pour toute grace de monter sur-le-champ à cheval, & de l'accompagner à la cour, afin qu'il pût être témoin de la manière dont il confondroit le calomniateur. Ils partirent en effet, & se présentant dans la salle où la cour étoit assemblée, le jeune Jarnac dit à haute voix que *quiconque avoit dit qu'il entretenoit un commerce criminel avec sa belle-mere, étoit un lâche & un menteur.* La Chateigneraie ne pouvant plus laisser tomber ce défi sans se déshonorer aux yeux de son maître & même sans le compromettre, répondit hardiment que Jarnac s'étoit imprudemment vanté de ce qu'il désavouoit avec tant de hauteur, & qu'il le lui feroit confesser. L'affaire fut portée au conseil, & comme on ne pouvoit produire aucune preuve, il fut

Ann. 1547.

décidé qu'elle devoit être vuidée par un combat en champ clos. François I vivoit encore : quoique rigide observateur des loix de l'honneur, il ne regarda cette querelle que comme une étourderie de jeunesse, & imposa silence aux deux parties. Mais le public fut moins indulgent que le monarque : la Chateigneraie, malgré la faveur décidée de son maître, n'osa presque plus se présenter dans les assemblées, où tout le monde le fuyoit, parce qu'il avoit touché à l'honneur des dames. Dès que le dauphin fut monté sur le trône, le favori réveilla sa premiere accusation, Jarnac y répondit par un cartel qu'il rendit public, & comme tous deux désiroient avec une égale passion de venger leur honneur, Henri accorda le combat avec d'autant plus de facilité, que personne ne doutoit que la Chateigneraie, l'un des hommes les plus robustes de la cour ne dût promptement écraser son adversaire. On dressa avec le plus grand appareil la lice à Saint-Germain-en-Laie ; le connétable, assisté des maréchaux de France, fut juge du camp. Lorsque les combattans eurent prêté serment sur les évangiles, & que les hérauts eurent fait leurs proclamations; les deux guerriers se mesurant des yeux, se précipiterent l'un sur l'autre l'épée à la main; la Chateigneraie se fiant sur ses forces, Jarnac sur son agilité & une ruse qui le servit bien; car couvrant sa tête de son bouclier, & pliant sous les coups de son adversaire, il lui déchargea deux grands coups d'épée sur le jarret gauche qui étoit tendu, & qu'on étoit forcé de laisser découvert, pour ne pas gêner les mouvemens. Quel fut l'étonnement des spectateurs, en voyant vaciller puis tomber à la renverse ce guerrier qu'on s'attendoit de proclamer vainqueur ! l'impression fut si forte, que le souvenir s'en est en quelque sorte perpétué d'âge en âge. On nomme encore *coup de Jarnac*, toute attaque sourde & imprévue. Portant son épée sur la gorge de son ennemi étendu à ses pieds, il lui dit, *rends-moi mon honneur, & crie merci à Dieu & au roi :* la Chateigneraie étourdi de sa chûte, resta immobile & ne répondit rien. Jarnac étoit en droit de l'achever, & de

le traîner ignominieusement hors des lices: mais usant avec modération de la victoire, il alla se mettre à genoux au pied de l'échaffaut où étoit le roi, & dit, *Sire, je suis suffisamment vengé, si vous me croyez maintenant innocent. Je vous donne la Chateigneraie, & vous supplie de ne lui rien imputer de tout ce qui s'est passé jusqu'ici, on n'en doit accuser que notre légèreté & notre étourderie.* Le roi, qui ne pouvoit en croire ses propres yeux sur ce qui venoit de se passer, garda le silence. Jarnac retourna à son ennemi pour en arracher, s'il étoit possible, un aveu. La Chateigneraie, qui étoit revenu de son évanouissement, fit un dernier effort, & s'élançant sur ses genoux le poignard à la main, il tâcha, mais inutilement, de l'atteindre : il tomba une seconde fois sans connoissance, & le poignard lui échappa de la main. Envain Jarnac, qui le voyoit s'affoiblir, le conjura au nom de leur ancienne amitié, de prendre soin de sa vie; envain il s'adressa une seconde fois au roi, pour le prier de sauver malgré lui un homme qui pouvoit rendre des services importans à l'état; l'aveu qu'il exigeoit coûtoit trop à l'un & à l'autre : il s'adressa au roi une troisieme fois; alors Henri, bien convaincu que la Chateigneraie étoit hors de combat; dit, *me le donnez-vous ? oui, sire,* répondit Jarnac, *pourvu que vous me teniez pour homme de bien : vous avez fait votre devoir*, répondit le monarque, *& votre honneur vous est rendu.* On emporta la Chateigneraie, & quoiqu'il eût perdu presque tout son sang, les chirurgiens, après avoir visité sa blessure, ne désespérerent pas de le rappeller à la vie. Au bout de quelques heures il recouvra le sentiment, mais pour son malheur : détestant une vie qu'il ne devoit qu'à la pitié de son ennemi, il arracha tous les bandages dont on avoit enveloppé sa plaie, & rejetta opiniâtrement toute espèce de secours. Quelques écrivains ont avancé que le roi fut si affligé de la perte de son favori, qu'il abolit par un édit tout combat judiciaire. Mais outre qu'on ne trouve aucun vestige de cette prétendue ordonnance, il est certain que deux ans après, le conseil d'état ordonna

Ann. 1547.

Ann. 1547.

un nouveau combat, qui s'exécuta avec les mêmes formalités, quoiqu'avec moins d'appareil, parce que la qualité des combattans ne le comportoit pas. Fendille & d'Aguerre eurent une querelle dans la chambre du roi, & en vinrent aux coups : le conseil ayant pris connoissance de cette querelle, jugea qu'elle ne pouvoit être vuidée que par les armes, & le roi commit l'exécution de cet arrêt au maréchal de la Marck, qui assigna le champ dans sa ville de Sédan. Envain Fendille, qui connoissoit apparemment la supériorité de son adversaire, imagina des prétextes pour être dispensé de se rendre à cette assignation, le conseil les rejetta, & lui enjoignit d'obéir, sous peine d'être dégradé de noblesse. D'Aguerre eut pour parrain François de Vendôme, vicomte de Chartres, & Fendille le duc de Nevers, Gouverneur de Champagne. Le pressentiment de Fendille étoit bien fondé; terrassé dès le premier choc, il confessa tout ce que voulut son adversaire, & racheta sa vie par le sacrifice de son honneur. Cet exemple prouve suffisamment que le roi & son conseil étoient bien éloignés d'abolir le duel judiciaire en certains cas. Quelque barbare que fût cet usage, il étoit infiniment moins nuisible à la société que ceux que nous allons rapporter, & auxquels on s'efforça de remédier.

Ordonnances sur les assassinats.

Recueil d'ordonnances.

Le commerce des Italiens, parmi lesquels nos armées vivoient depuis plus de cinquante ans, avoit altéré de plus d'une maniere les mœurs publiques & le caractere national. Les hommes étoient devenus moins délicats sur les moyens de se venger. Les assassinats, les meurtres prémédités, devenoient de jour en jour plus fréquens. Déja l'on ne se contentoit plus de guetter son ennemi sur un grand chemin, ou de le surprendre de nuit dans sa maison. C'étoit au coin d'une rue, dans une place publique, & sous les yeux de leurs concitoyens, que des hommes, revêtus de fonctions publiques, tomboient sous le fer d'un assassin. Des relais placés hors des murs de la ville, déroboient les coupables à la justice, & le crime restoit impuni. Ce renversement de l'ordre social,

demandoit & les supplices les plus effrayans, & les dernieres précautions. La loi prononça contre les auteurs & les complices de ce crime, de quelque condition qu'ils fussent, le supplice de la roue, & enjoignit sous les peines les plus séveres, à quiconque auroit été témoin d'un meurtre, si c'étoit dans une ville fermée, de courir à la porte la plus prochaine, de la fermer sur-le-champ, & de crier qu'on fermât les autres : à ce cri tous les citoyens devoient s'assembler, & faire des perquisitions dans toutes les maisons, sans en excepter les églises & les monastères, jusqu'à ce que les coupables fussent arrêtés ; si le meurtre se commettoit dans les champs ou sur un grand chemin, de courir à la paroisse la plus voisine, de sonner le tocsin, afin que tout le monde s'attroupât & se mît à la poursuite des brigands. Dès qu'une paroisse auroit donné le signal, les autres devoient y répondre de proche en proche, dans toute l'étendue d'une province, & former une enceinte qui ne laisfât aucune issue aux criminels.

Ann. 1547.

Sur le port d'armes.

Ibidem. Regiſtres du Parlement.

L'usage de l'arquebuse, & l'invention récente du pistolet, avoient beaucoup contribué à remplir le royaume de brigands; on rencontroit sur presque toutes les grandes routes des hommes, tantôt attroupés & tantôt seuls avec une arquebuse sur l'épaule, trois ou quatre pistolets attachés à leur ceinture, qui paroissant revenir de l'armée ou se rendre dans une garnison, voloient les passants, pilloient les campagnes, & jettoient au loin l'épouvante. Il étoit d'autant plus difficile à la maréchaussée de les arrêter, que l'infanterie n'ayant point encore d'habits uniformes, il n'y avoit aucune marque certaine à laquelle on pût distinguer les vrais soldats de ceux qui ne l'étoient pas. D'autres brigands d'un ordre plus distingué, sous prétexte qu'ils avoient à se précautionner contre un ennemi puissant, obtenoient du roi des permissions de se faire accompagner d'un certain nombre d'hommes armés, qu'ils grossissoient ensuite à volonté, & dont ils se servoient beaucoup plus pour attaquer que pour se défendre. Enfin les laboureurs, les artisans, les mendiants

eux-mêmes, soit que le défaut de sûreté publique les forçât de veiller à leur propre conservation, soit qu'ils couvrîssent d'une crainte apparente de pernicieux desseins, ne labouroient plus leurs champs, ne traversoient plus même en plein jour leur propre village, qu'avec une longue épée pendue au côté, une demi-pique ou quelqu'autre arme offensive à la main. Le roi, par deux édits consécutifs, révoqua généralement toutes les permissions de se faire accompagner de gens armés, sous quelque prétexte qu'elles eussent été obtenues, & défendit qu'on eût aucun égard à toutes celles qu'il pouvoit accorder dans la suite par importunité ou par surprise. Il interdit le port d'armes à feu, soit arquebuses, soit pistolets, à tout ce qui n'étoit pas officier ou soldat; & afin de s'assurer, autant qu'il étoit possible, que ceux-ci n'abuseroient pas de l'avantage de se trouver seuls armés, il fut enjoint, sous les peines les plus graves, à tous ceux qui tenoient des hôtelleries ou des auberges, d'inscrire sur un registre le nom de tous les gens de guerre qui logeoient chez eux, & de leur refuser l'entrée de leurs maisons, si ceux-ci ne consentoient à leur remettre toutes leurs armes à feu, qu'on leur rendroit au moment de leur départ.

Ann. 1547.

Comme ces précautions ne remédioient encore qu'à une partie des désordres, le roi, par une autre ordonnance, donna de l'extension à la justice prévôtale. Bornée auparavant aux mendians & aux gens sans aveu, elle commença à s'étendre sur tous les hommes pris en flagrant délit, soit voleurs de grands chemins, soit homicides, domiciliés ou non, sans même en excepter ceux qui servoient dans les compagnies d'ordonnance, milice toute composée de gentilshommes. Il fut permis au prévôt & à son lieutenant, en appellant avec lui sept juges du plus prochain siége, ou à leur défaut des avocats, de juger ces sortes de malfaiteurs, jusqu'à sentence de mort inclusivement & sans appel. On y comprit encore les *braconniers*, ou transgresseurs des ordonnances sur le fait des chasses, parce qu'apparemment on regarda ce genre de vie comme une école de brigandage. Pour mieux s'assu-

rer

rer de la vigilance des prévôts & de leurs archers, on les obligea à tenir un regiſtre ou une ſorte de journal, de tous les ordres qui leur ſeroient adreſſés, & des mouvemens qu'ils ſe ſeroient donnés pour les remplir, & ils devoient, ſous peine de privation de leur office, adreſſer tous les mois ce journal au tribunal du connétable & des maréchaux, avec des certificats des juges des lieux. Le parlement vit avec la plus grande douleur que la vie des citoyens alloit être à la diſcrétion de ſept juges pris au haſard, & qui n'auroient ſouvent ni les lumières, ni la délicateſſe de ſentimens requiſes pour une ſi terrible fonction. Il conſidéra que l'article des chaſſes pouvoit donner lieu aux plus horribles vexations, & arrêta des remontrances qui ne furent point écoutées. Il enregiſtra donc l'ordonnance avec cette clauſe, *attendu la malice du tems*. Par un ſecond arrêt, il enjoignit à tous les ſeigneurs hauts-juſticiers, d'empêcher que les payſans, les artiſans & autres gens du peuple, ne marchaſſent armés d'arquebuſes, de piſtolets, d'épées & de poignards dans les limites de leurs terres, ſous peine d'être eux-mêmes reſponſables des déſordres qui en arriveroient.

Ann. 1547.

Sur les mendians.

Ibidem.

Paris & ſes fauxbourgs étoient l'endroit du royaume où il ſe commettoit le plus de meurtres & de vols : on attribuoit avec beaucoup de fondement ces déſordres au grand nombre de mandians valides, qui y affluoient de toutes parts. On avoit eſſayé ſous le dernier règne, de rétablir la sûreté publique en les renfermant dans des maiſons de force, & pour fournir à leur ſubſiſtance, on avoit taxé les chapitres, les abbayes & toutes les communautés qui ſe trouvoient dans cette capitale ou dans ſes fauxbourgs. Mais outre que cette taxe étoit inſuffiſante, à la place d'un qu'on renfermoit il en arrivoit le lendemain trois ou quatre, qu'on étoit contraint de tolérer, parce que l'on ne ſavoit où les loger. Le chancelier Olivier, car c'eſt à lui qu'on eſt redevable de tous les règlemens qui ſignalerent les commencemens de ce règne, rédigea une ordonnance, par laquelle il fut enjoint aux officiers municipaux d'ouvrir trois ou quatre atteliers, où tous les

Ann. 1547.

mandians valides seroient forcés de travailler sous l'inspection d'un certain nombre de préposés. Et quant aux pauvres que leur foiblesse ou des infirmités bien constatées rendoient inhabiles à toute espèce de travail, on les renferma dans des hopitaux, où ils durent être nourris des aumônes des fidèles : afin de les rendre plus abondantes, on plaça dans toutes les églises des troncs sous trois clefs, qui furent confiées aux curés & aux marguilliers : les prédicateurs & les confesseurs furent chargés d'inviter les fidèles à y verser leur superflu. On ne tarda pas à s'appercevoir qu'on avoit trop compté sur une ressource si incertaine; le parlement, chargé de cette administration, se crut autorisé à établir une taxe modique sur les bourgeois qui vivoient dans une certaine aisance, & avec ce secours, il interdit l'aumône dans les rues & aux portes des maisons, sous peine du fouet pour ceux qui la demanderoient, de dix livres d'amende pour ceux qui la donneroient.

Sur le luxe des habits.

Ibidem. Regiftres du parlement.

Dans la même enceinte, où l'on voyoit à chaque pas des tableaux si affligeants de la dégradation de l'espèce humaine, régnoient un faste insolent & le luxe le plus effréné. Les grands seigneurs vouloient imiter en tout le train & la somptuosité des princes : les simples gentilshommes copioient les grands seigneurs. Tous affectoient de se vêtir de toiles d'or, d'argent, de velours ou d'autres étoffes de soie; ils couvroient leurs habits d'agraffes & de plaques d'or, portoient au cou & autour de leurs épaules, des chaînes de ce précieux métal. Les femmes plus excusables en ce point que les hommes, poussoient encore plus loin cette pernicieuse rivalité : les bourgeoises avoient quitté l'habillement modeste de leurs meres, pour prendre celui des demoiselles : les demoiselles portoient les habits des dames titrées, & ces dernieres ne le cédoient en rien aux princesses. Le dommage qu'en recevoit l'Etat étoit d'autant plus sensible, qu'il falloit tirer toutes ces précieuses marchandises de l'étranger : car la France ne possédoit point de mines d'or : à peine commençoit-on dans nos provinces méridionales à planter des mûriers &

à élever des vers à ſoie. C'étoit à Gênes & à Milan qu'on manufacturoit toutes ces précieuſes étoffes, qui ſe vendoient à un prix exhorbitant. Par un premier édit, le roi reſtreignit aux ſeuls princes l'uſage des étoffes d'or & d'argent, & les interdit généralement à tous les grands ſeigneurs, excepté dans un jour de bataille ou dans un tournoi: par un ſecond édit, il les ſupprima entièrement, & afin qu'il demeurât quelque marque extérieure qui diſtinguât les états, il affecta aux princes & aux princeſſes l'habit complet, ſoit de velours, ſoit de ſoie de couleur rouge cramoiſi: les ſeigneurs titrés & les femmes les plus qualifiées, ſans en excepter celles qui étoient attachées à la cour, n'eurent la liberté de porter que quelques pièces de cette couleur, telles que le pourpoint & les haut-de-chauſſes pour les hommes, les jupes & les manches pour les femmes. On permit indiſtinctement à tous gentilshommes, à leurs femmes & à leurs enfans, de mêler dans leur ajuſtement quelques pièces de ſoie, mais de toute autre couleur que le cramoiſi, pourvu qu'on ne portât point ſoie ſur ſoie, c'eſt-à-dire, que la plus grande partie de l'habillement fût toujours de laine. Les eccléſiaſtiques, à la réſerve des prélats & dignitaires, les magiſtrats, à la réſerve des conſeillers d'état, des maîtres des requêtes & de tous ceux qui par leur naiſſance appartenoient à l'ordre de la nobleſſe, furent réduits aux habits de laine; on permit ſeulement aux femmes des magiſtrats de porter des robes de ſoie de couleur noire ou brune à leur choix. Défenſe aux bourgeoiſes de prendre l'habillement de demoiſelles. Le parlement remontra que difficilement parviendroit-on à ſoumettre les femmes à ce règlement, mais les hommes les plus graves ne ſe montrerent pas plus dociles qu'elles ſur ce point. Le roi, dans une lettre qu'il adreſſa au parlement, ſe plaignit avec chaleur que des députés de la compagnie euſſent oſé ſe préſenter à ſes yeux en contravention avec l'ordonnance. On en fit une ſeconde proclamation avec quelques adouciſſemens; mais elle ne fut pas mieux obſervée qu'auparavant. Peu de tems après, on vint avertir le procureur-général que dans une aſſem-

Ann. 1547.

blée nombreuse, à l'occasion d'une noce, toutes les femmes étoient en contravention avec l'édit. Il y envoya son substitut avec quelques huissiers, pour en dresser un procès-verbal : les huissiers furent battus & mis en fuite. Les femmes qui avoient du crédit à la cour, obtinrent des lettres qui les mirent à l'abri de toute recherche. Celles qui ne jouissoient pas de la même faveur, & que l'on continuoit de poursuivre, représenterent dans une requête au parlement qu'elles n'étoient inférieures ni par la naissance, ni par le rang, à celles qu'on laissoit tranquilles: que les femmes des présidens & des conseillers se montroient tous les jours dans les églises & dans les rues, parées de robes de soie de différentes couleurs, que la loi étoit générale, & qu'ainsi elle devoit obliger tout le monde, ou n'obliger personne. Les magistrats suspendirent la procédure, & la loi tomba bien-tôt en désuétude.

Règlemens sur les finances.

Manuscr. de Bethune.

En effet, ce n'étoit point l'habillement qu'il falloit réformer, mais l'esprit général du siècle, qui plaçant le bonheur dans l'idée avantageuse qu'on donnoit aux autres de sa fortune ou de sa grandeur, faisoit regarder la modestie & la frugalité, comme une petitesse d'esprit & une bassesse de sentimens. Les loix les plus sages étoient impuissantes contre une pareille frénésie, l'exemple du souverain pouvoit seul en triompher. On lui inspira dans les premiers momens de son règne, le désir de mettre de l'ordre & de l'économie dans l'administration de ses finances; il chargea de cette délicate commission le connétable de Montmorenci, l'homme de tout le royaume, qui par l'austérité de ses mœurs & l'ascendant qu'il avoit pris sur l'esprit du monarque, paroissoit le plus propre à la bien remplir. Mais soit qu'il rencontrât ou qu'il prévît des obstacles qu'il n'osa surmonter, ce censeur si sévere, se contenta de rétablir les coffres du louvre, où les revenus ordinaires de l'Etat devoient être déposés sous la garde du chancelier & de deux magistrats, & d'où ils ne devoient être tirés que pour des besoins réels & avec des formalités qui en constateroient l'emploi. L'avantage qui devoit résulter de ce premier établissement, se trouva presque entièrement détruit par

l'établissement suivant. Sous le spécieux prétexte qu'il se présente fréquemment dans l'administration des besoins urgens, qui ne pouvoient que difficilement se concilier avec les longueurs prescrites pour l'extraction des deniers des coffres du louvre, on établit à la suite de la cour une caisse, où devoient se verser directement les deniers de la recette extraordinaire : & comme on prévoyoit qu'ils ne suffiroient pas toujours, on régla que sur le premier ordre, ou mandat du trésorier de la cour, les receveurs des deniers ordinaires verseroient dans sa caisse une partie de leurs fonds, & porteroient en compte ses quittances au trésorier des coffres du louvre. Malgré la facilité que l'on acquéroit par-là de faire tomber directement dans la caisse de la cour tous les revenus de l'Etat, & de n'envoyer aux coffres du louvre que des quittances, cependant comme on sent toujours quelque répugnance à s'écarter de l'ordre une fois établi, & que la caisse de la cour étoit plus chere au roi & aux courtisans que les coffres du louvre, parce qu'elle étoit plus à leur disposition, il dut arriver & il arriva en effet, que tous les édits bursaux, toutes les opérations de finance, tendirent à grossir la recette extraordinaire même en tarissant les sources des revenus publics. Pour mettre le lecteur à portée de juger de ces opérations & de suivre pied à pied les progrès d'un mal qui va ruiner les finances, j'ai cru ne pouvoir me dispenser de lui présenter un tableau succint de toutes les branches de la recette & de la dépense des revenus de l'Etat. Je supprime l'énumération de quelques articles peu importans dont cependant je tiendrai compte dans les résultats.

Ann. 1547.

La recette se divisoit en ordinaire & extraordinaire.

Tableau de la recette & de la dépense des revenus de l'Etat.

La recette ordinaire consistoit, 1°. dans la taille qui montoit pour la totalité du royaume, à trois millions huit cens quatre-vingt-neuf mille deux cens trente livres; 2°. dans le domaine qui comprenoit les aides & les gabelles, & produisoit deux millions deux cens cinquante-huit mille & quelques livres. Somme totale, six millions cent quarante-sept mille cinq cens soixante-dix-sept livres.

Ibidem.

Ann. 1547. Dans la recette extraordinaire on comptoit la crue des tailles qu'on peut évaluer, année commune, à douze cens mille livres : coupes de bois des forêts du roi, deux cens mille livres : décimes fur le clergé, fix cens mille livres : parties cafuelles lorfqu'il n'y avoit point de création de nouveaux offices, cent mille livres : les traites foraines, trois cens mille livres. Somme totale de la recette extraordinaire, deux millions quatre cens mille livres. Chacune des branches de cette dernière recette étoit fufceptible d'augmentation lorfque les befoins de l'Etat paroiffoient l'exiger. Voulant donner une idée de la recette & de la dépenfe moyenne, je me fuis arrêté aux comptes de l'année 1548, où la France obligée de fe précautionner contre l'empereur & de défendre l'Ecoffe contre les Anglois, n'étoit, à proprement parler, ni en paix ni en guerre. La recette, tant ordinaire qu'extraordinaire de cette année, montoit à huit millions cinq cens quarante-fept mille cinq cens foxante-dix-fept livres, qui fur le pied de notre monnoie actuelle, formeroient une fomme d'environ trente millions.

La dépenfe fe divifoit de même en ordinaire & extraordinaire : l'ordinaire comprenoit le paiement de la gendarmerie, c'eft-à-dire de deux mille quatre cens hommes d'armes avec leurs archers, porté dans le compte à un million : les mortes-paies, commis à la garde des places de guerre, cent mille livres : dix galères & une frégate fur l'Océan, cent vingt-quatre mille quatre cens cinquante-cinq livres : vingt galeres & deux frégates fur la Méditerranée, deux cens trente mille livres : l'ordinaire de l'artillerie, trente-huit mille fept cens livres : pour les falpêtres, trente mille livres : la chambre aux deniers du roi, foixante-douze mille livres : l'écurie, cent trente-une mille quatre cens cinq livres : l'argenterie ordinaire, vingt-quatre mille livres : les gages des officiers domeftiques du roi, favoir, aumôniers, chapelains, gentilshommes de la chambre, pages, maîtres-d'hôtel, panetiers, échanfons, valets-tranchans, écuyers d'écurie, fecrétaires de la chambre, portes-manteaux, valets de garde-robe, chan-

tres & joueurs d'inſtrumens, médecins, chirurgiens-barbiers, clercs d'office, huiſſiers de la ſalle, ſommeliers, écuyers de cuiſine, maîtres queux, potagers, haſteurs, ſauciers, porteurs, pâtiſſiers, fruitiers, fourriers, maréchaux-des-logis, lingeres, lavandieres, tapiſſiers, fiffres & tambours, portiers, pourvoyeurs, trois cens mille livres : muſique & violons, treize mille neuf cens livres : offrandes & aumônes, en y comprenant celles de la ſemaine ſainte, ſept mille quatre cens livres : les menues affaires de la chambre, ſix mille livres : les gages des deux cens gentilshommes de la maiſon du roi, des quatre cens archers de la garde, des cinquante nouvellement créés, des officiers de la prévôté, des cent-ſuiſſes, deux cens cinquante-trois mille livres : la maiſon du dauphin, cent mille livres : la maiſon de madame, quatre-vingt mille livres. Les penſions des cantons Suiſſes, cent ſoixante-quinze mille livres : les penſions des princes, grands officiers de la couronne, chevaliers de l'ordre du roi, gouverneurs ou lieutenans-généraux de provinces ou de places de guerre, capitaines, lieutenans & enſeignes de gendarmerie, de chevaux-légers & des bandes françoiſes, capitaines Allemands, Italiens, Napolitains, princeſſes, dames & demoiſelles, conſeillers d'état & maîtres des requêtes, ſecrétaires des finances, préſidens, avocats & procureurs-généraux de cours ſouveraines, capitaines & gardes des forêts du roi, lecteurs & profeſſeurs royaux, artiſtes, huit cens mille livres : ambaſſades & rembourſement des avances faites par les ambaſſadeurs, trois cens mille livres : dons, préſens & menus plaiſirs, cent mille livres : l'entretien des poſtes & paiment des couriers, ſoixante-dix mille huit cens livres : la venerie & la fauconnerie, cinquante-huit mille quatre cens cinquante livres : entretien & fourniture des places de guerre ſur les frontieres de Picardie & de Champagne, trente-cinq mille livres : gages du grand-conſeil, vingt-un mille quatre cens livres : gages du parlement de Paris, quatre-vingt huit mille deux cens livres : chambre des comptes, vingt-neuf mille quatre cens quarante-ſix livres : cour des aides, dix mille cinq

cens vingt livres : généraux des monnoies, trois mille
Ann. 1547. livres : parlement de Rouen, quarante-un mille livres : cour des aides, trois mille neuf cens vingt-neuf livres : parlement & chambre des comptes de Bourgogne, trente mille livres : parlement de Toulouse, quarante mille livres : parlement de Bordeaux, trente-cinq mille livres : fondations & entretien de services divins, quatre mille sept cens quatre-vingt livres.

Total de la dépense ordinaire, environ quatre millions six cens mille livres.

La dépense extraordinaire consistoit : 1°. Dans la solde des troupes qui n'étoient ni de la maison du Roi, ni des compagnies d'ordonnance, ni de l'arriere-ban, ni des cinquante mille hommes; ces troupes, en quelque sorte, surnuméraires, étoient les chevaux-légers, les Suisses, les lansquenets & les avanturiers François. On ne peut évaluer cette dépense, parce qu'elle varioit prodigieusement tous les ans & souvent même tous les trois mois : celle de l'année 1548 montoit à deux millions cinq cens mille livres. 2°. Dans la fonte l'entretien & le service de l'artillerie, six cens mille livres. Dans le paiement des dettes de l'Etat : car bien que tous les historiens aient remarqué que François I avoit laissé quatre cens mille écus dans le trésor public, & un quartier de ses revenus payable le lendemain de sa mort, il faut observer d'un autre côté qu'il laissoit des dettes considérables, puisqu'indépendamment des rentes constituées sur l'hôtel-de-ville de Paris & au paiement desquelles il avoit affecté une partie des droits d'entrée, il avoit tiré des sommes si considérables sur la banque de Lyon, que les intérêts, au denier douze, montoient à trois cens quatre-vingt-sept mille sept cent quatre-vingt-quatre livres. 4°. Dans l'entretien des bâtimens & la culture des vignes du roi, pour ces deux objets trente-cinq mille livres. 5°. L'argenterie & les meubles, deux cens cinquante mille livres. 6°. Les fêtes & autres parties extraordinaires, deux cens mille livres. 7°. La perception de tous les deniers de l'Etat, frais de transport & non-valeurs, trois cens mille livres.

Somme

Somme totale des dépenses extraordinaires pour l'année 1548, quatre millions huit cens quatre-vingt-sept mille livres. Ann. 1547.

La dépense tant ordinaire qu'extraordinaire montoit à neuf millions quatre cens quatre-vingt-sept mille livres, la recette générale ne montoit qu'à huit millions cinq cens quarante-sept mille cinq cens soixante-dix-sept; l'Etat s'endettoit donc, avant que la guerre fût ouvertement déclarée, de près d'un million par an.

Dans les états de recette & de dépense pour l'année 1548, il n'est fait aucune mention de la paye des cinquante mille hommes ou des légionnaires établis par François I, sans doute parce qu'on ne les assembloit que pour peu de mois & seulement après que la guerre étoit allumée. Dans les états des années suivantes on trouve cette dépense évaluée, tantôt à douze, & tantôt à dix-huit cens mille livres, à raison du plus ou moins de mois qu'on se proposoit de tenir cette milice sur pied. Cet excédent de dépense se levoit sur les villes closes par forme de prêt ou d'emprunt forcé, & ne changeoit rien à la balance de la recette & de la dépense que nous venons d'établir. On doit cependant conclure d'une pareille omission, que malgré tous les soins que François I s'étoit donnés pour établir dans le royaume une infanterie permanente, cette milice ne subsistoit déja plus sur le pied qu'il l'avoit établie, & ne différoit en rien de celle des avanturiers qu'on levoit pour un coup de main & qu'on cassoit tous les ans à l'approche de l'hiver. Aussi nos meilleurs historiens & les mémoires du tems ne distinguent-ils plus notre infanterie qu'en vieilles & en nouvelles bandes. On donnoit le nom de vieilles bandes aux compagnies qui s'étoient formées dans le Piémont & en Picardie, où la nécessité d'entretenir des garnisons, même pendant l'hiver, empêchoit qu'on ne congédiât les soldats de bonne volonté qui désiroient de s'attacher au métier de la guerre. Ces compagnies formerent des troupes excellentes, mais elles étoient en petit nombre & l'on ne pouvoit que médiocrement compter sur des levées tumultuaires & mal armées telles qu'étoient les nouvelles

Ann. 1547.

bandes ; c'eſt ce qui força le gouvernement à ſe charger d'un ſi grand nombre de Suiſſes & de lanſquenets & à confier à des étrangers la défenſe de l'Etat.

Augmentation de ſolde accordée à la gendarmerie.

Ibidem.

Dans l'état de dépenſe de la même année, l'article des compagnies d'ordonnance ou de la gendarmerie n'eſt porté qu'à un million. Cette ſomme, qui avoit été plus que ſuffiſante du tems de Charles VII, pour faire ſubſiſter avec éclat cette milice diſtinguée, n'avoit plus aucune proportion avec les beſoins de la vie, parce que les denrées & toutes les choſes de premiere néceſſité avoient doublé de prix pendant l'eſpace d'un ſiècle qui s'étoit écoulé depuis l'établiſſement de Charles VII. On s'en étoit apperçu ſous le dernier règne ; mais comme l'état des finances ne comportoit pas une augmentation de dépenſe, quelque néceſſaire qu'elle pût être, on avoit pris le parti de réduire ces compagnies qui étoient auparavant de cent hommes d'armes & de deux cens archers, à quatre-vingt hommes d'armes & cent cinquante archers en verſant par égale portion ſur ceux que l'on conſervoit les gages de ceux qu'on étoit forcé de ſupprimer. Cet adouciſſement n'avoit pas rendu leur condition beaucoup meilleure, & le peu de ſoin que prenoit le gouvernement d'acquitter à des termes fixes ce qui leur étoit dû, achevoit de la rendre inſupportable. Sous prétexte qu'ils appartenoient aux maiſons les plus diſtinguées & qu'ils jouiſſoient tous ou preſque tous d'une fortune conſidérable, on laiſſoit accumuler deux ou trois quartiers de leurs gages, & cependant on les forçoit d'entretenir dans des garniſons très-éloignées de leur habitation & quelquefois même en Italie, deux ou trois chevaux de bataille & un pareil nombre de chevaux communs pour porter leurs bagages. Ils ne pouvoient ſupporter cette dépenſe qu'en rançonnant impitoyablement leurs hôtes. Envain la loi avoit ſpécifié avec la plus ſcrupuleuſe exactitude les fournitures qu'elle leur permettoit de demander : en vain elle avoit prononcé les peines les plus ſéveres contre ceux qui exigeroient quelque choſe au-delà, & rendu les chefs reſponſables des violences & des malverſations de leurs compagnies, on imaginoit tous

les jours des moyens de l'éluder : d'ailleurs comment punir sur les premiers hommes de l'Etat un désordre devenu presque général & en quelque sorte autorisé par la nécessité. En 1549 on présenta au roi des mémoires, où il étoit démontré que les contributions que la gendarmerie tiroit sur le peuple, sous le nom de fournitures, excédoient le produit de la taille & étoient infiniment plus onéreuses par la forme de la perception. On ajoutoit que la crainte de participer à ces iniquités, forçoit tous les gentilshommes qui avoient des principes d'honneur & de probité à se retirer du service, & que si l'on ne remédioit promptement à cet abus, ces mêmes compagnies qui avoient assuré la prospérité & la gloire de la nation, en deviendroient le fléau & l'exécration. Après s'être assuré que ces chefs d'inculpation n'étoient point exagérés, le conseil sentit la nécessité de couper la racine à un abus si criant en supprimant ce qu'on nommoit *les fournitures* : on ne le pouvoit qu'en augmentant considérablement la solde des compagnies : on calcula ce qu'elles coûtoient anciennement & ce qu'il convenoit d'ajouter pour les mettre en état de n'être point à charge à leurs hôtes. Ces détails qui peuvent paroître minutieux à une partie des lecteurs, seront regardés par d'autres comme la partie la plus instructive & la plus intéressante de cet ouvrage, ainsi je m'y livrerai sans crainte. La dépense d'une compagnie de cent lances, sous le règne de Louis XII, & les quinze premieres années de François I, montoit par an à trente-neuf mille quatre cens livres, & se distribuoit de la maniere suivante ; aux cent hommes d'armes, à raison de cent quatre-vingt livres chacun, & aux deux cens archers, à raison de quatre-vingt-dix livres par an, trente-six mille livres. Les cinq officiers qui dirigeoient la compagnie & qui étoient compris dans le nombre des cent lances, avoient outre leurs appointemens d'hommes d'armes, qui montoient comme on vient de le voir, à cent quatre-vingt livres, les traitemens suivans : le capitaine prélevoit sur chaque lancée fournie, vingt sols par mois, ce qui revenoit par an à douze cens livres, & avoit en

Ann. 1547.

outre pour son traitement particulier, huit cens livres; le lieutenant, cinq cens livres; l'enseigne, quatre cens livres; le guidon, trois cens livres; le maréchal-de-logis, cent livres. Lorsqu'en 1530 François I réduisit les compagnies à quatre-vingt lances & à cent cinquante archers, le traitement particulier des officiers ne changea point. Tout le bénéfice des places supprimées se distribua aux hommes d'armes & aux archers que l'on conservoit, & leur procura un soulagement qu'on jugea bientôt insuffisant. Henri désirant de supprimer les fournitures & les ustensiles que chaque homme d'armes ou archer étoit en droit d'exiger de ses hôtes, & voulant que tout se traitât entr'eux de gré à gré, publia le 22 Octobre 1549 un édit, par lequel il supprima toutes les retenues que les capitaines auroient été dans l'usage ou entreprendroient par la suite de faire sur la paye des hommes d'armes ou archers, & régla ce qui devoit être délivré à chacun de la maniere suivante. A l'homme d'armes, outre son ancienne solde de cent quatre-vingt livres, une augmentation de deux cens cinquante livres, ce qui revenoit à quatre cens trente-six livres par an; à l'archer, outre ses quatre-vingt-dix livres, une augmentation de cent vingt-huit livres, c'est-à-dire deux cens dix-huit livres par an, ce qui à raison de cent hommes d'armes & de cinquante archers par compagnie, montoit à la somme de soixante-seize mille trois cens livres; au capitaine, outre sa place d'homme d'armes, trois mille huit cens livres; au lieutenant, neuf cens livres; à l'enseigne, six cens livres; au guidon, six cens livres; au maréchal-des-logis, cent livres: somme totale, quatre-vingt deux mille trois cens livres. Si la justice dicta cet arrangement, l'économie n'en dirigea pas les dispositions: la France comptoit alors deux mille quatre cens hommes d'armes distribués en cinquante compagnies, parce que les circonstances & le desir de faire des promotions anticipées, avoient engagé le gouvernement à couper en deux une compagnie, lorsqu'elle venoit à vaquer. On sent combien une pareille complaisance coûtoit à l'Etat, puisqu'il ne falloit pas un moindre nombre d'officiers, c'est-

Ann. 1547.

à-dire de hautes payes, pour cinquante hommes que pour cent. La prudence exigeoit, qu'en ramenant ces compagnies à leur premiere institution, on distribuât ces deux mille quatre cens lances en vingt-quatre compagnies; & si leur entretien paroissoit trop dispendieux, qu'on en supprimât totalement un certain nombre : mais le ministère & les favoris, jaloux de se faire des créatures, étoient bien éloignés d'adopter un plan qui auroit diminué le nombre des graces dont ils étoient les distributeurs. On conserva donc les cinquante compagnies, & lorsqu'on se fut bien assuré que les finances ne pouvoient porter plus long-tems un si lourd fardeau, on les réduisit de quatre-vingt hommes d'armes à soixante, & de quarante à trente, & l'on ne toucha point aux officiers, ce qui sans remédier efficacement à l'épuisement des finances, diminuoit considérablement les forces de l'Etat. Ann. 1547.

Ce premier surcroît de dépense en entraîna un autre. Nos guerres d'Italie nous avoient fait connoître un autre genre de cavaliers, qui moins propres que les gendarmes à enfoncer des escadrons, ou à percer des bataillons, l'étoient infiniment davantage par leur mobilité à ruiner en détail une armée ennemie en troublant ses marches & en lui dérobant ses subsistances. On les nommoit *Albanois*, *Argoulets*, ou *Chevaux-légers*. Méprisés d'abord, parce qu'ils ne formoient point une milice permanente, & que de même que les avanturiers, ils étoient dans le cas d'être congédiés tous les ans à l'approche de l'hiver, ils avoient insensiblement acquis de la consistance, tant parce qu'ils avoient plus d'occasions que le reste des troupes de se signaler, parce que la noblesse la plus distinguée, ne dédaigna pas d'embrasser cette carriere, lorsqu'on se fut apperçu qu'elle conduisoit plus promptement aux premiers grades. Leur solde avoit toujours été pareille à celle des archers des compagnies d'ordonnance : on ne crut donc pas pouvoir se dispenser de la porter de quatre-vingt-dix livres à deux cens dix-huit.

Quoique ces augmentations formassent un vuide effrayant dans le trésor public, on jugea qu'il n'étoit pas Impôts indirects.

Ann. 1547.

Le Blanc, hist. des Mon. Regiftres du Parlement. Recueil d'ordonnances.

convenable que le nouveau règne s'annonçât par une augmentation d'impôts. On chercha des moyens indirects de fe procurer les fommes dont on avoit befoin, & l'on s'arrêta aux fuivans : le marc d'or fut augmenté de fix livres douze fols fix deniers, & valut 172 livres ; le marc d'argent fut porté de quatorze livres dix fols à quinze livres : on mit en vente au denier 12, pour 150,000 livres de domaines : on doubla les décimes fur le clergé ; on demanda un don gratuit aux bonnes villes du royaume, & l'on étendit fourdement les droits de gabelle fur les provinces au-delà de la loire.

Affaires étrangères.

Manufc. de Bethune. De Thou. La Popelinière. Piguere. Belcarius. Sleidan. Ribier.

La France étoit en paix, mais en fe livrant aux douceurs d'un calme perfide elle n'auroit pas tardé à fe voir fubmergée. L'empereur, fon plus terrible ennemi, touchoit au moment de réalifer fon projet favori de la monarchie univerfelle : vainqueur fans combat des forces réunies de la ligue de Smalkalde, il voyoit à fes pieds l'électeur palatin & le duc de Wirtemberg, rançonnoit impitoyablement les villes de Suabe & de Franconie, démoliffoit leurs fortifications, & faifoit traîner en Italie ou dans les Pays-Bas, l'artillerie dont il dépouilloit l'Allemagne. L'électeur de Saxe & le landgrave de Heffe, luttoient encore : le premier même, quoiqu'il ne paffât pas pour un grand général, avoit recouvré fes Etats envahis par Maurice, & avoit fait prifonnier le marquis Albert de Brandebourg. François I, témoin de leur courage, s'étoit hâté de leur faire paffer deux cens mille écus, pour les mettre en état de réfifter auffi long-tems qu'il feroit poffible ; mais à quoi pouvoient aboutir de fi foibles fecours ? Ils ne fe diffimuloient pas & ne lui laifferent point ignorer qu'ils fuccomberoient infailliblement fi la France ne faifoit une diverfion qui leur donnât le tems de fe reconnoître. N'ofant recommencer feul une guerre qui lui avoit mal réuffi, & ayant tenté fans fuccès d'y entraîner l'Angleterre, François I s'étoit tourné du côté de Paul III, qu'il avoit trouvé mieux difpofé à le feconder. Effrayé du péril qui menaçoit l'Italie, ce pontife, comme nous l'avons dit précédemment, avoit reconnu la faute qu'il avoit faite

en prêtant des troupes à l'empereur, & les avoit promptement rappellées; mais la France exigeoit de lui une chose d'une plus grande importance. Ann. 1547.

Le concile général, si long-tems attendu, s'étoit enfin assemblé à Trente le 13 Décembre 1545, & depuis quinze mois il travailloit sans interruption à condamner les erreurs de Luther, & à consolider la doctrine de l'église sur les points contestés, sans qu'on pût encore prévoir quel avantage il en résulteroit pour le monde chrétien, puisque les protestans refusoient constamment de se soumettre à ses décisions : mais ce qu'on voyoit clairement, & ce qui affligeoit la France, c'est que l'empereur, qui avoit été le promoteur de cette auguste assemblée, prétendoit la faire servir à ses vues politiques, & que déja il y parloit en maître. François I auroit donc souhaité, ou que le pape suspendît le concile jusqu'à des tems moins orageux, ou ce qui revenoit presque à la même chose, qu'il le transférât dans quelque ville de l'Etat de l'église. Le pape n'étoit pas moins allarmé que le roi des projets de l'empereur; mais outre qu'il étoit infiniment dangereux de compromettre son autorité vis-à-vis du concile, il sentoit une extrême répugnance à provoquer en quelque sorte le ressentiment d'un prince, qui maître de la plus grande partie de l'Italie, pouvoit, sans se déplacer & en se contentant d'envoyer des ordres au vice-roi de Naples & au gouverneur de Milan, l'investir dans son palais, avant que personne pût arriver à son secours.

Pour vaincre cette répugnance, il falloit lui donner des assurances qu'il ne seroit point abandonné, & lui offrir un dédommagement capable de compenser à ses yeux les risques auxquels on vouloit qu'il s'exposât. On connoissoit sa passion pour l'établissement de sa famille. François I l'attaqua par cet endroit, en lui proposant pour Horace Farnèse, le troisieme de ses petits-fils, la main de la jeune Diane, fille naturelle du Dauphin Henri, avec un riche établissement en France; & quant au traité de ligue pour la défense des Etats du Saint-Siége, on le laissa le maître d'en régler les conditions. Paul ne résista point à des

offres si flatteuses, il manda à ses légats de transférer le Ann. 1547. concile à Bologne, sans qu'il parût qu'il eût aucune part à cette résolution, ni même qu'elle lui eût été communiquée. Les légats prétextant le danger d'une contagion, qui selon le rapport des médecins venoit de se manifester dans la ville de Trente, firent résoudre à la pluralité des voix la translation, & partirent brusquement, malgré les protestations & la réclamation de tous les évêques impérialistes, qui resterent à Trente. Dans ces entrefaites François I mourut, & laissa le pontife dans le plus grand embarras, car à quoi ne devoit-il pas s'attendre, si Henri qui chassoit du conseil tous les ministres du dernier règne, adoptoit un systême de politique opposé à celui de son pere? Heureusement Montmorenci avoit appris à connoître l'empereur. Le cardinal Capdefer, que le pape envoya pour complimenter le roi sur son avènement au trône & renouer la négociation, n'éprouva aucune difficulté. On arrêta les articles du mariage de Diane, légitimée de France, avec Horace Farnèse, & ce jeune seigneur se mit aussi-tôt en route, non pour venir le célébrer, la princesse n'avoit que neuf ans, mais pour cultiver la bienveillance du roi son beau-pere, & se faire des amis dans une patrie qui devoit l'adopter. Comme la scission des évêques impérialistes formoit un vuide considérable dans le concile, la France, qui n'avoit pris presqu'aucune part à ce qui s'étoit passé à Trente, s'obligea d'envoyer incessamment un ambassadeur, des théologiens, & un grand nombre de prélats, à Bologne. Enfin on convint du nombre de troupes & des sommes que les deux puissances fourniroient conjointement pour mettre Bologne & les autres Etats de l'église à l'abri d'une invasion, jusqu'à ce que les négociations qu'on alloit entamer dans toutes les cours de l'Europe, & les intelligences secrettes qu'on pratiquoit déja dans le Milanès, dans le royaume de Naples, & jusque dans la Sicile, permissent de changer ces dispositions préliminaires en un traité de ligue offensive contre l'empereur.

Les deux puissances qu'on désiroit le plus de faire entrer dans

dans cette ligue, étoient les Vénitiens & le grand-seigneur. Les premiers étoient aussi allarmés que le pape & le roi du danger qui menaçoit la liberté de l'Europe; mais ils comptoient peu sur les engagemens que pouvoit prendre un pape octogénaire, & ne savoient ce qu'ils devoient augurer de Henri. Considérant que si la guerre venoit à se déclarer, ils seroient, par la position de leurs Etats, les premiers sur qui tomberoit l'orage, ils demanderent du tems pour délibérer, & finirent par se refuser à toute espèce d'engagement. Ann. 1547.

Soliman, qu'ils avoient le plus grand intérêt de ménager, auroit pû les tirer de cette neutralité; mais ce précieux allié manqua lui-même à la France dans cette occasion. L'empereur qui avoit prévu qu'on ne manqueroit pas de le solliciter, avoit pris habilement les devans, & comptant pour rien une humiliation passagere pourvu qu'il vînt à bout de ses projets, il avoit consenti à acheter une trève de cinq ans par un tribut infamant, que Ferdinand son frere s'obligeoit de payer annuellement à la Porte pour la portion du royaume de Hongrie dont on vouloit bien lui laisser la jouissance. On doit rendre justice à Soliman, quelque glorieux que fût pour lui un pareil traité, il ne s'y prêta qu'avec répugnance; mais déja mécontent des fréquens manquemens de parole de François I, il fut sur-tout offensé de n'apprendre sa mort que par le bruit public, & de voir que l'ambassadeur de France à la Porte, qu'on paroissoit avoir absolument oublié, affectât pendant long-tems de révoquer en doute une nouvelle qui n'étoit plus ignorée de personne. Au juste ressentiment qu'inspiroit à Soliman un oubli si peu mérité, se joignoit le désir de porter ses armes dans le royaume de Perse, où il se promettoit des avantages d'autant plus faciles que le frere du monarque qui régnoit sur cette vaste contrée, étoit venu se jetter entre ses bras, & promettoit de soulever une partie considérable de la nation. Soliman consentit donc à la trève qu'on lui demandoit; mais par un reste d'égards, il voulut que les préliminaires fussent communiqués à l'ambassadeur de France. Aramon ne manqua pas

Ann. 1547.

d'en envoyer une copie au roi. Montmorenci sentit vivement la faute qu'il avoit faite, & s'efforça de la réparer. Il se flattoit encore que l'empereur ne ratifieroit point un traité où l'on affectoit de ne le désigner que sous le titre de roi d'Espagne. Le Connétable dépêcha deux ou trois couriers par des routes différentes, pour recommander à d'Aramon d'empêcher, à quelque prix que ce fût, la conclusion d'une trève aussi préjudiciable à la puissance Ottomane qu'à la France, puisque l'empereur ne la recherchoit que comme un moyen infaillible de subjuguer l'Allemagne; & si les choses étoient trop avancées, de faire ensorte du moins que le roi de France y fût nommément compris avec ses alliés. Aramon ne put obtenir que cette derniere faveur. On y donna même à Henri le titre d'*Empereur* qu'on refusoit à Charles. On se flatta encore une fois que ce nouvel affront empêcheroit l'empereur de ratifier le traité; mais trop sage pour croire que son honneur dépendît des titres que lui donneroit ou que lui refuseroit une cour barbare, il ne parut pas même s'en appercevoir. Soliman tourna toutes ses forces du côté de la Perse, & en prit lui-même le commandement.

L'empereur de son côté n'ignoroit aucune des pratiques du roi & du pape; mais considérant en même-tems que l'un étoit trop foible & l'autre trop embarrassé pour rien tenter de bien considérable, il se contenta d'envoyer demander au roi, par le comte de Megues, s'il étoit dans la disposition d'observer le traité de Crespi, & quoiqu'il ne reçut pas pour lors une réponse bien satisfaisante, il se livra tout entier à l'exécution de ses projets sur l'Allemagne.

Guerre d'Ecosse.

Ibidem. Buchanan.

En effet l'Angleterre préparoit depuis un an des occupations à la France, qui ne souffroient aucun délai, & qui selon toutes les apparences devoient emporter plus de tems qu'il n'en falloit à l'empereur pour achever de soumettre l'Allemagne. Le duc de Sommerset, oncle du jeune Edouard, gouvernoit ce royaume sous le nom de protecteur. Non content de couvrir de nouveaux forts le territoire de Boulogne, il avoit repris avec la plus grande

chaleur le projet d'unir l'Ecosse à l'Angleterre, par le mariage d'Edouard, son pupile, avec la jeune Marie Stuart. Employant tour-à-tour la séduction, les menaces & les prieres, il conjuroit les Ecossois de mettre un terme aux maux de leur patrie, en suivant l'indication de la nature, ou plutôt de la providence, qui n'avoit placé dans le même-tems deux enfans de sexe différent sur deux trônes si voisins, que pour confondre deux nations qui avoient une même origine, une même langue & les mêmes mœurs: il ajoutoit, que bien que l'Angleterre eût acquis dès les tems les plus reculés un droit de suprématie sur l'Ecosse, elle y renonceroit en considération de cette alliance, & que les Anglois, persuadés que l'égalité doit être la base de toute association durable, ne prétendoient à aucun avantage qui ne fût commun aux Ecossois. Un arrangement si convenable à tous égards, avoit un grand nombre de partisans parmi la haute noblesse: les protestans, dont le nombre augmentoit tous les jours, l'appuyoient avec chaleur, parce qu'il leur offroit un moyen infaillible de secouer le joug de l'église Romaine & de faire triompher les nouvelles opinions. Mais par la même raison, il étoit abhorré de tous ceux qui conservoient de l'attachement pour l'église catholique, qui n'avoient pu se dépouiller de l'antipathie nationale, nourrie par une longue suite de guerres entre les deux nations, ou qui attendoient leur fortune de la France, le Comte d'Arran, régent du royaume, sans se déclarer ouvertement, penchoit du côté de l'Angleterre: la reine douairière, Marie de Lorraine, Françoise de naissance, & secrettement dirigée par les conseils de ses deux freres, le duc d'Aumale & le cardinal de Guise, soutenoit la faction contraire, & étoit puissamment secondée par le cardinal de Betton, archevêque de saint-André, & grand chancelier du royaume. Elle perdit bientôt cet appui: la rigueur avec laquelle Betton poursuivoit les missionnaires de Luther & de Calvin, l'avoit fait regarder par tout le parti comme un tyran. On conspira contre lui, & comme il se tenoit ordinairement renfermé dans la forteresse de saint-André, les conjurés

Ann. 1547.

trouverent le moyen de s'y introduire, & le poignarderent dans son appartement. Convaincus qu'ils ne pouvoient éviter les supplices les plus rigoureux s'ils tomboient entre les mains de la justice, ils se renfermerent dans ce château, d'où ils appelloient à leur secours les Anglois, auxquels ils offroient de le livrer. La régente, qui n'avoit point de troupes sur pied, implora de son côté le secours de la France. Henri fit partir sur-le-champ les galeres qui se trouvoient sur la côte de Normandie, avec quelques troupes de débarquement. Léon Strozzi, chargé de cette expédition, investit le château de saint-André, s'en rendit maître sans beaucoup de résistance, & après avoir mis aux fers les conjurés, il y laissa une garnison Françoise qui devoit prendre les ordres de la régente.

Ann. 1547.

Honteux d'avoir perdu par sa négligence une pareille occasion, & n'espérant plus de réussir par la voie de la persuasion, Sommerset leva des troupes auxquelles il joignit quelques régimens Allemands, & pénétra à leur tête jusqu'au cœur du royaume d'Ecosse, ayant pour lieutenant le comte de Warvick, le plus habile général qu'eût alors l'Angleterre. Les Ecossois rassemblerent leurs milices, & comptant sur la supériorité du nombre, ils ne balancerent pas à engager une action générale : mais ces milices, mal armées & sans discipline, ne soutinrent pas le choc des troupes régulieres dont l'armée Angloise étoit composée. Dix mille Ecossois périrent sur le champ de bataille, & tout le reste fut tellement dispersé, qu'il ne resta pas une compagnie sur pied. Les Anglois pillerent sans résistance la ville d'Edimbourg & étendirent au loin leurs contributions, tandis que le régent & la reine douairière cherchoient une retraite dans le nord de l'Ecosse. Rien n'auroit empêché Sommerset d'achever la conquête du royaume, s'il n'eût reçu dans ce moment des avis certains que ses ennemis, à la tête desquels étoit son propre frere, profitoient de son absence pour le perdre dans l'esprit du roi, & le dépouiller du titre de protecteur. Préférant dans cette occasion ses propres intérêts à ceux de sa patrie, il remit à l'année suivante ce qui restoit encore à faire

pour réduire entierement l'Ecosse, & se contentant de jetter des garnisons dans les places fortes qu'il avoit soumises, il accourut à la cour pour dissiper par sa présence les complots de ses ennemis. L'Ecosse sembla ne respirer un moment que pour mieux sentir toutes ses pertes. Ses forteresses au pouvoir de l'ennemi, le chemin ouvert jusqu'à sa capitale, aucuns magasins, point de troupes disciplinées ni aucun moyen d'en soudoyer; ils recoururent à la France, qui avoit intérêt qu'ils ne devinssent pas la proie des Anglois. Il ne s'agissoit plus, comme auparavant, d'obtenir des munitions de guerre ou quelques subsides, mais une armée, nourrie, entretenue & stipendiée aux dépens de celui qui la fourniroit: car l'Ecosse, sans commerce & sans industrie, n'auroit jamais pu rembourser de pareilles avances. Le roi consentit à se charger gratuitement de leur défense, à condition que les Etats s'assemblassent & réglassent par un acte national & authentique, que leur jeune souveraine seroit mariée dès qu'elle auroit atteint l'âge nubile, à François, dauphin de France, qui par ce mariage gouverneroit les deux royaumes; & que dès ce moment elle passât en France, pour être élevée selon son rang à la cour du roi son beau-pere. A quelqu'extrémité que fussent réduits les Ecossois, cette proposition ne pouvoit manquer d'exciter dans l'assemblée des Etats une forte réclamation. Tant qu'ils pouvoient disposer de la main de leur souveraine, ils avoient un moyen sûr de désarmer les Anglois, qui ne leur demandoient point d'autre gage pour devenir leurs freres & leurs concitoyens. Au contraire, qui pouvoit les assurer que les François, après avoir obtenu ce qu'ils désiroient, ne les traiteroient pas en étrangers ou en esclaves? il étoit au moins certain que cette démarche alloit devenir le signal d'une guerre sanglante & interminable, dont ils auroient toujours le plus à souffrir, puisque leur patrie en seroit le principal théâtre. La France avoit prévu ces objections, & non contente de laisser aux états d'Ecosse la liberté de dicter eux-mêmes les conditions auxquelles les deux couronnes seroient unies, elle avoit chargé ses négociateurs de gagner par des dons & sur-tout par

Ann. 1547.

Ann. 1547. des promesses, les principaux seigneurs & tous ceux qui avoient une certaine prépondérance dans cette assemblée. On donna au comte d'Arran le duché de Châtelleraut en Poitou, à son fils une compagnie de cent lances, à quelques autres des brevets ou des pensions. Pour rassurer les plus timides, on ne manqua pas de leur faire envisager que les Anglois n'ayant entrepris cette guerre injuste que pour les forcer à leur livrer leur souveraine, la finiroient dès qu'ils n'auroient plus rien à espérer, & qu'en cas que, contre toute apparence, ils s'obstinassent à la poursuivre, ils ne pourroient long-tems résister aux forces réunies des deux couronnes. Dès qu'on fut assuré du consentement des Etats, le roi fit embarquer trois mille hommes des vieilles bandes Françoises, trois mille Lansquenets, sous les ordres du Rhingrave, & six compagnies de chevaux-légers; il donna le commandement général de cette armée, avec le titre de son lieutenant-général, à André de Montalembert, seigneur d'Essé, qui s'étoit signalé sous le dernier règne par la défense de Landrecies. Parmi les officiers qui servoient sous lui ou qui s'étoient embarqués comme volontaires, on comptoit Pierre Strozzi, parent de la reine, Dandelot, neveu du connétable, la Rochefoucaud d'Estauges, Rochechouard, Piennes, Crussol, Montpezat, Joyeuse, Bourdeille & Négrepelisse. *Messieurs*, leur dit d'Essé au moment du débarquement, *je sais fort bien qu'il n'y a guères personne parmi vous qui ne se regarde comme un plus grand seigneur que moi, & qui à la cour ne se voulût dire plus que mon compagnon. Mais puisqu'il a plu au roi de me nommer son lieutenant-général, il faut que je m'acquitte de ma charge, & que tous se préparent à m'obéir, grands comme petits: examinez si ce parti vous convient. Quand nous serons de retour en France, chacun de nous reprendra son rang.* C'est en maintenant une discipline sévère, en tenant toujours ses troupes en mouvement & en donnant à tout le monde l'exemple de la frugalité, de la patience & du courage que d'Essé, avec cette poignée de monde & sans être assisté des Ecossois, parvint à contenir toutes les armées que les Anglois lui

opposerent, à les battre en détail & à recouvrer la plupart des places dont ils étoient en possession à son arrivée. Ann. 1547.

La flotte qui avoit apporté ces troupes, devoit rapporter en France Marie Stuart, qui n'avoit encore que six ans. Léon Strozzi, craignant que les Anglois, qui l'attendoient au passage, ne parvinssent à lui enlever ce précieux dépôt, détacha secrettement de sa flotte le chevalier de Villegagnon, qui doublant la pointe de l'Ecosse & les Orcades, alla la prendre dans un port de la côte occidentale, & longeant l'Irlande la débarqua l'année suivante, sans aucun accident, dans le port de Brest.

Affaires de Boulogne.

Belleforêt. De Thou. Rapin Thoiras. Regiſtres du Parlement.

En prenant des mesures si sages, pour rompre les desseins des Anglois sur l'Ecosse, Henri ne perdoit point de vue un objet qui, bien que moins important en lui-même, méritoit cependant qu'il s'en occupât. Les Anglois, par le dernier traité, s'étoient obligés de rendre Boulogne & son territoire au bout de huit ans, en recevant le dernier terme du payement des deux millions, dont François I, tourmenté par d'autres soins, avoit bien voulu s'avouer redevable envers eux. Les dépenses énormes qu'ils faisoient depuis plus d'un an pour couvrir tout le territoire de forts & rendre la ville inattaquable, montroient assez qu'ils ne se proposoient point de la rendre. Henri s'étoit plaint, & n'avoit reçu aucune satisfaction. Cependant il étoit également dangereux, & de dissimuler ces entreprises, & de vouloir en tirer raison; car il étoit facile de prévoir que les Anglois, s'ils se sentoient foibles, renoueroient leur ancienne ligue avec l'empereur, qui n'étoit déja que trop formidable par lui-même. On prit un parti mitoyen. Dans le tems qu'on ne sembloit occupé que des préparatifs du sacre du roi, on fit filer des troupes sur les frontieres de la Champagne & de la Picardie; on leva en Alsace un régiment de lansquenets, qui s'avança du même côté par des routes différentes; enfin le roi mena avec lui à Rheims toute sa maison, & la plus grande partie de sa noblesse. Après avoir reçu, le 28 de Juillet, l'onction sacrée des mains de Charles de Lorraine, il alla se joindre à ses divers corps de troupes, & se mit à visiter les frontieres de la

Ann. 1547.

Picardie. Comme la ville d'Ardres se trouvoit la plus avancée du côté des Anglois, & la plus exposée à un coup de main, il en fit réparer les fortifications, & la couvrit de nouveaux ouvrages : s'avançant ensuite le long de la côte jusqu'aux portes de Boulogne, il chargea Gaspard de Coligni, Châtillon, neveu du connétable & colonel-général de l'infanterie Françoise, de construire un nouveau fort, mieux entendu & plus avantageusement situé que celui d'Outreau, que les travaux des Anglois avoient rendu presque inutile. Effrayés du nombre & de la qualité des troupes que le roi avoit amenées avec lui, ils n'oserent ni s'opposer aux travailleurs, ni se plaindre trop hautement d'une infraction du dernier traité dont ils avoient donné l'exemple.

Succès de l'empereur en Allemagne.

Mémoires de Ribier. Négociat. de Marillac. Sleidan. De Thou. Natalis Comes.

Ces avantages ne consoloient que foiblement des nouvelles qu'on recevoit d'Allemagne. L'empereur s'étoit mis en marche dès le mois d'Avril pour se rendre en Saxe, où la guerre n'avoit point discontinué pendant toute la durée de l'hiver. Il ne menoit avec lui que seize mille hommes de vieilles troupes, mais il devoit être joint par l'armée du duc Maurice, & par les nouvelles recrues que lui amenoit le roi Ferdinand. L'électeur Jean Frédéric, ne pouvant en aucune manière empêcher ces jonctions auroit dû dévaster lui-même une partie de ses états & se retrancher avec ses troupes sous le canon d'une place forte, où il auroit attendu & les renforts que lui promettoient les villes anséatiques, & la jonction du landgrave. Mais il ne put consentir à faire ce tort à des sujets qui le servoient fidèlement : ne voulant pas même les abandonner au pillage de l'ennemi, il s'avança jusqu'à l'extrémité méridionale de ses états, où il entreprit de disputer à l'empereur le passage de l'Elbe. Il choisit si bien son camp, & plaça si avantageusement ses batteries, qu'à la vue de ces dispositions, aucun des généraux de l'empereur n'osa lui conseiller de tenter le passage ; Charles persista seul dans son premier sentiment, & la fortune, dans cette occasion, sembla prendre plaisir à seconder son audace. Un malheureux paysan, à qui des soldats de l'armée saxonne avoient enlevé

enlevé deux chevaux, se rendit au camp impérial, & promit, moyennant une légére récompense, de découvrir un gué peu éloigné, & que lui seul connoissoit. On le suivit, & une partie de l'armée traversa le fleuve sans trouver d'obstacle. L'électeur, assidu aux exercices de sa religion, assistoit au prêche, lorsqu'on vint lui apprendre cette nouvelle accablante : il rassembla aussi-tôt les différens quartiers de ses troupes, & songea, quoiqu'un peu tard, à se retirer sous le canon de Wittemberg, faisant marcher son infanterie la premiere, ensuite l'artillerie & les bagages, & se plaçant lui-même à la queue, avec tout ce qu'il avoit de cavalerie, pour soutenir aussi long-tems qu'il seroit possible les différentes attaques de l'ennemi. Il s'étoit retiré en cet ordre jusqu'aux environs de Muhlberg, & s'approchoit d'une forêt qui l'auroit mis en sûreté; lorsque s'appercevant qu'il étoit au moment d'être coupé, il arrêta la marche de son armée, & ne songea plus qu'à la ranger en bataille. Ses troupes épuisées de fatigue & trop inférieures en nombre, n'opposerent qu'une foible résistance à l'ennemi. Pour lui, après avoir rempli les devoirs de capitaine & de soldat, blessé à la tête & le visage couvert de sang, il demeura prisonnier du duc d'Albe, qui alla le présenter à l'empereur. *Puisque la fortune l'a voulu ainsi*, lui dit-il en l'abordant, *très-clément empereur, je me rends votre prisonnier, & j'espère.....* *Ah*, lui dit Charles en l'interrompant avec un ris insultant, *vous reconnoissez-donc aujourd'hui pour votre empereur, celui que n'aguere vous n'appelliez que Charles de Gand; vous recevrez le traitement auquel vous avez dû vous attendre.* Toutes les villes de Saxe, à la réserve de deux ou trois, prévinrent par leurs soumissions l'approche des troupes impériales. Wittemberg, le lieu de la résidence ordinaire de l'électeur, passoit pour une des plus fortes places de toute l'Allemagne, & ce prince, qui en marchant audevant de l'ennemi, y avoit laissé sa femme & ses enfans, l'avoit abondamment pourvue de tout ce qui pouvoit la mettre en état d'opposer une longue résistance. L'empereur l'investit, mais craignant qu'elle ne lui emportât un tems

Ann. 1547.

Ann. 1547. précieux, il eut recours à un stratagême indigne de son rang. Dans la dernière diète il avoit, de son autorité privée & sans garder aucune des formalités requises, mis l'électeur & le landgrave au ban de l'Empire; le tenant en son pouvoir, il lui donna des juges, choisis parmi les officiers qui lui étoient dévoués, & fit rendre un arrêt qui le condamnoit à mort. Jean Frédéric jouoit tranquillement aux échecs avec le prince de Brunswik, lorsqu'on vint lui signifier cette sentence. *Ce n'est pas ma tête*, répondit-il froidement, *que l'Empereur demande, mais la prompte soumission de Wittemberg : à mon âge la vie n'est plus un bien dont on doive faire beaucoup de cas, & la mienne n'a été que trop longue. Plût à dieu que ma femme & mes enfans en jugeassent de même ; vous direz à l'empereur qu'en perdant la liberté, j'ai perdu le droit de leur rien ordonner ;* & il reprit sa partie avec la même tranquillité. Aussi-tôt que cette nouvelle se répandit dans le camp, l'électeur de Brandebourg, le duc de Clèves & surtout Maurice, sur qui seroient retombés en partie l'odieux & la honte de cette barbare exécution, employerent les plus vives instances auprès de l'empereur, pour lui faire commuer la peine de mort en un châtiment moins révoltant à l'égard d'un souverain, & plus conforme aux loix établies entre les nations. Après avoir résisté quelques tems, il consentit à user de clémence, à condition que Jean Frédéric lui résignât purement & simplement la dignité électorale & toutes ses possessions en Allemagne, pour en disposer à sa volonté : en échange l'empereur promettoit de lui laisser la ville de Gotha avec son territoire, & une pension de cinquante mille florins assise sur les terres qu'on lui ôtoit. Cet acte fut apporté à l'électeur, qui vaincu par les larmes de tous ceux qui l'approchoient ; & considérant qu'une plus longue résistance ne serviroit qu'à rendre plus déplórable encore le sort de sa femme & de ses enfans, & à conduire à une mort certaine ceux de ses sujets qui s'obstineroient à lui garder leur serment de fidélité, puisqu'aucune puissance ne s'ébranloit pour les secourir, signa sa propre dégradation, & alla, tout prisonnier qu'il étoit, donner des

ordres à la garnison de Wittemberg, d'évacuer cette place, & aux bourgeois, d'ouvrir leurs portes à l'empereur. Celui-ci la remit sur-le-champ au duc Maurice, & promit de lui conférer la dignité électorale, à la premiere diète de l'Empire. Ann. 1547.

Dans le trouble que causoit en France cette subite révolution, Henri désirant d'être éclairci par des personnes sûres quelles étoient les dispositions actuelles des Allemands par rapport à l'empereur, & s'il n'y auroit pas moyen de former, à quelque prix que ce fût, une nouvelle ligue ou confédération, qui lui donnât de l'occupation sur la mer baltique, prit occasion de la députation que l'empereur lui avoit faite quelques mois auparavant, pour lui adresser à son tour une ambassade solennelle, qui traînoit avec elle, suivant l'usage du tems, une foule de gentilshommes, parmi lesquels on avoit eu l'attention de mêler un grand nombre d'émissaires & d'agens obscurs. Le chef de cette ambassade avoit ordre de dire à l'empereur que le roi, dès sa plus tendre enfance, prévenu pour lui d'une estime sans bornes & d'une amitié toute particuliere, ne désiroit rien si ardemment que de cimenter la concorde & l'union entre leurs états : que fermement résolu de maintenir la paix même à son préjudice, s'il hazardoit quelques observations sur les derniers traités, c'étoit moins par forme de plainte que par l'envie qu'il avoit d'extirper tout germe de division : que personne ne nieroit que dans les derniers traités il se trouvoit des clauses que la nécessité avoit arrachées à la France contre toute justice, d'autres si embrouillées & si confuses, qu'on ne savoit quelle explication leur donner ; d'autres enfin que des évènemens fortuits avoient rendu impraticables : qu'il pensoit donc qu'il seroit de l'intérêt bien entendu des deux souverains, de regarder comme non avenus ces prétendus traités, & d'en rédiger à l'amiable un nouveau, fondé sur les règles immuables de la justice & de l'équité naturelle. Charles, qui vouloit éviter de rompre avec la France jusqu'à ce qu'il eût terminé sa guerre d'Allemagne, répondit que de son côté il s'étoit toujours senti pour le roi un penchant

& une prédilection dont il n'avoit pas même cherché à se
Ann. 1547. rendre compte, qu'il avoit ambitionné son amitié, & qu'il prendroit soin de l'entretenir par tous les bons offices qu'on pouvoit attendre d'un allié & d'un frere : qu'il étoit mortellement affligé de voir le roi dans les sentimens qu'il venoit de lui découvrir par rapport aux derniers traités, puisqu'enfin ces traités étoient l'unique fondement de la concorde & de l'union entre les nations, & qu'en les mettant de côté, on retomberoit dans une confusion & un conflit d'intérêts & de prétentions où l'esprit se perdoit, & dont il seroit impossible de se tirer ; car de quelle époque partiroit-on pour établir les droits respectifs des deux puissances, & en rejettant les derniers traités, quel autre serviroit de base à celui qu'on proposoit ? qu'il pensoit donc qu'il étoit de leur commun intérêt, de s'en tenir à ce qui avoit été réglé : que cependant il ne se refuseroit à aucun moyen praticable de donner une pleine satisfaction au roi son frere, & de maintenir la paix : qu'il ne pouvoit deviner ce qui le choquoit dans le dernier traité, & que s'ils avoient quelque chose de particulier à proposer à cet égard, ils en conférassent avec ses ministres. S'étant apperçu que les ambassadeurs ne cherchoient qu'à gagner du tems, & que leurs émissaires intriguoient auprès des villes anséatiques, & souffloient de tous côtés l'esprit d'indépendance & de révolte, il se hâta de les congédier.

On donnoit anciennement le nom d'anséatiques à une multitude de villes libres, répandues dans toutes les contrées de l'Allemagne, qui s'étant unies d'abord pour des intérêts de commerce, ensuite pour leur défense commune contre des voisins puissans & ambitieux, avoient infiniment contribué à policer cette vaste région. Par succession de tems, cette dénomination s'étoit restreinte à quelques villes de la basse Germanie, qui avoisinoient la mer baltique, telles que Hambourg, Lubeck, Brême & Magdebourg. Ces villes, zélées pour la doctrine de Luther, avoient fourni des secours à l'infortuné Jean Frédéric, & lui en préparoient de plus considérables encore, s'il s'étoit

mis à portée de les recevoir. La prison de l'électeur, principal chef de la ligue de Smalkalde, la situation des états du landgrave, avec lequel elles ne pouvoient entretenir de communication réglée, la défection des autres chefs, les avoient jettées dans un abattement absolu : la plupart se hâterent de désarmer l'empereur, en protestant de leur soumission à ses volontés, & en payant des amendes. Magdebourg fut presque la seule qui refusa constamment de donner aucune marque de repentir. L'empereur délibéra s'il n'iroit pas sur-le-champ l'assiéger ; puis considérant que cette entreprise laisseroit peut-être au landgrave le tems de relever le parti & de recevoir des secours étrangers, il préféra de marcher contre lui.

Le landgrave n'avoit pas attendu ce moment pour recourir à la France ; dans plusieurs lettres qu'il écrivit au roi, il marquoit qu'il n'avoit rien touché des deux cens mille écus que François I avoit envoyés au secours de la ligue de Smalkalde, quoique la moitié de cette somme lui fût destinée, parce qu'il avoit craint d'en priver l'électeur de Saxe, qui avoit alors l'ennemi sur les bras : que réduit à un petit nombre de troupes, & forcé même de refuser celles qui venoient lui offrir leurs services, d'autant qu'il n'avoit aucun moyen de les faire subsister, il lui seroit impossible de résister aux forces qui venoient l'assaillir, s'il n'étoit promptement secouru : qu'il prioit le roi de ne point l'abandonner, & de vouloir bien lui prescrire la conduite qu'il devoit tenir, parce qu'il étoit résolu de déférer aveuglément à ses conseils. Le seul parti qui pût le soustraire à l'orage prêt à fondre sur sa tête, auroit été de venir avec toute sa famille, chercher un asyle en France, & sans doute il l'auroit pris, s'il n'eût trop compté sur le crédit de ses amis à la cour de l'empereur. Maurice son beau-fils & Joachim, électeur de Brandebourg, son proche parent, lui avoient offert leur médiation, & s'employerent pour lui avec chaleur. Mais Charles qui haïssoit personnellement le landgrave, & qui, dans le dessein où il étoit de plier au joug les princes de la Germanie, jugeoit qu'il étoit de sa politique d'humilier & d'attérer celui

d'entr'eux qui s'étoit jusqu'alors montré le plus fier & le
Ann. 1547. plus indomptable, exigea qu'il vînt lui-même se remettre à sa discrétion; qu'il demandât pardon à genoux; qu'il payât une amende de cent cinquante mille écus d'or; qu'il livrât son artillerie; rasât toutes ses places fortes, à la réserve d'une seule qu'on voulut bien lui laisser, à condition que la garnison prêteroit le serment de fidélité à l'empereur: qu'il s'obligeât à obéir aux ordres de l'empereur son souverain, & aux arrêts de la chambre impériale: qu'il servît l'empereur dans ses guerres, & ne permît à aucun de ses sujets de porter les armes, soit contre l'empereur, soit contre ses alliés. Ces conditions affreuses, sans doute, pour un souverain, paroissoient supportables en comparaison du traitement dont on avoit usé envers Jean Frédéric. Le landgrave, après bien des irrésolutions, se détermina à les accepter, pourvu qu'on lui donnât des sûretés qu'on n'y changeroit rien. Les deux médiateurs s'en rendirent garans, par un acte signé de leur main & scellé de leurs sceaux. Laissant cet écrit entre les mains de son fils, avec défense de jamais s'en dessaisir, il se mit en route, disposé à dévorer en silence tous les affronts qu'on lui préparoit. A genoux au pied du trône, où étoit assis l'empereur, au milieu d'une nombreuse assemblée, il dit, par l'organe de son chancelier: *Très-puissant empereur, le landgrave ici présent, extrêmement affligé d'avoir provoqué votre indignation, se remet à votre discrétion, & supplie votre clémence de révoquer l'arrêt de proscription porté contre lui, & de le recevoir avec ses états sous votre protection.* L'empereur fit répondre par son chancelier, que, bien que le landgrave eût mérité une sévère punition, il révoquoit, par un effet de sa clémence & par égard pour les princes qui l'en avoient prié, l'arrêt de proscription; qu'il lui faisoit grace du dernier supplice, d'une prison perpétuelle, & qu'il ne le puniroit point en ses biens, au-deça de ce qui étoit porté par le traité. Après cette honteuse cérémonie, le landgrave, invité à souper chez le duc d'Albe avec les deux médiateurs, croyoit n'avoir plus rien à redouter, lorsqu'à la fin du repas on vint lui annoncer qu'il étoit

prisonnier de l'empereur. Frappé comme d'un coup de foudre, il ne revint de son abattement, que pour se livrer au plus violent désespoir & exhaler sa colere en reproches & en imprécations, contre Maurice & l'électeur de Brandebourg, qui presque aussi consternés que lui, mais ayant plus de ménagement à garder, ne pouvoient articuler une seule parole. Craignant de l'abandonner à lui-même dans ces affreux momens, ils passerent la nuit dans sa chambre, & le lendemain matin ils allerent demander une explication à l'empereur & à ses ministres, qui ne leur en donnerent point d'autre, sinon, que l'on n'avoit fait grace au coupable que d'une prison perpétuelle. N'osant lui apprendre une si funeste nouvelle, ils lui firent entendre qu'on craignoit apparemment que rendu à lui-même, il ne se repentît des engagemens onéreux qu'il avoit pris, & ne refusât de les remplir; ils lui conseillerent de lever au plutôt le seul obstacle qui s'opposoit à sa délivrance. Il les crut, & agit en conséquence. Mais cette prompte obéissance, loin de désarmer l'empereur, le rendit plus intraitable. Lorsque les médiateurs revinrent à la charge, il déclara que si on l'importunoit davantage, il feroit transporter le landgrave dans les prisons d'Espagne. Les médiateurs, confus & désespérés, allerent trouver le prisonnier, & lui confessant, les larmes aux yeux, qu'on les avoit abusés, pour les faire servir d'instrument à une trahison, ils déclarerent qu'ils se regardoient liés par leur parole, & qu'ils en poursuivroient l'exécution ou la réparation au péril de leur vie; ils l'exhorterent de s'armer de patience, jusqu'à ce que des circonstances plus favorables leur permissent d'agir efficacement.

Ann. 1547.

Charles traversoit en conquérant les provinces d'Allemagne, traînant à sa suite ses deux illustres prisonniers, & rançonnant tout-à-la-fois catholiques & protestans; les premiers à titre de contributions, pour fournir à l'entretien de ses nombreux bataillons; les seconds à titre d'amende, pour se racheter de la proscription qu'ils avoient méritée. On compte qu'il tira des Allemands, sous ces deux titres, plus de seize cens mille écus d'or, & environ cinq cens

Ann. 1547.

pièces d'artillerie. La France, presque aussi effrayée que les vaincus, loin d'opposer aucun obstacle à ce torrent de prospérités, parut, dans cet instant, borner sa politique à conjurer & à suspendre aussi long-tems qu'il sèroit possible le danger qui la menaçoit. Elle fit partir de nouveaux ambassadeurs, non plus pour disputer sur les clauses du traité de Crespi, mais pour protester d'une cordialité & d'un dévouement auxquels, sans doute, on ne crut pas. Paroissant ensuite s'exécuter de bonne grace sur le seul article du traité qui pût la compromettre avec l'empereur, elle mit en avant le mariage de madame Marguerite, sœur du roi, avec le prince Emmanuel Philibert de Savoie, lieutenant-général des armées de l'empereur, offrant en faveur de ce mariage la restitution pleine & entière du duché de Savoie, & un équivalent en France pour la principauté de Piémont qu'elle vouloit garder. L'empereur écoutant ces propositions avec l'indifférence & le dédain que donne une grande supériorité, répondit qu'il ne s'opposeroit point à cet arrangement, si ceux qu'il regardoit en étoient contens. Au reste il seroit difficile de bien apprécier une démarche si extraordinaire. Se flattoit-on d'endormir l'empereur & ses ministres par une offre qu'on n'avoit certainement aucun dessein d'accomplir, & qui étoit en contradiction avec la conduite qu'on tenoit en Italie? ne devoit-on pas appréhender que s'appercevant de l'effroi qu'il inspiroit, Charles n'en devînt encore plus orgueilleux & plus intraitable? Il est au moins certain qu'il affecta de donner à ces démarches la plus grande publicité, sans doute pour jetter dans le découragement ceux qui auroient été tentés de s'appuyer de notre alliance.

Diète d'Ausbourg.

Dépêches de Marillac. Sleidan. Ribier, Fra-Paolo.

Désirant de déterminer promptement ce qu'il avoit si heureusement commencé, il convoqua une diète à Ausbourg, & contre l'usage ordinaire il s'y fit accompagner de son armée. Jusqu'alors il avoit évité de s'expliquer sur l'article de la religion. Sa premiere démarche, en entrant dans cette ville, fut d'ôter la principale église aux protestans, pour la rendre aux catholiques. Il exposa ensuite à la diète assemblée, les maux sans nombre qu'avoient causé

caufé les querelles théologiques, les foins qu'il s'étoit donnés, tant pour procurer un concile général que pour réprimer l'infatiable ambition de deux princes qui en attifant le feu de la difcorde, bouleverfoient l'Empire, & avoient entrepris d'en changer la conftitution. Puis ajoutant que tandis qu'il étoit occupé tout entier de ce dernier foin, des gens intéreffés fans doute à perpétuer les troubles, avoient engagé une partie des évêques à fe tranfporter de Trente à Bologne, il pria les princes & Etats de lui indiquer les meilleurs moyens de terminer les différends en matiere de religion & de ramener par-tout l'ordre & la paix. Les catholiques n'en propoferent point d'autre que le rétabliffement du concile de Trente, & une foumiffion abfolue à fes décrets. Les proteftans ne rejettoient point la voie du concile, mais ils le demandoient libre & impartial, c'eft-à-dire, mi-parti de catholiques & de proteftans; ils récufoient par conféquent le concile de Trente que le pape, leur partie adverfe, dirigeoit par fes légats, & où les apparences mêmes n'étoient pas gardées, puifqu'on y condamnoit les gens fans les entendre. Les plus modérés de ce parti, fentant bien qu'on ne pouvoit leur accorder cette derniere demande, ne refufoient pas abfolument le concile de Trente, même tel qu'il étoit; ils demandoient feulement que tous les anathêmes qu'il avoit prononcés jufqu'alors, fans avoir préalablement entendu les parties intéreffées, fuffent regardés comme abufifs & non avenus; en fecond lieu, qu'on accordât à leurs théologiens une pleine liberté de parler dans le concile & d'y défendre leurs opinions, & qu'on ne décidât rien que fur des textes formels des livres faints : tous s'accordoient donc encore fur le mot, quoiqu'ils différaffent étrangement fur la chofe. L'empereur fe prévalant toujours de cette prétendue unanimité, fit dreffer une requête au nom de tout le corps Germanique, par laquelle le pape étoit très-inftamment fupplié de renvoyer à Trente ceux des peres qui s'étoient retirés à Bologne, & de prévenir par cette condefcendance paternelle, les autres mefures que les Etats, en cas de refus, feroient forcés de prendre pour parvenir, de

Ann. 1547.

quelque manière que ce fût, à une pacification généralement désirée.

Assassinat de Pierre-Louis Farnèse, Duc de Parme.

Matthieu. Natalis Comes. De Thou. Ribier. Manusc. du cabinet de Fontanieu.

Avant qu'on lui présentât cette requête, Paul III reçut une nouvelle qui lui perça le cœur, & remplit d'amertume les dernieres années d'une vie agitée, mais remplie jusqu'alors de prospérités. Deux ans auparavant il avoit investi Pierre-Louis, son fils naturel, des duchés de Parme & de Plaisance, que Jules II, lorsqu'il parvint, avec le secours des Suisses, à chasser les François d'Italie, avoit détachés du Milanès & réunis au domaine du St-Siége. L'empereur ne s'étoit point opposé à cette disposition; mais bien que ces duchés dûssent passer après la mort de Pierre-Louis à Octavio son fils, qui avoit épousé Marguerite d'Autriche, fille naturelle de l'empereur, jamais ce prince n'avoit voulu rien accorder qui pût préjudicier aux droits d'empereur ni à ceux du duc de Milan qui se trouvoient réunis sur sa tête. Pierre-Louis, concluant de ce refus que l'empereur n'attendoit qu'une occasion favorable pour faire valoir ses droits, & ne doutant point que cette occasion ne suivît de bien près la mort du pape, âgé de quatre-vingt ans, songea presque aussi-tôt à s'assurer la protection de la France, & à la mériter par quelque service signalé. Dans cette vue, il s'étoit rendu l'instigateur, ou du moins le fauteur de la conjuration des Fiesques sur la ville de Gênes, qui auroit rendu cette ville à la France, & fermé à l'empereur toute communication entre ses différens états, si l'accident qui ôta la vie au principal chef des conjurés, dans le moment où tout étoit en quelque sorte terminé, n'eût déconcerté l'entreprise. Exposé au ressentiment de l'empereur, Pierre-Louis veilloit à sa sûreté, & bâtissoit à grands frais, dans Plaisance, une citadelle qu'il vouloit rendre l'une des plus fortes de l'Italie. Mais tandis qu'il songeoit à se précautionner contre les ennemis du dehors, il ne se donna pas assez de soins pour se concilier l'amour de ses sujets: devenu odieux par ses exactions, & méprisable par le déréglement de ses mœurs, il prêta le flanc à ceux qui avoient intérêt de le perdre. Cinq ou six de ses courtisans les plus assidus conspirerent contre lui, le poi-

guarderent dans son palais, & suspendirent le cadavre à une fenêtre pour voir quelle impression ce spectacle produiroit sur le peuple: ils le jetterent ensuite dans les fossés, d'où on le traîna ignominieusement dans toutes les rues de la ville. Pendant qu'on crioit *liberté*, six cens soldats Espagnols se présenterent à une des portes de Plaisance, entrerent sans obstacle, & s'emparerent de la place au nom de l'empereur. Un autre détachement se porta du côté de Parme, & s'en seroit mis en possession, si Camille Ursin, officier du pape, ramassant à la hâte quelques compagnies, n'eût fermé les portes & contenu les bourgeois dans le devoir. Ann. 1547.

Paul assembla les cardinaux, & après les avoir priés d'excuser les larmes d'un malheureux pere, il dit que comme homme il pardonnoit à ses ennemis, mais que comme souverain magistrat & constitué par dieu même pour vengeur du crime & défenseur des biens de l'église, il ne pouvoit dissimuler le scandale & le sacrilége dont ils s'étoient rendus coupables, en s'emparant par un assassinat & contre la foi publique, d'un domaine du Saint-Sége; il déclara qu'il étoit prêt, pour recouvrer Plaisance, à braver tous les dangers, & à mériter, si c'étoit la volonté du ciel, la couronne du martyre, & les conjura de lui tracer la route qu'il devoit suivre. Tous approuverent sa généreuse résolution, & furent d'avis, puisqu'on étoit bien assuré que l'empereur tenoit Plaisance, de commencer par lui en demander la restitution, & d'attendre sa réponse, pour former une derniere résolution. L'attentat dont le pape se plaignoit étoit trop odieux pour que l'empereur pût jamais consentir qu'on le soupçonnât d'y avoir eu la moindre part: Ferdinand de Gonzague, son lieutenant-Général dans le Milanès, se défendoit avec la même assurance d'avoir eu aucune espèce de relation avec les conjurés; l'unique motif, disoit-il, qui l'avoit engagé à s'assurer de Plaisance, avoit été d'empêcher que les ennemis ne s'en emparassent. On devoit donc, ajoutoit l'empereur, attribuer tout ce qui venoit de se passer, à la tyrannie de Pierre-Louis, qui avoit lassé la patience de ses sujets. Au reste, il plaignoit

Ann. 1547.

le saint-pere, & n'avoit garde de vouloir préjudicier en rien aux droits du Saint-Siége; il étoit bien éloigné surtout, de vouloir deshériter Octavio, son gendre, & Marguerite sa propre fille, puisqu'ils le touchoient de si près, & que dans tous les cas il ne pouvoit se dispenser de leur faire du bien. Si donc il ne les mettoit pas sur-le-champ en possession de Parme & de Plaisance, c'est qu'il se croyoit obligé d'examiner auparavant de qui relevoient ces deux fiefs, & auquel du pape ou de l'empereur il appartenoit d'en conférer l'investiture.

Quoiqu'il n'y eût aucune apparence que six cens Espagnols, tirés des garnisons de trois ou quatre places fort éloignées les unes des autres, se fussent présentés à point nommé aux portes de Plaisance, si Ferdinand de Gonzague n'eût été d'intelligence avec les conjurés, & qu'il fût également incroyable qu'un gouverneur de province eût osé se porter à une pareille entreprise, sans s'être bien assuré de l'aveu de son maître; cependant comme les menaces ne sont que ridicules lorsqu'elles ne sont pas appuyées de la force, le sacré collége fut d'avis de tourner l'affaire en négociation. Paul connoissoit trop bien l'empereur pour se flatter que jamais ce prince consentît à une pareille restitution, à moins qu'un plus grand intérêt ou le besoin ne l'y déterminât. Il parut décidé à se jetter entre les bras de la France, à venir même y chercher un asyle, à l'exemple de quelques-uns de ses prédécesseurs; c'est du moins ce qu'il fit entendre à François de Rohan, seigneur de Gié, ambassadeur de cette couronne, & au cardinal du Bellai.

Ces dispositions du saint-pere parurent si précieuses dans la position où l'on se trouvoit, que le roi envoya sur-le-champ à Rome Charles de Lorraine, qu'on nommoit alors le Cardinal de Guise, le ministre qui avoit le plus de part à sa confiance après Montmorenci. Pour dérober à la curiosité publique le vrai motif de ce voyage, on le chargea de l'ambassade *d'obédience*. Car c'étoit l'usage qu'à chaque mutation de règne, le nouveau monarque députât un personnage considérable, pour rendre une sorte

d'hommage au pere commun des fidèles, & l'assurer d'une obéissance filiale. Le cardinal de Guise s'attacha, dans l'audience publique qui lui fut accordée, à relever la puissance & la piété des monarques François qui avoient enrichi le Saint-Siége, & soutenu dans toutes les occasions l'autorité pontificale; il cita l'exemple des papes Jean XIII, Grégoire VII, Paschal II, Alexandre III, qui, persécutés en Italie, avoient trouvé en France des protecteurs & des vengeurs. Au reste il évita soigneusement de rien dire qui eût un rapport direct au véritable objet de sa mission, ou qui pût prêter à l'empereur un juste motif de se plaindre. Ann. 1547.

Dans les audiences particulières, le cardinal étala, en quelque sorte, aux yeux du pape, les troupes de cavalerie & d'infanterie, tant nationales qu'étrangeres, que le roi avoit alors sur pied, les galeres toutes équipées qu'il entretenoit & sur l'océan & sur la méditerranée, celles mêmes auxquelles on travailloit encore; & qui seroient en état de tenir la mer au printemps suivant, les sommes auxquelles montoient les revenus ordinaires du roi, & les secours extraordinaires qu'il avoit droit d'attendre de l'affection de ses sujets dès que la guerre seroit déclarée, » tout » cela, ajouta-t-il, très-saint pere, est à vous, & j'ai ordre » de vous l'offrir, pourvu que, ressentant, comme vous » le devez, l'injure qu'on vous a faite, vous soyez dans la » ferme résolution d'en tirer raison, & que vous don» niez au roi des sûretés, qu'après s'être embarqué dans » une guerre qui ne peut être que très-dispendieuse, il ne » se trouvera point exposé à en porter seul tout le poids «. Le pape ne savoit de quelles expressions se servir pour témoigner au roi sa reconnoissance; il le regardoit comme son généreux bienfaiteur, comme son unique protecteur, il se dévouoit à lui avec toute sa maison; pouvoit-on appréhender qu'il se réconciliât jamais avec les meurtriers de son fils! son âge pouvoit donner une inquiétude mieux fondée; mais il se portoit bien, & selon toutes les apparences il enterreroit l'empereur, qui, quoique beaucoup plus jeune que lui, étoit accablé d'infirmités, & ne traînoit plus qu'une vie languissante. D'ailleurs, si l'on redou-

Ann. 1547. toit si fort qu'il ne vît pas la fin de cette guerre, le roi & lui avoient une prépondérance bien décidée dans le sacré collége; qui pouvoit les empêcher de prendre dès ce moment telles mesures, que la thiare ne pût tomber qu'entre les mains de celui qu'ils auroient désigné? Si deux de ses petits-fils paroissoient tenir à l'empereur, l'un en qualité de gendre, l'autre en qualité de cardinal protecteur d'Espagne, on ne devoit en prendre aucun ombrage, car ils étoient trop bien nés pour ne pas rompre des liens incompatibles avec ce qu'ils devoient à la mémoire d'un pere; & ils s'étoient toujours montrés si obéissans, qu'il répondoit d'eux comme de lui-même. Que s'il plaisoit au roi de donner, comme il le pouvoit aisément, quelque bon bénéfice en France au cardinal Farnèse, on pouvoit être sûr qu'il renonceroit le lendemain à tout ce qu'il tenoit de l'empereur: qu'Octavio seroit mis en possession du duché de Castro & de tous les autres biens de sa maison, & cèderoit à ce prix à son frère Horace, gendre du roi, tous ses droits sur Parme & Plaisance: que le duc d'Urbin, leur beau-frère, accéderoit à cette ligue, & que, pour peu que le roi y fît entrer le duc de Ferrare & le comte de la Mirandole, qui lui étoient entièrement dévoués, la puissance des François en Italie s'étendroit depuis les Alpes jusqu'aux portes de Rome, & balanceroit aisément celle de l'empereur. En terminant la dépêche où il rendoit compte au roi de ce premier entretien, le cardinal n'oublia pas de lui recommander, en cas qu'il fût question de désigner un successeur à Paul III, le vieux cardinal de Lorraine, son oncle, dont sa majesté connoissoit l'attachement, la droiture & les lumieres.

Le roi répondit *que le saint-pere ne hasardoit rien en se donnant à lui avec toute sa famille, parce que quiconque se fieroit en lui, ne se trouveroit point déçu, & qu'il garderoit comme la prunelle de son œil, le droit & l'honneur de son ami.* Par rapport au cardinal de Lorraine, que c'étoit un des personnages de son royaume qu'il considéroit le plus, & qu'il verroit avec le plus de satisfaction désigné pour succéder au souverain pontificat. Qu'on

pouvoit dès ce moment offrir au cardinal Farnèse l'archevêché de Narbonne, qui lui seroit résigné par le cardinal de Lorraine. Qu'il louoit & approuvoit sans aucune restriction les arrangemens domestiques, dont le saint-pere lui faisoit part à l'égard d'Octavio & d'Horace Farnèse, & que puisqu'on étoit parfaitement d'accord sur tous les points, il falloit, sans perdre de tems, entamer le traité. Ann. 1547.

Les conférences recommencerent & l'on examina d'abord s'il convenoit de faire une ligue offensive, ou simplement défensive. Le cardinal de Guise la vouloit offensive, parce qu'il y découvroit un moyen sûr, ou de relever les Allemands, si l'empereur faisoit passer ses forces en Italie; ou de ruiner sa puissance en Italie, s'il retenoit ses troupes en Allemagne. Le pape observoit avec beaucoup de sagesse qu'il falloit songer à se mettre en défense avant de former aucun projet d'attaque, & qu'après qu'on seroit convenu de tout ce qui concernoit la sûreté commune, on examineroit à loisir & sans confusion, ce qu'il y auroit à faire pour nuire à l'ennemi. La ligue défensive ne souffroit point de difficulté. On jugea qu'une armée de vingt mille hommes de pied & de mille chevaux, suffisoit pour la sûreté de l'Italie; que le roi paieroit les deux tiers de la dépense & le pape l'autre tiers; que pour accélérer la levée de ces troupes & assurer leur solde pendant quelques mois, le roi consigneroit à Rome six cens quarante mille écus pour l'infanterie, cinquante-six mille pour la cavalerie, & vingt-sept mille écus pour la garde de Parme; que le pape déposeroit à Lyon trois cens vingt mille écus pour l'infanterie, dix mille quatre cens pour la cavalerie, & se chargeroit du surplus de la dépense nécessaire pour la garde de Parme jusqu'à ce qu'il en eût investi Horace Farnèse, gendre du roi: par un article séparé, le pape s'engageoit à conférer incessamment cette investiture, & le roi s'obligeoit alors à y entretenir à ses frais une garnison de dix mille hommes, & si Horace venoit à perdre cette place autrement que par sa faute, à lui assigner en France un dédommagement équivalent.

Ann. 1547. Après la conclusion de ce premier traité, on s'occupa, comme le désiroit le cardinal, du projet d'une ligue offensive : tout sembloit y inviter. Les Vénitiens, à la premiere nouvelle de l'invasion de Plaisance, avoient tenu des conseils, nommé des provéditeurs de terre ferme, ce qui ne se pratiquoit parmi eux que lorsqu'on se préparoit à la guerre. Pierre de Tolède, vice-roi de Naples, en voulant établir dans ce royaume le tribunal de l'inquisition, avoit excité un soulevement si général que plus de cinquante mille hommes avoient pris les armes, & auroient massacré tous les Espagnols, si ceux-ci dès les commencemens de l'émeute, n'eussent eu la précaution de se renfermer dans la citadelle; & quoique le tumulte eût été promptement appaisé par le parti qu'avoit pris le vice-roi de révoquer tout ce qu'il avoit fait à cet égard, il restoit encore une grande fermentation dans les esprits; les chefs de la révolte, parmi lesquels on trouvoit les noms des plus distingués, s'étoient presque tous retirés à Rome, où ils sollicitoient vivement la protection du pape & du cardinal : ils se croyoient assez forts par eux-mêmes pour se rendre maîtres de six des meilleures places du royaume, & consentoient à n'être avoués par aucune puissance, jusqu'à ce qu'ils eussent rempli cette offre. Ils ne demandoient dans ce moment que quelques secours pécuniaires, & un chef digne de les commander. Leur choix étoit tombé sur le duc d'Aumale, frère aîné du cardinal, lequel descendoit par meres des derniers ducs d'Anjou, & ne pouvoit qu'être infiniment agréable à la principale noblesse, toujours passionnée pour le sang de ses légitimes souverains. On ne doutoit point, qu'en leur accordant une partie de ces demandes, ils n'exécutassent ce qu'ils promettoient; mais on observoit en même-tems qu'on ne pouvoit former aucun établissement solide & durable, à une si grande distance de la France, si l'on ne se rendoit le plus fort sur mer : or il s'en falloit beaucoup que les forces maritimes du roi & du pape n'égalassent celles de l'empereur & d'André Doria. Les Vénitiens, en accédant à la ligue, auroient pu lever cet obstacle : le pape se chargea de

de solliciter cette adhésion, & de leur offrir celle des provinces du royaume qu'il s'agissoit de conquérir qui seroit le plus à leur bienséance. Au défaut des Vénitiens, le roi devoit recourir au pirate Dragut, qui avoit succédé aux emplois & à la réputation de Barberousse, & tirer de lui le plus grand nombre de galères qu'il seroit possible. A cette occasion, le cardinal déploroit la faute qu'on avoit commise sous le dernier règne, en mécontentant André Doria, & en le forçant, en quelque sorte, de se jetter entre les bras de l'empereur, reproche bien fondé sans doute, mais souverainement indiscret, puisqu'il retomboit sur le connétable qui devoit lire cette dépêche. Ann. 1547.

On examina dans ce conseil les différens objets qu'elle renfermoit, & particulierement ce qui concernoit le royaume de Naples. On ne fut ni étonné ni ébloui des offres des bannis: les partis les plus hazardeux convenoient à des gens qui n'avoient plus rien à perdre. On soupçonna que les plus échauffés pourroient bien être des gens apostés par le vice-roi ou l'empereur lui-même, pour découvrir par cette ruse ce qui se traitoit entre le roi & le pape, & l'on avertit le cardinal d'user d'une grande réserve à leur égard. Mais quand même on auroit pû compter sur leur fidélité, quand ils auroient été en état de remplir leurs magnifiques promesses, la prudence ne permettoit pas d'envoyer si loin les forces du royaume, tandis que l'empereur & les Anglois pouvoient, au premier moment, envahir la Champagne ou la Picardie. Se contenter d'envoyer un général, soit le duc d'Aumale, soit tout autre, sans lui fournir les sommes nécessaires pour lever & soudoyer un corps d'armée, ç'eût été vouloir se déshonorer, & perdre toute espèce de considération en Italie. Il étoit clair que si l'on attendoit quelque chose de lui, moins on lui donneroit d'hommes, plus il faudroit lui donner d'argent; or on manquoit beaucoup plus d'argent que d'hommes. On remit donc à délibérer de nouveau sur cet objet après le retour du cardinal, & l'on s'en tint, pour ce moment, au traité de ligue défensive, qui procuroit aux deux souverains tout ce qu'ils avoient désiré. Car le pape, comme

il parut clairement par sa conduite, n'avoit voulu qu'intimider l'empereur, & négocier avec plus d'avantage, soit la restitution de Plaisance, soit un dédommagement. Le roi de son côté n'avoit cherché qu'à soutenir le courage vacillant du pape, & empêcher qu'il ne rétablit le concile de Trente, dont l'empereur ne pouvoit se passer pour l'entiere exécution de ses projets sur l'Allemagne.

Ann. 1547.

Cette grande affaire se poursuivoit avec la derniere chaleur, & comme par sa nature elle étoit entierement indépendante de celle de Parme & de Plaisance, l'empereur & le pape, quoique par des motifs différens, mettoient toute leur attention à ne point les confondre. La requête, dressée au nom de la nation Germanique, fut apportée à Rome par le cardinal de Trente, & Dom Diegue de Mendoze. Le pape, après en avoir pris lecture, déclara qu'elle ne le regardoit point, puisque c'étoit le concile lui-même qui s'étoit transféré de sa propre autorité : il promit cependant ses bons offices auprès des peres assemblés à Bologne, auxquels il ne pouvoit se dispenser de la communiquer. Le concile répondit, qu'ayant procédé par un décret légitime à la translation, tous les évêques qui le composoient avoient dû se conformer à ce décret : que cependant au grand scandale de tout le monde chrétien, quelques évêques étoient restés à Trente, & avoient rejetté avec mépris les lettres affectueuses, par lesquelles le concile les invitoit à se rendre à Bologne. Que le concile ne voyoit pas comment, sans porter une atteinte mortelle à l'autorité de l'église, ils pouvoient procéder à une nouvelle translation, si ceux qui étoient restés à Trente, ne venoient auparavant se réunir aux autres, & effacer, par cette démarche, l'irrégularité de leur conduite précédente : qu'ensuite le concile pourroit se décider à retourner à Trente, mais à condition 1°. Que tous les Etats de l'Empire se soumissent à ses décrets, tant à ceux qui étoient déja portés, qu'à ceux qu'on porteroit encore. 2°. Qu'on n'entreprît pas, comme le bruit s'en étoit répandu, de donner à d'autres qu'à des évêques le droit d'opiner dans les matieres de foi. 3°. Qu'on laissât au concile la liberté de se dissoudre ou de se transférer.

Le pape, à qui cette réponse fut premierement adressée, l'accompagna d'une longue lettre, où répondant aux menaces insérées dans la requête, il disoit *que si l'on prenoit en Allemagne des résolutions violentes contre le Saint-Siège, il mettroit sa confiance en Dieu, parce que le divin architecte qui avoit construit l'édifice de l'église, avoit prédit qu'il seroit battu des vents, assailli par les torrens, mais qu'il ne seroit point renversé, parce qu'il étoit fondé sur la pierre.* Ann. 1547.

L'empereur étoit trop instruit des relations journalières & intimes entre le pape & le concile, pour être la dupe de tous ces déguisemens, & ne pas regarder Paul comme le véritable auteur & de la translation, & de la réponse qu'on venoit de lui adresser. Il fit partir de nouveaux ambassadeurs pour protester, tant à Rome qu'à Bologne, contre une translation frauduleuse, proposée, conclue & exécutée dans l'espace de trois jours, à l'insçu de tous ceux qui auroient dû en être instruits, & malgré les réclamations d'une partie très-considérable de l'assemblée; & pour déclarer que, n'ayant reçu qu'une réponse illusoire à sa juste requête, il alloit prendre les mesures que sa prudence lui dicteroit pour terminer sans concile toutes les querelles théologiques, & rétablir le calme dans ses états. Ann. 1548.

En effet, prévoyant dès le commencement de la diète le peu de succès qu'auroient à Rome toutes ses demandes, il avoit choisi trois théologiens, deux catholiques, & un protestant, dont il connoissoit la modération & l'esprit conciliateur, & les avoit secrètement chargés de dresser en commun un code religieux, qui pût être avoué par les deux partis. La besogne n'étoit pas aussi difficile qu'elle le paroissoit; car depuis quelques années, les meilleurs esprits de l'Allemagne avoient dirigé leurs efforts de ce côté, & dès qu'on avoit consenti à vouloir bien s'entre-écouter, on s'étoit apperçu qu'on différoit beaucoup moins qu'on n'avoit cru. Luther avoit conservé la plupart des cérémonies de l'église romaine, & s'il en avoit supprimé d'autres, ce n'est pas qu'il les regardât comme absolument mauvaises, mais uniquement parce qu'elles pouvoient don-

Ann. 1548. ner lieu à la superstition : les trois théologiens les rétablirent toutes, mais en prémunissant l'esprit des fidèles contre les abus. Par rapport aux dogmes, on évita adroitement de donner des définitions rigoureuses, on se contenta de les établir par des textes mêmes de l'écriture, & lorsqu'on se trouva forcé de donner des explications, on se conforma pour le fonds de la doctrine à la croyance catholique, mais on l'enveloppa d'expressions adoptées par les protestans. Il n'y eut que deux articles, le mariage des prêtres, & la communion sous les deux espèces, sur lesquels on parut s'écarter de ce qui se pratiquoit dans l'église romaine. Mais comme ce n'étoient après tout que des matières de discipline, on crut que cette condescendance seroit aisément excusée par ceux qui sentoient le prix de l'union, & qui désiroient la paix. On donna le nom d'*intérim* à cet ouvrage, qui ne devoit avoir force de loi dans l'empire, que jusqu'à la tenue d'un concile général & légitime. L'empereur sachant à quel point les évêques & tous les catholiques d'Allemagne respectoient les décisions émanées du Saint-Siége, commença par adresser l'ouvrage au pape, en le priant très-instamment de l'examiner avec indulgence, & de vouloir bien lui en dire son avis. Tandis que tout le monde se récrioit dans le sacré collége contre l'audace sacrilége d'un séculier qui usurpoit les fonctions du sacerdoce, & donnoit en matière de foi des décisions différentes de celles qu'avoit déja portées le concile de Trente, le vieux pontife s'étonnoit qu'un prince qu'il avoit cru jusqu'alors si sage & si habile, se fût imaginé que deux ou trois batailles gagnées pussent changer les opinions des hommes, & lui établir une domination sur les consciences. Prévoyant que Charles, par cette entreprise, alloit se rendre suspect aux catholiques, & odieux aux protestans, il se contenta de proposer des modifications sur les deux articles concernant le mariage des prêtres, & la communion sous les deux espèces, & opina qu'on pouvoit absolument tolérer cet édit comme un remède à un plus grand mal, & comme on admet dans la médecine l'usage des poisons. Il exigeoit seulement que l'empereur déclarât qu'on n'obligeroit aucun catholique à

s'y soumettre, & qu'il n'auroit force de loi que pour les protestans, qu'on se proposoit de ramener par dégrés à l'unité de la doctrine & du culte; &, en second lieu, qu'on y fit une mention expresse de l'obligation de rendre au clergé catholique les biens qu'on lui avoit injustement enlevés. L'empereur inséra ces deux articles avec quelques adoucissemens par rapport au second, & ne balança plus à communiquer cet écrit à la diète. Dès que la lecture en fut achevée, l'archevêque de Mayence, sans aller aux voix, fit au nom de l'assemblée un discours de remerciement à l'empereur, qui prit ce discours pour une approbation générale, & un consentement. Cependant les protestans murmuroient hautement, comme on l'avoit bien prévu, mais on avoit des moyens de gagner les principaux, & d'intimider les autres. Maurice & son frère Auguste, sollicitoient l'investiture légale de l'électorat de Saxe, dont on les avoit déja mis en possession. L'empereur voulut bien la leur accorder, & ils s'obligerent à ce prix de faire recevoir l'*intérim* dans toute l'étendue de leurs états: les princes de la maison de Brandebourg assez indifférens sur ces sortes de matières, contractèrent le même engagement à beaucoup meilleur marché. Le Landgrave croyant abréger par cette complaisance la durée de sa captivité, donna des ordres pour le faire observer dans sa principauté. Le voisinage de l'armée impériale rendit extrêmement dociles l'électeur Palatin & le duc de Wirtemberg. Les villes impériales montrerent plus de fermeté, mais cette résistance ne déplaisoit point à l'empereur, qui, n'ayant presque rien à redouter de ces foibles bourgeois qu'il avoit désarmés quelques mois auparavant, trouvoit dans cette opposition un prétexte de changer leur administration municipale, d'achever de les ruiner par de nouvelles amendes, & de les plier au joug. C'est le sort qu'éprouverent bientôt les villes d'Ulm & d'Ausbourg. La ville de Constance assiégée par un détachement de l'armée de l'empereur, se racheta du pillage & de la destruction dont elle étoit menacée, en se donnant, sans aucune réserve, au roi Ferdinand, qui lui ôtant le titre de ville impériale l'unit au domaine de l'Autriche.

Ann. 1548. Toutes ces nouvelles qui étoient journellement envoyées au roi par Marillac, son ambassadeur, lui causoient une juste inquiétude, parce que la puissance de l'empereur ne pouvoit s'élever sans que la considération & le crédit de la France ne déclinassent dans la même proportion. A ce premier motif se joignirent bientôt de mauvais offices, des attaques indirectes, un affront public, & tout ce qui annonce l'envie de nuire, sans mériter encore le nom d'hostilité. L'empereur considérant que la France, par le peu de soin qu'elle prenoit à se former une infanterie nationale, se mettoit dans le cas de ne pouvoir se passer de troupes étrangères, travailloit sourdement à lui débaucher les Suisses, & employoit la terreur & la violence pour la priver du secours des Allemands. Le colonel Wolgelsberg avoit levé pour le service de la France, & amené sur les frontières de la Picardie, un régiment de lansquenets, dans le tems que le roi alloit recevoir l'onction sacrée à Reims, & il ne se doutoit point d'avoir démérité, puisqu'il n'avoit fait que suivre l'ancien usage, & que sa troupe, dans le peu de tems qu'elle avoit servi, n'avoit été employée ni contre l'empereur, ni contre aucun membre de l'empire. Charles le fit arrêter, & lui donna des juges qui le déclarèrent coupable de haute trahison : il fut exécuté avec le plus grand appareil, en présence de toute la diète; le bourreau après lui avoir tranché la tête, la montrant à l'assemblée, proclama que le même traitement étoit désormais réservé à tous ceux qui serviroient la France. Henri demanda une réparation publique : Charles se contentant de nier qu'il eût ordonné une pareille proclamation, refusa toute espèce de satisfaction : peu de jours après, il proscrivit le Rhingrave, Sébastien Schertel & le Recrod, trois colonels au service de France, & mit leur tête à prix. L'entreprise suivante étoit d'une toute autre importance.

Charles n'ignorant pas que, malgré les renonciations qu'il avoit arrachées de François I à tout droit de souveraineté & de ressort sur quelques provinces des Pays-Bas, de très-habiles jurisconsultes regardoient ces droits comme inaliénables, & qu'on n'attendoit en France que la nou-

velle de sa mort pour les faire revivre, crut devoir profiter d'une conjoncture où personne n'osoit rien lui disputer pour rendre cette réclamation ou entièrement superflue, ou du moins extrêmement difficile. Comprenant sous la domination de *cercle de Bourgogne*, les dix-sept provinces des Pays-Bas, il les unit à l'Empire, mais à condition seulement que pour les besoins communs elles fourniroient autant que deux électeurs, & pour la guerre contre les Turcs autant que trois, & que réciproquement l'Empire entier contribueroit à leur défense toutes les fois qu'elles seroient attaquées; mais que dans tout le reste, elles continueroient à se régir par leurs propres loix, sans aucune dépendance de la chambre impériale. Les Flamands qui n'avoient point été consultés sur cet arrangement, ne se montrèrent pas fort jaloux d'une association qui leur occasionneroit souvent de la dépense, sans leur procurer aucun avantage réel : les Allemands, de leur côté, ne chercherent jamais à se prévaloir de cette disposition. Car bien qu'une nation aime naturellement à s'étendre, ils jugerent sainement que la maison d'Autriche étoit déja plus puissante qu'il ne convenoit à leur constitution, & que les nouveaux associés qu'elle sembloit leur donner, pourroient bien n'être que des instrumens dont elle avoit envie de se servir pour les réduire en servitude. Au reste, comme cet arrangement, autant qu'on peut le conjecturer, faisoit partie d'un plan plus vaste auquel il fallut bientôt renoncer, l'empereur parut, dans la suite, l'avoir entierement perdu de vue. Ann. 1548.

La France seule en fut vivement affectée, & n'auroit pas tardé davantage à faire éclater son ressentiment, si le pape, le seul allié qu'elle eût alors, eût persisté dans les dispositions qu'il montroit quelques mois auparavant. Mais depuis le retour du cardinal de Guise, ce ressentiment si profond, cette ardeur de courir à la vengeance, avoient fait place à des sentimens plus doux. Aucune des conditions de la ligue défensive n'avoit été exécutée: Horace Farnèse qu'on s'étoit hâté de renvoyer en Italie, n'avoit point reçu l'investiture de Parme; il n'étoit plus même

Le Roi visite ses provinces & passe en Italie.

La Vieuville. Belcarius. Belleforêt. De Thou. Sleidan.

il reprendroit bientôt ses premiers engagemens, & que peut-être même il iroit plus loin. On fit donc marcher secrètement plusieurs détachemens de troupes vers le Dauphiné : le roi voulant, disoit-il, se montrer à ses sujets, & faire la visite de ses provinces, prit la route de Champagne, accompagné de la reine, des dames, & de tout ce qui formoit la cour. On lui fit de magnifiques entrées à Troyes, à Dijon, à Beaune, à Chambery, à Saint-Jean de Morienne, & dans toutes les villes un peu considérables qui se trouverent sur son passage. Arrivé en Italie, il s'apperçut bientôt à quel point il s'étoit abusé sur le compte du pape. Un nonce qui vint le complimenter, lui apprit que le concile de Bologne s'étoit dissous ; ce qui fut regardé comme un acheminement au rétablissement du concile de Trente ; il lui fit part en même-tems que le saint-pere venoit d'envoyer deux légats à la cour de l'empereur, avec tous les titres qui constatoient les droits du St-Siége sur Parme & Plaisance, ajoutant qu'il n'avoit pu faire autrement, puisqu'il auroit eu l'air de se défier de la validité de son droit, & qu'ainsi il se trouvoit les mains liées jusqu'à ce qu'il vît clairement, quel seroit le succès de cette démarche. A ce premier contre-tems en succéda un autre. Horace Farnèse, croyant apparemment qu'il lui étoit permis d'employer, pour venger un pere, les mêmes moyens dont on s'étoit servi pour le perdre, avoit aposté deux Corses pour poignarder Gonzague. Ces assassins avoient été arrêtés avant que de pouvoir exécuter leur entreprise, & quoique dans les tourmens de la question ils ne déclarassent rien qui eût aucune espèce de rapport au roi, son arrivée au-delà des monts dans une pareille conjoncture, répandoit sur tout ce voyage un certain air de complicité infiniment désagréable. Tandis qu'on délibéroit sur ce qui restoit à faire en Italie, un évènement plus triste & plus alarmant, qu'il n'étoit dangereux, obligea le roi de renvoyer promptement en France les troupes dont il s'étoit fait accompagner.

Ann. 1548.

Soulèvement de la Guyenne

François I, ainsi que nous l'avons raconté, avoit sur la fin de son règne soumis à la gabelle quelques provinces

Ann. 1548.

& sédition à Bordeaux.

Belleforêt. Piguerre. Bouchet, annal. d'Aquit. Manusc. de Fontanieu.

d'au-delà de la Loire, qui ne payoient qu'un foible droit sur le sel. Cette nouveauté avoit excité une sédition dans la Saintonge & à la Rochelle, mais quoique dans le pardon généreux que le roi accorda aux coupables, il eût semblé annoncer la révocation de son édit, il s'étoit contenté d'y apporter des tempéramens, & l'impôt avoit subsisté. Outre qu'il étoit odieux à des peuples à qui la nature avoit prodigué cette denrée de premier besoin, il devenoit chaque jour plus insupportable par les vexations, les rapines, les gains illicites, & le luxe insolent des traitans & des commis à qui l'on en avoit abandonné la perception. On voyoit successivement arriver des nuées d'hommes maigres qui, fondant comme des sauterelles sur ces malheureuses provinces, dévoroient la substance du peuple, & ne se retiroient qu'après avoir fait des fortunes qui égaloient celles des meilleures maisons. Une bande de ces gabeleurs, car c'est le nom qu'on leur donnoit, s'étant transportée au bourg de Lorignac en Angoumois, pour y exercer ses vexations accoutumées, fit éclorre la premiere étincelle qui produisit un embrasement général. Les habitans de ce bourg, poussés à bout, s'armèrent de tout ce que le hasard leur fit tomber sous la main, & ne consultant plus que leur désespoir, ils les mirent en fuite, & les poursuivirent jusqu'aux portes de la ville de Cognac. Fiers de ce premier avantage, ils invitèrent les paroisses voisines à suivre leur exemple, & bientôt ils se trouverent au nombre de six mille hommes armés, parmi lesquels il ne s'étoit mêlé qu'un seul gentilhomme, nommé Puimoreau; ils le créérent un de leurs colonels, Puimoreau adressa des lettres circulaires à tous les curés circonvoisins, où il leur étoit enjoint *de par le colonel de Saintonge*, dès qu'ils seroient avertis de l'approche des gabeleurs, d'assembler leurs paroissiens au son de la cloche, & de leur courir sus, sous peine d'être traités eux-mêmes comme des ennemis publics. Appuyant ces menaces de quelques exécutions militaires, il fut obéi, & le nombre des séditieux s'accrut prodigieusement. Le roi de Navarre, gouverneur de ces provinces, envoya sa compagnie de quatre-vingt lances pour dissiper ces mutins, &

faire rentrer tout le monde dans le devoir. Il étoit déja trop tard, ils trouvèrent les communes armées & résolues à vendre cherement leurs vies. Soit pitié, soit honte de se mesurer contre une vile populace, les gentilshommes qui formoient cette compagnie se retirerent assez précipitamment, craignant d'être forcés d'en venir aux mains, car, de quelque côté qu'ils tournassent leurs pas, ils entendoient à droite & à gauche sonner le tocsin. La commotion devint générale dans l'Angoumois, la Saintonge, le Périgord & l'Agénois; & les colonels ayant ordonné une revue générale, comptèrent jusqu'à cinquante mille paysans armés, parmi lesquels s'étoient mêlés une foule de contrebandiers, de mendians valides, de voleurs de grands chemins, & de moines apostats, qui, plus déterminés que les autres, encourageoient, par leur exemple & par leurs discours, cette multitude aveugle à se porter aux derniers excès. On n'en vouloit d'abord qu'aux gabeleurs, bientôt on saccagea les châteaux des seigneurs qu'on accusoit d'être ou leurs fauteurs, ou leurs receleurs. Les villes mêmes cessèrent d'être un asyle assuré; menacés par les séditieux, & ne comptant que médiocrement sur la fidélité du bas peuple, qui forme toujours la partie la plus nombreuse, les magistrats & la bonne bourgeoisie n'osoient former aucune résolution vigoureuse. La ville de Bordeaux étoit celle qui convenoit le mieux aux projets des rebelles, tant à cause de sa situation, que parce qu'elle renfermoit un magasin d'armes & de munitions de guerre. Les colonels après y avoir fait glisser des émissaires secrets, pour sonder les dispositions du peuple, adresserent des lettres aux jurats, où s'annonçant pour les libérateurs de la patrie, ils les exhortoient à se joindre à eux pour achever d'exterminer les sang-sues du peuple & les oppresseurs de la liberté. Ces lettres qu'on auroit dû supprimer, furent lues dans une assemblée de l'hôtel-de-ville, imprudence qui donna lieu à un grand nombre de conventicules secrets où les têtes s'échaufferent. Le parlement avertit Tristan de Monneins, seigneur basque & lieutenant du roi de Navarre, de ce qui se tramoit dans le silence, & le pria d'y mettre ordre

Ann. 1548.

Ann. 1548.

tandis qu'il en étoit encore tems. Monneins, brave officier, mais hautain & jaloux de son autorité, répondit aux députés qu'il savoit mieux que personne ce qui étoit du devoir de sa charge, & n'avoit aucun besoin qu'on lui donnât des leçons. Comme la fermentation croissoit toujours, il assembla enfin les bourgeois à l'hôtel-de-ville, & leur représentant la fidélité qu'ils devoient au roi, il les exhorta à se préserver de toute communication avec des misérables & des rebelles qui alloient bientôt expier leur forfait par de honteux supplices. Un avocat qui se trouvoit mêlé dans la foule, osa lui faire un crime de traiter de rebelles des citoyens respectables, qui avoient le courage de se dévouer pour le salut de leurs concitoyens, & lui reprochant en face qu'il étoit étranger à la province, il proposa à l'assemblée de le destituer à l'instant, & de lui nommer pour successeur, le Comte de Foix-Candale, qui ignoroit ce qui se passoit à Bordeaux. Après une pareille scène, Monneins comprenant qu'il n'étoit pas en sûreté à l'hôtel-de-ville, où il avoit pris son logement, alla la nuit suivante se renfermer dans le château Trompette. Le lendemain il en fit sortir une vingtaine de soldats pour se promener dans les rues de la ville, & empêcher les attroupemens. Ce prétendu remède gâta tout; car ces soldats, étant en trop petit nombre pour inspirer de la terreur, se retirèrent promptement, & les bourgeois indignés qu'on entreprît de les traiter militairement, se porterent aux derniers excès. La Vergne alla sonner le tocsin à l'hôtel-de-ville. Lestonnac, à la tête d'un grouppe de séditieux, enfonça les portes de l'arsenal, où il trouva des casques, des cuirasses, des arquebuses, des piques, en si grande quantité, qu'il y avoit de quoi armer trente mille hommes: il en tira encore deux canons, qu'on alla pointer contre le château Trompette, tandis que d'autres chefs de la sédition introduisant dans la ville les communes de Médoc, les conduisoient dans tous les quartiers, massacrant impitoyablement tout ce qui tenoit de près ou de loin à la gabelle, & mettant au pillage les maisons des receveurs des deniers du roi. Dans cet affreux tumulte le parlement s'assembla, & députa vers les séditieux

le président la Chassagne, & deux autres magistrats qu'on savoit être agréables au peuple. Ils eurent la précaution de se faire accompagner par ceux des jurats ou officiers municipaux qui ne trempoient point dans la sédition. La Chassagne, fendant les flots de cette multitude orageuse, & étant parvenu à pouvoir se faire écouter, appella par leurs noms ceux des bourgeois qu'il connoissoit, & leur demanda s'ils reconnoissoient l'autorité du roi, & s'ils avoient formé le projet insensé de se révolter? Tous détesterent une action si criminelle, & nierent qu'ils en eussent jamais eu la pensée. Quel est donc votre dessein, leur dit-il, & que prétendez-vous? Ils répondirent qu'ils n'avoient voulu que se précautionner contre la colere & les mauvaises intentions du lieutenant-général; que peut être le désordre ne procédoit que de ce qu'on ne s'étoit pas bien entendu; que s'il vouloit retourner à l'hôtel-de-ville & leur promettre qu'il n'attenteroit rien contre leurs personnes & leurs priviléges, tout rentreroit dans l'ordre accoutumé. La Chassagne alla de ce pas avec ses compagnons porter cette parole à Monneins & le conjura d'user de condescendance à l'égard d'une multitude facile à s'enflammer & également prompte à se calmer, s'offrant avec ceux qui l'accompagnoient, de ne point l'abandonner & de partager tout ce qui pourroit lui arriver. Monneins, après un moment de réflexion, accepta le parti qu'on lui offroit; car que risquoit-il? Enfermé avec une compagnie de mortes-paies dans une place de peu de résistance, n'alloit-il pas en peu de jours, & peut-être en peu d'heures, se trouver à la merci des mutins. Il sortit donc accompagné de Montlieu, un gentilhomme de ses parens, & se plaçant au milieu des magistrats, il se rendit à l'hôtel-de-ville, où tout le peuple le suivit. Pendant qu'il haranguoit l'assemblée & que la Chassagne étoit sorti pour empêcher le tumulte qui s'élevoit sur la place publique, un gros de mutins se faisant jour jusqu'aux premiers rangs, la fureur peinte sur le visage, le sommerent de leur remettre à l'instant les clefs du château Trompette. Il jugea que sa mort étoit résolue: sans répondre à leur demande, il détacha la chaîne d'or qu'il

Ann. 1548.

Ann. 1548. portoit au col, & la jetta au milieu d'eux, comptant que les efforts que chacun feroit pour se saisir de ce riche butin, lui procureroit peut-être le moyen de se perdre dans la foule & de se tirer de leurs mains; l'un d'eux, qui devina son intention, lui appuya le bout de sa pique sur la joue, en lui criant de ne pas branler. Portant involontairement la main sur la garde de son épée, il fut percé de vingt coups de poignard. Montlieu, qui faisoit des efforts superflus pour le garantir, expira sur le corps de son ami. Alors Lestonnac ne trouva plus aucune difficulté à s'emparer du château Trompette. Maître de cette forteresse, il écrivit au roi d'Angleterre pour demander des secours, offrant de le metttre en possession, sans coup férir, non-seulement de la ville de Bordeaux, mais de toute la province qui regrettoit la domination Angloise. Un gentilhomme des environs, nommé la Davese, rassemblant une cinquantaine de soldats déterminés, trouva bientôt le moyen de s'introduire avec eux dans le château Trompette, en chassa la garnison bourgeoise, & rompit par-là tous les projets des conjurés. Les corps de Monneins & de Montlieu exposés depuis deux jours aux outrages de la populace, restoient sans sépulture: les Carmes touchés de compassion les enleverent nuitamment & les inhumerent dans leur église. Cet acte d'humanité faillit à les perdre: les séditieux coururent en foule assaillir le couvent, & auroient assommé ces infortunés, si la Chassagne ne fût accouru à leur secours. La Chassagne, comme nous l'avons dit, s'étoit éloigné un moment de Monneins pour empêcher le tumulte; il haranguoit de son côté, lorsque des cris aigus, une commotion générale & les flots du peuple qui se dispersoit, lui apprirent que le crime étoit consommé. Honteux d'avoir servi d'instrument à une si infâme trahison, levant les yeux au ciel, éperdu & ne sachant plus où porter ses pas, il se jetta précipitamment dans l'église des Jacobins, & alla se prosterner sur les marches de l'autel. Les séditieux vinrent l'en arracher, & le poignard à la main, ils menacerent de l'égorger s'il ne consentoit sur-le-champ à être élu leur général. La

crainte de la mort contribua moins sans doute que le desir de sauver sa patrie à lui faire accepter un pareil emploi. Cachant ses vues, & paroissant, au contraire, vouloir envelopper dans la même cause toutes les classes de citoyens, afin qu'aucune ne se pût dire plus innocente que les autres, il obligea les magistrats ses collègues, les chanoines, les prêtres des paroisses, les moines mêmes, à s'enrôler & à jurer de remplir toutes les fonctions militaires dont il les chargeroit. Son premier soin fut de purger adroitement la ville des communes de Médoc & d'établir aux portes des corps-de-garde qui les empêchassent de rentrer. Dégradant ensuite, sous différens prétextes, les principaux chefs de la sédition, faisant traîner les uns en prison, châtiant militairement les autres, il se rendit en peu de jours si redoutable, que les plus mutins n'eurent d'autre parti à prendre que de s'évader. Alors il rendit au parlement son activité. Le premier arrêt condamna la Vergne, qui avoit sonné le tocsin, à être tiré à quatre chevaux devant l'hôtel-de-ville, & ce qui paroît presqu'incroyable, le coupable fut exécuté en présence & sous les yeux de ses complices, sans qu'aucun fît un geste de pitié, osât élever la voix pour demander sa grace. Dès que le calme fut rétabli, le parlement rendit compte au roi de tout ce qui venoit de se passer, & joignit à sa lettre des extraits de ses regiltres, qui constatoient & les soins que la compagnie s'étoit donnés pour prévenir, s'il eût été en son pouvoir, les commencemens de la sédition, & les sages mesures qu'elle avoit prises pour l'étouffer. En déplorant le meurtre de Monneins, elle conjuroit le monarque d'user de miséricorde envers une multitude aveugle & forcenée qui même dans les plus violens excès de sa fureur & de sa démence, avoit détesté comme un forfait abominable toute idée de révolte contre son légitime souverain.

Ann. 1548.

Le roi étoit en Piémont, lorsqu'un grand nombre de couriers qui lui étoient adressés de differentes provinces lui apporterent la nouvelle de cet embrâsement général. Son premier soin fut de faire expédier des lettres-patentes,

Punition des habitans de Bordeaux.

Ibidem.

Ann. 1548. par lesquelles il promettoit d'avoir égard aux justes plaintes de ses fidèles sujets, & ordonnoit à tous ceux qui s'étoient attroupés, de poser les armes & de se retirer dans leurs maisons, sous peine d'être traités comme rebelles. Ne sachant encore quel effet produiroient ces lettres, il chargea le connétable & le duc d'Aumale de prendre l'armée qu'il conduisoit avec lui, & de se porter le plus promptement qu'il seroit possible dans tous les lieux où leur présence seroit nécessaire. Ils partagerent l'armée en deux, & prenant des routes différentes, l'un par le Poitou, l'autre par le Languedoc, ils assignerent pour point de réunion le bourg de Langon, à quelques milles de la ville de Bordeaux, qui étoit devenue le foyer de la sédition. Peu de jours après leur départ, le roi fut informé que les paysans étoient retournés à leurs travaux champêtres, & il apprit par la lettre du parlement de Bordeaux, que cette ville étoit rentrée dans le devoir. Il auroit donc pu rappeller son armée & laisser agir la justice ordinaire; mais craignant apparemment que ce feu mal éteint ne se rallumât, il se reposa de toute cette affaire sur ces deux généraux, & ne révoqua point les pouvoirs illimités dont il les avoit revêtus. Ils traverserent, chacun de son côté, les provinces qu'ils s'étoient partagées, sans appercevoir aucune trace des désordres qu'on leur avoit annoncés, & se joignirent à Langon, où ils ne tarderent pas à recevoir une députation solennelle de la ville de Bordeaux. Les bourgeois avoient préparé une entrée la plus magnifique qu'il leur avoit été possible, au connétable; ils lui apportoient les clefs de la ville; mais ils le supplioient de n'y point faire entrer les lansquenets, dont ils craignoient la rapacité & la violence. *Il vous appartient bien*, répondit le connétable, *de venir m'apprendre avec quelles troupes je dois entrer dans Bordeaux; je ne veux point de vos clefs, en voici d'autres*, en montrant ses canons, *qui m'ouvriront vos portes: je vous apprendrai à massacrer les lieutenans du roi.* Dédaignant la pompeuse réception qu'ils lui avoient préparée, il entra, précédé de ses canons, à la tête de ses bataillons, l'épée nue, la lance en arrêt, tambours battans

battans & enseignes déployées. Posant des corps-de-garde à toutes les portes, & rangeant le reste de son armée dans les rues ou sur les places publiques, il fit proclamer un ordre à tous les habitans sans distinction, de porter sans délai toutes les armes défensives & offensives, & jusqu'aux couteaux de cuisine, à l'hôtel-de-ville. S'étant assuré par des perquisitions exactes qu'il avoit été ponctuellement obéi, il ordonna aux maîtres des requêtes qu'il avoit amenés avec lui, & à quelques conseillers qu'il avoit tirés des parlemens d'Aix & de Toulouse, d'instruire le procès des rebelles. On dressa sur la place de l'hôtel-de-ville un grand nombre de potences & d'échafauds, où cent bourgeois des plus apparens furent successivement exécutés. La ville entiere fut déclarée atteinte & convaincue du crime de félonnie, condamnée en conséquence à perdre tous ses priviléges, ses cloches, son hôtel-de-ville qui seroit démoli & remplacé par une chapelle où l'on célébreroit tous les jours l'office des morts pour le repos de l'ame de Tristan de Monneins; à payer deux cens mille livres d'amende, à renouveller tous les ans à ses frais les munitions des châteaux Trompette & de Haa, & à entretenir sur la Garonne deux barques armées pour le service de ces deux forteresses. En exécution d'un autre article de l'arrêt, les jurats & cent vingt notables allerent en habits de deuil déterrer avec leurs ongles le corps de Monneins dans l'église des Carmes, l'apporterent sur leurs épaules d'abord devant l'hôtel du connétable, où ils se mirent à genoux, crierent miséricorde & demanderent pardon à Dieu, au roi & à la justice; ensuite dans l'église cathédrale où il fut inhumé dans l'endroit le plus apparent du chœur, avec cette épitaphe: *Ci gist messire Tristan de Monneins, lieutenant-général du roi de Navarre, meurtri & occis inhumainement, cruellement & proditoirement, par les manans & habitans de la ville de Bordeaux, le 25 d'Août 1548.* Toutes les chartes de dons, d'octrois & de priviléges accordés à la ville de Bordeaux, furent apportées sur la place publique, & après qu'on en eut détaché les sceaux, lacérées & jettées au feu. Le parlement en entier fut cassé, & pour le

Ann. 1548.

Ann. 1548.

remplacer on appella des détachemens des divers parlemens du royaume. La Chassagne enfin, qui méritoit qu'on lui dressât des statues, fut mis aux fers & renvoyé devant le parlement de Toulouse, qui, après bien des informations & une procédure très-dispendieuse, se contenta de le décharger d'accusation. En quittant Bordeaux, le connétable, précédé du prévôt des maréchaux & d'une foule d'archers, traversa les villes & les villages de la Guyenne, de l'Angoumois, de la Marche & de la Saintonge, marquant presque tous les lieux de son passage par des fourches patibulaires, où l'on attachoit prévôtalement tous ceux qui avoient joué quelque rôle dans la sédition, imposant par-tout des amendes plus ou moins fortes, faisant abattre & briser les cloches qu'on voituroit, ainsi que celles de Bordeaux, dans les ports de mer, pour y être converties en canons à l'usage des nouvelles galeres que l'on construisoit sur la Méditerranée & sur l'Océan. Tandis que ces malheureuses provinces s'abreuvoient de larmes, d'autres provinces peu éloignées n'étoient occupées que de fêtes & de divertissemens.

Entrée solennelle du roi dans la ville de Lyon.

Brantome. Paradin, hist. de Lyon.

Après avoir visité les places du Piémont & avoir reçu le serment de fidélité des corps & communautés du marquisat de Saluces, qui venoit d'être réuni à la couronne par la mort de Gabriel, son dernier souverain, Henri revint en France, & ne s'arrêta qu'à l'abbaye d'Aisnai, où s'étoient déja rendues la reine & toutes les dames qui désiroient d'assister à la magnifique entrée qu'on lui préparoit à Lyon. Cette ville, le centre de presque tout le commerce qui se faisoit dans le royaume, avoit appellé à son secours les arts étrangers, & n'avoit point regretté la dépense dans une occasion où il s'agissoit de plaire au roi & de mériter la protection du maréchal de Saint-André, qui en qualité de gouverneur, faisoit les honneurs de la fête. Les principales rues, toutes les places publiques, étoient remplies d'arcs de triomphe, d'obélisques & de temples antiques dans le vrai goût de l'architecture. Les Florentins, les Génois, les Milanois & les Allemands, qui tous avoient des maisons de commerce dans cette

ville, marcherent par bandes séparées au-devant du monarque, vêtus à la mode de leur pays, couverts de drap d'or ou de soie, disputant entr'eux & avec les bourgeois de Lyon, de goût & de magnificence. Dans cette marche, on donna au roi le spectacle de plusieurs couples de gladiateurs qui combattirent à la maniere des anciens Romains, mais sans effusion de sang. A cette scène martiale succéda bientôt la chasse de Diane. La déesse, accompagnée de ses nymphes, poursuivoit dans une enceinte de peu d'étendue, des chevreuils & des daims qu'elle perçoit de ses flèches : un lion vint se présenter à elle, se laissa enchaîner & conduire au roi, qui admira beaucoup plus les charmes & les graces de la prétendue déesse & des nymphes qui formoient son cortège, que les mauvais vers qu'elles lui débiterent. Un repas splendide & le bal terminerent la journée. L'entrée de la reine, qui se fit le lendemain, fut célébrée par une naumachie, ou combat de galères, un peu au-dessous de la ville, dans l'endroit où le Rhône, en s'élargissant, forme une espèce de lac. Le roi, la reine, les dames & les principaux seigneurs, monterent pour s'y rendre sur un gros bâtiment richement décoré, appellé *le Bucentaure :* ceux qui n'y purent trouver place, se mirent à la suite sur des barques. Après s'être long-tems canonnés, quelques vaisseaux des deux flottes ennemies venoient à l'abordage : attentifs aux besoins de leurs combattans, les commandans des deux flottes détachoient successivement d'autres vaisseaux au secours des premiers, soit pour emmener, soit pour recouvrer les vaisseaux déja pris, & prolongerent ces combats particuliers jusqu'à la chûte du jour. A l'entrée de la nuit, & lorsqu'on ne pouvoit presque plus distinguer les objets, les deux flottes se mêlerent entièrement, & le spectacle devint plus imposant. Elles étoient remplies de feux d'artifice. Au moment où l'on s'y attendoit le moins, elles vomirent avec un bruit affreux des torrens de flammes, qui répercutées par le crystal des eaux, les casques, les cuirasses & les épées des combattans causerent un tel effroi, que les dames & quelques courtisans se jetterent ventre à terre

Ann. 1548.

Ccc 2

Ann. 1548. ſur le *Bucentaure*, & pouſſerent des cris qui apprêterent beaucoup à rire, lorſque l'illuſion fut diſſipée. Mais de tous ces ſpectacles, le plus intéreſſant, ſans contredit, fut une pièce Italienne, que Brantome appelle une *tragi-comédie*, & qui devoit reſſembler à nos opéras, puiſqu'elle réuniſſoit aux paroles la muſique, les danſes & les décorations théâtrales; *choſe*, dit ce naïf écrivain, *que l'on n'avoit encore vue en France; car auparavant on ne parloit que des farceurs, des conards de Rouen, des joueurs de la baſoche, & autres ſortes de badins & joueurs de badinages, farces, mommeries, ſotteries; même il n'y avoit pas long-tems que ces belles tragédies & gentilles comédies avoient été inventées, jouées & repréſentées en Italie.*

Mariage du duc de Vendôme avec Jeanne d'Albret, héritiere du royaume de Navarre.

Favin, hiſt. de Nav. Brantome. Manuſc. du cabinet de Fontanieu.

De Lyon la cour vint à Moulins, où l'on préparoit de nouvelles fêtes à l'occaſion du mariage d'Antoine de Bourbon, duc de Vendôme & premier prince du ſang, avec Jeanne d'Albret, héritiere du royaume de Navarre. Ce mariage avoit été arrêté dans les dernieres années du règne de François I, auſſi-tôt que la princeſſe ſe trouva dégagée des liens forcés qu'on lui avoit fait contracter avec le duc de Clèves. Mais quoique toutes les paroles fuſſent données, & que les deux amans en déſiraſſent ardemment l'accompliſſement, il ſouffroit encore de grandes difficultés de la part du pere & de la mere de la princeſſe. L'empereur les ſollicitoit de l'accorder à Philippe ſon fils, dès-lors veuf d'une princeſſe de Portugal, & s'obligeoit, à ce prix, de leur reſtituer la Navarre: il eſt vrai qu'ils auroient riſqué de ſe voir dépouillés du Béarn, du duché d'Albret, des comtés de Foix & d'Armagnac, & des autres biens qu'ils tenoient dans ce royaume; car la France n'auroit jamais ſouffert qu'une vaſſale de la couronne portât toutes ces poſſeſſions à un voiſin déja trop redoutable, & lui donnât une libre entrée juſqu'au cœur du royaume. Cependant le reſſentiment pouvoit les entraîner de ce côté; car ils avoient à ſe plaindre du gouvernement. Jean d'Albret, on le ſavoit, n'avoit perdu la Navarre que par ſon extrême attachement pour la France: Louis XII & enſuite François I s'étoient obligés

par des actes authentiques, à le remettre à leurs frais en possession de ce royaume; après un ou deux essais, qui n'avoient été malheureux que parce qu'on n'avoit pas voulu faire la dépense nécessaire, on avoit transporté le théâtre de la guerre en Italie, où chaque campagne coûtoit plus d'argent qu'il n'en auroit fallu pour le recouvrement de la Navarre, & l'on avoit fait plusieurs traités avec l'Espagne, sans y faire intervenir le roi détrôné, sans y réserver ses droits. S'ils avoient éprouvé cette injustice sous le règne de François I, qui aimoit si tendrement sa sœur, qu'avoient-ils à se promettre d'un neveu entierement livré à Montmorenci qui les haïssoit, parce qu'ils avoient contribué à sa disgrace. Aussi vivoient-ils au fond de la Gascogne sans se montrer à la cour. Un affront tout récent venoit de mettre le comble au mécontentement & à l'aigreur. On avoit malignement insinué au roi, que Henri d'Albret, d'intelligence avec l'empereur, avoit, selon toutes les apparences, excité ou fomenté la sédition de Guyenne; qu'il n'avoit pris du moins aucune des mesures convenables pour l'étouffer dans son origine, comme il y étoit obligé en qualité de gouverneur. En conséquence, le roi, après la réduction de Bordeaux, nomma de son chef, sur la présentation du connétable, le comte de Lude pour remplacer Monneins dans la lieutenance générale de la Guyenne, quoique ce fût incontestablement au roi de Navarre à nommer son lieutenant. Albret ne douta point qu'on ne l'eût rendu suspect au roi; mais dédaignant, à son âge, de s'en éclaircir, il menaça devant des gens qui le manderent à la cour, de se démettre de son gouvernement. Le roi, comme on le voit par ses lettres à Montmorenci, auroit bien désiré que son oncle eût tenu parole. C'est cependant ce moment qu'on choisit pour l'appeller à Moulins avec la célèbre Marguerite de Valois sa femme, & pour les forcer de terminer un mariage qui n'étoit pas de leur goût. Henri d'Albret se montra beaucoup plus traitable que son humeur Gasconne ne sembloit le promettre: feignant d'ignorer ce qui s'étoit passé à Bordeaux, il pria le roi de choisir

Ann. 1548.

Ann. 1548. lui-même un successeur à Monneins, & lui remit à cet effet des provisions où l'on avoit laissé le nom en blanc. Le roi ne put s'empêcher de lui savoir gré de ce tour d'adresse qui sauvoit à tous deux une explication désagréable, & n'en fut que mieux disposé à lui rendre justice sur un autre objet. On ne disconvenoit point que la France ne fût tenue de le remettre en possession de la Navarre, on exigeoit seulement qu'il attendît des conjonctures favorables qui, selon toutes les apparences, ne se présenteroient pas de son vivant; & pour lui faire supporter plus patiemment ce délai, on lui avoit offert une pension de vingt-quatre mille livres sur le trésor royal: se défiant d'en être payé, & ne pouvant se plier au rôle de solliciteur, il ne demanda qu'une pension de quinze mille livres, mais assise sur les recettes de la Gascogne, & dont il se payeroit par ses mains: on le prit au mot, & il en fut si content, qu'il promit de signer, après tout cela, tout ce qu'on voudroit. Mais comme il falloit qu'il grondât, il fit venir son gendre, le reprit aigrement sur son train, sur sa dépense, lui annonça qu'il devoit s'apprêter à lui obéir, à vivre autrement qu'il n'avoit fait par le passé, & à réformer ce tas de valets & de bouches inutiles qui le rongeoient. Dès le lendemain des noces, il alla chez son gendre, chassa de la maison la plupart de ces officiers & réduisit à moitié les gages de ceux qu'il conservoit. Content d'obtenir ce qu'il désiroit le plus, Antoine se garda bien, dans ce moment, de le contredire; il risquoit d'autant moins que ne devant pas vivre sous les yeux du vieillard, mais à la cour ou dans son gouvernement de Picardie, il auroit toutes les facilités qu'il pouvoit désirer pour rappeller ces malheureux qu'on chassoit, & reprendre un état de maison conforme à son rang. L'infortunée Marguerite de Valois présentoit un spectacle bien différent. Soit qu'elle eût conçu une aversion insurmontable pour le gendre qu'on lui offroit, soit par quelque autre motif que l'histoire nous laisse ignorer, elle refusa son consentement. Abandonnée & par son mari & par sa fille, elle chercha des intercesseurs auprès du roi, & n'en trouva

point; elle voulut parler, & ne fut point écoutée. Isolée, méprisée dans une cour dont elle avoit si long-tems fait les délices, elle signa, mais en fondant en larmes & ne se donnant aucun soin de cacher sa douleur. Elle ne survécut qu'une année à ce mariage; sa mort fut pleurée par tous les gens de lettres qu'elle avoit toujours accueillis & comblés de bienfaits. Ann. 1548.

De François de Lorraine avec Anne d'Est.

Registres du Parlement.

On s'étoit proposé de célébrer dans le même lieu le mariage du duc d'Aumale avec Anne d'Est, fille du duc de Ferrare, que le cardinal Hippolyte, son oncle, avoit, dans ce dessein, amenée d'Italie. La tristesse dont on n'avoit pu se défendre à ces premieres noces, & plus encore le désir de prolonger les fêtes, fit renvoyer cette cérémonie au tems où toute la cour seroit réunie à Saint-Germain-en-Laye. La dot de la princesse consistoit principalement en une dette de cent ou de cent cinquante mille livres que le duc de Ferrare étoit censé avoir avancées à la France dans des besoins pressans, & qu'il déléguoit à son gendre: le roi la changea en une rente de dix mille livres. Le parlement, qui sans doute avoit des raisons de suspecter la légitimité de cette dette, refusa long-tems l'enregistrement, & n'y procéda qu'après plusieurs lettres de jussion & avec la clause *du très-exprès commandement du roi plusieurs fois réitéré.*

Ann. 1549.

Les fêtes brillantes que ce mariage occasionna, étoient à peine finies, qu'on en annonça d'autres beaucoup plus dispendieuses que toutes les précédentes, pour solenniser l'entrée du roi dans la capitale de son royaume, où il ne s'étoit point encore montré. Ces dernieres, il est vrai, avoient un but politique; car de même que les cérémonies du sacre avoient servi à masquer les préparatifs que l'on faisoit pour resserrer & incommoder les Anglois dans le comté de Boulogne, de même on se proposoit de couvrir d'une spécieuse apparence de plus grands préparatifs destinés à leur enlever entièrement cette conquête. On vouloit, sans qu'ils pussent en prendre d'ombrage, rassembler auprès du roi la principale noblesse qu'on inviteroit par des lettres particulieres à se trouver en équi-

Ann. 1549.

page de gens de guerre à ces fêtes, parce qu'on devoit pendant quinze jours y célébrer des tournois. Pour assurer le succès de cette expédition, il falloit non-seulement endormir les Anglois, mais se précautionner contre les dispositions plus qu'équivoques de l'empereur. Ce dernier soin entraîna, comme nous allons voir, des délais beaucoup plus considérables qu'on ne l'avoit présumé.

Affaires d'Angleterre.

Annal. de Belleforêt. De Thou. Belcarius. Dépêches de Marillac.

Au moment où Henry s'étoit transporté avec une armée dans le Piémont, Charles avoit congédié la diète d'Ausbourg, & quittant brusquement la Suabe, il étoit accouru avec son armée dans les Pays-Bas, prêt, si le roi formoit quelque entreprise sur le Milanès, à prendre sa revanche sur la Picardie. Ayant appris la révolte de la Guyenne, qui rompit tous les projets que le roi pouvoit avoir formés, il avoit dépêché Maximilien d'Egmond, comte de Bures, en Angleterre, pour exciter le gouvernement à profiter d'une si belle occasion de recouvrer des provinces dont on les avoit injustement dépouillés, & qui les recevroient à bras ouverts. Comme l'état d'épuisement où se trouvoit l'Angleterre, & la prompte soumission de la Guyenne, ne laissoient plus aucun lieu à une pareille tentative; l'empereur, qui trouvoit son avantage à tenir ces deux voisins armés l'un contre l'autre, borna sa politique à fournir au plus foible des secours indirects qui prolongeassent la guerre, & qu'il pût désavouer au besoin. C'étoit principalement de troupes disciplinées que l'Angleterre manquoit dans la guerre malheureuse qu'elle soutenoit alors, tant en Ecosse que dans le Boulonois. A l'arrivée des commissaires Anglois, l'empereur avoit l'attention de casser quelques bandes Allemandes ou Italiennes, qui se trouvant sans emploi & fort éloignées de leur patrie, acceptoient avec bien de la reconnoissance les offres des Anglois. Henri étoit exactement informé de tout ce manege; mais il affectoit de l'ignorer, de peur qu'une explication trop vive ne poussât l'empereur à lever entierement le masque; le seul usage qu'il fit de ces avis, consistoit à ne pas se laisser surprendre. Les troupes que d'Essé commandoit en Ecosse, épuisées de fatigues & considérablement

ment affoiblies par une multitude de combats dont elles étoient sorties avec avantage, avoient besoin de repos; le général lui-même attaqué d'une maladie de langueur, succomboit sous le poids du travail. Le roi lui donna pour successeur Paul la Barthe, seigneur de Thermes, qui conduisit en Ecosse des troupes plus nombreuses que celles que d'Essé ramenoit. Accueilli comme le méritoient les services qu'il venoit de rendre, d'Essé eut pour récompense le collier de Saint Michel & une compagnie de quarante lances.

Ann. 1549.

Un seul de ses officiers ne le suivit pas. Le rhingrave se dérobant à sa troupe, monta sur un vaisseau marchand, & voulant essayer s'il seroit plus heureux que les autres négociateurs que la France avoit successivement envoyés vers les villes anséatiques, il se fit descendre dans la basse-Saxe, parcourut sous divers déguisemens toutes les villes qui refusoient de se soumettre à l'*interim*, & en les assurant de la protection du roi de France, qui tout éloigné qu'il paroissoit, pouvoit les assister efficacement, soit par des subsides, soit par une puissante diversion en Italie, il mit tout en œuvre pour réveiller leur courage & les porter à former entr'elles une nouvelle confédération. Les villes sentirent la nécessité du parti qu'il leur proposoit; car foibles, chacune en particulier, & cependant résolues de s'exposer à tout pour ce qu'elles nommoient *la cause de Dieu*, elles convenoient sans peine qu'il n'y avoit que leur union & la généreuse protection d'un prince aussi puissant que l'étoit le roi de France, qui pussent les préserver d'une entiere destruction. Elles commencerent donc à s'agiter, à calculer ce que chacune étoit en état de fournir pour la cause commune, & à s'entre-envoyer de fréquentes députations. La principale difficulté consistoit à trouver sur les lieux un chef bien intentionné, & assez puissant pour garantir l'exécution des obligations qu'elles étoient disposées à contracter les unes à l'égard des autres, & les faire toujours mouvoir de concert. On mit d'abord sur les rangs Auguste de Saxe, frere de Maurice & gendre du roi de Danemarck. La juste horreur qu'on avoit alors pour son

Négociations auprès des villes anséatiques.

Manusc. de Béthune.
Sleidan.

Ann. 1549.

frere, qui avoit sacrifié à son ambition la religion, le sang, la reconnoissance, & tout ce qu'il y a de plus sacré parmi les hommes, lui fit promptement donner l'exclusion. Les princes de la maison de Brandebourg & le duc de Meklembourg, qui furent successivement proposés, n'inspirerent pas plus de confiance; & dans la crainte assez bien fondée de remettre toutes leurs forces entre les mains d'un traître, elles se contenterent d'arrêter que chacune d'elle travailleroit sans perdre un moment, à se mettre en état de défense, & que par rapport aux secours que toutes seroient tenues de fournir à celle qui seroit la premiere attaquée, elles prendroient conseil du tems & des circonstances. La ville de Magdebourg, que Charles avoit déjà mise au ban de l'empire, donnoit à toutes les autres l'exemple de l'activité : les magistrats prirent soin d'en réparer les fortifications, la pourvurent abondamment de toutes les munitions de guerre & de bouche nécessaires pour soutenir un siége au moins d'une année; puis mettant leurs milices aux champs, ils s'emparerent de tous les châteaux circonvoisins, raserent ceux qui n'auroient servi qu'à les incommoder, mirent en état de défense ceux qui pouvoient faciliter des convois & des issues, & y laisserent garnison. Répondant ensuite à l'arrêt de proscription lancé contr'eux, ils taxerent d'impiété le décret fait à Ausbourg sur les matieres de religion, de tyrannie, les moyens déjà employés dans quelques contrées de la Germanie pour violenter les consciences & éteindre le flambeau de l'évangile; & déclarerent que puisqu'on les réduisoit à la dure nécessité de manquer d'obéissance à Dieu ou à l'empereur, leur choix n'étoit point douteux; qu'ils verseroient jusqu'à la derniere gouttte de leur sang pour la religion & la patrie.

Desseins de l'empereur par rapport à la succession de l'empire.
Dépêches de Marillac.
Recueil de Ribier.
Sleidan.

Charles n'ignoroit pas combien il étoit dangereux de laisser fermenter ces idées républicaines & religieuses, & que le seul moyen d'empêcher qu'elles n'échauffassent les têtes & ne produisissent un nouvel embrâsement, auroit été de se porter rapidement avec son armée sous les murs de ces villes rébelles, d'en chasser les théologiens & les ministres les plus accrédités, & de changer la forme du

gouvernement municipal, comme il avoit déjà fait à Ulm & à Ausbourg. C'étoit son dessein; & il avoit plusieurs fois annoncé son départ; mais son corps répondoit mal à l'activité de son ame. Des attaques de goutte se succédoient presque sans interruption; il ne s'en délivroit que par une diète austere & une inaction absolue : foible, décharné, perclus de presque tous ses membres, à peine dans un mois pouvoit-il sortir trois ou quatre fois de son appartement. Ses médecins lui annonçoient depuis quelques années, que le ciel rude de la Germanie, l'air humide & nébuleux des Pays-Bas, étoient également contraires à sa santé, & qu'il ne pouvoit prolonger ses jours qu'en allant, sans perdre de tems, fixer sa résidence, soit en Italie, soit dans une province tempérée d'Espagne Il céda à leur avis; & quoiqu'il parût bien dur à un esprit aussi ambitieux & aussi avide de gloire, de laisser achever par un autre ce qu'il avoit si heureusement commencé; considérant cependant combien il étoit dangereux de vouloir lutter contre la nature, il appella auprès de lui Philippe son fils, fermement résolu, s'il pouvoit obtenir le consentement de ses sujets, de le substituer dès-lors à ses fonctions, à ses titres & à toute sa puissance; & pour gouverner l'Espagne pendant l'absence de son fils, il fit passer la mer à Maximilien, fils de Ferdinand son frere, & auquel il avoit fait épouser l'infante Isabelle. Ce double trajet consuma un tems d'autant plus considérable, qu'André Doria ne crut pas devoir exposer aux périls de la traversée deux têtes si précieuses, sans s'être mis en état de n'avoir rien à redouter des corsaires Turcs, Algériens & François, qui infestoient la Méditerranée, agissoient de concert & trouvoient un asyle assuré dans les ports de Provence. Philippe aborda sans accident dans le port de Gênes; Henri l'envoya complimenter sur la frontière du Piémont. Vassé, qu'on avoit chargé de cette honorable commission, n'augura pas favorablement de l'esprit de ce prince sur l'air gauche, le ton froid & traînant, avec lequel il répondit à son compliment. Au reste, il n'est pas bien surprenant qu'un courtisan François se soit trompé sur le compte de

Ann. 1549.

Ann. 1549.

ce prince, puisque les Italiens, les Allemands & les Flamands, moins sensibles que nous aux belles manieres, n'en porterent pas un jugement plus avantageux. Maurice, qui ne paroissoit plus à la cour de l'empereur depuis qu'il avoit reçu l'investiture de la Saxe, alla trouver Philippe à Trente, & le supplia d'employer ses bons offices pour l'élargissement du landgrave de Hesse, dont il n'osoit plus, disoit-il, importuner l'empereur, quoique son honneur ne lui permît pas de garder le silence. Philippe, à son arrivée dans les Pays-Bas, ne put se dispenser d'en parler à l'empereur, mais sans y attacher aucune espece d'intérêt. Charles s'empressa, autant que sa santé le permettoit, de promener son fils dans les principales villes des dix-sept provinces, & de lui faire prêter par-tout serment de fidélité comme à son héritier.

L'été s'avançoit, & le roi, qui attendoit de mois en mois que l'empereur quittât la Flandre pour retourner en Allemagne, voyoit avec douleur que le terme de ce départ se prolongeoit toujours & devenoit plus incertain de jour en jour. Cependant les affaires d'Angleterre lui présentoient l'occasion la plus favorable qu'il pût desirer. Le duc de Sommerset, qui regardoit comme une affaire capitale l'établissement de la réformation, venoit de soulever les communes par les changemens trop subits qu'il prescrivoit dans le culte public, & par des concessions indiscrètes qu'il faisoit aux grands, dont il vouloit gagner les suffrages. Forcé d'employer les forces & les finances de l'état à réprimer les soulevemens, il se mettoit hors d'état de tenir tête aux François en Ecosse & dans le comté de Boulogne. Henri ne pouvant consentir à laisser échapper une occasion qui peut-être ne se présenteroit plus, & s'étant bien assuré que l'empereur, jusqu'à ce moment, n'avoit fait ni recrues, ni magasins, ni aucunes des dispositions qui précedent nécessairement l'ouverture de la guerre, prit enfin la résolution de ne pas différer davantage : persistant cependant à voiler son projet, il envoya à la Cour de Bruxelles quatre hérauts d'armes qui, suivant le rit antique, & après en avoir obtenu la permission de l'empereur, pro-

clamerent dans la grande cour du château les tournois qu'on alloit célébrer dans la rue Saint-Antoine, & inviterent de la part des *tenans* tous les chevaliers desireux d'acquérir de l'honneur, de s'y rendre au jour indiqué.

Ann. 1549.

L'entrée du roi se fit le 16 de Juin, & fut suivie, deux jours après, de celle de la reine, qui venoit d'être couronnée à Saint-Denis. Les tournois commencerent le lendemain, & remplirent sous différentes formes tout le reste du mois. Le 2 de Juillet, le roi alla tenir son lit de justice au parlement, accompagné des princes, ducs, cardinaux, grands officiers de la couronne, chevaliers de l'ordre du roi, conseillers d'état & maîtres des requêtes. La reine & les dames y assisterent dans des tribunes qui les déroboient à la vue des spectateurs. Après qu'un héraut eut imposé silence, le roi dit qu'étant venu, suivant l'usage, se montrer au peuple de sa capitale, il avoit voulu visiter sa cour de parlement, & recommander à tous ceux qui la composoient une prompte expédition de la justice, ainsi que leur diroit son chancelier. Alors Olivier prenant la parole, dit : » Le roi, en montant sur le trône, a cru de- » voir ses premiers soins à la sûreté des places frontieres » qui bordent le royaume, & le garantissent d'une inva- » sion subite de la part des étrangers. Dès qu'il eut reçu » l'onction sacrée, il alla visiter celles de Picardie, or- » donna des réparations à la ville d'Ardres, & resserra » par la construction de nouveaux forts, les Anglois dans » les limites étroites du comté de Boulogne. L'année sui- » vante, il visita les places de Bourgogne, de Bresse, de » Savoye, de Piémont & du marquisat de Saluces, ordon- » nant par-tout les réparations nécessaires, & veillant à ce » qu'elles fussent convenablement approvisionnées. Cepen- » dant, au lieu de remercier le ciel de leur avoir donné » un souverain si attentif à leur conservation, les peuples » de quelques provinces méridionales, se porterent à cet » excès de fureur & de démence qu'ils méconnurent son » autorité, massacrerent ses officiers & arborerent sur » leurs murailles l'étendard de la révolte. Il fallut envoyer » contre eux une armée : par la prudence & par les soins

Entrée du roi à Paris.

Lit de justice.

Belleforêt, Annales.

Matthieu.

Regiſtres du Parlement.

» de deux grands perſonnages, la ſédition a été prompte-
Ann. 1549. » ment étouffée; les chefs de la révolte ont été punis, » & les peuples rentrés dans le devoir, ont donné des » marques d'une parfaite ſoumiſſion & d'un ſincere repen- » tir. Depuis que nos places frontieres réparées, le calme » & la tranquillité ſolidement rétablis, ont permis au roi » de ſe livrer à d'autres ſoins, il n'en a jugé aucun plus » digne de l'occuper, que celui de veiller à l'exécution » des loix, & d'obſerver de quelle manière la juſtice eſt » adminiſtrée à ſes ſujets. C'eſt le motif qui l'engage à » venir prendre ſéance dans cette compagnie, laquelle, » en qualité de cour des pairs, eſt la juſtice ſouveraine » du royaume, & doit être regardée non-ſeulement comme » le plus ancien tribunal qui ſoit connu, mais encore » comme celui qui dans tous les tems a joui de la plus » haute réputation, tant dans ce royaume que parmi les » étrangers.

» Car bien qu'on ne puiſſe fixer par aucun monument » hiſtorique l'époque de ſon origine, ni deviner de quelle » maniere auparavant s'adminiſtroit la juſtice en Fance, » toutefois on tombe généralement d'accord que de toute » ancienneté, elle ſe rendoit dans une aſſemblée de grands » perſonnages élus & convoqués à cet effet, & que cette » aſſemblée ſe nommoit parlement. Sous les règnes de » S. Louis & de Philippe ſon fils, on tenoit en tems de » paix trois ou quatre parlemens par an; Philippe le Bel » les réduiſit à deux, l'un d'été, l'autre d'hiver; & ſi l'on » étoit en guerre ouverte, on ne tenoit que celui d'hiver. » Il eſt encore certain que ſous le règne de Philippe, fils » de S. Louis, il n'y avoit rien de déterminé par rapport » au nombre de magiſtrats qui devoient former cette » aſſemblée; Philippe de Valois fut le premier qui le ré- » duiſit à ſoixante-cinq, vingt pour la grand'chambre, & » le reſte pour les enquêtes; en 1342, la grand'chambre » ſe trouva compoſée de trente conſeillers, de quatre pré- » ſidens & de quatre maîtres des requêtes.

» L'autorité du Parlement étoit ſi bien établie dans » ces anciens temps, que toutes les affaires, de quelque

» nature qu'elles puſſent être, y reſſortiſſoient : c'eſt dans » ces aſſemblées que les peuples s'adreſſoient au roi pour » obtenir la liberté d'élire leurs évêques ; on y vuidoit les » matières des *défis* ou des guerres privées, ainſi qu'il » paroît par l'arrêt rendu en 1309 entre les comtes de » Foix & d'Armâgnac. Des princes étrangers, & quel- » quefois même de puiſſans ſouverains, le prenoient pour » arbitre de leurs différends ; témoin l'Empereur Fré- » déric II, dans ſes longs démêlés avec Innocent IV. » En 1312, le comte de Namur ne craignit point de » ſoumettre ſes droits à la déciſion de ce tribunal, quoi- » qu'il eût pour partie adverſe Charles de Valois, frere » du roi. Le prince de Tarente témoigna la même con- » fiance dans une conteſtation qu'il eut contre Charles de » Bourgogne, prince du ſang, duc & pair de France. » Enfin le comte de Savoye & le dauphin de Viennois, » après une ſanglante guerre, ſoumirent leurs droits reſ- » pectifs ſur la mouvance du marquiſat de Saluces à la » déciſion de ce même tribunal, qui jugea en faveur du » dauphin, & condamna le comte à une amende de deux » cens mille écus d'or.

Ann. 1549.

» Ces exemples montrent ſuffiſamment quelle idée on » s'étoit formée dans l'Europe entiere, des lumieres & » de l'intégrité de cette cour des pairs, & juſqu'où s'éten- » doit ſa compétence. Le roi Jean, conſidérant que les » matieres d'état n'y étoient pas traitées avec tout le ſecret » requis, & que d'ailleurs cette cour ne pouvoit plus ſuf- » fire à vuider la multitude d'affaires dont elle étoit ſur- » chargée, ordonna que dorénavant elle ne connoîtroit » en premiere inſtance que des cauſes des pairs de France, » des prélats, des chapitres, des communautés, & des per- » ſonnes qui par privilége ou ancien uſage, avoient leurs » cauſes commiſes à la cour du domaine, & par appel ſeu- » lement des jugemens du prévôt de Paris, des baillis, » ſénéchaux, & autres juges qui reſſortiſſoient directement » à la cour. Toute matiere d'état lui fut interdite, à moins » qu'il ne plût au roi de lui en envoyer la connoiſſance » par une commiſſion ſpéciale.

Ann. 1549. » Réduit à la ſimple adminiſtration de la juſtice contentieuſe entre les particuliers, le parlement ne perdit » rien de ſa haute conſidération. Il la dut en partie aux » lumieres & à l'intégrité de ſes membres, en partie à la » protection de nos rois, qui reſpectant eux-mêmes les » arrêts émanés de ce tribunal, tinrent la main à leur » exécution, & forcerent tous leurs ſujets, de quelque » rang qu'ils fuſſent, à s'y ſoumettre. C'eſt cette attention » perſévérante de nos rois, à maintenir l'empire des loix, » qui en les élevant au-deſſus de tous les autres monarques » anciens & modernes, a paru les approcher de la Divi- » nité ; car Dieu ne veut & n'ordonne que des choſes » juſtes & équitables, & il ceſſeroit d'être Dieu, s'il ceſ- » ſoit un moment d'être juſte. Un roi ne peut donc exer- » cer un acte plus royal, plus auguſte & plus divin, que » de plier la fierté du ſceptre à la rigide obſervation des » loix. *La république eſt heureuſe*, dit Platon, *quand le » ſouverain magiſtrat obéi de tous les citoyens, obéit lui- » même à la loi.* Alexandre de Macédoine ayant perdu un » procès contre un de ſes ſujets, remercia ſes juges d'a- » voir préféré la loi au roi. Le trop infortuné Charles VI » donna un exemple de juſtice digne d'être tranſmis à la » poſtérité la plus reculée. Ayant deſtitué dix officiers, » dont il ne tarda pas à reconnoître l'innocence, il pro- » nonça contre lui-même cet arrêt : *Nous, ſans en avoir » été requis, mais de notre pur & noble office royal, au- » quel appartient de rappeller & corriger tant notre fait » comme l'autrui, toutes les fois que nous connoiſſons » qu'en icelui juſtice a été bleſſée ou pervertie, ſpécialement » en grevant ou opprimant l'innocence ; avons déclaré la » privation & ce qui s'en eſt enſuivi, avoir procédé de » fait tant ſeulement & non de droit ni de raiſon ; mais » avoir été obtenue par fauſſe ſuggeſtion & très-grande » importunité, & comme par impreſſion, & non de notre » franche volonté*, &c.

» Des loix équitables ſont les liens de toute ſociété bien » ordonnée ; mais des loix écrites ſont ſourdes & muettes, » & dès-lors incapables par elles-mêmes d'aſſurer le bon-

heur

» heur d'une société, si un premier magistrat ne les vivifie, ne leur imprime le mouvement & l'action. Ce » premier magistrat, quelque vigilant qu'il soit, ne pouvant dans une grande monarchie, s'acquitter par lui-même de la distribution de la justice, ou de l'application » de la loi à tous les cas particuliers, est forcé de s'en » décharger sur un grand nombre d'officiers qui le remplacent dans cette fonction auguste, & doivent être » regardés comme ses représentans. Puisqu'il les choisit, » il se rend responsable de leur conduite, & s'il choisit » mal, toutes les fautes qu'ils peuvent commettre par prévarication ou par ignorance, lui seront imputées. La » science, les mœurs, la probité, sont les seules qualités » qu'il doive considérer; il faut aussi avoir égard à l'age, » puisque les ans donnent de la maturité, & que les cheveux blancs impriment du respect. Les dissipateurs, les » avares, doivent être soigneusement écartés : Scipion interrogé sur le choix de deux hommes qui briguoient le » gouvernement d'une province & qui partageoient le Sénat, les exclut l'un & l'autre, *l'un*, dit-il, *parce qu'il* » *ne possède plus rien, & l'autre; parce que rien ne lui* » *suffit.*

Ann. 1549.

» Pour venir maintenant à l'application de ces principes, » & à l'objet particulier qui nous rassemble, le roi notre » souverain seigneur, vous déclare par ma bouche, qu'il » apportera encore plus d'attention que n'en apporta aucun de ses prédécesseurs, à ce que la justice soit écoutée » & respectée dans son Royaume; qu'il maintiendra vos » arrêts, & ne conférera aucun office de magistrature » qu'à des hommes d'une vertu éprouvée. C'est à vous, » messieurs, à correspondre aux intentions de votre souverain, en rendant une justice impartiale, sans acception de personne, de sorte que vos arrêts portent l'empreinte de la sainteté de vos mœurs, & que vous soyez » prêts, s'il arrive que le roi desire d'en savoir les motifs, » à lui en rendre un compte fidèle. Dans les matières » criminelles, n'oubliez jamais, d'une part, que l'on ne » doit point se porter à couper un membre, à moins que

Ann. 1549. » le corps entier ne périclitât fans cette cruelle opération, » & de l'autre, qu'en ufant de trop d'indulgence contre les » méchans, on confpire contre les bons. Les pauvres font » fpécialement fous votre fauve-garde, & tous ceux qui » manquent d'appui, en doivent trouver un dans votre » humanité. Empêchez que les loix & les ordonnances ne » reffemblent parmi nous aux toiles d'araignée qui n'ar- » rêtent que les moucherons; un état touche à fa ruine, » quand pour un même fait des citoyens font punis de » peines capitales, & que d'autres ne font pas même in- » quiétés. C'eft principalement contre les juges prévarica- » teurs, que vous devez deployer toute la févérité des » loix, foit qu'ils foient vos compagnons, ou fimplement » vos jufticiables. Les fraudes, les rapines, les tergiver- » fations des procureurs, méritent de votre part une atten- » tion particuliere; les laiffer impunies, c'eft en quelque » forte vous en déclarer complices. Une prompte expédi- » tion eft requife pour les affaires courantes; faites » en forte du moins que les frais n'excedent jamais la va- » leur de la chofe conteftée : mais fur-tout prenez garde » que d'un arrêt équivoque ou mal rédigé, il ne naiffe un » nouveau procès plus long & quelquefois plus difpendieux » que le premier : c'eft de tous les abus le plus propre à » deshonorer la juftice & fes miniftres. Caton le cenfeur » affiftant à une délibération du fénat Romain, où l'on » propofoit de conftruire des veftibules & un portique » qui garantiffent les juges & les plaideurs des injures de » l'air, dit qu'il feroit bien plus utile de paver de pointes » de fer toutes les avenues du barreau.

» Enfin, meffieurs, rappellez-vous de quels hommes » vous tenez la place; rendez à l'état ces magiftrats que » leur intégrité, leur aufterе probité & leur application au » travail, firent chérir & vénérer de nos ayeux. Acquittez » envers Dieu la confcience du roi & la vôtre, & alors » comptez hardiment fur fa bienveillance; autrement il y » pourvoira, de maniere cependant que la peine & la » honte ne retombent que fur les vrais coupables «.

Lifet, premier préfident, remercia le roi de l'honneur

qu'il faisoit à la cour ; tâchant ensuite de découvrir les raisons du nom de *lit de justice*, que l'on est dans l'usage de donner aux séances que les rois tiennent au parlement, il dit qu'il n'en falloit point chercher d'autres que le doux repos & la parfaite sécurité que goûtoit la nation toutes les fois qu'elle voyoit son souverain s'occuper de la justice & siéger dans le temple où elle rend ses oracles. Entassant, suivant le mauvais goût du siecle, une foule de passages des livres saints, des historiens, des poëtes, des orateurs & des philosophes, où la justice est exaltée, il prouva longuement que le premier devoir & la plus auguste fonction d'un roi étoit de rendre la justice ou de veiller du moins à ce qu'elle fût rendue en son nom. Venant enfin aux reproches que le chancelier leur avoit adressés d'une maniere indirecte & par forme d'avis, il supplia le roi de ne pas croire légèrement aux rapports qu'on ne manquoit pas de lui faire contre ses officiers, & de vouloir bien songer qu'il étoit moralement impossible qu'ils rendissent un arrêt sans mécontenter au moins une des parties, en un mot, d'imiter la conduite d'Alexandre, qui lorsqu'on médisoit de quelqu'un en sa présence, se bouchoit une oreille pour laisser une porte toujours ouverte à la justification : il ajouta qu'il y avoit des abus dans l'administration de la justice, que le parlement en gémissoit, mais qu'il n'osoit entreprendre de les réformer, parce que ceux qui en profitoient, obtenoient trop facilement des lettres d'évocation : qu'il y avoit sans doute des cas où de pareilles lettres pouvoient avoir leur utilité, mais que ces cas étoient rares, & qu'en général, on n'en devoit jamais accorder en matiere criminelle, puisqu'on ne les sollicitoit que dans la vue de soustraire un criminel au glaive de la justice : que c'étoit un autre abus plus intolérable encore que le précédent, de disposer de la confiscation d'un accusé avant que sa sentence eût été prononcée, & d'assigner au dénonciateur le tiers de l'amende : que l'excessive longueur des procès dont on se plaignoit avec raison, provenoit encore moins des chicanes des procureurs que de l'ignorance des juges subalternes, qui ne savoient ni instruire une affaire,

Ann. 1549.

ni rédiger un jugement: qu'il feroit à propos de compofer à leur ufage un livre de formules, dans lefquelles on les obligeroit de fe renfermer; qu'en attendant que ce travail fût exécuté, on feroit peut-être bien d'interdire ceux qui étoient abfolument incapables de remplir leurs fonctions : que par rapport aux magiftrats qui compofoient fon parlement, ils travailloient fans relâche à faire refpecter fon autorité, & n'avoient d'autre ambition que de mériter de plus en plus fa confiance.

Deux jours après, on fit la recherche des procureurs, & on en deftitua trois ou quatre qu'on furprit en contravention directe avec les ordonnances : d'autres un peu moins coupables furent fufpendus de leurs fonctions pour quelques mois; tous furent affujettis à un nouveau règlement.

Proceffion générale.

Félibien, hift. de Paris.

Au fortir du palais, le roi ordonna pour le lendemain une proceffion générale, où l'on porta toutes les reliques des principales églifes de Paris, & à laquelle il affifta avec la reine, les princes, les dames, & tout ce qui formoit la cour. Après le dîner, il tint dans une des falles du palais épifcopal une affemblée de notables, qui avoit pour objet de chercher les moyens d'arrêter les progrès de l'héréfie. Le cardinal de Guife parla pour le clergé, Lizet pour les magiftrats, & le prévôt des marchands pour le peuple; tous trois s'accorderent à fupplier le roi de remettre en vigueur les anciens édits, & de prendre plus de précautions que l'on n'avoit fait fur la fin du dernier règne, pour en affurer l'exécution. Les prifons de la conciergerie étoient remplies de ces malheureux fectateurs de Calvin; ils étoient depuis long-temps condamnés aux flammes, mais par une bizarrerie prefqu'inconcevable & qui prouve combien les mœurs étoient encore féroces, on les avoit précieufement réfervés pour fervir de fpectacle dans des jours confacrés au plaifir & à la joie. On les fépara par bandes, & l'on alluma dans la même foirée des bûchers fur le parvis de l'Eglife Notre-Dame, à la place Maubert, à la Grève & dans la rue Saint-Antoine. Le roi, en s'en retournant au palais des Tournelles, fut témoin de ces fcènes

d'horreur, entendit les hurlemens de ces malheureux, & reconnut, dit-on, avec un saisissement de cœur, la voix d'un des bas officiers de sa chambre, qu'il avoit autrefois affectionné.

Ann. 1549.

Pour couronner par un grand spectacle des fêtes si disparates, les officiers municipaux avoient fait élever dans l'isle de Louviers un fort sur le modèle de la ville de Boulogne, & jetter sur un des bras de la Seine un pont pour donner passage aux troupes qui devoient aller l'assaillir. Sur les deux rives opposées de l'autre bras de cette riviere, on avoit rangé un nombre égal de barques & de batelets, afin de donner à la cour une double représentation d'un combat naval & d'un assaut. Quoiqu'on eût eu la précaution d'ôter aux combattans les armes meurtrieres, plusieurs furent assommés, d'autres noyés ou estropiés. Après bien des assauts, le fort fut emporté.

Guerre contre les Anglois dans le comté de Boulogne.

Dépêches de Marillac.
Godwin, Annal. d'Angleterre.
Rapin Thoiras.
De Thou.
Belcarius.
Belleforêt.

Henri acceptant l'augure, se mit le lendemain en marche, escorté d'un corps nombreux de gentilshommes qui étoient accourus de toutes les provinces du royaume, & qui après avoir pris part aux divertissemens, auroient rougi de l'abandonner lorsqu'il marchoit à l'ennemi. Il joignit, vers le milieu du mois d'Août, les troupes qui l'attendoient sur la frontiere. Malgré toutes les précautions qu'on avoit prises, le projet avoit transpiré. Le duc de Sommerset en avoit été instruit d'assez bonne heure, mais forcé d'opposer aux mutins les troupes qu'il avoit sur pied, tout ce qu'il avoit pu faire avoit été de s'adresser à l'empereur, en lui remontrant que les possessions de l'Angleterre sur le Continent, couvrant une partie de la frontiere des Pays-Bas, & servant d'entrepôt à un commerce très-lucratif pour ses sujets, ne pouvoient sous ce double aspect lui paroître un objet étranger ou indifférent. Que cependant les François, sans aucune déclaration de guerre, se préparoient sourdement à les envahir, & que dans l'embarras où des troubles intestins jettoient l'Angleterre, il étoit à craindre qu'ils ne consommassent leur injuste entreprise, si l'empereur ne prenoit en main la cause de ses alliés, comme il y étoit obligé, tant par les anciens traités entre

Ann. 1549. l'Angleterre & les ducs de Bourgogne, que par le dernier qu'il avoit lui-même conclu avec Henri VIII, & par lequel ils s'étoient réciproquement obligés à s'entre-garantir toutes leurs possessions. La peinture que fit l'ambassadeur du triste état de l'Angleterre, n'étoit point propre à gagner l'empereur : d'ailleurs les affaires qui lui restoient à terminer en Allemagne, & qui lui tenoient beaucoup plus au cœur que l'intérêt qu'il pouvoit prendre à une puissance voisine, ne lui permettoient pas d'en venir dans ce moment à une rupture ouverte avec la France. Il répondit donc que les traités qu'on lui alléguoit, étoient tous antérieurs à la conquête de Boulogne, & que par conséquent il n'avoit pû garantir aux Anglois une possession qu'ils n'avoient pas. Qu'il avoit depuis conclu un traité à Crespi avec la France, lequel lui lioit les mains, tant que cette couronne en observeroit les conditions : qu'il n'avoit donc aucun droit de se mêler de ce qui regardoit Boulogne, mais que s'il arrivoit qu'à l'occasion de cette guerre les François attaquassent Calais, ou même entrassent sur les terres de l'ancienne conquête, il ne manqueroit pas de se déclarer & de fournir tous les secours dont on auroit besoin. Il fit la même réponse, mais d'un ton aigre & qui sentoit la menace, au ministre de France, chargé de l'informer des raisons & de l'objet de cette prise d'armes.

Le roi, à la tête d'une armée infiniment plus nombreuse qu'elle n'auroit été s'il eût pu compter sur la neutralité de l'empereur, investit le fort de Sellaques, le foudroya pendant quatre ou cinq heures, & livra un assaut général. La place fut emportée, & le peu d'Anglois qui échapperent, coururent se réfugier dans Ambleteuse, où les François ne tarderent pas à les suivre : après quinze ou vingt volées de canon, la garnison demanda à capituler, & n'obtint que la permission de se retirer où bon lui sembleroit sans armes & bagages. Le fort de Blaquenai n'attendit pas le siége ; le commandant députa vers le connétable, pour demander le même traitement qu'on venoit d'accorder à la garnison d'Ambleteuse, ce qui apprêta beaucoup à rire aux François, qui ne concevoient

pas comment il envoyoit si loin chercher une permission qu'il pouvoit bien prendre de lui-même, & d'une maniere plus honorable. C'est en effet le parti que prit la garnison de Mont-Lambert. Chargée de ses effets les plus précieux, & brûlant tout ce qu'elle ne pouvoit emporter, elle se retira dans la ville de Boulogne. Il ne restoit plus aux Anglois que cette place & la tour d'ordre, qui en étoit si proche qu'il falloit les attaquer toutes les deux à la fois. L'armée s'en approcha, & comme on ne pouvoit se flatter de les réduire que par un siége, on tira des tranchées, où l'on employa jusqu'à six mille pionniers. Les pluies d'automne, qui commencent de meilleure heure & sont plus abondantes dans cette contrée que partout ailleurs, firent bientôt abandonner les travaux. Le roi se contentant d'élever à la hâte des bastions sur la côte, pour en défendre l'approche aux bâtimens Anglois, & de distribuer une partie de son armée dans les forts dont il venoit de s'emparer, remercia le corps de Noblesse volontaire qui l'avoit accompagné, & remit au retour de la belle saison, à terminer ce qu'il avoit si heureusement commencé.

Ann. 1549.

Ce premier succès fut suivi d'un autre qui le flatta d'autant plus agréablement que c'étoit une sorte de triomphe personnel sur son rival. Les députés des Suisses vinrent jurer le renouvellement de leurs alliances avec la France, pour toute la durée de la vie du roi & cinq ans après sa mort. Depuis son avènement au trône, Henri sollicitoit avec la plus grande chaleur ce renouvellement, & n'avoit pû jusqu'à ce moment tirer aucune réponse satisfaisante, parce qu'il avoit à combattre la brigue de l'empereur, qui mettoit tout en œuvre pour le supplanter auprès des Cantons. Le roi s'en étant plaint, comme d'un procédé qu'il n'auroit jamais attendu d'un prince qui se disoit son ami, l'empereur s'étoit contenté de répondre qu'il étoit par la position de ses états, tout aussi voisin des Suisses que le roi son frere, & que si l'alliance de ce peuple étoit un avantage, il ne voyoit pas pourquoi il lui seroit défendu d'y prétendre. Les Cantons, flattés de se voir

Renouvellement de l'alliance avec les Suisses.

Manusc. de Fontanieu. Recueil des traités.

Ann. 1549.

recherchés par deux souverains si puissans, & ne risquant qu'à gagner en ne se pressant pas, écoutoient tranquillement ce qu'on avoit à leur proposer, demandoient du tems pour en communiquer avec leurs alliés, & ne manquoient jamais de trouver un prétexte pour éloigner la conclusion. Les protestans, qui montroient plus de bonne volonté que les catholiques, paroissoient craindre que s'ils s'allioient sans eux avec la France, ceux-ci, par dépit, ne se liguassent sur-le-champ avec l'empereur, & ne leur missent sur les bras toutes les forces de la redoutable maison d'Autriche. Les catholiques qui n'avoient rien de pareil à alléguer, se retranchoient sur l'inobservation de quelques articles des traités précédents, & vouloient qu'avant tout, on tombât d'accord sur quelques points qui avoient occasionné des débats sous le dernier règne; les plénipotentiaires François ayant averti le roi qu'on ne termineroit cette négociation qu'avec de l'argent, furent autorisés à offrir d'augmenter d'un tiers la solde des troupes & les pensions qu'on payoit, même en tems de paix, à chaque Canton. Alors plus de difficultés, catholiques & protestans, tous brûlerent de renouveller les traités, & de passer condamnation sur ce qui avoit occasionné de longs débats. Outre le choix du colonel-général, qui avoit toujours appartenu au roi, on lui laissa celui des capitaines particuliers, pourvu qu'il ne les prît que du corps de la nation. Il acquit le droit de séparer les Suisses dans des quartiers différens, de les distribuer dans des garnisons, & de les faire servir par-tout où bon lui sembleroit, excepté sur mer. On trouva bon qu'il prît dans le traité les titres *de duc de Milan, de comte d'Ast, & de seigneur de Gennes*, & on lui garantit toutes ses possessions, tant en-deçà qu'au-delà des monts. Deux Cantons, Zurich & Berne, se refuserent encore à cette alliance, mais par principe de conscience & pour se conformer à la doctrine de Zuingle leur réformateur.

Abolition de la gabelle dans les provinces

Cet accroissement de dépense, & le besoin de faire de nouveaux fonds pour achever au printems la réduction de Boulogne, disposerent à écouter favorablement la requête

requête que présenterent au conseil les députés de Poitou tant en leur propre nom que comme chargés de procuration de plusieurs autres provinces. Les Poitevins, quoique aussi affligés & aussi mécontens que leurs voisins de l'impôt de la gabelle, étoient restés dans le devoir, & cette considération seule méritoit qu'on les écoutât. Ils représenterent que la gabelle & les vexations qui en étoient inséparables, dévasteroient en peu d'années des provinces, dont toutes les ressources & presque toute l'industrie se réduisoient à la pêche & à la nourriture du bétail. Qu'il étoit juste sans doute que tous les sujets partageassent également, s'il étoit possible, les charges de l'état, mais qu'il n'étoit pas moins incontestable que l'impôt devoit être analogue à la nature des productions de chaque contrée, & ne jamais ôter au peuple les moyens d'exercer son industrie, & de se procurer des subsistances. Qu'on se tromperoit, si l'on croyoit le calme rétabli dans la Guyenne & dans les provinces voisines; qu'à la vérité le peuple ne songeoit plus à s'attrouper & à se faire justice des gabeleurs, mais qu'il s'évadoit sans rien dire, & alloit chercher chez l'étranger une subsistance qu'il ne trouvoit plus dans sa patrie; que plus de dix milles familles avoient déja pris ce funeste parti, que d'autres étoient sur le point de les suivre, & que ces belles provinces se changeroient en un desert, si le gouvernement ne coupoit promptement la racine du mal, en les délivrant de la gabelle, & en se contentant de l'ancien droit du *quart & demi* : que pour montrer le zèle dont ils étoient animés & suppléer au vuide momentané que la grace qu'ils sollicitoient pouvoit causer dans la destination des revenus de l'état; ils offroient à titre d'indemnité & de rachat perpétuel, au nom & comme fondés de procuration des provinces de Poitou, d'Aunis, de Saintonge, de Guyenne, d'Angoumois & Périgord, la somme de deux cens mille écus d'or. Cette offre fut acceptée, on y ajouta seulement une somme de vingt-cinq mille livres, destinée à rembourser ceux qui avoient acheté des offices de receveurs des greniers à sel. A ce

Ann. 1549. au-delà de la Loire.

Du Bouchet, ann. d'Aquit. Recueil d'ordonnances.

Ann. 1549.

prix le roi fit grace à la ville de Bordeaux, de l'amende particulière à laquelle le connétable l'avoit condamnée, conserva l'hôtel de ville qui avoit dû être démoli, rétablit l'ancien parlement, rendit aux bourgeois une partie de leurs priviléges, & une forme d'administration municipale, conforme à celle de la ville de Paris. La confiance se rétablit dans ces provinces désolées & ne tarda pas à y ramener l'abondance & la paix.

Négociation avec l'Angleterre sur le recouvrement de Boulogne.

Manusc. du cabinet de Fontanieu.
Rapin Thoiras.
Rymer.
De Thou.

L'Angleterre, au contraire, étoit dans une fermentation générale : à la premiere nouvelle des pertes essuyées dans le territoire de Boulogne & du danger qui menaçoit cette place, le peuple de Londres se souleva contre le duc de Sommerset, & les seigneurs que Henri VIII avoit nommés avec le duc pour former le conseil de la régence pendant la minorité de son fils ; indignés qu'un homme qui n'avoit dû être que leur égal se fût établi leur supérieur, en se conférant de sa propre autorité le titre de protecteur, tinrent une assemblée, & bien sûrs d'être avoués par la nation ils le dégraderent, & défendirent sous les peines les plus sévères à tous les magistrats de lui obéir. Sommerset s'enfuit à Windsor, où il vouloit assembler une armée : abandonné par ceux qu'il regardoit comme ses meilleurs amis, il ne lui resta d'autre parti à prendre que de venir se remettre entre les mains de ses ennemis, qui l'enfermerent dans une étroite prison. Le comte de Warwick, qui succéda à son autorité, ne se trouva pas dans un médiocre embarras. N'appercevant aucun moyen possible de sauver Boulogne avec les seules forces d'Angleterre, il eut recours une seconde fois à l'empereur, & pour l'intéresser à la conservation de cette conquête, il offroit au nom du roi son maître d'en faire hommage à l'empereur, & de la tenir de lui comme souverain des Pays-Bas. Charles, qui auroit eu lui-même bien de la peine à sauver Boulogne en l'état où elle étoit réduite, & qui considéroit que les Anglois ne lui offroient que ce qui ne leur appartenoit déja plus, persista dans sa premiere réponse, & résista aux prieres & aux instances de la reine de Hongrie sa sœur, qui se passionnoit bien moins pour

les Anglois qu'elle ne haïſſoit les François. Repouſſé par l'empereur, Warwick en étoit réduit à traiter directement avec les François, mais voudroient-ils ſeulement l'écouter, & n'expoſeroit-il pas le miniſtre qu'il chargeroit d'une négociation ſi déſeſpérée, à recevoir un affront qui retomberoit ſur ſon maître & ſur lui? dans cet embarras, il jetta les yeux ſur un Italien adroit, nommé Guidotti, marchand établi à Londres, mais à qui des relations de commerce donnoient entrée dans beaucoup de grandes maiſons de France. Il lui expliqua ſes vues, & ne lui mit entre les mains qu'une ſimple lettre de créance, qu'il lui ordonna même de tenir ſecrète. Guidotti vint à Paris, s'introduiſit dans la maiſon du connétable, & trouva moyen d'obtenir une audience ſecrète. Là, dépouillant toute feinte, il dit que les François prendroient infailliblement Boulogne, que le comte de Warwick, qui l'envoyoit, en étoit lui-même bien convaincu; qu'il étoit également certain que cette place, abondamment pourvue de tout ce qu'il falloit pour ſe défendre pendant une année entiere, ne ſe rendroit qu'à la derniere extrémité: que ce ſiége feroit couler beaucoup de ſang, & peut-être le ſang le plus précieux de la France, puiſqu'un boulet de canon, une balle, pouvoit atteindre le roi, le connétable, ſes enfans ou ſes neveux, comme le dernier goujat de l'armée: que très-certainement encore la dépenſe monteroit à des ſommes énormes, puiſqu'il faudroit une armée d'obſervation du côté des Pays-Bas, une flotte pour bloquer le port, indépendamment des troupes employées aux opérations du ſiége: que cette première dépenſe en entraîneroit néceſſairement une autre, puiſque les Anglois, fermement réſolus de ne capituler que lorſqu'il ne leur reſteroit plus aucun moyen de ſe défendre, ne livreroient aux François qu'un monceau de ruines, & qu'il faudroit réédifier une nouvelle ville: que cette conquête ſi diſpendieuſe ne termineroit point encore la guerre; qu'à la vérité les Anglois ſe tiendroient ſur la défenſive tant qu'ils auroient ſeuls à lutter contre les François, mais qu'ils étoient bien aſſurés que l'empereur

Ann. 1549.

ne tarderoit pas à se mettre de la partie, & qu'alors ils
Ann. 1549. ne manqueroient pas de moyens de réparer leurs pertes. Que le comte de Warwick prioit le connétable de péser avec sa prudence ordinaire toutes ces considérations, & d'examiner sans partialité s'il ne seroit pas plus utile aux deux nations de transiger amicalement sur une guerre qui les épuisoit en pure perte, & de réunir leurs forces pour tirer l'Allemagne de l'oppression. Qu'il n'en coûteroit à la France qu'une somme modique, & moindre peut-être que la dépense du siége de Boulogne, pendant six mois seulement; mais que cette somme étoit absolument nécessaire pour faire illusion au peuple Anglois, & sauver la réputation du nouveau ministere. Le connétable, après y avoir rêvé pendant quelques minutes, goûta ces raisons, se chargea de les faire valoir au conseil du roi, & fit dire à Warwick que s'il persistoit dans les mêmes sentimens, il pouvoit en toute sûreté envoyer des plénipotentiaires à Boulogne.

La proposition du connétable éprouva une forte résistance dans le conseil : les raisons dont il l'appuyoit parurent à plusieurs ou frivoles ou tirées de bien loin. Le danger que ce siége ne coûtât à la France un sang précieux, étoit commun à tous les combats : il étoit même moins grand dans un siége que dans une simple rencontre, puisque dans le premier cas, ceux qui avoient cet excès de prudence, étoient les maîtres de se tenir à l'écart : on calculoit la dépense que coûteroit par mois l'entretien de deux ou trois armées ; mais comptoit-on pour rien l'honneur de la nation qu'on sacrifioit à un si petit intérêt? seroit-il dit que jamais la France ne sortiroit d'une guerre avec l'Angleterre, sans acheter la paix à beaux deniers comptans? quelles conjonctures plus favorables attendoit-on pour effacer cette flétrissure? Léon Strozzi avec ses galères venoit de rencontrer la flotte Angloise, avoit coulé à fond plusieurs vaisseaux, & forcé les autres de se réfugier dans leurs ports. En Ecosse, Paul de Thermes avoit pris d'assaut le fort de Brochtai, réduit la garnison Angloise à mettre le feu à la

ville d'Hadington pour s'enfuir à Barwick & assiégeoit les derniers châteaux qui restassent aux Anglois en Ecosse; Ann. 1549. avant la fin de la campagne il seroit dans le cas de transporter chez eux le théâtre de la guerre. Quant à la ville de Boulogne, personne n'ignoroit à quelles fâcheuses extrémités elle alloit incessamment se trouver réduite; forcée de nourrir les garnisons & les familles qui s'y étoient réfugiées de tous les forts qu'on avoit pris, sans communication avec Calais ni avec l'Angleterre, & conséquemment sans espérance de recevoir ni rafraîchissement ni secours; étoit-ce donc dans une pareille position qu'on pouvoit se résoudre à l'acheter? Si du moins elle appartenoit à ceux qui vouloient la vendre, s'ils avoient sur cette place des droits bien établis ou d'anciennes prétentions, le marché seroit moins honteux & pourroit être excusé par un motif d'équité naturelle; mais l'Europe entière savoit que tous leurs titres se réduisoient à une surprise & à la force: on ne pouvoit donc excuser un si honteux trafic, que par l'espérance de se concilier à ce prix la nation Angloise. Mais ne risquoit-on pas de s'abuser? & n'étoit-ce pas, au contraire, l'inviter à tout oser contre nous, que de lui présenter la perspective séduisante, ou de garder ses conquêtes, ou de nous les vendre?

Le connétable, qui ne se désistoit pas aisément, & Ann. 1550. qui dans cette occasion jugeoit sainement qu'il étoit de la derniere importance d'ôter aux Anglois tout motif de se liguer avec l'empereur, laissa dire tout ce qu'on voulut, & fit expédier de pleins-pouvoirs à François de Montmorenci son frere, seigneur de Rochepot, à Gaspard de Coligni son neveu, seigneur de Châtillon, à André Guillard, seigneur du Mortier, & à Guillaume Bochetel, seigneur de Sassi, l'un conseiller, l'autre secrétaire d'état. Ils se transporterent au fort d'Outreau, & ne tarderent pas à s'aboucher avec les commissaires Anglois qui étoient déja arrivés à Boulogne. Leurs instructions, qui ne paroissoient avoir été faites que pour jetter de la poudre aux yeux de la nation, portoient que si les François pro-

Ann. 1550. posoient le mariage d'Edouard avec une fille de leur roi, ils ne prissent là-dessus aucun engagement positif, moyen adroit d'insinuer un arrangement qu'ils désiroient, & qu'ils craignoient apparemment que la France ne rejettât, à cause de la différence des religions, car Edouard avoit embrassé la doctrine de Luther. Ils avoient ordre de demander que Henri renvoyât la jeune reine d'Ecosse dans son royaume; qu'il payât les deux millions d'écus d'or stipulés pour la reddition de Boulogne, & s'obligeât d'acquitter la pension de cinquante mille écus, qui par le compromis passé entre François I & Henri VIII, devoit tenir lieu aux rois d'Angleterre de leurs droits sur plusieurs provinces de France; à ces conditions, il leur étoit permis de stipuler la reddition de Boulogne. Comme le ministere Anglois avoit prévu qu'ils n'avanceroient pas beaucoup avec de pareilles instructions, il ne tarda pas à leur en envoyer d'autres, par lesquelles on les autorisoit à se désister de toutes ces demandes ridicules, & à s'obliger non-seulement à rendre sur-le-champ la ville de Boulogne avec l'artillerie & toutes les munitions qui s'y trouvoient, mais en outre tous les châteaux que les Anglois tenoient encore en Ecosse moyennant une indemnité en argent telle qu'ils pourroient l'obtenir, tant pour l'artillerie & les munition qu'ils abandonnoient, que pour les réparations & nouvelles fortifications qui avoient été faites à Boulogne. Les plénipotentiaires François réduisirent cette indemnité à une somme de quatre cens mille écus qui ne répondoit pas au tiers de la dépense que les Anglois avoient faite. On ne stipula rien sur le mariage d'Edouard, il paroît cependant que les premiers propos en furent jettés dans ces conférences: car presque aussi-tôt après, les deux rois ayant pris le parti de s'envoyer respectivement le collier de leur ordre en signe de fraternité, les ambassadeurs Anglois, qui apporterent l'ordre de la jarretiere, rédigerent le contrat de mariage de leur jeune monarque avec Madame Elisabeth, fille aînée du roi. On en remit la célébration au tems où la princesse auroit douze

ans accomplis ; mais dès ce moment Edouard conçut pour son beau-pere une estime & une tendresse qu'il conserva jusqu'au tombeau. Le maréchal de Saint-André, que le roi avoit choisi pour porter en Angleterre le collier de saint-Michel, forma son cortège de cent gentilshommes des meilleures maisons du royaume. Voulant donner à Londres un échantillon du faste & du luxe de la cour de France, il avoit établi différens relais, chacun de douze chevaux, qui marchoient jour & nuit, & n'avoient point d'autre destination que de fournir sa table de tout ce qu'il y avoit de plus exquis dans nos provinces en gibier & en fruits; *de sorte*, ajoute un témoin oculaire, *que les milords maudissoient l'intempérie de leur climat qui les privoit de tant de raretés.*

Ann. 1550.

Peu s'en fallut que ce voyage ne donnât occasion à une rupture ouverte entre la France & l'Empire. La gouvernante des Pays-Bas, jalouse des liaisons étroites que la France prenoit avec l'Angleterre, avoit mis en mer une escadre de douze vaisseaux armés en guerre qui croisoient dans la Manche, à la hauteur du port de Douvres. Saint-André s'imagina trop légèrement peut-être, qu'ils étoient destinés à l'enlever. Quittant la route de Boulogne, il prit celle de Dieppe, & fit arrêter dans ce port, pour lui tenir lieu d'ôtages, trois navires Flamands richement chargés, avec ordre de ne les relâcher que lorsqu'on recevroit la nouvelle de son arrivée en Angleterre. La gouvernante, par droit de représailles, mit sous sa main tous les navires François qui étoient dans les différens ports des Pays-Bas, & quoique les vaisseaux qu'elle reclamoit ne tardassent pas à rentrer sans aucun dommage dans leur patrie, & que le ministre François qui résidoit à Bruxelles déclarât au nom du roi son maître qu'on n'avoit à la cour aucune connoissance qu'ils eussent été arrêtés, elle refusa assez long-tems de se payer de cette excuse, & ne consentit enfin à rendre la liberté aux marchands François, qu'avec des formalités très-dispendieuses, & une suite de délais infiniment préjudiciables. Le roi prit encore le parti de dissimuler; il

Conduite de la France à l'égard de l'empereur.

Dépêches de Marillac.

Ann. 1550. rendit même à l'empereur un office qui témoignoit extérieurement le désir qu'il avoit de vivre avec lui en bon voisin.

Il y avoit dans les Ardennes un vieux château avantageusement situé, nommé Linchant. Le seigneur de Roignac, qui l'habitoit, en avoit fait un repaire de brigands. Avec eux il désoloit la frontiere, & poussoit quelquefois ses courses bien avant dans les Pays-Bas. L'empereur s'en étoit plaint, car bien que Roignac tranchât du souverain & n'épargnât pas plus les François que les sujets de l'empereur, cependant on pouvoit à la rigueur s'en prendre au roi, puisque le château de Linchant, quoique sur les limites des deux Etats, étoit censé appartenir à la France. Le roi y fit marcher des troupes, qui en délogerent les brigands, & le raserent jusqu'aux fondemens.

Tandis que Marillac, son ambassadeur auprès de l'empereur, faisoit valoir ce service, & offroit, en termes généraux, une pareille satisfaction sur tous les objets qui pouvoient engendrer du refroidissement ou de l'aigreur entre leurs majestés; des agens secrets répandus dans presque toutes les cours d'Allemagne, sondoient les dispositions secrètes des princes, sur la proposition qui devoit leur être faite à la première diète, d'associer le prince d'Espagne à la dignité impériale, en assignant au roi Ferdinand un dédommagement formé de la dépouille du duc de Wirtemberg: ils montroient dans l'exécution de ce projet, le renversement de la constitution germanique, & le dernier coup porté à la liberté publique. Les princes n'en disconvenoient pas, & promettoient de résister, autant qu'ils le pourroient, à une si dangereuse innovation; mais foibles, désarmés pour la plupart, & remplis de défiance les uns à l'égard des autres, ils laissoient entrevoir qu'ils céderoient à la nécessité, si personne ne venoit à leur secours. Henri débarrassé des inquiétudes que lui avoient données jusqu'alors les Anglois, & pouvant diriger toutes ses forces vers un seul objet, songeoit plus sérieusement que jamais à opérer une diversion; mais

mais il ne vouloit pas que ses provinces devînssent le théâtre de la guerre, & les circonstances n'étoient plus aussi favorables qu'elles l'avoient été l'année précédente, du côté de l'Italie.

Ann. 1550.

Affaires d'Italie: mort du pape Paul III.

Fra-Paolo. Pallavicin. Recueil de Ribier. Dépêches de Marillac.

Lorsque le roi étoit passé avec une armée dans le Piémont, le pape, séduit par de vaines promesses, venoit d'adresser à l'empereur deux légats, avec tous les titres qui établissoient les droits du Saint-Siége sur Parme & Plaisance, & d'amples pouvoirs, au cas que la première négociation réussît, pour réconcilier à l'église, avec de certaines restrictions, les prêtres qui s'étoient mariés publiquement, & pour permettre l'usage de la communion sous les deux espèces, deux articles qui devoient contribuer à faire goûter l'*interim*, & à consolider la puissance de l'empereur en Allemagne. Cette excessive complaisance n'avoit pas été payée de retour. Charles, après avoir mis beaucoup de tems à examiner les titres, avoit prononcé qu'ils ne prouvoient, en aucune manière, que les fiefs contestés appartînssent au Saint-Siége; qu'on y voyoit au contraire qu'ils étoient une dépendance du Duché de Milan, & qu'en qualité de chef de l'empire, il ne pouvoit se dispenser de les y réunir: mais que pour acquitter ses promesses, il consentiroit en recevant Parme des mains du Pontife, à donner gratuitement à Octavio, son gendre, quarante mille ducats de revenu en terres titrées, & toutes situées dans le royaume de Naples. Les Farnèses ne balancèrent point à rejetter cette offre insidieuse; car, en supposant même que l'empereur remplît scrupuleusement ce dernier engagement, c'étoit les faire tomber de l'état de souverain à celui de sujet; & comme ce n'étoit ni à titre d'échange, ni à titre d'indemnité, mais gratuitement & par pure libéralité, qu'il entendoit faire cette cession, elle seroit toujours précaire, puisque la même main qui l'auroit donnée, pourroit dans tous les tems la retirer ou la réduire. Les légats indignés d'avoir, par leur crédulité, servi d'instrumens pour abuser le Pontife, appellerent de cette sentence au tribunal de Dieu, & l'un d'eux, qui

avoit été Dominicain, osa signifier en face à l'empereur, dont la santé étoit fort chancelante, un ajournement pour y comparoître dans le terme de six mois.

Ann. 1550.

Charles ne témoigna que du mépris pour ce fanatique; mais après une pareille scène il sentit bien qu'il ne devoit pas se promettre qu'ils fissent usage de leurs pouvoirs, par rapport aux deux articles de l'*interim*. Toutes ses espérances à cet égard se fonderent sur la mort du Pontife, qui, selon toutes les apparences, n'étoit pas éloignée. Paul entierement désabusé par cette derniere épreuve, & considérant que l'héritage qu'il avoit eu dessein de laisser à ses petits-fils, alloit les envelopper après sa mort dans une guerre qui détruiroit sa maison, songea, tandis qu'il en étoit tems encore, à investir Octavio, son petit-fils, des fiefs de Camérin & de Nepi, en lui retirant Parme & Plaisance, qu'il réuniroit au domaine direct du Saint-Ŝége, persuadé que ses successeurs auroient toujours infiniment plus de moyens que ses petits-fils, de soutenir cette querelle, & que l'empereur seroit moins âpre à dépouiller l'église que de foibles particuliers. Quoique la nécessité & l'amour paternel eussent dicté cet arrangement, Octavio qui n'ignoroit pas que le seul duché de Parme valoit mieux que les deux principautés qu'on lui offroit en échange, refusa son consentement; craignant qu'on ne s'en passât, il se déroba de Rome, & courut à Parme pour s'en mettre en possession : n'ayant pu parvenir ni à séduire, ni à surprendre Camille Ursin, qui gardoit cette place au nom du Saint-Siége, & qui ne vouloit s'en désaisir que sur un ordre du pape, il se porta à cet excès de rage & de désespoir, qu'il leva des troupes pour faire la guerre à son ayeul, se ligua avec des officiers de l'empereur, & rechercha même Ferdinand de Gonzague, qu'on regardoit généralement comme le meurtrier de son pere. Il poussa même l'effronterie jusqu'à mander au pape lui-même, toutes ces horreurs. A cette lecture le vieillard jetta des cris aigus, & perdit pendant quelques heures l'usage de ses sens. Rappellé à la vie, il tenta, mais toujours inutilement, pendant les

vingt jours qu'il vécut encore, tous les moyens de ramener à son devoir ce fils dénaturé. Il expira enfin le 10 Novembre 1549, déplorant son excessive indulgence pour ses proches, la seule tache en effet qui ait terni la gloire de son pontificat.

Ann. 1550.

La France ne sentit pas, autant qu'elle l'auroit dû, la perte qu'elle venoit de faire, parce qu'elle se flatta de pouvoir disposer de la thiare en faveur d'un homme qui lui seroit entierement dévoué. Jamais, en effet, un roi de France n'avoit compté un aussi grand nombre de ses sujets dans le sacré collége, ni des hommes d'un mérite aussi distingué. Cependant elle fut à la veille de perdre tout le fruit qu'elle s'étoit promis, en sollicitant un si grand nombre de promotions; car au moment où Paul décéda, il ne se trouva que trois ou quatre cardinaux François en Italie; les autres avoient attendu, pour se mettre en route, que la nouvelle de sa mort fût arrivée. C'est un usage à Rome de donner huit jours aux apprêts & à la pompe des funérailles du pontife; le neuvieme jour les cardinaux entrent au conclave, & peuvent, quelques heures après, lui nommer un successeur. Horace Farnèse, qui fut nommé gouverneur de Rome pendant la vacance du Saint-Siége, & le cardinal Trani, doyen du sacré collége, prolongerent pendant dix-neuf jours les obsèques, afin de donner aux cardinaux François le tems d'arriver : mais ce délai étoit encore trop court, & il y avoit quatorze jours que le conclave étoit fermé, lorsqu'enfin ils arriverent. Ils auroient trouvé l'élection faite, si le cardinal la Poole ou Polus, prince du sang d'Angleterre, avoit voulu se prêter à un moment d'enthousiasme, ou plutôt à une intrigue concertée par la faction des cardinaux impérialistes, pour exclure leurs adversaires. La plupart des cardinaux qui se trouvoient alors renfermés dans le conclave, entrerent au milieu de la nuit dans sa cellule, le proclamerent, & voulurent, sans perdre de tems, l'entraîner dans la chapelle, pour procéder à l'élection par la voie *d'adoration.* Polus résista fortement, en disant qu'un pareil choix ne devoit point être une œuvre de ténèbres; qu'on s'assembleroit le

Conclave pour l'élection de Jules III.

Recueil de Ribier.

Manusc. de Béthune.

Ann. 1550. lendemain matin, & que s'ils persistoient à vouloir l'élire, il exigeoit qu'ils y procédassent par la voie ordinaire du scrutin. Le lendemain, tout changea de face par les mauvais offices que rendirent à Polus ceux qui aspiroient eux-mêmes à cette éminente dignité. Le cardinal de Ferrare avoit dirigé la faction Françoise jusqu'à l'arrivée du cardinal de Guise, qui avoit le secret du roi. Le vieux cardinal de Lorraine étoit celui sur qui le monarque désiroit le plus de faire tomber le choix, & par une précaution qui doit paroître extraordinaire, il lui avoit fait expédier des lettres de crédit sur les principaux banquiers de Rome, pour toutes les sommes dont il pourroit avoir besoin. Si l'on perdoit toute espérance de réussir pour lui, le roi vouloit qu'on mît d'abord sur les rangs Ferrare, qui, bien qu'Italien, pouvoit être regardé comme François, puisqu'il étoit conseiller d'état, ami des Guises, & archevêque de Lyon. On devoit proposer ensuite Tournon & du Bellai, qui avoient été l'un & l'autre ministres de François I, & qui, bien qu'ils eussent été rayés après sa mort de la liste des conseillers d'état, n'avoient pas tardé à se rétablir dans la confiance du roi. Au défaut de ceux-ci, Henri désignoit, parmi les Italiens, Ridolfi, Salviati, Trani, & Delmonté: mais comme il se fioit moins aux Italiens qu'à ses sujets, il recommandoit au cardinal de Guise d'exiger de chacun d'eux, avant que de le mettre sur les rangs, qu'il donnât des sûretés; 1°. de ne point céder Parme à Octavio Farnèse, gendre de l'empereur; 2°. de favoriser le roi dans la conquête du duché de Milan; 3°. de ne rétablir le concile de Trente, que de l'agrément, & avec la participation du roi. On comptoit jusqu'à cinquante cardinaux enfermés dans le conclave; ils s'étoient partagés en trois factions, l'impériale, dirigée par le cardinal de Burgos; la romaine, par Farnèse, & la françoise par le cardinal de Guise. Cette derniere étoit elle seule plus nombreuse que les deux autres réunies ensemble; mais comme il faut pour être pape, obtenir au moins les deux tiers des suffrages, elle s'agita long-tems sans pouvoir parvenir à son but. Le vieux cardinal de Lorraine eut jusqu'à vingt-neuf voix, mais il lui fut toujours impossible

de gagner les quatre qui lui manquoient. Ferrare occupa plus long-tems la scène, mais avec moins de succès encore. Tournon & du Bellai ne furent pas servis avec chaleur par le cardinal de Guise, qui, tout jeune qu'il étoit, tenta lui-même la fortune, & ne fut pas plus heureux que ceux qui l'avoient précédé. Ridolfi, homme d'un mérite distingué, & celui de tous les Italiens que le roi avoit nommé le premier, avoit des amis dans toutes les factions, & malgré la résistance des chefs, il auroit eu beaucoup plus de voix qu'il ne lui en falloit, si ses ennemis qui n'avoient plus que ce moyen de s'en délivrer, ne fussent parvenus à l'empoisonner. Des douleurs aigües le forcerent de sortir du conclave, où l'on s'attendoit à le voir reparoître le lendemain, mais, dès le même soir, il expira assis dans sa chaise, & conversant avec ses amis. Cette perte affoiblit considérablement la faction Françoise; la mésintelligence qui se mit parmi les cardinaux de cette nation, acheva de tout gâter: la plupart étoient révoltés des procédés du cardinal de Guise, qui, sans paroître même s'appercevoir qu'il y avoit parmi eux deux princes du sang Bourbon & Vendôme, ne communiquoit qu'avec le cardinal de Ferrare, & traitoit les autres avec une réserve offensante, & une hauteur déplacée. Le cardinal de Chatillon s'en plaignit amerement au connétable de Montmorenci, son oncle : ses confreres & lui, écrivoit-il, ne demandoient point à pénétrer plus avant qu'il ne convenoit dans le secret du roi, mais ils ne pouvoient non plus se persuader qu'on les regardât à la cour comme des hommes suspects, & qu'en affectant de les rendre méprisables ou ridicules aux yeux des cardinaux étrangers, on leur ôtât tout moyen de servir l'état. Il prioit donc le connétable de lui faire savoir de quelle manière il devoit se conduire vis-à-vis de ce cardinal, l'*homme*, ajoutoit-il, *le plus étrange que j'aie connu de ma vie*. Salviati, parent de la reine, fut la victime de ces dissentions. Il avoit, ainsi que Ridolfi, des partisans secrets dans les factions contraires, & personne dans le conclave ne doutoit que dès que la France le proposeroit il ne fût élu : le contraire

Ann. 1550.

Ann. 1550.

arriva, parce que plusieurs cardinaux François ne lui donnerent point leur suffrage. Cependant le roi s'impatientoit, & voyant qu'au bout de trois mois rien ne se décidoit; que parmi les cardinaux de sa faction, deux étoient morts, & un troisième dangereusement malade, il envoya ordre au cardinal de Guise de mettre fin à toutes ces brigues, & puisqu'on ne pouvoit avoir un pape tel qu'on le vouloit, de le vouloir tel qu'on pouvoit l'avoir. C'est alors seulement qu'on mit en avant le cardinal Delmonté. Il étoit d'une famille Italienne attachée à la France; deux de ses freres étoient morts au service de cette couronne. Sans pouvoir être regardé comme un esprit du premier ordre, il jouissoit de la réputation d'un habile jurisconsulte, avoit rempli, avec distinction, plusieurs ambassades; & ce qui sembloit le tirer de la classe des hommes ordinaires, Paul III, qu'on regardoit comme le plus grand politique de son siècle, l'avoit choisi pour présider le concile de Trente, & s'étoit reposé sur lui de tous les détails qui demandoient de la célérité. Dans cette commission délicate, Delmonté avoit soutenu avec tant de vigueur les droits de l'église, que l'empereur n'ayant pu le surprendre, ni l'intimider, avoit fini par faire saisir les revenus de l'archevêché de Pavie, & de tous les autres bénéfices qu'il tenoit sous sa domination. Malgré tant de titres à la protection du roi, le cardinal de Guise croyoit avoir découvert dans cet homme une légèreté d'esprit & des vices qui le rendoient indigne du souverain pontificat: peu curieux de l'avancer, il en avoit expliqué naïvement les raisons à tous ceux qui le lui recommandoient. Delmonté n'ignoroit donc point les fâcheuses dispositions du cardinal de Guise, mais comme il savoit en même-tems qu'il étoit sur la liste du roi, & que par conséquent il seroit enfin proposé par la faction Françoise, il s'y tenoit fermement attaché, ménageant cependant les deux chefs des factions contraires, & se montrant disposé à recevoir toutes les conditions qu'ils lui proposeroient. Il s'engagea en effet vis-à-vis du cardinal de Burgos, à rétablir, sans aucun délai, le concile de Trente, & vis-à-vis Far-

nèſe, à le conſerver, lui & toute ſa maiſon, dans les emplois qu'ils tenoient ſous le dernier pontificat, & à mettre Octavio en poſſeſſion de Parme. Ces conditions étoient directement contraires à l'engagement qu'il falloit prendre, & qu'il prit en effet avec le cardinal de Guiſe, & il ne put ſe ſauver du reproche de mauvaiſe foi, qu'à l'aide de quelques reſtrictions mentales. Il promit de plus à ce cardinal, la légation perpétuelle du royaume d'Ecoſſe, un chapeau de cardinal pour Louis, ſon quatrième frère, évêque de Troies, & des bulles d'érection d'une univerſité dans la ville de Rheims. Alors toutes les factions ſe réunirent; Delmonté fut ſalué dans ſa cellule, le vendredi 6 de Février, à quatre heures de nuit, conduit le lendemain au point du jour dans la chapelle, & élu, ſans ſcrutin, par forme *d'adoration*.

Ann. 1550.

Jules III affecta dans les commencemens de ſon pontificat, de publier les obligations qu'il avoit à la France: Dans l'audience particulière qu'il accorda à d'Urfé, ambaſſadeur de cette couronne, il déclara qu'après Dieu, il devoit au roi ſon exaltation, & qu'il ne l'oublieroit jamais: loin de former aucune difficulté, comme avoient fait ſes prédéceſſeurs, ſur le renouvellement des indults en vertu deſquels le roi nommoit aux bénéfices conſiſtoriaux, tant de ſon royaume que de la Bretagne, de la Provence, de la Savoie, & du Piémont, il les confirma de la manière la plus ſolennelle, & dans la forme que les miniſtres du roi eux-mêmes voulurent lui preſcrire; mais en s'étudiant à entretenir & à cultiver la bienveillance du roi, il cherchoit auſſi à plaire à l'empereur, dont il redoutoit ſouverainement la puiſſance, & il vouloit tenir la parole qu'il avoit donnée aux Farnèſe, ſans prendre garde qu'il tentoit une choſe impoſſible, puiſqu'il ne pouvoit rien faire pour l'un qui ne le brouillât avec l'autre. Sur le premier avis qu'on reçut à la cour de France, qu'il ſongeoit ſérieuſement à rétablir le concile de Trente, on l'accabla de reproches, & on ſe contraignit ſi peu, qu'en préſence de ſon nonce, le roi, & ſon miniſtre de confiance, lui prodiguerent les noms odieux de traître &

Mécontentement du roi contre le cardinal de Guiſe.

Ibidem.

Ann. 1550. d'ingrat. Ce fut bien pis encore lorsqu'on apprit qu'il avoit mis Octavio en possession de Parme. Alors la colere du roi ne s'arrêta plus sur le pape, elle s'étendit jusqu'au cardinal de Guise, qu'on vouloit mal-à-propos rendre responsable de la conduite d'un homme qui, loin de dépendre de lui, étoit devenu son supérieur. Le roi lui fit demander durement quel usage il avoit fait des instructions qu'on lui avoit remises à son départ, & quelles sûretés il avoit prises de Delmonté ? Le cardinal rendit un compte très-détaillé de la conduite qu'il avoit tenue dans le conclave, des obstacles qu'il y avoit rencontrés, même de la part de quelques cardinaux François, à qui il avoit eu, sans le savoir, le malheur de déplaire, ou qui servoient la haîne d'un ennemi caché : il dit que, bien que Delmonté fût sur la liste que le roi lui avoit remise, il ne s'étoit porté à le proposer qu'avec une extrême répugnance, & qu'après que le roi lui eut ordonné de mettre fin aux brigues qui agitoient depuis très-long-tems le conclave, & de se contenter d'un pape tel qu'on pourroit l'avoir : que les sûretés qu'on pouvoit exiger en pareil cas, se réduisoient ou à un dépôt d'argent, ou à un écrit en bonne forme ; qu'on n'avoit pu raisonnablement exiger un dépôt d'un homme qui n'avoit rien ; qu'on l'avoit inutilement pressé de donner un écrit, parce qu'il avoit tout à craindre de l'empereur, qui, tenant toujours un simulacre de concile à Trente, n'auroit pas manqué au premier sujet de mécontentement, de l'y déférer comme simoniaque, & de le deshonorer à la face de l'Europe entiere : que cependant on avoit pris de si bonnes précautions, qu'il n'y avoit point à craindre que Jules niât ouvertement ses engagemens. Quoique cette apologie ne laissât plus aucune prise sur la conduite du cardinal, le connétable persuada au roi de faire partir pour Rome, le maréchal de la Marck, & le duc de Nemours : en les chargeant de remplir l'ambassade d'obédience, on leur recommanda de visiter la plupart des cardinaux en particulier, & de s'informer d'eux comment les choses s'étoient passées dans le conclave, & quelle conduite y avoit tenue le cardinal

nal de Guise : c'étoit mettre son innocence à une rude épreuve ; car il étoit clair qu'il s'étoit fait autant d'ennemis secrets, qu'il y avoit de cardinaux dont il avoit contrarié les vues, ou qu'il n'avoit pas servi suivant leurs desirs, & ce nombre comprenoit presque tout le sacré collége, sans en excepter le pape, qui gardoit toujours un profond ressentiment des propos indiscrets que le cardinal avoit tenus sur son compte. Jamais, sans doute, la maison de Guise ne sentit mieux que dans cette occasion, le prix de l'alliance qu'elle avoit contractée avec la duchesse de Valentinois. Le cardinal s'appercevant qu'on travailloit à le perdre, quitta Rome, laissant au cardinal de Ferrare le soin de terminer quelques affaires qui pouvoient encore l'arrêter, parut à la cour au moment qu'on s'y attendoit le moins, & se rétablit entièrement dans la confiance du roi, long-tems avant que les dépositions arrivassent. Dans ces momens si décisifs, moururent à peu de distance l'un de l'autre, Claude, duc de Guise, son pere, & Jean, cardinal de Lorraine, son oncle, qu'on avoit voulu élever au souverain pontificat. Le cardinal succéda à tous ses bénéfices, à la réserve de deux évêchés, & quitta le titre de cardinal de Guise à Louis, son puîné, pour prendre celui de cardinal de Lorraine : d'un autre côté, François, devenu chef de la maison, prit le titre de duc de Guise, & transmit le duché d'Aumale à Claude, gendre de la duchesse de Valentinois. Ce dernier obtint encore la charge de colonel-général de la cavalerie légère, à l'occasion suivante.

Ann. 1550.

Intrigues de cour.

Mémoires de Villars.
Mémoires du maréchal Vielleville.
Brantome.

Jean de Caraccioli, prince de Melphe, & maréchal de France, gouvernoit depuis bien des années la province de Piémont, avec une intégrité & une sagesse qui le rendoient également cher aux peuples & aux soldats : mais, courbé sous le poids des années, accablé d'infirmités, il ne se dissimuloit pas que lorsque la guerre viendroit à se déclarer, il n'auroit plus l'activité nécessaire pour se transporter rapidement par-tout où le besoin l'exigeroit, & il ne montroit point de répugnance à donner sa démission, si on lui accordoit une retraite convenable. Le

Ann. 1550.

connétable destinoit ce gouvernement, qui entraînoit à sa suite le bâton de maréchal, à Gaspard de Coligny, son neveu, déja colonel de l'infanterie Françoise, & qui venoit d'acquérir des droits aux graces du roi, par la part qu'il avoit eue à la réduction de Boulogne. La duchesse de Valentinois, de son côté, vouloit le faire tomber à Charles de Cossé, qu'on nommoit *le beau Brissac*, colonel de la cavalerie légère, & qui avoit réussi, disoit-on, à se mettre si bien dans son esprit, qu'il donnoit de la jalousie au roi. Prévoyant l'avantage que donneroit sur elle au connétable, la qualité de chef de la guerre, si elle attendoit que ce gouvernement vînt à vaquer; elle prit habilement les devans, & ayant fait assurer au prince une retraite paisible & honorable, elle obtint la démission qu'elle désiroit. Le connétable, averti de ce qui se pratiquoit, voulut négocier de son côté, mais tout étoit déja conclu, & Brissac, indépendamment de la qualité de favori, ayant, sous le dernier règne, montré par des actions d'éclat que personne n'étoit plus digne que lui de parvenir aux premiers grades, ses envieux furent réduits à garder le silence. Lorsqu'il étoit en route pour se rendre en Piémont, il apprit que le prince de Melphe qui s'y étoit mis de son côté pour revenir en France, avoit été arrêté à Suze par une maladie que les médecins jugeoient mortelle. Il employa de nouveau, & avec le même succès, le crédit de la duchesse pour obtenir le bâton de maréchal qui alloit être vacant; & pour s'acquiter autant qu'il étoit en lui, envers sa bienfaitrice, il lui envoya sa démission de la charge de colonel-général de la cavalerie légère, dont elle fit pourvoir le nouveau duc d'Aumale.

Disgrace de Lizet, premier président.

Regiſtres du parlement.

De Thou.

La fin de cette année & le commencement de la suivante, vont nous offrir des exemples plus éclatans encore des intrigues de la cour, & du pouvoir des favoris. Le parlement avoit envoyé en députation au roi, on ne dit point à quel sujet, trois de ses présidens, & le conseiller Charron. C'étoit l'usage qu'après avoir entendu ce que les députés avoient à lui proposer, le monarque les renvoyât au conseil d'état. Ce conseil composé de tout ce qu'il y

avoit de plus diſtingué dans le royaume, exigea que les députés parlaſſent debout & tête nue, cérémonie d'autant plus déplacée dans cette occaſion, que Bertrand, le dernier des quatre préſidens, mais membre du conſeil, aſſiſtoit aſſis & couvert. Lizet, premier préſident, prétendit que, chef d'une cour ſouveraine, & paroiſſant en cette qualité, il ne devoit qu'à la perſonne du roi le cérémonial humiliant auquel on vouloit l'aſſujettir. Le cardinal de Lorraine alla prendre les ordres du roi, qui ſe tenoit avec ſes ſecrétaires dans une autre pièce : de retour dans la ſalle du conſeil, il enjoignit aux députés, de la part du roi, de ſe conformer à ce qu'on leur demandoit. Ils s'y refuſerent juſqu'à ce qu'ils euſſent fait entendre leurs raiſons au roi, & conſulté leur compagnie. Le conſeil délibéra, & rendit un arrêt qui les déclaroit rebelles aux volontés du roi, & les ſuſpendoit de toutes fonctions. Les préſidens Minart & Saint-André, qui avoient de puiſſans protecteurs à la cour, obtinrent leur rétabliſſement, & laiſſerent dans l'embarras Lizet & Charron. Le parlement arrêta des remontrances, & adreſſa au roi une nouvelle députation, compoſée de Ligneris, préſident des enquêtes, des conſeillers Charles de Dormans, Michel de l'Hôpital, & Adrien Dudrac. Le roi, ſans vouloir les entendre, les renvoya au conſeil d'état, où s'étant apparemment ſoumis au nouveau cérémonial, ils repréſenterent que ſi le premier préſident avoit commis quelque faute qui méritât punition, la connoiſſance en appartenoit au parlement, qui en feroit juſtice. Que deſtituer un magiſtrat, ou ce qui revenoit au même, lui interdire l'uſage de ſes fonctions par un ſimple arrêt du conſeil, ſans lui laiſſer le droit qui appartient à tout citoyen d'être entendu dans ſa défenſe, ſans le convaincre juridiquement d'une forfaiture, c'étoit enfreindre manifeſtement les ordonnances, & porter atteinte à la ſûreté publique. Que cet arrêt du conſeil n'avoit pas même été rendu public ; & qu'enfin il annonçoit une partialité ſi manifeſte, qu'ayant été porté contre quatre magiſtrats, ou également coupables, ou également innocens, il n'avoit eu d'action que ſur deux, ſans qu'on pût deviner

suppoſoit imbus des nouvelles opinions, & une loquacité qui le rendoit incommode & ſouvent ridicule dans le commerce de la vie. Tant qu'il put ſe perſuader que ſa compagnie le ſoutiendroit, il réſiſta courageuſement aux menaces & aux prieres qu'on employa ſucceſſivement pour lui arracher ſa démiſſion. Dès qu'il s'apperçut qu'on l'oublioit, & qu'il ſe formoit dans le parlement des brigues pour lui donner un ſucceſſeur, il alla trouver le cardinal de Lorraine, auteur de ſa diſgrace, &, tombant à ſes genoux, il le conjura d'avoir compaſſion d'un vieillard infortuné, qui avoit uſé ſa vie au ſervice de l'état. Occupé tout entier des fonctions des divers emplois qui lui avoient été confiés, il avoit totalement perdu de vue le ſoin de ſa fortune : parvenu aux premiers grades, pouvoit-il prévoir qu'un jour il manqueroit de pain : ce jour, hélas! étoit arrivé. Logé dans une maiſon de louage, il ne poſſédoit ſous le ciel que la charge dont on le dépouilloit. On lui donna par pitié l'abbaye de Saint-Victor. Rendu à lui-même, il partagea ſon tems entre les exercices de dévotion & la compoſition de quelques ouvrages de controverſe, où l'on trouvoit plus d'érudition que de diſcernement, & auxquels les proteſtans ne daignerent pas répondre ſérieuſement. En mourant, il inſtitua pour ſes légataires les pauvres de Paris. La charge de premier préſident, vacante par ſa démiſſion, fut conférée à Bertrand, que le connétable avoit tiré du parlement de Toulouſe pour lui conférer un office de préſident dans celui de Paris, & une place dans le conſeil d'état : la charge de préſident, vacante par la promotion de Bertrand, fut donnée à Gilles le Maître, premier avocat-général, & celle de premier avocat-général fut remplie par Pierre Séguier, dont il ſera ſouvent mention dans la ſuite de cette hiſtoire.

Ann. 1551.

Le chancelier Olivier, qui n'avoit pas eu le courage de refuſer ſon miniſtere à la violence qu'on venoit d'exercer contre le premier préſident, étoit lui-même à la veille d'éprouver une diſgrace pareille. L'auſtérité de ſes mœurs & les entraves qu'il mettoit aux libéralités indiſcrettes du

Diſgrace du chancelier Olivier : charge de garde des ſceaux en titre d'office.
Ibidem.

Ann. 1551.

roi, lui avoient attiré une foule d'ennemis; mais ce qui lui nuisoit plus que tout le reste, c'étoit son opiniâtreté à rejetter tous les projets de finance trop onéreux au peuple, & le peu de soin qu'il se donnoit pour en imaginer de meilleurs; cependant en haussant successivement la dépense, on s'étoit mis dans la nécessité d'accroître, dans la même proportion, la recette extraordinaire. Au lieu d'un homme perpétuellement occupé à simplifier toutes les branches de l'administration, à retirer les domaines engagés, à supprimer, à mesure qu'ils venoient à vacquer, tous les officiers dont on pouvoit se passer, moyens sûrs mais lents d'enrichir l'état, on vouloit un génie souple, fécond, hardi, qui se prêtât à tout, & qui, sans se mettre en peine de ce qui arriveroit après lui, ne songeât qu'à satisfaire aux besoins du moment. Cet homme merveilleux, il ne falloit pas l'aller chercher bien loin. Bertrand qu'on venoit de créer premier président, réunissoit éminemment toutes ces qualités. Il ne fut pas difficile de faire agréer au roi cet échange; car bien qu'il aimât Olivier, il desiroit encore avec plus de passion, de commencer la guerre contre Charles-Quint, & on lui fit entendre qu'il n'y falloit pas songer, tant que ce rigide observateur des formes tiendroit les rênes de l'administration, & arrêteroit l'activité des autres ministres. Dès qu'on se fut assuré du consentement du roi, on prit occasion d'une fluxion qui étoit tombée sur les yeux du chancelier, & qui l'avoit forcé de suspendre pendant quelques jours les expéditions, pour lui demander la démission de son office, moyennant une récompense telle qu'il voudroit l'exiger. Olivier répondit qu'il étoit parvenu au grade de chancelier de France par de longs travaux, & des services importans rendus à l'état dans plus d'un genre; que depuis qu'il en étoit revêtu, il s'en étoit acquitté de maniere qu'on n'avoit rien à lui reprocher : qu'il sommoit ceux qui songeoient à le dépouiller, de déclarer publiquement en quoi il avoit démérité : que le possédant à juste titre, & sous la sauve-garde des loix, il ne consentiroit jamais que personne de son vivant en prît le titre ni en touchât les gages; mais que n'ayant jamais

eu en vue que de servir l'état, & de contenter le roi, il verroit sans peine qu'un autre plus heureux peut-être, mais non plus zélé que lui, en exerçât les fonctions, & qu'il donneroit à cet égard toutes les facilités qu'on pourroit desirer. Le roi lui sut gré de cette complaisance, & le chargea de rédiger lui-même les lettres-patentes qui devoient être envoyées au parlement. On éprouva plus de difficultés à l'égard de son successeur. Bertrand ne vouloit pas quitter la première présidence du parlement de Paris, pour une commission à la vérité plus honorable, mais révocable à volonté. Le cardinal de Lorraine vint à Paris, & assembla dans son hôtel un certain nombre de magistrats, pour chercher avec eux quelque expédient qui tirât le conseil d'embarras. D'après leur avis, on se décida à ériger en titre d'office la commission de garde des sceaux; mais à condition qu'à la mort d'Olivier, le nouveau titre seroit éteint, & se confondroit comme auparavant dans celui de chancelier. Le parlement à qui l'on envoya ces deux édits séparés, arrêta, sur ce qui concernoit Olivier, que, bien qu'il méritât à tous égards un traitement distingué, c'étoit toutefois une chose bien étrange, qu'un officier gardât le titre & les émolumens de sa charge, & ne laissât à un autre que la peine & le travail; que jusqu'à ce moment on avoit regardé le titre comme inséparable de l'exercice. Qu'à la vérité on conservoit à de vieux officiers la qualité d'*honoraires;* mais que cette dénomination purement honorifique, ne leur laissoit plus aucun droit sur l'office dont ils s'étoient démis, & dont le titre & les profits passoient en entier à leur successeur. Qu'on avoit peine à se persuader que si la retraite d'Olivier n'étoit point une disgrace, il consentît lorsqu'il auroit recouvré sa santé, à laisser à un autre des fonctions qui ne cesseroient point de le regarder. Que les fonctions dont il s'agissoit, étoient & les plus augustes & les plus importantes de l'état, & que si celui à qui on les commettoit les remplissoit sans en avoir le titre, il seroit moins respecté & moins obéi que le bien du service ne l'exigeoit. Que dans une monarchie qui se gouvernoit autant par ses usages que par des loix écrites, Ann. 1551.

Ann. 1551. toute innovation étoit infiniment dangereuse, parce que l'on ne savoit pas jusqu'où un premier pas pouvoit entraîner. Que si la grace accordée au chancelier avoit lieu, beaucoup d'officiers solliciteroient la même faveur; que quelques-uns l'obtiendroient, qu'ensuite elle deviendroit commune, & qu'insensiblement le nombre des officiers se trouveroit doublé au grand préjudice de l'état, qui n'en avoit que trop à stipendier. Le roi répondit aux députés que ce n'étoit point à eux à s'informer si la retraite du chancelier étoit une faveur ou une disgrace; que le traitement qu'il lui avoit fait, soit à titre de justice, soit à titre de grace, dépendoit de sa seule volonté, & qu'il ne se croyoit pas obligé de leur en rendre compte. Sur cette réponse, les premières lettres furent enregistrées.

Les provisions de Bertrand causerent plus de rumeur, & manquerent de produire une scission dans le parlement. Les gens du roi à qui on les avoit communiquées, déclarèrent qu'ils y avoient trouvé de grandes difficultés, & requirent l'assemblée des chambres. La grand'chambre répondit par l'organe du plus ancien président, qu'il ne leur appartenoit pas de juger si c'étoit le cas de convoquer les chambres; que la compagnie, après les avoir entendus, verroit ce qu'elle auroit à faire. Séguier insista, & ayant essuyé un nouveau refus, il dit qu'avant de s'expliquer, il requéroit au nom du procureur-général, que s'il y avoit parmi ceux qui l'entendoient, des gens qui eussent déja donné leur avis sur cette matière, ils eussent à s'absenter, parce que les loix ne permettoient à personne d'être conseil & juge dans une même affaire. Le président le Maître, les conseillers Mégret, l'Hôpital & Cirier, déclarerent qu'au dernier voyage que le cardinal de Lorraine avoit fait à Paris, il les avoit appellés dans son hôtel, pour délibérer si l'on donneroit à celui qui remplaceroit le chancelier Olivier, le titre de *vice-chancelier*, ou celui de *garde des sceaux* érigé en office, ou enfin celui de *vice-chancelier-garde des sceaux*. Que les avis avoient été partagés sur ces différentes dénominations, mais qu'ils lui avoient conseillé de se conformer, par rapport à ce nouvel office, à ce qui s'étoit

s'étoit pratiqué dans le parlement lors de la création de quelques charges surnuméraires de présidens, c'est-à-dire, de déclarer qu'au moment où l'ancienne viendroit à vaquer, la nouvelle demeureroit éteinte. Après cette déclaration, Séguier sommé de répondre s'il vouloit les récuser, & se constituer partie contr'eux, dit que la chose ne regardoit pas plus les gens du roi que tous les membres de la cour ; qu'il persistoit à croire que s'il y avoit dans la compagnie des gens qui eussent contribué à persuader au roi qu'il pouvoit légitimement donner *une réservation individuelle ou expectative sur l'office d'un homme vivant*, ils étoient dans le cas de ne plus opiner sur cette matière, & devoient eux-mêmes se récuser. Qu'au reste, il n'avoit insisté sur une assemblée de chambres que pour leur épargner cette mortification, parce que dans une assemblée nombreuse, trois ou quatre voix ne faisoient pas un poids bien considérable dans la balance, & méritoient à peine qu'on y fît attention; qu'enfin, il s'en rapportoit à la sagesse de la cour. La cour ne trouvant rien dans la conduite des quatre magistrats qui dût les empêcher de prendre part à la délibération, ordonna de nouveau à Séguier de donner ses conclusions sur les lettres-patentes. Séguier déclara donc qu'elles étoient préjudiciables au roi, puisqu'elles lui ôtoient la liberté de choisir, à la mort d'Olivier, un autre chancelier que Bertrand, quand même il ne seroit pas content de la conduite de cet officier : qu'elles l'étoient bien plus encore à tous les ordres de la société, en donnant le funeste exemple de disposer de l'état d'un homme vivant. Que les loix romaines, les décrétales, & plusieurs arrêts de la cour s'accordoient à proscrire un tel arrangement, comme également contraire au droit naturel & aux bonnes mœurs, & qu'il ne pensoit pas que la cour pût en aucune manière procéder a l'enregistrement. On délibéra; & les lettres-patentes furent enregistrées sans aucune modification. Bertrand, obligé de se démettre de sa charge de premier président, la fit passer sur la tête de Gilles le Maître son ami; celle de quatrième président fut con-

Ann. 1551.

férée à Jean Mégret, par la protection du cardinal de Lorraine.

Ann. 1551.

Division dans le parlement. Réglement sur les assemblées de chambres.

Ibidem.

La conduite que venoit de tenir la grand'chambre révolta les autres chambres du parlement. Si sur la réquisition des gens du roi, & dans une affaire qui intéressoit essentiellement l'ordre public, on n'avoit pas daigné les appeller, ou plutôt si l'on s'étoit cru en droit de les exclure, on cessoit donc de les regarder comme membres du parlement. Leurs droits, leur état, leurs priviléges, tout alloit leur être enlevé ou dépendre du caprice de la grand'chambre : qu'elle daignât du moins leur apprendre à quoi elle vouloit les réduire, & de quelle maniere ils auroient à se gouverner avec elle. Le conseil d'état, qui examina leurs plaintes, les jugea bien fondées : cependant comme le garde des sceaux, dans la multitude d'édits bursaux & de créations de nouveaux offices qu'il se proposoit d'envoyer au parlement, avoit le plus grand intérêt à ne rencontrer que la moindre résistance qu'il seroit possible, on prit un parti qui, sans donner l'exclusion aux enquêtes, assuroit une force & une supériorité bien décidées à la grand'chambre. Sous prétexte que les assemblées de chambres étoient préjudiciables à l'ordre public en interrompant fréquemment le cours de la justice ordinaire, le roi régla que, dans tous les cas où l'on étoit auparavant dans l'usage d'assembler les chambres, on se contenteroit d'appeller de chaque chambre des enquêtes & de celle du domaine, deux députés seulement, un président & un conseiller, à moins qu'il ne se présentât une affaire si importante, qu'il fût indispensable d'avoir l'avis de la totalité des membres du parlement; mais que dans ces cas même il n'appartiendroit qu'à la grand'chambre de prononcer sur cette nécessité. On devine aisément que ces cas vont devenir extrêmement rares; excepté dans trois ou quatre rencontres, la nouvelle méthode beaucoup plus expéditive que l'ancienne, fut constamment suivie.

Une contestation d'un autre genre donna occasion à

deux nouveaux règlemens. Le comte d'Enghien, frere puîné du duc de Vendôme, avoit obtenu du roi la concession des landes & de toutes les terres vaines & vagues des provinces du Maine & d'Anjou. Pressé, ainsi que la plupart des gens de son âge, de tirer parti de cette libéralité, il n'avoit pas eu la patience d'attendre que les lettres fussent enregistrées dans les cours souveraines, pour engager toutes ces terres à une compagnie, moyennant une somme considérable une fois payée & quelques deniers de cens. Cependant le parlement refusoit l'enregistrement, parce qu'il regardoit cette concession comme une véritable aliénation du domaine. Comptant apparemment que sa présence hâteroit l'expédition, le prince se présenta à la porte de la salle où se tenoit le parlement, & trouva mauvais que les huissiers lui en refusassent l'entrée s'il ne leur remettoit son épée : il se soumit cependant à cette formalité & alla s'asseoir parmi les juges. Après l'audience, il voulut entrer avec eux dans la chambre du conseil & eut la nouvelle mortification de s'en voir exclus. Il se retira, mais en laissant échapper des signes de mécontentement. Le premier président, accompagné du président Mégret & du conseiller de Harlai, se transporta à Saint-Germain & représenta au roi que sa majesté seule avoit le droit d'entrer l'épée au côté dans le sanctuaire de la justice, & que cette liberté devoit être interdite à tous ses sujets sans distinction. Il ajouta qu'il devoit suffire aux princes du sang, lorsqu'ils se rendoient au Parlement, que celui qui présidoit la cour les fit asseoir à côté de lui & prît leur voix dans les matieres de plaidoirie, sans prétendre assister aux délibérations secrètes qui se tenoient dans la chambre du conseil. Le roi régla, 1°. que les princes du sang qui ne possédoient aucune pairie, auroient le droit de séance & de suffrage au parlement dans les matieres de plaidoirie, mais n'entreroient point dans la chambre du conseil & n'assisteroient à aucune délibération secrète, attendu qu'ils n'avoient point prêté serment à la cour. 2°. Que toutes les fois qu'en son absence les pairs de

Ann. 1551.

Règlement sur le droit d'entrer l'épée au côté au parlement.

Ibidem.

Ann. 1551. France, le connétable & les maréchaux, iroient siéger au parlement, ils auroient le droit d'y entrer avec l'épée exclusivement à tous autres, de quelque rang & dignité qu'ils fussent. Ce dernier règlement ne fut pas observé à la rigueur; car on lit dans les registres même du parlement, que le comte d'Elbeuf, frere du duc de Guise & du cardinal de Lorraine, les deux neveux du connétable Coligni, & d'Andelot & le marquis d'Humieres, y entrerent l'épée au côté, sans que personne parût y faire attention, apparemment parce qu'ils appartenoient à des maisons qu'il étoit trop dangereux d'offenser.

Il est certain que la disgrace de Lizet avoit en quelque sorte anéanti le parlement; on en trouve une preuve dans cette même députation dont nous parlons. On leur reprocha dans le conseil d'avoir fait perdre au seigneur de Boisi, grand écuyer de France, un procès où il s'agissoit d'une partie de sa fortune, quoique le roi leur eût écrit de surseoir à la prononciation de l'arrêt. Le Maître voulant excuser sa compagnie, dit qu'elle n'avoit pu agir autrement sans enfreindre un édit de Louis XII, qui leur défendoit expressément que *pour lettres patentes, missives ou de créance, leur fussent-elles apportées par un héraut d'armes, ils n'eussent à surseoir la prononciation ni l'exécution d'un arrêt, ains leur enjoignoit que sans y avoir égard, ils eussent non-seulement à juger, prononcer & faire justice aux parties, mais encore à punir l'impétrant de telles lettres, & les procureurs ou avocats qui les auroient conseillées.* Les ministres n'ayant rien à opposer à un texte si formel, dirent qu'il falloit se prêter aux tems; que les magistrats ne risquoient rien de montrer de la soumission aux volontés du roi & de la déférence à sa recommandation, parce qu'il se garderoit bien d'abuser de leur complaisance. Le monarque leur répéta à-peu-près les mêmes paroles, lorsqu'ils allerent prendre congé. Le premier président, en rendant compte à sa compagnie de cette conversation, ne rougit pas d'ajouter que c'étoit une nécessité de se conformer à ce nouvel ordre de choses, puisque le roi le vouloit ainsi. Tout

le monde baiſſa les yeux & garda le ſilence ; car quel homme eût oſé prendre la défenſe des loix, lorſque leur premier interprète les trahiſſoit ſi lâchement ? Avant que de montrer les effets de cet aſſerviſſement, reprenons le fil des affaires politiques, & efforçons-nous de découvrir quelles cauſes donnerent naiſſance à une nouvelle guerre plus ſanglante & plus opiniâtre que les précédentes entre la France & la maiſon d'Autriche.

Ann. 1551.

Nouvelle diète d'Ausbourg.

Sleidan.
Dépêches de Marillac.
Ribier.

Pendant deux années entieres, Charles avoit ſéjourné dans les Pays-Bas, retenu d'abord par la goutte, enſuite par l'arrivée de Philippe ſon fils, auquel il vouloit aſſurer d'avance cette portion de ſon héritage, enfin par la mort du pape & les brigues qui agiterent le conclave pour le choix d'un ſucceſſeur. Cette longue inaction avoit été fatale à l'*interim* : les catholiques & les proteſtans, quoique pouſſés par des motifs différens, l'avoient attaqué comme de concert, & il étoit tombé dans un ſi grand diſcrédit, qu'il ne falloit plus ſonger à le relever. Charles ne ſavoit quel parti prendre, lorſque le nouveau pape vint fort à-propos l'arracher de ce bourbier, en s'obligeant de rétablir le concile de Trente. Sur cette aſſurance, l'empereur indiqua une nouvelle diète à Ausbourg & s'y rendit ſur la fin de Juillet, toujours eſcorté d'un corps de troupes ; ce qui fit donner à cette diète, ainſi qu'à la précédente, le nom de *diète armée.* Il amenoit avec lui non-ſeulement Philippe ſon fils, mais encore la reine de Hongrie ſa ſœur, dont il connoiſſoit l'aſcendant ſur l'eſprit de Ferdinand ſon frere ; car quelques inſtances qu'on eût faites à ce prince pour l'attirer dans les Pays-Bas, comme il ſavoit d'avance ce qu'on exigeroit de lui, il avoit toujours différé de s'y rendre, travaillant ſourdement à mettre dans ſes intérêts tous les princes de l'empire & ſur-tout Maurice qui étoit devenu le plus puiſſant, afin que ſi l'empereur ſon frere, avec lequel il faudroit bien qu'il s'abouchât, avoit formé le projet d'uſer de violence, il s'en déſiſtât à la vue des obſtacles qu'il auroit à ſurmonter. Tant qu'on n'avoit propoſé à Ferdinand que d'échanger le titre de roi des Romains contre

Ann. 1551. une principauté particuliere, telle que le duché de Wirtemberg, il avoit opposé son honneur qui lui faisoit une loi de préférer la mort à sa propre dégradation : on lui tendit un piége plus adroit; l'empereur, par l'organe de la reine de Hongrie, offrit de l'associer dès ce moment à la plénitude de la puissance impériale, en transmettant à Philippe le titre de roi des Romains; ce qui auroit donné trois chefs à l'empire. Ferdinand se défendit alors sur le préjudice que cet arrangement porteroit à Maximilien son fils, déja désigné roi de Bohême, gendre de l'empereur, & qui gouvernoit l'Espagne pendant l'absence de Philippe; il ne vouloit, disoit-il, prendre aucun engagement jusqu'à ce que ce fils rendu à ses sujets déclarât de vive voix que cet arrangement ne lui laisseroit aucuns regrets. On prit donc le parti de le rappeller; mais sur ces entrefaites, mourut Granvelle, l'ame de toute cette intrigue; & quoiqu'il laissât pour le remplacer l'évêque d'Arras, son fils, qu'il avoit pris soin de former de bonne-heure au manege de la cour impériale, il s'en falloit beaucoup que le fils n'égalât la souplesse, la vigilance & la sagacité du pere. A ce premier inconvénient s'en joignoit un autre auquel il étoit presque impossible de remédier. La plupart des électeurs & des princes de l'empire, informés d'avance de ce qui devoit leur être proposé dans la diète, avoient prétexté des maladies ou d'autres empêchemens légitimes pour ne point s'y rendre en personne, & s'y étoient fait représenter par des députés qui ne pouvoient opiner que conformément à leurs instructions secrètes, & sur lesquels il auroit été également superflu d'employer la séduction ou la violence. Ceux des électeurs & des princes qui s'étoient rendus personnellement à la diète, & dont l'empereur voulut sonder les dispositions, montrerent les uns tant de froideur, les autres une telle répugnance, qu'il comprit qu'il y auroit trop de danger à brusquer une pareille entreprise, & qu'elle devoit être réservée à d'autres tems. Paroissant donc condamner lui-même son premier projet & voulant promptement ôter des yeux de l'assemblée les objets qui en rappelloient l'idée, il fit partir

son fils Philippe pour l'Espagne, la reine de Hongrie sa sœur, pour les Pays-Bas, & parut ne vouloir plus s'occuper que de ce qui intéressoit directement la tranquillité publique.

Ann. 1551.

Au mépris de deux ou trois proscriptions déja portées contre elle, la ville de Magdebourg persévéroit à se montrer rebelle aux ordres de l'empereur, & refusoit constamment de donner aucune marque de repentir. Charles la dénonça de nouveau aux Etats de l'empire : les Etats ne pouvant se dispenser d'accorder les subsides nécessaires pour la faire rentrer dans le devoir, & craignant que leur argent ne fût mal employé, supplierent l'empereur, s'il ne pouvoit lui-même prendre la conduite de cette guerre, d'en charger l'électeur Maurice, que le voisinage de ses états & ses talens militaires, rendoient plus propres que tout autre à la terminer promptement. L'empereur ne fit aucune difficulté de l'accepter pour général; car bien qu'à certains égards il parût dangereux d'armer les protestans tandis que les catholiques restoient en repos, d'un autre côté il trouvoit un grand avantage à employer leurs forces à leur propre destruction, & à les rendre ennemis irréconciliables les uns des autres. D'ailleurs il tenoit entre ses mains, dans la personne de l'infortuné Jean Frédéric, un gage qui lui répondoit de la fidélité de Maurice, puisqu'au moindre mécontentement que celui-ci lui donneroit, il pouvoit rétablir l'autre avec encore plus de facilité qu'il ne l'avoit détrôné. Maurice lui-même ne se le dissimuloit pas; quoique son honneur ne lui permît pas de garder le silence sur la prison du landgrave de Hesse son beau-pere, il intercédoit pour lui en suppliant, il recouroit à la médiation de tous ceux qui avoient quelque crédit auprès de l'empereur, & paroissoit se contenter des espérances éloignées qu'on lui donnoit. Cependant cette soumission, comme nous le verrons bientôt, avoit des bornes.

Guerre de Magdebourg. Rétablissement du concile de Trente.

Ibidem.

L'empereur annonça le rétablissement prochain du concile de Trente, & demanda, en des termes qui marquoient assez qu'il vouloit être obéi, que les princes & Etats de l'empire y assistassent en personne ou par députés, & que

tous s'obligeassent dès ce moment à se conformer aux
Ann. 1551. décisions de ce tribunal suprême en matière de foi. Il s'obligeoit de son côté de procurer aux théologiens protestans une entière liberté d'exposer & de discuter, tant que bon leur sembleroit, en présence des peres, les articles fondamentaux de leur croyance. Les princes catholiques applaudirent à cette proposition, les protestans même n'osoient y contredire, lorsque les députés de l'électeur Maurice déclarerent que leur maître n'y consentiroit, qu'à condition que tout ce qui avoit été déja décidé à Trente, seroit soumis à un nouvel examen ; que les théologiens protestans seroient non-seulement entendus dans ce concile, mais auroient voix délibérative : que le pape n'y présideroit point, & qu'il remettroit aux évêques leur serment de fidélité, afin que tout se traitât en liberté. Quoique cette déclaration équivalût à un refus formel, l'empereur ne s'en mit pas en peine, persuadé que Maurice, lorsqu'il en seroit tems, se relâcheroit sur des conditions qu'il ne hazardoit, selon toutes les apparences, que pour conserver quelque crédit dans un parti qu'il trahissoit. Charles fit donc assurer le pape que tous les ordres de l'empire étoient dans la disposition d'envoyer des députés au concile, & aussi-tôt la bulle de convocation fut publiée.

Si la France avoit ressenti de la joie, en voyant de quelle maniere avoit tourné l'affaire de la succession à l'empire, cette joie fit place à d'autres sentimens, lorsqu'on apprit que la ville de Magdebourg, le dernier rempart de la liberté germanique, étoit étroitement assiégée ; que les secours que les autres villes anséatiques avoient tenté d'y introduire, venoient d'être battus & dispersés, & qu'elle succomberoit infailliblement, s'il ne s'opéroit sur les lieux mêmes une révolution qu'il étoit encore impossible de prévoir.

Le concile donnoit lieu à une foule de réflexions non moins affligeantes, puisqu'indépendamment des facilités qu'il devoit procurer à l'empereur pour achever d'asservir l'Allemagne, il sembloit à quelques égards, avoir été di-
rigé

rigé contre le roi : on lisoit dans la bulle de convocation, que ce concile avoit pour objet, outre ce qui concernoit le dogme & la discipline de l'église, la conciliation de tous les différens entre les princes chrétiens, & la réunion de toutes leurs forces contre les infidèles. La France soumettroit-elle ses droits & ses intérêts les plus chers à la décision d'un tribunal composé d'évêques, presque tous dévoués au pape & à l'empereur, assemblés à la requête de ce prince, dans une ville de sa dépendance ? Cependant comment, & sous quel prétexte refuseroit-on de prendre part à ce concile ? La guerre seule pouvoit tirer de cet embarras ; on la vouloit, mais comme le personnage d'aggresseur, odieux en lui-même, le devenoit encore bien davantage dans de pareilles circonstances aux yeux des zélés catholiques, on cherchoit un moyen si détourné d'engager la querelle, qu'il restât douteux à qui on devroit imputer la rupture. La fortune ne tarda pas à le présenter.

Ann. 1551.

Affaires de Parme.

Manusc. de Bethune. Ribier. De Thou. Pallavicin, hist. du Concile de Trente. Fra-Paolo.

La ville de Parme, que le pape avoit rendue à Octavio, toujours menacée par les troupes de l'empereur, ne pouvoit se passer d'une forte garnison, & la fortune des Farnèses étoit trop bornée pour supporter une pareille dépense. Il falloit donc, ou qu'ils transigeassent avec l'empereur, ou qu'ils tirassent du pape les sommes nécessaires pour la défendre : les ministres de l'empereur dédaignant de traiter avec eux, s'attacherent à leur enlever cette unique ressource. Jules III avoit deux neveux, Jean-Baptiste Delmonté & Ascagne de la Corne, tous deux distingués dans la profession des armes, & impatiens de tirer parti de l'élévation de leur oncle. Diegue de Mendoze leur persuada que le pape, en refusant aux Farnèses des subsides qu'il ne leur devoit pas, les obligeroit bientôt à lui remettre Parme en échange de quelqu'autre fief de l'Eglise d'une bien moindre valeur, & mieux assorti à leur fortune présente ; que maître de Parme, Jules transigeroit avec l'empereur à des conditions honorables pour le Saint-Siége, & infiniment avantageuses pour ses neveux ; au lieu qu'en continuant de nourrir la folle vanité des Farnèses, il épuiseroit ses finances, s'at-

Ann. 1551. tireroit sur les bras les armes de l'empereur, & finiroit par subir toutes les conditions qu'il plairoit au vainqueur de lui prescrire. Le pape désiroit l'avancement de ses neveux, & d'ailleurs il s'étoit fait une idée si terrible de l'empereur, qu'à quelque prix que ce fût, il ne vouloit rien avoir à démêler avec lui. Ainsi, lorsqu'Octavio vint lui demander la solde de la garnison de Parme, il consentit quoiqu'avec beaucoup d'humeur à payer ce qui étoit dû, mais il l'avertit de se pourvoir ailleurs pour l'avenir, parce que, dans l'état d'épuisement où étoient les finances du Saint-Siége, & à la veille d'avoir à substanter à Trente une multitude d'évêques & de théologiens, il lui seroit impossible, malgré toute sa bonne volonté, de lui donner aucune espèce de secours. Les Farnèses insisterent, en lui représentant le péril où il les exposoit, & ne tirerent d'autre réponse, sinon qu'ils fissent à cet égard ce qui leur conviendroit. Ils tinrent conseil entr'eux, & jugerent qu'il ne leur restoit point d'autre parti à prendre, que de se donner à la France si le roi daignoit les recevoir sous sa protection; car après la maniere dont le cardinal Farnèse en avoit usé à l'égard de cette couronne, ils devoient naturellement craindre de se voir rejettés : Henri les reçut à bras ouverts, & dans le traité qu'il conclut avec eux, il s'obligea de donner à Octavio le collier de son ordre, & huit mille ducats de pension; à lui entretenir à ses frais, pour la garde de Parme, quinze cens hommes d'infanterie, & deux cens chevaux-légers; à lui assigner un dédommagement en France s'il perdoit Parme autrement que par sa faute; à indemniser de la même manière les deux cardinaux Alexandre & Ranuce Farnèse, si l'empereur les privoit du revenu des bénéfices qu'ils possédoient dans ses états : & en contractant des obligations si onéreuses, le roi n'exigea rien d'Octavio, sinon qu'il le serviroit envers & contre tous, excepté contre le pape son suzerain, & qu'il ne se réconcilieroit avec l'empereur qu'après que ce prince lui auroit rendu volontairement la ville de Plaisance.

A cette nouvelle, Jules, naturellement emporté, se livra aux plus violens transports de la colere. Il fit ap-

peller les Farnèses, les traita de rebelles, menaça de les exterminer, en appellant à son secours toutes les forces de l'empereur, s'ils ne rompoient sur-le-champ un traité qu'on ne pouvoit envisager que comme une conjuration contre le Saint-Siége : envain ils lui représenterent qu'ils n'avoient agi que par ses ordres, ou du moins par ses conseils, puisqu'en leur annonçant qu'ils n'avoient plus aucun secours pécuniaire à se promettre du Saint-Siége, il leur avoit dit qu'ils cherchassent à se pourvoir d'un autre côté, & leur avoit laissé la liberté de prendre le parti qui leur conviendroit ; cette réponse ne faisant que l'aigrir davantage, il les somma de déclarer sur-le-champ s'ils étoient dans la disposition de rentrer comme auparavant dans la dépendance immédiate du Saint-Siége, en renonçant à toute protection étrangere ? Ils répondirent qu'ils n'avoient jamais eu intention de s'y soustraire, & que cette dépendance se trouvoit clairement énoncée dans le traité, mais qu'ayant contracté sur la foi des sermens un lien qu'il n'étoit plus en leur pouvoir de rompre, ils se conformeroient à tout ce que la France exigeroit d'eux. Ce fut donc avec cette Puissance que Jules se trouva forcé de négocier, & comme il n'ignoroit pas à quel point il l'avoit irritée par la nouvelle bulle de convocation du concile de Trente, il jugea qu'il devoit commencer par dissiper tous les sujets de défiance & de mécontentement qu'on avoit trop légèrement conçus.

Explications & brouilleries avec le Pape.

Ibidem. Mémoires de Villars. Matthieu.

Il chargea son nonce de représenter qu'il ne disconvenoit point qu'il n'eût promis au cardinal de Lorraine de ne point rétablir le concile de Trente sans la participation du roi ; qu'aussi avoit-il eu l'attention, avant que de rien statuer sur cet objet, de faire part au roi des raisons qui le forçoient de céder au vœu général de presque toute la chrétienté, & à l'avis du sacré collége : qu'on savoit assez combien ces grandes assemblées, qui avoient pour objet principal de réformer l'église dans son chef & dans ses membres, avoient toujours porté d'ombrage à l'autorité pontificale, pour ne pas soupçonner qu'un pape ne se détermineroit à les convoquer que dans l'un de ces deux cas, ou lorsqu'il

Ann. 1551. ne pouvoit absolument s'en dispenser, ou lorsqu'il consultoit beaucoup plus sa conscience & le bien général que sa tranquillité & son intérêt personnel : qu'il prioit le roi de se mettre à sa place, & de se demander ce qu'il feroit en pareil cas? qu'au reste on s'allarmoit mal-à-propos, si l'on s'imaginoit que le concile accrût la puissance de l'empereur, & le mît à portée de rien entreprendre au-dehors; qu'à le bien prendre, c'étoit au contraire un moyen infaillible d'enchaîner son ambition, & de le réduire à n'oser même s'informer de ce qui se passeroit chez ses voisins : que les protestans étoient trop endurcis dans leurs erreurs, & trop assurés de leur condamnation pour se soumettre sincèrement aux décisions du concile; que l'empereur, qui se faisoit fort de les amener à ce point, ne manqueroit pas de vouloir employer la terreur & la violence; mais qu'en poussant à bout une nation opiniâtre & guerriere, il s'exposoit manifestement à soulever des flots qui peut-être l'engloutiroient avec toute sa puissance, qui du moins lui causeroient de si violentes secousses, que le soin de sa propre conservation lui donneroit de l'occupation pour le reste de sa vie. Qu'après tout, si le roi sentoit de la répugnance à prendre part au concile, & s'il jugeoit que son royaume pût sans inconvénient s'en passer, il étoit le maître de n'y envoyer personne : que quelques raisons qu'il lui plût d'alléguer, le pape les trouveroit bonnes & le tiendroit pour suffisamment excusé : qu'enfin, si dans la bulle de convocation on avoit marqué que les peres du concile s'occuperoient à terminer tous les différens entre les princes chrétiens, & à diriger leurs efforts contre les infidèles, c'étoit uniquement pour se conformer à l'ancien style, & sans aucun dessein de permettre qu'on entamât ces sortes de matieres, qui seroient toujours mieux & plus convenablement discutées dans un congrès que dans un concile : qu'il ne permettroit pas non plus qu'à l'occasion de ce qui venoit de se passer sur les côtes d'Afrique, on proposât rien dans cette assemblée qui préjudiciât à l'honneur du roi.

Pour bien comprendre le sens de cette derniere promesse, il faut expliquer en peu de mots ce qui s'étoit

passé depuis trois ans entre le roi & l'empereur des Turcs.

Henri s'y étant pris trop tard pour empêcher la trève entre Charles-Quint & Soliman, & n'ayant pu détourner ce dernier de porter ses armes dans la Perse, donna ordre à d'Aramon, son ambassadeur, d'accompagner le grand-seigneur dans cette expédition. Pendant les trois ans qu'elle dura, la France ne fut point entièrement privée des secours qu'elle tiroit de la Porte. Dragut, qui bien qu'officier du grand-seigneur, possédoit en propre un grand nombre de galères, & faisoit la guerre pour son compte, concerta ses opérations avec les capitaines des galères Françoises, & leur eut obligation d'avoir échappé aux embûches que lui tendoit André Doria. Dans une de ses courses, il s'empara des villes d'Africa & de Monastier, dépendance du royaume de Tunis, & y mit une garnison de Turcs. L'empereur, qui prévit combien cet établissement donneroit de facilités au corsaire pour piller les côtes d'Italie, envoya ordre à dom Pedre de Tolède, vice-roi de Naples, & à André Doria, de donner la chasse au pirate & de reprendre ces deux places, ne considérant pas que peut-être cette expédition seroit regardée à la Porte comme une infraction de la trève. Dragut eut l'adresse d'échapper à la poursuite des Espagnols : les Turcs qu'il avoit laissés dans ces deux places, furent passés au fil de l'épée ou enchaînés sur les galères. D'un autre côté le roi Ferdinand n'avoit pas observé scrupuleusement les conditions de la trève : sur un bruit populaire qui annonçoit que Soliman avoit été entièrement défait par le roi de Perse, il avoit fortifié Zolnoc, malgré les représentations du Bacha de Bude, & avoit pénétré à main armée dans la Transilvanie, qui étoit sous la protection du grand-seigneur. Aramon, qu'on avoit pris soin d'informer de ces particularités, ne manqua pas, après le retour de Soliman à Constantinople, d'envenimer ce qu'elles pouvoient avoir de répréhensible, & en les faisant regarder comme des insultes que l'honneur ne permettoit pas de dissimuler, il porta d'autant plus facilement Soliman à recourir à la vengeance, qu'il l'assuroit très-positivement que la France attaqueroit

Ann. 1551.

de son côté l'ennemi commun. Après avoir été témoin
Ann. 1551. des immenses préparatifs qu'on faisoit à Constantinople pour pousser vivement la guerre par terre & par mer, il revint en France rendre compte du succès de sa négociation, & prendre de nouveaux ordres. La flotte Ottomane, commandée par Sinan, bacha de la mer, & par Dragut, ne tarda pas à se montrer sur les côtes de la Sicile; les trouvant bien défendues, elle dirigea sa course sur l'isle de Goze qui appartenoit aux chevaliers de Malthe, la pilla sans résistance & en tira six mille esclaves, ensuite elle tenta une descente dans l'isle de Malthe; repoussée avec perte, elle continua sa route, & vint assiéger Tripoli, l'une des places les plus considérables de la côte d'Afrique, & que Charles-Quint, pour s'épargner les frais d'une garnison, avoit cédée aux chevaliers. Les Turcs avoient ouvert la tranchée, & pressoient vivement le siége, lorsque d'Aramon, ayant terminé les affaires qui l'avoient amené en France, aborda avec deux galères dans le port de Malthe, d'où il se proposoit de partir le lendemain pour se rendre en droite ligne à Constantinople. Le grand-maître & les principaux chevaliers, qui n'ignoroient pas le crédit dont il jouissoit à la cour du grand-seigneur, le prierent très-instamment de vouloir bien se rendre auparavant au camp des Turcs sous les murs de Tripoli, & de persuader, s'il étoit possible, à Sinan bacha d'épargner une place qui avoit pour gouverneur & pour défenseurs des chevaliers François. Aramon accepta la commission, mais soit que son crédit fût moins grand qu'on ne se l'étoit imaginé, soit qu'il ne mît pas beaucoup de chaleur dans sa poursuite, il ne put rien obtenir, & dès-lors son séjour dans la rade de Tripoli devint très-préjudiciable aux intérêts de l'ordre. Les chevaliers, qui auroient peut-être lassé la patience des assiégeans, puisqu'ils ne manquoient pas de munitions, & qui très-certainement se seroient fait hacher en pièces plutôt que de se soumettre à un vainqueur barbare, voyant du haut de leurs murailles un médiateur & des vaisseaux tout prêts à les mettre en sûreté avec leurs bagages, se défendirent plus mollement, & dès que les murailles furent

entamées, ils accepterent une capitulation deshonorante, & n'attendirent pas même qu'elle fût jurée pour se remettre entre les mains des infidèles, qui les auroient tous réduits à l'esclavage, si d'Aramon ne les eût rachetés. Il prit soin de les ramener à Malthe, où le grand-maître refusa quelques tems de les recevoir, menaça ensuite de les dégrader; & loin de témoigner aucune reconnoissance à l'ambassadeur de France, il ne lui dissimula pas les soupçons injurieux qu'il formoit sur son compte. L'empereur ne laissa pas échapper une si belle occasion de décrier les François. Dans des libelles composés par ses ordres, & distribués en son nom à tous les ambassadeurs de l'Europe, il attribuoit à la trahison & à la perfidie de l'ambassadeur de France, qui sans doute n'avoit fait que se conformer à ses instructions secrètes, ce nouveau malheur arrivé aux Chrétiens. Henri voulant se justifier d'une si odieuse imputation, s'adressa directement au grand-maître & au conseil de l'ordre, pour être éclairci de la vérité des faits, & se décider sur leur réponse, ou à punir exemplairement son ministre s'il avoit prévariqué, ou à confondre les calomniateurs s'il étoit innocent. Le grand-maître, quoiqu'Espagnol de naissance, sentant bien qu'il y auroit de l'imprudence à offenser un monarque si puissant, donna le désaveu le plus formel aux soupçons injurieux auxquels sa propre conduite avoit donné lieu, & rendit un témoignage éclatant à la fidélité, au zèle & à la générosité de l'ambassadeur. Le roi fit traduire & imprimer cette lettre dans toutes les langues, & chargea ses ministres d'en répandre avec profusion des exemplaires. L'empereur persistant avec opiniâtreté dans sa premiere inculpation, annonça qu'il avoit intercepté, & qu'il mettroit sous les yeux du concile des dépêches de ce même ambassadeur, qui apprendroient à ceux qui pouvoient encore en douter, que cette expédition avoit été résolue dans le divan, à la requête du roi très-chrétien, & *que si le pere attiroit les infidèles par les mains, le fils les attiroit par les pieds & par les cheveux.* C'est contre cette derniere menace que le pape vouloit rassurer le roi.

Ann. 1551.

Ann. 1551.

Après s'être juſtifié ſur le rétabliſſement du concile, Jules venant à ce qui concernoit proprement l'objet de la négociation, diſoit qu'ayant toujours fait profeſſion d'honorer le roi comme ſon bienfaiteur, & de le chérir comme ſon fils, il n'avoit pas dû s'attendre que les miniſtres de France travaillaſſent à ſoulever ſes ſujets, & à lui enlever ſes vaſſaux : qu'un pareil procédé ſeroit à peine pardonnable entre des ſouverains acharnés à s'entre-détruire, & tellement aveuglés par la colere, qu'ils oubliaſſent le mal qu'ils ſe préparoient à eux-mêmes en voulant perdre leur ennemi. Que Paul III, ſon prédéceſſeur, ayant eu à ſe plaindre des Colonnes qui étoient au ſervice de l'empereur, les avoit déclarés rebelles, avoit confiſqué leurs terres, & s'étoit mis, à main armée, en poſſeſſion des places fortes qu'ils tenoient dans le territoire de Rome, ſans que ce prince, qui pouvoit ſe croire outragé dans la perſonne de ſes ſerviteurs, mais qui reſpectoit encore davantage les droits des ſouverains, ſe fût mis en devoir de les ſoutenir dans la révolte, leur eût fourni aucun ſecours : qu'il étoit impoſſible qu'un ſouverain, de quelque maniere qu'il ſe conduiſit, contentât tous ſes ſujets, & que ſi les mécontens étoient aſſurés de trouver un appui chez les puiſſances voiſines, il s'éleveroit de toutes parts une guerre interminable, qui replongeroit l'Europe dans ſon antique barbarie : qu'il deſiroit ardemment & ſur toutes choſes l'amitié du roi, mais qu'il lui étoit abſolument impoſſible de tolérer ce qui s'étoit fait par rapport à Parme ; puiſque ce qui auroit été permis aux Farnèſes, le ſeroit à plus forte raiſon aux ducs de Ferrare & d'Urbin, aux Colonnes & aux Urſins, & alors que deviendroit la puiſſance du Saint-Siége ?

L'auſtere Montmorenci, que le roi avoit chargé de ſa réponſe, dit au nonce que la conduite que le ſaint-pere avoit tenue par rapport au concile, ne pouvoit ſe concilier, ni avec ſes engagemens, ni avec les obligations perſonnelles qu'il avoit au roi, encore moins avec le rang que ce monarque tenoit dans la chrétienté. Que fils aîné de l'égliſe, maître d'un grand état, & diſpoſant à ſon gré du

royaume

royaume d'Ecosse, il croyoit mériter à tous égards qu'on ne décidât rien sans son aveu, sur le tems & le lieu où devoit s'assembler le concile. Que personne n'ignoroit, & que le saint pere lui-même pouvoit témoigner quelle sûreté trouveroient à Trente des évêques qui oseroient résister aux volontés de l'empereur, puisqu'un légat du Saint-Siége, malgré sa qualité de président de l'assemblée, avoit été menacé, & même à la veille de se voir outragé. Qu'au reste le roi prendroit, par rapport à ce concile, les mesures que sa sagesse lui dicteroit. Que par rapport à Parme, on ne concevoit pas de quoi le pape se plaignoit. N'avoit-il pas annoncé à Octavio qu'il ne lui donneroit plus de secours? qu'il en cherchât où bon lui sembleroit? N'étoit-il pas également certain que faute de secours étrangers, Parme alloit tomber entre les mains de l'empereur, & être irrévocablement enlevée à l'église? La France, au contraire, en se chargeant par pure générosité de la défense de cette place, n'avoit-elle pas eu l'attention de réserver tous les droits du Saint-Siége, & de lui conserver par-là une possession presque abandonnée? On ne pouvoit donc expliquer le chagrin & les procédés du saint pere, qu'en supposant qu'il ressembloit à de certaines gens pour qui la reconnoissance est un sentiment douloureux, que la vue d'un bienfaiteur humilie, & qui commencent par se brouiller avec tous ceux qui leur ont rendu service, afin d'être dispensés de leur témoigner de la reconnoissance. Le roi ajouta de sa propre bouche, que *le saint pere se repentiroit bientôt de ce qu'il avoit fait.* Ann. 1551.

Accablé d'une réponse si dure & craignant, s'il demeuroit tranquille, que l'empereur ne le soupçonnât de collusion avec la France, Jules ne manqua pas comme on l'avoit bien prévu, de se jetter absolument dans les bras de ce prince; il le pria de lui prescrire, comme à un homme peu versé dans le maniement des affaires politiques, la conduite qu'il devoit tenir dans cette occasion. L'empereur & ses ministres, regardant comme ce qui pouvoit leur arriver de plus heureux, une rupture ouverte entre la France & le Saint-Siége, s'étudierent à rehausser le cou-

rage de Jules & ne furent point avares de promesses.
Ann. 1551. Quant à la forme de procéder, ils furent d'avis que le pape, après avoir cité Octavio qui ne comparoîtroit pas, le déclarât rebelle, confisquât ses biens, & commît l'exécution de la sentence à l'empereur, qui étoit l'avoué & le défenseur du Saint-Siége. Si la France ne remuoit point, la guerre seroit bientôt terminée ; si elle prenoit parti, elle perdroit infailliblement la Mirandole dont elle s'étoit impatronisée, on ne savoit à quel titre, & dont l'empereur, en qualité de suzerain, ne manqueroit pas de disposer en faveur d'un des neveux du saint pere.

En effet, il étoit bien difficile à la France de faire parvenir aucuns secours directs non-seulement dans cette ville située au centre de l'Italie, mais même dans le duché de Parme, séparé du Piémont par toute la longueur du Milanès. La premiere tentative que l'on fit à cet égard, eut le succès le plus malheureux. Il y avoit dans le Piémont cinq compagnies Italiennes levées depuis bien des années par Pierre Strozzi, & qui, à l'exemple de leur colonel, pàroissoient s'être dévouées au service de France : le connétable imagina qu'à la faveur de la paix qui subsistoit toujours entre le roi & l'empereur, il ne seroit pas impossible de leur faire traverser par pelotons le duché de Milan, & en donna l'ordre au maréchal de Brissac. Celui-ci crut devoir représenter que c'étoit envoyer ces braves gens à la boucherie, puisqu'il n'y avoit aucune apparence qu'un gouverneur aussi vigilant & aussi mal-intentionné que l'étoit Ferdinand de Gonzague, n'apprît rien du passage de ces troupes, ou se méprît sur leur destination. Le connétable ne changea point de sentiment ; il fallut obéir. Brissac cassa publiquement ces compagnies ; mais il fit dire à l'oreille à tous ceux qui les composoient, de se retirer le plus secrètement qu'il leur seroit possible, dans le Parmésan, où ils trouveroient leur colonel & recevroient des récompenses proportionnées aux risques qu'on leur faisoit courir. La crainte du maréchal ne tarda pas à se réaliser. Ferdinand de Gonzague avoit posé sur toutes les routes des sentinelles

& des corps-de-gardes, qui tombant sur ces malheureux sans défense, les hacherent en pièces ou les mirent à la chaîne pour servir en qualité de forçats sur les galeres d'André Doria. Brissac, par droit de représailles, arrêta l'évêque d'Astorga, qui traversoit le Piémont sur la foi des traités pour se rendre au concile de Trente, & envoya un trompette à Ferdinand de Gonzague avec une lettre de cet évêque Espagnol, & une sorte de cartel de la part du maréchal, par lequel il lui reprochoit la cruauté exercée de sang-froid contre de malheureux soldats, qui sur la foi publique, traversoient tranquillement le Milanès, pour rentrer dans le sein de leurs familles; & en lui annonçant la disposition où il étoit d'user de représailles sur les sujets de l'empereur, il le rendoit responsable, aux yeux de l'Europe, de l'infraction de la paix, & de tous les malheurs qu'occasionneroit une nouvelle guerre entre leurs deux souverains. Gonzague feignant de n'avoir aucune connoissance de ce qui venoit de se passer, répondit qu'ayant été informé qu'il s'étoit formé dans quelques contrées de son gouvernement des bandes de bandits & de déserteurs qui voloient les passants & pilloient les campagnes, il avoit donné ordre au prévôt de son armée de prendre avec lui un corps de troupes & de faire main-basse sur tous les vagabonds qu'il trouveroit attroupés & en équipage de gens de guerre sans l'attache de leur capitaine; qu'il étoit sensiblement affligé que la punition fût tombée en partie sur des innocents, mais qu'on avoit eu tort de ne pas le prévenir sur le passage de ces compagnies. Il se mit peu en peine de l'évêque, se doutant bien qu'il ne lui arriveroit aucun mal & que sa prison ne seroit pas de longue durée. En effet, le roi, ne regardant pas la détention de cet ecclésiastique comme une satisfaction équivalente à l'offense qu'il avoit reçue, & réservant son ressentiment pour une meilleure occasion, envoya ordre de le relâcher avant que le concile le reclamât. Ann. 1551.

Le pape, entraîné par ses neveux & obsédé par les ministres de l'empereur, faisoit de son côté des préparatifs de guerre; mais comme il ne se portoit à un métier

ſi nouveau pour lui qu'avec une extrême répugnance, il dépêcha en France Aſcagne de la Corne ſon neveu, avec des inſtructions écrites de ſa propre main, par leſquelles il offroit de céder à Octavio le duché de Camerin en échange de Parme; d'unir ce grand fief au domaine direct du Saint-Siége, & de donner au roi les aſſurances les plus poſitives qu'il n'en ſeroit point ſéparé. C'étoit tout ce que la France, ſi elle déſiroit la paix, pouvoit raiſonnablement exiger; mais comme il étoit à craindre qu'elle ne voulût la guerre & qu'elle ne traînât en longueur la négociation, afin de donner à Octavio le tems d'approviſionner la ville de Parme, il recommandoit à ſon neveu de demander une réponſe poſitive & de prendre tout délai pour un refus. Cette précaution n'étoit pas inutile; c'étoit en effet la route qu'on voulut ſuivre. Quand on ceſſa de pouvoir amuſer le neveu du pontife, le roi dit qu'il feroit porter ſa réponſe par l'évêque de Bordeaux, que d'autres affaires appelloient à Rome; mais apprenant, en arrivant, que les troupes du pape & de l'empereur venoient d'occuper la place de Berſelles qui appartenoit au cardinal de Ferrare, & qui ſervoit d'entrepôt pour faire paſſer des bleds du Ferrarois dans le Parméſan, l'évêque déclara qu'après un acte d'hoſtilité qui changeoit la nature des choſes, il ne pouvoit plus traiter qu'il n'eût reçu de nouvelles inſtructions. Jules, toujours indécis & déſeſpéré de ce contretems, s'adreſſa directement à Octavio, ne ſachant ſi l'approche du danger ne l'auroit pas rendu plus traitable qu'auparavant. Octavio parut rentrer en lui-même & ne pas s'éloigner du parti qu'on lui propoſoit; on établit des conférences, on rédigea même les conditions du traité d'échange; mais comme il n'avoit voulu que gagner du tems, il ſe rendit difficile ſur l'article des ſûretés & trouva dans la conduite de Gonzague un prétexte de révoquer tout ce qu'il avoit accordé.

Ann. 1551.

Rupture avec le Pape. Proteſtation du roi contre le concile de Trente.

Quelques mois auparavant, le roi avoit ordonné à tous les évêques de ſon royaume d'aller réſider chacun dans ſon diocèſe, de le viſiter & de ſe mettre au fait des abus & des remèdes qu'on pourroit y apporter, afin d'en faire

leur rapport au premier jour dans un concile national. Cette ordonnance parvint à Rome & y causa bien de la rumeur. Le pape qui n'auroit point trouvé mauvais que le roi ne prît aucune part au concile de Trente, pourvu qu'il gardât un silence respectueux, crut ne devoir pas souffrir qu'il érigeât en quelque sorte autel contre autel. Il commit l'examen de cette affaire à une congrégation de cardinaux presque aussi effrayés que lui, & sur leur rapport, il assembla tout le sacré collége, pour délibérer sur le parti qu'on prendroit. Les cardinaux impérialistes représenterent ce projet d'un concile national comme un attentat sur l'autorité pontificale, comme un renversement de l'ancienne discipline & le signal d'un schisme médité dans le silence & tout prêt à éclater, si sa sainteté, qui savoit qu'aux grands maux il faut appliquer les grands remèdes, ne s'armoit promptement d'une rigueur salutaire pour déconcerter un complot encor mal assuré, & intimider ceux qui oseroient s'en déclarer les fauteurs & les adhérans. D'autres cardinaux, en plus grand nombre, dirent qu'on s'alarmoit peut-être mal-à-propos, puisqu'on n'avoit encore à délibérer que sur un ordre qui n'enjoignoit rien aux évêques que ce qui leur étoit prescrit par les canons ; que l'annonce d'un concile national n'étoit point non plus une chose qui dût paroître si effrayante puisqu'enfin il restoit encore douteux s'il auroit lieu, & qu'en cas qu'il s'assemblât réellement, il ne seroit composé que d'évêques catholiques, attachés par intérêt & par devoir au Saint-Siége, la base de leur grandeur & le rempart de leurs libertés : que la précipitation dans une matiere si grave ne pouvoit qu'être infiniment dangereuse, & qu'avant de rien statuer, il falloit prendre de nouveaux éclaircissemens.

Ann. 1551.

M nusc. de Fontanieu. Fra-Paolo. Palavicin. Ribier. Matthieu.

Paul de Thermes, qui s'étoit signalé dans la guerre d'Ecosse & qui remplissoit dans ce moment la fonction d'Ambassadeur à Rome, ayant informé le roi de ce qui venoit de se passer, reçut ordre de demander une nouvelle assemblée du sacré collége & d'y prononcer le discours suivant, rédigé par le cardinal de Lorraine : » Vous

» vous rappellez très-saint pere, & vous, révérendissimes
Ann. 1551. » cardinaux, les propos qui furent tenus ici à l'occasion
» d'un prétendu concile qui devoit, disoit-on, se tenir
» en France, contre l'autorité pontificale & au mépris
» du concile général, indiqué à Trente. Le roi, mon
» maître, à qui j'ai dû en rendre compte, a trouvé bien
» étrange que, sans s'informer de la vérité des faits,
» des personnes mal-intentionnées se soient permis sur son
» compte d'odieux soupçons & des inculpations atroces.
» S'il ne vouloit que confondre ses accusateurs, il se
» contenteroit de les sommer de déclarer devant cette
» assemblée en quel tems, en quel lieu ce concile doit
» s'assembler, & quelles matieres doivent y être agitées?
» Dans l'impossibilité où ils se trouveroient de répondre
» à aucune de ces questions, comment se laveroient-ils
» du reproche d'une aveugle prévention & d'une horri-
» ble méchanceté ? mais une pareille justification ne ré-
» pondroit ni au profond respect qu'il conservera toujours
» pour le Saint-Siége, ni à l'amitié toute particuliere qui
» le lie avec la plupart de ceux qui composent le sacré
» collége. Pour ne laisser aucun doute sur ses véritables
» intentions, il m'a chargé de vous expliquer & les mo-
» tifs de sa conduite passée & sa derniere résolution par
» rapport aux affaires présentes.

» Sa Majesté très-chrétienne, considérant que malgré
» la rigueur des édits & la vigilance des magistrats à les
» faire observer, le nombre des hérétiques se multiplioit
» dans son royaume, a cru que la sollicitude pastorale
» des évêques, leurs prédications & leurs bons exemples,
» étoient la digue la plus forte qu'il pût opposer à ce dé-
» bordement. En conséquence, il leur ordonna de rési-
» der dans leurs diocèses & de prendre soin du troupeau
» qui leur est confié ; & parce qu'il avoit de fortes rai-
» sons d'appréhender que plusieurs d'entr'eux, sous diffé-
» rens prétextes, ne se dispensassent de cette résidence
» qui leur déplairoit, il enjoignit aux métropolitains de
» tenir registre de ceux qui se montreroient ou désobéis-
» sans ou trop négligens & de les dénoncer au premier

» concile national, où il seroit procédé contr'eux en » toute rigueur. Ce que vos décrets appellent *synode* ou » *concile provincial*, le roi, dans ses lettres, l'a nommé » *concile national*; & si cette dénomination a pu donner » lieu à une méprise & alarmer votre sainteté, c'est la » faute de votre nonce, qui aura sans doute oublié de » vous faire parvenir les explications qui lui furent don» nées à cet égard par le révérendissime cardinal de Lor» raine: mais devoit-on s'attendre, & le roi, mon maître, » pouvoit-il prévoir qu'une démarche dictée par le zèle le » plus pur pour les intérêts de la religion catholique, » deviendroit à Rome & dans une assemblée du sacré » collége la matiere d'une diffamation? Il faut, en effet, » que la protection que sa majesté a cru devoir accorder » au duc de Parme, ait étrangement altéré l'esprit de » votre sainteté, pour qu'elle prête des couleurs si noires » à une action si louable & si salutaire! Mais qu'a donc » en soi cette protection qui ait dû vous offenser? C'est » ce que l'on ne conçoit pas davantage en France, & ce » que beaucoup de ceux qui composent cette assemblée, » auront sans doute bien de la peine à comprendre sur la » simple exposition des faits.

» Personne n'ignore qu'après l'assassinat de Pierre-Louis » son fils, & la perte de Plaisance, Paul III qui se trou» voit à la veille de se voir encore enlever le duché de » Parme, recourut à la protection du roi très-chrétien, » & que ce religieux monarque, à l'exemple de ses pré» décesseurs, qui ont tous regardé la protection du Saint» Siége comme la portion la plus sacrée de leur héritage, » prit en main la cause du pontife & le couvrit de son » bouclier contre la violence de ses ennemis. Tant qu'a » vécu Paul III, les frais de la défense de Parme ont » roulé en partie sur le roi, & après sa mort, pendant » la longue durée du conclave, le monarque avança de » ses deniers toutes les sommes nécessaires pour entrete» nir la garnison. Et si l'église conserve encore cette por» tion considérable de son patrimoine, c'est à cette at» tention bienfaisante du monarque qu'elle en est rede-

» vable. Assis sur la chaire de S. Pierre, comment recon-
Ann. 1551. » nûtes-vous ces obligations? Vous disposâtes de ce grand
» fief en faveur d'Octave Farnèse contre le vœu du roi;
» prîtes-vous soin du moins de rembourser le monarque
» de ses créances, ou en chargeâtes-vous le nouveau
» possesseur? c'est ce dont on n'a point encore entendu
» parler en France. Bientôt dégoûté des frais qu'entraî-
» noit la conservation de Parme, vous refusâtes d'y con-
» tribuer davantage & vous avertîtes Octave de se pour-
» voir ailleurs. C'est sur ce refus, & d'après ce conseil,
» qu'il s'adressa en effet au roi très-chrétien. Sa majesté
» mettant en considération & cette permission du suzerain
» & l'état déplorable où alloit se trouver l'Italie, si cette
» place tomboit, comme on n'en pouvoit plus douter, au
» pouvoir de l'empereur, & lui servoit de poste avancé pour
» tenir dans des alarmes perpétuelles tous ses foibles voi-
» sins, écouta favorablement la requête d'Octave, & prit
» Parme sous sa protection, mais en réservant de la ma-
» niere la plus formelle les droits du Saint-Siége, auxquels
» on se garda bien de porter la plus légere atteinte. Il
» s'attendoit, & sans doute il avoit droit de se promettre
» que ce nouveau bienfait, cette attention constante à
» conserver à l'église ses possessions, à l'Italie sa liberté,
» lui attireroient des louanges, des actions de grace, au
» moins un témoignage de satisfaction de votre part;
» mais puisqu'au lieu de lui en savoir aucun gré, on
» affecte ici de publier qu'il ne se couvre du manteau
» de protecteur que pour s'introduire dans Parme &
» s'approprier ensuite cette portion du domaine de l'é-
» glise, il déclare devant cette auguste assemblée qu'il
» consent à évacuer cette place, à renoncer à tous les
» droits que peut lui donner le titre de protecteur, pour-
» vu que l'empereur, de son côté, commence par resti-
» tuer Plaisance, qu'ensuite ces deux places soient réunies
» au domaine direct du Saint-Siége & pourvues de fortes
» garnisons, & qu'enfin on assigne un dédommagement
» convenable à la maison Farnèse qui en avoit été in-
» vestie. Si après une pareille offre, on continue de lever
» des

» des troupes, de former des magasins, le roi déclare » que ne prisant rien à l'égal de son honneur, il n'épar- » gnera ni argent, ni troupes, ni sa propre vie, s'il est » nécessaire, pour garantir de toute oppression un hom- » me qu'il a pris sous sa protection : & d'autant que la » guerre une fois commencée fermera à ses sujets la seule » route qu'ils pussent prendre pour se rendre en sûreté à » Trente, il proteste qu'il ne pourra plus y envoyer ni » ambassadeurs, ni prélats, & que la rupture du concile » ne devra être imputée qu'à ceux qui feignant d'y ap- » peller tous les princes chrétiens, leur en ferment l'en- » trée. Il proteste de plus, que de quelque maniere que » puisse tourner cette guerre, il n'entend point se départir » de l'obéissance qu'il a vouée au Saint-Siége comme roi » très-chrétien & fils aîné de l'église, & demande un » acte authentique de ces protestations pour servir en » tems & lieu, & être communiqué d'avance à tous les » princes chrétiens, ainsi que la réponse qu'il vous plaira, » très-saint pere, & vous, révérendissimes cardinaux, de » faire à tous les objets que je viens de proposer. Ann. 1551.

Jules, qui avoit fait effort sur lui-même pour se contenir jusqu'au bout, demanda à l'ambassadeur d'une voix rauque & le feu dans les yeux, s'il avoit un pouvoir spécial de son maître qui l'autorisât à lui tenir un pareil discours : l'ayant reçu sur-le-champ de la main de l'ambassadeur, il promit une réponse. Thermes l'attendit longtems, & après avoir perdu toute espérance de l'obtenir, il fixa le jour de son départ & commanda à tous les François qui étoient à Rome, sans même en excepter les cardinaux, d'en sortir avec lui. Il les conduisit à la Mirandole, où déposant le personnage d'ambassadeur dont il n'avoit été revêtu que pour connoître avec plus de facilité les préparatifs de l'ennemi & se transporter commodément dans les lieux qui auroient besoin de sa présence, il reprit celui de général qui lui avoit été déféré par le roi dès avant son départ, & qui lui convenoit beaucoup mieux.

Après la protestation solennelle qu'on venoit de faire

Ann. 1551.

à Rome, il semble qu'on eût pu se tenir en repos sur ce qui regardoit le concile : cependant on jugea qu'il étoit bon de la renouveller à Trente, & l'on chargea de cette commission Jacques Amiot abbé de Bellozane, le célèbre traducteur de Plutarque, que le désir de visiter les bibliothèques d'Italie, avoit attiré dans cette contrée à la suite d'Odet de Selve, évêque de Lavaur, & ambassadeur à Venise. La suscription de ses lettres de créance qui portoit *aux très-saints peres de l'assemblée de Trente*, manqua d'empêcher qu'il ne fût entendu; car la plupart des évêques, & sur-tout les Espagnols, étoient offensés qu'on parût leur contester la qualité de *concile :* ayant enfin obtenu audience, il rappella l'origine & les progrès de la querelle de Parme, qui étoit enfin dégénérée en une guerre ouverte, & déclara de la part du roi très-chrétien, que » ne pouvant ni ne devant, attendu cette » guerre injuste, envoyer à Trente les évêques de son » royaume, il voyoit dans cette assemblée non un vrai » concile, mais une faction destinée à servir les desseins » de quelques ambitieux; qu'en conséquence, ni lui, ni » aucun de ses sujets ne se soumettroient aux décrets » qu'on y pourroit former, & que sans se départir de » son attachement à l'église catholique, il cesseroit de » s'adresser à Rome & useroit, s'il en étoit besoin, des » remèdes dont s'étoient servis ses prédécesseurs en pa» reil cas «.

Amiot vouloit parler du rétablissement de la pragmatique-sanction toujours chere à la nation, toujours regrettée par les parlemens & les universités. On crut voir un acheminement à un bien si ardemment désiré dans un édit que le roi ne tarda pas à publier, par lequel il étoit défendu, sous peine de punition corporelle, d'envoyer ni or ni argent à Rome, à quelque titre & pour quelque cause que ce pût être. Séguier, chargé de requérir l'enregistrement de cet édit, n'oublia pas de rappeller avec les plus grands éloges les constitutions de Charles VI, de Charles VII & de Louis XII; il ajouta qu'en effet il seroit absurde que les François fournissent

de l'argent au pape pour leur faire la guerre; qu'il valoit beaucoup mieux qu'ils apprîssent à se passer de ces dispenses vénales, qui n'étant que des dérogations à la loi peuvent bien faire illusion aux hommes, mais n'en imposent point à Dieu & sont une foible ressource contre les remords de la conscience.

Ann. 1551.

Mais d'autant que cet édit, en annonçant trop clairement une rupture ouverte entre la France & le pape, pouvoit alarmer les zélés catholiques & échauffer, au contraire, l'audace des protestans, le roi rendit dans le même tems le fameux édit de Châteaubriand dont nous allons expliquer le plus brièvement qu'il sera possible, les principales dispositions.

Edit de Châteaubriand contre les réformés.

Recueil d'ordonnances.

La connoissance du crime d'hérésie avoit été tantôt commise aux parlemens, tantôt remise aux officialités; & ces deux jurisdictions, jalouses l'une de l'autre, s'étoient presque toujours gênées dans leurs opérations. Le roi les appella toutes les deux concurremment & cumulativement à la poursuite des hérétiques, la justice séculiere, à raison de l'infraction des édits & du scandale public; l'ecclésiastique à raison des erreurs contre la foi, afin que si l'une se montroit négligente ou trop indulgente, l'autre corrigeât en quelque sorte cette pernicieuse mollesse; & qu'un homme une fois arrêté ne pût échapper, s'il ne prouvoit clairement son innocence. Par la justice séculiere, le roi entendoit non-seulement les parlemens, mais encore les présidiaux, dont nous rapporterons dans peu l'institution, & il leur attribua le pouvoir de juger à mort & sans appel les hérétiques, pourvu que le tribunal fût composé de dix juges; & pour ne laisser aux hérétiques aucun asyle dans le royaume, il fut enjoint à tout seigneur haut-justicier, sous peine de perdre sa justice, qui dès lors seroit dévolue au roi, d'informer, dans l'étendue de sa seigneurie, contre tous ceux qui se rendroient suspects, & de faire parvenir ce commencement de procédure au présidial le plus voisin.

On avoit été informé que des magistrats tant des cours supérieures que des justices subalternes, imbus

Ann. 1551.

eux-mêmes des principes de la réforme, quoiqu'ils n'osassent en faire profession publique, favorisoient sous-main ceux qui travailloient à les répandre, empêchoient qu'on ne les arrêtât, ou leur donnoient les moyens d'échapper, s'ils avoient été pris. Pour obvier à un pareil désordre, il fut statué que tout homme qui solliciteroit un office de judicature, produiroit, outre les attestations ordinaires de vie & de mœurs, un certificat de catholicité; & afin de purger le plutôt qu'il seroit possible, les tribunaux tant supérieurs qu'inférieurs des membres infects qui s'y étoient glissés, il fut enjoint très expressément aux procureurs-généraux, à l'égard des tribunaux inférieurs, de prendre des informations secrètes sur les sénéchaux, baillis, prévôts ou leurs lieutenans, qui ne tiendroient pas la main à l'exécution de cet édit, & par rapport aux cours supérieures, de requérir tous les trois mois les mercuriales où chaque conseiller seroit tenu de répondre aux questions qui lui seroient proposées sur les matieres de foi. On usa des mêmes précautions à l'égard de tout ce qui avoit rapport à l'éducation. L'édit prescrit à ceux qui ont droit de nomination aux places de principal de collége, de régens & de maîtres d'école, les mesures qu'ils doivent prendre pour ne les conférer qu'à des hommes dont la religion & la doctrine soient à l'abri de tout soupçon : même injonction aux villes pour le choix de leur maire & de leurs échevins, sous peine pour les électeurs, d'être poursuivis comme *fauteurs d'hérétiques.* On devoit encore poursuivre & punir, en cette derniere qualité, non-seulement ceux qui les retiroient dans leurs maisons, ou contribuoient, de quelque maniere que ce fût, à les dérober aux recherches de la justice, mais quiconque oseroit intercéder pour eux après leur détention, & présenter la moindre requête en leur faveur.

Genève & la Suisse étoient un asyle où se réfugioient ceux, qui se croyant à la veille d'être dénoncés, n'osoient courir les risques d'un procès-criminel. La plupart cédoient ou transportoient par des donations ou des ven-

tes ſimulées, leurs terres & leurs meubles à des parens ou à des amis, qui adminiſtroient leurs revenus & leur en faiſoient toucher le produit dans le lieu de leur retraite. D'autres les vendoient réellement à vil prix, afin de ſauver au moins une planche du naufrage. Le roi ordonne de ſaiſir & de confiſquer tous les biens des fugitifs; ſi l'on oppoſe à ſes officiers des contrats de vente ou de donation, il recommande aux juges de faire les perquiſitions les plus exactes & les plus rigoureuſes, & lorſqu'ils découvriront de la colluſion entre le vendeur & l'acheteur, de revendiquer, non-ſeulement ces biens conteſtés, mais de condamner le prétendu acquéreur à une forte amende. Quiconque donnera avis & fournira la preuve qu'un des ſujets du roi fait paſſer de l'argent à Genève, aura le tiers de l'amende & de la confiſcation. Pareille récompenſe pour quiconque dénoncera un ou pluſieurs hérétiques & ſe portera pour accuſateur : mais en revanche, s'il ſuccombe dans l'action qu'il aura intentée, il ſubira la même peine à laquelle auroit été condamné celui qu'il a fauſſement accuſé.

C'étoit principalement, ainſi que nous l'avons obſervé, de ſes talens littéraires & de la fécondité de ſa plume, que Calvin attendoit le ſuccès de la ſecte qu'il avoit fondée; & il avoit été aſſez heureux pour trouver des coopérateurs auſſi féconds & auſſi infatigables que leur maître : Genève, depuis qu'il y donnoit des loix, inondoit la France d'un déluge de brochures dogmatiques, polémiques, ſatyriques, qui à la faveur du voiſinage ſe gliſſoient dans la ville de Lyon, & de cette ville, regardée comme le centre du commerce, ſe répandoient ſans beaucoup de difficulté dans toute l'étendue du royaume. Les imprimeurs & les libraires de Paris, de Poitiers, de Bordeaux, jaloux de partager les gains que faiſoient les étrangers & de mettre de leur côté à contribution l'inſatiable avidité du public pour ces mets défendus, ou réimprimoient furtivement ces mêmes ouvrages, ou en publioient dans le même genre, dont les auteurs ſe cachoient ſous des noms empruntés. Le

Ann. 1551.

roi, par son édit, défend indistinctement l'entrée de toutes sortes de livres imprimés à Genève, ou dans les villes séparées de la communion Romaine, sous peine de confiscation de biens & de punition corporelle : il prescrit aux officiers préposés à la police de Lyon, de fréquentes visites dans les atteliers des imprimeurs & les boutiques des libraires : défense à tous imprimeurs & libraires du royaume, de faire travailler ailleurs que dans leur propre domicile, d'exposer en vente aucun ouvrage, sans mettre sur le frontispice leur vrai nom & celui de l'auteur, sous peine d'être punis comme faussaires : de recevoir aucun manuscrit sur l'écriture sainte ou sur les matieres théologiques, qui ne soit muni de l'approbation de deux docteurs en théologie, de débiter aucun ouvrage qui ne soit inscrit sur le catalogue qu'ils sont tenus de présenter à la police; d'ouvrir aucune caisse de livres venant des pays étrangers, qu'en présence de deux théologiens; & de vendre à l'encan aucune bibliothèque qui n'ait été visitée auparavant.

Cet édit ne fut pas le seul préservatif qu'on opposa au zèle, toujours actif, des disciples de Calvin. Henri confirma dans l'office de grand-inquisiteur, avec le pouvoir de se substituer des vicaires dans toutes les provinces du royaume, le dominicain Mathieu Orri, qui avoit obtenu du pape cette commission, sous le règne de François I; mais comme on ne donnoit à ces inquisiteurs ni prisons ni appariteurs, & qu'on les astreignoit dans tous les cas à communiquer leurs procédures aux juges ordinaires, soit royaux, soit ecclésiastiques, leurs fonctions se réduisirent à se porter pour dénonciateurs : ils sentirent apparemment combien ce rôle les rendroit odieux, du moins rien ne nous indique qu'ils ayent montré beaucoup d'empressement à le remplir.

Ouverture de la guerre de Parme : rupture entre le roi & l'empereur.

Sleidan.

Après tant de négociations infructueuses, le pape s'étoit enfin déterminé à laisser agir Jean-Baptiste Delmonté son neveu, qui commandoit les troupes de l'Eglise; celui-ci s'étoit joint à Ferdinand de Gonzague, lieutenant-général de l'empereur en Italie, à qui les deux souve-

rains avoient confié la conduite de cette guerre. Le début en fut brillant; Gonzague s'empara sans beaucoup de résistance de Callistrano, de Tizano, de Torchiara, de Felino, de Colorno, & s'approcha des murs de Parme. Une troupe de volontaires François, que l'amour de la gloire avoit attirés dans cette ville, malgré les périls sans nombre que présentoit ce voyage au travers d'un pays ennemi, ne pouvant consentir à se tenir cachés derriere des murailles, tenterent une sortie & s'approcherent du camp de Gonzague; mais marchant avec plus de courage que de précaution, ils se laisserent envelopper, plusieurs perdirent la vie sur le champ de bataille, d'Andelot & Sipierre furent faits prisonniers. Parme étoit déja dans un péril imminent, puisqu'elle n'avoit pour défenseurs que des bourgeois peu affectionnés, & que Gonzague, par le moyen des garnisons qu'il avoit établies dans tous les forts dont nous venons de parler, par l'assiette avantageuse de son camp & par la supériorité de ses forces, croyoit pouvoir répondre qu'il n'y entreroit plus ni vivres ni renforts: Pierre Strozzi, qui venoit enfin de rassembler celles de ses vieilles bandes Italiennes qui avoient eu le bonheur d'échapper au massacre de Gonzague, lorsqu'elles se hazarderent si indiscrettement de traverser le Milanès & qui les avoit recrutées par de nouvelles milices, entreprit de forcer tous ces obstacles, & y réussit par la grande connoissance qu'il avoit du pays. Dérobant par de fausses marches son projet à l'ennemi, évitant les passages où on l'attendoit, il tomba au dépourvu sur un quartier de l'armée de Gonzague, lorsqu'on le croyoit encore éloigné de trois ou quatre journées de chemin, culbuta sans peine des troupes qui n'étoient point préparées à le recevoir, & entra triomphant dans Parme au grand étonnement de toute l'Italie, qui vanta cette marche comme la mieux combinée & la plus hardie dont on eût entendu parler depuis plus d'un siècle. Parme cependant restoit toujours bloquée, & l'arrivée de ce renfort ne devoit servir qu'à hâter la reddition, en consumant plus promptement les provisions,

Ann. 1551.

De Thou. Matthieu. Mémoires de Villars. Ribier.

si personne ne remuoit en sa faveur. La garnison de la Mirandole la tira de cet embarras : le jeune Horace Farnèse, gendre du roi, & Louis de Saint-Gelais, seigneur de Lansac, informés que la ville & le terriroire de Bologne étoient sans défense, parce que del Monté en avoit retiré les garnisons pour grossir son armée, y amenerent une partie de leurs troupes & le mirent à contribution, obligeant les habitans à racheter leurs meubles & leurs maisons, & à livrer leurs vivres & leurs troupeaux. Le pape, informé de ce dégât, envoya les ordres les plus précis à son neveu, de quitter sur-le-champ le territoire de Parme, pour voler avec toutes ses troupes à la défense du patrimoine de l'église, & contenir la garnison de la Mirandole : envain Gonzague voulut s'opposer à ce départ, l'ordre étoit précis, le besoin pressant, il fallut se rendre : mais craignant que cette séparation des deux armées n'en produisît une entre les intérêts des deux souverains, il garda une partie des troupes de l'Eglise qu'il remplaça par un corps mieux discipliné de troupes impériales. Paul de Thermes, informé de cet arrangement, lui envoya signifier que la guerre n'avoit pour objet que le duché de Parme; que leurs maîtres n'y étoient intervenus qu'en qualité d'auxiliaires, l'un de Farnèse, l'autre du pape, que rien n'empêchoit qu'ils ne remplissent leurs engagemens sans avoir rien à démêler l'un contre l'autre, & sans contrevenir au traité de Crespi : mais que du moment que la guerre changeroit d'objet & que les troupes impériales agiroient hostilement sur les terres de la Mirandole, qui appartenoient incontestablement au roi, ce traité seroit enfreint, & la guerre ouverte entre les deux souverains; qu'il croyoit devoir l'en prévenir, afin qu'il réfléchît sur la nature de cette démarche, & ne s'exposât pas légerement à se rendre responsable des suites funestes qu'elle pourroit avoir. *Illustre seigneur*, lui répondit Gonzague, *j'ai ordonné à une partie de mon armée de marcher à la défense du territoire de Bologne qui appartient au pape, & qui a été ravagé par vos troupes. Je suis*

Ann. 1551.

suis surpris que vous entrepreniez de vouloir me persuader que la Mirandole appartient au roi votre maître, & qu'elle lui a été réservée par le traité de Crespi puisqu'ayant été un des plénipotentiaires employés à ce traité, je dois être beaucoup mieux informé que vous de ce qui s'y passa. Je dois donc vous apprendre qu'il ne fut question de la Mirandole, dans toutes les conférences, que comme d'un fief impérial, sur lequel le roi ne pouvoit former aucune prétention, & qu'on s'abstint d'en faire aucune mention dans le traité; ainsi toutes vos plaintes à l'égard de la conduite qu'y tiendront les troupes impériales n'auroient aucun fondement légitime. Ces troupes en effet s'y comporterent avec la derniere barbarie, massacrant indistinctement hommes, femmes & enfants, brûlant ou démolissant les maisons, enfin réduisant cette malheureuse contrée en un désert, afin d'ôter plus promptement à la garnison tout moyen de se procurer des subsistances.

Ann. 1551.

Le roi trouvant enfin l'occasion qu'il désiroit depuis long-tems de commencer la guerre avec l'empereur sans paroître l'agresseur, envoya ordre à ses généraux & à tous les gouverneurs de frontiere, d'attaquer par droit de représailles les sujets de ce prince par-tout où ils pourroient les rencontrer. Polin, baron de la Garde, sortant des ports de Normandie avec une escadre de vingt galères, surprit une flotte de vaisseaux Flamands qui revenoit d'Espagne, & fit un butin qu'on évaluoit à quatre cens mille écus. Léon Strozzi, sorti en mêmetems des ports de la Méditerranée, alla prendre, presque dans le port de Barcelone, une galère nouvellement construite, & cinq ou six vaisseaux de transport : les ducs de Vendôme & de Nevers, l'un gouverneur de Picardie, l'autre de Champagne, pénétrerent dans l'Artois, le Hainaut & le duché de Luxembourg, ravagerent une grande étendue de pays; mais malgré l'avantage que donne la surprise, ils ne firent aucune conquête durable; il n'en fut pas de même dans le Piémont.

Le maréchal de Brissac, prévoyant que la guerre ne

tarderoit pas à se déclarer, s'étoit préparé de longue-main
Ann. 1551. à tirer un parti avantageux des premieres hostilités. Sous prétexte d'exercer ses troupes, qu'une longue paix & la vie sédentaire d'une garnison avoient engourdies, mais en effet pour mettre en défaut les espions que Gonzague entretenoit dans le Piémont, il les tint dans un mouvement perpétuel, les forçant à faire une marche de deux lieues avant le déjeûné, les chargeant quelquefois de pain pour deux ou trois jours, quoiqu'elles dussent revenir avant la fin du jour au même endroit, & paroissant prendre plaisir à les tourmenter en pure perte. Lorsqu'il reçut les ordres du roi, il projetta de surprendre la même nuit & à la même heure, Quiers, Quéras & Saint-Damien, trois places fortes, qui situées au centre de sa province, la tenoient dans une perpétuelle sujétion. Vassé, l'un de ses lieutenans, escalada les murs de St-Damien, & força la garnison qui s'étoit retirée dans le château de capituler. Gordes fut moins heureux à Quéras, parce que quelques-uns des détachemens, qui marchoient par des chemins différens pour se réunir à la même heure sous les murs de cette place, n'arriverent pas à tems : le maréchal, qui s'étoit réservé l'attaque de Quiers comme la plus importante, fut lui-même à la veille d'échouer dans son entreprise, car comme on avoit mal mesuré la profondeur des fossés, les échelles dont on comptoit se servir se trouverent beaucoup trop courtes, mais ayant eu la précaution de se faire suivre par quelques pièces d'artillerie, il dressa sans obstacle ses batteries pendant le reste de la nuit, & dès le lendemain matin il fit brèche à la muraille. La garnison, quoique affoiblie par un détachement qu'en avoit imprudemment tiré Gonzague avant son départ pour Parme, étoit encore en état de se défendre, si elle avoit été secondée par les bourgeois : mais s'étant toujours comportée à leur égard avec une extrême dureté, loin d'en recevoir aucun secours, elle eut tout lieu d'appréhender qu'ils ne se joignissent aux assiégeans ; elle capitula le troisieme jour, & obtint la permission de se retirer en laissant dans la place l'artille-

rie & les munitions. A cette nouvelle Gonzague s'éloigna de Parme pour accourir sur les frontieres du Piémont, ramenant avec lui une partie de l'armée, & laissant l'autre à Jean-Jacques Médequin, marquis de Marignan, pour continuer en son absence le blocus de Parme. Cette séparation eut des suites également fâcheuses des deux côtés : car arrivant sur la frontiere lorsque la saison étoit déja avancée, avec des troupes harassées, sans magasins, sans préparatifs, il n'osa pas même tenter de reprendre les deux places qu'on lui avoit enlevées; & Médequin, qu'il laissoit avec des forces en quelque sorte inférieures à celles des assiégés, perdit tous les jours du terrein, & se trouva obligé de leur abandonner la campagne, & successivement plusieurs forts du Parmésan, qui servirent à ramener l'abondance dans la capitale.

Ann. 1551.

La garnison de la Mirandole n'avoit de son côté presque rien à redouter : avant que l'armée ennemie dévastât le territoire & entreprît de la contenir dans l'enclos de ses murailles par la construction du fort Saint-Antonin, elle avoit des vivres pour une année, les chefs & les soldats, pleins d'ardeur & de bonne volonté, faisoient des sorties presque toujours heureuses sur l'ennemi, battoient ses détachemens, & l'assiégeoient plutôt qu'ils n'en étoient assiégés. Le cardinal Tournon, qui s'étoit retiré à Venise, levoit en son propre nom de nouvelles compagnies, qu'il faisoit passer aux deux places assiégées : car les Vénitiens, les ducs de Ferrare, de Mantoue & d'Urbin, sachant combien il leur importoit qu'elles ne tombassent pas au pouvoir de l'empereur, favorisoient les François en tout ce qui ne contrevenoit point formellement à la neutralité.

Le pape demande la paix.

Manusc. de Bethune.
Matthieu.
Ribier.

Jules comprit que cette guerre ne lui apporteroit plus que des malheurs, & qu'en s'obstinant mal-à-propos à vouloir la prolonger, il se précipiteroit dans un abyme, d'où il ne se tireroit jamais. Depuis trois ou quatre mois qu'elle duroit, il avoit épuisé son crédit, mis en gage les pierreries de sa couronne, & ne voyoit personne qui voulût lui avancer seulement dix mille écus. L'édit du

Ann. 1551. roi, qui défendoit à ses sujets de porter aucun argent à Rome, avoit réduit à la mendicité une multitude d'officiers du sacré Palais, auxquels il devenoit impossible d'accorder aucune indemnité. L'empereur ne remplissoit point ses engagemens, & loin d'être en état de lui fournir des subsides, il ne payoit pas exactement la solde de ses propres troupes. Cependant le bruit étoit généralement répandu que le roi de France d'un côté, & de l'autre l'empereur des Turcs, devoient tomber le printems suivant sur l'Italie; quelles forces leur opposeroit-il? où iroit-il chercher un asyle? livré tour-à-tour à la colere & à la crainte, au repentir & à la honte, voulant la paix & rougissant de la demander, il écrivit de sa propre main au roi une longue lettre, qui peint au naturel les divers mouvemens dont son ame étoit agitée. » Très-» cher fils en J. C., salut & bénédiction apostolique; car » malgré la dureté de vos procédés, je ne puis encore que » vous souhaiter toutes sortes de prospérités. C'est pour » votre profit, autant que pour le mien, que je vais vous » ouvrir mon cœur; je m'y crois d'autant plus obligé, » qu'il n'y a personne autour de vous qui ose vous dire » la vérité. Je vous dis donc que vous n'avez dû vous » porter à soutenir contre moi, Octave, ni par des consi-» dérations personnelles, puisque cet homme ne vous tou-» choit en rien, ni par des raisons d'état, puisque sans » cette démarche l'Italie seroit en paix, & qu'à toutes » sortes d'égards mon alliance étoit & plus honorable & » plus utile que la sienne «.

» Vous me traitez d'ingrat parce que je tâche de conser-» ver le patrimoine de l'Eglise, & que je ne veux pas » souffrir que mes vassaux me crevent les yeux toutes » les fois qu'il leur prendra fantaisie de se mettre sous la » protection d'une puissance étrangere! si par les disposi-» tions de la divine providence vous avez aidé à m'élever » au souverain pontificat, comme vous avez tort de me » le reprocher, puisque je n'ai jamais cessé de le publier » moi-même; ce bienfait vous a-t-il donné le droit de me » deshonorer ensuite, & de m'exposer au mépris & à la

» dérifion de ceux à qui je dois commander? quel nom » mérite un fouverain qui cherche à fe prévaloir d'un fer- » vice qu'il a rendu à un ami pour l'opprimer plus à fon » aife, l'avilir & le dégrader ? comparez ma conduite à » la vôtre, & prononcez vous-même qui de nous deux a » tort : que n'ai-je point tenté pour vous détourner de » prendre parti contre moi dans une affaire où vous n'a- » viez nul intérêt? Raifons, prieres, remontrances, hum- » bles fupplications, tout fut mis en œuvre, rien ne fut » écouté. Ne pouvant vous détourner d'une réfolution qui » m'étoit fi préjudiciable, je m'adreffai à vos miniftres, » & je les chargeai expreffément de vous déclarer que » quelque chofe que vous fiffiez en faveur de mon fujet » rebelle, je défirois ardemment que notre union n'en » fût point altérée. Que m'avez-vous répondu? des dure- » tés, pas une parole affectueufe «. Ann. 1551.

» Je vous adreffai Afcagne, mon neveu, dévoué depuis » fon enfance au fervice de votre couronne, & je le » chargeai de propofitions qui répondoient à toutes vos » demandes. La veille & le jour même de fon arrivée vous » fites partir Horace Farnèfe, Pierre Strozzi & d'autres » capitaines Italiens, pour lever l'étendard de la guerre » & raffembler des troupes à la Mirandole. J'ordonnai par » égard pour vous à mes lieutenans de s'éloigner du ter- » ritoire de cette ville, & d'empêcher qu'il ne s'y fît le » moindre dégât: les vôtres fe jetterent fur celui de Bo- » logne, pillerent & rançonnerent impitoyablement des » malheureux fans défenfe, parce qu'ils croyoient n'avoir » rien à craindre. Je publie à qui veut l'entendre, qu'à » votre confidération je fuis prêt à traiter avec un rebelle, » & à lui accorder tout ce que pouvoit exiger votre hon- » neur : c'eft l'inftant que vous choififfez pour retirer de » Rome votre ambaffadeur, en faire fortir les évêques » & les cardinaux François que j'avois droit d'y retenir, » & pour congédier mon nonce à votre cour, extrémité » à laquelle ne fe porta jamais votre augufte pere, ni à » l'égard de Léon X, qui lui fermoit à main armée l'entrée » du Milanès, ni à l'égard d'Adrien, qui s'étoit déclaré chef

Ann. 1551.

» d'une nouvelle ligue contre lui. Je conserve, malgré » leur désobéissance, les deux cardinaux Farnèse dans toutes » leurs charges, je me contente de mettre sous ma main » le duché de Castro, j'y entretiens à mes frais une gar- » nison, & j'en laisse tout le revenu à Horace Farnèse, » qui s'est volontairement déclaré mon ennemi; je n'in- » quiète dans leurs jouissances ni les Strozzi, qui possedent » plus de cent mille écus aux portes de Rome, ni les Fré- » gose, ni les Bentivoglio, qui ont toute leur fortune » dans mes états, & qui portent les armes contre moi sous » vos enseignes; tout ce qui peut vous déplaire, je l'évite » à mon préjudice, & je demeure les bras ouverts, afin » de hâter le moment qui doit nous réunir; & pour payer » ces attentions, vous arrêtez par un édit les revenus de » la chambre apostolique, vous menacez de soustraire » vos états à l'obéissance de l'église Romaine, & vous » vous regardez apparemment comme bien excusé envers » Dieu & envers les hommes, en protestant d'une entiere » soumission au Saint-Siége. Expliquez-donc ce que vous » entendez par ce mot, parlez-vous d'un banc de bois, » ou de l'homme qui est assis dessus? quel motif d'ailleurs » auriez-vous d'innover? m'a-t-on jamais demandé quel- » que chose en votre nom, qui n'ait pas été sur-le-champ » accordée? Vous conférez jusqu'aux bénéfices électifs, » auxquels moi-même je ne nomme pas dans mes états; » & quoique par les concordats mes prédécesseurs se fus- » sent réservé la collation des bénéfices consistoriaux » qui vaquent en cour de Rome, vous avez obtenu par » un bref particulier la liberté d'en disposer comme de » tous les autres; vous imposez de votre autorité des dé- » cimes sur le clergé telles qu'il vous plaît; vous com- » mandez souverainement aux évêques & aux cardinaux, » & ils vous obéissent; il n'y a plus aucune cause matri- » moniale ou bénéficiale, qui ne se juge en dernier res- » sort dans vos tribunaux; enfin vous êtes plus que pape » en France: que gagneriez-vous donc à devenir schisma- » tique? & à quoi tend cet enchaînement de vexations, » de menaces & de persécutions qu'il faut que j'essuie: en

» me pouſſant à bout, vous n'ignorez pas que le ciel a » remis à ma diſpoſition des armes dont je pourrois faire » uſage, ſi mon cœur n'arrêtoit ma main. Ann. 1551.

» La lettre que je vous écrivis ſur le dégât de Bologne, » vous a, m'a-t-on dit, irrité contre moi; je ne me » rappelle point d'y avoir rien inſéré qui méritât de vous » offenſer; mais quand même elle porteroit l'empreinte du » reſſentiment & de la douleur, vous avez dû conſidérer » que c'étoit un pape qui vous parloit pour la décharge de » ſa conſcience & de la vôtre. Parcourez les faſtes de vos » prédéceſſeurs, & vous verrez que pour des ſujets moins » graves que celui-là les papes qui m'ont précédé ne leur » ont pas épargné des reproches plus amers, & que ſou- » vent même ils ne s'en ſont pas tenus aux reproches «.

» Le bruit ſe répand que vous levez une armée for- » midable, & que vous vous propoſez de l'amener vous- » même en Italie. A quel deſſein, je vous prie, & quel » fruit eſpérez-vous d'un travail & d'une dépenſe ſi conſi- » dérable? qu'eſt devenue la prudence ſi vantée du con- » nétable? car pour le cardinal de Lorraine, j'ai lieu de » m'en plaindre, & s'il eût écouté ſon honneur, loin de » contribuer à m'enlever l'aſſiſtance des cardinaux de » Ferrare & de Tournon, dont la ſageſſe & les bonnes » intentions ſont aſſez connues, il auroit dû lui-même ſe » rendre ici, & ne pas ſouffrir qu'une querelle qui ne pro- » cède peut-être que de ce que l'on ne s'entend pas bien » de part & d'autre, ſe portât à de pareilles extrémités. » Un ancien Sénateur Romain diſoit, que ſa vieilleſſe & » les honneurs auxquels il étoit parvenu, en ne lui laiſſant » plus rien à déſirer, ne lui laiſſoient rien à craindre. » Ne puis-je pas en dire autant. Parvenu au terme or- » dinaire de la vie humaine & au faîte des grandeurs, il » ne me reſte plus rien à déſirer que la couronne du » martyre. Si vos menaces pouvoient m'inſpirer quelque » crainte, ce ſeroit plus pour vous que pour moi; car qui » vous a dit que mon ſucceſſeur ne ſera pas votre en- » nemi juré? Roi, pere, époux fortuné, devant naturel- » lement jouir long-tems des plus grands avantages que

» ni le ſalut de votre ame. Je finis, en priant Dieu qu'il » vous inſpire une réſolution digne d'un roi très-chrétien, » & conforme à ce que vous devez à un homme qui, » quoiqu'indigne, eſt vicaire de Jeſus-Chriſt en terre, & » lequel, de ſon côté, n'oubliera jamais ce qu'il vous » doit «. Ann. 1551.

Trève pour Parme & la Mirandole.

Ribier. Pallavicin. De Thou. Matthieu.

Cette lettre produiſit un effet ſalutaire, ou plutôt elle arriva dans une conjoncture favorable; car depuis que la guerre étoit ouverte directement avec l'empereur, celle de Parme n'avoit plus d'objet & conſumoit un argent qui ſeroit mieux employé ailleurs. On manda donc au pape qu'il pouvoit envoyer un légat. Le cardinal Véralle, ſur qui tomba le choix du pontife, fut bien accueilli à Fontainebleau & honoré d'une entrée ſolennelle à Paris; quoique ſes pouvoirs ſe réduiſiſſent à propoſer ce qu'on avoit tant de fois rejetté, c'eſt-à-dire, l'échange du duché de Parme contre celui de Camerin, on ne parut pas s'éloigner infiniment de cette offre; ſeulement on s'excuſa de rien conclure ſans la participation des parties intéreſſées qui étoient en Italie. On renvoya la négociation à Rome, & le roi nomma pour ſon miniſtre plénipotentiaire le cardinal de Tournon, dont le pape connoiſſoit la droiture & l'eſprit conciliateur. Tournon, ſans s'oppoſer directement à ce que ſouhaitoit ſi ardemment le pontife, montra tant de difficultés, de longueurs & même de périls dans l'échange; il lui inſpira tant de terreur des préparatifs de Soliman, dont il ne pouvoit garantir ſes états qu'en les mettant ſous la ſauve-garde du roi; enfin il tira ſi bien parti de l'impatience naturelle de Jules, qu'il lui fit ſigner une trève de deux ans, à laquelle la maiſon Farnèſe dut ſon ſalut & toute ſa grandeur; car avant qu'elle expirât, Octave ſe trouva ſolidement affermi dans le duché de Parme & eut parole d'être bientôt rétabli dans celui de Plaiſance. Le roi révoqua l'édit qui défendoit à ſes ſujets de porter de l'argent à Rome, & le pape montra tant de joie de cette réconciliation, qu'il dit en plein conſiſtoire qu'il *aimeroit mieux avoir perdu cent Parmes que l'amitié du roi très-chrétien, & que cette*

Ann. 1551.

suspension d'armes étoit une paix perpétuelle, puisqu'il ne les reprendroit jamais contre un prince auquel il avoit de si grandes obligations. L'empereur, qui avoit droit de s'offenser d'un traité conclu sans sa participation, finit cependant par y accéder, parce que dans l'affreuse position où il se trouvoit déja, il avoit un besoin urgent de ramasser autour de lui toutes ses troupes.

Fermentation en Allemagne: ligue de l'électeur Maurice avec la France.

Dépêches de Marillac. Ribier. Sleidan. Camerarius in annot. Manusc. de Béthune.

Après avoir terminé la diète d'Ausbourg, Charles s'étoit retiré à Inspruck, sur les confins de l'Allemagne & de l'Italie, d'où il veilloit tout-à-la-fois sur le concile de Trente, sur la guerre de Parme & sur les opérations du siége de Magdebourg. A sa requête, les trois électeurs ecclésiastiques s'étoient rendus personnellement à Trente; les princes & les villes impériales, sans distinction de religion, devoient y envoyer des députés; mais comme la plupart de celles qui avoient embrassé la confession d'Ausbourg, usoient de délais, il en prenoit occasion de proscrire sans forme judiciaire leurs ministres les plus accrédités, de changer les magistrats & d'élever aux premieres charges des hommes, qui ne pouvant s'y maintenir qu'autant qu'il les soutiendroit, travailloit à rendre son autorité absolue & despotique. Dans ces momens de crise, la France ne s'oublioit pas: un grand nombre de pensionnaires, d'agens & de députés, tels que d'Auzai, près les villes anséatiques, de Fresse, évêque de Bayonne, auprès des fils du landgrave, un secrétaire Italien, créature de Marillac, auprès de l'électeur Maurice, Sturmius & l'historien Sleidan à Strasbourg, représentoient avec chaleur que l'empereur, après les avoir séduits par de feintes caresses & par une promesse authentique de ne point forcer les consciences, cessoit enfin de se contraindre & montroit à découvert ses véritables sentimens; qu'ayant trouvé un pape à sa dévotion, il s'étoit hâté d'assembler ce qu'il lui plaisoit d'appeller un concile général; & qu'étant venu à bout par ses ruses ordinaires, d'extorquer de la diète un acte d'adhésion, malgré la réclamation de la plus saine partie des députés, il s'étoit obligé d'avance à faire exécuter tous les décrets qu'il plai-

roit au pape, aux cardinaux & aux évêques catholiques, de porter; qu'on ne preſſoit ſi fort les princes & les villes d'y envoyer des députés que pour les forcer de ſouſcrire à leur propre condamnation; car étoit-il douteux que jugés par leurs ennemis mortels, ils ne fuſſent proſcrits & dévoués à l'anathême? que le roi de France, qui n'avoit rien de pareil à redouter, mais qui ne pouvoit ſouffrir que la religion ſervît de maſque à l'ambition, avoit non-ſeulement refuſé de prendre part à cette aſſemblée, mais avoit empêché que la Suiſſe & l'Ecoſſe n'y envoyaſſent des députés : que ce prince leur fourniſſoit un nouveau motif de récuſer une aſſemblée qu'on ne pouvoit plus en aucun ſens regarder comme un concile général : que ce n'étoit-là que le moindre office qu'il avoit deſſein de leur rendre; qu'il étoit prêt à faire cauſe commune avec eux, s'il étoit vrai qu'ils ſongeaſſent à ſe ſouſtraire au honteux eſclavage dont on les menaçoit; mais que dans ce dernier cas, il falloit ſe hâter; qu'ils voyoient de leurs propres yeux que l'empereur, ſans attendre la déciſion du concile, & ſans obſerver aucune forme légale, banniſſoit de leurs villes tous ceux qui avoient le malheur de lui déplaire, dépoſoit les magiſtrats & leur ſubſtituoit des hommes qui lui étoient dévoués : que n'oſant ſe flatter de parvenir à ſubjuguer entièrement l'Allemagne, tant qu'elle ſeroit à portée de recevoir des ſecours de France, il ſe propoſoit de couper toute communication entre ces deux Etats, en s'emparant par ſurpriſe des villes de Metz, Toul & Verdun, qu'il uniroit à ſes états héréditaires; que c'étoit apparemment pour rendre cette uſurpation moins révoltante, qu'il avoit imaginé une prétendue union des Pays-Bas à l'Empire : que ce projet étoit d'autant plus facile, que diſpoſant à ſon gré de la Lorraine ſous le nom de Chriſtine de Danemarck ſa nièce, il pouvoit, avant que perſonne s'en doutât, faire filer des troupes juſqu'aux portes de ces places, & qu'une fois occupées, elles fermeroient au roi toute correſpondance avec les princes de la Germanie.

Ces repréſentations échauffoient les courages, & faiſoient ſoupirer après une révolution; mais il n'y avoit alors

Ann. 1551.

en Allemagne que Maurice de Saxe qui fût capable de l'opérer, & il y paroissoit si peu disposé, que dans ce tems même, il employoit toutes les forces des protestans à soumettre Magdebourg, le dernier asyle de la liberté. Les zélés protestans, qui ne le jugeoient que par ses actions extérieures, ne prononçoient son nom qu'avec horreur; cependant cet homme qui n'étoit qu'ambitieux, songeoit alors à les tirer de l'oppression, parce qu'il y trouvoit sa propre sûreté & l'affermissement de sa grandeur; car à quelque dégré de puissance qu'il se trouvât parvenu, il ne s'aveugloit point sur le danger de sa position. Ses nouveaux sujets lui obéissoient, mais en détournant de lui leurs regards & en laissant couler des larmes, lorsqu'on prononçoit devant eux le nom de leur légitime souverain : l'empereur, qui l'avoit élevé, sembloit depuis ce tems s'attacher à le miner, en l'isolant autant qu'il étoit possible; car après le rôle qu'il venoit de lui faire jouer dans la détention du landgrave son beau-pere, Maurice devoit-il se promettre de trouver aucun appui dans sa famille? Il étoit clair qu'en tendant à réduire l'Allemagne en servitude, Charles ne s'étoit servi de lui que comme d'un instrument passager qu'il se réservoit de briser, dès qu'il cesseroit d'en avoir besoin. Dans une position si critique, les secours que lui offroit la France, ne pouvoient que lui être infiniment précieux, s'il eût pu s'assurer qu'elle parloit sérieusement, & qu'elle ne cherchoit point à le mettre en avant pour éloigner de ses frontieres pendant une année ou deux, un ennemi qu'elle redoutoit. Tant qu'on ne lui présenta que des offres & des promesses, il ne se laissa point entamer; dès qu'il vit la guerre ouverte en Piémont & dans les Pays-Bas entre le roi & l'empereur, il s'expliqua plus clairement, & trouva bon que l'évêque de Bayonne, muni de pleins pouvoirs, se rendit auprès de lui à la suite de Guillaume, fils aîné du landgrave de Hesse, qui venoit en apparence le sommer de se constituer son prisonnier, jusqu'à ce que la liberté eût été rendue au landgrave : tandis que pour donner le change aux espions de l'empereur, le prince Guillaume réitéroit en public ses

sommations, & que Maurice ne demandoit pour tout délai que le tems nécessaire pour aller en personne faire un dernier effort auprès de sa majesté impériale, ils conclurent le 5 d'Octobre un traité secret, par lequel Maurice de Saxe, George Frédéric, marquis de Brandebourg, Jean-Albert, marquis de Meklenbourg, & Guillaume, prince de Hesse, d'une part; & de l'autre, le roi très-chrétien, laissant à la disposition de la divine Providence les intérêts de la religion, unissoient leurs forces pour la délivrance des princes captifs & le rétablissement de l'empire Germanique dans ses anciennes franchises & libertés : on convint que les princes mettroient sur pied & conduiroient contre l'empereur, quelque part qu'il fût, avant le 11 de Mars, une armée de sept mille chevaux & de quarante mille fantassins : qu'ils sommeroient toutes les villes qui se trouveroient sur leur passage, de se joindre à eux, & détruiroient par le fer & par le feu celles qui s'opposeroient à leur marche : que le roi, dans le même terme, s'avanceroit avec une armée pour le moins égale sur les bords du Rhin, & pénétreroit plus avant, s'il en étoit besoin : que le monarque, par un effet de sa bonté paternelle & de l'affection héréditaire qu'il portoit aux princes de l'Empire, leur feroit délivrer dans la ville de Basle, avant le 25 de Février, une somme de deux cents mille écus-couronne pour les trois premiers mois, & si la guerre duroit plus long-tems, soixante mille écus par mois : que les princes confédérés, pour reconnoître ce service & mettre ce monarque à portée de protéger la liberté germanique, l'autorisoient à s'emparer des villes impériales, de Cambrai, de Metz, de Toul & de Verdun, & à les gouverner comme vicaire du Saint-Empire : que s'il plaisoit à Dieu de bénir leur entreprise, ils le favoriseroient au recouvrement du Milanès, son vrai patrimoine; ils n'éliroient pour empereur qu'un prince qui lui seroit agréable, & que s'il se mettoit lui-même sur les rangs, ils lui donneroient la préférence. Le roi & les princes s'obligeoient à ne traiter que de concert avec l'ennemi commun, & se donnerent réciproquement des ôtages : ceux des princes furent un

Ann. 1551.

des fils du duc de Meklenbourg, & le second fils du landgrave; ceux du roi furent Jamets, frere puîné du prince de Sedan, & un des fils du comte Rhingrave. Maurice jura d'accomplir le traité entre les mains de l'évêque de Bayonne, & pour tirer le même serment du roi, on fit choix d'Albert, marquis de Brandebourg Bareit, qui à la faveur d'un déguisement, se rendit au château de Chambor, où le roi lui donna audience. Le marquis n'avoit aucun intérêt direct dans le traité dont il sollicitoit la ratification; il n'y étoit pas même nommé : car soit qu'ayant été jusqu'alors l'égal de Maurice, il dédaignât une association où il ne se seroit plus trouvé que l'un de ses lieutenans, soit que comptant pour rien l'intérêt général, & ne songeant qu'à tirer parti pour sa fortune particuliere, de la révolution qui se préparoit, il ne voulût être gêné par personne dans ses opérations, il avoit seulement donné sa parole de lever des troupes de son côté & de se joindre aux confédérés : il promit de même verbalement au roi, que quand tous les autres manqueroient à leurs engagemens, il persisteroit seul dans son alliance.

Après la conclusion du traité, Maurice, qui pendant une année entiere avoit prolongé la durée du siége de Magdebourg, songea sérieusement à le terminer par une capitulation qui favorisât ses projets, & ne donnât à l'empereur aucun soupçon sur sa fidélité. Il avoit fait prisonnier de guerre le comte de Hédec, général des villes anséatiques, lorsqu'il tentoit d'introduire du secours dans Magdebourg. Quoiqu'il n'ignorât pas que l'empereur avoit proscrit cet habile général, & avoit mis sa tête à prix, il l'avoit traité avec distinction, & l'avoit admis dans sa confidence la plus intime : il le chargea de faire accepter par le sénat de Magdebourg & par Albert de Mansfeld, qui commandoit la garnison, des conditions rigoureuses, mais qui ne seroient point exécutées. On stipula que la garnison sortiroit avec armes & bagages, que les fortifications de Magdebourg seroient démolies : que les habitans imploreroient la clémence de l'empereur, payeroient une amende de cinquante mille ducats, livreroient douze

canons, se soumettroient aux arrêts de la chambre impériale & au décret de la dernière diète sur le fait de la religion, & jureroient de n'entrer en aucune confédération contre la maison d'Autriche. Maurice entra dans Magdebourg; le sénat, pour lui témoigner sa confiance & l'intéresser à la conservation de la place, lui déféra la qualité de burgrave ou de premier magistrat. Aucunes des troupes qui avoient été employées à ce siége, soit pour l'attaque, soit pour la défense, ne furent congédiées : il leur étoit dû plusieurs mois de solde; car les Etats, en s'obligeant de fournir aux frais de ce siége, n'avoient pu prévoir qu'il dureroit aussi long-tems. Maurice promit d'aller incessamment solliciter leur paiement auprès de l'empereur, & leur assigna des quartiers de rafraîchissement. Deux de ses lieutenans les prirent à leur solde, sans déclarer à quel usage ils les réservoient. Les trois électeurs ecclésiastiques apprenant à Trente que leurs sujets étoient impitoyablement rançonnés pour ces corps de troupes, & qu'on faisoit sourdement de nouvelles levées, dont personne ne pouvoit deviner la destination, écrivirent à l'empereur pour lui représenter la nécessité où ils se trouvoient de s'absenter du concile & d'aller, sans perdre de tems, pourvoir à la défense de leurs états. Charles se hâta de les rassurer, en leur marquant que les désordres dont ils se plaignoient, provenoient uniquement du retardement de la solde qu'on n'avoit encore pu entierement payer aux troupes qui avoient assiégé Magdebourg; qu'au défaut des Etats, il alloit l'acquitter de ses propres deniers, dont il se feroit rembourser à la premiere diète : que leur départ précipité troubleroit le concile & répandroit l'allarme dans tous les esprits : qu'il les prioit donc de se reposer sur lui du soin de maintenir la sûreté publique. Une si grande sécurité de la part du politique le plus délié de l'Europe, & dans de pareilles circonstances, a de quoi étonner; cependant elle n'étoit pas destituée de fondement. Maurice étoit le seul homme qui pût lui donner de l'ombrage, & il avoit eu la précaution de l'entourer d'espions : deux des conseillers intimes de ce

Ann. 1551.

Ann. 1551.

prince, mandoient exactement à Granvelle tout ce qui se passoit sous leurs yeux : Maurice, qui s'en doutoit, ou qui peut-être s'en étoit appperçu, ne proposoit dans son conseil, n'expédioit dans ses bureaux, que les matières dont il étoit bien-aise que l'empereur fût informé, & se servoit pour les affaires secrètes de Hédee & du secrétaire Italien que Marillac lui avoit procuré. Egalement impénétrable dans tout le reste de sa conduite, il sollicitoit plus ardemment que jamais la délivrance du landgrave, & reçut comme une faveur la derniere réponse de l'empereur, qui promettoit d'avoir égard à sa demande, lorsqu'ils auroient conféré ensemble sur quelques difficultés qui s'opposoient encore à cet élargissement. Il fit partir quelques-uns de ses officiers pour aller lui meubler une maison à Inspruck, il annonça qu'il les suivroit, dès qu'il auroit donné une pleine satisfaction à l'empereur sur la grande affaire du concile. Depuis plusieurs mois, il avoit eu l'attention d'envoyer à Trente deux ambassadeurs chargés de demander pour ses théologiens un sauf-conduit qu'il savoit bien que les présidens du concile lui refuseroient, tel du moins qu'il sembloit l'exiger; car il demandoit pour eux non-seulement une pleine liberté de disputer sur tous les points qui les séparoient de l'Eglise Romaine, mais droit de séance & de suffrage parmi les évêques auxquels il prétendoit les égaler. Quelque tems après, il fit partir ces théologiens avec ordre de marcher lentement, & de s'arrêter dans une ville de Suabe jusqu'à ce qu'ils eussent reçu de ses ambassadeurs le sauf-conduit qui ne devoit point arriver. Après avoir gagné beaucoup de tems par cette ruse, il fit partir ses équipages, fixa le jour de son départ pour Inspruk, & se mit effectivement en route; mais au moment où l'on s'attendoit à le voir paroître à la cour de l'empereur, il revint sur ses pas, & alla se mettre à la tête de son armée, mandant à ses théologiens de s'en retourner, & laissant dans l'embarras, & les officiers de sa maison qu'il avoit envoyés à Inspruk, & ses deux ambassadeurs au concile de Trente, qu'il n'avoit pas

pas cru devoir mettre dans sa confidence, afin qu'ils trompassent plus sûrement & plus long-tems, en parlant & en agissant de bonne foi.

Ann. 1552.

Opérations de finance : création des siéges présidiaux.

De Thou. Recueil d'ordonnances. Regîstres du Parlement.

Le roi, de son côté, travailla pendant tout l'hiver à se mettre en état de remplir ses engagemens. Le plus grand embarras consistoit à se procurer promptement les sommes considérables dont on avoit besoin, puisqu'outre l'argent promis aux confédérés, il falloit trouver d'autres fonds capables de stipendier au moins pendant six mois, une armée deux fois plus nombreuse que celles dont on se servoit ordinairement : or, bien loin d'avoir aucunes avances, la guerre qu'on faisoit depuis quelques mois en Italie, avoit déjà forcé le gouvernement de recourir à des emprunts très-onéreux. Dès le 6 de Juillet, le roi avoit emprunté deux cens quarante mille livres sur l'hôtel de ville de Paris; le 11 de Décembre, il avoit passé procuration à quelques conseillers d'état pour emprunter en son nom à la banque de Lyon, au denier douze, toutes les sommes que ses bons sujets ou alliés voudroient bien lui avancer, en engageant toutes les portions du domaine, des aides & gabelles, qui plairoient davantage aux prêteurs. Dans le même tems, il avoit demandé un don gratuit à la ville de Paris, & pour l'indemniser, il lui avoit accordé un octroi de deux sols six deniers sur l'entrée de chaque muid de vin. Ces petits expédiens ne répondoient plus à l'immensité des besoins; le nouveau garde des sceaux en imagina ou en adopta de plus vastes.

Le premier fut l'établissement d'environ soixante siéges présidiaux dans les différentes villes du royaume ; ce qui donnoit tout-à-la-fois près de six cens offices à vendre. Quelques écrivains en attribuent l'invention au cardinal de Lorraine. Le roi, dans le préambule de son édit, déclare » quayant rendu, à l'exemple de ses prédécesseurs, » plusieurs ordonnances pour l'abbréviation des procès, » ses sujets n'en ont retiré aucun fruit, tant par la mau- » vaise foi des plaideurs, que par les subtilités & astuces » des suppôts de la justice, qui à l'appétit des gains illégi- » times qu'ils tirent des procédures, ne s'étudient qu'à les

Ann. 1552.

» prolonger & à pervertir l'ordre de la justice : qu'une » grande partie de ses sujets abandonnant leurs profes-» sions & vertueux exercices, consument leurs ans & » leurs facultés à ramper servilement à la porte des juges : » que considérant, en outre, que les cours souveraines ont » été primitivement établies pour juger des grandes ma-» tieres dont il y avoit appel, & que pour les matieres » courantes, on acquiesçoit autrefois à la décision des juges » des lieux ; ce qui montre que la fureur de plaider étoit » moins commune, que les François usoient de meilleure » foi, & ne redoutoient pas moins d'encourir le nom de » plaideurs, que d'être convaincus de crime notoire ; au » lieu que cette maladie étoit devenue générale, que les » appels se multiplioient sans fin, & que les hommes sem-» bloient s'être acharnés à s'entre-détruire. Pour remé-» dier à ces abus, il veut & ordonne que dans tous les » bailliages mentionnés dans son édit, il y ait un siége pré-» sidial, composé au moins de neuf magistrats-conseillers, » lesquels jugeront définitivement & sans appel de toutes les » matieres civiles qui n'excéderont pas la somme de deux » cens cinquante livres, ou vingt livres de rente, & déci-» deront provisoirement, en laissant la voie de l'appel de » celles qui n'excéderont pas cinq cens livres, ou quarante » livres de rente. Outre les épices, droits & émolumens, » le roi attribue à chacun de ces conseillers-magistrats cent » livres de gages, assignés sur les greniers à sel des villes » où ils seront établis ». On raisonna diversement sur cet édit ; car tandis que les uns donnoient des louanges à la bonté paternelle du roi, qui relevoit les foibles de l'oppression, en leur procurant un moyen prompt d'obtenir justice, d'autres s'étonnoient qu'on voulût faire regarder à la nation ce nouvel établissement comme propre à éteindre l'esprit de chicane & la fureur de plaider, dont on se plaignoit déja comme d'une des plus grandes maladies de l'état : n'étoit-ce pas, au contraire, la fomenter & lui fournir de nouveaux alimens, que de couvrir en quelque sorte le royaume de gens de loi ? car avec les juges, alloient se multiplier les avocats, les procureurs, les sergens, & une

classe nombreuse de la société seroit perpétuellement occupée à dévorer les autres.

Ann. 1552.

Tentative sur le rétablissement de l'ancienne jurisdiction ecclésiastique.

Le second expédient employé par Bertrand, procura sur-le-champ & sans aucune difficulté, une somme beaucoup plus considérable encore. Le clergé se plaignoit depuis quelques années des atteintes portées à sa jurisdiction : l'ordonnance de 1539, appellée *Guillelmine*, du nom de l'infortuné chancelier Guillaume Poyet, avoit porté le coup mortel aux tribunaux ecclésiastiques, en bornant leur compétence aux matieres des sacremens & aux causes purement personnelles des clercs promus aux ordres sacrés. La révolution avoit été telle, au rapport d'un célèbre jurisconsulte, qu'*au lieu qu'il y avoit auparavant jusqu'à trente procureurs bien employés dans l'officialité de Sens, pendant qu'on n'en comptoit que cinq ou six au bailliage, quoique ce fût une des justices royales les plus étendues, il ne se trouva bientôt plus que cinq ou six procureurs morfondus en l'officialité, & l'on en vit plus de trente au bailliage.* Les évêques voyoient avec douleur tomber dans la même proportion, leur considération & leur autorité. Moints craints qu'auparavant, ils étoient moins respectés dans leur diocèse, & ils attribuoient en partie à ce renversement de subordination, l'audace des sectaires & l'affoiblissement de la vraie religion. Ils s'étoient assemblés à Paris pour régler les décimes; on leur fit entendre que si dans l'embarras où se trouvoit le gouvernement, ils offroient une somme qui dispensât de recourir à des opérations ruineuses, ils obtiendroient infailliblement le rétablissement de leur ancienne jurisdiction. On négocia, & quoique la somme qu'on leur demandoit fût énorme, relativement au peu d'argent monnoyé qui se trouvoit alors dans le royaume, ils s'obligerent de l'acquitter dans six mois.

Loyseau, traité des offices.

Registres du Parlement.

Lit de justice.

Registres du Parlement.

Assuré de ne point manquer d'argent, le roi mit ordre à ses préparatifs, & vint le 12 de Février tenir son lit de justice au parlement. A sa droite étoient les ducs de Montpensier, de Guise, d'Aumale & de Montmorenci, qui venoit d'être élevé à cette dignité, l'amiral d'Annebaut

& Coligni-Châtillon, en qualité de gouverneur de Paris.
Ann. 1552. A sa gauche, les cardinaux de Lorraine, archevêque de Rheims, de Bourbon & de Vendôme. Au pied du trône, couché sur le premier gradin, le maréchal Saint-André, grand chambellan; plus bas, étendu par terre, le prévôt de Paris. Le roi portant lui-même la parole, dit: » Je viens » vous faire part de la résolution que j'ai formée d'atta- » quer à main armée un prince, qui sous le masque de » l'amitié, a tâché de nous surprendre, & n'a laissé que » trop appercevoir la mauvaise volonté qu'il nous porte. » Mon dessein est de m'avancer sur la frontière de Cham- » pagne, & de pénétrer beaucoup plus loin, avec l'aide » des plus puissans princes de la Germanie, nos anciens » confédérés.

» Je laisse, pendant mon absence, la reine, ma com- » pagne, pour gouverner le royaume en qualité de ré- » gente, assistée du dauphin mon fils, & de quelques per- » sonnages expérimentés, qui formeront son conseil, & » l'aideront dans l'expédition des affaires. Au reste, j'ai » pris soin de pourvoir à la sûreté & à la tranquillité des » provinces, par le choix des hommes à qui j'en ai confié » le gouvernement; j'établis en qualité de mon lieutenant- » général dans cette capitale & dans l'isle de France, mon » cousin le cardinal de Bourbon, qui vous fera connoître » mes volontés.

» Je vous recommande, pour la décharge de ma cons- » cience, le fait de la justice, dont je suis redevable à mes » bons & loyaux sujets; je la remets en vos mains pour » m'en acquitter envers Dieu & envers eux.

» Dans les affaires qui touchent l'exercice de vos fonc- » tions, telles que les enregistremens de nos édits, vous » vous adresserez à la reine, notre compagne, & à son » conseil, & vous accomplirez ce qui vous sera par eux » mandé & ordonné. S'il y avoit lieu à des représentations, » vous les ferez sur-le-champ, soit par écrit, soit par l'or- » gane de deux de vos députés; mais si après les avoir » entendues, ils vous mandent de passer outre, comme » il est à croire qu'ils sauront mieux que vous notre vou-

» loir, & qu'ils connoîtront mieux les motifs qui nous » auront porté à décerner de tels édits & ordonnances, » nous vous enjoignons aujourd'hui comme pour lors, » autant que vous craignez de nous désobéir & déplaire, » que vous ayez incontinent & sommairement à vous con- » former aux ordres qui vous seront adressés par la reine » & son conseil, sans attendre, comme cela vous arrive » quelquefois, une seconde, une troisieme ou quatrieme » jussion; car il pourroit résulter de ces longueurs tel dom- » mage & inconvénient, que vos propres vies ne seroient » pas suffisantes pour en répondre. D'autant que nous vous » tenons pour la premiere & la principale de nos cours » souveraines, sur laquelle toutes les autres doivent se » modeler, vous leur devez l'exemple de l'obéissance; sans » quoi, elles voudroient vous imiter; ce qui nous force- » roit de vous faire sentir à tous que nous voulons être » obéis, attendu que nos vouloirs & intentions ne sont que » bons, justes & raisonnables.

Ann. 1552.

» Voulant empêcher que les matieres qui touchent l'ad- » ministration, ne tombent en contestation & en dispute » entre un aussi grand nombre de personnes qu'en ren- » ferme notre cour de parlement, lorsque toutes les » chambres sont assemblées, nous commettons & éta- » blissons, durant notre absence, la grand'chambre de » notre cour avec les présidens des enquêtes, pour con- » noître & décider des enregstremens & publications » d'édits, ordonnances & provisions, sans y appeller les » autres chambres, auxquelles nous en interdisons la con- » noissance.

» Vous serez soigneux & diligens sur ce qui concerne » l'honneur de Dieu & la conservation de notre sainte » religion, en mettant à exécution les édits déjà portés » contre les hérétiques & les novateurs : vous aurez sur- » tout égard à ce que notre peuple, que nous sommes for- » cés par les circonstances & à notre très-grand regret, » d'affliger par une augmentation d'impôts, trouve quelque » soulagement dans la maniere dont la justice lui sera » administrée, & qu'il demeure exempt des pillages &

Ann. 1552. » des oppressions des vagabonds & voleurs de grands » chemins, en cessant de votre part d'apporter des obs- » tacles à l'exercice de la justice des prévôts de nos ma- » réchaux, auxquels nous avons attribué la connoissance » & la punition de ce genre de crimes. Car il n'est pas » tems maintenant de disputer s'ils doivent ou s'ils ne » doivent pas user de toute l'étendue de l'autorité que » nous leur avons confiée, puisque notre peuple est la » victime de ces débats, & demeure en proie à ces misé- » rables, sur lesquels les prévôts n'osent plus mettre la » main, depuis que vous recevez les appels de ceux même » qui se trouvent pris en flagrant délit.

» Quant aux motifs qui m'ont décidé à porter la guerre » chez mon ennemi, & aux flatteuses espérances que j'ai » lieu de concevoir de mes préparatifs, mon connétable » va vous en rendre compte «.

Alors Montmorenci alla s'agenouiller au pied du trône: le roi lui ayant fait signe de la main, il se leva, s'assit, se couvrit & dit : » Puisque le roi m'ordonne de vous » faire part de l'état présent de ses affaires, je crois ne » pouvoir mieux m'en acquitter, qu'en remontant jusqu'à » l'époque de son avènement au trône. Cinq ans sont » écoulés depuis qu'il prit en main les rênes du gouverne- » ment; & quoiqu'on ne puisse sous aucun prétexte se » dispenser de payer un juste tribut de louanges aux ver- » tus civiles & guerrieres du feu roi, il n'en est pas moins » vrai que par un enchaînement de mauvais succès, l'état » dépérissoit & alloit se trouver sans ressource. La gen- » darmerie, à qui l'on ne payoit pas même la solde insuf- » fisante qui lui étoit assignée, vivoit aux dépens du labou- » reur, & portoit la désolation dans les campagnes. Les » principaux officiers, frustrés de leurs pensions & de leurs » gages, se retiroient du service; tout tomboit dans la lan- » gueur & le découragement. La justice & le bien de l'état, » exigeoient donc que l'on commençât par arrêter ces désor- » dres intérieurs, quelque somme qu'il en dût coûter. Notre » alliance avec la Suisse alloit expirer; outre le refroidisse- » ment occasionné par plusieurs sujets de plaintes auxquelles

» on s'étoit dispensé de satisfaire, on avoit à lutter contre » la brigue de l'empereur, qui n'épargnoit rien pour » nous enlever cet utile allié : le roi, par sa prudence & » par la sage conduite de ses ambassadeurs, a triomphé de » tous ces obstacles : les traités ont été renouvellés, & la » liaison est devenue plus intime qu'elle ne le fut jamais. » Notre marine étoit presqu'entierement ruinée, car plu- » sieurs de nos galeres avoient été prises par les Anglois; » les autres achevoient de se détruire dans nos ports, d'où » elles n'osoient presque plus sortir. Le roi, non content » de réparer les anciennes, en a construit trente nouvelles, » & a fait fondre huit à neuf cents pieces de grosse artil- » lerie. Toutes les places de la frontiere ont été réparées » & abondamment pourvues de munitions. Le Piémont, » dont la possession avoit toujours été si incertaine, est » aujourd'hui celle de nos provinces qui a le moins à re- » douter. Lors du décès de François I, on pouvoit dire » qu'il y avoit deux rois en France; car Boulogne & son » territoire étoient au pouvoir de l'Anglois. Graces au » ciel, cette clef du royaume a été remise en nos mains, » & il n'en a pas coûté pour la recouvrer, la sixieme » partie des frais qu'elle avoit occasionnés à l'ennemi. » Avec le Boulenois nous avons recouvré le royaume » d'Ecosse, qui rendu à ses anciennes limites, jouit d'un » calme assuré sous la protection & la sauve-garde de » notre auguste monarque.

» Telles ont été les occupations qui ont rempli les pre- » mieres années de son règne; & quoiqu'il montât sur le » trône dans un âge qui faisoit présumer à tout le monde » qu'il ne tarderoit pas à se porter à quelque entreprise » hasardeuse qui annonçât son nom à l'Europe, & lui » assurât une place distinguée dans la classe des grands » capitaines, il auroit préféré aux lauriers les plus éclatans » le soulagement de son peuple, si l'ambition toujours » active d'un voisin déjà trop redoutable lui eût permis » de persister dans les principes de bienfaisance qui lui fai- » soient chérir la paix. Mais en vain il a successivement » envoyé à ce prince trois ou quatre ambassades solen-

Ann. 1552. » nelles pour fonder fes difpofitions; il n'a tiré de lui que » des réponfes équivoques, ou de ces proteftations vagues » d'amitié qui ne fignifient rien, & qui d'ailleurs ont été » fur-le-champ démenties par les faits. Forcé de s'oppofer » à l'ufurpation du duché de Parme qui auroit entraîné » l'afferviffement de tout le refte de l'Italie, le roi a pris » des mefures fi fages, que bien qu'il parût prefque im- » poffible de porter des fecours directs à une place entie- » rement féparée de nos frontieres, il a forcé fes enne- » mis à fe défifter de leur entreprife, & à lui demander » honteufement la paix. C'eft à fes propres frais que le roi » a foutenu jufqu'ici ces différentes guerres; car depuis » fon avènement au trône, il n'a point hauffé les tailles, » & a mieux aimé engager une partie de fes domaines. » La nobleffe y a contribué de fon fang, le clergé, de fes » dons; mais de nouveaux dangers exigent de plus grands » efforts.

» L'empereur, après avoir bouleverfé l'Allemagne, & » chargé de fers l'électeur de Saxe & le landgrave de » Heffe, parcourt les différentes contrées de cette vafte » région, traînant à fon char ces deux déplorables vic- » times de fon ambition, dont il fe fert comme d'un » épouventail pour rançonner tyranniquement les villes, » changer leur adminiftration & les dépouiller de leur » artillerie, qu'il fait voiturer en Italie & dans les Pays- » Bas. Marchant à grands pas vers fon but favori de la » monarchie univerfelle, il fe propofe de paffer inceffam- » ment en Italie, qu'il trouvera glacée d'effroi & hors » d'état de lui oppofer aucune réfiftance. Alors n'ayant » plus à fubjuguer que la France, & la tenant pour ainfi » dire bloquée par fes immenfes poffeffions, il a deffein » de l'attaquer par quatre endroits différens tout-à-la-fois; » du côté du Languedoc, avec toutes les forces de la mo- » narchie Efpagnole; par le Dauphiné & la Provence, » avec fes armées d'Italie; du côté de la Champagne & » de la Picardie, avec les troupes qu'il tirera d'Allemagne » & des Pays-Bas. Si nous lui laiffions le loifir & le tems » de mettre ordre à fes préparatifs, & de mouvoir de con- cert

Ann. 1552.

» cert toutes les nations auxquelles il commande, nous
» nous trouverons assaillis par tant d'ennemis, qu'il sera
» bien difficile de leur résister : au-lieu qu'en le prévenant,
» & en portant la guerre sur ses propres foyers, nous le
» réduirons à ne pouvoir faire usage que de la moindre
» partie de ses forces, & nous sommes assurés de trouver
» sur les lieux mêmes des amis secrets qui se joindront à
» nous. De puissans princes de la Germanie se sont adressés
» au roi & l'ont supplié de les prendre sous sa protec-
» tion. Voici l'ordre que le roi a donné à la défense
» de son royaume pendant son absence, & dont il m'or-
» donne de vous rendre compte. Sur la Méditerranée, il
» a trente à quarante galeres bien équipées, qui jointes
» aux forces navales du grand-seigneur, domineront sur
» cette mer & tiendront dans des allarmes perpétuelles
» les côtes d'Espagne & d'Italie. Sur l'Océan, il a fait appa-
» reiller vingt-cinq gros vaisseaux si forts & si bien exercés,
» qu'ils ne craindroient point de se mesurer avec cent
» navires ennemis. Dans le Piémont, sous les ordres du
» maréchal de Brissac, il soudoie onze à douze mille
» soldats François, qui sont pour la plupart des vieilles
» bandes, trois mille Suisses, trois compagnies de gen-
» darmerie, cinq cens chevaux-légers & quelques com-
» pagnies destinées au service de l'artillerie. En Guyenne
» & en Gascogne, quatre compagnies de gendarmerie
» aux ordres du roi de Navarre, des comtes du Lude
» & de Burie. En Bourgogne, en Champagne & en
» Picardie, toutes les places fortes ont été réparées, abon-
» damment pourvues de vivres & de munitions de guerre,
» & remplies de nombreuses garnisons. Si le roi s'éloi-
» gne, il fera descendre dans la Champagne six mille
» Suisses, qui au besoin seront suivis par d'autres essaims
» de cette nation. La reine, M. l'amiral & d'autres con-
» seillers d'état, pourvoiront à l'expédition des affaires &
» aux besoins journaliers de l'administration : M. le car-
» dinal de Bourbon veillera sur cette capitale. C'est main-
» tenant à vous, Messieurs, à examiner ce que vous

Ann. 1552.

» pouvez faire pour correspondre dignement aux intentions salutaires du roi «.

Le cardinal de Bourbon parlant pour l'église Gallicane, dit qu'ils s'étoient assemblés la veille au nombre de six cardinaux & de trente tant évêques que métropolitains, & avoient arrêté de faire à sa majesté un don qui prouveroit leur dévouement, & dont la députation lui rendroit compte. Il parut regretter qu'un caractere sacré, des fonctions augustes ne leur permissent de lui offrir que leurs biens & leurs prieres.

Le Maître, premier président, déclara que tous les membres de la cour de parlement l'avoient chargé de répondre au roi d'un désir ardent de satisfaire promptement à tous les ordres qui leur seront adressés tant par sa majesté elle-même que par la reine, M. le dauphin & ceux de MM. du conseil auxquels il auroit confié l'administration pendant son absence, *& vous nous trouverez*, *sire*, ajouta-t-il, *vos très-humbles*, *très-obéissans sujets*, *fermes*, *immuables & perpétuels.*

Dès le même jour, la députation du clergé offrit au roi trois millions payables dans six mois, & obtint à ce prix un édit qui rétablissoit sa jurisdiction dans toute l'étendue qu'elle avoit avant l'ordonnance de 1539. Cette somme fut répartie & imposée sur tous les clochers du royaume; mais comme il auroit été impossible de l'acquitter, dans un espace aussi court, en argent monnoyé, on prit en compte les reliquaires, les chandeliers & autres vases précieux, qu'on porta sur-le-champ à la monnoie.

Création d'offices.

Les principaux seigneurs de la cour, tels que les Guises, le connétable, le maréchal Saint-André, la duchesse de Valentinois, y firent aussi porter leur argenterie; mais on en fit l'évaluation, & ils dûrent être remboursés.

Regiſtres du parlement. Recueil d'ordonnances.

Enfin parurent successivement les édits bursaux. Le premier, dont nous avons déja rendu compte, portoit création des siéges présidiaux dans les principales villes du royaume. Le second, création d'un président & de quelques conseillers dans la chambre des monnoies, &

érection de cette chambre en cour souveraine pour le civil & pour le criminel. Le troisieme, création d'une seconde chambre de la cour des aides, composée de deux présidens, de huit conseillers & d'un premier huissier, & partage du service de cette cour en deux semestres. Le quatrieme, création de huit offices de maîtres des comptes, de douze auditeurs, de six huissiers, & partage du service en deux semestres. Le cinquieme, de six offices d'audienciers & d'un pareil nombre de contrôleurs pour servir dans la grande chancellerie & les parlemens, avec attribution des priviléges des secrétaires du roi. Le sixieme, d'un trésorier général dans chacune des quatorze généralités de France. Le septieme enfin, création d'un juge-magistrat-criminel dans tous les bailliages, sénéchaussées, prévôtés & siéges présidiaux du royaume. Ann. 1552.

En promettant une prompte obéissance & une résignation absolue à tous les ordres qui émaneroient du conseil, le parlement sans doute n'avoit pas senti toute l'étendue d'un pareil engagement. Il frémit en voyant arriver successivement cette foule d'édits, dont les uns portoient une atteinte directe à sa jurisdiction; les autres étoient purement onéreux au roi & au peuple, en chargeant le trésor public pour subvenir au besoin du moment, d'une dépense perpétuelle & superflue. Il adressa au conseil qui se tenoit à Châlons, des remontrances qui ne furent point écoutées : il fit partir deux députés; mais la reine leur défendit d'approcher, & adressa des ordres menaçans au parlement d'enregistrer sans plus de délai. Il fut résolu qu'on y procéderoit, mais dans la forme suivante. On ouvroit les deux battans de la porte de la salle d'audience : un huissier lisoit à haute voix l'édit, après la lecture, le premier président, sans sortir de son siége & sans prendre les voix, appelloit un greffier & disoit : *Maître Simon Cornu, écrivez sur le repli de ces lettres; lues & publiées du très-exprès commandement du roi.*

Il n'y eut que l'édit du rétablissement de l'ancienne jurisdiction ecclésiastique, sur lequel le parlement ne se laissa point entamer. En vain le cardinal de Bourbon,

Ann. 1552.

qui s'étoit constitué partie, tant en son nom que comme fondé de procuration d'un grand nombre d'évêques, voulut effrayer les magistrats, en les menaçant de suspendre le paiement des sommes accordées au roi & de les rendre responsables des malheurs qui en pourroient arriver; Séguier fit observer que cet argent provenant non de la bourse des évêques, mais de celle du clergé inférieur qui n'avoit aucun intérêt à l'extension de la jurisdiction épiscopale, ne pouvoit en aucun sens être regardé comme le prix de l'édit; que ce n'étoit vraisemblablement qu'un appât dont on s'étoit servi pour tirer du clergé des secours plus abondans. Qu'il ne s'agissoit donc que de gagner du tems jusqu'à ce que le dernier terme du paiement fût expiré : que sans rejetter ouvertement l'édit & provoquer par une opposition directe des ordres absolus, on avoit un moyen bien simple d'éluder les poursuites du cardinal. Qu'il étoit établi dans tous les tribunaux d'accorder des délais à un homme absent du royaume pour des fonctions publiques : qu'il requéroit donc pour le procureur-général, que la cour sursît à l'enregistrement & à toute délibération sur cet objet, jusqu'à ce que le roi & tous les seigneurs qui étoient absens pour le service de la chose publique, fussent de retour en France & pussent être entendus dans une affaire où ils étoient parties à raison de leurs justices. Ce que Séguier avoit prévu, ne manqua pas d'arriver; lorsque le clergé n'eut plus d'argent à donner, on laissa faire le parlement, & l'édit fut oublié.

Déclaration de guerre : le roi s'empare de Metz, de Toul & de Verdun.

De Thou. Tavannes. Matthieu. Rabutin. Paradin. Sleidan. Dom Calmet, hist. de Lorraine.

Au sortir du parlement, le roi accompagné de toute la cour, prit la route de Champagne, où s'assembloit l'armée. Elle consistoit en quinze mille hommes de bandes Françoises, neuf mille lansquenets, sept mille Suisses, quinze cent lances, la maison du roi, qui comprenoit ses deux cens gentilshommes & les quatre cens archers de la garde, en deux mille chevaux-légers, douze cens arquebusiers à cheval, deux mille hommes des arriere-bans & cinq cens cavaliers Anglois qu'Edouard avoit envoyés au secours de son futur beau-pere. Quand tout fut prêt

à marcher, le roi publia en françois & en allemand un manifeste, sur le frontispice duquel on avoit gravé un bonnet entre deux poignards avec la devise *liberté;* & pour légende, *Henri protecteur de la Germanie & des princes captifs*. Après avoir dévoilé les moyens artificieux & violens que l'empereur mettoit en œuvre depuis bien des années, pour asservir l'Allemagne & parvenir à la monarchie universelle, le roi exposoit dans le plus grand détail les injures & les torts qui le concernoient personnellement; la députation secrète du comte de Bures pour exciter le gouvernement Anglois à tirer parti du soulèvement de la Guyenne; l'exécution ignominieuse du colonel Volgelsberg; la proscription du comte Rhingrave, du Recrod, de Sébastien Schertel, tous trois au service de France, & dont, pour cette raison, on avoit mis la tête à prix; l'assassinat de quelques couriers des ambassadeurs de France dans les cours étrangeres; le massacre des bandes Italiennes, qui sur la foi publique traversoient paisiblement le Milanès; enfin les dégats commis par les troupes impériales sur le territoire de la Mirandole. Voulant donc tirer raison de ces insultes, procurer la délivrance des princes captifs & le rétablissement de la liberté Germanique, il déclaroit qu'il protégeroit & défendroit les princes & états qui se joindroient à lui, & traiteroit en ennemis publics ceux qui entreprendroient de s'opposer à son passage. Ann. 1552.

Dès le 15 de Mars, l'armée conduite par le connétable se présenta sous les murs de Toul, qui se trouvant prise au dépourvu, ouvrit ses portes & se soumit sans réserve à tout ce qu'il plairoit au roi d'ordonner. La ville de Metz se montra moins docile. Au premier bruit de la marche des François, le sénat, qui s'étoit mis en possession de toute l'autorité, leva des troupes & fit prendre les armes aux bourgeois. Lorsque les députés du connétable vinrent leur demander la liberté du passage, ils se retrancherent sur leurs priviléges qui les autorisoient à fermer leurs portes à l'empereur lui-même, s'il se présentoit avec une armée, & à ne l'admettre qu'avec

Ann. 1552.

sa maison. Montmorenci assit son camp sur les côteaux voisins, & eut soin d'étaler dans la plaine soixante pièces de grosse artillerie montées sur leurs affuts & prêtes, au premier signal, à foudroyer la place : il savoit très-bien que Metz, avec des murailles antiques & quelques compagnies de milices mal disciplinées, seroit emportée du premier assaut; mais il vouloit s'épargner une violence qui rendroit plus difficiles les autres conquêtes qu'il méditoit; il députa donc de nouveau vers le sénat Gaspard de Saulx - Tavannes & Imbert de la Platriere, connu sous le nom de Bourdillon, qui ne demanderent pour le roi que ce qu'on n'auroit pu refuser à l'empereur, c'est-à-dire, la liberté d'entrer dans la ville avec sa maison ; mais comme il n'étoit point encore au camp & que l'armée obligée de l'attendre ne manqueroit pas, malgré toute la vigilance des chefs, de se porter à de fâcheuses extrémités, si elle manquoit de vivres, ils remontrerent qu'il étoit absolument indispensable qu'ils donnassent entrée au connétable dès ce jour même, ou le lendemain au plus tard, afin qu'il prît, de concert avec eux, les mesures les plus sages pour maintenir la bonne intelligence, & que le roi, en arrivant, n'eût plus qu'à signer les articles dont on seroit convenu. Les sénateurs se trouvoient dans une position infiniment embarrassante; car ils ne pouvoient que médiocrement compter sur l'affection de la simple bourgeoisie. Le cardinal de Lenoncourt, qui les haïssoit, parce qu'il regardoit leur autorité comme une usurpation sur les droits de son siége, avoit si bien disposé les esprits de la multitude en faveur des François, que dans une assemblée générale, tenue peu de jours auparavant, un parti très-nombreux avoit opiné à suivre l'exemple de la ville de Toul. N'osant offenser le connétable par un refus, les magistrats accorderent de mauvaise grace qu'il entreroit avec ses officiers domestiques & une seule enseigne de gens de pied pour lui former une garde, & que deux d'entreux iroient le lendemain en députation le chercher à sa tente & s'assurer du nombre d'hommes qui l'ac-

compagneroient. Une enseigne de gens de pied étoit alors composée de trois cens hommes : le connétable en forma une de quinze cens soldats choisis parmi les vieilles bandes, & au-lieu de domestiques, il couvrit de sa livrée quelques capitaines déterminés, qui portoient des cuirasses sous leurs habits. Lorsque les deux sénateurs se présenterent devant sa tente, il monta brusquement à cheval, comme un homme qui n'avoit pas de tems à perdre, & se contenta de leur dire que chemin faisant, il entendroit ce qu'ils avoient à lui déclarer. La troupe qui l'accompagnoit, marchoit en désordre, afin qu'on ne pût la compter. Arrivé à une des portes de la ville qu'il trouva entr'ouverte, il fit filer devant lui son enseigne d'infanterie que le corps-de-garde composé de bourgeois trouva bien longue, mais qui se précipitant en foule, lorsqu'il n'y avoit déja plus moyen de l'arrêter, les poussa rudement, s'empara de la porte & donna une libre entrée au connétable & à d'autres corps de troupes qui le suivoient de loin. Après les avoir disposés dans les rues & dans les places publiques, Montmorenci monta bien escorté à l'hôtel-de-ville & annonça aux magistrats qu'il falloit avant tout congédier les milices étrangeres qu'ils avoient prises à leur solde & qui ne leur causoient qu'une dépense superflue ; qu'ils pouvoient en toute sûreté se reposer sur lui du soin de garder la place jusqu'à l'arrivée du roi, qui leur notifieroit sa volonté. Ann. 1552.

Henri étoit resté à Joinville, où la reine, qui l'avoit accompagné jusques-là, étoit tombée dangereusement malade. Une fièvre ardente & inflammatoire, le gonflement de tous les visceres, lui ôtoient la respiration & alloient l'étouffer, si la duchesse de Valentinois, qui ne la quittoit point, n'eût indiqué aux médecins interdits & embarrassés un remède dont elle avoit vu le succès dans une occasion semblable : il consistoit à saigner la malade sous la langue : on le tenta, & ce fut aux soins d'une rivale que Catherine dut la vie. Les ennemis de la duchesse ne manquerent pas de dire que cette femme habile ne prenoit un intérêt si vif à la conservation de la reine,

Il s'assure de la Lorraine, & tente inutilement de s'emparer de Strasbourg.

Ibidem.

Ann. 1552.

que parce qu'elle prévoyoit que le roi jeune encore ne tarderoit pas à se remarier & choisiroit, selon toutes les apparences, une princesse qui sauroit mieux que Catherine captiver le cœur de son époux. Pendant le séjour forcé que le roi fit à Joinville, il reçut la visite de Christine de Dannemarck, duchesse-douairiere de Lorraine, nièce de l'empereur, & aveuglement livrée à ses conseils. Elle avoit jusqu'alors si peu ménagé la France, qu'elle avoit opposé la force à l'exécution des arrêts du parlement de Paris, & avoit constamment refusé de rendre hommage, en qualité de régente, pour le duché de Bar & les autres terres qui relevoient de la couronne. Justement allarmée de l'approche des troupes Françoises, elle avoit eu recours, comme auparavant, à l'empereur qui aussi embarrassé qu'elle, ne lui avoit point donné d'autre conseil que de plier sous le joug de la nécessité, & de mettre tout en œuvre pour adoucir le ressentiment du roi. Elle vint donc en suppliante implorer la protection du monarque pour elle & pour ses enfans, & offrir le passage des vivres & toutes les commodités que pourroit procurer la Lorraine. Henri, sans s'abaisser à des reproches, remercia la duchesse, parla de son affection particuliere pour la maison de Lorraine, dont les princes tenoient le premier rang dans ses conseils & à la tête de ses armées, témoigna le plus tendre intérêt pour le jeune duc qu'il vouloit s'attacher par les nœuds les plus étroits, & remit à expliquer plus clairement ses intentions au tems où il iroit lui-même visiter la duchesse dans la ville de Nanci.

Aussi tôt que la convalescence de la reine lui permit de s'éloigner, il se rendit à Toul, où il reçut le serment de fidélité de ses nouveaux sujets, & leur laissa pour gouverneur Desclavoles avec une garnison composée de trois enseignes d'infanterie. Le lendemain, il prit la route de Nanci, précédé par le duc de Guise & le cardinal de Lorraine, & escorté, outre sa maison, d'un régiment de lansquenets. Le duc de Guise n'ayant pu obtenir de la duchesse qu'elle fit sortir de la ville deux ou trois enseignes d'infanterie

fanterie Lorraine qu'elle y avoit introduites, conseilla au roi d'y faire entrer, de son côté, toutes les troupes qui formoient son cortège. Le monarque eut la précaution de les distribuer dans les cours & sur toutes les avenues du palais ducal, dont il parut prendre possession à main armée. Dans le conseil qui se tint le lendemain, il fut arrêté que le roi étant forcé pour sa propre sûreté de se mettre en repos du côté de la Lorraine, & que ne pouvant se fier à la duchesse, nièce de son ennemi, il proposeroit aux Etats de lui ôter la régence, qui seroit remise à Nicolas de Lorraine, comte de Vaudemont & oncle du jeune duc; que l'on ôteroit en même-tems au prince le gouverneur & les autre officiers qui lui avoient été donnés par l'empereur; que le roi, qui lui destinoit madame Claude, la plus jeune de ses filles, le feroit sur-le-champ passer en France pour y être élevé avec le dauphin; que le roi laisseroit une garnison à Nanci, dont les officiers prêteroient serment au jeune souverain. La principale noblesse de Lorraine & les députés des autres ordres qu'on se hâta d'assembler, approuverent toutes ces dispositions: le contrat fut dressé & l'on remit le jeune duc entre les mains de Bourdillon, qui le conduisit à Rheims, où alors séjournoit le dauphin. Christine, après avoir donné un libre cours à sa douleur, se retira avec ses deux filles dans la ville de Marsal, qui lui avoit été assignée pour douaire; mais ne pouvant se plier à vivre en personne privée dans un pays où elle avoit régné, elle passa bientôt à Strasbourg & de-là dans les Pays-Bas auprès de la reine de Hongrie, où s'étoit aussi retirée, quelques années auparavant, la reine Eléonor, veuve de François I. Ann. 1552.

S'étant assuré de la Lorraine par les garnisons qu'il établit à Nanci & à Pont-à-Mousson, Henri vint à Metz, où il exigea le serment de fidélité des habitans. Le clergé, déja gagné par son évêque, le prêta sans répugnance; mais il n'en fut pas de même des magistrats. Ils répondirent à la premiere proposition qu'on leur en fit, qu'ils n'avoient qu'une foi, que l'ayant engagée au Saint-Empire,

Ann. 1552. ils ne pouvoient plus en disposer, jusqu'à ce que la chambre impériale les eût dégagés de leur premier serment. Les menaces du terrible Montmorenci & la certitude de se voir abandonnés par le corps de la bourgeoisie qui étoit las de leur domination, les rendirent plus souples; ils prêterent donc aussi le serment de fidélité; mais cette soumission tardive leur servit peu. Le roi cassa le sénat, & remit toute l'autorité entre les mains de l'évêque, qui ne manqua pas de confier les magistratures à ses parens & à ses protégés. Les bourgeois furent désarmés, & le gouvernement de cette place importante fut donné à Artus de Cossé, seigneur de Gonnor, frere du maréchal de Brissac. On lui laissa cinq mille hommes de garnison & un pareil nombre de pionniers, afin de travailler sans relâche aux fortifications de la place, conformément au plan qui venoit d'être dressé par les plus habiles ingénieurs de l'armée. Après un séjour de trois jours, le roi s'avança du côté de l'Alsace & traversa les Vosges, où les troupes eurent beaucoup à souffrir par la disette des vivres & la difficulté des chemins. Des députés, qui précédoient l'armée, s'adresserent de la part du roi, au sénat de Strasbourg, pour lui demander la liberté du passage & des vivres en payant; car on se proposoit de surprendre cette place par les mêmes moyens dont on s'étoit servi pour s'emparer de Metz. Les Strasbourgeois, devenus sages par l'exemple de leurs voisins, commencerent par introduire dans leur ville cinq mille lansquenets, préparerent leur artillerie, couperent les arbres & raserent les maisons qui pouvoient favoriser l'approche de la place, & n'oublierent aucunes des précautions propres à les garantir d'une surprise. Dès qu'ils eurent appris l'arrivée du roi à Strasbourg, ils députerent pour le complimenter, quelques-uns de leurs principaux magistrats, qui faisoient voiturer devant eux une certaine quantité de bleds & d'autres munitions qu'ils venoient d'acheter dans les villages voisins. Montmorenci ne leur dissimula point son mécontentement, parce qu'en effet, ce qu'ils amenoient suffisoit à peine pour nourrir l'armée pendant deux jours.

Ils promirent d'en rendre compte au sénat, qui feroit ses efforts pour en recouvrer une plus grande quantité. Montmorenci, sans attendre leur retour, envoya de nouveaux députés pour demander qu'il fût permis aux gentilshommes François d'aller acheter dans la ville toutes les choses dont ils pouvoient avoir besoin, & aux marchands Strasbourgeois, d'apporter dans le camp tout ce qu'ils auroient à vendre : le sénat répondit qu'il communiqueroit cette proposition à l'assemblée du peuple, où elle fut rejettée à l'unanimité des voix. Pour adoucir l'amertume de ce refus, les magistrats firent partir un nouveau convoi un peu plus considérable que le précédent; mais ils annoncerent en le présentant, qu'on ne comptât plus sur eux, parce qu'ayant à nourrir une nombreuse garnison & un peuple immense, la prudence ne leur permettoit pas de rien prendre sur leurs magasins. Le connétable déconcerté & ne pouvant réprimer sa colere, leur reprocha dans les termes les plus durs leur odieuse ingratitude & leur insolente défiance envers un souverain qui abandonnoit ses Etats & se constituoit en d'énormes dépenses uniquement pour les arracher de l'oppression; & afin qu'ils ne doutassent pas à quel point leurs procédés l'avoient irrité, il les introduisit dans l'appartement du roi, qui leur fit en effet, mais dans des termes plus mesurés, les mêmes reproches. Comme il étoit impossible de subsister plus long-tems à Saverne, & qu'il y auroit eu de la témérité à entreprendre sans magasins & à une si grande distance des frontieres, le siége d'une place telle que Strasbourg, l'armée se porta du côté de Haguenau, qui parut d'abord vouloir se défendre, mais qui bientôt après, ouvrit ses portes & se racheta du pillage par des contributions de vivres. Veissenbourg, qui n'attendit pas qu'on la sommât, fut traitée avec toute sorte de ménagemens. Cependant l'allarme s'étoit répandue chez toutes les puissances voisines : les Suisses, dont la médiation étoit d'un grand poids, puisqu'on ne pouvoit se passer de leurs secours, intercéderent pour quelques places d'Alsace, qui faisoient partie des ligues, & même pour Strasbourg, qui

Ann. 1552.

Ann. 1552.

leur étoit étroitement unie par le commerce. L'électeur Palatin, le duc de Wirtemberg, adresserent au roi des députés pour le remercier & pour lui dire que désormais ils n'avoient plus besoin de secours étrangers, puisque d'une part, les évêques assemblés à Trente s'étoient dispersés à l'approche des armées, & avoient prorogé le concile pour un tems illimité, & que de l'autre, Maurice & ses confédérés étoient entrés en négociation avec l'empereur, & se tenoient assurés d'obtenir toutes leurs demandes. Cet avis fut confirmé par les lettres de l'évêque de Bayonne, qui accompagnoit par-tout les confédérés.

Conduite de Maurice & de ses associés en Allemagne : danger où se trouve l'empereur.

Sleidan. Natalis Comes. De Thou. Belleforêt.

Parvenu, ainsi que nous l'avons expliqué, à dérober jusqu'au bout la connoissance de ses préparatifs, Maurice avoit publié son manifeste en même-tems que le roi, s'étoit mis en même-tems à la tête de ses troupes, avoit fait sa jonction d'abord avec Guillaume, prince de Hesse; ensuite avec Albert, marquis de Brandebourg, qui, de son côté, venoit de publier en son nom un sanglant manifeste contre l'empereur, ses ministres, & particulierement contre Granvelle, qu'il disoit être indigne de tenir les sceaux de l'empire, puisqu'il n'étoit ni gentilhomme, ni Allemand, & plus fortement encore contre les évêques & les autres princes ecclésiastiques, qu'il accusoit d'être vendus à l'empereur, d'avoir conjuré la ruine de la constitution Germanique, & de n'être propres qu'à scandaliser les vrais chrétiens par un faste & des richesses directement contraires à l'esprit de leur institution. L'armée continuant de se grossir par des renforts du prince de Bade, du duc de Wirtemberg & de l'électeur Palatin, se répandit dans la Suabe, exigeant des villes catholiques & protestantes des contributions en argent & ce qui leur restoit encore d'artillerie, chassant le clergé des églises qui lui avoient été rendues par les soins de l'empereur, cassant les magistrats qu'il avoit établis, rappellant les ministres exilés, & rétablissant par-tout les écoles Luthériennes. Elle vint investir Ausbourg, d'où la garnison impériale s'enfuit pendant la nuit.

Réveillé, comme d'un coup de tonnerre, au bruit de cette marche, l'empereur connut enfin ce qu'il avoit refusé de croire, & regretta sans doute d'avoir trop vécu. La fortune, qui jusqu'alors l'avoit si bien servi, sembloit, dans cette occasion, avoir conspiré avec ses ennemis. Une partie des troupes qui l'accompagnoient depuis quelques années, venoit de passer en Hongrie, où les Turcs menaçoient de faire une incursion; il avoit envoyé l'autre en Italie, pour renforcer l'armée qui assiégeoit Parme & la Mirandole. Les galions d'Espagne, qui lui apportoient réguliérement l'or du nouveau monde, avoient cette année essuyé un retardement. Enfermé dans les montagnes arides du Tirol, sans troupes, sans argent, il voyoit s'avancer à grands pas, & il alloit avoir incessamment sur les bras les forces de la France & celles d'une moitié de l'Allemagne. Rappellant son courage & fermement résolu, lorsque tout sembloit avoir conjuré sa perte, de ne pas s'abandonner lui-même, il fit avec le peu de troupes qui lui restoient, les dispositions les plus sages pour se garantir d'un coup de main; il dépêcha des couriers à ses gouverneurs pour demander des troupes & de l'argent, & envoya des pouvoirs à Ferdinand son frère, pour entamer une négociation avec les princes confédérés; car n'en dût-il rien résulter, c'étoit pour lui un avantage immense que de gagner du tems. Ferdinand avoit eu la sage politique de se concilier par de bons offices, les princes protestans que son frere persécutoit, & il venoit tout récemment de resserrer ces nœuds secrets, lorsqu'il avoit eu lieu d'appréhender que son frere ne le dépouillât de la dignité de roi des Romains, pour en revêtir dom Philippe. Il se hâta de demander une conférence au prince de Hesse & à Maurice, & de leur promettre d'avance la délivrance du landgrave, ne doutant point que ce ne fût l'unique objet de leur prise d'armes. Maurice promit de se rendre à Lintz, en Autriche, & tint parole. Dès les premiers jours, on tomba d'accord sur plusieurs points; on rédigea par écrit quelques articles du traité; mais comme parmi les demandes des confédérés, il y en avoit quelques-unes dont l'empereur ne vouloit point

Ann. 1552.

Ann. 1552. entendre parler, Ferdinand s'offrit d'aller le trouver, & d'essayer par ses remontrances & par ses prieres, de vaincre cette opiniâtre résistance, & demanda qu'on lui accordât un délai jusqu'au 26 de Mai, & une cessation d'hostilités de part & d'autre. Le délai fut accordé; mais comme on ne doutoit point que l'empereur n'en profitât pour faire des levées, Maurice, de son côté, ne voulut pas se lier les mains, & médita de profiter de cet intervalle pour frapper un coup qui trancheroit toutes les difficultés, dont l'impression du moins seroit si forte, qu'elle rendroit l'empereur plus traitable qu'il ne l'étoit encore. Le comté de Tirol, où Charles se tenoit renfermé, est séparé de la Suabe par une chaîne de montagnes escarpées, qui ne laissent qu'un passage étroit, ou une poignée d'hommes peut arrêter une armée. L'empereur, qui avoit fait occuper cette gorge par différens corps de troupes, se croyoit d'autant plus en sûreté, qu'abandonnant tout le reste de l'Allemagne à la discrétion des confédérés, il ne devoit pas naturellement présumer que dans le peu de tems qui restoit jusqu'à la reprise des conférences, ils tentassent une entreprise presque désespérée : c'est sur cette sécurité où devoit être l'empereur, que Maurice fonda sa principale espérance. Au moment où il reparut à la tête de son armée, il la mena par une marche brusque & imprévue au poste de Fiessen, où huit cens Impériaux s'étoient retranchés. Choisissant dant ses troupes des soldats déterminés, qui depuis ving-cinq ou trente ans, s'étoient accoutumés à braver la mort, il leur ordonna de se jetter à corps perdu dans les retranchemens : leur audace effraya la garnison, qui poursuivie l'épée dans les reins, alla se précipiter dans les lignes de Ruten & y porta le désordre : ces deux postes furent emportés sans beaucoup de perte. Il en restoit un troisieme mieux fortifié & d'un beaucoup plus difficile accès; c'étoit le château d'Ehremberg, situé en partie sur la cime d'une montage escarpée, & qui fermoit une gorge étroite qu'il falloit traverser. L'empereur y avoit mis une forte garnison, & l'avoit abondamment pourvu de toutes sortes de munitions. Maurice, selon toutes les apparences, seroit

retourné ſur ſes pas, ſans un de ces haſards que la Providence ſemble ménager pour confondre l'orgueil des hommes, & montrer à quoi tiennent ſouvent les évènemens les plus impoſans. Un malheureux berger, qui paiſſoit un troupeau de chèvres dans ces quartiers ſauvages, vint de lui-même, ſur l'eſpoir d'obtenir quelques florins, indiquer un ſentier inconnu au travers de ces précipices, & s'offrit de ſervir de guide à un détachement qui parviendroit en peu d'heures au ſommet de la montagne ſur laquelle étoit aſſis le château. Le duc de Mcklembourg, avec un corps d'élite, partit à l'entrée de la nuit, & arriva ſans avoir été découvert, à la cime du rocher. Le lendemain matin, Maurice attaqua vigoureuſement la partie baſſe du château. Les aſſiégés ſe défendoient avec avantage, lorſque levant les yeux, ils apperçurent ſur leurs têtes la troupe du duc de Mcklembourg, qui franchiſſoit les foibles murailles qu'on n'avoit eu aucun ſoin de réparer, parce qu'on regardoit la place comme inattaquable de ce côté: la conſternation & l'épouvante s'emparerent de la garniſon; une partie s'enfuit en déſordre par la porte qui regardoit Inſpruk; l'autre capitula. Les plus agiles de ceux qui avoient pris la fuite, apportèrent, dès le même jour, cette affreuſe nouvelle à Inſpruck, ville ouverte de toutes parts & ſans aucune eſpèce de fortifications: il étoit nuit, & l'empereur, tourmenté par un violent accès de goutte, alloit ſe mettre au lit. Certain de ſon malheur, il donna ordre de préparer ſa litiere, & à tous ceux qui vouloient éviter de tomber au pouvoir de l'ennemi, de ſe diſpoſer ſur-le-champ à le ſuivre. Dans ce moment de trouble & de confuſion, il voulut rendre la liberté à l'infortuné Jean Frédéric, qui ne ſervoit plus qu'à embarraſſer la marche, & qui, en ſe montrant à ſes anciens ſujets, exciteroit peut-être une révolution dans ces quartiers, cauſeroit au moins de l'inquiétude à leur commun ennemi. Mais il s'y prenoit trop tard, & par un excès de précautions, Charles s'étoit lui-même privé de cette reſſource. La forteresse de Gotha, le ſeul aſyle qu'il lui eût réſervé, avoit été démantelée. Quand donc Jean Frédéric auroit pu échapper à la pourſuite de

Ann. 1552.

Maurice, comment auroit-il évité de tomber au pouvoir d'Auguste, qui tenoit sur pied une seconde armée dans la Saxe? Il ne voulut devoir sa liberté qu'à un traité de pacification, dont tous les princes seroient garants, & il se mêla dans la foule de ceux qui suivoient l'empereur. Ce superbe potentat, qui avoit tenu dans les fers un roi de France & un pape, qui avoit triomphé si insolemment des deux plus puissans princes de la Germanie, qui dans ses vastes projets, comptoit déjà les rois au nombre de ses sujets, & embrassoit la domination du monde entier, déchu tout-à-coup de ce haut rang, fuyoit au travers des précipices, dans l'horreur d'une nuit pluvieuse, à la lueur incertaine de quelques flambeaux, parmi les cris & les hurlemens des malheureux, qui se laissant tomber, étoient foulés sous les pieds des chevaux, & appelloient la mort à leur secours. En proie au repentir, à la honte & à la douleur, il approchoit de Villach, premiere place de la Carinthie, lorsqu'il vit s'avancer au-devant de lui un corps de cavalerie étrangere. C'étoit un foible, mais précieux secours que la république de Venise, informée du danger qui le menaçoit, s'étoit empressée de lui envoyer sans l'en avoir fait avertir. Il s'imagina, au contraire, qu'il étoit destiné à l'enlever, & ne revint de la frayeur mortelle dont il étoit saisi, qu'après que le commmandant & les principaux officiers, qui s'apperçurent de l'effroi que causoit leur approche, eurent arrêté la troupe, & furent venus sans armes se remettre comme ôtages entre ses mains.

Seconde conférence de Lintz.

Sleidan. De Thou. Rabutin. Manuscr. de Béthune.

Arrivé à Inspruk quelques heures après que Charles en étoit parti, Maurice ne se mit point en devoir de le poursuivre plus loin. Il livra au pillage les meubles & les bagages de l'empereur & des principaux officiers de sa maison, sans permettre qu'on touchât à rien de ce qui appartenoit au roi Ferdinand; & ramenant son armée dans la Suabe, il en laissa une seconde fois le commandement au duc de Meklembourg, & se rendit à Lintz, accompagné de l'évêque de Bayonne, au jour & à l'heure assignés pour reprendre les conférences. On y vit arriver en même-tems Ferdinand, roi des Romains, Maximilien son fils,

roi

roi de Bohême, le duc de Baviere & les députés de ceux des électeurs & des princes qui n'avoient pris jusqu'alors aucun parti dans la querelle, & qui dès lors étoient propres à remplir les fonctions de médiateurs. Sans daigner rendre raison de ce qui venoit de se passer, puisqu'il n'avoit fait qu'user du droit que lui donnoit la guerre, Maurice expliqua sans ménagemens les infractions faites par l'empereur à la constitution & aux loix de l'empire; les entreprises violentes de ce prince sur les droits des électeurs & des princes; les vexations sans nombre exercées sur la bourgeoisie par les soldats Espagnols & Italiens, dont il formoit ses garnisons; l'insulte faite à la nation, en traînant en triomphe son artillerie & ses canons dans des pays étrangers; la nouvelle forme de serment qu'on exigeoit des villes de ne jamais porter les armes contre la maison d'Autriche, comme si cette maison avoit dans l'empire, des droits qui la séparassent de toutes les autres. Il demanda, 1°. le redressement de tous ces griefs; 2°. la liberté la plus entiere aux villes & Etats, de se conformer pour le culte public, à la confession d'Ausbourg, & le droit aux particuliers qui la professeroient, de pouvoir siéger en qualité de juges dans la chambre impériale de Spire; 3°. la délivrance absolue du landgrave & de Jean Frédéric, ancien électeur de Saxe; 4°. une pleine satisfaction aux demandes légitimes du roi très-chrétien, son allié. Ann. 1552.

Jean de Fresse, évêque de Bayonne, qui étoit présent à cette assemblée, dit que ceux qui avoient sourdement travaillé à dissoudre la fraternité & l'intelligence qui subsistoient entre les Allemands & les François, n'avoient eu pour objet que d'opprimer séparément les uns & les autres: que c'étoit dans cette vue qu'ils avoient semé tant de propos injurieux contre l'honneur & la réputation du roi son maître, & qu'ils étoient parvenus, à force de calomnies, à fermer l'entrée de l'Allemagne, & à donner l'exclusion dans toutes les diètes aux ambassadeurs François; qu'arrivés à ce point, ils avoient proscrit ou chargé de fers sans distinction de rang, tous ceux qui avoient le malheur de leur déplaire, ou qui opposoient quelque résistance à

leurs ordres absolus, & que pour rendre les peuples plus
Ann. 1552. dociles, ils les avoient épuisés par des contributions, dépouillés de leurs armes & livrés à l'insatiable avidité de leurs satellites : que bien-tôt après, ils avoient tenté de disposer arbitrairement de l'empire, & qu'ils n'auroient laissé subsister aucune trace de l'antique liberté, si des princes à qui elle étoit plus chere que la vie, ne se fussent dévoués pour le salut commun, & n'eussent appellé à leur secours le roi son maître, qui non content de les aider de ses trésors, s'étoit avancé avec une armée formidable jusques sur les bords du Rhin, prêt, si le besoin l'exigeoit, à traverser ce fleuve & à venir se joindre à eux. Que ce monarque généreux n'ayant pris les armes que pour leur défense & la délivrance des princes captifs, se tiendroit content, s'ils obtenoient la réparation des offenses passées, & des sûretés qu'on n'attenteroit plus à leur liberté : qu'il les exhortoit seulement à se garantir des piéges qu'on leur tendroit infailliblement, & à ne pas se payer de belles paroles. Que de son côté, il avoit bien des demandes à former, mais qu'il ne vouloit point que ce qui le concernoit personnellement, leur causât le moindre embarras, parce qu'il seroit toujours en état de se faire justice, si l'on persistoit à la lui refuser.

Ce désintéressement & cette démonstration d'une bienveillance si singuliere pour des alliés qui dans ce moment même le trahissoient, étoient purement politiques : au fond du cœur, le roi étoit indigné du procédé de Maurice, qui de son autorité privée & sans daigner même l'en prévenir, établissoit des conférences où il paroissoit plutôt le protecteur que le protégé de la France, & qui loin de poursuivre la guerre jusqu'à la déposition de l'empereur, ainsi qu'il s'y étoit obligé par le traité, avoit déja transigé sur un grand nombre d'articles; mais persuadé qu'en montrant de l'humeur, il diminueroit le prix du bienfait, & ne rappelleroit pas ce prince à ses premiers engagemens, Henri affectoit prudemment de se mettre entierement à l'écart, jusqu'à ce que de nouveaux besoins lui ramenassent des alliés qui avoient visiblement pris le parti de l'aban-

donner. Au reste, il avoit quitté depuis long-tems les bords du Rhin; outre la disette & les fâcheuses dispositions où il avoit trouvé les Allemands à son égard, des considérations importantes l'avoient obligé de précipiter son retour. Ann. 1552.

Un très-grand nombre de ses sujets n'approuvoient ni les motifs de cette guerre, ni les moyens dont on se servoit pour la soutenir. Ceux qui pensoient que tout autre intérêt doit céder à celui de la religion, s'affligeoient de la dissolution du concile de Trente qui devoit ramener les protestans à la communion de l'église. Les dévots & surtout les moines regardoient comme une profanation sacrilége le parti qu'on avoit pris de fondre les reliquaires, de dépouiller les églises de leurs ornemens, d'imposer une taxe sur les clochers, & tout cela pour tirer de prison un électeur de Saxe & un landgrave de Hesse, les deux piliers de l'hérésie, & dont le nom étoit en horreur aux vrais catholiques. Lorsque le magnanime François I, l'idole de la nation, avoit langui dans les prisons d'Espagne; lorsque Clément VII, pour avoir épousé notre querelle, étoit prisonnier dans son propre palais, & que Rome, la métropole du monde chrétien, étoit livrée au pillage, la France n'avoit point eu recours à ces funestes expédiens : les protestans eux-mêmes, à qui ces deux chefs devoient être si chers, ne poussoient point jusques-là l'enthousiasme : par quelle fatalité donc le roi très-chrétien, le fils aîné de l'église, qui se montroit dans ses états l'ennemi implacable des novateurs, achetoit-il si cher le triste avantage de se déclarer leur libérateur & leur appui dans les pays étrangers? Deux prédicateurs, l'un Cordelier, l'autre Jacobin, déclamerent sur ce sujet dans les principales églises de Paris; le cardinal de Bourbon les fit traîner en prison, mais n'arrêta point les murmures du peuple : on afficha des placards menaçans aux charniers des Innocens & à la porte du Châtelet de Paris. Les magistrats furent d'autant plus allarmés, qu'à ces premiers symptômes d'une fermentation sourde se joignoit l'approche des ennemis du dehors; car malgré tout ce

Causes du retour du roi dans ses Etats: conquête d'une partie du Luxembourg.

Recueil de Ribier. Registr edu Parlement. Félibien, hist. de Paris. De Thou. Rabutin. Matthieu. La Popeliniere.

Ann. 1552. que le connétable avoit publié de son attention à couvrir les frontieres du royaume, les généraux de la reine de Hongrie y avoient pénetré sans beaucoup de résistance : d'un côté Ernest de Mansfeld, gouverneur de la province de Luxembourg, avoit pris Stenai & ravageoit la Champagne ; de l'autre, le comte de Roeux & Martin Van-Rossem s'avançoient dans la Picardie, brûloient la ville de Noyon, & répandoient au loin l'épouvante. Compiegne envoya demander des secours à la ville de Paris, qui se hâta de lui envoyer ses arquebusiers. Cette capitale elle-même ne se crut pas à l'abri d'un coup de main ; elle se trouvoit toute ouverte du côté qui regarde Vincennes : on établit une taxe proportionnelle sur tous les propriétaires de maisons, & avec l'argent qu'on en tira, on creusa des fossés & l'on éleva un boulevard sur le terrein qu'occupe aujourd'hui l'Arsenal.

A la premiere nouvelle que Henri reçut de ces désastres, il s'éloigna des bords du Rhin, & partageant son armée en quatre divisions pour la commodité des subsistances dans les contrées sauvages & presque désertes qu'il falloit traverser, il leur assigna pour point de ralliement la frontiere de Luxembourg. A son approche, Mansfeld retira ses troupes de la Champagne & les distribua dans toutes les places de son gouvernement qui avoient besoin de garnison. On reprit sans combat la ville de Stenai ; mais quoique l'armée passât à la vue de Thionville, on n'osa en tenter le siége, parce qu'elle étoit regardée comme une place imprenable. Le château de Rodemach, situé à peu de distance, présentoit une conquête plus facile : la principale noblesse des environs s'y étoit réfugiée. Dès les premieres décharges de l'artillerie, la garnison demanda à capituler : les bandes Françoises, qui craignoient que ce butin ne leur échappât, monterent à l'assaut sans attendre l'ordre des commandans, & ne trouverent aucune résistance. Elles commençoient le pillage, lorsque le roi, à la priere du rhingrave qui avoit des parentes enfermées dans ce château, envoya ordre à Coligni d'arrêter le désordre. On y laissa garnison moins pour l'importance

de la place qui n'étoit pas défensable contre une armée, que pour incommoder Thionville, qui se trouvant resserrée d'un côté par cette garnison, & de l'autre, par celle de Metz, ne recouvreroit que difficilement des subsistances. On forma ensuite le siége de Damvilliers, qui avoit une garnison de deux mille fantassins & de deux cens chevaux. Pendant les opérations de ce siége, le roi alla prendre possession de Verdun, dont les habitans, à la persuasion du cardinal de Lorraine leur évêque, ne firent aucune difficulté de prêter serment de fidélité : aussi-tôt que la cérémonie fut finie, il revint au camp devant Damvilliers, dont la garnison, après avoir enduré une furieuse batterie, demandoit à capituler. On ne voulut la recevoir qu'à discrétion ; les officiers resterent prisonniers de guerre, & l'on permit aux soldats de se retirer sans armes ni bagages. Ce riche butin fut donné à Gaspard de Coligni, colonel-général des bandes Françoises ; ce qui excita des murmures dans l'armée : car bien qu'il méritât des récompenses, les soldats trouvoient mauvais que le roi s'acquittât à leurs dépens. Mansfeld s'étoit enfermé dans Ivoi avec trois mille hommes de pied, deux cens hommes d'armes & cinq cens chevaux-légers. La place étoit abondamment pourvue de vivres & de munitions de guerre, & il avoit compté de s'y défendre pendant tout le reste de la campagne ; mais dès que la tranchée fut ouverte, les soldats Clévois & Gueldrois, qui étoient mal payés, vinrent en corps lui déclarer qu'il eût dans ce jour même ou à capituler, ou à se défendre sans eux ; ne pouvant ni par prieres, ni par menaces, les obliger à changer de résolution, il prit à témoins les bourgeois & quelques officiers François, prisonniers de guerre, que la place étoit en bon état, & que la lâcheté qu'il alloit commettre, ne devoit être imputée qu'à la trahison de ses soldats. La séditieuse garnison eut la liberté de se retirer ; Mansfeld & tous les officiers resterent prisonniers. Le butin fut donné au connétable & à François de Montmorenci son fils aîné, qui le partagerent à leurs compagnies ; ce qui excita de nouveaux murmures dans l'armée

Ann. 1552.

& causa une désertion. Montmédi se rendit à la premiere sommation : la garnison sortit avec armes & bagages.

Ann. 1552.

Dans le cours de ces prospérités, le maréchal de la Mark obtint du roi la permission d'employer une partie de l'armée au recouvrement du duché de Bouillon, que l'empereur, trente ans auparavant, avoit enlevé à Robert de la Mark pour en gratifier l'évêque de Liége. Quoique la garnison Liégeoise qui l'occupoit, fût en état de tenir long-tems, elle se laissa effrayer par ce qui venoit de se passer dans le Luxembourg, & ne demanda que la permission de sortir avec tous les honneurs de la guerre; ce qu'on lui accorda volontiers. A quelques lieues de Sédan étoit le château de Lumes; Buzanci, auquel il appartenoit, en avoit fait un repaire de brigands, appellant auprès de lui & s'associant les malfaiteurs & les hardis scélérats qui s'étoient dérobés aux poursuites de la justice : avec eux, il infestoit les grands chemins, levoit des contributions sur les bourgs & les villages, le plus souvent dans la Champagne, d'autres fois dans le Luxembourg & le pays de Liége. A l'approche de l'armée Françoise, il mourut de peur, selon quelques écrivains, suivant d'autres, d'une attaque d'apoplexie; & tous ses satellites se dissiperent. On étoit généralement persuadé que ce château renfermoit d'immenses richesses. La maréchale de la Mark, fille de la duchesse de Valentinois, en demanda la confiscation au roi : le château abandonné par ses défenseurs n'opposa point de résistance.

Pour dédommager les soldats du préjudice que leur causoient ces libéralités, & délivrer en même-tems la frontiere des allarmes perpétuelles où la tenoient les garnisons de quelques châteaux voisins, le connétable s'avança dans le Hainaut, abandonna au pillage & fit démolir Chimai, Trélon & Glaïon; divisant ensuite ses troupes par pelotons & formant un long cordon, il saccagea & réduisit en cendres une multitude de bourgs & de hameaux en représailles des cruautés que les troupes de la reine de Hongrie avoient exercées dans la Picardie. C'est par cette terrible exécution que se termina

la campagne ; car bien que l'on ne fût encore qu'au commencement du mois d'Août, le roi jugea qu'il devoit laisser rafraîchir ses troupes, jusqu'à ce qu'il vît plus clairement à quoi aboutiroient les affaires d'Allemagne.

Ann. 1552.

Le traité de pacification n'étoit pas aussi avancé qu'on l'avoit cru d'abord. Quoique les médiateurs, pour en hâter la conclusion, eussent gagné sur Maurice de renvoyer à la décision d'une diète générale & libre la discussion & le redressement des griefs qui concernoient tous les ordres de l'Empire, & de réduire ses demandes à trois ou quatre chefs, l'empereur, qui par la retraite des François, se sentoit soulagé de la moité du fardeau dont il s'étoit trouvé écrasé, reprenoit sa fierté premiere & commençoit à parler en maître. Il répondit donc aux demandes des confédérés, que ce seroit à lui & aux princes qui étoient demeurés fidèles, à exiger des réparations des pertes & des torts qu'ils avoient essuyés : qu'il vouloit bien pardonner le passé, qu'il ne refuseroit pas même d'accorder aux confédérés la plupart de leurs demandes, pouvu qu'avant tout, ils missent bas les armes, qu'ils lui adressassent comme à leur souverain d'humbles requêtes, & qu'ils séparassent absolument leur cause de celle du roi de France, cet ennemi juré de l'Empire, qui tandis qu'il semoit la discorde parmi eux, pressoit les Turcs, ses dignes alliés, de profiter de ces divisions. Il reprochoit amèrement aux médiateurs d'avoir eu la foiblesse d'écouter jusqu'au bout le discours plein de mensonges & d'invectives que l'ambassadeur François avoit osé prononcer en leur présence, & de n'avoir pas au moins imposé silence à cet impudent harangueur. Maurice ne se croyoit point encore dans une position où l'on dût lui proposer de mettre bas les armes & de recourir aux supplications; & quoiqu'il ne prît qu'un intérêt bien médiocre à la querelle du roi de France, convaincu que l'empereur ne lui pardonneroit jamais de l'avoir fait trembler, & ne pouvant deviner s'il ne seroit pas bientôt dans le cas de recourir une seconde fois au roi, il ne vouloit point avoir l'air de l'abandonner. Les médiateurs trouvant une

Pacification de Passau.

Recueil des traités.
Sleidan.
De Thou.
Natalis Comes.
Chroniq. de Hollande.

résistance égale des deux côtés, supplierent Ferdinand
Ann. 1552. de trancher la difficulté, en accedant aux demandes de Maurice; ils lui représenterent que puisque l'empereur son frere, convenoit lui-même qu'il auroit pu les accorder, si elles lui eussent été adressées d'une maniere convenable, il ne lui sauroit certainement aucun mauvais gré de lui avoir sauvé une humiliation en excédant un peu ses pouvoirs. Ferdinand, qui connoissoit mieux qu'eux l'humeur de son frere, n'osa risquer l'avanture; il offrit seulement de prendre la poste pour aller une seconde fois se jetter à ses pieds & de revenir avec la même célérité. Maurice, après avoir pris à témoin l'assemblée qu'on cherchoit à l'amuser jusqu'à ce que l'empereur se trouvât en état de l'attaquer, sortit de Lintz, & s'étant mis à la tête de son armée, il alla investir la ville de Francfort, où l'empereur avoit laissé une garnison de trois mille hommes de pied & de mille chevaux. Les médiateurs, qui depuis long-tems étoient informés jour par jour des horribles ravages que commettoit l'armée d'Albert de Brandebourg, écrivirent en commun à l'empereur, qu'après lui avoir donné, autant que la fortune l'avoit permis, des preuves de leur attachement & de leur zèle, ils le prioient de ne pas trouver mauvais, si obligés de veiller à leur propre conservation & à celle de leurs sujets, ils ne songeoient plus désormais qu'à conserver le peu qui leur restoit. Cette menace & les représentations de Ferdinand, triompherent enfin de la répugnance de Charles. Maurice, à qui l'on manda cette heureuse nouvelle, revint à Passau, où il fut accordé qu'avant le 12 d'Août, les confédérés poseroient les armes, & congédieroient leur armée: que le même jour ou la veille, le landgrave de Hesse, prisonnier à Malines, seroit délivré & rendu à ses sujets: qu'on n'inquiéteroit point pour cause de religion, ceux qui professoient la confession d'Ausbourg, & qu'ils seroient admis, concurremment avec les catholiques, à composer la chambre impériale de Spire. Que l'empereur révoqueroit le ban porté contre les colonels Allemands au service étranger, & les rétabliroit dans leurs biens, pourvu que dans

dans l'espace de trois mois, ils rentrassent dans leur patrie : que le roi Ferdinand & Maximilien son fils, se rendoient garants que dans la premiere diète de l'Empire, on procéderoit à réformer toutes les contraventions à la bulle d'or, & les différens abus qui s'étoient glissés dans l'administration : qu'attendu que le roi de France n'avoit point jusqu'alors notifié les objets de plainte & de réclamation qu'il pouvoit avoir contre l'empereur, l'électeur Maurice seroit autorisé à s'en informer & à les exposer à la premiere diète générale : que le marquis Albert de Brandebourg seroit compris dans ce traité, s'il consentoit à poser les armes & à licentier ses troupes le même jour que les autres confédérés. En conséquence, Maurice écrivit au roi pour le remercier de nouveau, lui communiquer l'article du traité qui concernoit la France, & lui offrir ses bons offices, au cas qu'il eût pour agréable de se servir de lui dans son accommodement avec l'empereur. Henri répondit que ce n'étoit point l'usage des rois de France de rien demander, s'ils n'étoient bien sûrs d'obtenir : qu'après que son ennemi auroit fait les premieres démarches, & qu'on seroit convenu du lieu d'un congrès, il ne refuseroit pas d'exposer ses droits : que toutes les fois que l'empereur consentiroit à prendre les électeurs pour arbitres, il avoit, de son côté, une si grande confiance dans leur équité, qu'il ne feroit aucune difficulté de s'en rapporter à leur décision : qu'en attendant que les choses fussent arrivées à ce point, il se mettroit en état de n'avoir rien à redouter pour ses états, & de porter des secours à tous ceux qui réclameroient sa protection. Se regardant apparemment comme dégagé par cette réponse, & voulant s'attacher de plus en plus le roi des Romains, Maurice accepta la commission d'aller avec ses troupes défendre la Hongrie contre l'invasion des Turcs. C'étoit en un sens tourner ses armes contre le roi son bienfaiteur, puisqu'il donnoit la facilité à l'empereur de grossir son armée des troupes occupées auparavant à défendre la Hongrie. Ann. 1552.

Albert se livroit alors à des excès de perfidie & de cruauté, qui le firent surnommer l'Attila ou le fléau de la Conduite d'Albert de Brandebourg.

Ann. 1552.

Germanie. Entraîné dans cette guerre non par amour pour la patrie, non par zèle pour la religion protestante, mais par le desir de tout bouleverser, & de pousser sa fortune aussi loin qu'il seroit possible, il avoit vu avec le plus grand chagrin l'ouverture des premieres conférences de Lintz; & craignant que la paix ne vînt à se conclure avant qu'il eût rien exécuté de ce qu'il projettoit, il avoit emprunté des confédérés quelques escadrons de cavalerie qu'il avoit joints à son armée, & étoit allé se jetter à l'improviste sur les terres de Volfang, grand-maître de l'ordre Teutonique, pillant, brûlant & saccageant tout le plat pays, jusqu'à ce que le malheureux grand-maître lui eût délivré les sommes qu'il lui demandoit. Tombant ensuite sur le territoire de l'évêque de Bamberg, & menaçant de livrer l'assaut à cette ville qui étoit sans défense, & de tout passer au fil de l'épée, il l'avoit contraint de racheter sa propre vie & celle de ses sujets, par une cession en bonne forme de vingt villes ou bourgs fortifiés. L'évêque de Wurtzbourg qu'il attaqua ensuite, fut forcé de lui délivrer sur-le-champ une somme de deux cens mille écus, & de se charger d'acquitter toutes les dettes que le marquis avoit contractées, & qui montoient à des sommes considérables. La ville impériale de Nuremberg, l'une des plus riches d'Allemagne, & l'une des plus zélées pour la confession d'Ausbourg, ne fut pas mieux traitée que les Etats catholiques. Albert commença par surprendre, sans déclaration de guerre, la ville de Lichtenau, où elle entretenoit une garnison, & envoya des députés aux magistrats pour leur proposer de la racheter, & leur reprocher de n'avoir rien fait pour la cause commune. Les magistrats prouverent qu'ils avoient fourni une somme de cent mille écus aux princes confédérés, qui s'étoient engagés à ce prix d'épargner leur territoire, & de ne rien exiger au-delà. Albert n'ayant rien à opposer à une preuve si formelle, se retrancha à dire qu'ils n'avoient traité ni avec lui, ni avec le roi de France, & ne leur accorda qu'un délai de quelques heures, pour lui délivrer une somme deux fois plus forte que celle qu'ils avoient payée aux autres confédérés. N'ayant point reçu de

réponse, il fit égorger en sa présence la garnison qu'il avoit faite prisonniere de guerre dans Lichtenau, détruisit de fond en comble la forteresse, & exigea le serment de fidélité des habitans. S'étendant ensuite sur le territoire de Nuremberg, il saccagea cent bourgs ou villages, pilla & livra aux flammes soixante-dix châteaux ou maisons de campagne des principaux citoyens, & mit le feu à un bois de haute-futaie de trois mille arpens, qui formoit une des principales branches du revenu de la ville. S'approchant ensuite des murailles, il dressa ses batteries, & fit toutes ses dispositions pour livrer un assaut, dès que la brèche seroit praticable. Hors d'état de le soutenir, ces malheureux bourgeois implorerent le secours des villes de Suabe & la protection des princes confédérés. Ce fut en vain; car les villes auxquelles ils s'adresserent, étoient assez embarrassées à pourvoir à leur propre conservation; & les princes ne sachant encore quel seroit le succès de leur entreprise, ne vouloient point rompre avec Albert. Abandonnés de tout le monde, & considérant que leurs murailles étoient déja fort endommagées, ils consentirent enfin à payer au marquis deux cens mille écus d'or, & à lui livrer six gros canons avec tout leur attirail. Maurice & ses associés trouverent un prétexte plausible pour rappeller à eux le corps de cavalerie qu'ils lui avoient prêté: forcés de le ménager, ils n'en désiroient qu'avec plus de passion la fin de la guerre, parce qu'ils prévoyoient que si elle se prolongeoit, leur union avec un pareil brigand, finiroit par les rendre exécrables aux yeux de leurs propres alliés.

Albert mandant, dans le plus grand détail, aux magistrats d'Ulm, le traitement qu'il venoit de faire essuyer à la ville de Nuremberg leur donnoit avis qu'il marchoit à eux, & qu'il leur en préparoit un bien plus terrible encore, s'ils ne se hâtoient de réparer leur conduite passée, & de lui donner une pleine satisfaction. La réponse fut laconique. *Le sénat & le peuple d'Ulm, à Albert, marquis de Brandebourg: Nous nous portons bien, & tant qu'il nous restera un soufle de vie, nous ne ferons rien de ce que vous nous demandez.* Il entra comme un furieux sur le territoire de

Ann. 1552. cette ville; la trouvant en état de défense, il ne tarda pas à s'éloigner; & par une marche brusque, il vint surprendre l'électeur de Mayence dans un château assez mal fortifié sur les bords du Rhin. L'électeur parut entrer en composition; mais pendant la nuit, il fit jetter son artillerie dans le fleuve, & montant lui-même sur un bateau, il alla chercher un asyle dans la ville de Strasbourg. Au désespoir que sa proie lui fût échappée, Albert se contenta de piller les meubles que l'électeur n'avoit pu emporter, & écrivit à l'archevêque-électeur de Trèves, pour lui demander au nom du roi de France, protecteur de la liberté Germanique, la place de Coblentz, qui dominoit sur le Rhin & la Moselle, & qui étoit regardée comme la clef de l'Allemagne. Ayant essuyé un refus auquel sans doute il s'attendoit, & remettant à un autre tems la vengeance, il tomba avec la rapidité de la foudre sur les évêchés de Vormes & de Spire. A son approche, les évêques prirent la fuite; le clergé & les moines changeoient d'habits & cachoient leur tonsure; car bien qu'il ne fût pas meilleur Luthérien que Catholique, c'étoit principalement sur le clergé Romain qu'il se plaisoit à déployer sa fureur.

Apprenant que les confédérés avoient terminé leur accommodement avec l'empereur, non-seulement il refusa d'accéder au traité, mais il s'emporta sans ménagement contre Maurice, qu'il accusoit de trahison. Comme il ne manquoit pas d'argent, il vint à bout, quelques mesures qu'ils eussent prises avec l'empereur & le roi Ferdinand, de leur débaucher par des émissaires secrets, une partie de leurs soldats. Malgré cet accroissement de forces, il comprit que seul contre tous, il ne tarderoit pas à être détruit, s'il se laissoit envelopper : il arbora les fleurs de lis comme lieutenant du roi de France, se saisit de tous les bateaux qui étoient sur le Rhin, & après s'en être servi pour le passage de son armée, il les brûla sur l'autre bord, afin d'ôter à ses ennemis la facilité de le suivre. Mettant à contribution une partie de l'Alsace, il vint se cantonner dans l'électorat de Trèves, dont il disposa en souverain, tandis que l'électeur, qui étoit enfermé dans sa forteresse

de Coblentz, appelloit à grands cris l'empereur à son secours.

Ann. 1552.

Charles recevant journellement des renforts de toutes les contrées où s'étendoit sa domination, se trouvoit à la tête de la plus forte armée qu'il eût encore mise sur pied. Il fit d'abord courir le bruit qu'il la destinoit à repousser les Turcs, afin de laisser les François aussi long-tems qu'il seroit possible dans cette molle sécurité qu'engendrent ordinairement les grands succès. Content de ses préparatifs, & voyant que la route qu'il alloit prendre, démentiroit trop clairement le bruit qu'il avoit tâché d'accréditer, il annonça qu'il marchoit contre le marquis Albert, qui tant qu'il seroit soutenu par les François, ne cesseroit jamais de tourmenter l'Allemagne. On le crut d'autant plus aisément, que cette expédition le conduisoit naturellement aux portes de Metz, dont la perte ne pouvoit que lui être infiniment sensible, en renversant en un moment l'ouvrage de trente années de travaux & de soins. Le principal objet de sa politique, comme on a dû le remarquer, avoit été de couper aux François toute communication avec l'Empire, d'asservir les Allemands, & de s'en servir ensuite pour écraser les François. A la veille de recueillir le fruit de ses veilles, il voyoit tout son plan renversé, car tant que le roi conserveroit les trois évêchés, il auroit une communication libre avec l'Allemagne, & en appuyant les mécontens, il acquéreroit nécessairement une grande influence dans les diètes. Cette conquête d'ailleurs, en couvrant la Champagne, la plus foible des provinces du royaume, & en ouvrant à nos armées la route de l'Alsace & du Luxembourg, le réduisoit à songer moins dans la suite à attaquer qu'à se défendre. Cependant il se garda bien de découvrir le véritable objet de cette expédition même aux Allemands, parce qu'il auroit couru risque de ne se trouver que foiblement secouru, ou même de se voir entièrement abandonné par tous ceux qui jugeant de ce qui pouvoit leur arriver, par ce qui s'étoit déjà passé, n'étoient pas fâchés d'acheter par un si léger sacrifice, une sauve-garde contre l'ambition de leur chef; au-lieu qu'en ne montrant qu'Al-

L'empereur se dispose à recouvrer la ville de Metz.

Sleidan. De Thou. Rabutin. Paradin. Hist. du duc d'Albe. Belleforêt.

Ann. 1552.

bert, il n'en parvenoit pas moins à son but, & il étoit assuré d'intéresser vivement à la réussite de son projet le clergé catholique, les villes libres des deux communions & même ceux des princes protestans qui desiroient le rétablissement de l'ordre & de la tranquillité publique. Un seul inconvénient pouvoit l'arrêter. Le mois d'Août étoit déja fort avancé, & des montagnes du Tirol où il se trouvoit, jusqu'à Metz, il falloit compter près de deux mois de marche pour une armée : il n'arriveroit donc qu'au tems où l'on a coutume d'assigner aux troupes des quartiers d'hiver. Ceux de ses généraux qu'il avoit mis dans sa confidence, & en particulier le duc d'Albe, lui conseilloient de remettre cette entreprise au printems suivant; mais ce parti avoit lui-même deux inconvéniens; les François travailloient sans relâche à se fortifier dans leur nouvelle conquête, & en les laissant en repos pendant six ou neuf mois, ils en rendroient la prise beaucoup plus difficile & peut-être impossible. D'un autre côté, laisseroit-il dans l'inaction cette effroyable multitude de troupes qu'il avoit amassées à si grands frais? Ses revenus étoient insuffisans pour les stipendier pendant six mois : s'il les renvoyoit dans leur patrie avant que d'en avoir tiré aucun service, combien ne lui faudroit-il pas, & de tems & de dépense pour les rassembler une seconde fois? Entre deux partis qui avoient chacun ses inconvéniens, il crut devoir choisir celui qui en avoit le moins, & donner quelque chose à la fortune. Une autre considération secrète acheva de le déterminer. Ce marquis Albert, contre lequel il se déchaînoit en public avec tant de violence, pouvoit, en se comportant habilement, lui rendre le service le plus essentiel. C'étoit un homme sans foi & dévoré d'ambition. Or, comme empereur, il avoit plus de moyens de l'élever, que n'en auroit jamais un roi de France. Il commença dès-lors à le pratiquer par des voies sourdes qui lui étoient si familieres. Albert, en effet, mit la France dans un plus grand danger que l'empereur lui-même, & peut-être l'auroit-il plongée dans la derniere désolation, si elle n'avoit eu à lui opposer un des hommes les plus accomplis de son siècle,

Ann. 1552.

Conduite du duc de Guise à Metz.

Salignac, Journal. Rabutin. D. Calmet, hist. de Lorr. Manusc. de Fontanieu.

François de Lorraine, duc de Guise, avoit montré dès sa plus tendre jeunesse tant d'ardeur pour la gloire, tant d'intrépidité, de prudence & de sang froid dans les occasions les plus périlleuses, qu'on avoit auguré dès-lors qu'il deviendroit un illustre guerrier; son attention à rechercher la société de tous ceux qui s'étoient distingués dans la profession des armes, à les combler de louanges, & à leur rendre tous les services qui dépendoient de lui, le soin tout particulier qu'il prenoit de s'attacher par des bienfaits les hommes en qui il remarquoit des talens, sa libéralité envers les soldats, son affabilité avec les officiers, une taille héroïque, un port majestueux, un front toujours serein, & plus ennobli que défiguré par la cicatrice d'un coup de lance qui lui avoit percé la tête au siége de Boulogne (*), tous ces avantages lui avoient concilié depuis long-tems l'amour & la vénération des gens de guerre; cependant il avoit eu jusqu'alors beaucoup plus d'occasion de se distinguer dans le conseil qu'à l'armée; car à l'âge de trente-trois ans, il n'avoit encore servi qu'à la tête d'une compagnie de gendarmerie. Nommé lieutenant-général du roi dans les trois évêchés, & spécialement chargé de la défense de Metz, il prit avec lui Camille Marin & Saint-Remy, les deux hommes les plus entendus dans la fortification des places; il y joignit Pierre Strozzi, dont il estimoit singuliérement la prudence & les talens. Il visita soigneusement avec eux les murailles & tous les quartiers de la ville, observant ce qui étoit déja fait, & ce qui restoit encore à faire pour la mettre en état de soutenir un siége. Gonnor, que le roi y avoit laissé pour commandant, n'avoit pas entiérement négligé les travaux, mais borné sur la dépense, & manquant le plus souvent de pionniers, il ne s'étoit attaché qu'aux réparations les plus urgentes. Guise en arrivant trouva une ville de neuf mille pieds de contour, dominée par la colline de Bellecroix, enveloppée de vastes fauxbourgs qui étoient remplis de

(*) Nous en avons rendu compte dans le volume précédent; mais nous nous sommes trompés en attribuant l'opération chirurgicale au célèbre Ambroise Paré; l'honneur en est dû à Renier, médecin de Vendôme.

Ann. 1552. monasteres & d'églises très-révérées : dans les parties où elle étoit entourée par la Seille & la Moselle, elle n'avoit pour toute défense que des murailles antiques, sans rempart ; du côté du midi, où rien ne la séparoit de la terre-ferme, on s'étoit contenté de former une espèce de gros boulevard ; les fossés étoient étroits, & tellement négligés, qu'on y avoit bâti des cabanes, & planté des jardins. Dans l'intérieur de la place, les églises & les maisons des particuliers étoient en beaucoup d'endroits contigües aux murailles. Il comprit la nécessité de créer en quelque sorte une novelle place, en retranchant de l'ancienne tout ce qui ne pouvoit être mis assez promptement en état de défense, & en se procurant entre les anciennes murailles & la partie de la ville qu'il conservoit, un espace considérable, où il se proposoit de pratiquer des terrasses, des remparts, en un mot des fortifications régulières qui ne devoient se montrer à l'ennemi qu'à mesure que les anciennes seroient renversées. Assemblant les habitans à l'hôtel-de-ville, il leur fit sentir si clairement l'avantage qu'il y avoit pour eux à faire le sacrifice de leurs maisons, & à se retirer avec tous leurs effets, soit en Lorraine, soit en Champagne, où il leur procureroit un asile & des habitations tranquilles, que tous prirent le parti de déloger, à la réserve des artisans, d'un certain nombre de prêtres, d'ouvriers & de marchands qu'il retint pour le service de la garnison. Il ordonna le lendemain une procession générale, où, une torche à la main, & précédé par le clergé, il alla retirer de l'antique église de saint-Arnoul, située dans l'un des fauxbourgs, les vases sacrés, les reliques des saints, & les cendres d'Hildegarde, femme de Charlemagne, celles de Louis-le-Débonnaire, de Drogon, & de plusieurs princesses, qu'on déposa dans l'église des Dominicains. Alors il fit démolir indistinctement tous les édifices des fauxbourgs, & ceux de l'intérieur de la ville qui pouvoient gêner les travaux : en creusant les fossés il découvrit un banc de terre glaise, dont il tira un parti très-avantageux pour ses nouvelles fortifications,

La

La garnison de Metz ne consistoit qu'en trois mille fantassins des nouvelles bandes, & en trois compagnies de chevaux-légers; il les mit au travail, & y joignit un pareil nombre de manœuvres; mais comme les moissons & les vendanges alloient lui enlever une multitude de bras, il pria le roi de lui envoyer promptement pour renfort, douze cens hommes de vieilles bandes, sous la conduite du capitaine Favas, les chevaux-légers de Paul-Baptiste Frégose, banni de Gênes, trois ou quatre cens arquebusiers, & trois compagnies de gendarmerie. Ce renfort fut suivi d'une foule de noblesse volontaire, parmi laquelle on comptoit deux de ses freres le marquis d'Elbeuf & le grand-prieur, trois princes du sang Enghien Condé & la Roche-sur-Yon, les deux fils aînés du connétable François de Montmorency & Damville, Horace Farnèse gendre du roi, le duc de Nemours de la maison de Savoye, le vidame de Chartres, les freres la Rochefoucaud & Rendan, la Tremouille, Mortemar, du Chatelet, Levis, Biron, les deux Mailli, Canaples, Martigues, Matignon, Gamaches, Fontrailles, Gondrin, & Béthune. Distribuant la cavalerie dans les campagnes, pour veiller à la conservation & au transport des récoltes, il partagea entre les princes la garde des murailles, & le soin des nouvelles fortifications; & afin que personne ne se crût dispensé de mettre la main à l'ouvrage, il parut le premier une bêche à la main, & se fit une loi de travailler régulierement une ou deux heures par jour, à transporter des matériaux. Son exemple produisit une émulation générale; chacun plaça son honneur à mettre promptement en état de défense le district qui lui étoit confié, & ce concours général de bras & de volontés, avança la besogne beaucoup plus qu'on ne l'avoit espéré. Car lorsque Guise étoit parti pour Metz, il avoit été arrêté dans le conseil que le roi rassembleroit ses troupes, iroit se joindre au marquis Albert, & qu'on s'établiroit dans un camp bien retranché, soit sur la Moselle, soit en Alsace, afin de couper le chemin à l'armée impériale, jusqu'à ce que Metz fût en état de défense. Guise s'empressa Ann. 1552.

Ann. 1552.

d'adresser au roi un mémoire, où il lui représentoit combien il seroit imprudent de confier sa personne sacrée & le salut de l'état, à la foi d'un homme aussi justement décrié qu'Albert, qui peut-être s'entendroit avec les ennemis, leur ouvriroit une porte du camp, & se joindroit à eux pour faire un massacre général des principales forces du royaume, & le ravager ensuite en liberté; combien d'ailleurs seroit dispendieux, ou pour mieux dire impraticable, le projet d'alimenter pendant un mois ou six semaines, dans une contrée sauvage & fort éloignée, une armée nombreuse renfermée dans des retranchemens : il ajoutoit que dans l'état où la bonne volonté & le zèle des officiers & des soldats qu'il avoit plu au roi de lui donner pour coopérateurs, avoient déja mis la ville de Metz, ce qui pouvoit arriver de plus heureux pour la France, c'étoit qu'il prît fantaisie à l'empereur de s'attacher au siége de cette place; qu'il avoit rempli les magasins de vivres, & qu'en lui faisant passer promptement, comme la chose étoit facile, la quantité de munitions de guerre qu'il spécifioit, il désireroit bien plutôt qu'il ne redouteroit l'arrivée de l'empereur. Les ayant bientôt reçues, il écrivit au roi qu'il ne se mît plus en peine de Metz, qu'il lui répondoit de cette place au moins pour une année.

On ne tarda pas à reconnoître la sagesse du conseil que le duc de Guise venoit de donner au roi : en effet, dès que l'empereur eut passé le Rhin, Albert ne se croyant plus en sûreté dans l'état de Trèves, s'avança dans la Lorraine, où il exerça ses brigandages accoutumés, & de-là dans le pays Messin. En donnant avis au duc de Guise de son arrivée, il ne manqua pas de lui demander des vivres & des fourrages. Le duc en fournit, car l'année avoit été abondante, & plutôt que de le laisser à l'ennemi, ou de brûler à son approche tout ce qui lui étoit inutile, il aima mieux en gratifier Albert. Les demandes se renouvellerent, & il y satisfit encore. A la fin voyant qu'elles se multiplioient, il envoya représenter au marquis, qu'à la veille d'un siége, & n'ayant plus

que ce qui lui étoit nécessaire pour nourrir sa garnison, il ne pouvoit lui rien fournir davantage, mais qu'il lui donneroit un guide fidèle qui le conduiroit dans les plaines fertiles de la Franche-Comté, où il trouveroit le double avantage d'enrichir ses soldats, & de porter un préjudice considérable à l'empereur, qui fondoit sa principale espérance sur les convois qu'il tireroit de cette province. Au lieu de suivre ce conseil, comme il y avoit d'abord paru déterminé, Albert s'avança brusquement à une lieue de la ville, & envoya demander une conférence au général François. Guise s'excusa d'aller le trouver sur la loi qui ne permet pas au commandant d'une place de guerre de s'absenter sans permission, mais il lui fit dire que s'il avoit quelque chose à lui communiquer qu'il ne pût confier au papier, il le verroit avec plaisir dans la ville. Albert promit de s'y rendre, & envoya trois ou quatre fois annoncer son arrivée pour le lendemain, mais informé, selon toutes les apparences, par le rapport de ses messagers, de la circonspection du commandant, & de la vigilance des officiers subalternes, il envoya autant de fois s'excuser, & se borna à demander qu'on reçût dans la place sa grosse artillerie qui appesantissoit sa marche, & qu'on permît à ses cavaliers d'aller acheter dans la ville les choses dont ils pouvoient avoir besoin. La premiere demande fut accordée sans difficulté; la seconde avec quelques restrictions. Bientôt même le duc de Guise s'étant apperçu qu'il se présentoit jusqu'à quatre cens cavaliers à la fois, & que selon toutes les apparences, le but du marquis étoit de se saisir d'une des portes de la ville pour s'y introduire ensuite avec le reste de son armée, il établit un marché hors des murailles, & ne permit plus à personne d'entrer. Désespérant de le surprendre, Albert lui chercha querelle, afin de le rendre en quelque sorte responsable de la rupture qu'il méditoit; il se plaignit amèrement qu'on lui tendoit des embûches, qu'on tuoit ses soldats, & il envoya redemander ceux qui étoient, disoit-il, prisonniers à Metz. Il est vrai qu'il en avoit perdu un assez grand nombre, parce que leurs brigan-

Ann. 1552.

Ann. 1552.

dages avoient soulevé les Lorrains qui assommoient sans pitié ceux qu'ils pouvoient attraper. Guise répondit qu'il n'avoit aucun ordre à donner en Lorraine, mais qu'il pouvoit lui certifier qu'il n'y avoit aucun soldat Allemand dans les prisons de Metz. Albert soutint le contraire, & continua de rôder autour de la ville, tenant le duc & la garnison dans l'incertitude de ce qu'il méditoit; car, bien qu'il portât toujours les armes de France sur ses étendards, on n'avoit pu jusqu'alors lui faire accepter aucun traitement. Dès le premier moment qu'il s'étoit montré en-deça du Rhin, l'Evêque de Bayonne étoit allé le trouver de la part du roi avec des pouvoirs très-étendus pour régler la solde de ses troupes, mais il n'en avoit tiré aucune réponse positive. Il ne doutoit point, avoit-il répondu, que le roi ne fût un prince généreux qui sauroit toujours dignement récompenser les services qu'on lui auroit rendus, mais qu'on le connoissoit mal si l'on s'imaginoit qu'il fit la guerre pour amasser des trésors; qu'il lui suffisoit de pouvoir entretenir les braves gens qui s'étoient attachés à lui, & qu'il lui restoit encore assez d'argent pour les faire vivre pendant un mois ou six semaines. On se persuada que peut-être il vouloit faire la guerre pour son compte, & l'on étoit bien éloigné de le trouver mauvais. Lorsqu'il se présenta sur les confins du pays Messin, & qu'on voulut arrêter ses brigandages ordinaires, le duc de Guise eut ordre de lui adresser des députés, avec les plus amples pouvoirs pour régler les conditions de son association avec le roi. Ils ne réussirent pas mieux que l'évêque de Bayonne; il ne demandoit alors que des vivres, mais en si grande quantité, qu'il prévoyoit bien qu'il affameroit Metz, ou qu'on lui refuseroit sa demande; au reste on étoit assez disposé à ne pas s'étonner des inconséquences d'un homme qui étoit presque toujours ivre. A la fin cependant on commença à soupçonner que ce dangereux ivrogne méditoit un coup de main, ou quelque surprise qui facilitât son accommodement avec l'empereur, si même il n'étoit déja conclu. Le connétable résolut de le faire parler clairement. Ayant

rassemblé une armée à Saint-Mihel, il lui députa Coligni son neveu, avec ordre de lui remettre la somme qu'on lui destinoit pour la solde d'un mois, & de se plaindre des violences & des oppressions qu'il exerçoit sur les sujets du roi. Albert rejetta dédaigneusement la somme qu'on lui présentoit, & en demanda arrogamment une si forte, que quand le salut de l'état auroit été entre ses mains, on auroit balancé à la lui accorder. Quant au pillage qu'on lui reprochoit, il répondit qu'il falloit que ses soldats vécussent, & qu'en se mettant si peu en peine de leur fournir des subsistances, on les avoit réduits à la nécessité de s'en procurer par leurs mains. Il envoya redemander sa grosse artillerie que le duc de Guise lui rendit fidèlement. Dès lors on ne douta presque plus qu'il n'eût traité avec l'empereur. Le connétable assembla ses principaux officiers pour délibérer sur la conduite qu'on devoit tenir à son égard. La plupart furent d'avis qu'on s'approchât de lui sans perdre de tems, & qu'on le taillât en pièces s'il refusoit de mettre bas les armes : mais comme on n'avoit encore à lui reprocher que des inconséquences, & qu'on craignoit que cette violente exécution ne décriât le service François dans les pays étrangers, on prit un parti plus sûr, mais moins honnête. On travailla par des émissaires secrets à soulever contre lui ses soldats, à qui il ne donnoit point de paye réguliere, & l'on parvint par ce moyen à lui enlever le régiment entier de Riffenberg, & beaucoup d'autres soldats ; mais le plus grand nombre s'accommodant mieux de la vie licencieuse qu'il leur permettoit, que d'une paie toujours modique, lui demeurerent fidèles, & l'avertirent de ce qui se passoit. Albert ouvrant les yeux sur le danger de sa position, adressa des députés au connétable, pour lui représenter dans les termes les plus humbles & les plus soumis, que, puisque le roi ne daignoit pas le prendre à son service au prix qu'il croyoit mériter, il étoit résolu de continuer de faire la guerre pour son propre compte, & de passer promptement en Alsace, où il avoit des intelligences, que si la fortune le secondoit, il traiteroit de ses conquêtes avec Ann. 1552.

Ann. 1552.

le roi, qui sans doute alors ne feroit aucune difficulté de lui accorder une somme beaucoup plus forte que celle qu'on lui refusoit dans ce moment : qu'il prioit donc le connétable de lui donner des guides qui le menassent par le chemin le plus court, afin qu'il n'incommodât que le moins de tems qu'il seroit possible, les sujets du roi. On lui renvoya l'évêque de Bayonne pour diriger sa marche, & l'on mit à sa suite le duc d'Aumale avec un détachement de deux cens lances & de cinq cens chevaux légers, pour éclairer sa conduite. Tant qu'il eut quelque chose à craindre de l'armée du connétable, Albert suivit fidèlement son guide & contint ses troupes : dès qu'il fut éloigné, il recommença ses brigandages, & au-lieu de suivre la route d'Alsace, il en prit une qui le menoit au milieu des quartiers de l'armée impériale. Le duc d'Aumale lui envoya un trompette pour l'avertir de cette méprise ; mais comme il se doutoit qu'elle n'étoit pas involontaire, il gagna sur lui une journée de marche, & alla lui barrer le chemin. Albert avoit gardé le trompette & continuoit sa route, lorsque ses coureurs vinrent l'avertir qu'il étoit coupé. Séparant sur-le-champ une troupe délite, il lui ordonna de tourner la colline où étoient campés les François, tandis qu'il rangeoit en bataille le reste de son armée, pour les attaquer de front Ce stratagême lui réussit. Dans le tems où la cavalerie Françoise combattoit avec le plus d'acharnement contre Albert, elle fut attaquée en queue par le détachement & jettée dans un désordre que toute l habileté des chefs ne put réparer. René, vicomte de Rohan, la Chatre & environ deux cens gentilshommes, périrent sur le champ de bataille ; le duc d'Aumale, d'Eguilli, d'O. d'Aguerres, resterent prisonniers : ces trois derniers furent délivrés pour une foible rançon ; mais quelque somme qu'on offrît pour recouvrer le duc d'Aumale, Albert, qui crut tenir en lui un ôtage qui assuroit sa propre personne & qui forceroit dans tous les tems la France à user à son égard de ménagement, refusa absolument de le mettre à rançon. Le voyant parfaitement guéri de ses blessures, il le fit transporter dans

un de ses châteaux en Allemagne, où il fut si étroitement renfermé, qu'il ne put, pendant plusieurs mois, ni donner de ses nouvelles, ni en recevoir de sa famille. Ann. 1552.

Lorsque ce combat se donna, la grande armée de l'empereur conduite par le duc d'Albe, le marquis de Marignan & le Comte de Brabançon, s'étoit déja logée sous les murs de Metz en deux camps séparés, tant pour éviter la confusion, que pour embrasser une plus grande enceinte. L'armée d'Albert, peu nombreuse en comparaison des deux premières, mais devenue plus formidable par la victoire récente qu'elle venoit de remporter, vint former un troisième camp du côté opposé aux deux autres. On comptoit dans ces trois camps près de cent mille combattans : l'artillerie étoit encore proportionnellement plus forte ; & lorsque toutes les batteries eurent été disposées, on en entendoit le bruit à trois ou quatre lieues au-delà de Strasbourg. Siége de Metz. *Ibidem.*

Le connétable voyant que toutes les forces de l'empereur étoient attachées au siége de Metz, & apprenant que la reine Marie, outre l'armée qu'elle avoit envoyée à son frere sous la conduite de Brabançon, en avoit levé une autre avec laquelle le comte de Roeux venoit de s'emparer de Hesdin, & désoloit la frontière, quitta promptement la Lorraine, & retournant à ses fonctions ordinaires auprès du roi, il laissa à Coligni son neveu, le soin de conduire l'armée en Picardie. Cette commission honorable tomba fort à propos à Coligni ; car dans ce moment, la charge d'Amiral de France étant venue à vaquer par la mort d'Annebaut, il en fut pourvu, & garda l'exercice de celle de colonel-général de l'infanterie Françoise, qui fut assurée à d'Andelot son frere, toujours prisonnier dans le château de Milan. Le nouvel amiral ayant joint sa troupe aux forces que le duc de Vendôme avoit tirées des garnisons de Picardie, ils allerent de concert attaquer le château de Hesdin, dont les brèches n'étoient pas encore réparées, l'emporterent d'assaut, & ravagerent à leur tour une partie des Pays-Bas.

Le départ de la grande armée n'avoit pas laissé sans

Ann. 1552.

défenseurs les environs de Metz. Bourdillon, lieutenant du gouvernement de Champagne, commandoit quelques compagnies de chevaux-légers, & donnant pour ainsi dire, la main aux garnisons de Damvilliers, de Montmédi, & d'Ivoi, il tenoit en sujétion toute la province de Luxembourg. Le maréchal de Saint-André, qui s'étoit enfermé dans Verdun, & qui avoit pour lieutenans dans cette place Tavannes & Vielleville, battoit la campagne jusqu'à la vue de l'empereur, & faisoit main-basse sur tout ce qui osoit s'en écarter. Le duc de Nevers, qui veillo t pareillement sur la ville de Toul, en avoit laissé la garde à Desclavolles, & se portant avec la Roche du Maine tantôt à Nancy, & tantôt dans quelqu'autre place de Lorraine, interceptoit ce qu'on voituroit de ce côté au camp de l'empereur; mais le duc de Guise les surpassoit tous en activité & en vigilance. Depuis que les ennemis s'étoient approchés de la ville, il avoit en quelque sorte renoncé au sommeil; le soir, après souper, il ne rentroit dans sa chambre que pour écrire quelques dépêches & changer d'habits; puis se dérobant sans bruit, & accompagné seulement de deux ou trois hommes d'armes, il se portoit successivement, & à des heures toujours différentes, dans tous les quartiers, visitant les corps-de-garde, & s'assurant par lui-même si tout le monde faisoit son devoir. Au point du jour il rentroit chez lui, & dormoit deux ou trois heures dans un fauteuil, tout vêtu & même en partie armé. Averti par des espions de ce qui se passoit dans le camp ennemi, il faisoit sortir réguliérement, soit de jour, soit de nuit, tantôt cinquante, tantôt cent chevaux, & quelquefois un moindre nombre, qui, protégés par l'artillerie de la place, & se glissant entre les trois camps, alloient au loin intercepter les vivres qui arrivoient au camp. Cependant il faut rendre justice à l'empereur. Malgré toutes les pertes qu'il put essuyer, & quoiqu'il ne se passât guere de jour qu'on ne lui enlevât quelque convoi, il avoit si bien pris ses mesures, qu'il nourrit pendant deux mois une armée de cent mille combattans, sans la laisser manquer de vivres ni de munitions;

mais

mais il avoit à lutter contre un autre fléau auquel la prudence ne pouvoit remédier. Ses soldats, perpétuellement expofés aux vents, à la neige & aux frimats, pendant les mois de Novembre & de Décembre, furent attaqués de fluxions de poitrine qui les enlevoient en peu de jours. Les trois camps furent frappés tout-à-la-fois de mortalité; mais elle fut encore moins fenfible fur les hommes que fur les chevaux. Albert s'en trouva bientôt fi dépourvu, qu'il étoit obligé d'en emprunter du duc d'Albe pour pofer devant fon camp des fentinelles & des corps-de-garde. Ann. 1552.

Tandis que Charles confumoit les principales forces de fes vaftes états devant les murs de Metz, la fortune qui fembloit avoir pris à tâche de l'abaiffer autant qu'elle l'avoit élevé, lui faifoit effuyer de nouveaux affronts. Dans la Lombardie, Briffac venoit de lui enlever les villes d'Albe & de Verrue. Ferdinand de Gonzague, pour réparer ces pertes, avoit, fur la fin de l'automne, formé le fiége de Saint-Damien; mais ayant négligé de s'emparer auparavant de la Citerne qui n'en étoit qu'à une petite lieue de diftance, il n'avoit pu empêcher que Montluc, qui s'y étoit jetté, n'introduisît dans Saint-Damien des munitions de guerre & des renforts qui l'obligerent de lever honteufement le fiége. Sur la Méditerranée, André Doria, général toujours heureux, tranfportoit dans le royaume de Naples deux mille lanfquenets pour renforcer l'armée du vice-roi. Voguant fans beaucoup de précaution, il fut affailli & mis en fuite par Dragut, qui lui prit cinq ou fix galeres, & coula à fond plufieurs bâtimens de tranfport. Sans doute la défaite auroit été complette, & le général lui-même auroit eu bien de la peine à échapper, fi l'efcadre Françoife, qui, plus de quinze jours auparavant, avoit dû joindre l'armée Ottomane, n'eût été retenue par la lenteur des préparatifs dans les ports de Provence. Elle n'arriva qu'au moment où les vaiffeaux Turcs, déja chargés de butin, retournoient dans le Levant. N'ayant pu les engager à tenter de nouvelles entreprifes, les François les fuivirent, & allerent paffer

Ann. 1552. l'hiver dans l'isle de Chio, afin que la jonction se trouvât toute faite au retour du printemps. Mais de toutes ces pertes, la plus sensible sans aucune comparaison, fut celle que nous allons rapporter.

La république de Sienne qui possédoit au centre de l'Italie un territoire fertile & assez étendu, qui avoit un grand nombre de places fortes & un bon port de mer, se trouvant déchirée par des factions, & à la veille d'essuyer une guerre civile, s'étoit mise, quelques années auparavant, sous la protection de l'empereur, & avoit élu pour son réformateur dom Diègue Hurtado de Mendoze, qui remplissoit les fonctions d'ambassadeur à Rome. Mendoze, après avoir pris connoissance de leurs différends, n'avoit point trouvé d'autre moyen de prévenir une sanglante catastrophe, que d'ôter les armes à tous les citoyens, d'établir pour la défense de la ville une garnison de quatre cens hommes, dont cent Espagnols & trois cens de milices bourgeoises, & afin que ces soldats n'incommodassent point les citoyens, de construire une citadelle où ils auroient leur logement. Dès que ce bâtiment fut achevé, il avoit tiré secrètement du Milanès quelques bandes Espagnoles, les avoit introduites dans la forteresse, & avoit désarmé sans aucune résistance les trois cens hommes de milices bourgeoises. Maître de la capitale, mettant aux fers ou proscrivant tous ceux qui osoient former quelque plainte ou donner le moindre signe de mécontentement, il n'avoit éprouvé aucune difficulté à remplir de garnisons Espagnoles, dont l'entretien ne coûtoit rien à l'empereur, les places d'Orbitelle & de Porto-Hercole, situées sur les bords de la mer, Montalcin & Lucignano, qui étoient dans l'intérieur des terres. Ceux des citoyens qui ne pouvoient consentir à voir leur patrie opprimée, s'étoient exilés d'eux-mêmes, & lui cherchoient par-tout un libérateur. Lorsqu'après la trève qui avoit mis fin à la guerre de Parme & de la Mirandole, les cardinaux de Tournon & de Ferrare, Paul de Termes, Odet de Selve, Louis de Saint-Gelais-Lansac, & les autres ministres du roi en Italie, se furent assemblés pour

résoudre entr'eux quel parti l'on pouvoit tirer des fonds considérables qui leur restoient entre les mains, les bannis de Sienne ne manquerent pas de représenter qu'aucune autre entreprise ne porteroit un coup aussi funeste aux affaires de l'empereur en Italie, & n'attireroit au roi autant de bénédictions, que la délivrance de leur patrie: que cette entreprise n'étoit ni longue ni dispendieuse: qu'ils ne demandoient que sept ou huit cens hommes entretenus pendant un mois, & la liberté du passage sur les terres du Saint-Siége, que le pape étoit intéressé à ne pas refuser, puisqu'il avoit tout à redouter du voisinage de l'empereur. Qu'avec le foible secours qu'ils demandoient, & l'assistance de tous ceux des citoyens qui pleuroient en secret la perte de leur liberté, ils se tenoient assurés de s'emparer de la ville; que les troupes Françoises qui les suivroient, les aideroient à recouvrer la citadelle & les autres places de cet Etat, & que le roi, leur libérateur, seroit nommé par un décret public protecteur & suprême administrateur de la république. Après que ce projet eut été agréé de la cour, Lansac se rendit à Rome, portant au saint pere une sauve-garde de Soliman pour tous les Etats du Saint-Siége, que le roi avoit fait solliciter par son ambassadeur à la Porte, & obtint sans peine du pape toutes les facilités qu'on pouvoit désirer pour l'exécution du projet des bannis. Ils traverserent donc les terres de l'Eglise, ensuite le duché de Castro, & vinrent se présenter inopinément aux portes de Sienne, qui leur furent ouvertes. Les quatre cens Espagnols qui formoient la garnison, après avoir soutenu jusqu'à la nuit un combat fort inégal sur la grande place, se retirerent dans la citadelle. N'ayant aucun secours prochain à espérer, ils jugerent qu'il étoit de leur intérêt de la remettre aux bourgeois plutôt qu'aux François qui alloient arriver, & des mains desquels ils auroient eu plus de peine à la retirer. Les bourgeois, en effet, n'osant se croire libres tant que ce monumeet d'oppression subsisteroit au milieu d'eux, la démolirent jusqu'aux fondemens.

Ann. 1552.

Ann. 1553.

Levée du siége de Metz.

Solignac. Rabutin. De Thou. Belcarius. La Popeliniere.

Accablé de tant de fâcheuses nouvelles qui se succédoient sans interruption, Charles, que sa mauvaise santé avoit forcé de s'éloigner de son camp, s'y fit transporter vers la fin de Décembre, pour prendre un dernier parti sur un siége dont la durée commençoit à lui donner de l'inquiétude. En visitant les travaux, il vit des brèches de cent pas de largeur, & s'étonna que ses généraux eussent attendu si long-tems à livrer l'assaut. Le duc d'Albe qui connoissoit mieux que lui l'intérieur de la place, lui fit observer que derriere ces murailles renversées, on trouveroit un fossé profond, rempli de feux d'artifice, & au-delà, un rempart de huit pieds d'élévation. Malgré ces représentations, l'empereur fit mettre ses troupes en bataille, & leur donna ordre de monter à la brèche; mais comme il étoit moralement certain qu'aucun de ceux qui l'entreprendroient, n'en reviendroit, tous resterent immobiles, & ne parurent faire aucune attention aux reproches dont il les accabloit. Il se retira le premier de Janvier à Thionville, le cœur serré de douleur, & envoya ordre à ses généraux de lever le siége. La retraite étoit facile, puisqu'il ne s'agissoit que de traverser la Moselle qui baignoit les murs de la ville; car il n'étoit pas à présumer que six mille hommes qui composoient la garnison, fussent assez téméraires pour aller s'enfermer entre cette riviere & une armée qui, après toutes les pertes qu'elle avoit essuyées, montoit encore à plus de soixante mille combattans. Quelques capitaines cependant s'étant procuré des bateaux, allerent dresser des embuscades sur le grand chemin qui conduisoit à Thionville. Les deux freres la Rochefoucaud & Rendan tomberent sur une longue file de chariots couverts : s'en étant approchés, ils reconnurent qu'ils étoient remplis de malades, & se garderent bien de les arrêter : d'autres capitaines apperçurent une bande de gens de cheval, & se mirent en devoir de lui disputer le passage. Le capitaine Sucre, qui la commandoit, s'avançant seul au-devant des assaillans : » Seigneurs François, leur dit-il, n'êtes-vous pas ici pour

» combattre & acquérir de l'honneur « ? Ils répondirent que tel étoit en effet leur dessein : » Cela étant, ajouta- Ann. 1553.
» t-il, attendez une autre occasion ; car dans le triste
» état où vous nous voyez, il nous est impossible de vous
» en procurer «. Contens de cet aveu, ils laisserent à la troupe la liberté de se retirer. Un spectacle plus touchant encore s'offrit aux yeux du duc de Guise & des princes, lorsqu'après le départ des ennemis, ils sortirent de la ville pour contempler l'assiette du camp. De quelque côté que se portassent leurs regards, ils n'apperçurent qu'une plaine jonchée de cadavres, des huttes remplies de malades qui n'avoient pu trouver place dans les chariots, ou qu'on avoit jugé trop foibles pour supporter le transport : ces malheureux poussoient des cris lamentables, & appelloient la mort à leur secours. L'ame compatissante du duc de Guise ne put refuser de la pitié à des ennemis réduits en cet état : il appella Ambroise Paré, le restaurateur de la chirurgie Françoise, lequel escorté de tous les gens de sa profession qui se trouvoient à Metz, vint leur tendre une main secourable, les fit transporter dans la ville, & leur administra tous les remèdes dont ils avoient besoin. Non content de les avoir rappellés à la vie, Guise fit pour eux une quête, & les mit en état de rejoindre leurs compagnies. Après avoir ordonné une procession générale pour rendre graces à Dieu d'un si glorieux succès, & avoir fait brûler tous les livres Calvinistes dont la ville de Metz commençoit à se remplir, il revint à la cour jouir pleinement de son triomphe.

Henri étoit trop enivré de ce dernier succès pour conserver encore quelques sentimens de modération ; car, sans parler ici d'un grand nombre de médailles moins honorables pour lui qu'insultantes pour son rival, il adressa aux princes & aux villes libres de la Germanie, un long écrit, où leur rappellant l'état d'abjection & de servitude dont ils étoient à peine sortis, il les exhortoit à prendre des sentimens dignes de leur origine, à demander raison des violences & des rapines qu'on avoit exercées sur eux, mais sur-tout à revendiquer leurs droits, & à

rétablir dans son intégrité leur ancienne constitution.
Ann. 1553. Pour leur montrer combien l'occasion étoit favorable, il leur mettoit sous les yeux ce monarque n'aguères si dédaigneux & si fier, qui traînoit insolemment à son char des princes captifs, qui, dans ses ambitieux projets, engloutissoit les sceptres & les couronnes & se posoit un trône sur les débris du monde entier, maintenant abbatu, consterné, n'osant soutenir les regards de ses propres officiers, & réduit à cacher sa honte dans les marais des Pays-Bas : artisan éternel de discorde, profond dans l'art d'abuser & de susciter des traîtres, toujours attentif à couvrir ses noirceurs du voile de la religion, s'il avoit joui long-tems du fragile avantage de fasciner les yeux ; alors qu'il étoit démasqué, qu'on devinoit ses projets, & qu'on venoit d'éprouver avec quelle facilité il pouvoit être vaincu, devoit-il encore paroître un homme bien redoutable ! Car, quand bien même ses finances épuisées, son crédit entierement ruiné, ses troupes exténuées lui laisseroient quelques ressources, des infirmités habituelles, & une affreuse caducité ne permettoient déja plus qu'on le comptât parmi les vivans. Qu'ils se gardassent donc de laisser échapper un moment si favorable pour revendiquer leurs droits, & qu'ils n'appréhendassent point qu'un prince qui n'avoit épargné ni travaux ni dépense pour défendre & venger un duc de Parme & une république de Sienne qui lui étoient parfaitement étrangers, abandonnât jamais des alliés héréditaires & d'anciens parens. Qu'il ne dissimuloit pas qu'il n'eût à se plaindre de quelques-uns d'entr'eux, mais qu'il ne confondoit point une nation naturellement sincere & fidèle à ses engagemens, avec quelques particuliers qui paroissoient avoir abjuré leur patrie ; qu'ils le trouveroient toujours prêt à voler à leur secours au moment où ils le réclameroient. Qu'au reste il ne leur demandoit rien, qu'il les invitoit seulement à réfléchir s'il ne seroit pas autant de leur intérêt, que du sien que les ambassadeurs de France assistassent comme autrefois aux diètes de l'empire, & s'il ne dépendoit pas d'eux d'obliger l'empereur à ne plus leur en fermer l'entrée,

puisque ce seroit un moyen infaillible de lui ôter jusqu'à la tentation de les asservir une seconde fois.

Ann. 1553.

Nouveaux troubles en Allemagne.

Sleidan. De Thou. Mémoires de Villars. Dépêches de Marillac.

Il n'y avoit en effet aucune apparence que l'empereur persistât à vouloir asservir l'Allemagne, tant qu'elle seroit à portée de recevoir des secours de France, ni qu'il osât déployer tout ce qui lui restoit de forces contre la France tant qu'il auroit quelque nouveau soulèvement à craindre du côté des princes de la Germanie. Son unique ressource étoit donc, non pas de pacifier leurs différens & de les réconcilier entr'eux, car alors ils lui seroient devenus plus redoutables que jamais; mais de les mettre aux mains les uns contre les autres, & de profiter de ce moment de crise pour essayer de se venger de la France. Le moyen d'engager la querelle n'étoit pas difficile à imaginer, ou plutôt il étoit déja trouvé. Lorsqu'après la pacification de Passau, Albert qui ne se croyoit plus en sûreté au milieu de l'Allemagne, avoit passé le Rhin pour s'approcher de la France, les évêques qu'il avoit si horriblement vexés, & auxquels il avoit fait signer des cessions d'une partie de leur territoire, s'étoient adressés à l'empereur, qui, sur leur premiere requête, avoit cassé de la plénitude de sa puissance ces odieuses conventions comme extorquées par la violence, & contraires aux loix de l'empire. Cependant lorsqu'il avoit voulu s'attacher Albert, il avoit confirmé de toute la plénitude de sa puissance ces mêmes conventions, & s'étoit secrètement obligé d'en maintenir l'exécution. Les évêques ne se sentant pas assez forts pour se remettre par eux-mêmes en possession de ce qui leur avoit été enlevé, suivirent les formes judiciaires, & firent intervenir dans leur cause Ferdinand, roi des Romains, Maurice, électeur de Saxe, & tous les autres princes qui possédoient quelque territoire dans le cercle de Franconie. Avant d'en venir aux voies de fait, on tenta celles de la conciliation : les évêques au-lieu d'exiger des dédommagemens, offrirent de racheter en quelque sorte ce qui leur appartenoit légitimement. Mais Albert qui n'avoit feint de vouloir s'en rapporter aux princes médiateurs, que pour se donner le tems de faire de nouvelles levées, rompit les

Ann. 1553.

conférences, & s'empara de Bamberg qu'il mit au pillage, & de la ville impériale de Scinfurt, où il établit une forte garnison. En évaluant & ses revenus ordinaires qui étoient très-modiques, & le produit de ses pillages, il paroissoit certain qu'il n'auroit pu ni lever ni entretenir seulement pendant un mois, le nombre de troupes qu'il tenoit sur pied, & qu'ainsi il falloit supposer qu'une puissance cachée le soudoyoit & dirigeoit ses mouvemens. Tous les soupçons tomberent sur l'empereur, qui n'osant nier un fait qu'il auroit été facile de vérifier, voulut s'excuser en déclarant qu'il ne donnoit au marquis que ce qu'il lui devoit légitimement pour les arrérages de la solde qu'il n'avoit pu acquitter tant qu'avoit duré le siége de Metz. Maurice ne doutant presque point que ce ne fût contre lui personnellement que toute cette trame étoit ourdie, accepta l'emploi de général du cercle de Franconie qui lui fut unanimement déféré, & s'adressa une seconde fois au roi pour le prier d'envoyer le plus secrètement qu'il seroit possible, quelques députés à Metz, où il en feroit passer de son côté, afin de rédiger les conditions d'une nouvelle ligue. Henri qui n'avoit point à se repentir de la premiere, quoiqu'on ne lui eût pas tenu bien religieusement parole, envoya promptement des pouvoirs au cardinal de Lenoncourt, évêque de Metz, à François de Scepaux, seigneur de Vielleville, qu'il avoit substitué à Gonnor dans le gouvernement de cette place, & à Marillac, évêque de Vannes, qui, pour colorer son voyage & son séjour dans cette ville, accepta l'emploi de commissaire réformateur de la justice & de la police de Metz. Maurice montra moins d'empressement : car soit qu'il craignît de se brouiller avec le roi Ferdinand son plus proche voisin, & dont l'alliance dans cette conjoncture lui devenoit très-précieuse, soit que les détails de marches, & les autres opérations militaires dont il se trouva surchargé, ne lui permissent pas de vaquer aux négociations, on reçut à Metz la nouvelle de sa mort, avant qu'il y fût arrivé personne de sa part.

Tandis

Tandis que la cour de France attendoit pour former son plan d'opérations, quel tour prendroient les affaires d'Allemagne, & célébroit par des réjouissances publiques le mariage de Diane, légitimée de France, avec Horace Farnèse, duc de Castro, on apprit que l'empereur qu'on avoit dit long-tems mort, qu'on croyoit encore mourant, faisoit marcher ses troupes, & investissoit la ville de Térouenne, la place la plus avancée que possédât la France du côté des Pays-Bas. Les Flamands qu'elle tenoit en des allarmes perpétuelles, n'avoient pas plutôt été avertis de la résolution de l'empereur, que, malgré l'état d'épuisement où les avoient réduits les énormes contributions des années précédentes, ils offrirent de stipendier & de nourrir seuls l'armée tant qu'elle seroit occupée à ce siége. Cette ville détruite sur la fin du règne de Louis XII, avoit été rebâtie par François I, qui n'avoit rien épargné pour la couvrir de fortifications régulieres; mais au moment où elle alloit se trouver investie, elle manquoit de munitions, & n'avoit pour garnison que la compagnie de chevaux-légers du seigneur de Losses qui en étoit gouverneur, & trois enseignes d'infanterie. Jaloux de la gloire que la belle défense de Metz avoit fait rejaillir sur la maison de Lorraine, le connétable destina la lieutenance-générale de Térouenne à François de Montmorency son fils aîné, guerrier plein de bonne volonté & qui annonçoit des talens, mais à qui son âge n'avoit pas permis d'acquérir toute l'expérience nécessaire pour inspirer de la confiance aux troupes; le pere lui-même le sentit, & se hâta de lui donner pour associé le célèbre d'Essé-Montalembert. Depuis l'expédition d'Ecosse où il avoit essuyé tant de fatigues, il vivoit dans sa terre de Poitou, lentement consumé par une jaunisse opiniâtre, & maudissant chaque jour la fortune qui ne l'avoit arraché à mille dangers, que pour lui réserver une mort si peu digne de son courage. A l'arrivée du courier du connétable son cœur palpita, & il sentit renaître un sentiment de joie dont il ne se croyoit plus susceptible. Il appella autour de lui ses voisins & ses amis qui s'étoient jusqu'alors donné des

Ann. 1553.

Siége de Térouenne par l'empereur.

Chroniq. de Holland.
Rabutin.
Paradin, hist. de notre Tems.
Brantome.
Belleforêt.
La Popeliniere.
Belcarius.

Ann. 1553.

soins inutiles pour le consoler. Tressaillant en leur présence, & les embrassant tendrement, il leur dit que ses vœux étoient remplis, puisqu'il ne tarderoit pas à trouver une fin telle qu'il la désiroit. Après avoir réglé avec le connétable les mesures qu'il y avoit à prendre pour faire entrer un renfort & des munitions dans la place, il alla prendre congé du roi, qui parut s'affliger de l'état de langueur où il le voyoit. *Sire*, lui dit-il, *quand on vous annoncera la prise de Térouenne, assurez hardiment que d'Essé est gueri de la jaunisse.* Le convoi & les renforts que conduisoit d'Essé, entrerent dans la place qui se trouva pourvue de tout ce qui étoit nécessaire pour soutenir un siége, excepté d'instrumens propres à réparer les brèches, & à remuer la terre : on en chercha vainement dans les magasins; la négligence des commandans précédens les avoit laissé dissiper. En apprenant l'heureux succès de cette premiere tentative, on ne douta presque plus à la Cour que l'empereur ne se fût préparé à Térouenne le même affront qu'il avoit essuyé à Metz; mais ceux qui considéroient combien la saison, la situation, & toutes les autres circonstances étoient différentes, annoncerent que Térouenne seroit infailliblement emportée si l'on ne faisoit avancer une armée capable de la dégager.

Edits bursaux.

Recueil d'ordonnances. Registres du Parlement.

Après les énormes dépenses de l'année précédente, il n'étoit pas facile de se procurer les fonds extraordinaires dont on avoit besoin. Voici les expédiens que le garde-des-sceaux imagina. Par un premier édit, le roi créa dans toutes les jurisdictions royales un greffe des insinuations, où toutes les constitutions de rentes, dispositions testamentaires, contrats de mariages, obligations ou donations durent être enregistrées toutes les fois qu'il s'agiroit d'un immeuble ou d'une somme d'argent qui excédât cinquante livres.

Par un second édit il proposa de rendre héréditaires les offices de secrétaire du roi, moyennant une certaine somme une fois payée; mais le parlement lui ayant remontré qu'il tiroit en très-peu d'années du produit des résignations ou des vacances par mort, des sommes plus considérables

que celles que lui offroient les auteurs du projet, parvint à faire retirer cet édit: on se contenta de demander aux possesseurs de ces offices une augmentation de finances, moyennant une augmentation de gages & de priviléges. Ann. 1555.

Par un troisieme, il créa quatre nouvelles charges de maître des requêtes.

Par un quatrieme, il doubla le nombre des receveurs-généraux des finances, en rendant l'exercice de ces charges alternatives, c'est-à-dire, en donnant à chaque receveur une année d'intervalle pour rendre ses comptes.

Par un cinquieme, il rendit de même alternatifs tous les offices de trésoriers, receveurs particuliers, & payeurs de gages : ce qui doubla en un moment tous les offices de finance, dont le nombre s'étoit déja excessivement accru depuis une dixaine d'années.

Par un sixieme, il engagea aux banquiers Florentins les droits de traite foraine & d'entrée sur les marchandises dans la ville de Lyon.

Par un septieme, il vendit au denier douze, à titre de rachat perpétuel, une partie de ses greniers à sel, obligeant les principales villes du royaume, telles que Paris, Reims, Troyes, Châlons, Poitiers, le Mans, d'en acheter des portions plus ou moins fortes, selon le degré d'opulence qu'on leur supposoit, & donnant par la même ordonnance le droit aux officiers municipaux de faire la répartition de ces rentes sur les bourgeois aisés, quand même ils n'auroient aucune envie d'en acquérir : le parlement de Paris dans cette répartition, se trouva taxé à trente mille livres.

L'opération suivante excita de violens murmures, parce qu'elle portoit atteinte au droit sacré de propriété. On commença à défendre à tous les notaires, sous peine de privation de leur office, de passer aucun contrat de constitution de rente, jusqu'à ce que le roi eût recouvré pour les besoins de l'état, les sommes qu'il vouloit emprunter. Peu après parut un édit, par lequel le roi se plaignant que les cens & les rentes perpétuelles & non rachetables, dont étoient grévés les terreins & les maisons des princi-

Ann. 1553.

pales villes du royaume, étoient cause que ces maisons tomboient en ruine, que les terreins restoient vains & vagues, & occasionnoient une difformité choquante; il enjoignit aux officiers municipaux de toutes les villes du royaume, d'exiger & de lui faire parvenir dans un terme très-court, des déclarations de toutes les rentes perpétuelles assises sur les maisons, places, terreins, ou marais, tant des villes elles-mêmes que des fauxbourgs, & de saisir à son profit celles de ces rentes dont les propriétaires auroient négligé de passer une déclaration. Aussitôt que ce premier travail fut achevé, le roi, par un second édit, statua & ordonna que dans l'espace de trois mois, tous cens, rentes foncieres, droits & devoirs seigneuriaux payables en argent, constitués sur les maisons, places vuides, jardins, marais des villes ou des fauxbourgs, quels qu'en fussent les propriétaires nobles ou roturiers, séculiers ou réguliers, corps, colléges ou communautés, seroient rachetables au denier vingt, c'est-à-dire, vingt livres par vingt sols, à la réserve d'un cens de douze deniers qu'on laisseroit subsister pour constater & perpétuer la seigneurie directe; que les sommes provenant de ces rachats seroient acquittées au bureau du receveur de chaque ville, lequel les remettroit entre les mains des commissaires du roi; & que ceux-ci lui délivreroient des effets équivalens, constitués sur les greniers à sel les plus voisins, jusqu'à ce que le roi pût assigner à ceux qui le désireroient le même revenu en fonds de terre. Comme le terme de trois mois fixé pour ces remboursemens étoit trop court, on ne tarda pas à le proroger pour six autres mois. Les propriétaires qu'on forçoit d'échanger un revenu clair & solide, contre une jouissance précaire & incertaine; tous ceux des citoyens qui, sans avoir un intérêt direct à la chose, ne savoient jusqu'où ce premier pas pouvoit mener, & qui s'affligeoient d'ailleurs que chaque année le roi aliénât quelque portion de ses domaines, qu'il faudroit bientôt remplacer par des impôts directs, éclaterent en murmures, & afficherent des placards aux portes de l'hôtel-de-ville, & dans les carrefours de Paris. Mais

cela n'empêcha pas que les particuliers à qui l'on offroit un moyen si commode d'affranchir leurs héritages, ne portassent leur argent. Ces fonds extraordinaires joints aux autres revenus de l'état, parurent suffisans pour l'année courante.

Ann. 1553.

Térouenne étoit toujours étroitement assiégée. Lorsque d'Essé s'y étoit jetté, les approches étoient faites, les batteries dressées, & les ennemis avoient eu la précaution de se fortifier dans des postes, d'où il lui devenoit impossible de les déloger; de-là ils poussoient en toute liberté leurs tranchées jusqu'au pied des murailles. En vain d'Essé fit de nuit & de jour des sorties toujours heureuses, en vain il combla à plusieurs reprises une partie de ces travaux, & roula jusque dans la ville quelques pièces d'artillerie qui l'incommodoient. L'empereur en avoit alors une si grande quantité, qu'une pièce perdue étoit sur-le-champ remplacée par trois ou quatre autres, & les Flamands attachoient un si grand prix à la prise de cette place, que, plutôt que de refuser des pionniers à l'armée, ils auroient laissé leurs campagnes incultes, & leurs villes désertes. Une partie des murailles & quelques tours qui leur servoient de points d'appui, croulerent sous les coups redoublés de l'artillerie, & les décombres servirent à combler les fossés. Le 12 de Juin les Impériaux ayant pratiqué une brèche de plus de soixante-dix pas de largeur, livrerent un assaut qui dura quatre heures, & qu'ils furent forcés d'abandonner après une perte de douze ou quinze cens hommes : les assiégés n'en perdirent qu'environ trois cens, mais de ce nombre étoit l'intrépide d'Essé qui couronna ses travaux par une mort telle qu'il l'avoit toujours désirée. Le jeune Montmorency qui bien que son égal pour le grade, lui avoit obéi comme le moindre des officiers, se trouva seul chargé du commandement général : il assembla les principaux capitaines, Losses, Fumel, Comtai, Renti, Warti, la Chapelle, pour prendre avec eux une derniere résolution. Tous jurerent entre ses mains de suivre l'exemple de d'Essé, & de s'ensévelir sous les ruines de la place. Ils furent confirmés

Prise de Térouenne & de Hesdin.

Rabutin. Mémoires de Villars. De Thou. Paradin. La Popeliniere. Dépêches de Marillac. Manusc. du cabin. de Font.

Ann. 1553. dans cette généreuse résolution, par l'arrivée inattendue d'un renfort de trois cens arquebusiers que leur fit parvenir le duc de Vendôme, & d'une trentaine de gentilshommes volontaires qui s'étoient joints à cette troupe d'élite; parmi ces gentilshommes, l'histoire nomme le marquis de Baugé, Dampierre, la Roue, Bailleul, Vieux-maisons, & Rambure; leur courage ne put sauver la place. Maîtres de tous les dehors, les ennemis avoient creusé des mines sous les principales tours. Le 20 de Juillet ils y mirent le feu, & s'ouvrirent deux nouvelles brèches plus larges & plus accessibles que la premiere. Il n'y avoit plus aucun moyen de résister; Montmorency demanda à capituler, mais ayant oublié de stipuler une trève pendant qu'on rédigeroit les conditions, il se vit subitement attaqué par les Flamands, ensuite par les Espagnols qui renverserent en un moment le peu de soldats qui osa leur disputer l'entrée. Les Flamands égorgerent sans pitié tout ce qui tomba sous leurs mains; les Espagnols au contraire se rappellant l'humanité qu'ils avoient trouvée dans les François après la levée du siége de Metz, laisserent aller les soldats, & ne demanderent aux capitaines que la rançon qu'ils arbitreroient eux-mêmes. Le comte de Martigues, Dampierre, Saint-Romain, le Breuil, se racheterent à très-bas prix. Montmorency & quelques autres officiers furent présentés à l'empereur, & renfermés dans les prisons des Pays-Bas. Térouenne fut démolie jusqu'aux fondemens; la jalousie des Flamands n'y laissa pas subsister une seule maison.

Après la prise de Térouenne, Hesdin qui devenoit la place la plus avancée de cette frontiere, parut en danger. Le maréchal de la Marck, nouveau duc de Bouillon, alla s'y renfermer, & fut suivi d'Horace Farnèse, gendre du roi, d'Honorat de Savoye, comte de Villars, & d'un grand nombre d'autres illustres volontaires; car quoique cette place fût infiniment moins forte que Térouenne, & qu'elle eût été prise & reprise sans beaucoup d'effort l'année d'auparavant, telle étoit alors l'ardeur guerrière de la noblesse Françoise, que plus une entreprise étoit

hasardeuse, & plus elle sembloit avoir d'attraits. Les approches furent vivement disputées, & coûterent beaucoup d'hommes à l'ennemi, mais dès que les batteries furent dressées, on dut regarder la place comme perdue. Les brèches nouvellement réparées ne tinrent point contre une artillerie nombreuse, & bien servie; & après la chûte d'une partie des murailles, chaque décharge dans un lieu aussi étroit & aussi resserré qu'étoit la citadelle, enlevoit des files de soldats. Philibert Emmanuel, prince de Piémont, & qui, par la mort de son pere, venoit de succéder au titre de duc de Savoye, se trouvoit pour la premiere fois chargé du commandement général des armées de l'empereur : non-content de battre jour & nuit en brèche, il avoit poussé des mines jusqu'au centre de la citadelle, tandis que le maréchal qui ne pouvoit boucher l'ouverture faite au murailles, se retranchoit derriere un large fossé rempli de feux d'artifice & de matières inflammables. Averti par les ennemis eux-mêmes, que la mine étoit prête à jouer, & qu'il touchoit au moment d'être englouti avec toute sa garnison, il consentit à capituler, & obtint une trève. On ne songeoit de part & d'autre qu'à régler les conditions du traité, lorsque les Flamands s'étant apparemment trop approchés de la brèche, un prêtre que la curiosité avoit amené dans cet endroit, mit le feu au matières inflammables qui remplissoient le fossé. Les ennemis regardant l'étourderie de cet homme d'église comme une infraction de la trève, mirent de leur côté le feu à leurs mines, qui firent voler en l'air les tours, & ensévelirent sous des monceaux de ruines tout ce qui restoit encore de défenseurs. Horace Farnèse venoit d'être tué d'un boulet de canon, avec lui périrent le comte de Martigues de la maison de Luxembourg, & le seigneur de Dampierre, l'un & l'autre échappés au sac de Térouenne, Moninville de la maison d'Amboise, Lusignan, Malestroit, & Merargues. Les principaux prisonniers furent le duc de Bouillon, le comte de Villars, Riou, Prie, Culan, Guenan, & Desmaretz : la ville & la forteresse furent rasées jusqu'aux fondemens. La place

Ann. 1553.

de guerre qui subsiste aujourd'hui sous la même dénomination, fut rebâtie par l'empereur à une lieue de distance de l'ancienne, dans une situation plus avantageuse.

Cette seconde plaie causa une désolation générale. Ceux même qui n'avoient point à pleurer un parent ou un ami, ne resterent pas insensibles au sort d'Horace Farnèse, arraché par un excès de courage de la couche nuptiale, des bras d'une épouse tendrement chérie & moissonné au printems de ses jours, lorsque la plus brillante carrière sembloit s'ouvrir sous ses pas. Le roi qui l'aimoit comme son fils, fondit en larmes en apprenant sa mort. Le connétable craignant que le ressentiment n'en rejaillît sur lui, tâcha de se disculper au dépens du maréchal de la Marck, qu'il accusa d'ignorance ou de mauvaise conduite; mais le maréchal ayant trouvé le moyen, du fond de sa prison, de faire parvenir directement au roi une relation exacte & très-détaillée de ce qui s'étoit passé jour par jour depuis qu'il étoit entré dans la place, se justifia si bien, que Henri crut devoir reprocher à son compere une injuste prévention, sans toutefois rien rabattre de la haute idée qu'il s'étoit formée de ses talens & de ses vertus.

Suite des troubles d'Allemagne.

Dépêches de Marillac.

Les nouvelles qu'on reçut en même-tems de ce qui se passoit en Allemagne, n'étoient pas propres à consoler; car si l'on avoit eu jusqu'alors l'espérance d'une diversion utile, il fallut bientôt y renoncer. Au moment où Maurice rassembloit dans le cercle de Franconie les forces des confédérés, Albert se contentant d'y laisser des garnisons, s'étoit transporté avec sa cavalerie dans le cercle de Basse-Saxe, où le comte de Mansfeld lui avoit levé une nouvelle armée, & il se mit à ravager les évêchés d'Alberstad & de Magdebourg, qui étoient sous la protection de Maurice. Obligé de veiller à la défense de ses sujets, Maurice ne tarda pas à repasser en Saxe, & convoqua toute la noblesse de ses états pour s'opposer à une invasion subite. Aussi-tôt qu'il eut été joint par les troupes des confédérés, il s'approcha d'Albert, & lui ôta tout moyen de retourner en Franconie. Jamais peut-être l'histoire ne présenta l'exemple d'une révolution aussi générale

générale & auſſi ſubite dans les intérêts politiques. Maurice reconnu chef du parti proteſtant, étoit devenu le général des évêques & des princes catholiques ; le roi des Romains lui fourniſſoit des troupes, tandis que l'empereur ſoudoyoit Albert, qui travailloit en apparence au rétabliſſement de l'infortuné Jean Frédéric, & recevoit des ſecours des villes anſéatiques. A l'exemple de la famille impériale, presque toutes les maiſons ſouveraines s'étoient partagées entre les deux contendans : on comptoit dans les deux camps des princes de Brunſwich, des comtes de Mansfeld, des ducs d'Holſtein & de Meklembourg. Les deux chefs eux-mêmes ne ſavoient trop pourquoi ils ſe trouvoient les armes à la main l'un contre l'autre, car ils ne ſe demandoient rien. Ils avoient été regardés juſqu'à ce moment comme deux freres d'armes & deux compagnons inſéparables. Ils avoient conjointement ſervi l'empereur d'abord contre la France, enſuite contre la ligue de Smalkalde, enfin au ſiége de Magdebourg. Ils avoient conjointement tourné leurs armes contre ce prince, qu'ils avoient été au moment de précipiter du trône ; & quoique le traité de Paſſau eût cauſé quelque altération dans leur amitié, la fortune qui ſembloit prendre à tâche de les tenir unis, les avoit encore une fois rapprochés, en les attachant de nouveau au ſervice de la maiſon d'Autriche ; car, tandis que Maurice combattoit pour le roi Ferdinand en Hongrie, Albert étoit rentré au ſervice de l'empereur devant les murs de Metz. On crut donc que cette brouillerie n'étant fondée que ſur des ſoupçons légérement conçus, ou ſur quelques rapports peut-être envenimés, ne tiendroit point contre une explication : des amis communs s'interpoſerent pour leur ménager une conférence. Maurice qui riſquoit plus que ſon rival, parce qu'il appercevoit derriere ce ſimulacre l'empereur & Jean Frédéric, conſentit à faire les premieres démarches. *Ton maître*, dit Albert au député, *eſt un ſcélérat, qui m'a déja manqué trois fois de parole, dis-lui d'avancer, afin que je connoiſſe ce qu'il ſait faire les armes à la main.* L'armée de Maurice étoit de dix mille chevaux & de

Ann. 1553.

Ann. 1553.
vingt mille hommes de pied ; celle d'Albert étoit un peu plus forte en infanterie, mais ne comprenoit que huit à neuf mille chevaux. La précipitation d'Albert ne lui permit pas de faire usage de toutes ses forces ; l'infanterie de part & d'autre resta spectatrice du combat ; la cavalerie seule se mêla à deux ou trois reprises différentes, & combattit avec fureur ; quatre mille hommes du côté d'Albert périrent sur le champ de bataille, & la défaite fut si complette, qu'ayant perdu son manteau & son cheval de bataille, il sauta sur le premier cheval dont il put se saisir, & fuit à bride abattue avec deux ou trois cavaliers seulement. Mais Maurice ne put recueillir le fruit de sa victoire. Forcé de ramener à la charge des compagnies qui avoient été rompues, & de combattre au premier rang, il avoit reçu une blessure, dont il mourut deux jours après. Henri de Brunswick, son lieutenant, retint sous ses drapeaux une partie des troupes victorieuses ; celles d'Albert qui ne savoient ce qu'il étoit devenu, & qui n'avoient aucune espérance de toucher leur solde, se dissiperent en un instant. Obligé pour sa propre sûreté de se tenir caché d'abord à Hanover, ensuite à Brunswick, il attendoit avec une vive inquiétude que l'empereur, à qui il venoit de rendre un service essentiel en le délivrant d'un ennemi dangereux, lui donnât les moyens de se relever. On croit que la gouvernante des Pays-Bas lui fit passer de nouveaux secours ; il est certain du moins qu'il parvint en assez peu de tems à remettre sur pied un corps de cavalerie qu'il conduisit contre Henri de Brunswick. Ayant essuyé un nouvel échec, & se trouvant abandonné de l'empereur, qui non-seulement refusa de lui donner aucun secours, mais confirma la sentence de la chambre impériale, & le déclara ennemi public, il rendit la liberté au duc d'Aumale, en tirant de lui une rançon de soixante-dix mille écus, & tâcha par toutes sortes de moyens de se réconcilier avec la France. Henri ne rougit point de le prendre sous sa protection, non qu'il eût aucune envie de l'attirer auprès de lui ; mais parce que conservant encore ses états héréditaires, & même une partie de ses con-

quêtes en Franconie, Albert pouvoit entretenir les troubles, & empêcher pendant un ou deux ans que l'empereur ne tirât aucun secours de l'Allemagne.

Ann. 1553.

Campagne des Pays-Bas.

Hareus, annal. Brabant. Chroniq. de Hollande. Rabutin. De Thou. La Popelinere Belleforêt. Manusc. de Bethune.

Les pertes qu'on venoit d'essuyer, & qui rendoient à l'empereur son ancienne supériorité, ne devoient, selon toutes les apparences, être imputées qu'à la jalouse attention du connétable, de ne communiquer à personne le commandement des armées, & de ne vouloir les mettre en mouvement que lorsqu'il s'étoit assuré d'une supériorité bien décidée. Les troupes que la France entretenoit même pendant l'hiver, étoient au moins égales & pour le nombre & pour la discipline, à celles qui venoient d'emporter d'assaut Térouenne & Hesdin; mais il étoit dans ses projets de les renforcer d'un corps de douze mille Suisses, & en attendant qu'ils arrivassent, il tint tout le reste dans l'inaction. Le cri public & le danger que couroit Dourlens, place plus foible encore que Hesdin, & dans laquelle le vidame de Chartres & un grand nombre de noblesse étoit allé se renfermer, engagerent enfin le connétable à faire passer la Somme à une partie de sa cavalerie. Détachant cinq cens lances sous la conduite du maréchal de Saint-André, & cinq ou six compagnies de chevaux-légers, aux ordres du prince de Condé & du duc de Nemours, il leur ordonna de se tenir cachés dans des postes qu'il leur assigna, tandis que Baptiste Frégose & Saint-Gelais-Lansac iroient battre la campagne, & enlever quelque butin à la vue du camp ennemi. On prévoyoit qu'ils seroient attaqués, & alors ils devoient fuir du côté où étoit dressée l'embuscade. Tout réussit au gré du connétable. A la vue des coureurs deux ou trois régimens de cavalerie impériale se détacherent pour leur couper le retour; n'ayant pu y réussir, ils les poursuivirent à bride abattue, & tomberent eux-mêmes au milieu des troupes qui les attendoient. Ils perdirent quatre à cinq cens hommes, du nombre desquels étoit le prince d'Epinoi, & laisserent deux ou trois cens prisonniers, entr'autres le duc d'Arscot.

Cet échec rendit le duc de Savoye plus circonspect.

Ann. 1553. Profitant du moment où l'armée Françoise n'étoit point encore sur ses bras, il alla renforcer la garnison de Bapaulme, la place la plus avancée sur la frontiere de Picardie, & la premiere par conséquent qui dût être attaquée : ensuite disposant le reste de son infanterie dans les autres places, selon le danger & le dégré d'importance, il ne se réserva qu'un camp volant pour harceler l'armée Françoise, & éclairer sa marche. Les Suisses n'arriverent en Picardie que vers la fin du mois d'Août; le roi se rendit au camp deux jours après, & toute l'armée se mit en marche. Elle se trouva composée, indépendamment de la maison du roi, de dix huit cens lances, deux mille chevaux-légers, en y comptant quatre compagnies angloises, de douze cens arquebusiers à cheval, quinze mille hommes d'infanterie Françoise, neuf à dix mille lansquenets, douze mille Suisses & trois milles hommes de l'arriere-ban. On marcha d'abord vers Bapaulme, qui n'ayant aucune fortification réguliere, n'auroit pas soutenu un long siége, si la disette d'eau eût permis au connétable d'y asseoir son camp : mais on eut beau creuser la terre en différens endroits, on ne put découvrir aucune source qui méritât quelque considération. L'armée continua donc d'avancer, brûlant & saccageant tout le plat pays, sans tenir aucune route certaine, puis tournant tout-à-coup à droite, elle vint camper à Crevecœur, première place du Cambresis. Cette contrée regardée comme terre de l'Empire, avoit longtems joui de la neutralité dans les guerres qui s'élevoient entre la France & les souverains des Pays-Bas. Depuis quelques années, l'empereur avoit persuadé aux trop crédules Cambrésiens, de construire une citadelle pour leur sûreté; puis l'ayant remplie d'une garnison Espagnole, il avoit uni cette place à ses autres domaines. Mais une pareille supercherie ne pouvoit préjudicier aux droits de l'Empire; & dans le traité de ligue conclu avec Maurice & les autres princes confédérés, Cambrai étoit une des places qu'ils avoient cédé au roi, pour la gouverner en qualité de vicaire du Saint-Empire. C'étoit donc pour s'en mettre en possession, que Montmorenci venoit d'assembler des forces si

considérables; & il comptoit trouver d'autant moins d'opposition de la part des habitans, que la garnison Espagnole les avoit tout récemment pillés & rançonnés, parce que sa paye avoit été retardée. Le connétable adressa aux principaux magistrats des députés secrets, avec des lettres de créance & une instruction, qui portoit en substance, que le roi devant nécessairement passer sur leur territoire pour aller chercher son ennemi en quelque lieu qu'il se tînt caché, vouloit sur-le-champ être éclairci de leurs intentions, afin de se décider s'il les traiteroit en amis ou en ennemis. Que ne connoissant point de plus glorieux emploi des forces & des trésors que le ciel avoit mis entre ses mains, que de secourir les malheureux, & de garantir de l'oppression les princes & les peuples qui recouroient à sa protection, ce généreux monarque qui venoit de délivrer du joug impérial la république de Sienne, située au centre de l'Italie & à une très-grande distance de ses états, leur offroit dans ce moment, l'assistance d'une des plus belles armées que la France eût jamais levées, si se souvenant qu'ils avoient été libres, ils se sentoient disposés à recouvrer leurs anciens priviléges, & à soustraire leurs têtes à un joug avilissant : qu'il ne leur demandoit pour prix de ce bienfait, ni contribution ni argent; qu'il contiendroit ses troupes dans la plus exacte discipline, & répareroit de ses propres deniers les désordres qu'il n'auroit pu empêcher : au-lieu que si, par un aveuglement qu'il avoit peine à concevoir, ils préféroient à leur propre conservation & à son amitié les intérêts de l'empereur, il livreroit tous leurs biens au pillage, saccageroit leurs terres & brûleroit leurs maisons : qu'ils choisissent & donnassent réponse. Les magistrats parurent pénétrés de reconnoissance, & très-disposés à recevoir le roi dans leur ville; ils demanderent seulement un délai de deux jours pour pratiquer leurs amis, & former un parti qui s'assurât d'une des portes de la ville, & contînt le peuple dans le devoir. Montmorenci crut pouvoir l'accorder; ils en profiterent pour avertir l'empereur, & hâter l'arrivée d'un détachement de l'armée du duc de Savoye : alors ils envoyerent à leur tour des députés qui annonce-

Ann. 1555.

Ann. 1553. rent l'arrivée de ces troupes, parurent désolés de cet affreux contre-tems, & supplièrent le roi & le connétable de leur réserver cette bonne volonté pour une autre occasion. Honteux d'avoir été la dupe de ces bourgeois, le connétable s'approcha des murailles, il en fit le tour pour les mieux reconnoître, & jugea que malgré sa nombreuse garnison, une place si mal fortifiée ne résisteroit pas à une attaque régulière. Il envoya donc des ordres pour amener promptement des villes de la frontiere le plus qu'on pourroit de grosse artillerie; mais la saison avancée & les pluies d'automne qui rendoient le charroi très-lent & peut-être même impraticable, firent abandonner ce projet. On envoya un contre-ordre, & l'armée après avoir saccagé une partie du Cambresis, alla reconnoître le camp que le duc de Savoye formoit sous les murs de Valenciennes. L'empereur avoit promis de s'y faire porter, en quelque état que fût sa santé, & de livrer bataille aux François s'ils osoient s'en approcher. C'étoit une ruse pour les faire tourner du côté où il n'avoit rien à craindre. Ils s'y présenterent en effet en ordre de bataille, envoyerent défier le duc de Savoye, & essayerent inutilement de l'attirer en rase campagne : n'osant entreprendre de forcer ses retranchemens, ils reprirent la route de Picardie. Le connétable accablé de douleur, tomba si dangereusement malade, qu'on eut beaucoup de peine à le transporter à Saint-Quentin; le roi après avoir congédié les Suisses & remercié les gentilshommes de l'arriere-ban, alla s'enfermer dans la chambre du malade, & le pria, au nom de leur commune amitié, de mieux espérer de son état, & au cas que le ciel en eût décidé autrement, de ne pas l'abandonner sans lui désigner l'homme qu'il croyoit le plus propre à le remplacer. Montmorenci lui conseilla de préférer pour une charge déjà si considérable par elle-même, un simple gentilhomme à un prince, & lui indiqua le maréchal de Brissac. Le roi lui manda en conséquence de se tenir prêt à le venir joindre au premier ordre qu'il recevroit de sa part: mais cet ordre n'arriva point, parce que le connétable ne tarda pas à recouvrer sa santé.

Brissac soutenoit en Italie la réputation des armes Françoises, autant par ses talens que par le mérite des officiers qui le secondoient. Il avoit pour lieutenans le sage Bonivet, le courageux Vassé, le brave d'Ossun, le rusé Salvoison, l'infatigable Montluc, & les trois Biragues, mais sur-tout le président, plus guerrier que magistrat, & sans l'avis duquel le maréchal ne formoit aucune entreprise. Parmi les capitaines on distinguoit Charri, Gordes, Cheppi, le fameux baron des Adrets, Belle-Garde & la Motte-Gondrin. Des capitaines, l'enthousiasme & la soif de la gloire s'étoient communiqués jusqu'aux derniers soldats; ils ne connoissoient plus aucuns périls, & leurs chefs étoient bien plus embarrassés à les empêcher de se précipiter dans un fossé rempli d'eau, ou dans des tranchées pleines de feux d'artifice, qu'à échauffer leur courage. Avec de tels officiers & de pareils soldats, Brissac emporta cette année les châteaux de Ceve & de Courtemille, qui lui ouvroient un chemin jusqu'à Savonne. Tandis qu'il attiroit de ce côté les principales forces & toute l'attention de l'ennemi, il traverse avec un détachement le Piémont, vient de nuit surprendre Verceil, qui avoit servi de retraite au malheureux Charles, après la perte du reste de ses états, pille le palais ducal, & manquant d'artillerie pour attaquer le château, il se retire en bon ordre, avec un butin estimé plus de cent mille écus. Au reste, il n'est pas inutile d'observer que dans le même tems que la guerre se faisoit du côté des Pays-Bas, avec une férocité & une barbarie qui deshonoroient également le roi & l'empereur, & menaçoient ces fertiles contrées d'une totale destruction, elle étoit en Italie assujettie à des loix pleines de douceur & d'humanité: le parti qui tenoit la campagne, se contentoit de tirer des contributions modérées sur le pays ennemi. On n'ôtoit au laboureur, ni la quantité de grains qui lui étoit nécessaire pour subsister & pour ensemencer ses champs, ni ses instrumens aratoires, ni même aucun de ses meubles. S'il voituroit des vivres dans une place assiégée, il étoit de bonne prise en allant, parce qu'il n'avoit pas dû se hasarder sans une escorte; au retour il pouvoit en toute sûreté

Ann. 1553.

Campagne en Piémont.

Mémoires de Villars.
Montluc.
De Thou.

Ann. 1553.

traverser le camp ennemi avec ses sacs vuides, ses bœufs ou ses chevaux. Le soldat fait prisonnier de guerre, ne perdoit que ses armes, l'officier en étoit quitte pour un mois de ses appointemens; il n'y avoit d'excepté que les volontaires, les princes & les généraux.

Guerre de Toscane.

Ribier. Montluc. De Thou. Manuscr. de Béthune.

Du Piémont, la guerre, comme nous l'avons vu, s'étoit étendue dans la Toscane; Paul de Termes qui n'étoit arrivé à Sienne qu'après la destruction de la citadelle, avoit exhorté les citoyens à travailler sans perdre un instant à fortifier leurs places, d'autant que l'empereur, sensible à l'affront qu'il venoit d'essuyer, hazarderoit tout, s'il en étoit besoin, pour en tirer une vengeance éclatante. Ce prince en effet avoit, dès l'entrée de l'hiver, donné ordre à Pierre de Tolede, viceroi de Naples, de profiter de cette saison où il n'avoit rien à craindre de la part des Turcs, pour se transporter avec toutes ses forces & celles qu'il pourroit tirer du duc de Florence, sur le territoire des rebelles, & les faire rentrer dans le devoir. Dom Pedre laissant à ses lieutenans le soin d'amener son armée par les terres du pape qui n'osa refuser le passage, s'embarqua avec sa famille pour se rendre plus promptement auprès de Côme de Médicis son gendre, & concerter avec lui le plan de la campagne. Il n'en vit pas le commencement; son grand âge, joint aux fatigues qu'il avoit essuyées dans la traversée, le conduisit en peu de jours au tombeau. Dom Garcie de Tolede, son fils, lui succéda dans le commandement général de l'armée, qui, après la jonction de tous les corps, se trouva monter à vingt mille hommes de pied, & à deux mille de cavalerie. Paul de Termes, hors d'état de tenir les champs contre des forces si supérieures, dispersa une partie de son infanterie dans tous les châteaux qui pouvoient arrêter l'ennemi deux ou trois jours, & ne s'attacha qu'à fortifier Sienne & Montalcin. Il trouva dans les citoyens toute la bonne volonté qu'il pouvoit desirer, les femmes même voulurent participer à la gloire de défendre leur patrie : quatre dames des plus distinguées leverent chacune une bannière, & suivies de trois mille autres femmes, elles allerent par leur exemple & leurs discours animer tout le

le monde au travail. Cette ardeur générale rendit inutiles pendant tout l'hiver les attaques des Impériaux : à l'entrée du printems, & aussi-tôt que l'escadre des Turcs & des François qui avoient hiverné dans les ports du Levant commença de tenir la mer, Dom Garcie ne manqua pas de courir avec ses principales forces à la défense du royaume de Naples, & ne laissa dans le territoire de Sienne que les troupes du duc de Florence & celles que le Marquis de Marignan avoit amenés du duché de Milan. Les Siennois s'attendoient à triompher à leur tour, & à recouvrer promptement les châteaux qu'ils avoient perdus ; mais leur joie fut de courte durée. Les Turcs n'ayant osé, malgré les vives exhortations du prince de Salerne, hazarder une descente à Naples, s'avancerent sur les côtes de la Toscane, où les vaisseaux François se chargerent de Paul de Termes & de toutes les bandes Françoises ou Italiennes qui étoient à la solde du roi : il fut promptement remplacé par Pierre de Strozzi, parent de la reine, lequel parut d'autant plus propre à cet emploi, qu'outre les grandes richesses & la haute réputation dont il jouissoit en Italie, il étoit personnellement intéressé à se venger de Côme de Médicis, le tyran de sa patrie, & le destructeur de sa maison ; pour l'accréditer encore davantage, le roi lui envoya bien-tôt après le brevet de maréchal de france. Ce choix rendit à la France Léon Strozzi son frere, le seul homme peut-être qui méritât d'être opposé à André Doria. Nous avons rapporté ses exploits, il faut raconter en peu de mots l'occasion de sa retraite. Léon étranger à la France, & n'ayant pour appui que Catherine de Médicis, qui elle-même n'avoit à la cour qu'un crédit médiocre, remplissoit la charge de général des galeres, qu'on avoit long-tems regardée comme annexée à la qualité de gouverneur de Provence. Claude de Savoye, comte de Tende, & beau-frere du connétable de Montmorenci, étoit pourvu de ce gouvernement, & avoit pour frere Honorat de Savoye, comte de Villars, qui bien que d'un rang & d'un âge à posséder les premiers emplois, n'avoit point d'autre grade que celui de capitaine d'une compagnie de quarante lances. Léon qui

Ann. 1555.

Ann. 1555. connoissoit la passion du connétable pour l'avancement de ses parens, regardoit les deux freres comme des rivaux attentifs à lui tendre des piéges, & impatiens de lui succéder. Ne pouvant vaquer par lui-même aux détails journaliers & multipliés de recette & de dépense qu'exigeoit sa place, il s'en étoit déchargé sur Jean-Baptiste Corso, qui sans doute le voloit; voulant l'obliger à rendre ses comptes, il s'en fit un ennemi dangereux. Jean-Baptiste alla se réfugier dans l'asyle de Saint-Victor de Marseille, se mit sous la sauve-garde des bourgeois, & ne pouvant plus se sauver qu'aux dépens de son maître, il chercha tous les moyens de le perdre de réputation. Léon soupçonnant que cette trame avoit été ourdie contre lui par le comte de Tende, manda son embarras à Catherine de Médicis; mais soit qu'elle ne donnât pas à cette affaire toute l'attention qu'elle méritoit, soit qu'elle n'eût pas d'occasion d'entretenir le connétable, elle ne fit point de réponse; ce silence acheva de confirmer Léon dans ses premiers soupçons, & il étoit déjà livré à la plus violente inquiétude, lorsqu'il apprit par le bruit public, que le fils aîné du connétable & le comte de Villars, arrivoient en Provence avec une suite nombreuse de gentilshommes. Ne doutant point que ce ne fût pour l'arrêter, & ne voulant pas s'exposer aux dangers & à la honte d'un procès, il tira toutes les galeres du port de Marseille & les conduisit à Toulon; bientôt après il en renvoya une remplie de soldats déterminés, qui débarquant à la brune, allèrent enlever le traître Jean-Baptiste, & le transporterent à bord, malgré tous les efforts que tentèrent les bourgeois pour le délivrer; Léon qui les attendoit à l'isle d'If, le fit amener devant lui : donnant alors un libre cours à sa fureur, il le perça de deux coups de poignard, & le fit jetter à la mer. Après avoir goûté le plaisir de la vengeance, il écrivit au roi une longue lettre, où rappellant ses services passés, & les marques de bonté dont sa majesté l'avoit long-temps honoré, il se plaignoit qu'elle l'eût dégradé sans l'entendre, & n'imputant son malheur qu'aux manœuvres sourdes de quelques ennemis puissans intéressés à le perdre, il décla-

roit que puiſque ſon honneur ne lui permettoit plus de ſervir un maître qu'il ne ceſſeroit jamais de chérir & de reſpecter, il ſe retiroit à Malthe, fermement réſolu de terminer ſa carriere dans le ſein d'un ordre religieux qui l'avoit adopté. Il renvoya avec cette lettre les galeres qu'il avoit amenées dans le port de Toulon, ne s'en réſervant que deux, l'une qui appartenoit en propre à Pierre de Strozzi ſon frere, l'autre qu'il avoit lui-même conquiſe l'année d'auparavant dans le port de Barcelone. Pierre & la reine Catherine de Médicis s'adreſſerent au roi, non pour demander la grace du coupable, mais pour obtenir un ſauf-conduit qui lui permît de venir ſe juſtifier. Il n'étoit coupable que d'une injuſte défiance, & lui-même le reconnut, puiſqu'on ne ſongea jamais à le remplacer par le comte de Tende, ni par Villars; mais il avoit l'ame trop haute pour reparoître à la cour dans l'état d'un ſuppliant qui demande pardon. Rejettant toutes les offres qui lui furent faites de la part de l'empereur, il fixa ſa réſidence à Malthe juſqu'à ce que ſon frere, parvenu au commandement général des armées dans la Toſcane, le pria de venir ſe joindre à lui. Il revint avec ſes deux galeres, & s'attacha d'abord à lui procurer une communication libre avec la mer. Pendant qu'il étoit occupé à reconnoître la petite place de Scarlino, un payſan caché dans des brouſſailles, lui lâcha par derrière un coup d'arquebuſe qui l'étendit mort ſur la place. Pleurant amérement cette perte, & comme frere & comme général, Pierre demanda au roi un autre lieutenant ſur lequel il pût ſe repoſer de la garde de Sienne, pendant qu'il tiendroit la campagne contre l'armée du duc de Florence & du marquis de Marignan : le choix tomba ſur Blaiſe de Montluc, qui s'embarquant à Marſeille, amena heureuſement à Sienne deux ou trois enſeignes de Gaſcons & de Provençaux.

Ann. 1553.

La flotte ſur laquelle s'étoit embarqué Paul de Termes, après avoir pillé l'iſle d'Elbe qui appartenoit au duc de Florence, vint débarquer dans l'iſle de Corſe ſoumiſe aux Génois, mais peu affectionnée à la République. Un grand nombre des citoyens les plus courageux n'ayant que ce

Conquête de l'iſle de Corſe: chagrin du pape.

Recueil de Ribier.

Ann. 1553.

moyen de se soustraire à la tyrannie des gouverneurs, étoient venus, dès le règne précédent, chercher du service en France, & comme on ne pouvoit les licencier, puisqu'ils n'auroient su où se retirer, ils avoient en partie donné naissance à ces corps de milice permanente qu'on nommoit les vieilles bandes. On ne manqua pas de préférer ces compagnies à toutes les autres lorsqu'il fut question de l'embarquement, puisqu'indépendamment de leur bravoure, elles avoient une parfaite connoissance du pays & devoient combattre avec zèle pour la délivrance de leur patrie. On attaqua d'abord Bastia, qui bien que réputée la capitale de l'isle n'avoit point de fortifications régulières : elle fut escaladée & prise d'assaut. Saint-Fiorenzo ouvrit ses portes à la premiere sommation. Termes après en avoir observé la situation, occupa une partie de ses troupes à la fortifier, tandis que l'autre ; sous la conduite de Sanpietre d'Ornano, surprit & pilla la ville d'Ajaccio : un troisieme détachement s'étoit joint aux Turcs qui assiegeoient Bonifacio, la place la mieux fortifiée de l'isle. Les Turcs, après avoir perdu sept cens hommes à un premier assaut, se préparoient à tenter un dernier effort, lorsque les capitaines François qui servoient avec eux & qui avoient lié une correspondance secrette avec les bourgeois, leur persuaderent de se donner librement à la France, & de les admettre dans leurs murailles, puisqu'il n'y avoit plus que ce moyen d'empêcher que la ville ne devînt la proie des barbares, & que les femmes & les enfans ne fussent livrés à toutes les horreurs de l'esclavage. Les bourgeois & la garnison saisirent avidement cette ouverture, le traité fut rédigé & les François entrerent ; mais la capitulation ne put être entièrement observée, car lorsque l'ancienne garnison sortit avec armes & bagages, les Turcs enragés de se voir enlever ce butin, s'élancerent sur ces malheureux, en passerent une partie au fil de l'épée, & réserverent les autres pour le service de leurs galeres ; tournant ensuite leur fureur contre les François qu'ils accusoient de trahison, ils se mirent en devoir de livrer un assaut si l'on ne leur remettoit l'artillerie & les munitions

qu'ils réclamoient pour leur part du butin. Termes ne put les appaiser qu'en rachetant ces prétentions pour une somme de trente mille écus, dont Dragut garda la meilleure partie, & distribua l'autre à ses capitaines. Il ne restoit plus aux Génois dans toute l'isle que la place de Calvi : le départ précipité des Turcs & l'arrivé de Spinola avec un renfort considérable de troupes Génoises, forcerent le général François d'en renvoyer le siége au printemps suivant; il ne s'occupa pendant tout l'hyver qu'à mettre en état de défense celles dont il venoit de s'emparer. Ann. 1553.

Autant le pape avoit témoigné de satisfaction de l'heureuse révolution que les François avoient opérée à Sienne, autant il montra de chagrin des succès dont la fortune couronnoit leurs armes dans l'isle de Corse. Cependant cette derniere expédition étoit en quelque sorte nécessitée par la premiere, puisqu'ils ne pouvoient guere espérer de se maintenir en Toscane s'ils ne se procuroient un point de communication avec cette contrée; mais Jules qui avoit trouvé bon qu'ils chassassent les Espagnols du territoire de Sienne, trouvoit mauvais qu'ils songeassent à s'y établir. Dans un moment d'humeur il envoya ordre à son nonce à la cour de France de représenter : que sa sainteté s'étonnoit comment un roi dont on vantoit la sagesse, entreprenoit tant de choses à la fois & alloit de gaité de cœur, s'attaquant successivement à toutes les puissances qui se tenoient tranquilles, & avec lesquelles il n'avoit rien à démêler; qu'une pareille conduite finiroit par lui faire autant d'ennemis qu'il y avoit de souverains en Europe, puisqu'aucune puissance n'étoit assez aveugle pour ne pas sentir que ce qu'on se permettoit aujourd'hui contre l'un, demain on le tenteroit contre l'autre; que les Génois attaqués en pleine paix & sans lui avoir donné aucun sujet de plainte appelleroient à leur secours tous leurs alliés, sacrifieroient jusqu'au dernier sol, leur fortune & celle de leurs enfans pour recouvrer ce qu'on venoit de leur enlever; qu'il apprenoit avec la plus sensible douleur que tandis qu'il travailloit à le réconcilier avec le duc de Florence, & qu'il avoit si bien disposé les choses qu'il se flat-

toit de les rendre amis, on sembloit s'étudier à donner
Ann. 1553. à ce prince de nouveaux motifs de défiance & d'éloignement; qu'il ne savoit plus que penser de tout ce qu'il voyoit, mais qu'il lui sembloit toujours que le roi feroit mieux de ne pas se mettre tant d'ennemis sur les bras dans un tems sur-tout où il en avoit un qui suffisoit seul pour lui donner assez d'occupation.

» Notre saint pere, répondit le roi, s'étonne que j'aie » attaqué les Génois, vous lui direz que je m'étonne bien » davantage encore des propos qu'il ose me tenir. Ignore- » t-il donc ou feint-il d'ignorer qu'ils se sont dans toutes » les occurences montré mes ennemis, soit en fermant à » mes sujets l'entrée de leurs ports qu'ils tiennent ouverts » à ceux de l'empereur, soit en lui fournissant contre » moi des vaisseaux, de l'argent & des armes; ils feront, » ajoute-t-il, les derniers efforts pour recouvrer l'isle de » Corse, ils appelleront leurs alliés; je m'y suis attendu, » j'en ferai de mon côté, sans le secours de personne, » pour la conserver; nous verrons qui sera le plus heureux.

» Jusqu'ici j'ai pris en bonne part les soins & les mou» vemens que le saint pere s'est donné auprès de moi pour » les intérêts & la tranquillité du duc de Florence; mais » quand il nous range sur la même ligne & qu'il parle » de nous rendre amis, j'avoue que la patience m'échappe » & que mes oreilles ne sont point accoutumées à un » pareil langage. Si le duc avouant de bonne foi ses torts, » promettoit de changer de conduite, je pourrois le pren» dre sous ma protection & lui garantir ses états ; mais » rien ne m'a prouvé jusqu'à ce jour qu'il soit dans ces » dispositions. Tant que je n'en serai pas mieux éclairci, » je me tairai sur ce qui le regarde «.

Le pape offre inutilement sa médiation.

Recueil de Ribier.
Manusc. de Béthune.

Cette réticence laissoit clairement entrevoir que le roi profiteroit de la premiere occasion soit pour revendiquer lui-même le duché de Florence sur lequel Catherine de Médicis avoit des droits bien fondés, soit pour le donner en proie aux Turcs s'il ne se trouvoit pas lui seul assez fort pour s'en mettre en possession. Jules sincerement attaché à Côme de Médicis, & redoutant à l'exemple de ses prédécesseurs le voisinage des

François, songea sérieusement à procurer la paix entre les deux grandes puissances belligérantes : dans ce dessein il leur adressa deux légats, avec ordre d'offrir sa médiation, & de les amener, s'il étoit possible, à établir des conférences. Henri déclara sèchement qu'il ne demandoit ni ne rejettoit la paix, qu'il répondroit aux propositions qui lui viendroient de la part de l'empereur. Celui-ci de son côté dit que le saint pere choisissoit mal son tems pour lui conseiller la paix quand la fortune, qui avoit paru un moment lui tourner le dos, venoit de le combler de ses plus éclatantes faveurs, & ne lui promettoit plus que des avantages solides & presque assurés ; que dans une seule année elle venoit de mettre entre ses mains Térouenne & Hesdin, qu'un roi de France appelloit ses deux *oreillers ;* de le délivrer sans même qu'il s'en mêlât, du perfide Maurice & du turbulent Albert, auxquels les François étoient redevables des seuls avantages qu'ils eussent remportés sur lui ; & de placer sur le trône d'Angleterre Marie sa cousine, & qu'il regardoit comme sa fille & sa pupille : qu'ayant une porte ouverte pour entrer en France, que pouvant disposer des forces de l'Allemagne & même de l'Angleterre, comme de celles des Pays-Bas, il se rendroit méprisable & se croiroit indigne de porter la couronne s'il ne profitoit pas de la position la plus avantageuse à tous égards où il se fût jamais trouvé : pressé cependant par le cardinal d'Imola qui faisoit valoir auprès de lui les principes d'humanité & de modération, il dicta quelques articles préliminaires, mais si révoltans, que le légat lui-même ne crut pas en pouvoir faire aucun usage.

Ann. 1553.

Révolution en Angleterre.

Godwin, Annal. d'Angleterre.

Négociat. de Noailles,

Recueil de Ribier.

Il est certain que dans ce moment Charles ne désiroit pas la paix, & que même il ne devoit pas la désirer, puisqu'elle auroit fourni au roi de France la facilité de traverser les vues qu'il avoit sur l'Angleterre. Le jeune Edouard étoit mort de consomption, & le duc de Nortumberland, en voulant placer la couronne sur la tête de Jeanne Grai, sa bru, petite-fille, par sa mere, de Marie d'Angleterre, veuve de Louis XII, & remariée

Ann. 1553. en secondes nôces à Charles Brandon, duc de Suffolk, avoit creusé sous ses pas un précipice, où il devoit tomber avec sa nombreuse famille. Car, ayant négligé de s'assurer des deux princesses filles de Henri VIII qu'il prétendoit exclure, il avoit vu la nation entière se déclarer en faveur de Marie, & avoit été traîné par ses propres soldats aux pieds d'une souveraine dévote, mais naturellement sévere, & dont le caractere s'étoit encore aigri par de longues persécutions. Parvenue au trône à l'âge de trente-six ans, il étoit tems qu'elle se choisît un époux; la nation désiroit que ce choix tombât sur un Anglois, & le goût de la reine parut dans ces premiers instans s'accorder avec le vœu de ses sujets. Le jeune Courtenei d'une figure aimable, allié à la famille royale, & persécuté comme elle sous le règne de Henri VIII, avoit su, dit-on, lui inspirer une passion qu'il n'ignoroit pas, mais dont il négligea ou n'eut pas l'art de profiter. L'imprudence de sa conduite, le dérèglement de ses mœurs, & le peu d'expérience qu'il avoit des affaires, détruisirent promptement dans le cœur de Marie l'ouvrage de l'imagination & des sens. La réflexion & son austérité naturelle la jetterent dans une extrémité opposée. Le cardinal Pole ou Polus, prince du sang d'Angleterre, & qui, par un excès de délicatesse, s'étoit en quelque sorte privé de la thiare au dernier conclave, lui parut mériter la préférence à tous égards : elle s'étoit hâtée de le demander au pape en qualité de légat pour abolir le schisme en Angleterre, & réconcilier la nation avec l'église Romaine. Mais elle avoit laissé clairement entrevoir qu'elle avoit sur lui d'autres vues. Car, dans un entretien secret qu'elle avoit accordé au nonce Commendon, elle lui demanda si pour un très-grand bien, & lorsqu'il s'agissoit du salut d'un peuple entier, le pape ne pouvoit pas relever un diacre de ses premiers vœux, & lui permettre de se marier? Il paroit au moins douteux que Polus consacré au service des autels, se soit laissé éblouir par l'éclat du diadême, mais quand bien même il auroit eu des vues secrètes, soit pour lui, soit pour

pour Courtenei, son proche parent, l'empereur le mit bientôt dans l'impossibilité de les réaliser. Au moment qu'il traversoit l'Allemagne pour aller exercer en Angleterre ses fonctions de légat, Charles le força de s'arrêter dans la ville de Dillingen, & lorsqu'après bien des délais il lui permit l'entrée des Pays-Bas, ce ne fut que pour éclairer de plus près sa conduite, & s'assurer de sa personne jusqu'à ce qu'il n'eût plus aucune espèce d'inquiétude sur l'Angleterre. Son premier soin avoit été de gagner si bien la confiance de Marie, qu'elle s'étoit engagée à ne donner la main qu'à celui qu'il lui auroit désigné; ensuite il avoit successivement mis dans ses intérêts Milord Paget, le comte d'Arundel, & enfin le Chancelier Gardiner, les trois ministres qui décidoient souverainement de toutes les affaires. Alors il n'avoit pas balancé à proposer Dom Philippe son fils, âgé de vingt-sept ans, & déja veuf d'une princesse de Portugal. La difficulté consistoit moins à s'assurer de la Cour, qu'à vaincre la répugnance d'une nation jalouse de sa liberté, & qui devoit appréhender de se trouver réduite à la condition d'une province de la vaste monarchie Autrichienne. Pour lever cet obstacle, l'empereur permit aux Anglois de stipuler toutes les conditions qui pouvoient assurer leur indépendance, bien résolu de ne tenir que celles qu'il ne seroit pas de son intérêt d'anéantir; il leur fit envisager ensuite que depuis que les François par la réunion du royaume d'Ecosse, les tenoient pour ainsi dire bloqués dans leur isle, ce mariage étoit le seul parti qui pût conserver à l'Angleterre quelques relations avec le continent; & afin que tout l'avantage parût être de leur côté, il fut stipulé que le premier enfant qui naîtroit de ce mariage, hériteroit non-seulement du royaume d'Angleterre, mais des dix-sept Provinces des Pays-Bas. Enfin l'empereur ne voulant pas que son fils pût devenir à charge à ses nouveaux sujets, lui céda pour l'entretien de sa maison le royaume de Naples, & la possession du duché de Milan dont il lui avoit précédemment donné l'investiture. Ces avantages amplifiés par ceux des ministres d'Angleterre que l'em-

Ann. 1553.

Ann. 1554. pereur avoit eu l'attention de mettre dans ses intérêts, séduisirent le gros de la nation : la prompte défaite & le supplice de quelques gentilshommes qui avoient eu recours aux armes, la prison de Courtenci & de la princesse Elisabeth elle-même, suffirent pour contenir le reste des mécontens.

Antoine de Noailles, ambassadeur en Angleterre, suivoit pied à pied les progrès d'une négociation si préjudiciable à sa patrie. S'étant apperçu que l'argent étoit un puissant mobile à la cour d'Angleterre, il demandoit instamment qu'on lui fit passer des sommes considérables, afin qu'il pût opposer de bonne heure une contre-batterie aux pratiques de l'empereur. Les frais énormes de la dernière campagne, les dépenses extraordinaires qu'on étoit forcé de continuer pendant l'hiver, pour fortifier & approvisionner les places dont on s'étoit emparé dans l'isle de Corse, avoient absorbé toute la recette. Restoit un second mobile aussi puissant que celui qu'on lui refusoit, ç'eût été de mettre en jeu la religion, & comme l'empereur s'appuyoit du parti catholique long-tems persécuté, d'ameuter & d'encourager les protestans, conformément à ce qui se pratiquoit depuis long-temps en Allemagne : mais Noailles, sincérement attaché à la foi de ses peres, détestoit cet odieux moyen. Réduit aux manœuvres ordinaires de la politique, s'il ne put empêcher le mariage, il réussit du moins à faire insérer parmi les articles, qu'il ne préjudicieroit en rien à la paix qui subsistoit entre les deux couronnes, & que l'Angleterre ne prendroit aucune part directe ou indirecte dans toutes les guerres que la France auroit à soutenir contre la maison d'Autriche. On s'attendoit bien que cette condition ne seroit observée qu'autant de tems que le gouvernement ne maîtriseroit pas la nation ; mais c'étoit toujours gagner du tems, & fournir à la chambre basse un prétexte légitime de refuser des subsides. On résolut dans le conseil du roi de profiter de ce délai, pour porter à l'empereur des coups qui le forçassent de recourir promptement à la paix dont la France commençoit à sentir le besoin.

Ann. 1554.

Il feroit difficile d'imaginer des expédiens plus ruineux que ceux auxquels on avoit eu recours les années précédentes, mais comme c'étoient apparemment les feuls qui puffent procurer fur-le-champ les fommes dont on avoit befoin, on continua d'en faire ufage.

Edits burfaux : établiffement des femeftres dans le parlement.

Regiftres du Parlement.

Quatre ans auparavant, les provinces d'au-delà de la Loire s'étoient rédimées de la gabelle, moyennant une fomme de deux cens mille écus, & avoient été ramenées à leur ancien droit du quart & demi-quart. Ce droit avoit été affermé d'abord quatre-vingt mille livres, puis porté dans un fecond bail à cent vingt mille. Les nouveaux fermiers, en exigeant avec trop de rigueur ce qui leur étoit dû, avoient donné lieu à un grand nombre de réclamations. Pour couper la racine de ces plaintes, le gouvernement propofa aux provinces de Poitou, Saintonge, la Marche, Angoumois, Périgord, Guyenne, Agénois, Quercy & Gafcogne, d'éteindre irrévocablement & à perpétuité ce dernier droit, moyennant une fomme d'un million cent quatre-vingt quatorze mille livres, payable avant le premier de Juin. Quelque avantageux que fût ce marché, les communautés n'y confentirent qu'à condition que le clergé & la nobleffe y contribuaffent pour un tiers.

Dans les pays fujets au droit de gabelle, on obligea les hôtels-de-ville d'acheter à 12 pour cent, & à titre de rachat perpétuel, les greniers à fel les plus voifins. La ville de Paris fut contrainte de s'en charger pour trente-quatre mille livres de rente. Plufieurs raifons contribuoient à dégoûter les bourgeois de rien acquérir du roi, mais la principale étoit le peu de foin qu'on prenoit de ménager la confiance publique. Car, au moment même où l'on mettoit tout en vente, le roi rendit un édit qui enjoignoit fous peine de confifcation, à tous ceux qui avoient acquis de lui ou de fon prédéceffeur, quelques portions de rentes ou de domaines, de lui en avancer le revenu d'une année dont ils feroient rembourfés avec le prix de l'engagement, lorfque l'état voudroit rentrer dans la chofe aliénée. Le parlement arrêta des remontrances auxquelles on n'eut

Ann. 1554.

point d'égard, attendu, écrivoit le roi, que les acquéreurs avoient profité des embarras où se trouvoit le gouvernement, pour se faire céder ces domaines ou ces portions de rentes à très-bas prix, & le plus souvent au-dessous de la moitié de leur valeur.

A ces premiers moyens on joignit des créations d'offices; quatre de maîtres des requêtes, quatre-vingt de secrétaires du roi, dont le collége se trouva porté à deux cens. On établit un parlement pour la province de Bretagne, qu'on démembra du ressort du parlement de Paris, & l'on créa dans ce dernier quatre offices de président, & trente-sept de conseillers, en laissant à la cour la liberté de se partager en deux semestres. Les deux premiers édits furent enregistrés avec la clause *attendu la qualité du tems*; le troisième, quoique fondé sur de meilleures raisons, éprouva une forte résistance, tant l'intérêt personnel l'emporte ordinairement, même dans les compagnies les plus éclairées, sur l'utilité générale: le quatrième parut porter une atteinte directe à la constitution du parlement, & y excita les plus violentes agitations. Cependant on n'avoit pas manqué de donner à cette innovation des motifs honnêtes: la honte des épices qui, d'un don modique & volontaire, étoient devenues un tribut réel & fort onéreux; l'énorme longueur des procès dont on se plaignoit depuis si long-tems, & toujours si inutilement; le relâchement dans la discipline qui avoit abrégé la durée des séances, & multiplié les congés, étoient les principaux objets qui paroissoient avoir occupé le législateur, l'augmentation du nombre des conseillers n'étoit qu'un accessoire qui se perdoit dans le corps de l'édit. Redevable de la justice à ses sujets, le roi vouloit qu'elle leur fût distribuée gratuitement; & promettoit d'assigner aux Officiers qui le remplaçoient dans cette auguste fonction, une augmentation de gages qui les dédommageât des profits peu décens que leur rapportoient auparavant les épices; il se promettoit que n'ayant plus aucun intérêt à faire durer les procès, ils veilleroient avec plus de soin sur les fraudes & les malversations des

procureurs & des avocats : enfin il les astreignoit à tenir l'audience tous les jours de l'année, excepté les dimanches & les fêtes, depuis six heures du matin jusqu'à dix, & depuis deux heures après-midi jusqu'à cinq, ne leur laissant de congés que les soirées du mercredi & du samedi, lorsqu'il n'y avoit point de fêtes dans la semaine. Les gens du roi à qui cet édit fut communiqué, représenterent par l'organe de Séguier, que la multitude effrénée de juges est un des symptômes les moins équivoques de la corruption d'un état : que depuis un très-petit nombre d'années, il avoit plu au roi d'établir dans son royaume soixante siéges présidiaux qui avoient ôté à son parlement plus du tiers des affaires ; que la création d'un parlement en Bretagne alloit encore retrancher de son ancien ressort cette grande province ; que c'étoit donc bien mal choisir son temps pour doubler le nombre des magistrats qui le composoient, à moins qu'on ne fût assuré que le nombre des plaideurs croîtroit dans la même proportion, ou qu'on n'eût dessein de les tenir sur leurs siéges à s'entre-regarder en attendant qu'il leur arrivât de l'occupation ; qu'il étoit certain qu'ils ne pourroient désormais remplir leurs vacations, sans donner aux affaires une extension toujours préjudiciable aux parties ; que cependant on doubloit par le même édit ces vacations, on supprimoit les vacances, les congés, sans prendre garde aux inconvéniens qui résultoient de la tâche accablante qu'on se plaisoit à leur imposer. Que la principale occupation, le travail le plus important d'un magistrat, ne consistoit point à siéger sur les fleurs de lys, & à entendre plus ou moins long-tems déclamer les avocats : que c'étoit dans son cabinet au milieu de ses livres, en examinant scrupuleusement toutes les pièces d'un procès, en saisissant le point de la difficulté, & en tâchant de s'assurer du véritable esprit de la loi, qu'il se mettoit en état de faire un rapport qui éclairât les juges, & les mît eux-mêmes en état de prononcer : or, en les enchaînant matin & soir sur leurs siéges, sans aucune autre interruption que celle des dimanches & des fêtes, quel tems leur laissoit-on pour analyser & discuter

Ann. 1554.

Ann. 1554. des monceaux d'écriture & des points de jurisprudence souvent très-compliqués? si personne ne vouloit ou ne pouvoit plus se charger de rapports, comment s'y prendroit-on pour juger? & à quoi aboutiroient ces longues & fastidieuses audiences? Qu'on n'avoit certainement point eu d'autre but, en les prolongeant & en les multipliant, que d'effrayer les magistrats à la vue d'un travail capable en effet de rebuter l'homme le plus intrépide & le plus opiniâtre, & de les porter à demander eux-mêmes l'établissement des semestres, ou du moins à s'y prêter. Que cette innovation cependant, sous quelque aspect qu'on l'envisageât, étoit le coup le plus funeste que l'on pût porter au parlement, & entraînoit avec elle des conséquences pires que les prétendus abus auxquels on vouloit remédier. Quelle alloit former dans la même enceinte & pour les mêmes fonctions deux compagnies presque étrangeres l'une à l'autre, que peut-être la rivalité diviseroit, & qui n'ayant aucun point de ralliement, auroient une marche & des principes différens & contradictoires. Quelle nuiroit à l'expédition des affaires, en laissant suspendus pendant six mois tous les procès qui auroient été entamés, sans pouvoir être entierement vuidés avant l'expiration du semestre; qu'enfin elle livreroit pendant une moitié de l'année au désœuvrement & à l'inertie, des hommes à qui la dignité de leur état interdisoit tout autre genre d'occupation. Que le projet de supprimer les épices n'avoit rien en soi que de louable, qu'il étoit digne de la bonté du roi d'abolir cet opprobre de la magistrature; mais que dans de pareilles entreprises il falloit procéder avec poids & mesure : que la justice exigeoit qu'on commençât par assigner aux magistrats des gages qui les missent en état de s'entretenir eux-mêmes & d'élever leurs enfans : qu'il s'en falloit bien que l'augmentation qu'on leur promettoit, ne répondît à ce double objet: que toute insuffisante qu'elle étoit, elle surchargeroit les finances du roi & rendroit les paiemens plus difficiles & plus lents : que personne n'ignoroit l'état d'épuisement & de détresse où se trouvoit le trésor royal; qu'il ne feroit que s'accroître

tant que la guerre dureroit, & qu'il pouvoit survenir tel accident qui forceroit à suspendre les paiemens pendant une ou plusieurs années : que deviendroient alors ceux des magistrats pour qui leur office étoit la portion la plus considérable de leurs revenus. Ann. 1554.

Ces raisons parurent convaincantes au plus grand nombre ; car il y avoit aussi dans la compagnie des gens à qui l'édit des semestres & l'augmentation des gages ne déplaisoient pas. On arrêta des remontrances : le premier président le Maître, accompagné des présidens Saint-André & Minard, alla les présenter au roi qui promit de les faire examiner dans son conseil. Quelques jours après, on vit arriver le garde des sceaux Bertrand, qui prit séance & dit qu'il venoit s'entretenir un moment avec eux, non en qualité de député du roi ni d'homme chargé d'aucune commission du conseil, mais comme un frere, comme un ami, qui ne se trouvoit pas moins honoré des charges qu'il avoit remplies au milieu d'eux, que des fonctions éminentes qui l'attachoient à la personne du roi : qu'il ne leur apportoit donc aucune réponse directe à leurs remontrances, quoiqu'elles eussent été examinées & solidement réfutées dans le conseil ; qu'il n'avoit à leur dire que des choses qu'ils ne seroient pas fâchés d'entendre : que le roi, qui les aimoit, leur savoit mauvais gré de s'être imaginé qu'il eût eu dessein de leur ôter le produit des épices, tout mince qu'il étoit, sans les en dédommager avec usure : qu'à la vérité, les embarras où l'on se trouvoit & qui n'étoient ignorés de personne, n'avoient pas permis d'effectuer tout ce qu'on se proposoit de faire pour eux, mais qu'avant que l'année fût révolue, ils auroient sujet d'être contens. Qu'il n'étoit point autorisé à fixer leur traitement ; qu'il les exhortoit seulement à dresser un mémoire de leurs demandes, & qu'il se chargeoit volontiers d'en être le solliciteur. Qu'aussitôt que leur état auroit été réglé, il prendroit des mesures qui ne dépendoient que de lui, pour leur faire toucher chaque mois leurs gages, sans passer par les mains des trésoriers. Que pendant les six autres mois, ils ne

Ann. 1554.

les laisseroit pas sans fonctions & sans rétributions. Qu'il en députeroit quinze ou seize pour tenir le parlement de Bretagne; qu'il employeroit les autres dans une foule de commissions extraordinaires auxquelles les gens du conseil ne suffisoient pas : que dans un royaume tel que la France, on manquoit moins d'affaires, que d'hommes capables de s'en bien acquitter : que par rapport aux audiences du soir qui paroissoient les chagriner, la loi devoit s'entendre civilement, & que ce seroit à eux à l'expliquer : qu'ils considérassent enfin que le roi étoit bon, libéral & si enclin à faire du bien, qu'il ne laissoit aucun service sans récompense; qu'il pouvoit, sans qu'il en coûtat rien à l'état, donner de gros bénéfices à leurs fils, faciliter par des établissemens le mariage de leurs filles; que c'étoit même l'intention de sa Majesté, qui s'en étoit clairement expliquée en conversant familierement avec lui, en supposant toutefois qu'ils n'apportassent point d'obstacle à sa bonne volonté par une opiniâtreté hors de saison; car enfin il étoit le maître; il avoit parlé, & il trouveroit bien étrange que ceux qui devoient l'exemple de l'obéissance, entreprissent de lui résister.

Le premier président indiqua une assemblée de chambres pour prendre une dernière résolution. Avant qu'on allât aux voix, Séguier requit au nom du Procureur Général, que tous ceux qui avoient signé une certaine requête pour demander l'établissement des semestres, que tous ceux qui sollicitoient d'avance des offices pour leurs fils, leurs parens ou leurs amis, eussent à s'abstenir de toute délibération. Ceux-ci se trouvant fort nombreux, demanderent à leur tour que tous ceux qui s'étoient ouvertement déclarés, soit de vive voix, soit par écrit contre l'édit des semestres, eussent à s'abstenir de donner leurs voix. Les esprits s'échaufferent, & comme il devenoit impossible d'asseoir une délibération, on s'en tint à envoyer au roi des copies de tout ce qui s'étoit dit à charge & à décharge sur cette matiere, en se résignant à sa justice & à sa volonté.

Quoi qu'on dût prévoir quelle seroit la réponse, Séguier ne

ne perdit point courage; il s'adressa directement au roi, par le canal de quelques-uns des conseillers d'état qui avoient goûté ses raisons. Il ne désespéroit pas du succès, lorsqu'il apprit avec douleur que les ennemis qu'il s'étoit faits dans le parlement, non contens de contrarier ses démarches, attaquoient sa réputation, & travailloient à le perdre dans l'esprit du monarque. Il s'en plaignit amèrement aux chambres assemblées, & déclara qu'il étoit également disposé ou à recevoir un associé dans ses fonctions, ou à servir sans aucune augmentation de gages pendant toute l'année. L'édit des sémestres fut enregistré, avec la clause *du très-exprès commandement du roi plusieurs fois réitéré.* Séguier fut étonné sans doute de se trouver du nombre des quatre nouveaux présidens; peut-être étoit-on bien aise de l'ôter d'une place où son courage embarrassoit, il est certain du moins qu'il eut la mortification de se trouver rangé le dernier, & après Christophe de Thou, qui n'étoit que simple avocat. Mais cet avocat étoit le conseil, & possédoit toute la confiance du connétable Montmorenci. Les gages du parlement, qui ne montoient qu'à quarante-huit mille livres pour une demi-année, se trouverent portés à quatre-vingt-sept mille par semestre. L'expédition des procès fut beaucoup plus lente qu'auparavant, & les épices se perçurent sous une nouvelle forme, avec plus d'âpreté que jamais.

Ann. 1554.

Avec les fonds qui provinrent de tous ces différens édits, le connétable fut en état de mettre sur pied d'assez bonne heure, une armée aussi nombreuse que celle de l'année précédente. Il en détacha deux corps considérables, l'un sous la conduite du prince de la Roche-sur-Yon, l'autre sous celle du duc de Nevers, pour pénétrer par deux côtés différens dans le pays ennemi, & donner de la jalousie à un plus grand nombre de places. Le prince entra dans l'Artois, & ne trouvant personne qui lui résistât, brûla & saccagea tout le plat pays sans s'attacher à aucun siége. Le duc de Nevers perçant entre le Luxembourg & le pays de Liége, détruisit de fond en comble le château d'Orci-

Opérations militaires dans les Pays-Bas : conquête de Marienbourg.

Rabutin. Paradin. Belleforêt. De Thou. Hareus. De Thou. La Popeliniere.

Ann. 1554.

mont, le fort de Jadinés, les châteaux de Beaurain, de Fument & d'Hierges, qui incommodoient les frontières de son gouvernement. Marchant ensuite en avant, il envoya sommer la ville de Dinan. Le connétable qui partoit le dernier, dirigea sa marche sur Avesnes, où les ennemis coururent se renfermer. Alors détachant le maréchal de Saint-André, avec six mille Suisses & deux ou trois mille hommes de cavalerie, il lui ordonna d'investir de nuit la ville de Marienbourg, & de faire approcher le canon des murailles. Cette ville devoit sa fondation à la reine de Hongrie : passionnée pour la chasse, & charmée de la situation de ce lieu, elle n'avoit rien épargné pour y former une place réguliere qui conservât à la postérité le souvenir de son administration dans les Pays-Bas. A peine étoit-elle achevée, qu'elle se trouva investie, & réduite au bout de trois jours à demander une capitulation. La garnison obtint la permission de sortir sans armes ni bagages, les officiers resterent prisonniers de guerre. Henri qui venoit de se rendre au camp, eut la foiblesse de vouloir ravir à la fondatrice, jusqu'à la gloire d'avoir donné son nom à cette ville. Il tenta, mais en vain, de la faire appeller Henribourg. Au reste, les efforts qu'on fit de part & d'autre, soit pour la recouvrer, soit pour la conserver, donnerent naissance à trois nouvelles places. Car comme elle se trouvoit à une distance assez considérable de la frontiere de Champagne, Henri pour faciliter les convois, aggrandit & fortifia le village de Rocroi, tandis que l'empereur, pour resserrer les courses de la garnison françoise, fit fortifier de son côté deux autres villages, qui formerent avec le tems les places de Charlemont & Philippeville.

Combat de Renti.

Ibidem. *Mémoires de Tavannes.*

Au sortir de Marienbourg, l'armée s'avança sur Bovines, qui eut la démence de fermer ses portes, quoiqu'elle n'eût ni fortifications régulieres, ni garnison. Elle fut emportée d'assaut, & tout fut passé au fil de l'épée, à la réserve des femmes & des enfans. La ville de Dinan résista mieux à toutes les attaques du duc de Nevers, & ne perdit courage que lorsqu'il eut été joint par l'armée royale.

La citadelle bâtie de brique, & très-forte par sa situation, fut entierement démolie. Ces conquêtes ouvroient aux François le chemin de Namur. L'empereur y jetta promptement une garnison; mais comme elle se trouvoit sans munitions, & n'avoit pour toute fortification que ses murailles, elle n'auroit pu résister long-tems, si le duc de Savoye n'eût eu recours pour la sauver, au même stratagême qui lui avoit déja réussi l'année précédente. Il vint avec tout ce que l'empereur avoit déjà rassemblé de troupes, asseoir son camp sur la riviere de Sambre, & fit courir le bruit qu'il y attendoit les François pour leur livrer bataille. C'en fut assez pour les attirer de ce côté, mais il ne se mit pas même en devoir de leur disputer le passage de cette riviere, & s'éloignant toujours à mesure qu'ils avançoient, il les attira par cette ruse du voisinage des villes qui étoient sans défense au milieu de celles qui n'avoient rien à redouter. L'armée royale traversa le Hainaut, le Cambresis & l'Artois, laissant par-tout d'horribles traces de son passage, car les soldats avoient ordre de mettre le feu à toutes les maisons qui leur avoient servi de logement. Elle n'épargna pas même le magnifique palais de Marimont, que la reine de Hongrie avoit pris plaisir d'orner de tableaux, de statues antiques, & des meubles les plus précieux que l'on connût alors. Tout fut brisé, mutilé & livré aux flammes, en vengeance de la destruction de Follembrai. En se livrant à ces affreux dégats, l'armée se chassoit en quelque sorte elle-même du pays ennemi : elle s'en apperçut en entrant dans l'Artois, qui fumoit encore des feux qu'y avoit allumés le prince de la Roche-sur-Yon. La disette & sur-tout le manque de fourrages, obligerent de traverser cette province en courant, on ne s'arrêta que lorsqu'on fut arrivé à l'autre extrémité, sur les limites du comté de Boulogne. Comme la saison peu avancée ne permettoit pas de licencier les troupes, jusqu'à ce qu'on connût plus clairement à quoi aboutiroient les projets de l'empereur, qui avoit ramassé les débris des deux armées ennemies d'Albert de Brandebourg & de

Ann. 1554.

Ann. 1554.

Henri de Brunſwick, on prit le parti d'aſſiéger le château de Renti, dont le voiſinage incommodoit Boulogne. La foible garniſon qui s'y trouvoit renfermée, ayant eu avis que l'empereur venoit de faire la revue de ſon armée ſous les murs d'Arras, & s'avançoit pour la dégager, réſolut de ſe défendre juſqu'à la dernière extrémité. On enveloppa la place, on dreſſa des batteries, qui ne diſcontinuerent ni jour ni nuit, parce qu'il auroit été d'une extrême importance de l'emporter avant l'arrivée de l'empereur. Mais il uſa de ſon côté de tant de diligence, qu'il parut à la vue du camp, avant qu'il y eût encore aucune brèche aux murailles. Les deux armées étoient ſéparées par une gorge étroite, qui devoit donner un grand déſavantage à celui qui entreprendroit de la traverſer; en-deça de cette gorge, du côté des François, ſe trouvoit le bois Guillaume, qui dominoit une partie de leur camp. Le duc de Guiſe prévoyant que l'empereur tenteroit de s'en emparer, y avoit embuſqué quelques compagnies de corſelets & d'arquebuſiers qui, cachés dans des ravins, laiſſerent avancer le corps de troupes que l'empereur envoyoit à la découverte, & firent leur décharge ſi à propos, qu'il en échappa très-peu. Réſolu d'emporter ce poſte à quelque prix que ce fût, l'empereur détacha de ſon armée trois mille arquebuſiers Eſpagnols, ſous la conduite de Ferdinand de Gonſague, qu'il venoit de retirer d'Italie, & deux mille chevaux-légers ſous celle du duc de Savoye. Ces deux troupes devoient s'avancer au travers du bois, tandis que le comte Volrad de Schwatzemberg, à la tête de deux mille reitres & d'un régiment de lanſquenets, en longeroit la bordure du côté du camp ennemi, & ſe rejoindroit à eux à l'iſſue du bois, où ils ſe trouveroient aſſez forts pour ſoutenir le combat, juſqu'à ce que l'empereur vînt lui-même les joindre avec tout le reſte de l'armée. Le duc de Guiſe qui étoit allé viſiter ſon embuſcade, découvrit de loin la marche de ces différens corps, auxquels il n'étoit point en état de réſiſter. Retirant donc promptement ſes ſoldats, il manda au roi de ranger l'armée en bataille, pendant qu'à la faveur des arbres

& des faux-fuyants, il retarderoit autant qu'il seroit possible la marche de l'ennemi. Il s'aquitta de cette périlleuse commission avec son intrépidité ordinaire, & lorsqu'il eut ramené ce petit corps d'infanterie, il alla se mettre à la tête de sa compagnie de cent lances. Le comte de Schwatzemberg s'avançoit à la tête de ses deux mille reitres, vieux soldats du marquis Albert, & qui, pour inspirer l'épouvante, s'étoient *noircis & charbonnés comme autant de diables*. En partant, ils s'étoient vantés qu'ils passeroient seuls sur le ventre de toute la gendarmerie Françoise. Les ducs d'Aumale & de Nemours, à la tête de la cavalerie légere, attaquerent à deux reprises différentes ce corps redoutable, & furent promptement renversés. Gaspard de Saulx-Tavannes, avec sa compagnie de cinquante lances, les prenant moitié de front, moitié en flanc, fit une si furieuse charge, qu'il les ébranla, se mêla parmi eux, & les mit en désordre; soutenu par le duc Guise, puis par les ducs d'Aumale & de Nemours, qui avoient rallié leurs compagnies, & les ramenoient une troisieme fois à la charge, il les renversa sur leurs lansquenets, qui se jetterent précipitamment dans le bois. D'un autre côté l'amiral de Coligny, à la tête des vieilles bandes Françoises & des Suisses, soutint le premier feu des arquebusiers de Gonzague, les fit charger avec la pique, & après leur avoir fait tourner le dos, il les poursuivit jusqu'à l'autre extrémité du bois; il rapporta un grand nombre de drapeaux, & quatre pièces de campagne montées sur leurs affuts. L'empereur pendant ce combat avoit traversé la gorge, & se trouvoit maître des hauteurs, mais il ne jugea pas à propos de s'avancer jusques sur le champ de bataille, & songea seulement à fortifier son camp par de bons retranchemens. Cette action coûta la vie à deux cens François, dont le plus distingué étoit le seigneur de Curton, fils du maréchal de Chabannes. Randan, du nom de la Rochefoucauld, y fut dangereusement blessé; la perte des ennemis montoit à quinze cens ou deux mille hommes. Tavanne y remporta le prix de la bravoure : lorsqu'il entra dans la tente du roi

avec l'épée nue & ſanglante, Henri s'arrachant le collier de ſon ordre, l'attacha de ſes mains au col du guerrier. Guiſe eut l'honneur de la conduite, & le connétable ne ſe conſola de la nouvelle gloire dont venoit de ſe couvrir ſon rival, que par celle qu'on ne pouvoit dérober à l'amiral de Coligny. Les deux armées paſſerent la nuit ſous les armes : celle de l'empereur, dans le doute que le vainqueur ne s'en tint pas à ce premier avantage : celle de France, parce que ſe trouvant ſur un terrein découvert & ſans retranchement, elle avoit tout à redouter d'une attaque nocturne. On s'attendoit d'ailleurs que Charles qui avoit toujours uſé de ſi grandes menaces, voudroit avoir ſa revanche; mais content d'avoir occupé un poſte qui alloit forcer ſon ennemi à lever le ſiége de Renti, il continua de fortifier ſon camp, comme s'il eût craint d'y être aſſiégé. Le connétable qui alla le lendemain matin le reconnoître, rapporta qu'il étoit hors d'inſulte; & comme d'un autre côté la prudence ne permettoit pas de livrer un aſſaut à Renti, tandis qu'on avoit ſur les épaules une armée nombreuſe, il fut arrêté dans le conſeil que l'armée reprendroit le chemin de la Picardie; & afin que cette retraite n'eût pas l'air d'une fuite, le roi envoya un héraut en donner avis à l'empereur, & lui déclarer qu'il l'attendroit encore le lendemain pendant quatre heures ſur le champ de bataille, & qu'arrivé au premier endroit qui fourniroit des fourrages, il l'attendroit de nouveau pendant quatre jours. Sur le ſoir on entendit dans le camp impérial une décharge générale d'artillerie, un bruit confus de trompettes, de tambours, & toutes les autres marques d'une réjouiſſance publique. On envoya ſavoir quelle pouvoit en être la cauſe, & l'on apprit que l'empereur venoit de recevoir la nouvelle de la victoire de Marciano, qui devoit ſelon toutes les apparences le remettre en poſſeſſion de tout le territoire de Sienne.

Ann. 1554.

Défaite de Strozzi à Marciano.

Après l'arrivée de Montluc, Pierre Strozzi ſe trouvant à la tête d'une armée de douze mille fantaſſins, & de mille ou douze cens chevaux, réſolut non-ſeulement de tenir la cam-

pagne contre les forces du marquis de Marignan, mais de lui livrer bataille à la premiere rencontre, & de transporter la guerre sur le territoire de Florence. Car, bien qu'il parût n'avoir été envoyé que contre l'empereur, & qu'il n'y eût aucune déclaration de guerre entre le roi & le duc, Strozzi ne se méprenoit pas sur son véritable ennemi; il savoit que Cosme avançoit la solde de l'armée du marquis de Marignan, & qu'il en dirigeoit les opérations, sur l'espérance qu'il auroit sa part des conquêtes qu'elle pourroit faire. Cosme de son côté connoissant la haine héréditaire & implacable que lui portoit Strozzi, crut ne pouvoir mieux employer ses trésors, qu'à miner sourdement son ennemi, & à l'exténuer avant de l'attaquer à force ouverte. Considérant donc que les principales forces de Strozzi consistoient en des compagnies Italiennes, qui, ne prenant aucune part aux querelles des souverains, préféroient toujours celui qui leur offroit un meilleur traitement, il engagea le marquis de Marignan à leur offrir une solde beaucoup plus forte que celle que donnoit la France; ce qui devoit à la fin de chaque mois, car l'engagement n'étoit pas de plus longue durée, les attirer en foule sous ses bannieres. Strozzi comprit qu'il étoit perdu s'il ne portoit promptement à son ennemi un coup décisif qui lui fît sentir le besoin d'argent, & l'en rendît plus économe. Cherchant donc à joindre au plutôt le marquis, il s'approcha imprudemment du camp près de Marciano, & ne tarda pas à se repentir de la faute qu'il venoit de commettre: car n'ayant aucun moyen de le forcer au combat, & ne pouvant subsister plus longtems dans la position désavantageuse qu'il avoit prise, il fallut songer à la retraite, opération infiniment dangereuse en présence d'un habile général. Il pouvoit, & sans doute même il auroit dû la faire de nuit; mais excessivement jaloux de sa réputation, il ne voulut pas que son rival se vantât de l'avoir réduit à fuir devant lui: il se contenta donc de faire partir de nuit son artillerie, & leva son camp en plein jour. Marignan ne manqua pas de lâcher sur lui ses chevaux-légers & ses arquebusiers, & de le suivre lui-même

Ann. 1554.

Montluc. Mémoires de Villars. Ribier. De Thou. Brantome.

Ann. 1554.

avec son artillerie & tout le reste de son armée. Harcelé dans sa marche, & forcé à chaque instant de tourner visage, Strozzi profita de l'avantage que lui présentoit un ravin qu'il venoit de traverser, pour ranger son armée en bataille, & arrêter la poursuite de l'ennemi; trahi par un de ses principaux officiers, & abandonné par sa cavalerie, il alla tout blessé qu'il étoit se ranger parmi son infanterie; il balança la victoire jusqu'à ce que, criblé de blessures, & tombant en défaillance, il fut emporté sur un brancard à Lucignano. Il perdit dans cette occasion la moitié de son infanterie, son artillerie & ses bagages. L'armée victorieuse vint se présenter aux portes de Sienne, qui, dans la consternation où l'avoit jettée cette nouvelle, & dans l'état d'abandon où elle alloit se trouver, n'auroit opposé aucune résistance si Montluc, par une supériorité de prudence qu'on n'auroit point attendu d'un caractère aussi bouillant, par l'art de la persuasion & de la parole, trop négligé de ceux qui aspirent à commander à des hommes; enfin par une vigilance & une activité qui lui étoient propres, ne fût parvenu à rassurer les plus timides, & à prolonger ce siége pendant neuf mois. Strozzi guéri de ses blessures, ramassoit les débris de son armée, mais comme sa fortune particuliere ne suffisoit pas pour le mettre en état de se relever, il s'adressoit à tous ceux qui pouvoient lui donner du secours, & sur-tout au maréchal de Brissac, dont la fortune continuoit à seconder les talens.

Succès de Brissac dans le Piémont.

Villars. Brantome.

L'empereur affligé des pertes successives qu'il essuyoit du côté du Milanès, & prêtant l'oreille aux délations qui lui furent adressées par les ennemis de Ferdinand de Gonzague, prit le parti de le rappeller auprès de lui, & nomma pour le remplacer Dom Lopès de Figueroa, plus économe peut-être, & mieux entendu que Gonzague dans l'administration des finances, mais qui ne pouvoit lui être comparé du côté de la réputation & de la science militaire. Brissac ne tarda pas à connoître l'incapacité de l'homme qu'on lui opposoit; & aussi-tôt que la fonte des neiges lui permit de tenir les champs, il forma le siége d'Ivrée, capitale du Val

Val d'Aoste, dont la conquête lui ouvroit une communication avec la Suisse. Toutes ses mesures se trouverent si justes, que la place fut investie & réduite à capituler avant que personne se mît en mouvement pour la défendre : après avoir emporté avec la même célérité le fort de Mazin, & quelques châteaux qui fermoient l'entrée de cette vallée, il donna ses soins à fortifier & à bien approvisionner la place de Santia ou Santyago, qui devoit lui servir de poste avancé pour une autre entreprise plus importante qu'il avoit en vue. Salvoison, gouverneur de Verrue, avoit noué par le moyen d'un de ses soldats, une intelligence dans Cazal, capitale du Mont-Ferrat, & promettoit de s'en rendre maître par une surprise nocturne. Mais comme elle étoit à une distance considérable de la frontiere, le maréchal avoit cru devoir commencer par se procurer un point d'appui qui couvrît ses préparatifs, & lui assurât une retraite en cas de malheur. Lorsque les fortifications de Santia furent achevées, il régla avec Salvoison le plan de l'entreprise, & lui fournit tout ce qui étoit nécessaire pour en assurer l'exécution. Salvoison choisit le lundi gras, jour auquel Figueroa, qui se trouvoit à Cazal, devoit donner une fête aux dames de la ville. Voyant le terme s'approcher il garda le lit, fit courir le bruit qu'il étoit dangereusement malade, & envoya chercher les plus fameux médecins de Cazal. Montant ensuite sur des bateaux qui l'attendoient sur le Pô, il descendit ce fleuve, le fit traverser, à la hauteur de Santia, aux troupes qui devoient l'accompagner, & se rendit, à trois heures après minuit, au pied des murailles de Cazal : quelques soldats les escaladent en silence, & guidés par le maître d'école de Cazal qui les attendoit, ils se précipitent dans le premier corps-de-garde, égorgent tout ce qui s'y trouve, & ouvrent la porte au reste de la troupe. Salvoison la range en bataille, occupe la grande place & les principales rues, donne ordre aux trompettes & aux tambours de répandre l'allarme, & à ses soldats, de crier *France*. Ceux de la garnison, encore

Ann. 1554.

Ann. 1555.

Ann. 1555.

étourdis des débauches de la veille, accourent par pelotons, & sont aussi-tôt renversés : les plus sages tâchent de gagner la citadelle : Figueroa s'y réfugia en chemise. Les bourgeois, dans ce tumulte, se tinrent renfermés dans leurs maisons, & mirent des lumieres aux fenêtres; ce qui donna aux François le moyen de s'entre-reconnoître. Pendant le reste de la nuit & toute la matinée, Salvoison ne songea qu'à se maintenir en barricadant les rues qui communiquoient à la citadelle. A midi, arriva le maréchal avec de nouvelles troupes : on dressa contre la citadelle quatre ou cinq canons qu'on trouva dans la ville, en attendant l'arrivée de ceux que le maréchal avoit fait embarquer sur le Pô. L'attaque fut si vive, que les cinq cens Allemands qui formoient la garnison, se souleverent contre leurs officiers, & les forcerent à demander une capitulation. Le maréchal leur accorda tous les honneurs de la guerre, content d'entrer en possession d'une place qui le rendoit maître d'une des plus fertiles contrées de l'Italie.

C'est dans le cours de ces prospérités que Strozzi, & ensuite les Siennois eux-mêmes, s'adresserent à lui pour demander des secours; mais il s'en falloit bien que sa position fût aussi heureuse qu'elle étoit brillante. Tandis qu'on prodiguoit l'argent dans les expéditions infructueuses des Pays-Bas, plusieurs des soldats qui l'aidoient à exécuter de si hautes entreprises, marchoient pieds nuds & n'avoient point d'autre habit qu'une chemise sale qu'ils se nouoient autour du corps. Il étoit dû quatre mois de solde aux Suisses, cinq aux bandes Françoises, six aux Italiennes, sept aux chevaux-légers, huit à l'artillerie; & le peu de gendarmerie qui étoit restée au-delà des monts, y servoit pour la gloire à ses propres dépens. Ne pouvant, dans une pareille détresse, songer à secourir les autres, il adressa des députés au roi, & les fit accompagner d'un homme de confiance, chargé de mettre sous les yeux du conseil un plan d'opérations au moyen desquelles il promettoit non-seulement de délivrer Sienne,

mais de chasser de Florence Cosme de Médicis, si on lui faisoit passer promptement les renforts & la somme modique qu'il demandoit. On ne doutoit presque point qu'il ne tînt parole; mais comme on étoit déja entré en pour-parler de paix, & qu'on prévoyoit, si le traité avoit lieu, qu'il faudroit rendre tout ce qu'on auroit occupé dans la Toscane, on ne voulut point hasarder cette dépense, jusqu'à ce que l'on vît clairement quel seroit le succès des négociations. Ann. 1555.

Fin du Tome XIII.

APPROBATION.

NOUS, Commiſſaires nommés par l'Aſſemblée de MM. les Lecteurs & Profeſſeurs Royaux, avons lu le vingt-cinquieme & le vingt-ſixieme Volumes de la *Nouvelle Hiſtoire de France ;* & nous les avons jugés dignes de l'impreſſion. A Paris, ce 23 Avril 1778.

BOUCHAUD, VAUVILLIERS.

FAUTES A CORRIGER.

Page 75, ligne 15, *Furtemberg*, liſez *Fuſtemberg.*
P. 79, lig. 19, *Heſdin*, liſez *Saint-Pol.*
P. 190, lig. 5, *d'autres*, liſez *des.*
P. 234, lig. 17, *ſur la Somme*, liſez *ſur la Canche.*
P. 235, lig. 35, *c'eſt apparemment ce même*, liſez *c'eſt le fils de ce même.*
P. 245, lig. 28, *Philippe Strozzi*, liſez *Léon Strozzi.*
Pages 257 à 264 incluſiv. *en marge*, 1544, liſez 1546.
P. 498, lig. 32, *à Strasbourg*, liſez *à Saverne.*
P. 419, Note, *Nous en avons rendu compte dans le volume précédent*, liſez *Nous en avons rendu compte ci-devant*, page 250.
En pluſieurs endroits *la Vieuville*, liſez *Vielleville.*

De l'Imprimerie de CLOUSIER, rue St-Jacques.

